JULES PÉRIN, FONDATEUR

BULLETIN
DE
LA MONTAGNE Ste GENEVIÈVE
ET SES ABORDS.

COMITÉ D'ÉTUDES
HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET ARTISTIQUES
(Ve ET XIIIe ARRONDISSEMENTS)

V

1905-1908

PARIS
Chez H. CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris
QUAI MALAQUAIS, 5

1909

6 s.
22 -7
23 7
24 1
29
28
347
433
472

BULLETIN

DE

La Montagne Sainte-Geneviève
et ses Abords

(Ve ET XIIIe ARRONDISSEMENTS)

JULES PÉRIN, FONDATEUR

BULLETIN

DE

LA MONTAGNE Ste GENEVIÈVE

ET SES ABORDS.

COMITÉ D'ÉTUDES

HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET ARTISTIQUES

(Ve ET XIIIe ARRONDISSEMENTS)

V

1905-1908

PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

QUAI MALAQUAIS, 5

1909

THE GETTY CENTER

La Montagne Sainte-Geneviève

et ses abords

COMITÉ D'ÉTUDES

Historiques, Archéologiques et Artistiques

(Ve ET XIIIe ARRONDISSEMENTS)

Constitué le 11 août 1895

BUREAU

PRESIDENT

M. Paul PIERROTET (✻ I. ❦), Directeur du Collège Sainte-Barbe, Maire du Ve Arrondissement,
(rue Cujas, n° 2).

VICE-PRÉSIDENTS

M. le docteur Louis CAPITAN (I. ❦), Professeur au Collège de France et à l'École d'Anthropologie, Membre de la Commission Municipale du Vieux Paris, Vice-Président de la Commission des Monuments mégalithiques,
(rue des Ursulines, n° 5)

M. F. HOFFBAUER (I. ❦), Artiste-Peintre, Publiciste,
(boulevard du Montparnasse, n° 40).

M. Paul VALET (I. ❦, ✠), Directeur à la Société Générale, bibliophile,
(boulevard Saint-Michel, n° 30 : Agence G. de la Société Générale).

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. Charles MAGNE (I. ✿, ✿), Archéologue, Associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France,
(avenue des Gobelins, n° 47).

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

M. Charles MANNEVILLE (I. ✿), Associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France,
(avenue des Gobelins, n° 9).

TRÉSORIER

M. Louis PÉRIN (I. ✿), Architecte diplômé par le Gouvernement,
(rue des Écoles, n° 8).

CONSERVATEUR-BIBLIOTHÉCAIRE

M. François LALLEMAND, Bibliothécaire-Héraldiste,
(rue du Commandeur, n° 17).

ARCHIVISTE-SECRÉTAIRE DES SÉANCES

M. RIVALS (A. ✿), Rédacteur principal au Conseil de préfecture de la Seine,
(boulevard du Port-Royal, n° 92).

SECRÉTAIRES D'ARRONDISSEMENT

M. Louis THIERRY, Architecte SC,
(rue Faidherbe, n° 42).
M. Alexandre SCHURR (A. ✿), Publiciste,
(rue de Sèvres, n° 45).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DAMICO (Félix), (I. ❦), Chef de bureau honoraire à la Préfecture de Police.

BOUTILLIER (Gaston), Archéologue.

CHARBONNIER, Inspecteur à la Société Générale.

CHEVALLIER-MARESCQ (Henri), Juge de paix du canton d'Ivry.

COTTIN, Archéologue.

DUCOSTAL (Robert) (I. ❦), chef des bureaux de la Mairie du XIIIe arrondissement.

FILOZ (N.) (I. ❦), Surveillant général du Lycée Henri-IV, Directeur de la *Revue des Cours et Conférences*.

FLOBERT (Paul) (A. ❦), Secrétaire général de la Société historique *Le Vieux Papier*.

GAZIER (Augustin) (✻, I. ❦), Professeur à la Sorbonne, Secrétaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

GAZIER (Louis), Licencié ès lettres.

GRUFFY (Georges), Avocat à la Cour d'Appel.

LAPORTE, Architecte.

LAUGIER (André) (✻), Membre de la Commission municipale du Vieux Paris.

MABILLE (François) (I. ❦), Architecte.

MAIRE (I. ❦), Bibliothécaire à la Sorbonne.

MERCIÉ (Antonin) (G. O. ✻), Sculpteur, Membre de l'Institut.

PINET (le Commandant) (O. ✻), Bibliothécaire à l'École Polytechnique.

POËTE (Marcel) (I. ❦), Inspecteur des Travaux historiques, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, Membre de la Commission Municipale du Vieux Paris.

REBOUIS, Archiviste paléographe, Maire-adjoint du XIIIe. arrondissement.

RUELLE (Charles-Emile) (✻, I. ❦), Administrateur honoraire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France.

SÉBILLOT (Paul) (✻), Directeur de la *Revue des Traditions populaires*, Membre de la Commission des Monuments mégalithiques.

TARBOURIECH (Ernest), Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, Professeur au Collège libre des Sciences sociales.

Ire PARTIE

ACTES DU COMITÉ D'ÉTUDES

DE « LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS »

ACTES DU COMITÉ D'ÉTUDES

DE « LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Séance du 5 juillet 1905.

Sous la présidence de M. LE DOCTEUR CAPITAN, *vice-président du Comité.*

Extrait du Rapport présenté par M. CHARLES MAGNE, secrétaire général.

. . . . . .

. . . . . .

Comme précédemment, ces travaux touchent à l'archéologie et à l'histoire de notre Montagne Sainte-Geneviève.

1° ARCHÉOLOGIE.

Je voudrais pouvoir vous détailler les fouilles particulièrement nombreuses que nous avons suivies dans les Ve et XIIIe arrondissements. Mais un pareil exposé dépasserait de beaucoup les limites qui nous sont imposées dans ce rapide compte rendu... Je me bornerai donc à vous signaler succinctement celles qui présentent un intérêt général.

— Au mois de mai 1904, des fouilles exécutées rue Descartes mirent au jour quelques sépultures à même le sol. Nous y avons recueilli quelques objets intéressants, tels que 3 jetons en cuivre, dont l'un porte à l'avers le buste de Louis XV couronné à droite et sur le revers la figuration de la cérémonie du sacre de ce roi à Reims avec la date du 25 octobre 1722; une tête, en roche dure de Bagneux, d'un enfant coiffé d'une calotte sphérique d'où s'échappent des cheveux ondulés (type du quinzième siècle); un jouet gallo-romain en terre cuite représentant un sanglier; une belle tête gallo-romaine en marbre blanc représentant les traits d'un des douze Césars; plusieurs impériales romaines, dont une assez rarement rencon-

trée dans le sol parisien ; c'est une monnaie en argent à l'effigie de Saloninus, buste radié et drapé à droite.

— Au mois de septembre 1904, lors des fouilles exécutées rue des Gobelins n° 12, plusieurs sarcophages de pierre ont été mis à découvert à deux mètres environ de profondeur. La plupart de ces sarcophages étaient en deux morceaux; leurs couvercles seuls étaient d'une seule pièce. L'un d'eux mesurait 2 m. 25 de long sur 0 m. 70 de large. Il est d'autant plus intéressant à signaler que sa base, au lieu d'offrir une surface plane comme presque tous ceux que nous avons exhumés dans ce quartier, était au contraire circulaire. Cette disposition lui donnait l'aspect d'un berceau imbriqué que fermait, en le recouvrant entièrement, une pierre monolithe de 0 m. 20 d'épaisseur. Le squelette qu'il contenait était d'une conservation parfaite.

Mais la pièce la plus curieuse que nous avons recueillie à cet endroit, et qui permet de dater les tombeaux dont il s'agit, est une partie d'inscription latine gravée sur pierre dure en caractères romains du dixième siècle où l'on distingue facilement les mots *idus et obiit.*

Le champ funéraire où ont eu lieu ces découvertes faisait partie autrefois du cimetière de la paroisse de Saint-Hippolyte.

— Au mois de juillet de la même année dans les fouilles pratiquées à l'angle de la rue d'Ulm et du Panthéon nous avons recueilli un bracelet en bronze, des épingles à cheveux en os, une meule à main, des sifflets en os, un dé à coudre, trois impériales romaines en bronze aux effigies d'Auguste, de Néron et de Domitien, un vase en bronze recouvert d'une belle patine verte qui contenait 75 petites monnaies en bronze et en potin. Ces monnaies appartiennent au bas empire et nous donnent les effigies de Gallienus, Salonina, Postumus, Victorinus, Tetricus, Claudius II, Aurelianus, Tacitus et Probus.

Mais la pièce la plus importante, tant par sa rareté que par sa présence en cet endroit, est, sans conteste, une stèle funéraire recouverte d'une inscription hébraïque datant de la fin du treizième siècle.

2° HISTOIRE.

— Le 20 juin 1904, M. Manneville, secrétaire général-adjoint de notre Comité, nous fit une conférence sur l'hôpital de la Pitié, qui est à la veille de disparaître.

— Le 28 octobre suivant, les membres du Comité assistèrent à une promenade-causerie à la Manufacture nationale des Gobelins sous la direction de M. Guiffrey, l'éminent administrateur de cet établissement.

— Le 20 décembre 1904, nous eûmes dans la salle des fêtes de la mairie du Panthéon une conférence de M. Jacques Maheu, licencié ès sciences, préparateur à l'École supérieure de pharmacie, sur les catacombes de Paris, avec projections de la maison Radiguet et Massiot.

RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 1904

Présenté par M. Louis Périn, trésorier, à la séance du 5 juillet 1905.

Recettes.

En caisse au 31 décembre 1903.	Fr.	999 65
Il a été encaissé en cotisations pendant l'année 1905 .	»	684 10
Don de Mme Jules Périn, veuve de notre regretté fondateur	»	100 »
Vente du Bulletin	»	24 »
Intérêt produit par le dépôt à la Société générale. . .	»	5 70
Total des recettes. . .	Fr.	1.813 45

Dépenses.

Gratifications aux employés de la mairie	Fr.	65 »
Affranchissements	»	39 85
Frais de recouvrements	»	42 80
Impressions et dépenses diverses	»	111 50
Total des dépenses . .	Fr.	259 15

La balance s'établit en conséquence ainsi qu'il suit :

Recettes	Fr.	1.813 45
Dépenses.	»	259 15
Reliquat en recettes . .	Fr.	1.554 30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Séance du 16 juin 1906.

Sous la présidence de M. LE DOCTEUR CAPITAN, *vice-président du Comité.*

Extrait du Rapport présenté par M. CHARLES MAGNE, secrétaire général.

. . . . . .

. . . . . .

1° CONFÉRENCES ET COMMUNICATIONS.

— A la suite de notre dernière Assemblée générale, le 5 juillet 1905, notre vice-président, M. le docteur Capitan, fit une conférence sur « la Montagne Sainte-Geneviève aux époques préhistoriques. — Période du bronze et du premier âge de fer ». Cette conférence, illustrée de très nombreuses projections de clichés inédits, a été fort remarquée.

— Le 10 mai 1905, M. Valet fit une communication sur quelques institutions charitables établies dans le Ve arrondissement de 1848 à 1855.

— A une séance suivante M. Valet donna lecture d'une circulaire du 14 février 1780 relative à un appel de souscription pour l'édification d'un hospice destiné à recueillir les pauvres malades de la paroisse de Saint-Jacques-Saint-Philippe-du-Haut-Pas (aujourd'hui Saint-Jacques-du-Haut-Pas).

— M. Louis Périn fit une communication sur la chapelle de saint Charles Borromée à l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

— M. Manneville donna lecture du procès-verbal d'un inventaire fait le 17 avril 1905 des biens de la petite église de Saint-Julien-le-Pauvre.

— M. Magne fit une communication sur le cimetière de Clamart et celui de Sainte-Catherine. M. Manneville compléta les renseignements fournis par M. Magne par la lecture de documents inédits touchant ces deux cimetières.

— M. Laugier fit connaître que, sur sa proposition, la Commission municipale du Vieux Paris a fait apposer dans nos arrondissements (Ve et XIIIe) un certain nombre de plaques rappelant le nom des anciennes rues.

— M. Lallemand donna lecture d'une étude sur les deux familles Cochin.

— M. Louis Périn donna lecture d'une étude très documentée sur Charles Le Brun, propriétaire. Dans cette étude il démontra que l'immeuble situé au n° 49 de la rue du Cardinal-Lemoine, et désigné jusqu'ici sous le nom d'Hôtel du peintre Charles Le Brun, ne lui a jamais appartenu.

2° CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Nous ne passerons pas sous silence la participation qu'a prise notre Comité aux Congrès des sociétés savantes.

Congrès tenu à Alger. — M. le docteur Capitan, notre vice-président, délégué par le Ministre de l'Instruction publique comme président de sec-

tion au Congrès des sociétés savantes à Alger et qui avait bien voulu y représenter notre Comité d'études, entretint le Conseil, dans la séance du mois de juin 1905, de son voyage en Afrique et notamment de sa visite aux fouilles de Timgad ainsi que de son séjour à Kairouan et à Carthage...

Premier congrès préhistorique de France tenu à Périgueux. — Notre Comité a été représenté à ce congrès par M. le docteur Capitan et par M. Charles Magne, secrétaire général. Dans la séance du 8 novembre 1905, M. le docteur Capitan nous fit un rapport sur les communications entendues à ce premier congrès préhistorique...

Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne. — M. Charles Magne fit à ce Congrès (section d'archéologie) une communication sur les marques et noms de potiers de l'époque gallo-romaine provenant des fouilles parisiennes, travail qui constitue les premiers éléments d'un inventaire des noms et marques de potiers inscrits sur des vases ou fragments de vases, lampes, etc...

. . . . . .

. . . . . .

RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 1905

Présenté par M. Louis Périn, trésorier, à la séance du 16 juin 1906.

Recettes.

En caisse au 31 décembre 1904.	Fr.	1.554 30
Il a été encaissé en cotisations pendant l'année 1905 .	»	614 20
Don de Mme Jules Périn, veuve de notre regretté fondateur	»	100 »
Intérêt produit par le dépôt à la Société générale. . .	»	7 50
Total des recettes. . . .	Fr.	2.276 »

Dépenses.

Les dépenses, comprenant les frais d'impression pour lettres de convocation, les fournitures de bureau, les frais d'encaissement, les allocations au garçon de la mairie, etc., se sont élevées à la somme de	Fr.	186 »
Location de l'amphithéâtre Richelieu (Sorbonne) en 1904 et 1905	»	100 »
Total des dépenses. . . .	Fr.	286 »

La balance s'établit en conséquence ainsi qu'il suit :

Recettes	Fr.	2.276 »
Dépenses.	»	286 »
Reliquat en recettes .	Fr.	1.990 »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Séance du 6 juillet 1907.

Sous la présidence de M. LE DOCTEUR CAPITAN, *vice-président du Comité.*

Extrait du Rapport présenté par M. CHARLES MAGNE, secrétaire général.

. . . . . .

. . . . . .

Comme vous le savez, nos travaux relèvent de l'archéologie et de l'histoire en ce qui touche la Montagne Sainte-Geneviève.

1° ARCHÉOLOGIE.

— Les fouilles faites en juillet 1906 à l'angle de l'avenue de Choisy et de la rue de la Vistule, dans le XIIIe arrondissement, permirent de reconnaître à nouveau la grande voie romaine de Lutèce à Lyon (Lugdunum).

— A la suite des travaux de terrassement exécutés, en mars et avril 1906, boulevard Saint-Germain, n° 104, votre secrétaire général, qui avait assidûment surveillé les fouilles, fit à notre Comité un rapport détaillé sur le Palais des Thermes et ses jardins, le clos de Laas et les démolitions d'anciennes substructions.

— En octobre 1906, sur la place Saint-André-des-Arts, les travaux de terrassements exécutés pour le passage du Métropolitain mirent à jour des sépultures provenant d'une partie de l'ancien cimetière qui avoisinait l'église.

2° PROMENADES, CAUSERIES ET CONFÉRENCES.

— Le 16 juin 1906, à l'issue de notre Assemblée Générale, M. Filoz, membre de notre Conseil d'Administration, avait bien voulu se charger de nous faire visiter le Lycée Henri-IV, dont il est l'aimable et érudit surveillant général.

— Le 5 décembre suivant, les membres de notre Comité étaient invités à assister à une promenade-causerie pour visiter la Bibliothèque de la ville de Paris sous la direction de M. Marcel Poëte, Inspecteur des Travaux historiques, Conservateur de la Bibliothèque.

— Le dimanche 16 décembre, « la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords », à laquelle s'était jointe la Société « l'Art pour tous », visitait l'École militaire.

M. Paul Valet, qu'un deuil récent venait de frapper, priait M. Louis Périn de donner lecture de sa conférence. Cette conférence fut accompagnée d'une causerie de M. Louis Périn, qui retraça les biographies des deux illustres architectes du monument : Gabriel, le créateur, et Brongniart, le continuateur de l'œuvre.

— Le 23 mars 1907, M. Marcel Poëte, Inspecteur des Travaux historiques,

Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, fit, dans la salle des fêtes de la Mairie du Ve arrondissement, une conférence sur la « Formation territoriale des Ve et XIIIe arrondissements, la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords depuis l'époque romaine jusqu'au douzième siècle ».

— Le 20 avril suivant, M. Maire, bibliothécaire à la Sorbonne, nous fit, ici même, une conférence dont le sujet était : « La Vie universitaire au moyen âge et l'indroduction de l'imprimerie à Paris ».

3° SÉANCES DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

— Dans la séance du mois de novembre 1906, M. Manneville fit une communication sur la mort de Pichegru et son inhumation au cimetière Sainte-Catherine, dans le faubourg Saint-Marcel.

— Dans la même séance, M. Schurr donna lecture d'une très scrupuleuse étude sur les joyaux et les reliquaires ayant appartenu à la couronne de Pologne et qui se trouvent aujourd'hui à Notre-Dame de Paris.

— Puis M. le docteur Capitan nous fit une véritable conférence sur les fouilles de la Cité (quai aux Fleurs).

— Dans la séance de décembre, M. le commandant Pinet, bibliothécaire à l'École polytechnique, nous fit une communication très documentée sur l'église Saint-Étienne-du-Mont et son magnifique jubé.

— Au cours de la séance M. Filoz voulut bien nous entretenir sur le jeu de cartes connu sous le nom de Luette ou d'Aluette.

— Dans la séance de janvier 1907, M. le docteur Capitan, comme suite à sa dernière communication sur les fouilles de la Cité, fit une causerie des plus intéressantes en établissant une comparaison entre les enceintes gallo-romaines de Lutèce et les enceintes préhistoriques et protohistoriques.

— Dans la séance du mois de mars, M. Maire donna lecture d'une très importante étude sur la première imprimerie de Paris à la Sorbonne et sur Ulrich Géring.

— Dans la séance du mois d'avril, M. Louis Périn exposa un résumé de son étude sur les architectes de la Salpêtrière.

— Dans la séance du mois de mai, M. le commandant Pinet donna lecture de *Souvenirs* relatifs aux événements qui se passèrent dans l'École polytechnique pendant la sanglante semaine du 24 mai au 31 mai 1871.

— Dans la séance du mois de juin, Mlle Madeleine Valet, dans une étude sur « Les Sujets de peinture tirés de l'Antiquité aux Salons de 1907 », passa en revue les différents tableaux dont les sujets sont empruntés à l'antiquité, qui figuraient aux salons des Artistes Français et à la Société nationale des Beaux-Arts.

. . . . . .

. . . . . .

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 1906

Présenté par M. Louis Périn, trésorier, à la séance du 6 juillet 1907.

Recettes.

En caisse au 31 décembre 1905.	Fr.	1.990 »
Il a été encaissé en cotisations pendant l'année 1906 .	»	730 60
Don de Mme Jules Périn, veuve de notre regretté fondadeur.	»	100 »
Intérêt produit par le dépôt à la Société générale. . .	»	11 15
Total des recettes. . .	Fr.	2.831 75

Dépenses.

Les dépenses, comprenant les frais d'impression pour lettres de convocation, les fournitures de bureau, les frais d'encaissements, les allocations au garçon de la mairie, etc., se sont élevées à la somme de.	Fr.	53 »
La publication du tome IV du *Bulletin* a coûté. . . .	»	1.461 50
Total des dépenses. . . .	Fr.	1.514 50

La balance s'établit en conséquence ainsi qu'il suit :

Recettes.	Fr.	2.831 75
Dépenses.	»	1.514 50
Reliquat en recettes. . .	Fr.	1.317 25

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Séance du 29 juin 1908.

Sous la présidence de M. Pierrotet, *Maire du Ve arrondissement, président du Comité.*

Extrait du Rapport présenté par M. Charles Magne, secrétaire général.

. . . . . .

. . . . . .

1° CONFÉRENCES.

— Le 6 juillet 1907, au cours de la dernière assemblée générale, M. le docteur Capitan nous fit une conférence-causerie sur la Montagne Sainte-Geneviève au Congrès des Sociétés savantes qui s'était tenu quelques semaines auparavant à Montpellier. A la suite de ce compte rendu, M. Louis Périn nous fit assister à plusieurs excursions autour de Montpellier par de nombreuses projections des clichés qu'il avait pris pendant le Congrès. Cette réunion fut enfin complétée par des intermèdes musicaux et littéraires, grâce aux généreux concours de Mme Bourgarel-Baron, Mlles Capitan et Valet et de M. Adam.

— Le 10 juillet, le Comité, sous la direction de M. Marcel Poëte, visita l'exposition consacrée à la vie populaire à Paris, ouverte à la Bibliothèque de la Ville.

— Au mois de février 1908, le Comité fut invité par M. Albert Maignan à visiter sa très importante collection d'antiquités.

— Le même mois, dans la salle des fêtes de la Mairie du Panthéon, nous entendîmes une conférence de M. Léon Maillard, critique d'art sur les jargons artistiques; étude des termes d'art, à travers les siècles.

— Le 23 février 1908, le Comité visita les collections de l'École d'anthropologie ; à la suite de cette visite, M. le docteur Capitan fit une conférence sur les objets composant cet intéressant centre d'enseignement.

— Le 9 avril suivant, le Comité donna, dans la salle des fêtes de l'Institution Nationale des Sourds et Muets, une séance d'art antique qui comporta l'exécution (musique, chant et danse) de l'hymne à Apollon. Cette séance d'art fut précédée d'une causerie de M. le docteur Capitan sur les dernières découvertes d'objets d'art antique dans le sol de la Montagne Sainte-Geneviève; d'une conférence de M. Guisman sur la peinture antique en Italie et des explications de M. Théodore Reinach sur l'hymne à Apollon.

2° ARCHÉOLOGIE.

Parmi les trouvailles faites par nous dans le sous-sol du Vieux Paris au cours de cette année, nous nous contenterons de citer :

1° Une statuette en bronze, mesurant 0 m. 13 de hauteur, pesant 355 grammes et représentant un génie funèbre.

2° Un sceau représentant un évêque debout, foulant aux pieds un dragon. Il a la main droite levée dans un geste de bénédiction et tient une crosse de la main gauche. De chaque côté de la tête se voit une étoile. Dans le champ se lit le nom du personnage « *Sanctus Mercurialis* ».

Saint Mercurial, évêque de Forli (Romagne), est généralement représenté avec le dragon. Forli se dit *Forum Lavii*, d'où la légende du sceau : « *Protegit Lic populum Livienssem Mercurialis.* »

3° HISTOIRE.

— Le 13 novembre 1907, notre trésorier, M. Louis Périn, donna lecture de larges extraits du « Procès-verbal de visite des différents orgues de Paris par la Commission temporaire des Arts, le 22 Thermidor an III ».

— A cette même séance, M. Schurr fit une communication sur le graveur Charles Mérillon.

— Le 11 décembre, M. Marcel Poëte fit une communication sur le « Parloir aux Bourgeois ».

— A la même séance, M. Maire donna lecture d'un « Essai d'une bibliographie de Pascal ».

— Le 8 janvier 1908, M. Manneville fit une communication sur la question tant de fois posée de l'inhumation de Mirabeau au cimetière de Sainte-Catherine.

— Le 12 février 1908, M. Manneville donna lecture de larges extraits de documents recueillis par M. Lallemand sur l'abbaye de Sainte-Geneviève en 1790.

— Le 11 mars, M. Manneville fit un compte rendu de deux importants ouvrages : le premier ayant pour titre : *l'Enfance de Paris*, par M. Marcel Poëte ; le second : *Une Paroisse parisienne avant la Révolution. Saint Hippolyte*, par M. l'abbé Gaston.

— Au cours de la séance, M. Lallemand donna lecture d'un document inédit du XVIIIe siècle relatant la réception d'un élève boursier au collège de Fortet en 1731.

— Le 14 mai, Mlle Capitan donna lecture d'une étude sur « la Bièvre, son présent, son passé ».

— Puis M. Flobert entretint le Conseil de sa communication au Congrès des sociétés savantes sur les crieurs publics, et principalement les crieurs des morts, appelés clocheteurs des Trépassés.

4° DONS.

Parmi les dons faits au Comité, il convient de citer :

Celui de Mme Mathé, des documents sur la Capitale, recueillis par son mari, ancien président du Conseil municipal de Paris ;

Celui de M. Hoffbaüer qui a bien voulu nous donner toute une série d'ouvrages sur Paris ;

Et celui de M. Damico, d'une collection de quelques-unes des médailles données autrefois par la Préfecture de police à ceux qui exerçaient leur profession sur la voie publique.

. . . . . .

. . . . . .

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 1907

Présenté par M. Louis Périn, trésorier, à la séance du 29 juin 1908.

Recettes.

En caisse au 31 décembre 1906.	Fr.	1.317 25
Il a été encaissé en cotisations pendant l'année 1907 .	»	645 60
Don de Mme Jules Périn, veuve de notre regretté fondateur	»	100
Intérêt produit par le dépôt à la Société Générale. . .	»	13 60
Total des recettes . .	Fr.	2.076 45

Dépenses.

Les dépenses comprenant les frais d'impression pour lettres de convocation, les fournitures de bureau, les frais d'encaissement, les allocations au garçon de la mairie, etc., se sont élevées à la somme de	Fr.	141 85

La balance s'établit en conséquence ainsi qu'il suit :

Recettes.	Fr.	2.076 45
Dépenses	»	141 85
Reliquat en recettes . .	Fr.	1.934 60

L'ÉCOLE MILITAIRE DE PARIS

HISTOIRE, BATIMENTS, RICHESSES D'ART, ÉCOLE SUPERIEURE DE GUERRE

CONFÉRENCE *faite dans l'amphithéâtre de l'École supérieure de Guerre, le* 16 *décembre* 1906.

Par Paul VALET

Messieurs,

Au moment où se place dans l'Histoire la fondation du monument dont nous allons avoir l'honneur de vous entretenir, les hauts grades militaires n'étaient pas décernés aux plus capables, mais étaient, pour ainsi dire, mis à l'encan et adjugés aux plus offrants. On achetait un régiment ou une compagnie, comme de nos jours, à l'aurore d'un siècle qui se croit très avancé dans la voie du progrès, on achète encore une charge de notaire ou d'avoué.

Pour devenir colonel dans l'armée du roi, il n'est pas besoin

d'avoir gravi les échelons inférieurs. Sur vingt-sept gentilshommes nommés à ce grade en 1684, quelques-uns seulement avaient été capitaines; la plupart n'avaient jamais exercé aucun commandement.

Sous Louis XV, il en est encore de même, et il faut arriver jusqu'à Choiseul pour oser, sous l'impulsion de ce ministre réformateur, tenter une timide reprise des régiments pour le compte du roi. Il n'est pas rare alors de voir au milieu des troupes un colonel à peine sorti des bras de sa nourrice ; le duc de Bouillon commande un régiment à onze ans, et le duc de Fronsac à sept ans. Souvent même on achète un régiment à l'enfant dès sa naissance : suivant l'expression du temps, c'est le *colonel à la bavette*.

Au siège de Port-Mahon, un grenadier dut prendre son colonel dans ses bras pour monter à l'assaut. Certes, nous admirons le brave enfant, mais nous devons toutefois reconnaître que ce devait être un détestable chef.

Tous les corps de troupe et la majorité des services auxiliaires sont des propriétés privées auxquelles l'autorité royale ne peut toucher, car, pour rentrer dans la pleine possession d'un bien qui par sa nature même lui appartient, elle est dans l'impossibilité de rembourser les propriétaires, et elle craint de mécontenter la noblesse qui a le pressentiment que, sur ce terrain, elle défend ses derniers privilèges.

Et comme, d'autre part, la vénalité des grades est une des principales ressources du Trésor, on les multiplie au delà de toute nécessité. Ayant acheté son grade, l'officier entend dès lors en user à sa guise; aussi, en temps de paix, ne fait-il acte de présence au régiment que quand il lui plaît.

Louvois avait, naguère, essayé de réformer les abus et d'imposer la discipline aux officiers. De plus, il avait placé le haut commandement sous l'autorité directe du roi en instituant l'Ordre du tableau, mais ce n'avait été renoncer à la vénalité que pour tomber dans le favoritisme.

L'œuvre de Louvois, excellente pour son époque, longtemps considérée comme définitive et intangible, n'avait pourtant pas tardé à vieillir. Pénétré de respect pour cette œuvre à ce point de n'oser y apporter aucun perfectionnement, on ne s'apercevait pas qu'à l'étranger la tactique se modifiait, que des méthodes nouvelles se créaient ; et c'est ce culte excessif de la tradition qui explique notre

infériorité sur les champs de bataille du dix-huitième siècle : la guerre nous surprend alors que nous venons seulement de commencer à changer notre système suranné.

*
* *

Le service militaire, avons-nous dit, est pour la noblesse un privilège qu'elle défend jalousement ; il est aussi une obligation, puisque le noble doit toujours être prêt à répondre à l'appel du roi.

D'où nécessité d'instruire les jeunes gentilshommes dans la pratique des armes, mais les quelques tentatives pour donner à ceux-ci une éducation militaire n'ont jamais été sérieuses.

Dès la fin du quinzième siècle, le capitaine Lanoue, dit Bras-de-Fer, le Bayard de cette époque, se préoccupait de l'éducation des jeunes gentilshommes destinés par le fait de leur naissance au métier des armes. Pensant que les maisons des princes et les compagnies de gendarmerie ne sont plus de bonnes écoles comme autrefois, il proposait au roi d'établir en quelques endroits de son royaume, comme Paris, Lyon, Bordeaux et Angers, des maisons destinées à l'éducation de la jeune noblesse. On y aurait envoyé des enfants de quinze ans dont la première éducation aurait été faite dans la famille. Dans ces académies on devait enseigner l'équitation, la voltige, le maniement des armes, la lutte et la natation. Le vieil huguenot, tout en évitant de conseiller le cours de danse, ne le proscrivait pas. « *Aucuns catholiques y a, qui voudroient qu'on monstrât aussi aux ieunes gētilshōmes à danser la gaillarde entr'eux seulement* (*encore que danse soit vaine*), *d'autant qu'elle apprend à se bien composer et avoir la grâce plus asseurée en public.* » Il recommandait l'étude de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne, la lecture des meilleurs auteurs moralistes, de ceux qui avaient traité sur l'art de la guerre, sur les mathématiques, la géographie et les fortifications La connaissance de quelques langues vulgaires entrait aussi dans son programme.

A la tête de ces académies militaires seraient placés, pour une période de quatre années, des gentilshommes ayant fait leurs preuves ; leurs appointements étaient fixés à deux mille livres. La difficulté serait de trouver, surtout loin de Paris, les maîtres nécessaires, et Lanoue proposait, pour le début, de les faire venir d'Italie. « *Mais ces académies n'auroiēt esté* 3 *ans en usage qu'elles au-*

roiēt façoné plus de maistres qu'il n'en faudroit. Car le François est prompt pour apprendre les arts et les sciences, quand on voit qu'on honore et qu'on entretient ceux qui les sçavent. »

Il voulait que la discipline soit « *telle que ceux qui auroiēt commis actes deshonnestes seroiēt chastiez par répréhensions, peines et hontes, ainsi qu'il a été dit, pour les rudesses de leurs erreurs. On doit seulement peser que hormis les principales festes et les dimanches, il n'y auroit point de jours exempts d'actions corporelles.* »

« *Je ne fais nul doute*, ajoute-t-il, *que quand un ieune gētilhōme auroit demouré quatre ou cinq ans en telle escolle, il ne fust capable de comparoistre en telle cour de prince qu'on voudroit... Il ne faudroit que six tels en une compagnie de gensdarmes, pour la rendre disposée à tous les exercices louables; au lieu que le plus souvent, la plus part employent leurs loisirs en passetemps ridicules ou domageables...* (1) »

Le capitaine Lanoue peut donc être considéré comme le premier qui ait tracé le plan d'écoles spéciales militaires. Malheureusement Henri III, qui, peu de temps après, devait mourir assassiné, recula devant la dépense évaluée à douze mille écus.

Henri IV, avec toute son expérience de prince-soldat, sentit le besoin de doter son armée d'officiers instruits ; il voyait arriver le moment où la force corporelle et la vaillance ne suffiraient plus pour vaincre. Dès l'année 1601, il écrivait au cardinal d'Ossat, son ambassadeur à Rome : « *J'ai proposé au cardinal Aldobrandini l'union d'un certain prieuré, assis auprès de ma maison de la Flèche, à un collège que je désire fonder audit lieu, auquel je fais état de loger les jésuites, comme les estimant plus propres et capables que les autres pour instruire la jeunesse.* »

Henri IV rappela donc les jésuites, malgré les vives remontrances de Sully et l'opposition du Parlement de Paris qui fut contraint d'enregistrer les lettres patentes publiées à Rouen en 1603. Toutefois l'édit de fondation de la maison de la Flèche ne fut rendu qu'en 1607 après une période d'essai de trois années. Le roi n'instaurait pas encore une école militaire, selon le projet de Lanoue, mais une institution qui devait servir de prélude aux études militaires qui en deviendraient le complément, et ces études se faisaient, comme autrefois, soit dans la maison du roi, soit dans les régiments.

(1) Discours Politiques. — 1587.

En 1626, l'Assemblée des notables ayant réclamé la création d'un collège militaire, Richelieu élabora le plan d'une école qui fut installée rue du Temple, et où furent placés vingt-deux élèves ; mais cette école n'eut aucun succès et ne tarda pas à être fermée.

Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, l'éducation militaire se donne à la Cour même, dans la Maison du roi, ou la Gendarmerie. C'est dans ces services tout de parade que la haute noblesse se prépare à l'art de la guerre.

Quant aux jeunes gens de petite noblesse, on les envoyait simplement dans des compagnies établies dès 1682 par Louvois à Metz et à Tournay, et composées uniquement de cadets-gentilshommes. Par la suite, sept autres compagnies furent créées à Cambrai, Charlemont, Valenciennes, Longwy, Strasbourg, Brisach et Besançon. Là, pas d'examens à subir, et aucune limite d'âge exigée. Beaucoup de cadets ne savent ni lire ni écrire ; quelques-uns ont à peine quatorze ans, alors que d'autres ont dépassé la quarantaine.

Comme les intendants, qui règlent à peu près comme ils l'entendent l'admission dans ces compagnies, ont laissé s'y infiltrer de fils de bourgeois riches, l'institution tombe bientôt dans le discrédit, et d'autant plus que l'instruction qui y est donnée est fort rudimentaire. On se contente d'astreindre les cadets aux exercices militaires. Livrés ensuite à eux-mêmes, ils prennent des habitudes d'indiscipline, et les compagnies de Besançon et de Charlemont ne tardent pas à être licenciées. En 1720, les compagnies sont réduites à six ; en 1728, il ne reste plus que Metz et Strasbourg ; en 1732, Metz, la dernière des compagnies qui subsiste, disparaît à son tour.

La petite noblesse n'a plus alors que la ressource des écoles fondées par des particuliers : l'École de Mars établie en 1738 à Paris, rue de Tournon, par le chevalier de Lussan ; l'École des cadets de Lorraine créée par le roi Stanislas pour les jeunes nobles de Lorraine ou de Pologne ; l'École des gardes françaises, et l'Académie de Versailles fondée par le duc de Chaulnes pour le recrutement de sa compagnie de chevau-légers.

Au sortir de ces écoles, le jeune gentilhomme attend dans l'oisiveté l'occasion d'acheter une compagnie, si la fortune de ses parents le lui permet.

Des gens de roture, sans patrimoine, soldats de carrière, blanchis sous le harnois, parviennent bien quelquefois aux grades inférieurs.

Ironie des mots ! on appelle ces officiers des *officiers de fortune*. C'est sur eux que reposent toute l'administration et le détail intérieur du régiment. Le noble, lui, est à la Cour ou sur ses terres ; il faut la guerre pour qu'il consente à prendre effectivement le commandement.

Avec une pareille direction, l'indiscipline et le désordre étaient, sous Louis XV, partout dans l'armée. On en peut juger par la Maison du roi qui formait le sommet de la hiérarchie militaire ; imbue d'esprit aristocratique, sans aucune discipline, encombrant les camps avec ses laquais et ses bagages, comptant une foule de généraux qui n'ont jamais vu l'ennemi, étrangère aux manœuvres nouvelles, d'une complète incapacité, la Maison du roi était au-dessous de toute critique. N'est-ce pas par sa faute, son défaut d'obéissance que, le 27 juin 1743, la bataille de Dettingen, qui s'annonçait comme une victoire, se tourne en un sanglant échec ?

*
* *

Frappé du recrutement défectueux du commandement, de l'ignorance professionnelle des officiers, un simple financier qui s'était distingué dans la direction des vivres en campagne et était devenu intendant des finances, celui-là même que, par dérision, le maréchal de Noailles appelait le *général des farines*, Pâris-Duvernay (1), songea à créer une école militaire où les jeunes gens nobles viendraient apprendre les premiers éléments des armes.

Après avoir mûri son projet, Pâris-Duvernay alla frapper à la porte du roi, mais inutilement. La porte s'obstinant, malgré de pressantes sollicitations, à rester close, le vieux financier, obstiné dans sa généreuse idée, prit le chemin de l'alcôve. Ce fut la marquise de Pompadour qui vint ouvrir. Il expose son plan, est éloquent, persuasif, il convainc la marquise qui s'enthousiasme et prend à cœur de faire aboutir le projet.

Fille d'un commis aux vivres infidèle, jadis, dit-on, pendu en effigie ; femme d'un sous-traitant peu scrupuleux en matière conjugale,

(1) Nous avons cru devoir écrire Duvernay (par un a) et non Duverney, comme on le fait généralement. C'est ainsi qu'il a toujours signé ses lettres ; c'est ainsi encore que nous avons vu son nom orthographié sur le cercueil qui contient ses restes. Il était donc inutile de perpétuer cette légère erreur.

— n'était-ce pas, d'ailleurs, dans les mœurs de cette époque corrompue où l'exemple était donné par la plus haute aristocratie? — la Pompadour était une femme remarquablement intelligente et, somme toute, valant mieux que l'emploi qu'elle tenait à la Cour. Elle aimait passionnément s'occuper des affaires de l'État, et savait par expérience que le roi n'avait rien à lui refuser. Ne venait-il pas de créer marquis le sieur Poisson, son frère! A la vérité, Louis XV s'était fait un peu tirer l'oreille; un moment, il avait hésité, et faisant allusion à la couleur du ruban de l'Ordre du Saint-Esprit jadis remis au triste personnage, il aurait dit: J'ai pu mettre un poisson au bleu, je ne puis pas en faire un marquis. — Il céda cependant, et Poisson devint marquis de Marigny.

Or, ce que l'intérêt de la France et de l'armée n'avait pu faire, un sentiment moins noble y parvint.

Il est juste de rappeler que, en cette circonstance, la marquise fut puissamment secondée par le comte d'Argenson, alors ministre de la Guerre, qui pourtant lui était ordinairement hostile.

La favorite est visiblement hantée par le souvenir de l'institution que Mme de Maintenon avait suggérée à Louis XIV.

Dans une lettre conservée aux Archives Nationales, et sous la date du 18 septembre 1750, elle écrit à Pâris-Duvernay : « ... *Je ne peux vous dire combien j'ai été attendrie de cet établissement ainsi que de tout ce qui était. Ils sont tous venus me dire qu'il faudrait en faire un pareil pour les hommes. Cela m'a donné envie de rire, car ils croiront quand notre affaire sera sue que c'était eux qui ont donné l'idée. Je vous embrasse de tout cœur, mon cher nigaud* (1). »

Pour l'élaboration du plan de l'établissement projeté, qui, tout d'abord, devait être appelé Collège Académique, un avant-projet fut rédigé et remis, en novembre 1750, à Gabriel, architecte du roi.

« Il s'agit — dit le programme — de loger cinq cents élèves, un État-major, un Intendant, cinquante officiers, douze à quinze maîtres de langues et de sciences, deux écuyers, les prêtres de la Mission qui seront chargés du spirituel, les sœurs grises auxquelles on confiera le soin des infirmeries et de la lingerie, un médecin, un chirurgien, un apothicaire, un tailleur, un cordonnier et enfin tous les domestiques qu'il sera nécessaire d'employer dans cette maison... »

(1) Surnom que la Marquise donnait à Pâris-Duvernay.

Le projet entre ensuite dans les détails de la construction.

Le 13 janvier 1751, le roi rend un édit, enregistré au Parlement le 22 du même mois, portant création d'une École Royale Militaire (1) : l'appellation de Collège Académique disparaissait.

Voici les principaux articles de cet important Édit :

Article premier

Nous avons par notre présent Édit fondé, établi, fondons et établissons à perpétuité une École militaire, pour le logement, subsistance, entretien et éducation dans l'Art militaire, de cinq cents jeunes gentilshommes de notre Royaume, dans l'admission et le choix desquels il sera exactement observé ce que nous prescrivons ci-après. A l'effet de quoi, voulons qu'il soit choisi incessamment aux environs de notre bonne Ville de Paris, un terrain et emplacement propres et commodes à construire et bâtir un Hôtel, pour loger lesdits cinq cents gentilshommes, et tous ceux que Nous jugerons nécessaires à leur éducation et entretien, lequel Hôtel sera appelé Hôtel Royal Militaire.

Article V

Les fonds nécessaires pour l'acquisition dudit terrain, ensemble pour la construction et l'ameublement dudit Hôtel, seront pris successivement sur ceux que Nous assignerons audit Hôtel par forme de dotation ou autrement.

Article XI

Nous avons accordé, et nous accordons audit Hôtel, par forme de dotation perpétuelle et irrévocablement, le droit que Nous avons rétabli par notre Déclaration du seize Février 1745 sur les cartes à jouer, fabriquées dans toute l'étendue de notre Royaume, Terres et Seigneuries de notre obéissance, ensemble l'augmentation dudit droit ordonnée par notre Déclaration du treize du présent mois, en faisant en tant que besoin toute aliénation nécessaire à son profit,

(1) Cet Édit porte la signature de Louis XV, de M. de Machaut, contrôleur général, et celle d'Ysabeau, procureur du roi en son parlement qui en requiert l'exécution dans sa forme et teneur, — mais il a été entièrement rédigé par Pâris-Duvernay.

tant dudit droit que de l'augmentation d'icelui, de façon qu'il sera et demeurera totalement détaché de nos Finances, à l'effet de quoi Nous en avons attribué l'administration et la connaissance au Secrétaire d'État, ayant le département de la Guerre, sans que néanmoins il puisse l'affermer (1)...

L'article XIII établit l'ordre de préférence pour l'admission des jeunes élèves, en commençant par ceux dont les pères ont été au Service, ou sont morts des suites de leurs blessures.

Article XV

On recevra lesdits enfants depuis l'âge de huit à neuf ans jusqu'à celui de dix à onze, à l'exception des orphelins qui pourront être reçus jusqu'à l'âge de treize, en observant de n'en point admettre qui ne sache lire et écrire, de façon que l'on puisse les appliquer tout de suite à l'Etude des Langues.

Article XVI

Il ne sera admis aucun Élève dans ledit Hôtel qu'il n'ait fait preuve de quatre générations de Noblesse...

On a souvent blâmé la teneur de cet article XVI, parce qu'on ne l'a pas compris. Les candidats allaient être nombreux, et on voit qu'ils avaient été classés de la manière la plus juste et la plus logique pour l'époque.

Chaque année, d'ailleurs, venait, pour des familles nobles exclues par cette condition, abaisser la barrière d'un échelon. C'était enfin le droit d'ancienneté de services et la récompense donnés à trois générations dans a personne de celui qui représentait la quatrième. Il faut se rappeler, enfin, que par une Ordonnance qui précéda de bien peu l'Édit de fondation de l'École Militaire, l'Ordonnance du 23 novembre 1750, le roi conférait la noblesse à tous les officiers généraux et à leur descendance, ainsi qu'aux chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, dont les pères et aïeuls, ayant servi comme capitaines, avaient aussi été décorés de cet ordre.

(1) Ce droit était d'un denier par chacune des cartes dont se composaient les différents jeux. Le denier de cuivre valait un douzième de sou, qui était lui-même la vingtième partie de la livre. La livre représentait à peu près un franc de notre monnaie.

Le roi ne pouvant donc adopter à la fois tous les enfants du pays, choisissait dans les familles chez lesquelles les services militaires dataient de plus loin.

Article XIX

Lorsque lesdits enfants seront parvenus à l'âge de dix-huit ou vingt ans, et même lorsque dans un âge moins avancé leur éducation se trouvera assez perfectionnée pour qu'ils puissent commencer à Nous servir utilement, notre intention est qu'ils soient employés dans nos troupes ou dans les autres parties de la Guerre, suivant leurs talents et l'aptitude que l'on reconnaîtra en eux.....

*
* *

L'Edit du 13 janvier 1751 rendu et enregistré, on s'occupa de la question de l'emplacement qui n'était pas encore résolue.

Il avait d'abord été question d'édifier l'École dans la plaine de Billancourt, entre le Point-du-Jour et Sèvres, mais on choisit définitivement la plaine de Grenelle, proche l'Hôtel des Invalides, comme si son fondateur eût voulu, selon le mot de la marquise de Pompadour, ranimer les vieux guerriers et égayer la fin de leur carrière par la vue consolante de la jeunesse.

Le 8 février, le Conseil d'État du roi rend un arrêt concernant l'ouverture de plusieurs carrières pour la construction de l'Hôtel de l'École Royale Militaire. Cet arrêt constate que les carrières d'Arcueil et de Saint-Marceau, les seules actuellement ouvertes pour la pierre dure, sont déjà presque épuisées.

« Il sera incessamment fait toutes les recherches convenables pour s'assurer de l'état actuel de toutes les carrières, tant au-dessus qu'au-dessous de notre bonne Ville de Paris, et il sera fait ouverture de toutes les nouvelles carrières qui seront jugées avoir les qualités requises et être les plus à proximité du Service. »

Les travaux furent promptement commencés, et nécessitèrent de grands transports de matériaux.

A la date du 30 mai 1751, le comte d'Argenson écrivait à M. de Bernaye, conseiller d'État et Prévôt des Marchands :

« On va commencer, Monsieur, à mettre en mouvement les matériaux destinés pour la construction des Bâtiments de l'École Royale

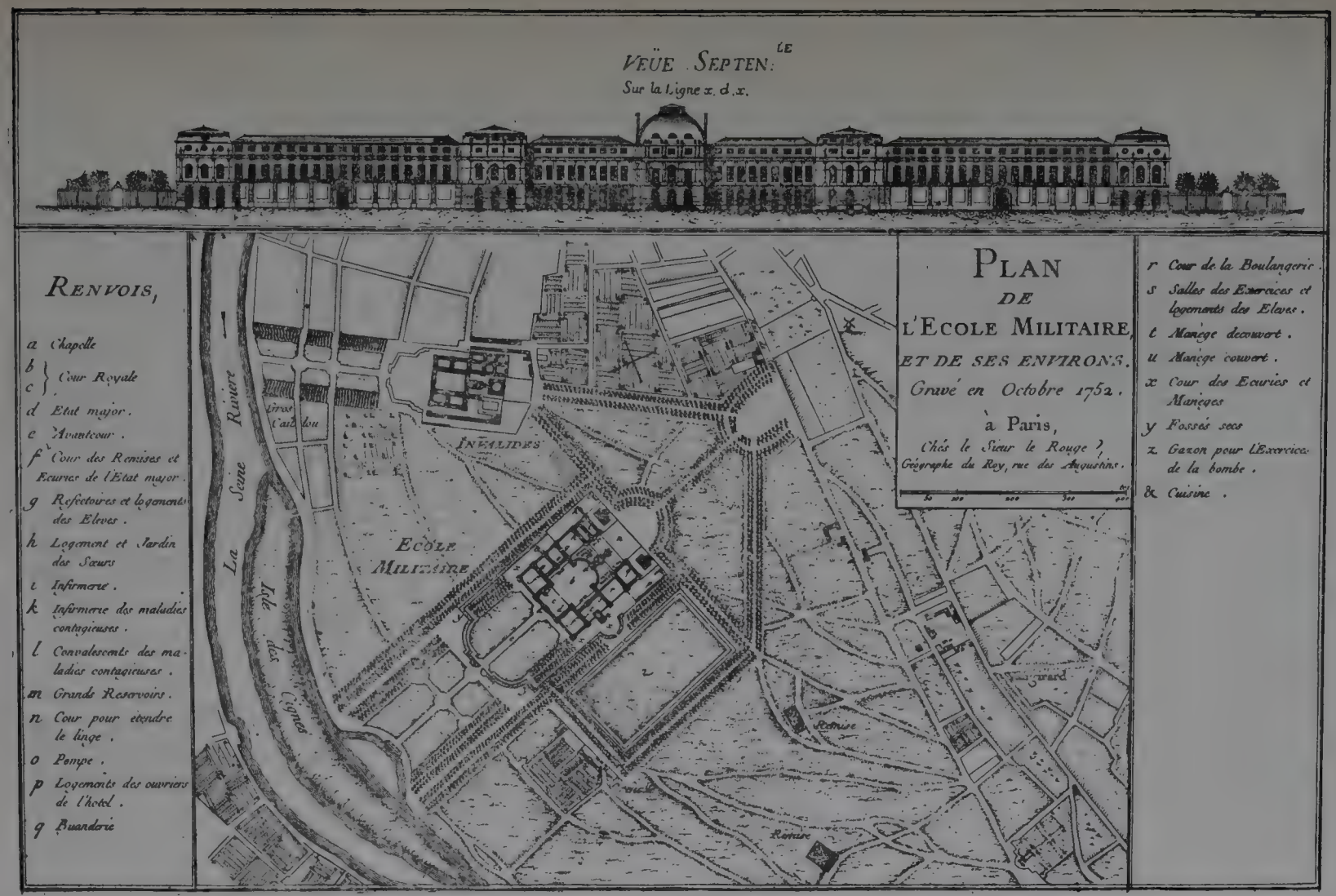

D'après une estampe de la Collection Georges Hartmann.

Militaire. Il en descendra et il en remontera par la rivière. C'est sur cela qu'il m'a été observé qu'il était essentiel de ne pas retarder les bateaux au passage du pont. Je vous prie donc de donner vos ordres pour que les bateaux chargés pour l'École Militaire, soit en descendant, soit en remontant la rivière, aient la préférence pour le passage des ponts sur tous les autres bateaux qui pourraient faire naître une concurrence, et qu'il en soit usé de même à l'égard de ces bateaux dans toutes les choses relatives à la police de la navigation.

« J'ai l'honneur, etc... »

La construction fut un instant interrompue par suite de la pénurie des fonds. L'impôt sur les cartes à jouer ne suffisant pas à faire face aux dépenses occasionnées par les vastes bâtiments, il fallut chercher d'autres ressources. On en trouva d'abord en affectant à cet objet les revenus de l'abbaye de Saint-Jean-de-Laon ; et comme cela ne suffisait pas encore, on eut recours à une loterie.

L'œuvre est alors reprise, mais considérablement amoindrie ; le plan primitif tel que nous le connaissons par l'estampe gravée par Le Rouge en octobre 1752, est diminué dans de notables proportions. Entre autres modifications qui détruisaient en partie la conception première de Gabriel, la chapelle monumentale qui devait être érigée au centre du monument, entre les deux cours d'honneur, est reportée plus modestement dans l'aile gauche du bâtiment principal septentrional, c'est-à-dire celui qui fait face au Champ-de-Mars. Ce bâtiment, lui-même, est réduit à la partie centrale : ce n'est que plus tard que Brongniart le complétera. La part qui revient à Gabriel est nettement indiquée par le plan à vol d'oiseau *levé et dessiné d'après nature par Lespinasse en* 1777 et *gravé par Née et Masquelier en* 1778.

Dès l'année 1756, avant même que les travaux fussent achevés, on put réunir les élèves qui, au nombre de quatre-vingts, avaient provisoirement été envoyés au château de Vincennes, mais ce ne fut qu'en 1760, le 12 août, qu'une visite de Louis XV à l'École Militaire consacra et récompensa les efforts de Pâris-Duvernay, qui déjà avait reçu le titre d'intendant de l'Hôtel Royal de l'École Militaire, avec six mille livres d'appointements. Le lieutenant-général de Croismare en était le gouverneur sous l'autorité directe du ministre de la Guerre.

Plus de dix années furent nécessaires pour l'édification totale du

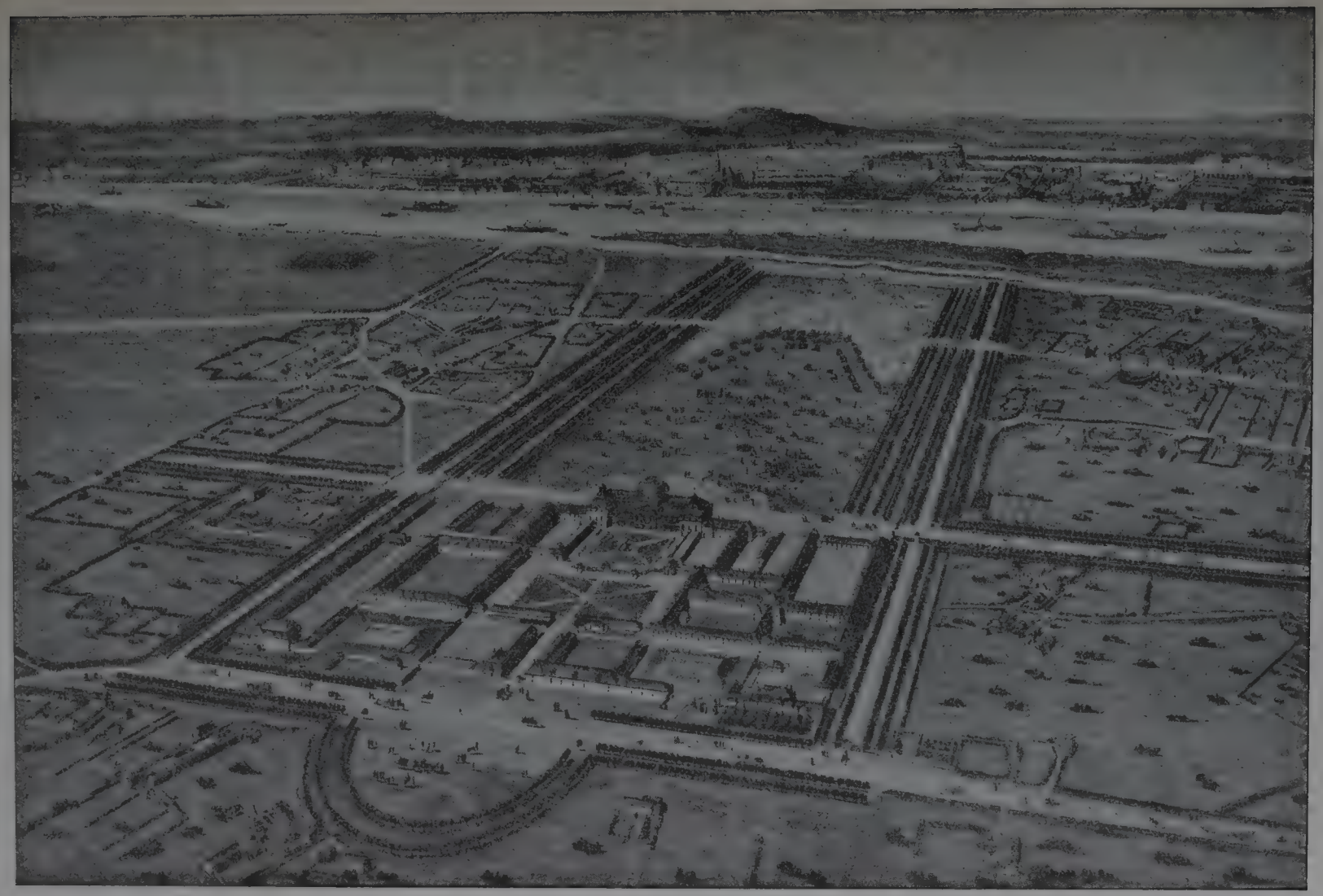

Levé et dessiné d'après nature par Lespinasse, en 1777. Gravé par Née et Masquelier, en 1778.
(Collection Georges Hartmann.)

monument conçu par le génie de Gabriel qui, grâce à la protection de la marquise de Pompadour, avait été chargé de dresser les plans et de conduire les travaux. Toutefois, ce n'est que le 5 juillet 1769 que fut posée la première pierre de la chapelle enclavée dans les bâtiments.

Gabriel, qu'aucune considération financière ne gênait plus, put, en partie, reprendre son plan auquel il sut donner une majesté et une ampleur qui font de l'École Militaire l'un des plus beaux monuments élevés, en France, dans le cours du dix-huitième siècle.

De 1751 à 1753, l'édification de l'École Militaire nécessita une première dépense de 1.280.211 livres, qui furent payées sur les ordonnances du directeur général des bâtiments du roi. De 1753 à 1764, le trésor royal paya le reste. Pour la construction de la chapelle, Sa Majesté avait, en outre, abandonné pendant vingt ans un bénéfice de 20.000 livres sur l'abbaye de Liessies, en Hainaut, ce qui produit donc 400.000 livres.

Pendant cette période de 1751 à 1764 les dépenses de constructions montèrent exactement à 4.467.048 livres, 7 sols, 4 deniers.

Par une lettre du 26 janvier 1776, adressée par M. d'Angevilliers, surintendant des bâtiments de Louis XVI, nous voyons que ce personnage demande aux administrateurs de la dotation de l'École Militaire la somme de 316.835 livres 8 sols 3 deniers pour le couvrir des dépenses que son département a faites autrefois pour la construction de l'hôtel du Champ-de-Mars. Il fut répondu à cette réclamation par le procureur général Joly de Fleury que pendant vingt ans le roi avait affecté à cet objet le bénéfice de 20.000 livres de l'abbaye de Liessies, et que c'est là qu'il faut s'adresser.

L'emplacement occupé par les divers bâtiments et cours de ce vaste établissement, encore agrandi par la suite, formait alors un parallélogramme de 220 toises de longueur et de 130 de largeur, c'est-à-dire, selon notre système actuel, environ 429 mètres sur 253 mètres.

La façade méridionale — celle opposée au Champ-de-Mars — laisse actuellement voir deux cours que des bâtiments masquaient à l'origine. En 1787, on substitua à ces bâtiments une belle grille qui, mettant l'édifice à découvert, permit d'en admirer toute la splendeur.

Après une première cour carrée, l'architecte en plaça une seconde à laquelle on donna le nom de Cour Royale ; elle était également carrée, mais un peu plus petite. Au milieu s'élevait une statue de

D'après une estampe de la collection Georges Hartmann.

marbre blanc représentant Louis XV, œuvre du sculpteur Lemoine.

Les bâtiments de cette cour furent ornés de colonnes doriques accouplées, ainsi que d'un avant-corps couronné par des frontons.

En même temps que l'on dressait la grille monumentale, on édifia aux deux extrémités de nouvelles constructions dont les faces avancées présentaient deux frontons peints à fresque par Gibelin, l'artiste qui le premier, à Paris, mit en usage ce genre d'ornementation. Les peintures, en grisailles, représentaient, l'une un cheval tenu par des athlètes, l'autre une figure symbolisant l'Étude entourée des attributs des sciences et des arts (1).

Du côté du Champ-de-Mars, la façade du bâtiment principal, sans comprendre les constructions latérales élevées postérieurement, présente deux rangs de croisées, au rez-de-chaussée et au premier étage. Chaque rang se compose de vingt et une ouvertures, portes ou fenêtres.

Au centre est un avant-corps orné de colonnes corinthiennes qui embrassent les deux étages et supportent un fronton enrichi de bas-reliefs ; en retrait et au-dessus, un attique sur lequel est appuyé un dôme quadrangulaire qui est commun avec la façade intérieure.

Depuis sa fondation, le monument a subi diverses modifications qui toutes n'ont pas été heureuses au point de vue de l'unité architecturale ; c'est ainsi qu'à l'extérieur, face au Champ-de-Mars, les pavillons édifiés par Brongniart de chaque côté de la construction principale en ont profondément modifié l'aspect. Intérieurement des statues ont été brisées, la chapelle a été dépouillée de ses ornements. Cependant, malgré ces altérations regrettables, l'École Militaire demeurera l'un des spécimens les plus beaux, sinon le plus pur, de l'art architectonique français au dix-huitième siècle.

*
* *

Nous n'avons examiné jusqu'ici que l'extérieur ; pénétrons maintenant à l'intérieur par la porte principale septentrionale. Nous voici dans le grand vestibule ouvert de trois portes sur les deux faces du bâtiment et magnifiquement orné de colonnes doriques. Quatre niches y donnèrent place aux statues en pied du maréchal de Luxem-

(1) Ces deux constructions en aile de la façade principale ont été démolies sous le règne de Napoléon III et réédifiées pour y loger les régiments de la Garde Impériale. C'est à cette époque que périrent les grisailles de Gibelin.

bourg, par le sculpteur Monchi; du prince de Condé, par Le Comte; du vicomte de Turenne, par Pajou et du maréchal de Saxe, par d'Huez (1). A droite est un escalier monumental dont la rampe, où harmonieusement le bronze se marie au fer, nous conduit au premier étage. Là se succèdent des salons d'un décor gracieux et varié sans que toutefois l'unité ait à en souffrir. Le plus beau est le salon d'honneur, dit aujourd'hui des Maréchaux. Tous les ornements sont intacts, les dégâts faits en 1792 ayant été réparés. Aux consoles qui supportent les corniches sont sculptées des coiffures militaires de différents modèles. On y remarque quatre grandes toiles de 3 mètres 95 de largeur sur 2 mètres 84 de hauteur peintes par Lepaon, représentant des batailles du règne de Louis XV: celles de Fontenoy et de Lawfeld, et les sièges de Fribourg et de Tournay.

Lepaon, Jean-Baptiste, né à Paris, en 1738, était un ancien dragon retiré du service à la suite de glorieuses blessures. Souvent, sur les champs de bataille, il avait pris des croquis sur le vif, et Diderot a dit qu'il était le seul peintre qui ait été à même de représenter avec exactitude des scènes de combat pour y avoir personnellement assisté, et non conventionnellement comme le font beaucoup de ses confrères. Il est probable que c'est grâce à l'appui du prince de Condé, qui se l'était attaché en qualité de peintre ordinaire, que Lepaon reçut la commande des quatre toiles destinées à orner le salon d'honneur. Comme nous le verrons plus tard, ces tableaux eurent un singulier destin : enlevés de l'Ecole Militaire à l'époque de la Révolution, ils durent subir de nombreuses pérégrinations avant de revenir à leur première destination après soixante ans d'absence.

Rappelons pour mémoire que le musée de Nantes possède de cet artiste une toile représentant *l'Hallali d'un cerf qui s'était réfugié dans les carrières de Montmartre*, et que la Bibliothèque de l'École Polytechnique compte, dans sa riche collection, deux importantes gouaches de Lepaon figurant des scènes de chasse. Enfin, on connaît de lui, au Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, une scène de chasse, don du prince de Condé.

Descendons maintenant au rez-de-chaussée, et suivons l'enfilade de petites pièces qui, actuellement, forment la bibliothèque. Ces pièces sont décorées de merveilleuses boiseries en partie masquées par les aménagements nécessités par la destination qui leur a été donnée.

(1) Ces statues ont été brisées sous la Révolution. Celles qui sont actuellement en place sont des reconstitutions faites sous le règne de Napoléon III.

Les élégants trumeaux placés au-dessus des portes nous paraissent être également de Lepaon.

Les richesses d'art accumulées autrefois dans cet établissement étaient en nombre considérable.

Les registres d'Alexandre Lenoir, garde du dépôt national des monuments, donnent les indications suivantes :

I

« Ce 24 vendémiaire an II de la République, une et indivisible (15 *Octobre* 1793).

« *Au citoyen Mulot, secrétaire de la Commission des monuments.*

« Je vous ai écrit, il y a peu de jours, citoyen, que d'après le désir de la Commission des monuments j'allais me mettre en mesure pour le transport des tableaux de la ci-devant École militaire et de ceux du château de Vincennes. J'ai effectivement prévenu les ouvriers et tout préparé pour procéder à l'enlèvement de ces objets ; mais j'ai oublié de vous prévenir que j'ai remis à la Commission les deux autorisations du Directoire constatant les objets à enlever.

« Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien me faire passer ces deux autorisations que vous trouverez sans doute dans vos cartons ; sans elles je ne puis rien et mon désir de bien faire est sans activité. J'attends votre réponse pour me mettre en marche. »

Salut et fraternité,
Votre concitoyen,
LENOIR.
Garde du dépôt des monuments.

II

ÉTAT DES OBJETS D'ART ENTRÉS AU DÉPÔT DEPUIS LE 20 GERMINAL JUSQU'AU 30 DUDIT MOIS (9-19 *avril* 1794).

. . . . . .

. . . . . .

Du 27, de la ci-devant École militaire :
Une chasse à l'ours, par Oudry.

Une idem au cerf, par le même.
Une idem au renard, par le même.
Cinq petits tableaux allégoriques, par Lépicié.
Quatre tableaux de bataille, par Lepaon.
Plus quatre esquisses de ces tableaux.
Cinq autres tableaux de bataille, par le même.
Treize tableaux, pris dans la chapelle, représentant des sujets pris dans la vie de Louis XI.

. . . . . .
. . . . . .

III

Envoi décadaire par Lenoir — du 10 au 20 floréal — (29 *avril au* 9 *mai* 1794).

. . . . . .
. . . . . .

Du 15, de l'École militaire, un tableau représentant une Minerve. J'observe que ce tableau a été crevé de toutes parts. Le citoyen Nadrau a accusé l'avoir trouvé dans cet état de délabrement.

. . . . . .

IV

Etat général des tableaux et autres objets qui ne tiennent point a la Collection des monuments français et qui se trouvent déposés provisoirement dans le musée des Petits-Augustins (1795).

. . . . . .
. . . . . .

Provenant de l'Ecole militaire :
1554. — Une chasse à l'ours, par Oudry.
1555. — Une chasse au cerf, par le même.
1556. — Une chasse au renard et au loup, par le même.
1557. — Cinq tableaux représentant des figures allégoriques, par le même.

1558. — Deux tableaux de batailles, par Lepaon.
1559. — La bataille de Fontenoy, par le même.
1560. — La bataille de Lawfeld, par le même.
1561. — Le siège de Tournay, par le même.
1562. — Le siège de Fribourg, par le même.
1563. — Louis IX remettant la régence à sa mère, par Vien.
1564. — Le mariage de Louis IX, par Taraval.
1565. — Louis IX portant la couronne d'épines, par Hallé.
1566. — Louis IX rendant la justice, par Lépicié.
1567. — Louis IX débarquant à Damiette, par Restout fils.
1568. — Le sacre de Louis IX, par Amédée Vanloo.
1569. — Louis IX lavant les pieds aux pauvres, par Durameau.
1570. — Louis IX recevant les ambassadeurs de la montagne, par Brenet.
1571. — L'entrevue de Louis IX avec Innocent IV, par Lagrenée.
1572. — Louis IX recevant le viatique, par Doyen.

. . . . . .

V

De l'an IV, 22 pluviose (11 *février* 1796).

Remis au citoyen Haquin, pour le musée du Louvre, quatre tableaux peints par Lepaon, venant de l'Ecole militaire.

. . . . . .

VI

De l'an V, 5 fructidor (22 *août* 1797).
État des tableaux remis par Lenoir aux administrateurs des fêtes de Saint-Cloud.

. . . . . .

7. — Quatre tableaux représentant les batailles de Fontenoy, de Lawfeld, de Tournai et de Fribourg, par Lepaon.
8. — Deux paysages avec figures, par le même.

VII

Restitution a l'Ecole militaire des tableaux de Lepaon, qui lui avaient été enlevés

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Paris, le 23 fructidor an V de la République Française, une et indivisible (9 *septembre* 1797).

Le directeur général de l'Instruction publique au citoyen Lenoir, conservateur du Musée des monuments français.

« Je vous préviens, citoyen, que le Ministre, par sa décision du 13 courant, a chargé le Conseil de conservation de faire replacer provisoirement dans la grande salle dite du grand conseil, à l'École militaire, les tableaux qui en ont été enlevés et transférés depuis au dépôt des ci-devant Augustins, où ils ont été rangés parmi ceux destinés à être vendus. Je vous invite, en conséquence, à faire retirer sans délai de la vente ces tableaux représentant les principales guerres du règne de Louis XV.

« Salut et fraternité.

« Ginguené. »

Conformément à l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, je reconnais avoir reçu du citoyen Lenoir, conservateur du Musée des monuments français, quatre grands tableaux représentant les batailles de Louis XV, peints par Lepaon, desquels tableaux je me charge et décharge le citoyen Lenoir.

10 février 1798.

Approuvé l'écriture ci-dessus :
Hacquin.

Nous ignorons si le citoyen Hacquin fit effectivement replacer les toiles de Lepaon dans la salle dite alors du *Grand Conseil* ; dans tous les cas elles n'y demeurèrent pas, car, sans que nous ayons pu suivre la filière complète, nous les retrouvons dans les réserves du Louvre. Ce musée les tenait lui-même du musée de Versailles ; il les a restituées à l'École Militaire le 7 septembre 1854. Tout le reste a

disparu lors de la tourmente révolutionnaire. On nous a signalé toutefois, dans la chapelle aujourd'hui désaffectée de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, un tableau représentant un épisode de la vie de saint Louis, qui nous semblerait être le *Louis IX remettant la régence à sa mère*, de Vien.

Tout en regrettant la dispersion — je n'ose dire l'anéantissement — de tant de richesses d'art, continuons la visite du monument.

A gauche du vestibule est la chapelle, retirée au culte il y a vingt-cinq ans, et qui, actuellement, sert de magasin d'habillement. C'est peut-être la partie la plus admirable de l'édifice, et nous nous plaisons à reconnaître que toutes les précautions nécessaires ont été prises pour en assurer la bonne conservation, à défaut de la perspective, rompue par l'aménagement nécessité par la destination nouvelle.

Au dix-huitième siècle, cette chapelle était décorée par la suite des onze tableaux représentant la Vie de saint Louis, dont nous avons trouvé la désignation dans les papiers de Lenoir.

Un jour, il n'y a pas très longtemps, en découvrant une dalle de la chapelle, on aperçut un caveau dans lequel se trouvaient déposés deux cercueils, mais sans plus se préoccuper de la découverte on ferma la dalle.

Lors d'une visite faite en 1901 à l'École Militaire, par la Commission municipale du Vieux Paris, on descendit avec assez de difficulté dans le caveau et l'on souleva les couvercles des cercueils de bois dans lesquels étaient renfermés d'autres cercueils de plomb, de forme dite *anthropomorphe*, et sur chacun desquels était soudée une plaque de cuivre gravée d'une inscription.

Sur l'une de ces plaques on releva l'inscription suivante:

Ici repose
Le corps de Messire Joseph
Paris Duvernay seigneur
de Plaisance et autres lieux,
Conseiller d'Etat et Conseiller
Secrétaire du Roy maison et
Couronne de France et de
ses finances, Intendant de
l'Hotel de l'Ecole Royale
Militaire, décédé le 17 juillet

1770. AGÉ DE 86 ANS 3 MOIS
ET 9 JOURS.
REQUIESCAT IN PACE

et sur l'autre :

MESSIRE JACQUES RENÉ DE
CROISMARE, CHEVALIER, LIEUTENANT
GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROY,
GRAND CROIX DE L'ORDRE ROIAL
ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS
ET GOUVERNEUR DE L'ECOLE
ROIALE MILITAIRE, NÉ LE... (1)
MARS 1699 ET DÉCÉDÉ AUDIT
HOTEL LE 22 MARS 1773.

Cette découverte est un peu due au hasard, car rien ne signalait, dans la chapelle, la sépulture de Pâris-Duvernay, ni celle du lieutenant-général de Croismare.

Bien que cette chapelle soit maintenant désaffectée, il y a là, nous semble-t-il, une injustice à réparer, et nous émettons le vœu que, par les soins de l'autorité militaire, une plaque commémorative y soit apposée, qui rappellera le souvenir du fondateur de l'École Militaire et celui de son premier gouverneur.

*
* *

Reprenons maintenant l'histoire intime de l'École Militaire, histoire que nous venons de quitter un instant pour nous occuper plus spécialement des bâtiments, et nous voici obligé de constater que la discipline n'avait pas tardé à s'y altérer singulièrement. Cette discipline était, d'ailleurs, fort inégale ; on y passait de la plus extrême sévérité au plus grand relâchement ; les exercices étaient aussi peu réguliers que peu sérieux.

Il y avait à l'École Militaire trois Conseils.

Le premier, désigné sous le nom de *Conseil d'administration*, était composé du Secrétaire d'État, ministre de la Guerre, du Surintendant, du Gouverneur ou, en son absence, du lieutenant du roi, et de l'intendant. Il était tenu tous les mois, et on s'y occupait des affaires relatives à l'administration générale.

(1) Le quantième n'a pas été gravé sur la plaque.

Par lettre du 10 juin 1754, le ministre de la Guerre donne définitivement au lieutenant du roi droit de séance au Conseil avec voix délibérative.

Le second Conseil, appelé *Conseil d'Économie*, a la même composition que le premier ; il s'occupe des dépenses ordinaires, dont les états doivent être arrêtés et ordonnancés par l'Intendant. Il est régulièrement tenu toutes les semaines.

Le troisième Conseil, qui se tient tous les jours, est le *Conseil de Police*. Comme son nom l'indique, on y traite de tous les objets relatifs à l'exécution des règlements, à la discipline et à la conduite des élèves. Les officiers, composant l'état-major de l'Hôtel, y sont appelés, suivant les cas, pour donner des renseignements et, au besoin, leur avis.

A la création des charges de directeur général des études, le 30 juin 1759, et de trésorier, en août 1760, ces fonctionnaires entrèrent dans les différents Conseils.

La durée des études était de quatre années, et chaque année comprenait trois divisions : les forts, les médiocres, les faibles.

Au signal du lever donné à son de caisse, les élèves font leur toilette, astiquent leur fourniment et battent leurs habits. Ils se rendent ensuite à la chapelle pour entendre la messe.

En première année, on enseigne l'arithmétique, le dessin, l'écriture, les premiers éléments de la géométrie, la grammaire française et l'allemand.

En deuxième année, les mêmes exercices moins l'arithmétique *qui est jugée inutile*, et on y ajoute la conversation en allemand.

En troisième et en quatrième année, on apprend l'exercice et l'équitation ; on donne aux élèves quelques leçons sur l'art des fortifications, et, trois fois par semaine, on étudie sommairement les ordonnances militaires.

Tous les quatre jours, et dans toutes les divisions, il y a cours de danse.

Les exercices militaires n'ont qu'une place réduite, et seulement dans les deux dernières années. Le cours de tactique est même supprimé en 1771.

Les études latines, introduites à l'origine dans le programme de l'École, n'avaient pas tardé à être supprimées, tellement les élèves y étaient peu préparés.

Les punitions réglementaires sont, suivant la gravité de la faute,

les piquets debout ou à genoux au bout de la table pendant les repas, la mise au pain sec, la prison.

Les élèves studieux sont récompensés par les grades de sergent-major, de lieutenant et de capitaine, mais sans droit au commandement ; ils ont l'épaulette d'argent sur l'épaule droite, ou une épaulette ponceau et argent. L'épaulette de bure indique les élèves indisciplinés.

L'École Militaire de Paris est moins une école spéciale qu'un collège de province. Les élèves portent, il est vrai, l'habit bleu à collet rouge et à doublure blanche, avec galons d'argent ; mais ce ne sont, le plus souvent, que des enfants trop jeunes pour apprendre sérieusement le métier des armes. On entre, d'ailleurs, à l'École à des âges trop inégaux : quelques enfants au moment de leur admission savent à peine lire et écrire ; d'autres sont déjà de jeunes hommes. Trop militaire pour les premiers, l'éducation ne l'est pas assez pour les autres. Aussi les cours se ressentent-ils de la différence d'âges des élèves ; un seul est réellement en honneur : le cours de danse.

« Il ne peut produire, disait le marquis d'Argenson, que des petits-maîtres, comme Saint-Cyr n'a produit que des bégueules. »

En 1764, on avait décidé de ne recevoir aucun élève de moins de quatorze ans, mais cette sage résolution ne fut pas toujours observée.

Nous arrivons à l'année 1776. Le comte de Saint-Germain, qui toujours a été peu favorable à l'École Militaire de Paris, devenu ministre de la Guerre, fait établir douze écoles militaires : à Sorèze, Brienne, Rebais, Tiron, Pontevoy, Beaumont, Effiat, Tournon, Vendôme, Pont-à-Mousson, Dôle et Auxerre ; il en donne la direction aux bénédictins, aux oratoriens et aux minimes qui, depuis l'expulsion des jésuites, sont à la tête de la plupart des maisons d'éducation.

Dans ses *Mémoires*, ce ministre nous fait connaître son sentiment sur la fondation de l'École Militaire : « Depuis Louis XIV, qui avait l'esprit grand et élevé, toutes les institutions, tous les établissements tiennent plus de l'ostentation que de l'utilité ; et rarement la question d'économie a été consultée. Je ne citerai que deux exemples, l'École militaire et l'hôtel des Invalides. Dans le premier de ces établissements, il s'agit d'élever de très pauvres gentilshommes pour en faire des sous-lieutenants d'infanterie ; l'éducation devrait toujours être proportionnée à l'état que l'homme doit avoir dans la

société ; il ne s'agissait donc que de leur former un cœur honnête, un esprit docile, un corps robuste et vigoureux, de leur apprendre à lire, à écrire, etc. ; au lieu de cela on a fait un établissement comme s'il s'agissait d'élever des princes. »

Le sort de l'École Militaire était, dès lors, résolu. Le 1er février 1776 paraissait une Déclaration du roi supprimant cette école. L'article VIII de la Déclaration autorisait même le conseil d'administration à vendre ou à aliéner meubles et immeubles et l'hôtel lui-même, — clause sacrilège qui, heureusement, ne fut jamais exécutée.

Selon leur degré d'instruction, les élèves furent envoyés dans les régiments ou répartis dans les collèges de province qu'on venait d'ériger en Écoles militaires.

Ici encore on tombait dans les mêmes errements qu'autrefois, car l'âge d'admission avait été fixé à huit ans, et il suffisait, pour être admis, de savoir à peu près lire et écrire.

Le comte de Saint-Germain ne tarda pas à se déjuger, car le 17 juillet 1777 paraissait une Ordonnance Royale par laquelle Sa Majesté voulant, disait-elle, multiplier les avantages d'une seconde éducation en faveur de la noblesse qui se destinait aux armes et lui faciliter l'entrée, comme l'apprentissage du Service, décidait que les élèves les plus méritants des écoles militaires de province viendraient à Paris, en nombre indéterminé, sous le nom de cadets-gentilshommes pour achever leurs études et apprendre l'art de la guerre à l'ancien hôtel du Champ-de-Mars. Dès lors l'article VIII de la Déclaration du 1er février 1776 devenait caduc.

Le nouveau ministre n'avait donc détruit la fondation de Pâris-Duvernay que pour la rétablir et en faire une École militaire supérieure.

En même temps qu'on appelait à Paris l'élite des élèves des écoles royales militaires, on admettait sans examen de jeunes pensionnaires libres, à partir de l'âge de treize ans. C'étaient des enfants de haute noblesse dont les parents devaient payer pour eux une pension annuelle de deux mille livres, et quatre cents livres pour le trousseau. Le résultat de cette dernière mesure fut de créer bientôt un antagonisme entre les élèves provenant de la noblesse de cour et ceux de la noblesse pauvre de province ; aussi fréquentes étaient les querelles qui les mettaient aux prises.

*
* *

C'est dans cette École militaire réorganisée que, en octobre 1784, entra un jeune cadet-gentilhomme corse âgé de seize ans, que rien, alors, ne désignait plus particulièrement à l'attention. Et cependant le monde, un jour, s'emplira de l'éclat de son nom et du bruit de ses exploits.

Il se nomme Bonaparte; il deviendra Napoléon !

Le jeune homme avait été remarqué par le sous-inspecteur général des Écoles militaires, Keralio, lors de deux visites faites en 1782 et 1783 à l'ancien collège des Minimes de Brienne. Keralio, auquel il avait été recommandé, aurait désiré le faire venir à l'École de l'Hôtel du Champ-de-Mars, mais les notes de l'élève étaient encore trop faibles pour mériter cette faveur.

Reynaud de Monts qui lui succéda, l'année suivante, dans l'inspection de l'école de Brienne, l'admit à l'École de Paris.

L'état des élèves de Brienne destinés à passer, en 1784, à l'École Supérieure a disparu. On devine la volonté qui en a ordonné la destruction.

Les notes données à Bonaparte par le sous-inspecteur général Reynaud, telles que nous les ont rapportées quelques-uns des historiens de Napoléon, ne présentent aucun caractère d'authenticité. Il y est dit : « *M. de Buonaparte* (*Napoleon*), *né à Ajaccio* (*île de Corse*), *le* 15 *août* 1769, *taille de quatre pieds dix pouces, onze lignes ; bonne constitution; santé excellente ; caractère soumis ; honnête et reconnaissant envers ses supérieurs ; conduite très régulière. Il s'est toujours distingué par son application aux mathématiques; il sait très passablement son histoire et sa géographie ; il est assez faible dans les exercices d'agrément et le latin, où il n'a fait que sa quatrième. Ce sera un excellent marin ; mérite de passer à l'école de Paris.* »

Il est à remarquer que Reynaud n'avait pas pour habitude d'accumuler ainsi les qualificatifs dans les notes qu'il donnait aux élèves. De plus, Napoléon, loin d'être *assez faible* dans les exercices d'agrément, était au contraire habile dans l'art de l'escrime et celui de la danse.

« *Mérite de passer à l'école de Paris* » conclut le sous-inspecteur général. Or, la formule invariablement employée par Reynaud, telle

qu'on la retrouve sur toutes les autres notes d'admission, est : *apte à passer à l'école de Paris.*

Il s'agit donc ici, de toute évidence, d'un document forgé : le faux est flagrant.

Le 22 octobre 1784, le jeune Bonaparte, muni d'une lettre du roi qui l'admet à l'École de Paris, y arrive avec ses camarades de Montarly, de Dampierre, de Comminges, Laugier de Bellecourt et de Castres.

*
* *

A l'époque où le futur empereur entre à l'École Militaire, les études sont assez bien disposées et réparties. Le gouverneur de l'Hôtel, inspecteur général des Écoles Militaires, est le lieutenant-général marquis de Timbrune-Valence. Grand seigneur, il se borne à signer les notes et à lire les rapports. Son second, sous-inspecteur général, est Reynaud de Monts, mais ses fonctions l'obligent à courir la province.

Le véritable chef de l'École Militaire de Paris est de Valfort, alors lieutenant-colonel des grenadiers de l'Orléanais.

Dans la réalité Valfort, qui, de sa propre autorité, avait pris la particule, s'appelle Silvestre ; son père était un petit bourgeois de Tarare. Valfort, sans particule, est le nom de sa mère.

Valfort a sous ses ordres, pour le seconder, un aide-major, quatre sous-aides-majors, quatre capitaines des portes (1) et deux écuyers. En plus, un contrôleur général, un trésorier général, un garde des archives et un commissaire des guerres. Pour compléter cette énumération, il faut citer encore le chapelain, assisté de cinq docteurs en Sorbonne, le médecin et deux chirurgiens.

*
* *

On donna au jeune Bonaparte une chambre qu'il partagea avec un camarade, Desmazis, dont il fit plus tard l'administrateur du mobilier de la Couronne. C'était une chambre fort triste qui n'était éclairée que par une fenêtre ayant vue sur la cour ; pour y arriver, il fallait gravir cent soixante-seize marches.

(1) Emploi correspondant à celui de portier-consigne.

Le mobilier était des plus simples : deux lits garnis chacun d'un sommier, d'un matelas, d'un traversin et de deux couvertures. Une table, deux chaises recouvertes de cuir, une grande armoire et une planchette servant de toilette complétaient l'ameublement.

Les murs étaient privés de tout ornement, si ce n'est un grand crucifix noir.

Pour rompre l'austérité monastique de cette cellule, le jeune Bonaparte accrocha au-dessus de son lit une vue d'Ajaccio et les portraits de ses trois sœurs, qu'il avait dessinés de mémoire ; et, selon un usage de l'École, lui et son camarade crayonnèrent des devises sur la muraille.

Comme les permissions de sortir étaient largement données, la plupart des jeunes gentilshommes de l'École Royale avaient un appartement en ville. Malgré la modicité de ses ressources, Bonaparte, par fierté, fit comme les autres, et loua une petite chambre au numéro 5 du quai Conti, à l'angle de la rue de Nevers.

Le futur empereur n'était pas aimé à l'École, ses camarades qu'il jalousait, humilié par son manque de fortune ; les professeurs eux-mêmes le détestaient pour son esprit autoritaire, exigeant et frondeur, son absence de sociabilité, sa prétention de tout vouloir réformer.

Dans tous les cours qu'il suivit à l'École de Paris, le jeune Bonaparte rencontrait un rival qui l'emportait toujours sur lui. C'était le cadet Le Picard de Phelippeaux, plus âgé que lui de deux ans, entré à l'Hôtel le 27 septembre 1781, et ne devant en sortir aussi dans l'artillerie qu'en 1785. Cette rivalité dégénérait souvent en voies de fait que leur sergent-major élève Picot de Peccaduc avait peine à arrêter.

En même temps que le jeune Corse se trouvait à l'École Militaire de Paris, sa sœur Marianne-Élisa était pensionnaire à Saint-Cyr.

Un jour de sortie, il va la voir et la trouve tout en larmes parce que l'état de sa bourse ne lui avait pas permis de participer au goûter d'adieu que ses compagnes offraient à Mlle de Montluc. Il fallait, paraît-il, dix livres, somme assez rondelette pour une collation de petites pensionnaires, et Élisa, à qui il ne restait plus que six livres, tenait ce raisonnement : « Si je les donne, je n'aurai plus rien et je devrai attendre six semaines le renouvellement de ma pension ; d'ailleurs, ce n'est pas suffisant. »

Le premier mouvement de son frère avait été de porter la main à la poche, mais comme la réflexion lui vint qu'il n'y trouverait pas la somme nécessaire, il arrêta son geste, rougit et frappa du pied.

Il éclata alors en invectives contre la détestable administration des maisons comme Saint-Cyr et les écoles militaires. L'humiliation de sa sœur avait profondément blessé son orgueil.

Dans la voiture de son correspondant, Démétrius de Comènne, qui le ramenait à Paris, il renouvela ses récriminations d'un ton si acerbe que Démétrius, outré, lui reprocha vivement ses paroles, indignes, dit-il, d'un jeune gentilhomme élevé par la charité du roi.

— Je ne suis pas l'élève du roi, riposta aigrement Bonaparte; je suis l'élève de l'État.

Il ajouta : Ah ! si j'étais *le maître*.

Et dans ces mots hautains, il découvre toute sa pensée, tout son désir de domination.

Le séjour du jeune Bonaparte à l'École Militaire de Paris fut attristé par la mort de son père, survenue le 24 février 1785.

Moins d'un an après son entrée à l'École, il est admis, mais non dans les premiers, à passer les examens de l'École d'artillerie de Metz, examens exigés par les règlements même pour les élèves de l'École supérieure, qui n'ont pour privilège que de les subir devant une commission réunie à Paris.

Reçu par Laplace, qui présidait, Bonaparte est nommé lieutenant d'artillerie en second.

Son premier souci fut de se commander un bel uniforme. Tout fier de son nouvel habit galonné, il alla rendre visite à la sœur de son correspondant Démétrius de Comènne, sa compatriote Mme de Permon, qu'il rencontra avec ses deux filles dont l'aînée, plus tard duchesse d'Abrantès, raconte l'incident dans ses *Mémoires*. « Il y avait, dit-elle, dans son habillement une chose qui lui donnait une apparence fort ridicule, c'était ses bottes ; elles étaient d'une dimension si singulièrement grande que ses petites jambes, alors fort grèles, disparaissaient dans leur ampleur. »

Et comme Mlles de Permon ne pouvaient retenir un fou rire ; d'un ton dédaigneux, il dit à la plus jeune, âgée de douze ou treize ans et qui riait encore plus fort que son aînée : On voit bien que vous n'êtes qu'une petite pensionnaire.

— Et vous, repartit la fillette, vexée, vous n'êtes qu'un *chat botté*.

« Tout le monde se mit à rire, ajoute la duchesse dans ses *Mémoires*, le coup avait porté. Je peindrais difficilement la colère où cela mit Napoléon. Il ne répondit rien, et il fit bien. Ma mère trouva

elle-même l'épithète de *chat botté* si juste et si plaisante qu'elle en rit de bon cœur. »

Tout flambant dans son uniforme, Bonaparte quitte, le 16 décembre 1785, sa chambrette du quai Conti et, son brevet en poche, va rejoindre son régiment à Valence.

Désormais, il n'appartient plus à l'École ; une page nouvelle va s'ouvrir pour notre Histoire ! Devant le petit élève de Brienne et de l'École de l'Hôtel de Mars, devenu l'Empereur, les rois se courberont, les royaumes changeront de maîtres ; et puis, un jour, la glorieuse épopée impériale misérablement prendra fin : l'aigle altier qui longtemps étendit son vol sur l'Europe terrifiée, blessé à l'aile, ira s'abattre et expirer, au loin des mers, dans la petite île brumeuse de Sainte-Hélène !

Le 9 octobre 1787, un Règlement contresigné par le comte de Loménie-Brienne supprime l'École Militaire de Paris, ainsi que la compagnie de cadets-gentilshommes qui y avait été placée.

Le roi, dans le préambule exprime la pensée qu'une économie d'environ 1 million 200 mille livres pourra être ainsi effectuée et employée à d'autres charges militaires auxquelles le Trésor satisfait, et dont il sera ainsi déchargé ; que l'Hôtel de l'École Militaire peut être consacré aux malades pauvres de la ville de Paris.

Les élèves qui avaient l'âge requis furent envoyés dans les régiments avec le grade de sous-lieutenant ; les autres cadets, au nombre de quatre-vingt-six, furent placés soit à Brienne, soit à Pont-à-Mousson ; il fallut donc dans ces deux écoles un officier pour les commander, un bas-officier capitaine des portes, un professeur de musique et un tambour. Ces fonctionnaires, qui n'existaient pas dans les autres collèges, durent rester à Brienne et à Pont-à Mousson jusqu'à l'envoi de ces jeunes cadets dans les régiments.

Les bâtiments de l'École Militaire sont mis à la disposition de la Ville de Paris pour être transformés en hôpital, sans que toutefois cette destination devienne effective ; mais à l'approche de la Révolution la Ville s'empara du monument pour en faire un dépôt de farines. Après la disparition de la royauté on y établit des tailleurs pour habiller la garde nationale, et on y installa cent moulins de blé à bras.

Le 19 août 1792, l'Hôtel de l'École Militaire est envahi par la foule armée. La statue de Louis XV est mutilée ainsi que les armes de France qui ornent la grille d'entrée. Dans la chapelle, la popu-

lace brise la couronne surmontant la chaire, un Saint-Esprit sculpté sur la porte latérale est haché de coups de sabre. Dans la salle du Conseil, les couronnes à fleurs de lys de la boiserie sont dégradées ; un tableau représentant Minerve est percé par une baïonnette, et dans le grand escalier les statues en pierre de Condé, de Luxembourg et du maréchal de Saxe sont renversées. Les portraits du roi, de la reine et beaucoup de tableaux de famille qui y avaient été laissés par le dernier inspecteur général, le marquis de Timbrune, sont lacérés. La bibliothèque composée de plus de cinq mille volumes est mise au pillage.

En 1793, le conseil de la fondation est obligé de demander à être entretenu sur les fonds de cette même fondation qui avait été séquestrée par le gouvernement révolutionnaire.

Le 13 prairial an II (1er juin 1794), Barrère, au nom du Comité de Salut Public, montait à la tribune et lisait à la Convention un rapport relatif à la création d'une nouvelle École militaire. Dans ce rapport il se montrait peu juste à l'égard de l'ancienne école : « Pour l'école royale, y disait-il, il fallut élever avec les sueurs du peuple un grand édifice, qui témoigne de l'égoïsme du maître qui le fit bâtir. Pour l'école révolutionnaire de Mars, il ne faut que la plaine des Sablons, des tentes, des canons et des armes. »

Cette institution, qui prit le nom d'École de Mars, fut donc établie dans la plaine des Sablons, près le bois de Boulogne. Les élèves recrutés dans toutes les provinces, choisis de préférence dans les classes les plus infimes, parmi les fils de sans-culottes, se rendirent à pied et militairement à Paris ; ils étaient plus de trois mille. Le commandement de l'école fut donné à un ancien officier de cavalerie nommé Bretèche, qui avait d'abord servi dans la marine. Lieutenant de gendarmerie en 1791, Bretèche avait obtenu le brevet de capitaine après la bataille de Jemmapes ; le 7 mars 1794 (27 ventôse an II), il était nommé colonel du 16e régiment de chasseurs à cheval. Avec le commandement de l'École de Mars, il reçut le titre de général.

Pour les exercices militaires, on suivit les prescriptions de l'ordonnance de 1791. Les autres parties du programme comprenaient l'équitation, l'art de la fortification, le génie, l'artillerie, la tactique, l'administration des armées, la physique, la chimie et l'agriculture. Trop vaste programme pour des jeunes gens qui, pour la plupart, ne savaient ni lire ni écrire.

Destitué par la Convention et arrêté à la veille du 10 thermidor,

Bretèche est remplacé par Chanez, qui, nommé depuis général de brigade, mourut sous le Consulat. Harangués par Brival et Bentabole, les élèves de Mars accourent aux Tuileries, avec leurs canons, aux cris de : Vive la Convention ! Vive la Commune ! mais se bornent à pousser des clameurs, ne sachant à quel parti se rallier.

Effrayée de l'immixtion de ces jeunes turbulents dans la politique, la Convention rend le 23 octobre 1794 (2 brumaire an III) un décret qui, tout en réservant l'avenir, ordonne la levée immédiate du camp des Sablons.

L'École de Mars n'a donc eu qu'une durée éphémère ; son mode de recrutement en avait fait une institution non viable.

Devenu consul, Bonaparte établit son quartier général à l'École Militaire, et fait inscrire sur la frise : QUARTIER NAPOLÉON.

En 1797, on y arrête l'ex-abbé Brottier, Duverne, de Presle et La Villeheurnois, les conspirateurs royalistes de fructidor, alors qu'ils développent leur plan au chef d'escadrons Malo.

Le 28 janvier 1803 (8 pluviôse an XI), le premier Consul réalisa le projet de réformation qu'il avait conçu dès son séjour à l'École, et créa l'École Militaire spéciale de Fontainebleau : il était devenu *le maître*.

Installée dans la Cour du Cheval-Blanc et placée sous la direction du commandant de Bellavène, cette école ne put réunir au début que deux cents jeunes gens qui furent divisés en quatre compagnies. L'empereur avait compté sur mille à douze cents élèves, mais les difficultés du logement et diverses autres circonstances l'obligèrent à n'en recevoir que six cents au plus, formant un seul bataillon. Les futurs officiers venaient des prytanées de Paris et de Saint-Cyr ; leur instruction était fort médiocre et leurs connaissances en mathématiques à peu près nulles. Leurs qualités physiques, paraît-il, laissaient aussi beaucoup à désirer.

Le Règlement était d'une grande rigueur.

« Les élèves — y était-il édicté — feront les corvées de chambre, ils mangeront à la gamelle et feront eux-mêmes la cuisine ; ils auront du pain de munition, iront au bois ; ils mangeront la soupe deux fois par jour, aux mêmes heures que la troupe, ils auront un plat de bœuf bouilli, un plat de légumes et une demi-bouteille de vin matin et soir. »

Par décret du 24 mars 1808 et par arrêté en date du 15 juin, l'École Militaire abandonnait Fontainebleau pour aller s'installer à

Saint-Cyr dans l'antique maison des dames de Saint-Louis, alors occupée par une section du Prytanée qui était elle-même transférée à la maison principale de la Flèche.

Le départ de Fontainebleau eut lieu le 1er juillet ; le premier jour, les élèves couchèrent à Essonnes, le lendemain à la Croix de Berny, et le troisième jour à destination. Le Conseil d'Administration de l'École avait été autorisé à dépenser pour chaque élève jusqu'à concurrence de 2 fr. 50 par jour, tous frais compris : l'ère des dépenses somptuaires était passée.

Ajoutons qu'un décret du 16 juillet 1804 (27 messidor an XII) avait militarisé l'École Polytechnique.

Lors de la première Restauration, Louis XVIII, sur la proposition du général Dupont de Chaumont devenu ministre de la Guerre, rend, le 30 juillet 1818, une Ordonnance supprimant en principe les écoles militaires alors existantes.

« Nous étant fait rendre compte, disait le roi dans son préambule, de la situation des écoles militaires et voulant que l'organisation de ces établissements soit en rapport avec celle que nous avons donnée à l'armée par nos Ordonnances du 12 mai dernier ;

« Ayant reconnu qu'une seule école militaire pouvait suffire aux besoins du service ;

« Désirant, en outre, récompenser les services des officiers généraux et supérieurs de nos armées et faire jouir la noblesse de notre royaume des avantages qui lui ont été accordés par l'édit de notre aïeul du mois de janvier 1751, relatif à la fondation de l'École Militaire... »

Les trois écoles militaires de Saint-Cyr, de Saint-Germain et de la Flèche sont supprimées, et l'École Royale Militaire, créée par l'édit du 13 janvier 1751, se trouve rétablie à Paris dans l'ancien hôtel du Champ-de-Mars. Toutefois l'école de Saint-Cyr était provisoirement conservée, et la maison de la Flèche se transformait en une école préparatoire.

Louis XVIII s'aperçut bien vite de la faute qu'on venait de lui faire commettre, car une Ordonnance en date du 23 septembre remet toutes choses en état et se contente de régler le mode d'administration et les conditions d'admission dans les anciennes écoles, devenues écoles royales militaires.

Les bâtiments de l'École Militaire de Paris restent une caserne où l'on place la Garde Royale.

Charles X lui conserve la même destination.

Louis-Philippe y loge son armée.

Napoléon III l'affecte à la Garde Impériale qui n'abandonne le monument que pour aller combattre sur les champs de bataille de 1870.

La Commune s'empare de l'École Militaire, mais en est délogée à la rentrée des troupes de Versailles, en mai 1871. Les traces de la lutte qui s'engagea entre les deux partis sont visibles encore dans la salle dite des Maréchaux, dont les lambris ont été troués par les balles versaillaises.

La République conserva l'École Militaire comme caserne pour la cavalerie et l'artillerie, et décida d'en faire le siège d'une Ecole supérieure de Guerre en remplacement de l'École d'État-Major qui était supprimée (1).

Une commission instituée par décision présidentielle du 19 mai 1874 fut chargée d'étudier l'organisation de cette École.

Dès l'année suivante, la loi des cadres du 13 mars 1875 prévoit, dans son article 28, une École Militaire Supérieure ; elle dit dans son article 9 que les attributions et le recrutement des officiers d'État-Major seront réglés par une loi spéciale.

En attendant le vote de cette loi spéciale, un décret du 18 février 1876 institua des cours d'enseignement militaire supérieur qu'un autre décret du 15 juin 1878 transforma en École Militaire Supérieure.

L'article 3 de la loi du 20 mars 1880 sur le Service d'État-Major changea la dénomination qui précède en celle de École Supérieure de Guerre.

Le décret du 18 février 1876 avait décidé que les cours spéciaux d'enseignement militaire supérieur commenceraient au mois de mai de cette même année. L'article du décret du 15 juin 1878 porte d'ailleurs que les officiers admis en 1876 et 1877 à suivre les cours militaires spéciaux formeront les premières promotions de l'École Militaire Supérieure de Guerre.

Telle est la genèse de cette École de Guerre d'où sortent les meilleurs officiers de notre armée nationale. Le commandement en était

(1) La création de l'École d'application d'État-Major est due aux Bourbons et au maréchal Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la Guerre (Ordonnance du 6 mai 1818). Établie d'abord au dépôt de la Guerre, puis installée rue de Grenelle-Saint-Germain, dans l'ancien hôtel de Sens, l'École d'application fut supprimée en 1875 et remplacée par l'École Militaire Supérieure qui, en 1880, prit le nom d'École Supérieure de Guerre.

primitivement donné à un général de division ; il est actuellement confié à un général de brigade presque toujours désigné pour recevoir prochainement la troisième étoile.

Avec cette dernière création prend fin l'histoire de l'École Militaire de Paris.

*
* *

Au début de l'histoire de l'École Militaire, nous avons montré cet établissement s'élevant au milieu d'une plaine aride et presque déserte. Aujourd'hui, le monument est entouré, de trois côtés, par une population compacte. A droite de la façade du Champ-de-Mars, Grenelle et ses nombreuses usines où se meut une nuée de travailleurs ; à gauche, le quartier bourgeois des Invalides ; en prolongement, celui auquel l'École Militaire a donné son nom et dont les voies aristocratiques sont bordées de magnifiques constructions en majeure partie de style Louis XV.

Dans ce coin de Paris où l'on est en contact fréquent avec l'armée, on est patriote. Ce n'est pas là que serait applaudi « LE PIOUPIOU DE L'YONNE ». Celui qu'on aime et qu'on acclame, c'est le petit soldat venu du peuple, et qui y retournera agrandi, vivifié par la conscience du devoir courageusement accepté, gaîment accompli.

Quand dans les larges avenues qui rayonnent autour de ce vaste monument passe un régiment faisant flotter au vent le signe sacré de la patrie, devant le glorieux emblème tous les fronts se découvrent, toutes les têtes s'inclinent ; une indicible émotion se peint sur tous les visages, émotion faite de souvenirs attristes du passé, d'espoir en l'avenir. Et l'on sent alors avec quelle intensité, combien profondément l âme du peuple, à l'unisson, vibre avec le cœur de l'armée.

PAUL VALET.

NOTICE SUR PARIS-DUVERNAY ET SES FRÈRES

Joseph Pâris-Duvernay, fils d'un aubergiste, né le 9 avril 1684, à Moirans dans le Dauphiné, est le plus célèbre des quatre frères Pâris qui, sur la fin du règne de Louis XIV et le commencement de celui de Louis XV, se distinguèrent par leur habileté dans l'administration des finances.

Les frères Pâris débutèrent par une spéculation sur les blés, lors de la famine qui sévit sur le Dauphiné, ce qui les contraignit à quitter précipitamment leur province natale.

Joseph prit, un instant, du service dans les gardes françaises, et ses trois frères entrèrent chez un munitionnaire aux armées d'Italie.

Commandités ensuite par Samuel Bernard, les frères Pâris assumèrent, à leur propre compte, la direction des vivres de l'armée de Flandre. Au moment des réformes de Law, ils avaient acquis une situation financière des plus importantes Pâris-Duvernay ayant attaqué le fameux banquier écossais dans un mémoire adressé au Régent, fut exilé avec ses frères. A la débâcle du *système*, ce fut cependant à lui qu'on eut recours pour remédier à la détresse du Trésor, et il fut chargé d'appliquer la solution qu'il avait proposée de payer les dettes effectives, et, à cet effet, de soumettre au *visa* tous les billets d'État. L'opération terminée au mois de mai 1716, avait réduit la dette de près de 350 millions ; il ne restait en circulation que pour 250 millions de billets qui subirent une dépréciation qui dépassa 70 p. 100. C'était presque la faillite, mais il ne faut pas oublier que l'intègre Saint-Simon avait osé proposer, pour sortir d'embarras, de faire décréter la banqueroute par les États Généraux, et que ce fut seulement devant l'opposition du duc de Noailles, alors président du Conseil des Finances, qu'on renonça à ce honteux expédient.

Il semble que chaque fois qu'une calamité financière ou autre s'abattait sur la France, c'est vers Pâris-Duvernay que, instinctivement, les regards se portaient, comme vers le sauveur obligé ; en effet, c'est encore lui qu'on chargea d'aller combattre la peste quand elle vint désoler le midi de la France.

Lorsque, à la mort du Régent, le ministère tomba dans les mains avides du duc de Bourbon, et que ce prince, pour satisfaire aux exigences et aux caprices dispendieux de la marquise de Prie, eut épuisé les caisses, c'est de nouveau à Duvernay qu'on s'adressa pour faire face aux charges du Trésor. C'est alors qu'il fit rétablir le *Don de Joyeux Avènement* par l'Édit du 5 juin 1725, et qu'il créa l'*Impôt du cinquantième* sur tous les revenus du royaume.

Le 7 février 1726, il réorganise la milice qui est recrutée par le tirage au sort et formée de cent bataillons de six cents hommes chacun.

Dès 1724, il avait entrepris de mettre un peu d'ordre dans les

affaires de l'État ; il fit dresser la liste des *Grâces et Pensions*, pour savoir qui touchait et combien. Les pensions accordées par Louis XIV furent supprimées ; celles données par le Régent, réduites.

Un Édit rendu le 25 mars 1725 sous l'instigation de Pâris-Duvernay, interdit la coupe des futaies qui était accordée par le roi lorsque sa cassette était épuisée : extrême audace, car c'était s'attaquer à la noblesse de cour, toute-puissante et rancunière.

La noblesse provinciale est atteinte à son tour, et trois mille *petits rois de clocher* (c'est l'expression de Michelet) sont soumis à l'impôt.

Aucune considération n'arrêtait Pâris-Duvernay quand il fallait faire rentrer l'argent dans les caisses de l'État ; aussi nombreux furent ses ennemis, et plusieurs fois il dut prendre avec ses frères le chemin de l'exil. En 1726, à la chute du duc de Bourbon, Fleury le fit même enfermer à la Bastille. Il y resta dix-huit mois, et revint aux affaires en 1730 et en 1751.

C'est à Pâris-Duvernay qu'on doit la création de l'École Royale Militaire, dont il fut nommé le premier intendant avec le titre de Conseiller d'État.

Il mourut en 1770, sans postérité. Son neveu *Jean-Baptiste* de Meyzieu lui succéda dans sa charge d'intendant de l'École Royale Militaire.

Ses trois frères étaient :

1° *Antoine*, né le 9 février 1668, mort à Sampigny, le 29 juin 1733 (1) ;

2° *Claude*, surnommé La Montagne, né le 7 août 1670, mort en Dauphiné vers 1745 ;

3° *Jean*, dit de Montmartel, plus tard marquis de Brunoy, né le 1er août 1690, mort le 10 septembre 1766.

Ce dernier, nommé, en 1722, garde triennal du Trésor Royal, devint ensuite banquier de la Cour, et jouit, pendant le règne de Louis XV, d'un très grand crédit. Son fils, du même nom, n'est guère connu que par ses excentricités et son goût singulier pour les cérémonies religieuses : il dépensa, dit-on, cinq cent mille livres pour une procession. A la mort de son père, il donna libre essor à

(1) C'est Pâris l'aîné qui, le premier, conçut, en 1724, le projet d'une académie militaire, mais dans de trop vastes proportions pour que l'état des finances permît de le mettre à exécution. Son plan se rapprochait d'ailleurs beaucoup plus de celui de l'École Polytechnique actuellement existante que d'une école purement militaire.

son imagination maladive en faisant prendre le deuil non seulement à tous les habitants du village, mais aussi aux animaux qui furent teints en noir. Les choses inanimées, la nature elle-même, durent participer au deuil général : les statues furent noircies, les arbres voilés de crêpe, et dans la rivière on jeta des flots d'encre.

Sa famille le fit interdire, et il mourut à Villers-sur-Mer le 10 avril 1781.

Il a paru un ouvrage en 2 volumes intitulé : *Les Folies du Marquis de Brunoy-Pâris.*

Pâris-Duvernay a publié une *Histoire du système et du visa*, en 4 volumes.

Il écrivit en collaboration avec ses frères plusieurs autres ouvrages :

Traité des monnaies de France, 4 volumes ;

Traité des domaines du roi, 4 volumes ;

Traité des gabelles de France, 1 volume ;

Traité des rentes, 1 volume ;

Traité des colonies françaises, 1 volume ;

Traité des charges créées ou supprimées depuis 1689, 1 volume ;

Dépouillement des droits établis sur les marchandises depuis 1664, 1 volume ;

Traité de l'origine des Fermes, 1 volume.

P. V.

GABRIEL ET BRONGNIART

LES ARCHITECTES DE L'ÉCOLE ROYALE MILITAIRE

Si l'on connaît à peu près bien la vie des grands peintres et des sculpteurs célèbres, on ignore généralement, en admirant un monument, le nom de son auteur. Et pourtant, créer de toutes pièces des chefs-d'œuvre comme l'École Militaire, la Place de la Concorde, n'est-ce pas faire en art l'équivalent d'une belle peinture ou d'une belle sculpture ? n'est-ce même pas faire mieux encore ? En regardant telle toile ou telle statue, on dit de suite : « c'est un Watteau ; c'est un Puget ». En voyant un monument contemporain des Watteau et des Puget, un monument de l'importance de l'École Militaire, combien peu pourraient dire : « C'est de Gabriel, et c'est de Brongniart. »

Ces noms sont pourtant célèbres parmi les plus célèbres dont s'enorgueillit le livre d'or de notre grand art. Vous allez en juger, excusez une expression toute militaire, par les états de service de ces deux architectes de l'École Militaire.

Le père, les trois oncles, l'aïeul, le bisaïeul et le trisaïeul de Gabriel furent architectes ; son fils le fut aussi. Tous sont devenus célèbres, beaucoup entrèrent à l'Académie.

N'est-ce pas vraiment admirable de voir cette glorieuse lignée d'artistes, recherchant en mariage les filles de leurs plus illustres confrères, créant une véritable aristocratie d'art, épousant, comme le fit le père de l'architecte de l'École Militaire, la nièce de Jules Hardouin Mansard. L'architecture est le but constant de leurs études ; en commun ils concentrent leur savoir à résoudre des pro-

blèmes, à combiner des chefs-d'œuvre, à doter leur pays de merveilles que nous admirons aujourd'hui, que nous copions, mais que nous ne dépassons pas et dont pas une capitale ne possède l'équivalent ; je veux, entre autres monuments, citer l'admirable place de la Concorde

Gabriel, que son père eut le petit travers de baptiser du prénom d'Ange, naquit le 24 octobre 1698. Sa mère, Marie de l'Isle, était nièce de Mansard. Il commença d'abord à travailler avec son père aux nombreux édifices dont celui-ci dirigeait la construction, sans qu'on puisse déterminer, d'une façon certaine, la part qu'il prit à ces travaux.

A peine âgé de trente ans, il fut reçu membre de l'Académie d'Architecture. On ignore ce qui put, si jeune, motiver sa nomination, mais ce qu'il fit, par la suite, nous est un sûr garant que cette distinction devait être justifiée.

En 1748 on le trouve contrôleur des Bâtiments du Palais de Fontainebleau ; il était depuis six ans déjà architecte ordinaire du roi, et depuis 1743 le premier architecte de Louis XV. Il achève le portail et les tours de la cathédrale d'Orléans commencés par son père ; il termine à Bordeaux la Bourse et la Douane, la porte Royale et la porte des fossés de Bourgogne, et reprend la cathédrale de la Rochelle. A Rennes, il continue l'Hôtel de Ville et le Palais des États. A Dijon, il termine le Palais des États. A Reims, il restaure le chœur de la cathédrale. Son carrosse sillonne toutes les grandes routes de France ; son activité est extraordinaire.

En 1751, date que nous devons retenir, Gabriel présente les plans de l'Ecole Militaire, et il commence les travaux que doit conduire Brongniart de 1752 à 1787. Ce grand travail ne l'empêche pas de prendre part au concours qui va réunir, entre cent autres noms, ceux des maîtres architectes de l'époque : Soufflot, Boffraud, Blondel le maître de Gabriel, Servandoni.

Du tournoi dont la construction de la place Louis XV est l'enjeu, Jacques-Ange Gabriel sort vainqueur. C'est lui qui va nous doter de la place de la Concorde, et, en 1753, il pose la première pierre des palais de cette place unique au monde.

En 1763 on inaugure la place Louis XV, mais les colonnades de la rue Royale ne furent finies qu'en 1772.

Entre temps, il reconstruit le pavillon central de l'aile nord du Palais de Versailles. La salle de spectacle est de lui. M. de Marigny,

frère cadet de Mme de Pompadour, qui avait alors la charge de surintendant des Bâtiments royaux, lui avait confié, en 1755, le soin de réparer le Louvre qui tombait en ruines. La colonnade de Perrault, la célèbre colonnade, était bien malade, une aile sur la cour n'avait jamais été couverte, et on faillit démolir cette aile tant elle avait souffert. Gabriel sut rattacher la façade sur la Seine à l'aile de l'Ouest, en sacrifiant la façade de Leveau, et fit sculpter la plus grande partie des bâtiments exécutés par Perrault. Il construisit, presque en entier, le château de Compiègne, celui de Choisy, et fit d'importants travaux à Fontainebleau.

De tels services furent récompensés ; les honneurs affluèrent, proportionnés à son mérite ; il fut logé rue des Orties, dans un immeuble de la Couronne ; de larges pensions lui furent allouées, reversibles sur la tête de sa femme, Catherine-Angélique de la Motte, et de ses enfants mâles, comme l'indique la délibération du bureau de la Ville du 23 janvier 1770.

Le 2 janvier 1782 mourut Gabriel ; son service mortuaire eut lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois et sur le registre de la paroisse il est qualifié d'écuyer, conseiller du roi, ancien contrôleur des Bâtiments de Sa Majesté, son premier architecte et directeur de l'Académie d'Architecture Il avait quatre-vingt-quatre ans.

La biographie de Brongniart, le continuateur de Gabriel, est moins longue. Sa carrière fut néanmoins des plus brillantes :

Né à Paris le 15 février 1739, il fut élève de Blondel. Il construisit à Paris nombre de charmants petits hôtels, pour la plupart malheureusement démolis aujourd'hui, le couvent des Capucins (aujourd'hui lycée Condorcet) et leur église (Saint-Louis d'Antin), le cimetière du Père-Lachaise et la Bourse, dont la première pierre fut posée en 1808.

Brongniart fut architecte du roi et du duc d'Orléans, il fut architecte du Ministère des affaires étrangères, continua l'œuvre de Gabriel en lui succédant à l'École Militaire et architecte des Invalides où il habitait.

Il mourut en 1813 inspecteur général des Bâtiments, architecte en chef des Églises de la Ville de Paris et membre de l'Académie.

Homme de grand savoir et de grand talent, Brongniart fut aussi un homme bon, un homme juste ; il sut se faire apprécier de ses confrères, aimer de ses collaborateurs. Je ne sais rien de plus tou-

chant que l'hommage que tinrent à lui rendre les ouvriers qui, lors de sa mort, achevaient les travaux de la Bourse.

Ils firent modifier l'itinéraire que devait suivre le convoi parti des Invalides pour aller au Père Lachaise, — parti d'un monument confié aux soins de Brongniart pour aboutir au cimetière qu'il avait dessiné, dont il avait élevé les murs, les portes et les principaux monuments. Ils demandèrent que le convoi défilât devant cette Bourse à l'édification de laquelle, pendant cinq ans, il travaillait et là, tous, silencieux, tête nue, alignés sur les marches devant le péristyle, émus, s'inclinèrent une dernière fois devant l'architecte qui passait.

Louis PÉRIN.

La formation territoriale des Ve et XIIIe arrondissements

LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS DEPUIS L'ÉPOQUE ROMAINE JUSQU'AU XIIe SIÈCLE

CONFÉRENCE *faite à « La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords », le 23 mars 1907,*

par M. Marcel POËTE

Inspecteur des travaux historiques,
Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris.

Permettez-moi d'exprimer d'abord tous mes remerciements à la Société « la Montagne Sainte-Geneviève » pour l'honneur qu'elle m'a fait en m'invitant à parler devant vous, ce soir, du passé des Ve et XIIIe arrondissements, auxquels se rapportent plus spécialement ses recherches historiques. J'ose y voir, après la visite que la Société a bien voulu faire à la Bibliothèque de la Ville, une nouvelle marque des liens naturels existant entre vous, Messieurs, et le Service de la Bibliothèque et des Travaux historiques. N'avons-nous pas les mêmes préoccupations d'étudier, de conserver et de divulguer les souvenirs du vieux Paris ? L'autorité de votre Société, les travaux que renferme la série de vos publications, me font envisager de façon très modeste mon apport de ce soir à l'œuvre commune. En parlant, au point de vue de la formation territoriale, de la montagne Sainte-Geneviève et de ses abords, depuis l'époque

romaine jusqu'au douzième siècle, je tâcherai seulement de marquer les lignes d'un cadre dans lequel ont déjà pris place de savantes études de plusieurs d'entre vous.

Voulez-vous, par un effort de pensée et en un lointain recul, vous reporter au temps où Paris naissait, humble bourgade gauloise, en une île de la Seine ? Alors, sur la rive gauche, que voyait-on ? Un plateau boisé s'élevait en face de l'île de la Cité, laissant à l'ouest la plaine marécageuse de Grenelle, à l'est la vallée de la Bièvre, rivière dont le cours sinueux aboutissait à la Seine en plusieurs bras. Ce plateau, c'est notre montagne Sainte-Geneviève. A ses pieds, court, au long du fleuve, une bande de terres basses s'élargissant vers le Jardin des Plantes, puis, de nouveau, entre le Pont-au-Double et le Pont-Neuf. Aux abords du Pont-au-Double et du Pont Saint-Michel s'étalent des épaisseurs considérables d'alluvions tourbeuses.

Plateau boisé, terres marécageuses, avec la ligne onduleuse de la Bièvre : voilà, en ces âges antiques, tout le territoire des Ve et XIIIe arrondissements. Mais considérez ce plateau : il s'avance dans le prolongement direct de l'île où s'abrite Paris qui naît. Bien plus, il est aussi dans le prolongement direct de la voie qui, sur la rive droite, permet de traverser, par le moyen d'un talus naturel, le marais de Paris et de sortir, par le Pas de la Chapelle, du demi-cercle de hauteurs bornant au nord l'horizon. Cette voie naturelle nord-sud, qui, sur la rive gauche, emprunte à la montagne Sainte-Geneviève la possibilité d'atteindre le niveau du plateau, en évitant à l'ouest les marécages de Grenelle et à l'est la traversée de la Bièvre, est marquée par le tracé des rues actuelles Saint-Martin, de la Cité et Saint-Jacques. C'est la montagne Sainte-Geneviève et la voie Saint-Jacques qui sont les premiers éléments de la formation territoriale des Ve et XIIIe arrondissements, éléments naturels, comme vous le constatez. Et cette formation territoriale se produit dès que Paris, à la suite de la conquête de César, est devenu romain. Alors, a lieu, sous l'action romaine, une transformation de la Gaule, dont Paris bénéficie.

Situé au point de jonction de deux grands chemins naturels qui sont la Seine et la voie terrestre nord-sud dont j'ai parlé, Paris ne peut manquer de croître. Paris sort donc de l'île de la Cité et de quel côté s'étend-il ? Du côté de la montagne Sainte-Geneviève, car la rive droite n'est guère qu'un marais, peu propre à l'habitat. Sur

les pentes de la montagne Sainte-Geneviève qui regardent la Seine, une ville neuve romaine s'édifie ; l'espace boisé fait place à des voies, à des maisons d'habitation ou villas, à des édifices. Ainsi naît à la vie urbaine la montagne Sainte-Geneviève, sous les auspices de la civilisation romaine. Arrêtons nos regards un instant sur cette ville neuve. Observons-la telle que nous la représente un beau plan de restitution conservé à la Bibliothèque de la Ville et dressé par M. Hochereau, d'après les relevés d'un homme qui, pendant un demi-siècle, avait soigneusement noté et savamment interprété le résultat des fouilles de Paris : Théodore Vacquer. Un jeune érudit, M. de Pachtere, a, de son côté, tracé de cette ville romaine un tableau des plus remarquables, dans un ouvrage de premier ordre consacré à tout ce qui se rapporte au Paris gallo-romain, ouvrage resté malheureusement encore manuscrit, mais dont, j'espère, il ne tardera pas à faire bénéficier le public. Citons aussi, sur la même époque, les travaux d'un maître éminent, M. Camille Jullian, joints aux leçons qu'il professe avec tant de talent et de science au Collège de France.

Son axe nord-sud est marqué par l'antique voie qui suivait le parcours de la rue Saint-Jacques et se trouvait doublée un peu à l'ouest par une voie parallèle, correspondant au boulevard Saint-Michel actuel. Cette double voie était coupée à angles droits par des voies presque toutes parallèles les unes aux autres et se prolongeant à l'ouest et à l'est. Le grand plan du Paris gallo-romain que je citais tout à l'heure marque cinq de ces voies. Cette ville neuve, dans son plus grand développement atteint sous Marc-Aurèle, c'est-à-dire au troisième quart du deuxième siècle, s'étage, peut-on dire, en éventail : limitée, au pied de la montagne Sainte-Geneviève, à l'espace compris entre le boulevard Saint-Michel et la place Maubert actuels, soit quatre cents mètres, elle s'élargit au fur et à mesure qu'elle gravit la colline et finit par s'étendre sur mille mètres, entre la rue Descartes, à l'est, et à l'ouest, le Luxembourg, où elle s'épanouit en une floraison de villas. Elle ne se présente pas aux yeux en un tout compact d'habitations. Ces habitations se trouvent, sur cet espace, inégalement réparties. C'est sur la partie méridionale, du côté du Luxembourg, que se rencontrent surtout les demeures riches. L'édifice qui a été découvert au débouché de la rue Gay-Lussac sur le boulevard Saint-Michel peut donner une idée des somptueuses villas parisiennes de la haute époque gallo-romaine. Il était

limité par quatre voies, dont une, celle du sud, voie secondaire cependant par rapport à la grande voie du boulevard Saint-Michel, mesurait cependant plus de huit mètres de largeur. Cet édifice, au centre duquel s'étendait l'atrium, ne comprenait pas moins d'une vingtaine de salles. Un système d'hypocauste ou de calorifère installé dans les sous-sols chauffait les pièces. Des conduites d'eau desservaient toute la maison. Le sol était formé de ciment rose ou de marbre noir et sur les murs s'étalaient des parements de motifs décoratifs.

Mais ce qui caractérise surtout la ville romaine de la rive gauche, ce sont les constructions officielles qu'elle abrite : l'édifice Cluny encore debout en partie aujourd'hui, celui du Collège de France, le Théâtre, l'édifice Soufflot, les Arènes.

L'édifice de Cluny vous est bien connu. Il est permis peut-être de le dater de l'époque de Marc-Aurèle. A quoi servait-il ? La réponse est douteuse. Était-ce les Thermes ou bains publics de Lutèce, ou bien un palais impérial ? La première hypothèse a en sa faveur une tradition ancienne : dès le douzième siècle, on trouve cette construction qualifiée de Thermes. Mais la disposition de l'édifice, où il n'a été rencontré qu'une seule piscine, gêne cette opinion. Quant à être un palais qui aurait servi de résidence aux empereurs romains séjournant à Lutèce, rien ne l'établit. Quoi qu'il en soit, ce que nous avons là sous les yeux est un édifice public ou officiel : ce ne peut être une demeure privée. M. Camille Jullian, qui fait autorité en ces matières, a conjecturé que cet édifice pouvait servir de *Schola* ou de maison corporative aux Nautes de la région parisienne, dont une inscription nous a révélé l'existence à Paris, dès le temps de Tibère, c'est-à-dire dès le commencement du premier siècle. La grande salle rectangulaire de l'édifice qui nous occupe renferme en effet un chapiteau décoratif à caractère très spécial et représentant un bateau monté, qui serait ainsi la plus ancienne figuration du navire symbolique de la ville de Paris.

Quoi qu'on pense de cette hypothèse ingénieuse, c'est un peu au sud-est de Cluny qu'il semble — dans l'état actuel de nos connaissances — qu'il faille aller chercher plutôt les bains publics du Paris romain. La Commission du Vieux Paris, aux travaux de laquelle votre président, M. le docteur Capitan, en particulier, prend une part si brillante, a eu la bonne fortune d'exhumer, en 1903-1904, d'importants débris d'un grand édifice romain entrevu déjà par

Vacquer et situé au sud-est du square du Collège de France : rues Jean-de-Beauvais, Lanneau, Fromentel et impasse Chartière. Or cet édifice, qui n'a pu être encore repéré qu'en partie, contenait notamment trois salles circulaires dont deux ayant environ 17 mètres de diamètre intérieur, pourvues d'hypocaustes ou de calorifères et disposées en bassins. Un système de canaux d'égouts destinés à l'édifice a pu être en outre relevé. Enfin des motifs de décoration, des marbres témoignent de la richesse de l'édifice. Cet ensemble de caractères est susceptible de se rapporter à des bains publics, sans qu'il soit possible de rien affirmer à cet égard.

La voie romaine qui suivait le parcours de la rue des Écoles servait en quelque sorte de trait d'union entre cet édifice, l'édifice Cluny et le théâtre situé vers la jonction de cette voie avec une autre voie marquée aujourd'hui par le boulevard Saint-Michel. C'est au coin du boulevard Saint-Michel et de la rue Racine, à l'endroit du lycée Saint-Louis, que s'étendait le Théâtre romain. Il était formé de deux constructions en arcs de cercle, concentriques, regardant la Seine, entre lesquelles régnait une galerie de pourtour. On avait accès à cette galerie, de l'extérieur, par une succession de baies mesurant près de 2 mètres de largeur et que séparaient d'épais piliers. Le mur concentrique de l'intérieur servait d'appui aux gradins. Quant à la galerie de pourtour, elle était divisée en deux étages : celui du haut formé d'un portique couvert, surplombant le dévalement des gradins de l'amphithéâtre. On pénétrait dans le théâtre du côté du sud, c'est-à-dire du côté du lycée Saint-Louis. Vous pouvez voir, dans le grand escalier de la Bibliothèque, un ingénieux plan de restitution du théâtre par Vacquer. Cet édifice avait environ 70 mètres de diamètre est-ouest et 47 mètres de rayon nord-sud. Il semble dater des débuts du second siècle.

En montant un peu, tout près du lieu où nous nous trouvons présentement réunis, se rencontrait ce que Vacquer appelle l'édifice Soufflot, qui s'étendait sur cette rue, entre le boulevard Saint-Michel, à l'ouest, et la rue Saint-Jacques, à l'est. Au nord et au sud, deux voies parallèles coupant à angles droits la grande voie Saint-Jacques et la voie du boulevard Saint-Michel, le bordaient. C'était, comme vous le voyez, un édifice nettement rectangulaire. Au centre, régnait une vaste cour de béton et tout autour courait un riche portique, au fond duquel s'alignait, en contre-bas, toute une suite de cellules, mesurant environ 5 mètres de long sur 4 mètres de large.

Une entrée dans cet édifice existait à l'ouest, c'est-à-dire du côté du boulevard Saint-Michel. Quelle était la destination de cette construction ? On a prétendu être en présence d'un camp, d'une caserne. Mais cette opinion doit être abandonnée : le monument en question n'offre pas les dispositions d'usage pour les casernes; en outre, il était trop luxueux pour avoir pu recevoir une semblable affectation. Peut-être — et c'est là l'opinion de M. Camille Jullian — était-ce un temple ou un portique religieux dominant, du haut de la montagne Sainte-Geneviève, la ville romaine. Cet édifice appartient, en tout cas, à la haute époque gallo-romaine : il remonte au moins à la fin du premier siècle.

Les Arènes, au sujet desquelles il importe de consulter l'important ouvrage de M. Ch. Normand, sont un peu éloignées des édifices que je viens de décrire succinctement. Il faut aller les chercher dans la direction de l'est, entre la rue Monge à l'ouest, la rue Linné à l'est, la rue des Boulangers au nord et la rue de Navarre au sud. Les Arènes comptaient comme superficie 2 hectares. Figurez-vous un demi-cercle ou mieux une demi-ellipse adossée à la rue Monge, ayant 128 mètres de diamètre et garnie de gradins de pierres, où chaque place était marquée du nom gravé dans la pierre de celui à qui cette place était réservée. Ces gradins étaient composés approximativement de trente-six rangs de marches dont trente-quatre formaient sièges et deux formaient paliers ; ces rangs de gradins étaient coupés d'espaces réservés au passage et dévalaient d'une galerie supérieure, probablement analogue à celle que je vous ai signalée pour le théâtre, jusqu'en bas, c'est-à-dire jusque dans l'arène proprement dite qui affectait la forme d'une ellipse complète. L'arène proprement dite, au sol formé simplement de terre battue, mesurait 56 mètres sur son grand axe, c'est-à-dire du nord au sud, et 48 mètres sur son petit axe, de l'est à l'ouest. Elle était séparée des gradins par un mur qui faisait tout le tour de l'arène. Deux couloirs, dirigés nord-sud, donnaient accès à l'arène et, sur le mur qui l'environnait, s'ouvraient plusieurs petites pièces. Derrière l'arène, en face des rangées de gradins, s'élevait, au niveau de la partie supérieure du mur, une scène formée d'un terre-plein avec, comme fond, une muraille décorée de niches. Les Arènes pouvaient donc être utilisées à la fois comme arènes proprement dites, c'est-à-dire comme cirque ou hippodrome, et comme théâtre. Les spectateurs, étagés sur les gradins, avaient devant eux, par delà

l'arène et la scène, le paysage mouvant de ce coin de campagne parisienne. On a calculé que les Arènes pouvaient contenir de 8 à 9.000 personnes. En cas de mauvais temps ou de soleil trop vif, un velum abritait tout l'édifice.

Construction de la haute époque, comme celles qui précèdent, les Arènes achèvent de donner à la Lutèce du temps des premiers Césars sa physionomie de ville toute romaine, de ville officielle ou consacrée, pour entrer dans les idées religieuses du temps. L'idée de culte était, dans la conception de l'époque, attachée à ces lieux que je viens de vous présenter. Thermes, théâtre, arènes et, dominant le tout, le temple de la rue Soufflot, voilà la colline sainte aux yeux du Romain de Lutèce.

Cette ville de la rive gauche vouée au culte officiel de Rome n'est point exclusivement réservée aux gens de Lutèce. Du voisinage on y vient. Des lieux voisins, on se rend aux Arènes, par exemple. Ainsi, à l'usage des Gallo-Romains dont les villas sont dispersées à l'est et à l'ouest, les rues de Paris se prolongent dans ces directions en routes, image du rayonnement de la ville jeune qui grandit.

Au sortir de la ville, au long de la double voie Saint-Jacques et boulevard Saint-Michel, du côté de l'Observatoire, s'alignent les tombeaux. Plus de deux cents tombes ont déjà été repérées en ce lieu. Du côté aussi de la voie Saint-Jacques, l'aqueduc d'Arcueil, qui alimentait d'eau toute cette ville, atteignait Paris.

Dans ce Paris des âges lointains, vit la population qu'on rencontre dans toute ville façonnée à l'image de Rome. Il y a notamment de riches propriétaires, tel celui qui habitait la villa Gay-Lussac. A la classe riche de Lutèce appartenaient dans l'ensemble ces Nautes de la région parisienne qui, sous Tibère, élevèrent à Paris un autel à la divinité officielle de l'Empire. Il n'est pas exagéré de dire — par comparaison avec ce que l'on sait pour d'autres villes — que ces Nautes ont grandement contribué à la prospérité de Paris. Les Nautes, sortes de commerçants par eau, constituaient généralement, à l'époque gallo-romaine, les plus importants des syndicats ou collèges — comme on disait alors — de métiers. En procédant par analogie avec les autres villes gallo-romaines, on peut dire qu'il existait encore à Lutèce des corporations de *centonarii* (ou fabricants d'étoffes grossières et de toiles), de *dendrophori* (ou marchands de bois de construction ; tout Paris était environné de forêts), enfin

de *fabri tignarii* (ou charpentiers). A côté de ces collèges, se trouvaient ceux qu'on dénommait *collegia tenuiorum*, les collèges de petites gens que formait la plèbe, *multitudo plebeia*, comme on lit dans un texte du quatrième siècle pour Paris. Et ces collèges de petites gens étaient destinés à garantir à leurs membres une sépulture après la mort. C'était là, vous le savez, la grande préoccupation, au point de vue de la religion antique : avoir une sépulture. Le collège de petites gens avait, comme objectif, l'acquisition et l'entretien d'un lieu commun de repos pour ses membres après la mort. En attendant, réunis sous les auspices de l'idée religieuse, les membres du collège formaient comme une petite église où, leur isolement cessant, leur sort se trouvait amélioré.

Ce sont ces collèges d'humbles qui, dans les villes romaines, notamment sans doute à Lutèce, ont donné naissance aux premières communautés chrétiennes. Si la croyance changea, le caractère du collège ne se modifia nullement : il s'agissait toujours, avant tout, de s'assurer une sépulture commune. Or, Messieurs, c'est sur le sol du XIIIe arrondissement, du côté de la Manufacture des Gobelins, qu'on a retrouvé le plus ancien cimetière chrétien de Paris, et par conséquent la trace de la plus ancienne communauté chrétienne de Paris. En ce lieu existaient, au troisième siècle, des carrières de calcaire à bâtir, qui avaient été exploitées pour la construction du Paris gallo-romain que je viens d'esquisser devant vous. Ces carrières se trouvaient situées en un lieu propice à l'habitat : au voisinage d'un gué de la Bièvre et aux bords d'une route menant à Melun. C'est là que se fixa la première communauté chrétienne de Paris (ces communautés ne pouvaient en effet se fixer dans les villes elles-mêmes) et les carrières lui servirent de catacombes pour l'exercice de son culte. Cela se passait dans la seconde moitié du troisième siècle, car c'est à cette date que remontent les plus anciennes sépultures du cimetière chrétien des Gobelins. Ce cimetière était compris entre la Manufacture des Gobelins au sud, la rue Pascal à l'ouest, la rue du Fer-à-Moulin au nord, les rues Scipion et Lebrun à l'est.

Cependant la ville éclose sur la pente de la montagne Sainte-Geneviève sous l'action bienfaisante de la *Pax Romana* n'existe plus ; elle vient d'être détruite à la suite des invasions barbares. Aucun texte ne l'indique expressément. Mais ce que rapportent les chroniqueurs de cette époque sur la Gaule livrée aux barbares permet de

l'avancer. Figurez-vous la Lutèce ouverte de la rive gauche que traverse la voie conduisant du nord, c'est-à-dire du pays source des invasions, à la Loire, et, sans qu'il soit besoin de texte précis pour l'affirmer, vous vous rendrez compte que Paris a dû être forcément alors au nombre des villes de la Gaule qui, au dire des chroniqueurs auxquels je faisais allusion tout à l'heure, furent dévastées et incendiées. Si la Lutèce de la rive gauche n'a pas été détruite d'un seul coup, elle a du moins fini par n'être plus, vers la fin du troisième siècle, qu'un monceau de ruines. Les monnaies romaines trouvées dans les fouilles effectuées sur cette rive ne sont pas en effet postérieures à cette dernière époque.

Messieurs, un centre d'habitations aussi bien situé que Paris ne pouvait pas disparaître. Paris détruit se rebâtit et dans le seul endroit présentant contre le danger constant des invasions barbares une sécurité suffisante, c'est-à-dire dans l'île de la Cité. A la défense naturelle des deux bras de la Seine, on ajoute la défense d'un rempart. A la Lutèce de la haute époque gallo-romaine épanouie sur la rive gauche dans la paix, a succédé le Paris militaire et défensif de l'île de la Cité. Quant à la ville romaine de la montagne Sainte-Geneviève, ce n'est plus qu'une ville morte, une ville abandonnée, jonchée de débris : déserte, la rive gauche à laquelle on accède, de la Cité, par le Petit-Pont fait de bois, voit ses édifices détruits servir de carrières pour les constructions de l'île. Au quatrième siècle, la vigne s'y implante. Et quand, après l'écroulement de la puissance romaine, Clovis, qui vient de combattre les Visigoths et d'être sacré consul à Saint-Martin de Tours, rentre, par la voie Saint-Jacques, dans ce Paris dont il va faire la capitale du royaume franc, c'est dans une escorte de ruines, que tachent, de ci, de là, des vignes, que le nouvel Auguste traverse cette rive gauche qui fut si florissante durant la haute époque. Mais tout de suite, voici qu'un germe de vie nouvelle apparaît au sommet même de la montagne, à deux pas du lieu où nous sommes réunis : c'est l'église des apôtres Pierre et Paul, que Clovis et sa femme Clotilde font construire et où, ensuite, ils sont tous deux ensevelis. Dans le courant de ce même sixième siècle, on y transfère le corps de sainte Geneviève que visitent les fiévreux. Et voilà notre montagne baptisée, bien plus, animée par ce mouvement de pèlerinages. Plus bas et toujours au long de la voie Saint-Jacques, nous rencontrons, également au sixième siècle, l'église de Saint-Julien (située vraisemblablement sur l'emplacement

de l'église de Saint-Julien-le-Pauvre). Encore au même siècle et à l'est, c'est, non loin de la plus ancienne église de Paris, le tombeau de saint Marcel qui fut évêque de cette ville, tombeau que Grégoire de Tours (qui vivait durant la seconde moitié du sixième siècle) nous représente comme se trouvant dans un village du territoire de Paris. Ce village, né en quelque sorte sur la nécropole des premiers chrétiens de Paris et autour du tombeau de l'évêque Marcel, a donné, à son tour, naissance, on peut le dire, à notre XIIIe arrondissement : avenue des Gobelins, boulevard Saint-Marcel, etc. Il était situé, à un gué de Bièvre, sur le chemin romain qui, par l'avenue actuelle de Choisy, menait à Melun.

Et comme, enveloppée seulement et non détruite par l'idée religieuse, demeure en somme l'idée romaine, nous voyons en 583 Chilpéric restaurer les Arènes ou l'Amphithéâtre, pour y donner des spectacles au peuple.

Cependant, de plus en plus, fuit dans le lointain l'idée romaine, et c'est à une société nouvelle, à un Paris nouveau que conduit l'évolution. Ce Paris, en ce qui concerne les Ve et XIIIe arrondissements, a comme éléments de formation territoriale les églises. L'église est, en quelque sorte, la cellule organique de la formation territoriale des Ve et XIIIe arrondissements. Les reliques qu'elle renferme, l'idée de protection qui y est attachée, les ressources dont elle dispose : tout contribue, dans la conception du temps, à déterminer autour d'elle un certain mouvement de population. Autour de l'église, une part de cette population est ainsi amenée à se fixer à demeure. L'action de l'établissement religieux se manifeste aussi — dans le sens de la formation territoriale — par la mise en culture de terres incultes : ainsi naissent des sortes de colonies agricoles, petits centres d'habitations s'ajoutant à ceux proprement dits des églises. Tels nous apparaissent la montagne Sainte-Geneviève et ses abords durant le haut moyen âge. C'est un long faubourg du Paris cantonné dans la Cité. Aux églises Sainte-Geneviève et Saint-Julien, sont venus s'ajouter, au long de la grande voie Saint-Jacques, Saint-Séverin, un peu plus haut, Saint-Benoît (Saint-Benoît-le-Bétourné, entre le Collège de France et la Sorbonne), plus haut encore (vers la Faculté de droit), Saint-Étienne-des Grez, cité pour la première fois d'une façon certaine dans un acte de 995. De ces églises, la plus importante demeure Sainte-Geneviève.

Mais la montagne Sainte-Geneviève, qui commence ainsi à sourire

de nouveau à la vie à travers ses vignes, subit, au neuvième siècle, un nouvel envahissement de barbares : celui des pirates Normands. Dès lors, c'est encore la dévastation. Sur leurs barques agiles, les Normands arrivent pour la première fois vers 845. Et les Normands, aux dires de l'un d'entre eux, ont trouvé la terre bonne, fertile et abondante et les habitants peu belliqueux. Aussi reviennent-ils ; et ils détruisent les églises. Les reliques fuient dans une escorte de miracles avec, comme fond, la lueur des incendies. Et voulez-vous comme une vue du Paris d'alors ? Je l'emprunte à un contemporain et témoin, le moine Aimoin de Saint-Germain-des-Prés. Dans un moment d'accalmie, le corps de saint Germain avait été ramené à Paris, de Nogent-sur-Marne, par bateau, sur la Marne et la Seine. Arrivé au port qui se trouvait au confluent de la Bièvre et de la Seine, rapporte Aimoin — port situé, sans doute, du côté de l'ancienne gare d'Orléans, près du pont d'Austerlitz — le bateau se trouve déchargé des reliques du saint qu'on transporte solennellement à Saint-Germain-des-Prés. De Paris, on était venu à la rencontre du cortège. Et la foule, au-dessus de laquelle vacillait la lumière des cierges et s'élevaient les croix que l'on portait, s'achemina, au milieu des chants du clergé, au long de la rive gauche, vers l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. On passa près de la *ville brûlée et démolie en partie* et l'on parvint ainsi en chantant jusqu'au pré qui est au-dessous du monastère. « Nous étions fatigués par la marche et par l'ardeur du soleil. C'était le 19 juillet de l'année 863, à la sixième heure », ajoute l'annaliste.

Mais Paris va se ressaisir. Grâce à Charles le Chauve et à l'évêque Gozlin, il se fortifie et quand, le 24 novembre de l'année 885, se montrèrent aux Parisiens 700 bateaux qui s'agitaient sur la Seine jusqu'à deux lieues et demie en aval et qui étaient montés par près de 40.000 Normands, la ville, enfermée dans ses remparts de la Cité et où s'étaient réfugiés en particulier les habitants de la montagne Sainte-Geneviève, était prête à subir un siège, le long et glorieux siège que vous savez. Des épisodes de ce siège, je ne retiendrai que le suivant, parce qu'il intéresse le Ve arrondissement. L'extrémité du Petit-Pont de bois, sur la rive gauche, était défendue par une tour également de bois qui commandait le pré s'étendant depuis le Petit-Pont jusqu'à Saint-Germain-des-Prés. Le 6 février 886, le Petit-Pont, à la suite d'une inondation de la Seine, se trouve détruit. « Ce pont — rapporte le contemporain

et témoin Abbon — s'appuyait sur la colline méridionale, de même que sa citadelle fondée sur la terre de Saint-Germain. Citadelle et pont se touchaient l'un l'autre. » Et dans cette citadelle ou tour se tenaient des défenseurs, coupés, par la rupture du pont, de leurs communications avec Paris. Les Normands se hâtent d'en profiter : ils viennent investir la tour. Cette tour n'est défendue que par douze braves dont Abbon nous a conservé les noms. Et le combat se livre sous les yeux des Parisiens qui y assistent, impuissants, du haut du rempart de la ville : parmi les assistants figure Abbon. Les Normands lancent contre la tour du Petit-Pont une charrette pleine de matières enflammées. Les défenseurs de la tour, craignant d'abord pour leurs faucons de chasse qu'ils avaient avec eux, coupent les liens retenant les oiseaux, qui s'envolent ; ils songent ensuite à éteindre l'incendie, mais ils n'ont point de récipient pour cela. Ils ne possèdent qu'une bouteille qui vient à tomber dans les flammes. Les voilà réduits à quitter la tour : ils sortent et disputent pied à pied l'espace qui les sépare des ruines du pont auxquelles ils s'adossent, faisant face à l'ennemi et combattant. Mais épuisés par la lutte, ils se rendent, espérant — étant tous gens de conséquence — se racheter par une rançon. Il n'en fut rien : immédiatement, les Normands les mirent à mort, non sans que l'un des prisonniers, du nom d'Ervée, n'ait vendu chèrement sa vie. Un autre s'échappa et gagna Paris à la nage. Les Normands jetèrent à la Seine les corps de ceux qui venaient ainsi d'être tués, puis rasèrent la tour du Petit-Pont. Ensuite, en grand nombre, ils s'éloignèrent de Paris. Une plaque placée au débouché du Petit-Pont, sur le bâtiment de l'Hôtel-Dieu, rappelle ce glorieux épisode du siège de 885 et 886.

Les temps deviennent moins durs à vivre. L'époque des invasions est passée, la société s'est assise dans le morcellement féodal et le roi capétien qui, à l'inverse du souverain carolingien, réside habituellement à Paris, se borne à des chevauchées contre des seigneurs voisins dont les représailles ne peuvent qu'être généralement sans danger pour Paris. Donc Paris croît, noyau de la France qui se forme. Observons cette croissance en ce qui concerne la montagne Sainte-Geneviève et ses abords.

On arrive à la montagne Sainte-Geneviève, de l'île de la Cité, toujours par un seul pont, le Petit-Pont, qui, vers le milieu du douzième siècle, est en partie de pierre. Il est surmonté de maisons, et des moulins s'y accrochent. A son débouché sur la rive gauche, nous

apparaît vers 1176 un châtelet ou petit château fort : « castellulum de Parvo Ponte », le Châtelet du Petit-Pont, pendant, sur la rive gauche, du Châtelet du Grand-Pont ou Pont-au-Change sur la rive droite. Autour du Châtelet du Petit-Pont s'est formé à la même date un bourg. Châtelet et bourg sont alors tenus en fief de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés par un nommé Hugues de Chaumont. A l'ouest, ce sont des prés, les vignes du lieu dit Laas, le centre d'habitation de Saint-André-des-Arcs, dépendant de Saint-Germain-des-Prés.

Du Petit-Pont, monte sur le plateau l'ancienne voie gauloise, puis romaine, marquée aujourd'hui par le parcours de la rue Saint-Jacques, du faubourg Saint-Jacques, de la rue de la Tombe-Issoire : c'est le grand chemin royal, la « strata regia », ruban de route tout droit qui se déroule vers Orléans. Vers le débouché du Petit-Pont sur la rive gauche, au pied de la montagne Sainte-Geneviève, se rencontrent des vignes appartenant à la puissante famille de Garlande : l'archidiacre Étienne et son frère le sénéchal Guillaume ; c'est le clos dit, en 1124, du Petit-Pont. Le clos Garlande a laissé son nom à la rue Galande. Près du clos Garlande et de la rue Saint-Jacques, se trouvent l'église Saint-Séverin (dans le voisinage de laquelle est la rue de Saint-Séverin, *vicus Sancti Severini*) et l'église Saint-Julien-le-Pauvre. Vers 1120, deux personnages : Étienne de Vitry et Hugues de Monteler font donation de cette dernière église au prieuré de Longpont.

Les vignes qui commençaient aux pieds de la montagne Sainte-Geneviève s'élevaient : on en rencontrait, vers le milieu du douzième siècle, au lieu dit les Thermes (c'est l'édifice romain de Cluny). Cet édifice se dressait au milieu de vignes et à côté de maisons. Près des Thermes, c'est l'église de Saint-Benoît, accompagnée de la rue Saint-Benoît (*vicus Sancti Benedicti*). La plus ancienne mention certaine de cette église, où il y avait des chanoines, est de l'année 1138. Mais elle existait certainement avant cette date. Un peu plus haut, c'est l'église Saint-Étienne-des-Grez, près de laquelle nous rencontrons aussi des vignes vers 1130. A l'est, des vignes s'étendent également, vers 1180, au lieu dit Saint-Hilaire-du-Mont, où se trouve une chapelle dédiée à saint Hilaire et qui dépend de la collégiale de Saint-Marcel.

Dans le voisinage de l'église Saint-Benoît s'installèrent à Paris les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem : ils apparaissent dans les

textes vers 1170. Ils avaient alors dans la censive de Saint-Benoît des maisons et aussi un oratoire avec cimetière, mais qui ne devait point porter préjudice aux droits de la paroisse Saint-Benoît : c'est ce qu'on appelera plus tard Saint-Jean-de-Latran.

Du côté du Panthéon actuel, nous rencontrons l'abbaye de Sainte-Geneviève : « les chanoines du monastère des saints Pierre et Paul et de sainte Geneviève », comme on lit à la date des environs de 1010. Ils ont à leur tête un doyen. Ils ont un cloître. Chaque chanoine a dans sa maison du cloître ou dans sa « familia » un ou plusieurs serviteurs hommes (les femmes sont exclues) qui dépendent, d'une facon absolue, d'eux et du doyen : c'est ce qui nous apparaît par un acte de 1107. En 1111, Louis VI les exonère de la juridiction royale ; désormais ils ne relèveront plus judiciairement que d'eux-mêmes constitués en chapitre à l'état de tribunal. Seul le doyen, et encore s'il est accusé au sujet d'une affaire personnelle, sera justiciable du roi. Exempts de la juridiction du roi, exempts aussi de celle de l'évêque, les Génovéfains, possesseurs en outre de nombreux biens, occupaient dans le Paris d'alors une place importante. Vers le milieu du douzième siècle, nous les voyons soumis à une réforme : cette réforme leur vint des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Victor, dont je parlerai tout à l'heure.

L'abbaye ou chapitre de Sainte-Geneviève a joué un rôle important dans l'histoire de la formation territoriale de Paris. Il a constitué l'un des éléments formateurs du Paris de la rive gauche, d'abord dans le voisinage immédiat de Sainte-Geneviève. Au douzième siècle, nous assistons à la formation de la paroisse dite du Mont, à laquelle l'église Saint-Étienne-du-Mont se trouva destinée au treizième siècle. A la date de 1163, nous rencontrons aussi la mention du bourg de Sainte-Geneviève et ce bourg s'étend d'une part jusqu'à la voie Saint-Jacques, près de Saint-Étienne-des-Grez et, d'autre part, c'est-à-dire dans la direction de l'est, jusqu'au pont de Saint-Médard. Saint-Médard lui-même est un village ou bourg, avec église, placé sous la dépendance de Sainte-Geneviève. C'était là un prieuré-cure de Sainte-Geneviève. Saint-Médard se trouvait situé sur la rive gauche de la Bièvre, présentement vers le carrefour des rues Mouffetard, Monge, Claude-Bernard et Pascal.

De l'autre côté de la Bièvre, c'est-à-dire du côté des Gobelins, de la place d'Italie et du marché aux chevaux, était le bourg Saint-Marcel. Au dixième siècle, les textes font mention de l'élément

constitutif de ce bourg : le monastère ou l'abbaye de Saint-Marcel. C'est proprement une collégiale de chanoines qui dépend du chapitre de Notre-Dame. Au début du douzième siècle, le domaine de Saint-Marcel nous apparaît bien constitué. Il comprend en particulier le bourg où se trouve située l'église de Saint-Marcel, dit un acte de 1158 qui fournit la plus ancienne mention de ce bourg. Cette église, à laquelle était joint le cloître canonial, occupait l'emplacement du numéro 53 du boulevard Saint-Marcel. Le bourg Saint-Marcel contenait encore deux chapelles (ce qui souligne son importance) : celle de Saint-Martin et celle de Saint-Hippolyte. Au long de ce bourg qu'elle sépare du bourg Saint-Médard, court la Bièvre, qui devait déjà servir à la teinturerie et sur les bords de laquelle se succédaient, de ci, de là, des vignes et des vergers.

Au nord-est de Saint-Marcel, du côté de la Halle-aux-Vins et du Jardin des Plantes, existait, au début du douzième siècle, en un lieu désert, une sorte d'ermitage où se retira alors le célèbre philosophe et écolâtre du Cloître Notre-Dame, Guillaume de Champeaux, le maître d'Abélard. C'était en l'an 1108. En 1113, Guillaume quitta son ermitage pour devenir évêque de Châlons. Et la même année, le roi Louis VI institua, à l'endroit de cet ermitage, l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Victor. L'abbaye est entourée d'un mur et sise tout près des vignes dites du Chardonnet. Le lieu-dit Chardonnet (*Cardonetum*), planté surtout de vignes, commençait à l'est au port de Sainte-Geneviève situé sans doute vers le confluent de la Bièvre avec la Seine, et finissait près des murs de Saint-Victor. Au milieu du douzième siècle, les Victorins obtinrent des Génovéfains l'autorisation de dériver de leur côté et jusqu'à la Seine, l'eau de Bièvre prise au-dessous du moulin Copeau, moulin banal situé à l'est du Labyrinthe du Jardin des Plantes et qui appartenait à l'abbaye de Sainte-Geneviève. Ce canal, qui a dû emprunter le parcours d'un ancien bras de la Bièvre, aboutissait en Seine du côté de la rue de Bièvre. Il permit aux Victorins d'établir, dans l'enceinte de leur abbaye et pour leur usage, un moulin.

Vous savez quel foyer intellectuel constituait l'abbaye de Saint-Victor et qu'en importance, au douzième siècle, son école venait après celle du Cloître de Notre-Dame. Allumé par Guillaume de Champeaux, entretenu par des hommes comme Hugues de Saint-Victor, Richard de Saint-Victor, Pierre le Mangeur, Adam de Saint-Victor, etc., ce foyer a rayonné non seulement sur la France, mais

sur les nations voisines. Aussi cette abbaye avait-elle un caractère international très marqué. C'était un véritable lieu de refuge intellectuel. L'évêque Maurice de Sully, qui a élevé Notre-Dame, se fit aménager, dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Victor, au nord de l'église, une demeure avec chapelle dédiée à saint Étienne, et il y séjourna à partir de 1170. Un autre évêque, celui de Lisieux, Arnoul, qui s'y retira également et y mourut en 1184, s'y était fait semblablement construire une demeure artistique attenante au cloître des novices, à l'est de l'abbaye, au bord de la Bièvre, ainsi qu'une chapelle.

Flanqué, à l'est, de Saint-Victor, le Paris qui nous occupe offre, au douzième siècle, aux regards, comme une ligne humaine partant de Saint-Marcel et gagnant la Seine, en une courbe sud-ouest-nord, par Saint-Médard, Sainte-Geneviève, la rue Saint-Jacques, le Petit-Pont. J'ajoute que des traces d'enceinte, du côté de la place Maubert, ont été relevées dans des documents par mon érudit confrère, M. Bournon. Ce sont, pour se limiter à la montagne Sainte-Geneviève, sensiblement les limites de la ville de haute époque romaine. Les édifices officiels de la Rome antique ont fait place à une autre sorte d'édifices officiels, les églises. Seules les Arènes, tout près de Saint-Victor, et la masse imposante de Cluny se dressent comme les fantômes d'une civilisation incomprise. Les anciennes rues romaines, sauf la grande voie nord-sud : rue Saint-Jacques doublée par ce qui est aujourd'hui le boulevard Saint-Michel, ont elles aussi disparu : elles ont fui sous le sol et ne correspondent plus, dans l'ensemble, aux voies du temps.

C'est un monde nouveau qui vit au chant des cloches d'églises et dans la clarté verte des vignes. Au sommet de la colline (aux écoles du Cloître de Sainte-Geneviève), comme sur la pente orientale (à Saint-Victor), on travaille et on pense. Dans Paris en général, les étudiants occupent une grande place. Un contemporain, Gui de Bazoches, qui écrivait vers 1175, nous les représente, en particulier, philosophant au long du Petit-Pont que bordent des écoles. Ils sont nombreux, car ils viennent de tous côtés, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre aussi bien que de France. Paris nous apparaît comme un centre de lumière et de civilisation avancée. Un étudiant anglais, s'y fixant vers le milieu du douzième siècle, y signale comme une joie de vivre. A cette fin du douzième siècle, le monde des études commence à prendre possession de la montagne Sainte-Geneviève,

qui va s'appeler aussi bien l'Université que le Paris d'Outre-Petit-Pont. Et dans l'enveloppement d'une pensée jeune, la montagne Sainte-Geneviève naîtra en quelque sorte à sa troisième vie, la vie universitaire, qu'elle n'a point cessé de vivre depuis cette époque et qu'elle vivra encore, souhaitons-le, durant de très longs siècles.

La Vie Universitaire à Paris

pendant le Moyen Age

ET LA

Première Imprimerie à la Sorbonne

CONFÉRENCE *faite à la Mairie du Ve arrondissement, le 20 avril 1907.*

Par M. Albert MAIRE

Bibliothécaire de l'Université de Paris (Sorbonne).

Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur pour nous d'avoir été choisi par Messieurs les Membres du Conseil du Comité d'Études historiques et archéologiques *la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* pour discourir dans cette salle des fêtes, si gracieusement mise à notre disposition par M. Pierrotet, l'honorable maire du Ve arrondissement et notre bien sympathique président, sur un sujet touchant de si près à cette région de l'ancienne cité parisienne.

N'est-ce pas, en effet, du centre même où nous sommes placés qu'est née, pour ainsi dire, l'intellectualité française. De là les sciences toujours amplifiées, enseignées par des maîtres si éminents, se sont répandues non seulement dans la France entière, mais aussi dans tout le monde civilisé.

Il a été imprégné de notre esprit, de nos connaissances et il subit maintenant, un peu malgré lui peut-être, cette grande évolution

sociale créée sous l'influence des philosophes des dix-septième et dix-huitième siècles et des auteurs de l'Encyclopédie.

Qu'il nous soit donc permis, avant de commencer le sujet de cette conférence, d'adresser à tous les membres de la Société *la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, et plus particulièrement à son distingué Président et à Messieurs les membres du Conseil, nos remerciements les plus sincères.

On exposera rapidement la situation sociale de l'Université jusqu'au quinzième siècle d'une part ; de l'autre un historique bien abrégé aussi de l'introduction à Paris de cette découverte si merveilleuse, qui, plus que toute autre, aura contribué au développement intellectuel du monde, au nivellement égalitaire des classes sociales : l'imprimerie.

Enfin quelques mots sur la vie, les mœurs et les distractions des élèves et des maîtres de l'Université termineront cette conférence.

***

Au début du quinzième siècle, la situation matérielle de l'Université était florissante ; elle était arrivée pour ainsi dire à son apogée. La plupart des collèges étaient fondés et en plein développement ; son enseignement était aussi étendu que le comportaient les connaissances du temps ; sa réputation était universelle et des hommes tels que Albert le Grand, Dun Scott, Raymond Lulle, Dante Alighieri, l'empereur Charles IV de Luxembourg, Roger Bacon, sortaient de ses écoles et y avaient puisé un sentiment de reconnaissance qui répandait au loin le renom de l'Université de Paris.

Faut-il encore nommer Buridan, le héros des aventures de la Tour de Nesle, qui lui aussi avait été élève de l'Université, et que Villon a célébré, dans *la Ballade des Dames du temps jadis*, dans ces vers :

Où est la très sage Héloïs,
Pour qui fust chastré et puis moyne
Pierre Esbaillart à Saint-Denis ?
Pour son amour eut cest essoyne !
Senblablement, où est la Royne
Qui commanda que Buridan
Fust jetté en ung sac en Seine ?
Mais où sont les neiges d'antan ? (1)

(1) Villon (François), *Œuvres complètes*... édition... mise au jour... par M. Pierre Jannet. Paris, Alph. Lemerre, 1876, in-12, p. 34.

Ses privilèges accrus avaient reçu une sanction plus précise, surtout après la réforme qu'y apporta le cardinal d'Estouteville en 1452 ; les rois n'oubliaient jamais de les renouveler et de les confirmer.

Mêlée à tous les grands événements politiques et religieux depuis sa fondation, l'Université, malgré quelques erreurs commises — notamment dans sa soumission à l'autorité anglaise au quinzième siècle, dans le procès de Jeanne d'Arc dont la conduite avait été désapprouvée sur la communication de rapports et de pièces falsifiés par le célèbre évêque Cauchon — malgré ces erreurs dues à la pression et à l'influence étrangère, l'Université avait à cœur le développement matériel et moral de la nation française.

Pauvre, mais trop fière pour quémander, oublieuse ou négligente de ses intérêts personnels, elle s'élevait au-dessus des partis et des dissensions de toutes sortes, répudiant les quelques membres qui prenaient trop ouvertement parti dans les débats politiques et religieux.

Deux objectifs l'ont toujours dominée en dehors de l'Enseignement proprement dit : le maintien des libertés de l'église gallicane qui lui faisait rejeter les prétentions de l'immixtion ultramontaine dans tout ce qui n'était pas de dogme pur, l'attachement aux institutions qui devaient rendre la France forte et puissante.

Laissons de côté l'histoire des luttes politiques et religieuses dans lesquelles Gerson a joué un si grand et si noble rôle pour exposer l'organisation de l'Université parisienne et la force de ses privilèges.

Si les études et la vie des étudiants se passaient dans les nombreux collèges, au moins à cette époque, il existait une organisation administrative dont relevaient tous ses membres, un centre qui avait la haute direction des études, surtout après la réforme faite sous Charles VII.

L'Université comprenait les facultés des arts ou des lettres, celle de médecine et celle de droit ou décrets, mais au quinzième siècle cette école n'en dépendait plus, elle avait été supprimée en 1218 ; c'est seulement sous Louis XIV que le droit civil fut de nouveau enseigné dans l'Université. Ce fut la faculté des arts, la plus fréquentée de toutes, qui divisa les élèves en quatre nations : France, Picardie, Normandie et Angleterre ; cette dernière, moins importante à la fin du quatorzième siècle, fusionna avec la nation d'Allemagne dont elle prit le nom. Chaque nation se subdivisait en pro-

vinces ou tribus ; c'est ainsi que la nation de France comprenait les tribus de Paris, Sens, Reims, Tours et Bourges ; celle de Picardie, Beauvais, Amiens, Noyon, Laon et Térouane ; ainsi de suite pour les autres nations. Elles avaient primitivement toutes leurs logis rue du Fouarre, — de la paille (appelée *feurre* en vieux français) qu'on y répandait pour amortir tous les bruits; mais au quinzième siècle, il n'en était plus ainsi.

A la tête de l'Université se trouvait le Recteur, élu tous les trois mois par les délégués de chaque nation, qu'on appelait *intrans*. Il était choisi exclusivement dans la faculté des arts.

Après le Recteur, le Chancelier était le personnage le plus important; il accordait le permis d'enseigner et délivrait les diplômes; puis venaient le syndic, les procureurs de chaque nation, enfin au-dessous d'eux se trouvaient les Proviseurs des Collèges.

L'élection du Recteur ne se faisait pas sans quelque tumulte ; les compétitions étaient nombreuses ; souvent, sous la pression des étudiants, le choix tombait sur quelque personnage ignoré; cette élection se faisait dans l'église Saint-Julien-le-Pauvre.

Le premier privilège fut accordé aux Écoles de Paris par Philippe-Auguste en 1200 ; déjà elles constituaient l'Université sans en prendre le nom.

L'Université relevait du pouvoir temporel par le Recteur qui était laïque, qui seul dirigeait les études ; elle dépendait du pouvoir spirituel par son Chancelier qui était ecclésiastique. Il tenait les sceaux et accordait les licences pour les facultés de théologie et de décrets, mais à partir de 1238, celui de Notre-Dame prit seul le titre de *Chancelier de l'Université*, délivra les licences à l'exception de celle des arts qui fut toujours maintenue au chancelier de Sainte-Geneviève.

La première mention que l'on trouve du mot Université appliquée aux Écoles de Paris, est dans un acte émanant du cardinal Robert de Courçon, daté de 1215 « *Universitas Magistrorum et scolarium* » ainsi que dans la Bulle du pape Honorius III, de 1221, comme on peut le voir dans le Cartulaire de l'Université de Paris publié par le P. Denifle et Émile Chatelain (1).

D'autres Bulles papales confirmèrent et développèrent les privilèges à l'Université et à ses écoliers ; l'un d'entre eux était le droit

(1) *Chartularium Universitatis parisiensis*... Parisiis, 1889, in-4, t. I, n° 42, p. 66.

de suspension des cours et des exercices faits par les Professeurs.

La part prise par l'Université dans les luttes politiques pendant la fin du quatorzième siècle et la première moitié du quinzième siècle avait été si ardente, avait provoqué de tels troubles dans son organisation intérieure et dans la marche des études dont le niveau avait bien baissé, que de nouvelles réformes s'imposèrent. Ce sont celles qui furent faites en 1452 par le cardinal d'Estouteville ; elles portèrent sur la durée des études, le mode d'enseignement dans les quatre facultés, l'abaissement des droits de diplôme, la surveillance des pensions pour les écoliers, leur réglementation plus libérale et plus à la portée des bourses modestes.

Deux censeurs ou *Réformateurs perpétuels* furent nommés pour le contrôle et l'observation des réformes.

C'est la première fois qu'on voit le pouvoir laïque imposer à l'Université un mode d'enseignement qui jusque-là avait été du domaine ecclésiastique.

Le cours des études fut aussi réduit et les professeurs de la faculté de médecine purent se marier.

Mais ce qui domine dans ces nouveaux règlements sont deux choses : l'obligation pour l'Université de ne plus se mêler des affaires politiques, et le contrôle que le Parlement fut chargé d'exercer sur elle.

Voyons maintenant comment l'Université employait ses privilèges.

Exempte de tout impôt, de tout service militaire, de tout dépôt d'armes, elle avait aussi le droit de vendre en franchise le vin sans payer le quatrième.

Jean de Roye nous apprend même que ce droit lui fut enlevé en 1461, puis rendu par Louis XI en 1465 (1).

Les délits commis par les étudiants et attachés à l'Université relevaient uniquement de son Conseil et cela par toute l'étendue de la ville ; mais à la suite d'abus et de tolérances extrêmes à l'égard d'écoliers indisciplinés, peu scrupuleux, ce droit fut réduit et limité seulement aux infractions qui se commettraient dans le quartier des Écoles. Tout crime commis en dehors de cette limite devait relever du Prévôt de Paris.

Par les exemples d'événements survenus pendant ce quinzième

(1) *Journal* de Jean de Roye, *connu sous le nom de Chronique scandaleuse*, 1460-1483, publié par B. de Mandrot. (Soc. de l'hist. de Fr.), Paris, 1894, in-8, I, p. 76, note 3.

siècle, on peut juger comment l'Université savait se faire rendre justice.

En 1404, les pages de Charles de Savoisy, seigneur de la Cour, se prirent de querelle avec les étudiants pendant une procession que l'Université faisait en l'honneur de sainte Catherine. Armés comme l'étaient les pages et les gens de Savoisy, ils blessèrent plusieurs étudiants.

Les cours et les exercices spirituels furent suspendus et une demande de justice fut adressée au Roi.

Ce fut Gerson qui porta la parole au nom de l'Université.

La sentence prononcée en présence du Roi à l'hôtel Saint-Pol fut excessive de sévérité. Elle portait que « la maison de Savoisy serait démolie, que ce seigneur fournirait les fonds de 100 livres de rente perpétuelle pour fonder cinq chapellenies, qu'il paierait 1.000 livres de dommages-intérêts aux blessés et 1.000 livres à l'Université. Ses gens, auteurs de cette agression, furent fouettés par le bourreau, condamnés à faire amende honorable en chemise, puis bannis du royaume (1). »

Dans une autre affaire, celle de Tignonville, l'Université agit avec une véritable déloyauté dans la demande de réparation qu'elle exigea.

Le Prévôt de Paris, le sire de Tignonville, avait fait arrêter deux étudiants convaincus de crimes multiples : Légier Dumoussel et Olivier Bourgeois ; il avait offert de remettre les coupables à la justice de l'Université, mais sur sa réponse qu'elle désavouait de pareils membres, ils furent condamnés à être pendus et exécutés.

Le duc de Bourgogne, ennemi personnel de Tignonville, souleva contre ce dernier les étudiants de la nation de Normandie qui excitèrent les passions de tous leurs confrères. Les sermons et les études furent suspendus, l'Université en corps se rendit auprès du Roi, le menaçant de se retirer hors de la ville de Paris, si justice ne lui était pas accordée.

Un arrêt du Conseil royal déclara que le Prévôt avait agi avec imprudence ; il lui ordonna d'aller, en personne, détacher du gibet les deux corps des coupables, de les baiser sur la bouche et de payer les frais du convoi qui serait conduit par le bourreau vêtu d'un surplis ; le sire de Tignonville et tous ses gens devaient suivre le convoi ; il fut ensuite destitué et remplacé par Pierre Desessarts.

(1) Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, 1761, in-12, t. III, pp. 222-228.

Les corps des deux étudiants furent inhumés dans le cloître des Mathurins et le monument qu'on leur éleva les représente attachés au gibet avec cette inscription :

« Ci-dessous gisent Légier Dumoussel et Olivier Bourgeois, jadis clercs, écoliers et étudiants en l'Université de Paris, exécutés à la justice du roi notre bon sire, par le prévôt de Paris, l'an 1407, le vingt-sixième jour d'octobre, pour certains cas à eux imposés ; lesquels, à la poursuite de l'Université, furent restitués et amenés au parvis de Notre-Dame, et rendus à l'évêque de Paris comme clercs, et aux députés de l'Université comme suppôts d'icelle, à très grande solennité ; et de là en ce lieu-ci furent amenés pour être mis en sépulture l'an 1408, le dix-huitième jour de mai : et furent lesdits prévôt et son lieutenant démis de leurs offices, à ladite poursuite, comme plus à plein appert, par lettres patentes et instruments sur ce cas : priez Dieu qu'il pardonne leurs péchés. Amen (1). »

Enfin le dernier exemple que nous citerons est le suivant :

En 1440, des huissiers avaient arraché de force, du couvent des Augustins, un maître en théologie malgré la résistance des religieux qui avaient pris son parti ; plusieurs de ces derniers furent blessés et l'un d'eux fut tué. Les Augustins étaient membres de l'Université ; elle prit aussitôt leur défense et demanda justice, menaçant de fermer ses écoles si elle ne lui était pas accordée. Les huissiers, condamnés à faire amende honorable, nu-pieds et une torche à la main, furent ensuite bannis.

Un bas-relief représentant la scène de l'amende fut placé au coin de la rue des Grands-Augustins et du Quai de la Vallée (2).

Nous venons de montrer le côté noble et puissant de l'Université, mais, comme à toute médaille, il y a un revers !

Alors que l'Université n'existait pas encore, Philippe-Auguste aurait eu le mot suivant sur les écoliers : « Ils sont plus hardis que les chevaliers. Ceux-ci, couverts de leurs armures, tentent à se battre. Les clercs qui n'ont ni haubert ni heaume, avec leur tête tonsurée, se jettent les uns sur les autres en jouant du couteau, grande sottise de leur part et grand danger. » Ce mot dépeint bien la turbulance des écoliers.

Les collèges dont la fondation remonte au douzième siècle s'étaient

(1) Crevier, *Op. cit.*, t. III, pp. 296-299.
(2) Ce bas-relief se trouve aujourd'hui au Musée Carnavalet.

accrus insensiblement et à la fin du quinzième siècle ils s'élevaient à près de quarante dont cinq avaient été fondés pendant ce siècle (1).

La vie intérieure du collège avait peu varié entre les treizième et quinzième siècles, quelques modifications dans les méthodes d'enseignement, et peut-être dans la discipline générale avaient seules été introduites.

Toutefois, en 1483, le collège de Montaigu, qui avait périclité peu à peu, fut placé entre les mains de Jean Standonk, homme énergique qui transforma entièrement cet établissement. Mais au prix de quelle économie, de quels règlements! Une discipline très rigide, une nourriture grossière et insuffisante, un logement malsain et humide, et avec cela une économie dans les finances poussée à l'extrême limite, voilà à quel prix ce collège fut relevé.

Erasme qui avait suivi les leçons de Standonk se plaint amèrement dans un de ses colloques « Dialogue de la Chair et du Poisson » (2) d'avoir détérioré son estomac pour toujours à ce régime ; c'est avec acrimonie qu'il rappelle ce que les pauvres capettes de Montaigu avaient souffert. C'est aux élèves de ce collège qu'on appliquait cette devise : *Mons acutus, ingenium acutum, dentes acuti*, ce qui peut se traduire par : Mont aigu, esprit aigu, dents aiguës.

Mais qu'aurait dit Erasme s'il avait vécu sous le régime de Pierre Tempête, « ce grand fouetteur d'escholiers au collège de Montaigu » comme le dénomme Rabelais (3).

Chaque collège recevait des *boursiers*, des *connéteurs* ou *portionnistes*, étudiants payants ; venaient ensuite les étudiants riches ou *caméristes* accompagnés de domestiques. Ils étaient logés mais devaient se nourrir à leurs frais en dehors du collège. Il faut compter en dernier lieu les externes, parmi lesquels les *martinets* et les *galoches* sont particulièrement à signaler. Les premiers, aussi inconstants, aussi remuants que l'oiseau dont ils avaient pris le nom, ne séjournaient jamais longtemps dans un même collège ; ils ne pouvaient se résigner à suivre avec méthode l'enseignement d'un professeur. C'était la pépinière des *galoches*, fruits secs, qui, après avoir

(1) Vallet de Viriville, *Histoire de l'Instruction publique en Europe et principalement en France*. Paris, 1849, in-4, pp. 166-167.

(2) Erasmus (Desiderius), *Opera omnia*... Lugdunum Batavorum, 1703, in-fol., t. I, p. 806.

(3) Rabelais, *Les Œuvres* de... édition Ch. Marty-Laveaux. Paris, Lemerre, 1870, in-8, t. II, p. 348.

usé leurs chausses pendant plus de quinze ans sur les bancs des collèges, continuaient à argumenter « *baroco* et *barbara* » (1).

Ils s'en allaient, pauvres hères à cheveux grisonnants, enveloppés dans un manteau en loques, pieds nus dans des sabots ou galoches, mendier une écuelle de soupe à la porte des couvents. Ils pouvaient dire avec notre poète Villon :

Bien sçay ! se j'eusse estudié
Ou temps de ma jeunesse folle,
Et à bonnes meurs dédié,
J'eusse maison et couche molle !...
Mais quoy ! je fuyoye l'escole.
Comme faict le mauvays enfant... »
En escrivant ceste parolle
A peu que le cueur ne me fend (2).

Avec le proviseur, les Régents ou Professeurs et quelques domestiques, c'était là tout le personnel des collèges.

N'oublions pas le portier, *claviger*, chargé de faire la police des cours et d'empêcher les écoliers de faire l'école buissonnière, ce qui était très fréquent.

Le claviger était un colosse, revêtu aux jours de cérémonies d'un costume luxueux ; il précédait le proviseur, la hallebarde à la main. Un autre agent, sous les ordres du claviger, était plus redouté encore ; c'était celui qui procédait aux exécutions du fouet sur les écoliers insoumis ou paresseux. Les boursiers étaient fustigés en public, sous le pilier des Halles appelé *Septem sunt*, et Dieu sait si cet agent s'acquittait de ses fonctions avec empressement.

Les Régents, qui à l'origine venaient dans les collèges, pour y enseigner seulement, finirent par y loger, le proviseur leur assurant gratuitement la nourriture et le logement ; ils touchaient en plus une rétribution que leur payait chaque élève (3).

La vie de collège était à peu près la même pour tous les écoliers. Le lever était à 5 heures du matin ; après les exercices religieux, les cours commençaient de suite et duraient jusqu'à midi. Les écoliers logeaient par deux dans une même chambre, et chacun d'eux, à tour

(1) Termes de logique.
(2) Villon, *Op. cit.*, Grand testament, XXVI, p. 29.
(3) Crevier, *Op. cit.*, t. V, p. 449 ; t. VI, pp. 304-308, 364.

de rôle, était de semaine pour faire le ménage et s'occuper des provisions. Après le premier repas, on passait au promenoir et, faute de salle de travail, les écoliers étudiaient ensuite dans leur chambre jusqu'à l'heure du dîner, puis, à 9 heures, sonnait le couvre-feu.

Ceci était la règle, mais elle n'était pas suivie sans de nombreuses exceptions.

Avant la fondation des collèges, la vie des clercs était étrange et problématique. Ils n'avaient aucun logis fixe, errant de ci, de là et couchant sous les porches des maisons.

Leurs occupations principales, en dehors des leçons qu'ils suivaient, consistaient à s'assurer la nourriture et les distractions.

Les plus honnêtes vivaient de la charité des bourgeois et des couvents qui leur accordaient la nourriture et quelquefois des vêtements; les autres vivaient de rapines, pillant les boutiques ou dérobant adroitement les victuailles exposées à leur vue.

Maîtres et élèves étaient aussi gueux les uns que les autres ; ils fréquentaient les nombreux cabarets du quartier. Après des beuveries sans nombre, ils allaient en troupe attaquer les paisibles bourgeois. Le plus souvent, ils envahissaient les maisons, enlevaient les filles et les femmes, et les mettaient à mal.

Couverts par leur inviolabilité de clercs, nulle puissance civile n'avait autorité sur eux, aussi en abusaient-ils à chaque occasion. Jacques de Vitry, auteur du douzième siècle, nous a laissé une description de ces mœurs, que nous avons bien atténuée dans ces lignes (1).

La prostitution régnait en maîtresse absolue dans la rue du Fouarre et les professeurs eux-mêmes ne dédaignaient pas de recueillir chez eux et de garder les femmes de mauvaise vie.

Jean de Salisbury a fait aussi un tableau très saisissant de la vie misérable de la gent écolière, et il faut lire encore, dans les « Ténèbres du Champ Gaillard», les piquants détails de cette vie.

En voici un extrait :

« La cinquiesme lesson.

Amys voyez la grant malaise
Entrer nous fault en la fournaise
Non pas d'enfer mais au puis
Et nous avons deuil ou malaise
On ne nous plainct ne vous desplaise
Vers nos parentz n'avons appuis.

(1) Vallet de Viriville, *Op. cit.*, pp. 169-170.

Fust-il moinne, prestre ou chanoinne
Ou laboureur semant avoinne
Maistre ès artz ou estudiant
Il nous fault endurer la peine
Et sans retirer nostre alaine
Aller nostre estat tediant
Si mal avons c'est bien raison
Car d'endurer telle poison
Vient de noz faultes et peschez
Puis nous perdons d'or la toyson
Et n'est prière ou raison
Qui nous rende despechez
Joly mal en Regret » (1).

Villon, cet illustre *martinet* de notre Université, nous a laissé, dans son Petit Testament, quelques vers sur la pauvreté des étudiants.

XXVII

« Item, ma nomination,
Que j'ay de l'Université,
Laisse par résignation,
Pour forclorre d'adversité
Paouvres clercs de ceste cité,
Soubez cet *intendit* contenuz :
Charité m'y a incité
Et nature, les voyant nudz

XXVIII

C'est maistre Guillaume Cotin
Et maistre Thibault de Vitry
Deux paouvres clercs, parlans latin,
Paisibles enfans, sans estry,
Humbles, bien chantans au lectry.
Je leur laisse cens recevoir.
Sur la maison Guillot Gueuldry
En attendant de mieux avoir (2). »

Avant de dire quelques mots de la vie des régents des collèges,

(1) *S'ensuivent les ténèbres du Champ Gaillart composées selon l'estat dudit lieu, et se peuvent chanter ou lire à plaisir.* Imprimé à Paris par Nicolas Buffet près le collège de Reims, s. d., in-16, 455.
(2) Villon, *Op. cit.* Petit Testament, p. 15.

voyons sous quelle appellation les étudiants des diverses nations se désignaient entre eux : Les Français étaient accusés d'être orgueilleux et efféminés, les Anglais buveurs et couards, les Normands charlatans et glorieux, les Poitevins traîtres et adulateurs, les Bourguignons bruts et stupides, les Bretons légers et médisants, les Lombards avares, lâches et perfides, les Romains tumultueux et violents, les Flamands hommes de sang, incendiaires, routiers et voleurs (1). Comme on le voit, ces épithètes ne sont pas toujours à l'honneur des écoliers.

La vie privée des professeurs, nous venons de le dire, n'était pas plus honorable que celle des élèves ; les mêmes passions, les mêmes vices les animaient.

L'éducation leur faisait totalement défaut, et dans leurs polémiques toujours si ardentes, ils s'adressaient les plus grossières injures.

Très versés dans l'argutie et les théories de leur enseignement, ils ne possédaient pas la plus légère notion des affaires et des faits normaux qui se passaient autour d'eux.

Manquant absolument de sens pratique, ils n'entendaient rien à la vie civile, encore moins à tout ce qui touchait au gouvernement; les notions les plus élémentaires des phénomènes physiologiques leur étaient lettre morte.

On peut en juger par ce qu'Enée Sylvio Piccolomini, plus tard pape sous le nom de Pie II, l'un des hommes les plus érudits et les plus spirituels du quinzième siècle, a écrit :

« J'ai connu de mes jours la plupart des hommes de lettres, qui regorgeaient de doctrine mais qui n'avaient rien de civil et qui n'entendaient absolument rien au gouvernement des affaires, non seulement publiques, mais domestiques. Le Paglarense (jurisconsulte, maître du fameux Balde) s'ébaubit un jour et accusa de vol un paysan, en lui entendant dire qu'une laie avait mis bas onze marcassins, tandis que son ânesse n'avait fait qu'un ânon. Gominius de Milan se crut en état de grossesse et craignit longtemps d'accoucher... *quia se uxor ascendit*.

« Voilà cependant deux hommes qui figurent les lumières du droit (2) ! »

(1) Vallet de Viriville, *Op. cit.*, p. 169.
(2) Id., *Ibid.*, pp. 172-175.

Un des motifs, et non des moindres, de ce désordre matériel, de ce manque de dignité et de respect et la forme de vie extérieure dans la conduite des professeurs était l'exemple que leur donnait l'Université elle-même.

Elle aurait pu être riche ; les contributions scolaires, les revenus du Pré-aux-Clercs, la taxe sur le parchemin, la police de la librairie, le produit des postes et des messageries, faisaient affluer assez d'argent dans ses caisses pour lui permettre de vivre avec dignité et avec honneur.

Mais le désordre dans toutes les affaires administratives, le manque de contrôle et l'absence de tout trésorier, dont la place ne fut créée qu'au seizième siècle (1), la mettaient à la merci de tous les expédients et de tous ceux qui l'exploitaient sans retenue.

Nous terminerons cette dernière partie par quelques mots sur les distractions les plus habituelles aux étudiants ainsi que les fêtes que l'Université tout entière célébrait avec le plus de solennité possible.

Les jours de congés ordinaires, ce qui arrivait deux fois par semaine, étaient pour les écoliers l'occasion de distractions sans nombre. Mais la plus grande, la plus suivie pendant la belle saison, était la promenade au Pré-aux-Clercs. C'était une vaste prairie qui s'étendait aux bords de la Seine depuis la clôture de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés jusqu'à l'emplacement approximatif de la Chambre des Députés actuelle.

Ils se livraient là à leurs jeux et l'énumération en est longue, ainsi que nous l'apprend Rabelais (2); c'étaient aussi pour les écoliers des occasions de querelles et de disputes avec les moines de l'abbaye. Leurs vignes étaient envahies par les jeunes étourdis dès que le raisin mûrissait et ce grapillage effréné provoquait de grandes colères dans le couvent. Embusqués derrière leurs murailles, les moines ne se faisaient pas faute de tirer l'arbalète et plus tard l'arquebuse sur les audacieux qui s'avançaient dans la zone menacée.

Les écoliers se vengeaient en arrachant les ceps de vigne, en essayant de forcer les portes du couvent et en malmenant les moines.

Et ces luttes ont duré plusieurs siècles.

Nous ne reviendrons plus sur les distractions habituelles que cette

(1) Vallet de Viriville, *Op. cit.*, p. 175.
(2) Rabelais, *Op. cit.*, t. I, p. 80 sq.

turbulente jeunesse se permettait dans la ville même, vous en avez eu quelques aperçus.

Les fêtes de l'Ane, des Innocents, des Fous, étaient toujours pour eux des occasions à déguisements, à mascarades, à beuveries, qui se terminaient par de grandes querelles où le sang coulait bien souvent. A l'époque des déterminances, des repas de corps mettaient toutes les écoles en liesse ; ces repas furent réduits au quinzième siècle à deux raffraîchissements, *potationes*, à la suite des excès qui s'y commettaient.

Ils célébraient encore les anniversaires des divers patrons de chaque nation, sans compter les fêtes de saint Nicolas et de sainte Catherine, où avaient lieu de grandes processions.

Mais la fête la plus solennelle était, sans contredit, la visite de la foire du Lendit sous la conduite du Recteur. Revêtus d'habits neufs aux couleurs voyantes, les écoliers de chaque nation, à cheval, bannières en tête, précédés du Recteur, du syndic et des procureurs, se rendaient à la ville de Saint-Denis où se tenait cette foire célèbre. Après avoir vénéré les Reliques des Saints, le Recteur se rendait au champ de foire et faisait choix du parchemin nécessaire à l'usage de l'Université. C'était un antique droit qui lui était réservé. Ce choix fait, le marché de la foire était ouvert, le parchemin et les autres marchandises se vendaient librement à tout le monde.

Puis venait le repas de corps où toute l'Université assistait, ensuite chacun était libre de se distraire à sa guise.

C'est alors que les écoliers se livraient à tous leurs caprices désordonnés, ne mettant ni frein ni retenue à leurs fantaisies les plus extravagantes. Sous l'influence du vin, ils pillaient les boutiques, battaient le guet, et se querellaient entre eux.

Ces scènes dégénérèrent en tel scandale que le Parlement interdit par arrêt la promenade en corps de l'Université à la foire du Lendit. Le Recteur, accompagné d'une délégation de chaque nation, devait seul s'y rendre.

Mais malgré les arrêts, malgré les précautions prises, les étudiants trouvaient le moyen d'y aller, de boire et de se disputer comme par le passé.

Lorsque le papier fit son apparition, le Lendit perdit son caractère si particulier pour l'Université, peu à peu cette foire diminua d'importance et disparut tout à fait.

Un de nos jeunes poètes, M. Jean Bonnerot, nous communique

une pièce de vers inédite qui se rapporte à la foire du Lendit. Nous sommes heureux de la faire connaître :

BALLADE DE LA FOIRE DU LENDIT

I

C'est la procession de la Basoche,
Qui de Maubert et de la rue aux Grils,
De Sorbonne, des Portes d'Antioche
Et de toute la cité de Paris,
Dans un chaos et de chants et de cris
Court, se bouscule et descend à la foire
Pour acheter à bons deniers fleuris
Le parchemin poussiéreux de la Gloire.

II

Bannières en tête, au son d'une cloche,
Ils vont, robes longues, chaperons gris,
Recteur, debout sur sa mule qui cloche,
Suppôts, écoliers, régents d'âge aigris,
Et martinets par l'étude amaigris,
Chevaliers errants de la vieille histoire,
Chez les marchands, conquérir à grand prix
Le parchemin poussiéreux de la Gloire.

III

Mais ils savent sans peur et sans reproche
Avec le guet des sergents aguerris
Croiser le fer mieux qu'un gars tournebroche
Et parer tierce et quinte en beaux esprits ;
Car coups d'épée et arguments écrits
Sont les mêmes pour égale victoire,
Et c'est en duel qu'ils ont conquis et pris
Le parchemin poussiéreux de la Gloire.

ENVOI

Prince, ne les regarde avec mépris
Si, rencontrant Margot en robe noire,
Ils ont laissé, pour un de ses souris,
Le parchemin poussiéreux de la Gloire.

Passons maintenant à la deuxième partie de la conférence.

Il faut faire ressortir aussi le rôle généreux de certains professeurs, qui, soucieux de l'intérêt des écoliers, ont voulu introduire dans Paris la nouvelle découverte dont on parlait dans le monde entier.

Il s'agit de l'introduction de l'imprimerie à Paris et de l'installation dans les bâtiments de la vénérable et antique Sorbonne des premières presses typographiques.

Ce sujet n'est pas inédit ; il a été traité bien des fois, mais avec un appareil d'érudition qui ne conviendrait pas dans une simple causerie, et parmi les historiens du livre qui s'en sont occupés, nous citerons seulement : Maittaire, Chevillier, Panzer, Greswell, Didot.

Mais entre tous, il en est un que vous avez pu connaître peut-être, Claudin, libraire-éditeur à Paris, mort depuis peu. Sa grande compétence des livres anciens, sa préparation toute particulière par ses publications sur l'histoire de l'imprimerie dans plusieurs villes de France, l'avaient tout désigné pour entreprendre la synthèse de ses recherches en donnant une histoire développée de l'imprimerie en France au quinzième siècle et au seizième siècle.

Nous le voyons encore ce vieillard à la démarche un peu lourde, au geste vif et alerte malgré son grand âge, parlant avec l'enthousiasme d'un jeune homme de ses projets, de cette œuvre à laquelle il se consacrait entièrement, œuvre agréée par le Ministère comme document typographique de l'Imprimerie Nationale à l'Exposition de 1900, où le premier volume a figuré. Malheureusement Claudin n'a pas vécu pour voir l'achèvement de son œuvre.

Cette œuvre, modèle de produit typographique, est d'une remarquable érudition ; l'auteur s'est basé sur les documents les plus authentiques, les plus sérieux et les plus complets.

C'est dans cet ouvrage que nous avons puisé la presque totalité des renseignements qui nous ont servi et qui concernent cette partie de la conférence.

Le nom de Gutenberg ne vous est pas inconnu, ni celui de Fust ou Faust et de leur associé Schæffer ou Schoiffer, comme on les orthographie indifféremment. Leur découverte s'était répandue en Europe. Déjà Faust était venu à Paris avec des ouvrages sortis des presses de Mayence et en avait vendu quelques exemplaires.

Fichet, alors recteur de Sorbonne, avait eu très probablement entre ses mains plusieurs de ces livres.

Intelligent et érudit comme il l'était, il a dû être frappé de l'importance de la nouvelle découverte. Jean La Pierre, prieur de Sorbonne et son ami, auquel, peut-être, communiquait-il ses impressions, a dû lui exprimer la possibilité de demander en Allemagne quelque imprimeur et d'introduire cette découverte à Paris.

Avant de poursuivre notre principal sujet, il est utile de dire quelques mots de la vie de ces deux savants :

Guillaume Fichet est né au Petit-Bornand dans le Faucigny-en-Savoie, le 16 septembre 1433 : il fit ses premières études au collège Saint-Nicolas-d'Annecy à Avignon, en 1455. Deux ans après, il était à Paris et on le trouve en 1461 associé de Sorbonne, prieur en 1465, puis recteur en 1467.

Séduit par ses grands talents et le renom dont il jouissait, Louis XI le chargea d'une mission secrète en Italie en 1469. De retour à la fin de la même année, il est nommé bibliothécaire de Sorbonne et recteur l'année suivante.

Jean La Pierre, de son vrai nom Johan Heynlin, est né à Stein, entre Borzheim et Bretten, dans le grand-duché de Bade : il étudia à Leipzig en 1452. Nous le trouvons en France dès 1459 ; il était alors régent au collège de Bourgogne à Paris. Après avoir été nommé associé de Sorbonne en 1462, il quitte la France l'année suivante pour prendre ses grades de maître ès arts ; mais trois ans après, il revint et fut élu prieur de Sorbonne. Une maladie d'yeux assez grave l'obligea à démissionner un mois après et en compensation il remplit les fonctions de recteur ; l'année 1470 le trouva prieur.

En nous excusant de cette digression nous reprenons notre sujet.

On ne peut douter que Fichet se soit entretenu avec son ami La Pierre de cette merveilleuse découverte, vieille à peine de quinze ans, et qui déjà s'était répandue dans un grand nombre de villes d'Europe. En comparant un des livres de Gutenberg avec les manuscrits qu'ils avaient sous la main, ils ont dû s'apercevoir de la netteté des textes imprimés, de la lisibilité des caractères et de l'importance qu'il y aurait à pouvoir mettre entre les mains des étudiants de l'Université des textes absolument identiques et ne contenant plus les erreurs, souvent grossières, de copistes inexpérimentés. A l'instigation de Fichet, qui certainement avait pris l'engagement de couvrir tous les frais nécessaires, La Pierre fit appel à quelques ouvriers d'Allemagne pour les décider à s'installer à Paris.

Le premier qui répondit à cet appel fut Michel Friburger, de Colmar. Il était maître ès arts, et avait été étudiant à Leipzig en même temps que La Pierre ; ce n'était donc pas un inconnu pour lui ; peut-être même étaient-ils liés d'amitié.

Michel Friburger avait dû apprendre l'art de l'imprimerie à Mayence dans l'atelier même de Gutenberg, et il y était passé maître. — Ulrich Gering et Martin Krantz furent les deux autres compagnons qui se joignirent à lui, et, selon quelques auteurs, ils ont dû tous trois exercer à Strasbourg avant leur arrivée à Bâle où ils s'étaient réfugiés.

Gering était né à Constance en Suisse, mais il n'avait jamais étudié à Bâle, comme l'affirment certains historiens. Il est seulement qualifié d'étudiant dans les lettres d'hospitalisation délivrées par l'Université de Paris, à lui et à ses deux associés.

Krantz paraît être le moins connu des trois ; on a peu de renseignements biographiques sur lui, mais on le croit compatriote de La Pierre et, comme lui, né à Stein. N'oublions pas que c'est à ces trois modestes ouvriers typographes qu'est due la création de la première presse à imprimer dans Paris.

C'est au commencement de l'an 1470 qu'ils y arrivèrent, n'ayant peut-être pour tout matériel qu'une presse, mais certainement aucune pièce de l'outillage du typographe de ce temps, ni fonte, ni matrices, ni formes, ni casses, ni autres accessoires. C'est ainsi du moins qu'on doit interpréter le silence qui les entoure pendant plusieurs mois. Leur arrivée, leur installation dans une des dépendances de la Sorbonne et la création complète de l'outillage expliquent bien ce silence.

Claudin l'interprète ainsi et avec des déductions fort habilement tirées des documents qu'il a consultés.

Il faut dire, qu'à l'origine, l'ouvrier typographe, tel que nous le concevons aujourd'hui, n'existait pas. La division du travail, exigée par les besoins pressants de notre vie fiévreuse et hâtive, a fini par prédominer dans cet état, comme dans tous les métiers industriels et d'art manuels, et l'imprimeur se décompose en une série de spécialistes partant du graveur de poinçons jusqu'au brocheur en passant par le compositeur, le correcteur et le tireur. Au quinzième siècle, le même ouvrier faisait un peu tout, et non seulement il était compositeur, correcteur, tirant lui-même ses feuilles, mais encore il devait fondre ses lettres, quand il ne les gravait pas. Disons cepen-

dant que la gravure du poinçon exigeait des connaissances particulières et que presque toujours c'étaient des orfèvres ou des graveurs de profession qui exécutaient les poinçons sous la direction des typographes. Parmi les trois imprimeurs, l'un d'entre eux pouvait être graveur, mais lequel ? Bouchot pense que c'est Krantz (1), mais tous les documents sont muets là-dessus et n'accordent à aucun des trois ce titre plus spécialement. Après le choix d'un local à la Sorbonne, ils ont créé leur matériel et commencé à graver le caractère choisi par La Pierre.

En possession de quelques ouvrages venus d'Italie et imprimés par Sweinheim et Pannartz (1), La Pierre a fait graver les poinçons du type qui avait servi à imprimer le *Speculum vitæ humanæ*, de 1468 et le *Cæsar* qui parut en 1469. Ce caractère est de 14 points et si La Pierre a choisi cette proportion, cela tenait peut-être à sa vue fatiguée et affaiblie. Nous ferons remarquer que ce choix fut très heureux, car ce type était une romaine qui se rapprochait un peu du dessin du caractère Jenson. Il était d'une dimension plus grande que la moyenne, et par conséquent très lisible. Ce fut donc le caractère romain qui, selon Bouchot, fut fondu d'après les poinçons gravés par Krantz, et fut utilisé le premier à Paris.

Plusieurs mois s'écoulèrent, nous l'avons dit, sans que les imprimeurs donnassent signe de vie et firent parler d'eux, mais leur temps ne fut pas perdu ; l'installation de la presse, la gravure des caractères et leur fonte, la construction de l'outillage complet les occupaient suffisamment.

Nous n'entrerons pas dans la description technique de ces divers appareils ; tout le monde aujourd'hui a pénétré au moins une fois dans un atelier de composition typographique et a pu voir fonctionner les grandes machines si compliquées d'apparence qu'on nomme presses typographiques.

Mais au quinzième siècle la presse était de construction bien plus modeste ; elle était en bois, avec peu de ferrure dans l'ensemble, et ressemblait au pressoir à vin employé dans l'Allemagne du Sud, l'Alsace et même la Bourgogne française, en usage jusque vers la fin du dix-neuvième siècle.

Ici se pose une question qui n'est pas résolue encore.

L'imprimerie créée par nos trois compagnons était installée à la

(1) Bouchot (Henri), *Le Livre*, Paris, Quantin, s. d., in-8, p. 52.

Sorbonne, il n'y a aucun doute à concevoir à ce sujet ; eux-mêmes nous l'apprennent en mettant dans le colophon de certains livres cette attestation, mais à quel endroit de la Sorbonne était-elle installée ? La maison de Sorbonne était grande, elle ne se composait pas d'un seul bâtiment. Sur le plan de Paris, appelé plan de Bâle, datant de 1552, on voit la Sorbonne qui se développe d'une part sur la rue de Sorbonne et qui se compose sur cette face, en partant de la gauche, d'une maison avec une porte à linteau horizontal puis le mur d'une autre maison, une tour de trois étages au moins succède à celle-ci, ensuite un long mur d'une construction surmontée d'une cheminée et dont le milieu est occupé par une porte cochère avec voûte en plein cintre ; deux autres maisons suivent, et enfin la chapelle qui est flanquée de deux tourelles. Une cour paraît séparer ces bâtiments d'une série de maisons dont la façade et l'entrée devaient être rue Saint-Jacques ; enfin de suite après la chapelle, se trouvaient les bâtiments du Collège de Calvi. Au bout de ces derniers est un mur percé par une large porte à plein cintre, et qui devait empiéter ou fermer même la rue de la Sorbonne.

Tel était l'état des bâtiments, qui ne différaient pas beaucoup de ceux qui existaient en 1470. On croit que l'atelier occupé par nos imprimeurs devait se trouver installé dans la partie des bâtiments réservés à l'habitation de La Pierre, ainsi que paraît l'indiquer cette phrase de la lettre de Fichet: *Ta demeure est l'asile même de l'étude et de la science.* Claudin penche pour cette interprétation.

Mais, nous le répétons, on n'a aucune certitude absolue sur l'endroit précis où se trouvait cet atelier. Dans la lettre que les imprimeurs adressent au duc Jean de Bourbon et dans laquelle ils relatent la visite qu'il a faite dans leur atelier en 1472, il y est question d'humbles chambres, petites chambres, mais où se trouvaient-elles exactement, est-ce bien dans l'appartement de La Pierre ?

Madden, au contraire, croit que l'imprimerie se trouvait installée dans la librairie, ainsi qu'on appelait alors la bibliothèque, ou même dans une de ses dépendances.

« Tout porte à croire, dit-il, que c'était là ou dans le voisinage immédiat, que se trouvait la première imprimerie de Paris. En effet, l'espace semble manquer ailleurs, et cet emplacement isolé, situé

derrière la chapelle et derrière les maisons de la rue Saint-Jacques, était aussi favorable aux lecteurs de la bibliothèque qu'aux trois étrangers que la multitude indiscrète aurait distraits dans l'exercice de leur art, si curieux à voir et si facile à troubler (1). »

Si l'on en juge par les plans de la Sorbonne, la bibliothèque pouvait se composer de plusieurs bâtiments distincts, mais se touchant l'un l'autre ; on a donc pu établir une communication en faisant ouvrir des portes dans les murs, de sorte que la bibliothèque était discontinue tout en étant logée dans des pièces séparées. D'après un autre plan que M. Gréard a publié dans ses *Adieux à la vieille Sorbonne* et qu'il désigne sous le nom de *plan reconstitué d'après des documents* (2), mais qui ne paraît pas en rapport avec les vestiges retrouvés, ni avec le plan de Bâle, la bibliothèque comprendrait un bâtiment renfermant une grande salle divisée en deux parties ; celle de gauche plus grande que celle de droite et constituant ainsi deux salles de grandeur inégale. Ce plan n'étant pas daté, il est difficile de le faire concorder avec la théorie de Madden. Enfin nous citerons, pour mémoire, le plan cavalier dit de tapisserie qui n'existe plus aujourd'hui, mais dont il avait été fait au dix-septième siècle une copie coloriée qui elle-même aurait disparu, croit-on. On n'en connaît plus qu'un dessin en couleur, d'une échelle assez grande, attribué d'après sa facture au dix-huitième siècle, mais qui ne serait qu'une contrefaçon, un faux, exécuté, il y a quarante ou cinquante ans environ et assez bien imité. On ne peut donc se fier à ce document.

Pour conclure, nous admettrions l'opinion de Claudin, qui paraît la plus prudente.

Au début de la conférence, il n'a été question que de deux personnages de l'Université : La Pierre et Fichet et qui seuls et personnellement sont en cause. C'est qu'en effet l'Université n'est jamais intervenue officiellement dans l'installation de l'imprimerie. Dans aucun des textes d'archives, on ne parle de cet établissement comme subventionné ou soutenu financièrement par l'Université. Fichet a seul fait les frais de toutes les dépenses, c'est lui qui était en quelque sorte le directeur administratif de cette imprimerie et La Pierre même, quoique son ami, paraît avoir suivi ses conseils et prenait son avis dans tout ce qu'il faisait.

(1) Madden (J.-P.-A.), *Lettres d'un bibliographe suivies d'un Essai sur l'origine de l'imprimerie à Paris*, 5e série. Paris, Ern. Leroux, 1878, in-8, p. 156.
(2) Gréard (E.), *Nos Adieux à la vieille Sorbonne*. Paris, 1893, in-8, p. 85.

Non que Fichet fût riche, mais il avait de puissants amis et protecteurs, deux surtout qu'on ne peut passer sous silence : le cardinal de Bessarion et Jean Rolin, évêque d'Autun. C'est ce dernier qui subventionnait largement Fichet, qui savait comment l'argent était employé et qui, par conséquent, doit être associé aux noms des introducteurs de l'imprimerie à Paris.

La Pierre s'était constitué volontairement, ou peut-être sur les conseils de Fichet, le correcteur des œuvres qui étaient imprimées à la Sorbonne et pendant près de deux années entières il s'acquitta très consciencieusement de ses modestes mais utiles fonctions.

Maintenant, on citera aussi quelques-uns des ouvrages sortis des presses de la Sorbonne, mais avant d'arriver à une description bibliographique, bien fastidieuse dans une conférence, on ne s'arrêtera que sur les plus saillants de ces ouvrages, en donnant en note la liste complète des autres.

Le premier livre qui fut imprimé à Paris a pour titre : *Gasparini pergamensis clarissimi oratoris epistolarum liber fœliciter incipit*, c'est-à-dire : *Le livre des Lettres du très illustre orateur Gasparino de Bergame commence heureusement.* C'est un volume in-4° de 118 feuillets, composé de 22 cahiers imprimés en quinternions et en quaternions. Ce titre se trouve en tête de la première page dont les marges sont ornées de bordures composées de rinceaux en noir et de fleurs coloriées, œuvre probable des enlumineurs de la Sorbonne.

Vous n'ignorez pas que les premières œuvres typographiques imitaient absolument les manuscrits et qu'il n'y avait ni titre, ni numérotation des pages ou de feuilles ; il en était ainsi des lettres de Gasparino.

Si le choix de ces lettres a été fait par Fichet et La Pierre, il y avait une raison. A cette époque, Gasparino Barzizzi, mort depuis 40 ans, jouissait encore d'une grande réputation, et la copie de ses lettres ainsi que de son traité d'orthographe se trouvait entre les mains des écoliers de bien des Universités ; il est regardé comme un des restaurateurs des lettres latines en Italie, et sa renommée avait dû s'étendre dans toute l'Europe.

La Pierre qui dirigeait et surveillait le travail, en adressa une épreuve à Fichet, absent de Paris, qui, en la renvoyant, lui écrivit une lettre fort élogieuse. Elle mérite d'être connue ; la voici telle que Claudin l'a traduite :

« Guillaume Fichet, docteur en théologie, de Paris, à Jean de la Pierre, prieur de Sorbonne, salut :

« Tu viens de m'envoyer les savoureuses lettres de Gasparino de Bergame. Non seulement tu en as revu soigneusement le texte, mais il est nettement reproduit par les imprimeurs allemands. L'auteur te doit de grands remerciements pour les longues veilles que tu as consacrées à rendre son livre parfait, de corrompu qu'il était auparavant. Mais tous les hommes savants doivent te remercier encore davantage, toi qui non seulement t'appliques à l'étude des lettres sacrées (comme t'y appellent tes fonctions), mais leur rends un signalé service en t'occupant de rétablir, dans leur pureté, les textes des auteurs latins. C'est assurément une tâche digne d'un homme aussi savant et aussi excellent que toi, qui as présidé avec tant de succès et d'applaudissements les luttes savantes de la Sorbonne, et qui, par ton intelligence, répands la lumière dans cette littérature latine que l'ignorance de notre siècle avait enveloppée de ténèbres. Sans parler de plusieurs autres grandes pertes subies par les lettres, les mauvais copistes ne sont-ils pas une des causes qui ont le plus contribué à les précipiter, pour ainsi dire, dans la barbarie ? Aussi quelle est ma joie de voir que tu as eu la bonne idée de chasser enfin ce véritable fléau de la Ville de Paris ! Ces industriels du livre que de ton Allemagne tu as fait venir en cette cité, produisent des livres très corrects et conformes à la copie qui leur est livrée. Tu fais, du reste, la plus grande attention à ce qu'ils n'impriment rien sans que le texte n'ait été confronté avec tous les manuscrits que tu réunis et corriges plusieurs fois. Tu mérites les mêmes éloges que Quintilius, ce sage critique dont parle Horace, toi qui a rendu à Gasparino sa suave éloquence et qui, après avoir inspiré à la plupart des nobles esprits de cette ville le dégoût de la barbarie, leur fais goûter une source lactée d'éloquence plus douce que le miel, dont ils s'abreuvent chaque jour davantage. Quant à moi, je te répèterai sans flatterie ce que disait Platon à la louange d'Aristote : *Ta demeure est l'asile même de l'étude et de la science.* Adieu, aime-moi comme je t'aime.

« Écrit en Sorbonne par Fichet de sa main la plus rapide. »

A la fin des lettres de Gasparino, les trois imprimeurs, dans quelques lignes bien écrites, font hommage de leur premier livre à la Ville de Paris.

Voici comment ils s'expriment : « De même, disent-ils, que le So-

leil répand partout la lumière, ainsi Paris, capitale du Royaume, nourricière des Muses, tu verses la science sur le monde.

« Reçois donc en récompense cet art d'écrire presque divin qu'inventa l'Allemagne.

« Voici les premiers livres produits par cette industrie sur la terre de France et dans tes propres édifices.

« Les maîtres Michel, Ulrich et Martin les ont imprimés, et ils t'en feront encore d'autres (1). »

Après les lettres de Gasparino, nos imprimeurs firent paraître en décembre 1470 le traité d'orthographe du même auteur. Fichet en adressa un exemplaire à Robert Gaguin, son ancien élève, accompagné d'une lettre précieuse pour l'histoire de l'imprimerie. C'est sans hésitation aucune que cette grande invention y est attribuée à Gutenberg.

Cette lettre se termine ainsi :

Fichet à R. Gaguin.

« Les ouvriers typographes racontent ici, à qui veut les entendre, que c'est un nommé Jean, dit Gutenberg, qui le premier a inventé, aux environs de Mayence, l'art de l'imprimerie, par le moyen duquel on fait maintenant des livres, non à l'aide d'un roseau, comme les anciens, ni à la plume, comme de nos jours, mais avec des lettres de métal, vite, bien et correctement. Un tel homme mériterait d'être porté aux nues par les poètes, par les artistes et par la voix de tous les amis du livre, lui qui a rendu un si grand service aux lettres et aux hommes d'étude. On a bien divinisé Bacchus et Cérès, pour avoir appris à l'humanité l'usage du vin et du pain, mais l'invention de Gutenberg est d'un ordre supérieur et plus divin, car il a gravé des caractères à l'aide desquels tout ce qui se dit et se pense peut être écrit et conservé à la mémoire de la postérité.

« Ici, je ne dois pas oublier nos typographes, qui font déjà mieux que le maître en le dépassant, dont les chefs sont Ulrich, Michel et Martin. Ils ont commencé par imprimer les lettres de Gasparino de Bergame, et les voilà qui se hâtent de terminer l'Orthographe du même Gasparino, soigneusement corrigée par le même Jean de La

(1) Claudin (A.), *Histoire de l'imprimerie en France au quinzième et au seizième siècle*. Paris. Imp. nat., 1900, in-f°, t. Ier, p. 20.

Pierre, ouvrage excellent à mon avis, non seulement pour l'instruction de la jeunesse mais qui servira beaucoup aux études de plus savants.

« Père Jean, porte maintenant nos présents à Robert, à celui-là seul dont le nom ira avec celui des Muses, aux siècles les plus reculés (1). »

Voici maintenant un fragment de la réponse de Gaguin :

« Grâce à toi, l'argile dont la Nature a fait les hommes s'est changée en or. Tu en fais des dieux, illustre Fichet, avec ton éloquence. La brillante Lutèce te portera au ciel car tu en es digne (2). »

Le troisième ouvrage imprimé par Gering et ses associés est une édition de Salluste qui parut en 1471 ; cet ouvrage se termine par une déclaration de fidélité au roi.

Il ne nous reste plus à citer qu'un ouvrage sur les 21 qui ont été imprimés dans l'atelier de la Sorbonne, c'est le *Speculum Vitæ humanæ* daté de 1472. Un exemplaire de cet ouvrage fut offert au Roi, à Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, et à Jean de Bourbon, duc d'Auvergne, comte de Clermont Le livre était accompagné d'une lettre particulière pour chacun des trois personnages. Ces lettres étaient perdues ; bien des bibliographes en ont nié l'existence ; elles viennent d'être retrouvées après une disparition de plus de 250 ans, dans un exemplaire de ce livre conservé dans la bibliothèque du British Museum.

Nous ne dirons rien de la teneur des lettres adressées à Robert d'Estouteville et Jean de Bourbon, mais celle adressée à Louis XI mérite de fixer l'attention.

Il est difficilement admissible que les imprimeurs l'aient écrite eux-mêmes.

Friburger qui était maître ès arts ne l'aurait pas conçue dans les termes qu'elle comporte ; elle a été certainement inspirée, sinon écrite même par Fichet qui, à ce moment, se préoccupait beaucoup d'obtenir du Roi de France qu'il mît fin à la querelle des princes, et qu'il voulût déclarer la guerre à la Turquie. La lecture de cette lettre vous démontrera si nous jugeons bien :

(1) Claudin (A.), *Op. cit.*, t. Ier, pp. 26-27.
(2) Id., *Ibid.*, t. Ier, p. 27.

Lettre des imprimeurs a Louis XI.

« Plaire aux Princes, Roi illustre, n'est pas le moindre mérite des hommes, disent les philosophes. Partant de ce principe, nous nous estimerions les plus heureux du monde, s'il nous était permis d'offrir quelque présent de notre industrie qui fut digne de Votre royale Majesté, et si nous pouvions le faire assez convenablement pour mériter d'être offert au premier prince de ce royaume, notre désir serait satisfait.

« Vous avez été si bienveillant pour nous, que nous ne pourrons jamais assez faire pour vous remercier comme il conviendrait. Laissant à de plus savants que nous le soin de célébrer jusqu'au ciel les louanges de votre règne ; la bonté et la clémence qui vous sont naturelles, et dont vous usez envers tous et envers nous en particulier, sont telles que votre bienveillance royale nous entretient dans la plus douce quiétude.

« On nous traite ici à Paris, ville capitale de votre royaume, non comme des gens du pays, des habitants ou des simples hôtes, mais en concitoyens jouissant de toutes leurs libertés. — Ce traitement est si doux, que nulle part nous ne saurions trouver une plus grande liberté que celle que nous possédons à présent, grâce à vous, Roi très pieux, nous qui uniquement soutenus par votre clémence, avons le plus vif désir de contribuer à l'illustration de votre très-heureux règne en imprimant des livres. Quoique nous ne soyons pas encore en état de le faire assez dignement pour vous plaire, nous ferons de notre mieux, car nous sommes animés de la meilleure volonté pour nous mettre au service de Votre royale Majesté. Cette volonté sera toujours de plus en plus forte, mais nous n'avons presque pas le moyen de l'accomplir. Que peuvent faire, qui puisse être agréable à un souverain, des étrangers, d'humbles artisans faisant profession d'art typographique ? Que pouvons-nous offrir au Roi si puissant, nous qui sommes pauvres ?

« La très grande bonté qui vous distingue nous donne la hardiesse de faire hommage de nos personnes et de notre industrie à Votre royale Grandeur, ô Roi très clément. Ne pensez-vous pas qu'il est misérable et indigne de se réjouir du malheur des autres et de se repaître du sang des hommes, lorsque rien ne vous y force ? La clémence est innée en vous, c'est ce qui fait que votre colère est aussi-

tôt apaisée. La grande clémence qui réside en vous est une vertu qui vous rapproche de Dieu. Qu'est-ce qui vous oblige à être implacable et sourd à la pitié, à renverser tout ce qui se dresse devant vous et, comme le lion, à mépriser vos ennemis qui gisent à terre ? Avec cette clémence qui est votre apanage, pardonnez aux vaincus, ô Roi très invincible !

« En pardonnant ainsi, vous arrêtez les fureurs horribles de Mars. Epargnez notre sang ! Prenez pour exemple votre Père céleste qui en faisant trembler le monde des éclats de son tonnerre, brisa les dards des Cyclopes contre les rochers et précipita les monstres marins du haut de l'Empyrée.

« Quant à nous, Roi très digne dont la voix des hommes est impuissante à dire toutes les louanges, nous vous rendons, non les actions de grâce que nous devrions, mais celles que nous pouvons vous rendre. Nous vous donnons l'assurance de notre bonne volonté et de notre dévouement, et nous la montrerons toujours à la moindre occasion. Comme gage de notre fidélité, nous vous offrons, avec les marques du plus profond respect ce livre formé par nos mains. Nous pensons qu'il pourra vous plaire. C'est le *Miroir de la Vie humaine* dans lequel, lorsque vous aurez le loisir de le parcourir, vous pourrez, non sans profit, et avec plus de plaisir encore, étudier les différentes conditions des hommes, avec leurs diverses vicissitudes, depuis les marches de votre trône royal, jusqu'à celles de ceux qui sont soumis à votre sceptre.

« Recevez-le, nous vous en supplions, nous, vos très humbles serviteurs, non sous la forme d'un présent qui est vraiment trop petit, mais comme un gage de bon vouloir qui nous anime et du dévouement avec lequel nous nous appliquons à respecter Votre royale Majesté pour la vénérer et l'aimer, comme nous le ferons toujours de plus en plus.

« De votre ville de Paris, le X des calendes de mai de l'an mil quatre cent soixante et douze. Imprimé par les mains de vos tout dévoués Martin, Ulhric et Michel (1). »

A partir de 1472, on voit apparaître un nouveau correcteur, Erhard Windsberg, qui très certainement a dû venir d'Allemagne; c'est une épigramme de Windsberg au bas des Lettres latines de Phalaris, Brutus et Cratès qui nous l'apprend.

(1) Claudin (A.), *Op. cit.*, t. Ier, pp. 47-48.

« *Epigramme d'Erhard Windsberg aux habiles imprimeurs allemands, Michel, Martin et Ulrich.*

« Bien que tu possèdes plus d'un titre à nos louanges, je ne pense pas, ô Allemagne, que tu aies inventé rien de plus grand que ce nouvel art d'écrire presque divin que tu pratiques de la façon la plus industrieuse et qui multiplie les moyens de s'instruire.

« Puissiez-vous vivre toujours heureux Michel, Martin et toi aussi Ulrich, vous qui avez imprimé ce livre ! Conservez votre amitié à Ehrard qui portera toujours votre souvenir dans son cœur (1). »

Cette même année, La Pierre abandonne ses fonctions à la Sorbonne ; il quitte la France pour retourner en Allemagne et se livrer à la prédication de ville en ville ; il mourut à Bâle, au couvent des Chartreux, en 1496.

Fichet de son côté, déçu par la mauvaise réception que Louis XI avait faite au cardinal Bessarion, ne voulut pas abandonner son ami, déjà très âgé, et l'accompagna en Italie ; lui aussi ne revint plus en France, puisqu'il mourut à Rome quelques années plus tard.

Voilà donc nos imprimeurs abandonnés à eux-mêmes sans autre direction que celle de leur correcteur Windsberg, sans autre appui, sans autre protection que celle du prieur Jean Royer, nommé bibliothécaire en 1462, qui les soutint de son autorité et les retint encore quelque temps dans la maison de Sorbonne. Que se passa-t-il à la fin de l'année 1472 ? On l'ignore. Est-ce déception ou découragement, ou furent-ils contraints par l'Université, toujours est-il qu'en 1473 ils quittent la Sorbonne pour s'installer rue Saint-Jacques au Soleil d'or. Il se pourrait aussi que la concurrence faite par certains imprimeurs, leurs anciens ouvriers, qui avaient créé des ateliers dans la région de l'Université, contribuât à ce changement en les obligeant à donner à leur imprimerie une impulsion plus énergique et plus active.

Pendant leur séjour à la Sorbonne, les trois associés avaient imprimé les ouvrages suivants :

En 1470. — *Gasparini Epistolæ ; Gasparini Orthographia.*

En 1471. — *Sallustius ; Florus ; Bessarionis Orationes ; Ficheti Rhetorica ; Augustini Dathi Eloquentiæ præcepta ; Ciceronis Orator ; Valerius Maximus ; Laurentii Vallæ Elegantiæ Linguæ*

(1) Claudin (A.), *Op. cit.*, t. Ier, p. 51.

Latinæ ; Cicero, De Officiis, De Amicitia, De Senectute, Paradoxa, Somnium Scipionis.

En 1472 et au commencement de 1473. — *Ciceronis Tusculanæ Quæstiones ; Roderici Zamorensis Speculum vitæ humanæ ; Platonis Epistolæ ; Phalaridis, Bruti et Cratis Epistolæ cynicæ ;* ÆNEAS SYLVIUS. — *De Miseria curialium ; De duobus Amantibus ; Virgilii Bucolica et Georgica ; Juvenalis et Persii Satiræ ; Terentii Comædiæ; Ambrosius, De Officiis et Seneca, De quatuor Virtutibus ; Jacobi Magni Sophologium* (1).

L'Université leur avait accordé des lettres d'hospitalisation en reconnaissance des nombreux services qu'ils avaient rendus.

Le roi Louis XI leur octroya en 1474 des lettres de naturalité qui leur conféraient tous les droits des autres habitants et bourgeois de Paris.

Notre intention n'est pas de suivre Gering dans les divers ateliers qu'il a fondés dans les parages de la Sorbonne, car c'est lui qui à partir de 1473 paraît diriger et conduire ses deux compagnons Krantz et Friburger.

Les productions sorties de leur atelier sont assez nombreuses et ils exercèrent ensemble jusqu'en 1477, date où Friburger et Krantz se retirèrent de l'association et retournèrent en Allemagne. Mais de nombreux concurrents venus de l'Allemagne ou originaires de Paris s'étaient installés dans le quartier de l'Université et dans les rues voisines, et rivalisaient depuis 1473 avec l'atelier de Gering.

Ce dernier n'ayant pas de famille resta en France où il vécut jusqu'en 1510, après s'être associé plusieurs fois avec d'autres imprimeurs et après avoir imprimé des livres dont quelques-uns sont très recherchés de nos jours.

En souvenir de l'accueil qu'il avait reçu, il se montra généreux à l'égard de l'Université, très pauvre à ce moment, dont les revenus ne suffisaient pas à l'entretien des bâtiments. Il fit un don de 50 livres pour la fondation de bourses au Collège de Montaigu, ce qui lui donna le droit d'habiter la Sorbonne où il occupait un appartement très grand, et de prendre ses repas à la table des docteurs. Par son testament daté de 1504, il lègue à la Sorbonne une somme de 8.500 livres, plus la vente des livres et de l'imprimerie qu'il laisserait après sa mort. On ne pouvait passer sous silence cette

(1) CLAUDIN (A.), *Op. cit.*, t. Ier, pp. 58-59.

conduite généreuse de l'un des fondateurs de l'imprimerie à Paris.

La Sorbonne a eu le grand honneur de recevoir la première presse typographique, et c'est de ce centre d'études et de science qu'est partie l'impulsion première qui en peu d'années couvrit la France entière de typographes et d'imprimeries.

Et maintenant que nous venons d'exposer une des phases glorieuses de notre histoire en vous parlant des origines et du fonctionnement de notre Université parisienne si célèbre aujourd'hui, ainsi que de l'introduction de l'imprimerie en France par deux de ses membres, qu'il nous soit permis, Mesdames et Messieurs, de vous exprimer tous nos remerciements pour la bienveillante attention que vous nous avez prêtée (1).

(1) De nombreuses projections ont illustré cette conférence, mais il n'a pas été possible de les reproduire. La plupart des photographies nous ont été très obligeamment communiquées par M. Dupré, directeur de l'Imprimerie nationale ; qu'il veuille bien en agréer tous nos remerciments.

LES REPAS A PARIS

AU MOYEN AGE

CONFÉRENCE *faite à la mairie du Ve-arrondissement, le 8 mai 1907.*

Par M. Ch. Manneville

Associé-correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France.

Mesdames, Messieurs,

Au moyen âge les Parisiens étaient renommés pour être de grands mangeurs et de forts buveurs. Ils aimaient le plaisir de la table, ils s'y complaisaient et cherchaient, par tous les moyens possibles, à prolonger la longueur de leurs repas.

Ceci s'explique quand on songe à ce qu'était la vie de l'artisan et du bourgeois aux douzième, treizième et quatorzième siècles. Debout dès l'aube, ils commençaient leur travail au soleil levant pour ne le quitter qu'à la nuit venue. Le soir, le peu de sûreté des rues les obligeait à rester chez eux, et nulle distraction ne venait rompre la monotonie de leurs longues veillées. Dans ces conditions on comprend que nos ancêtres d'alors se soient adonnés au seul plaisir qu'ils eussent à leur disposition et dont ils pouvaient user — et, pourquoi ne pas le dire, abuser — en toute sécurité : le plaisir de la table.

Comment donc nos pères prenaient-ils leurs repas ? De quels aliments se nourrissaient-ils ? Quels étaient les usages et les coutumes

de la table ? tels sont les trois points que je vous demande la permission d'examiner, très brièvement, devant vous (1).

Au moyen âge les classes inférieures, la bourgeoisie et les grands prenaient leurs repas autour de tables et les convives s'asseyaient sur des bancs. La table, à cette époque, n'était pas le meuble que nous connaissons aujourd'hui. Elle se composait tout simplement d'un ou plusieurs plateaux de bois, plus ou moins longs, placés horizontalement sur des tréteaux préparés à cet effet devant le siège principal, lequel consistait généralement en un banc adossé à la muraille. Si des entremets devaient égayer le festin, on dressait les tables autour de la salle de manière que le milieu en restât libre ; mais dans la vie courante elles occupaient le centre de la pièce. Elles avaient, en général, la forme d'un carré long et étaient plus étroites et plus hautes que les nôtres. Les convives s'y plaçaient d'un seul côté, l'autre, destiné à faciliter le service, recevait les plats au fur et à mesure qu'ils étaient apportés.

Pendant tout le moyen âge le banc fut le siège par excellence. Quand il était divisé en stalles il s'appelait *une fourme*, le *faudesteuil* et la *chaire* étaient des sièges d'honneur, l'*escabeau* et la *sellette* servaient aux petites gens.

La table et les sièges étaient nus chez l'artisan, chez les bourgeois et chez les grands la table était couverte d'une nappe et les sièges d'un tapis ou d'une étoffe quelconque.

Les nappes étaient très larges et on la plaçait sur la table pliée en double, c'est de là que leur vint le nom de *doubliers* sous lequel elles furent désignées pendant des siècles. Mettre une nappe était plus difficile qu'aujourd'hui. On l'étendait d'abord de façon qu'elle traînât jusqu'à terre du côté où se rangeaient les convives, puis ce qui restait de la toile était replié en manière de napperon ne dépassant pas le bord opposé de la table.

Nos pères avaient un véritable culte, une véritable vénération pour la nappe. Ainsi il n'était pas permis de s'installer pour manger et pour boire sur la nappe occupée par une personne de rang supérieur sans y avoir été formellement invité. Quand un maître prenait ses repas avec ses serviteurs, ceux-ci s'asseyaient devant la table

(1) Delamare, *Traité de la Police.* — Frégier, *Histoire de l'administration de la Police de Paris.* — Alfred Franklin, *La Vie privée d'autrefois : la cuisine, les repas.*

nue, l'emplacement occupé par le maître était seul recouvert. Enfin quand une personne invitait un étranger à sa table, si ce convive était d'un rang inférieur sa place n'était recouverte que d'une nappe et celle du maître de la maison de deux..., etc.

L'usage constant que l'on faisait des nappes obligeait nos ancêtres à en posséder un très grand nombre. Précaution des plus utiles si l'on songe que, la serviette étant totalement inconnue, la nappe en tenait lieu, et, par là, ne pouvait servir qu'une fois. Si nous en croyons un auteur du moyen âge, nous voyons que « les convives se barbouillaient les mains jusqu'aux coudes, salissaient les nappes de telles façons que les torchons de cuisine étaient plus nets et plus blancs qu'elles et qu'ils n'hésitaient pas, le besoin échéant, à se torcher le nez avec ».

Dans les festins on étendait sous la table, selon la saison, des fleurs, des rameaux verts ou de la paille. Le roi s'en contentait, et après lui les malades de l'Hôtel-Dieu dont les vastes salles dallées étaient souvent bien froides. Ce fut le roi Philippe-Auguste qui, le premier, ordonna que chaque fois qu'il quitterait Paris pour aller loger ailleurs, on transporterait dans cet hôpital toute la paille provenant de sa chambre et de son palais. Cette coutume subsista pendant tout le moyen âge.

Quand les souverains et les grands donnaient quelque banquet splendide, l'usage était d'étaler dans l'endroit le plus apparent de la salle, sur des buffets ou des dressoirs, la vaisselle la plus précieuse. Ces dressoirs étaient façonnés en gradins et recouverts de riches étoffes. Les bourgeois et les artisans tinrent à honneur d'avoir aussi les leurs; la vaisselle qu'on y exposait était sinon d'argent, du moins de plomb et d'étain. Cet usage, qui flattait l'amour-propre des familles, a subsisté durant des siècles et a même survécu à notre première Révolution. On a pu, et on peut même encore en voir des vestiges dans les buffets-armoires de nos anciennes salles à manger et surtout dans ces étagères où, dans certaines contrées, nos paysans rangent avec ostentation, aux grandes fêtes de l'année, leur vaisselle d'étain et leurs bassins de cuivre proprement récurés.

Les ustensiles de table dont on se servait habituellement étaient le couteau, la salière, la cuillère, la coupe, le hanap — qui était une espèce de coupe, — le verre, l'écuelle et le plat.

La rareté des cuillères et l'absence de fourchettes donna une grande importance au couteau. Cependant, durant tout le moyen âge, il

était très rare que sur la table leur nombre fût égal à celui des convives.

Les salières, chez les gens riches, étaient en métal précieux, or ou argent, orné de pierreries. Dans les ménages bourgeois, même aisés, elles n'étaient, en général, qu'un morceau de pain creusé.

Quoique remontant très haut, les cuillères ne furent d'un usage à peu près général que vers la fin du quatorzième siècle. On peut dire que, pendant tout le moyen âge, pour absorber les soupes et autres mets liquides, chaque convive prenait l'écuelle par les deux oreilles dont elle était munie, la portait à ses lèvres et la vidait petit à petit.

Les récipients servant à boire, tels que coupes, hanaps, verres, furent d'un usage courant durant le moyen âge, mais, comme pour les couteaux, il était rare que chaque convive eût son verre à lui. Nous reviendrons du reste sur ce point.

L'écuelle, récipient à deux oreilles, fut pendant tout le moyen âge un des ustensiles essentiels du service de table. Dans les ménages modestes et chez les artisans l'écuelle était en bois, chez les bourgeois et chez les grands elle était en étain, quelques familles seulement en possédaient en or et en argent.

Enfin les plats étaient tous en métal — étain pour les artisans et les bourgeois, or et argent chez les grands.

Comme vous le voyez, il n'est pas question ici de fourchettes. Cet ustensile, qui nous est si indispensable aujourd'hui, était, je ne dirai pas inconnu, mais complètement négligé par les Parisiens d'alors qui préféraient, et de beaucoup, se servir de leurs doigts pour manger leurs aliments.

Si les mets liquides se prenaient dans des écuelles, on avait pour les mets solides des assiettes faites d'un épais morceau de pain bis coupé en rond. Ces assiettes se nommaient *pain tranchoir* ou *tailloir*. Il était servi sur toutes les tables, aussi bien les plus riches que les plus pauvres. Dans les repas solennels l'écuyer tranchant découpait les viandes sur un tranchoir de métal, un second tranchoir contenait quelques pains tranchoirs destinés aux principaux convives et qui leur étaient présentés après que l'écuyer y avait déposé une des parts préparées par lui. Quant aux autres invités, ils prenaient sur le plat, avec trois doigts, un des morceaux découpés à l'avance et le mettaient eux-mêmes sur leur tranchoir. Si au lieu de déchirer cette part avec leurs dents, ils voulaient la diviser au moyen du cou-

teau, le pain-assiette avait assez de force pour résister à cette action. Après le repas tous les tranchoirs imbibés de sauce étaient donnés aux pauvres.

Vers la fin du moyen âge les tranchoirs de pain furent remplacés par des tranchoirs en bois.

Un auteur du temps, Barthélemy de Glanville, résume comme suit les devoirs qui incombaient à un amphitryon contemporain de Charles V :

« On dresse, dit-il, les sièges, les tables et les dressoirs et on les pare dans la salle comme il convient. Après on assoie les hôtes au chef de la table, puis les femmes chacun son état. Personne ne s'assied tant que les mains n'ont pas été lavées. Ensuite on met les salières, les couteaux et les cuillères premièrement. Ensuite le pain. Et après on apporte les viandes de diverses manières. Celles-ci sont servies avec diligence. Puis viennent les ménestrels avec leurs instruments et un concert est donné à la Compagnie, puis on renouvelle vins et viandes et à la fin on apporte les fruits. Et quand le dîner est accompli on ôte les nappes et le relief, et quand on s'est lavé une seconde fois les mains, on quitte la table. »

Ainsi donc, le maître de la maison se plaçait au *chef de la table* avec ses invités masculins et la partie féminine de la réunion s'asseyait ensuite en tenant compte de la position sociale et de l'âge des personnes. Cette mode de placer les hommes d'un côté et les femmes de l'autre ne dura point. On ne tarda pas à assembler les convives par couples, tout comme aujourd'hui; et il fallait un certain tact et une certaine habileté pour assortir les convives de manière à ne mécontenter personne. C'était un mérite chez le maître et la maîtresse de maison, et ce mérite était d'autant plus appréciable que les convives, ainsi groupés, n'avaient pour chaque mets qu'un plat commun — ce qui s'appelait *manger à la même écuelle* — et bien souvent un seul verre ou une seule coupe dans lequel ils buvaient à tour de rôle.

Vous voyez aussi que le couvert se mettait en présence des invités; chacun s'asseyait devant une table vide. Cette manière de faire n'eut pas une longue durée, et, comme nous l'allons voir, on prit l'habitude de dresser la table avant l'arrivée des convives.

Chez les princes et les grands seigneurs les repas étaient annoncés au son du cor. Plus tard le cor fut remplacé par une cloche, moyen dont on se sert encore aujourd'hui. Dans la bourgeoisie le repas était, comme de nos jours, annoncé par la servante.

Aux treizième, quatorzième et quinzième siècles les heures des repas étaient, à peu près, les mêmes que les nôtres, c'étaient :

Pour le déjeuner, entre 6 et 10 heures.

Pour le dîner vers 1 heure.

Pour le souper entre 7 et 8 heures.

Le souper avait toujours lieu à la lumière. Pour éclairer la salle dans laquelle ils mangeaient, les grands seigneurs se servirent d'abord de torches tenues par des valets. Mais ce luxe n'était pas à la portée de tout le monde. En général, on employait soit des chandelles, qui comme aujourd'hui renfermaient une mèche de coton, soit des lampes en terre, en verre ou en métal.

Avant de toucher à aucun mets, les convives se lavaient les mains, et nous verrons plus loin que ce n'était pas là une précaution inutile. Chez les grands seigneurs un chambellan, un échanson, des écuyers ou des pages, la serviette sur l'épaule, s'approchaient de la table. Ils tenaient de la main gauche un bassin, de la droite une aiguière ou un second bassin muni d'un goulot ou biberon et versaient sur les doigts de chaque personne une eau aromatisée.

Lorsqu'on réunissait des convives d'inégales conditions, l'ordre dans lequel s'offrait l'aiguière était réglé par le cérémonial. C'était, naturellement, sur les mains de la personne la plus considérable qu'on devait d'abord verser l'eau, on en versait ensuite sur les mains des autres convives selon leur rang et leur qualité.

Cette coutume fut, pendant tout le moyen âge, l'objet d'une observance très rigoureuse. A la table même des domestiques elle était appliquée et si l'eau venait à manquer — l'eau aromatisée s'entend — on n'hésitait pas à se servir de vin.

Inutile d'ajouter que *ce lavement des mains sur table*, comme on disait alors, était celui qui avait lieu chez les grands. Dans la bourgeoisie et chez l'artisan on n'y mettait pas tant de façons. Avant de s'asseoir, chaque convive allait tout simplement se laver les mains à une fontaine accrochée au mur dans un coin de la salle, et l'affaire était dite.

Jusqu'à ce que les convives eussent pris place, les mets sur la table restaient couverts « de sorte qu'elle était toute chargée de viandes sans qu'on sceut ce qu'il y avait dedans ». Le moyen âge, toujours hanté de la crainte du poison, avait imaginé cette précaution qui se perpétua pendant plusieurs siècles et donna naissance à l'expression

mettre le couvert. Tous les plats servis au cours des repas étaient également apportés fermés.

Avant d'offrir un mets aux convives on le découvrait et les serviteurs en faisaient l'essai, soit en le goûtant, soit en le touchant avec un des nombreux objets regardés comme d'infaillibles préservatifs, tels que langue de serpent, corne de licorne, crapaudine, serpentine, agathe..., etc.

Langues de serpent. — Les langues de serpent étaient en réalité des dents de requin. Plus spécialement employées pour l'essai du sel, elles accompagnaient la salière à laquelle on les attachait par une chaînette.

Licorne. — La Licorne ou Unicorne, symbole de la virginité, avait horreur de toute impureté, et sa corne, si dure qu'aucune armure n'était capable de lui résister, suintait du sang dès qu'elle était mise en contact avec un objet empoisonné. De là, un procédé d'expertise d'une grande simplicité. Beaucoup de personnes conservaient sans cesse au fond de leur verre à boire un fragment de ce talisman. Malheureusement la licorne avait un grave défaut : celui de ne pas exister, et, en fin de compte, le moyen âge accepta comme corne de licorne la dent du narval. Après tout narval et licorne pouvaient jouir des mêmes propriétés et la foi dans leur infallibilité subsista jusqu'au dix-huitième siècle.

Crapaudine. — Enfin la Crapaudine, pierre que l'on supposait extraite de la tête du crapaud, avait des vertus analogues à celles de la corne de licorne.

Dans les grandes maisons un aumônier bénissait la table au commencement du repas. Dans la bourgeoisie un ecclésiastique, s'il y en avait un parmi les convives, ou, à son défaut, un enfant en était chargé. Les Grâces étaient récitées de la même façon à la fin du repas.

La prière achevée, on commençait à manger le potage — la soupe, comme l'on disait. D'abord celui-ci fut servi dans un plat commun dans lequel chaque convive puisait à tour de rôle, comme font les soldats autour de la gamelle. Plus tard un progrès fut réalisé. On servit la soupe dans plusieurs plats afin qu'elle fût à la portée de tous les convives. Chaque couple emplissait alors son écuelle commune et mangeait à tour de rôle. Ce ne fut qu'à la fin du moyen âge, et dans les grands festins seulement, que chaque convive eut son écuelle individuelle. Si, après avoir vidé son assiette de soupe, un convive

voulait en reprendre, il employait, à cette fin, la cuillère qui lui avait servi à vider l'écuelle précédente. Aussi tous les traités de civilité de l'époque recommandent-ils de ne pas manquer d'essuyer sa cuillère à la nappe avant de la plonger à nouveau dans le plat commun, — ce qui ne se faisait pas toujours.

La soupe absorbée, passons aux aliments solides. Au moyen âge quand un maître de maison traitait ses parents ou amis, l'usage voulait que chacun apportât son plat. Cette coutume existait non seulement chez les simples bourgeois mais encore dans les familles de robe, de finance et parmi les nombreux officiers de l'administration. Toutes ces victuailles étaient cuites ou réchauffées ensemble dans une même marmite et le tout était servi à la fois. Chacun alors s'appliquait à retrouver les mets qu'il avait apportés.

Chez les grands les choses se passaient avec plus de cérémonie, et les convives se dispensaient d'apporter leur repas que le maître de la maison fournissait entièrement.

Le potage ayant disparu de la table, les cuillères ayant été enlevées, chaque convive n'avait plus devant lui que son pain. On découpait alors les viandes en morceaux à peu près égaux et on les disposait sur la table de manière à ce qu'elles se trouvassent à peu près à la portée de tous. Les serviteurs les présentaient successivement à chaque invité et chacun, mettant la main au plat, prenait les morceaux qui lui convenaient, les déposait sur son tranchoir, puis, les saisissant avec ses doigts, les déchirait à belles dents.

Cette manière de prendre les repas est certifiée par les traités de civilité qui parurent au moyen âge.

Ainsi *La Contenance de la table*, parue vers 1450, recommande aux enfants de ne jamais se moucher avec la main qui prend la viande :

Enfant, se ton nez est morveux,
Ne le torche de la main nue
De quoy ta viande est tenue :
Le fait est vilain et honteux.

La Civilité de Jean Sulpice, éditée en latin vers 1480 et imitée en français par Guillaume Durand en 1545, nous fournit des renseignements plus complets :

Prends la viande avec trois doigts, et ne remply la bouche de trop gros morceaux.

Ne répute pareillement honneste mettre la viande en la bouche de chacune main, et manger des deux cotez.

Fais part à celuy qui est auprès de toy des viandes que tu as plus à main que luy.

La main de laquelle tu prends la viande ne soit point grasse ou sale par les morceaux que tu auras touchez.

Tu ne doibs point tenir long temps les mains dedans le plat.

Si celuy qui est assis auprès de toy taille quelque morceau, ne mets la main au plat jusques à ce qu'il ait prins ce qu'il voudra, et qu'il ait retiré sa main.

On te tiendra pour vilain et deshonneste si tu mets les mains au sein ou que tu frottes quelque partie du corps deshonneste, et puis après tu viennes à éparpiller la viande avec les doigts (1).

Dans le repas d'apparats les mets pendant longtemps se succédèrent sans ordre fixe. En général, cependant, on servait d'abord le potage, puis les œufs, les poissons et les viandes; souvent aussi on changeait alors la nappe, qui était déjà en un triste état, et l'on plaçait avec cérémonie l'entremets au milieu de la table : cygne, paon, ou faisans revêtus de leur plumage et ayant le bec et les pattes dorées. Le dessert succédait à l'entremets. Puis on enlevait de nouveau la nappe, ou bien les convives passaient dans une autre pièce, et l'on servait les liqueurs et les épices dites de table, exactement comme aujourd'hui on sert le café. Ces liqueurs et épices étaient l'hypocras, la dragée, le sucre rosat, les fruits confits, la sauge, le gingembre, la cardamine, le fenouil, l'anis, la coriandre, la cannelle, le safran pulvérisé, etc.

Aux treizième et quatorzième siècles on buvait dans des coupes, dans des hanaps et dans des verres. Le hanap différait de la coupe en ce qu'il était monté sur un pied assez élevé. On en fabriquait en terre, en faïence, en or, en argent et en cristal. Ces derniers étaient les plus recherchés, surtout quand ils étaient rehaussés par quelques ornements rares de sculpture ou par quelques pierres précieuses L'eau et le vin étaient servis dans des vases qui, selon leur forme et leur capacité, s'appelaient *pots*, *aiguières*, *barils*, *pintes*, etc. L'industrie n'avait pas encore inventé la bouteille et la carafe de verre.

Pendant tout le moyen âge il n'y avait souvent qu'un seul verre pour toute la table. Aussi un homme, ayant quelque éducation,

(1) Traduction donnée par Guillaume Durand en 1545, citée par M. Alfred Franklin: *La Vie privée d'autrefois; les Repas.*

devait-il, avant de boire, essuyer sa bouche à la nappe. Si l'on dînait chez un hôte plus riche et qu'il y eut un verre par deux personnes, on recommandait de le vider complètement chaque fois que l'on buvait, afin de ne pas laisser de reste à son voisin.

En toute circonstance il ne fallait pas boire la bouche pleine, mais bien prendre le verre avec trois doigts, le lever d'une seule main et, autant que possible, le vider d'un trait. Parfois, pendant que les dames buvaient, un valet leur tenait une assiette sous le menton pour éviter qu'elles ne tachassent leurs vêtements.

Chez les pauvres on allait, tout simplement, remplir la tasse ou le gobelet commun au tonneau placé dans un coin de la pièce.

Suivant une habitude, fort ancienne dans les couvents, on faisait tiédir les boissons pendant l'hiver. Cet usage, à la fin du moyen âge, était très répandu, même parmi le peuple. Tantôt on mettait le liquide sur le feu, tantôt on y jetait du pain grillé ou on y trempait une barre de métal rougi.

En été, naturellement, on recherchait les boissons fraîches et l'on possédait, pour les refroidir, des vases spéciaux appelés *Refredors*. Quoique d'un usage courant en Orient, les glacières ont été totalement inconnues de nos pères qui, pour refroidir leurs liquides, se contentaient de les mettre dans des refredors qu'ils laissaient séjourner dans de l'eau extraite d'un puits ou d'une fontaine.

Que les boissons fussent chaudes, tièdes ou froides, il est certain que nos ancêtres du moyen âge aimaient fort à boire, à porter des santés et à se défier le verre en main. Ne pas répondre sur-le-champ à toute provocation de ce genre, refuser de *pléger*, comme cela s'appelait, constituait une grave injure.

Pour *pléger* on mettait parfois au fond du verre une croûte de pain rôtie et le verre passait de main en main avant d'arriver au convive à qui l'on buvait. Celui-ci vidait le verre et mangeait la croûte de pain qui s'appelait *Toustée* ou *Tostée*, d'où nous avons fait le mot *Toast*. Du reste toute croûte de pain rôtie s'appelait une *Tostée*. On prenait des tostées aussi bien le matin en se levant que le soir en se couchant.

L'action de se défier à boire, de s'enivrer, de porter des santés était désignée, à la fin du moyen âge, par le mot *carousser* et par l'expression *faire carousse*, qui avait remplacé le vieux mot *pléger* tombé en désuétude ; on disait aussi *boire à tire-larigot* et enfin *trinquer*, expression qui est venue jusqu'à nous.

L'usage de s'enivrer était commun aux deux sexes, car, en ce bon temps, les femmes aimaient le vin tout comme les hommes et ne reculaient pas devant un défi. Aussi le *Roman de la Rose* (XIVe siècle), indiquant la conduite à suivre par une maîtresse de maison le jour où elle donne un dîner, lui recommande-t-il de ne se point griser :

Et bien veille que ne s'enivre,
Car ni l'homme, ni la femme ivre
Ne sauraient garder un secret,
Quand femme en tel état se met,
Plus n'est en elle de défense,
Elle dit tout ce qu'elle pense,
Et de tous est à la merci.

Les boissons que l'on buvait à Paris étaient la *cervoise* et le *vin*.

La *cervoise* ou bière était faite avec de l'eau, de l'orge, du méteil et de la dragée, c'est-à-dire une foule de menus grains, tels que lentille, avoine, etc. Comme on le voit, c'était notre bière actuelle moins le houblon.

Mais la boisson la plus répandue était le *vin*. On le buvait en mangeant et aussi arrangé pour le dessert.

Les vins les plus recherchés étaient ceux de Marly, de Deuil, de Chablis, de Beaune, d'Epernay, de Montpellier, de Narbonne, de Sancerre, de Carcassonne, d'Auxerre, d'Orléans, de Soissons et surtout ceux d'Argenteuil, de Montmorency, de Pierrefitte, de Meulan et de Mantes. Parmi les vins étrangers, ceux de Grenache, Malvoisie, Lieppe, Rosette et Muscadet étaient les plus estimés.

Comme vins fabriqués il y avait le *vin cuit* qui faisait déjà la joie des gourmets sous Charlemagne. On l'obtenait en faisant réduire au tiers ou aux deux tiers du moût sur le feu. Le vin cuit obtenu avec du moût de raisin blanc ou de muscat était appelé *malvoisie* ; on y ajouta plus tard du miel.

Il y avait aussi le *vin herbé* fait par des infusions de plantes aromatiques, telles que myrthe, aloès, romarin, etc., auxquelles on ajoutait du miel.

Quand on y joignait des épices et des aromates d'Asie, le vin herbé devenait *piment* ou *nectar*, et alors il n'y avait pas de vertu qui pût y résister.

Les meilleurs piments étaient le *clairet* et l'*hypocras* qui restè-

rent célèbres jusqu'au dix-huitième siècle. Le premier se faisait avec du vin paillet ; le second avec du vin blanc ou rouge.

On faisait aussi du vin avec le suc de certains fruits, tels que coing, groseille, framboise, grenade, mûre, etc.

Sauf l'hypocras, qui se buvait parfois à jeun, tous ces breuvages étaient en général servis après le dessert.

Je vous ai dit que le Parisien du moyen âge était réputé grand amateur de la table. Il avait pour principe de ne point s'y hâter. Aussi pour prolonger les repas les faisait-on suivre d'intermèdes. C'était l'heure, le moment des joyeux propos ; les ménestrels faisaient entendre leurs chants, représentaient des scènes diverses et récitaient des fabliaux et des romans.

Dans la classe bourgeoise et chez les artisans, les plaisirs de la table ne furent jamais bien variés, mais ils furent presque toujours piquants, parce qu'ils naissaient d'une joie vive et franche. La chanson érotique, la chanson badine, les gaies saillies, tel était le fond ordinaire des ébats de nos pères. Il est à remarquer, pourtant, que ceux-ci, quoique francs buveurs, ne surent point créer la chanson bachique et il faut presque descendre jusqu'au dix-septième siècle pour en découvrir les premières traces.

Les plaisirs chez les grands, surtout à partir du quatorzième siècle, étaient beaucoup plus compliqués. Ainsi au banquet que Charles V donna en 1378 à son oncle Charles VI, empereur d'Allemagne, il y eut des entremets figurant la conquête de Jérusalem par Godefroy de Bouillon. En 1389, lors de l'entrée à Paris d'Isabeau de Bavière, un festin lui fut servi dans la grand' salle du Palais et les entremets représentèrent le siège de Troie par les Grecs.

Pour donner une idée du luxe de ces féeries, voici les entremets qui se succédèrent au cours du banquet donné par Charles V à son oncle l'empereur d'Allemagne.

« Le dîner eut lieu dans la grant salle parée de tapis de haute lisse à images tout autour, si bien ordonnées et si à point mises que les rois qui sont de pierre tout autour n'étaient point occupés ni empêchés de voir. La salle était toute ornée de dais, de ciels de drap d'or bordé de *veluyau* (velours) aux armes de France, de dressoirs à vin, de vaisselle d'or, de flacons d'argent émaillé.

« Pour entremets le roi avait choisi pour sujet l'histoire et l'ordonnance comment Godefroy de Bouillon conquit la sainte cité de

Jérusalem... Il lui semblait que devant plus grands en la chrétienneté ne pouvait-on ramentevoir ni donner exemple de plus notable fait. Il fit donc construire au bout de la salle une nave de mer, garnie de voiles et de mâts, château devant et derrière, joliment peinte et habillée et très richement et plaisamment. Et dedans était garnie de gens, par semblance armés bien joliment, et étaient leurs cottes d'armes, leurs écus et bannières, tels que Godefroy de Bouillon portait. Et était au devant, sur le bout de ladite nef, Pierre l'Ermite. Et fut ladite nef menée très légèrement et si bien tournée qu'il semblait que ce fut une nef flottant sur l'eau.

« Le second intermède était fait à la façon et semblance de la cité de Jérusalem, et y était le temple bien contrefait selon l'espace, et là avait une tour haute assise près le temple, ainsi comme les Sarrasins ont de coutume, où ils crient leur loi (c'était le minaret). Là y avait un homme vêtu en habit de Sarrazin très proprement, et qui, en langue arabique, criait la loi en la manière que font les Sarrasins ; et estait ladite tour si haute que celui qui estait dessus joignait bien près des trefs de la salle. Et le bas tout entour de la cité avait forme de créneaux et estait garni de Sarrasins armés à leur manière. Et lors se mirent les deux entremets l'un contre l'autre et descendirent ceux de la nef et vinrent donner assaut à la cité... Finalement gagnèrent ceux de la nef et conquirent la cité et jetaient hors les Sarrasins... Et mieux et plus promptement fut fait et vu qu'en écrit ne se peut mettre... »

Comme vous le voyez, ce fut une véritable représentation théâtrale.

*
* *

Après avoir vu les ustensiles de la table et les usages et coutumes qu'on y observait, il nous faut examiner maintenant quels étaient les mets qu'on y mangeait et de quelle façon la maîtresse de maison s'approvisionnait de ce qui lui était nécessaire pour les repas de ses convives ou de sa famille. Donc suivons la ménagère faisant ses achats.

Disons d'abord que rien ne l'obligeait à sortir de chez elle. Des marchands ambulants, le panier au bras ou menant un âne par la bride, parcouraient la ville en tous sens, remplissant l'air de mélopées bien connues des bourgeoises et des servantes.

Mais notre ménagère préfère aller aux endroits où le choix est le plus grand. Elle se rend d'abord chez le *Talemelier* ou *Boulanger*. Là, suivant l'importance de son ménage, elle achète soit un *doubleau* de deux deniers, soit une *denrée* de un denier, soit une *demie* d'une obole. L'unité type du pain était la *denrée* ou pain d'un denier — valant o fr. 5o de notre monnaie — d'où l'on fit le *doubleau* de deux deniers et la *demie* d'un demi-denier ou obole. Le prix du pain ne variait pas, mais selon que le blé était abondant ou rare on diminuait ou augmentait les dimensions du pain fourni.

Pour avoir de la bonne viande notre bourgeoise se dirigeait vers notre place du Châtelet actuelle. Là était installée la *Grande boucherie* dont les étaux se transmettaient toujours dans la même famille de père en fils. On y trouvait non seulement du bœuf, du veau, du mouton et du porc, mais aussi des mets faits de viande crue, tels que saucisses, andouilles, boudins, etc.

En possession de sa viande, elle faisait encore quelques pas et achetait au marché aux poissons d'eau douce, situé derrière le Grand Châtelet, un brochet ou un barbeau, une anguille, une carpe ou une tanche.

Notre ménagère poursuivait sa marche.

Les *Pataiers* ou pâtissiers lui fournissaient des pâtés de porc, de volaille, d'anguilles, de tartes, de flans farcis, de fromage mou et d'œufs frais.

Elle trouvait chez les *Poulaillers* des volailles et toutes sortes de gibier de plume et de poil.

Si elle était pressée et si, au risque d'avoir moins de choix et de payer un plus cher, elle voulait faire presque toutes ses acquisitions au même endroit, elle se rendait alors chez les *Regrattiers*, revendeurs universels approvisionnés par les habitants et les couvents de la banlieue. Là, on lui offrait du pain, du sel, des œufs, du fromage, des légumes, du poisson de mer, de la volaille et du gibier, des oignons, de l'ail et de l'échalote, des fruits, poires, pommes, raisins, dattes, épices, poivre, réglisse, etc. Pour ces dernières toutefois, elle les prenait plus généralement chez l'*Épicier* qui les recevait directement. D'ailleurs celui-ci vendait des boîtes renfermant, outre le gingembre, des clous de girofle, de l'anis, du sucre, du fenouil et nombre de médicaments et substances précieuses.

Enfin il restait à notre ménagère à entrer chez le *Vinaigrier* et chez le *Moutardier*, puis chez l'*Huilier* qui lui offrait des huiles

d'olive, d'amande, de noix, de chènevis et de pavot. Avec tout cela elle n'avait pas encore de gâteaux pour le dessert; mais les *Gasteliers* sont là, ainsi que les *Échaudeurs*.

Et puis après le souper, si les enfants ont été sages, on fera monter l'*Oublieur* qui crie sa marchandise dans la rue. Sa corbeille recouverte d'une serviette blanche est pleine d'oublies, de gauffres et de rissoles. Il a un cornet et des dés; on joue contre lui et il ne gagne pas toujours.

Tout cela se passe un autre jour que le samedi, car ce jour-là point n'était besoin de courir de rue en rue. C'était grand marché aux halles centrales de champeaux, situées derrière le cimetière des Innocents, à peu près à l'emplacement de nos halles actuelles. Les marchands ont fermé leurs boutiques et sont venus y étaler leurs denrées. On peut tout examiner à son aise et, comme la lumière est meilleure que dans les boutiques, on risque moins d'être trompé.

Pour la boisson, notre ménagère se rend soit chez les *Cervoisiers*, qui lui vendront de la cervoise, soit chez le *Tavernier*, qui lui débitera du vin au détail. Enfin, si elle achète son vin en gros, elle se rendra à l'*Étape*, sise au port de la Grève, et là elle choisira le vin qu'elle désire. Si elle préfère le vin de l'Ile de France ou celui de la Brie, elle ira au *Port français*, si au contraire elle désire du vin de Bourgogne, elle se rendra au Port de ce nom.

Les épices jouaient hélas! un grand rôle dans les abominables ragoûts dont se délectaient nos pères, qui grands mangeurs n'entendaient rien aux raffinements de l'art culinaire. Les Parisiens aimaient à voir paraître sur la table d'immenses plats chargés de monceaux de viandes, de poissons, de légumes et à associer ces nourritures disparates.

Au lieu de présenter séparément, comme aujourd'hui, chacun des mets qui composent un service, on en rassemblait plusieurs dans un même plat qui prenait le nom de *mets*. Ainsi tous les rôtis superposés constituaient un seul mets, dont les sauces fort variées étaient offertes à part. On n'hésitait même pas à accumuler tout le repas dans un unique récipient, et ce plat — affreux salmigondis — s'appelait également un mets.

Voici, du reste, d'après le *Ménagier de Paris*, livre de cuisine du moyen âge, le menu d'un dîner à quatre services (1).

(1) Cité par M. Albert Franklin : *La Vie privée d'autrefois, la Cuisine.*

Premier mets. — Pastés de bœuf et roissoles (1); porée noire; un gravé de lamproies; un brouet d'Alemaigne (2) de char (3), un brouet georgié de char; une sausse blanche de poisson; une arboulastre.

Second mets. — Rost de char; poisson de mer; poisson doulx (4); une cretonnée de char; raniolles; un rosé de lapereaulx et d'oiselets; bourrées à la sausse chaude; tourtes pisaines.

Tiers mets. — Tanches aux souppes (5); blanc mangier; lait lardé (6) et croittes (7); queues de sanglier à la sausse chaude; chapons à la dodine; pastés de bresme et de saumon; plais (8) en l'eau; leschefrites et darioles (9).

Quart mets. — Fromentée (10); venoison; doreures; rost de poisson; froide sauge, anguilles renversées; gelée de poisson; pastés de chappons.

Un historien de notre époque, M. Franklin, dans son ouvrage intitulé *La Cuisine* — ouvrage auquel j'ai fait de larges et nombreux emprunts — a rapporté quelques recettes du fameux Tallevent, cuisinier de Charles V (11).

Canard à la dodine rouge. — Prenez du pain blanc, et le faictes rostir bien roux sur le gril. Et le mettez tremper en un vin fort vermeil. Puis faictes faire des oygnons en sain de lard (12). Passez votre pain par l'estamine. Puis, pour épices, cannelle, muscades, clous de girofle, sucre et goustes de sel. Faictes tout bouillir ensemble avec la gresse de vostre canart, et quand sera cuict, jettez sur vostre canart.

Galimafrée. — Prenez un gigot de mouton cuict fraîchement, et le hachez le plus menu que pourrez en ung plat d'ongnons (13). Mettez le tout estuver avec peu de verjus, du beurre, et pouldre blanche (14), le tout ensemble et assaisonné de sel.

Autre galimafrée. — Soient prinses poulaille ou chappons et taillés par

(1) Rissoles.
(2) Mouillé.
(3) De chair, de viande.
(4) Poissons d'eau douce.
(5) Au pain.
(6) Mélange de lait, d'œufs et de lard frits ensemble.
(7) Croûtes au lait.
(8) Pliés.
(9) Tartelettes à la crème ou au fromage.
(10) Émulsion de froment.
(11) *La Vie privée d'autrefois; la Cuisine.*
(12) Graisse, saindoux.
(13) Oignons.
(14) Poudre de gingembre blanc.

pièces, et après fris en saing de lard ou d'oye. Et quand sera bien frit, y soit mis vin et verjus, et pour espices pouldre de gingembre, et sel par raison.

Et M. Franklin affirme que la cuisine faite d'après ces recettes est tout simplement exécrable ; nous le croyons sur parole.

Tels ont été, Mesdames et Messieurs, succinctement rapportés, les repas des Parisiens au moyen âge.

Les rudes usages, la grossièreté des appétits, le manque de confort que nous venons de constater au cours de cette trop longue communication subsistèrent longtemps encore sans changements appréciables. Et il nous faut arriver au dix-huitième siècle, à la régence du duc d'Orléans, c'est-à-dire au temps des roués, pour voir ces usages et ces coutumes s'affiner et arriver à ce degré de perfection qui a fait regarder par tous les peuples la cuisine française comme la première cuisine du monde et la politesse de notre pays comme le prototype du savoir-vivre et de l'éducation.

IIe PARTIE

DOCUMENTS

(NOTICES — NOTES — MÉMOIRES — INVENTAIRES, ETC.)

Le
Prétendu Parloir-aux-Bourgeois
de la Montagne Sainte-Geneviève

Dans le vieux Paris, lorsqu'on longeait la partie du mur d'enceinte de Philippe-Auguste comprise entre la porte Saint-Jacques (au coin occidental des rues Saint-Jacques et Soufflot) et la porte Saint-Michel, dénommée encore porte d'Enfer ou Gibart (au débouché de la rue Monsieur-le-Prince sur le boulevard Saint-Michel), on rencontrait, au croisement actuel des rues Victor-Cousin et Soufflot, un gros édifice faisant saillie de 20 mètres environ à l'extérieur du rempart, dans le fossé. Cet édifice, aujourd'hui complètement disparu, passe communément pour avoir été le premier Parloir-aux-Bourgeois ou Hôtel de Ville de Paris. M. des Cilleuls a, il est vrai, combattu cette opinion, mais pour y substituer la thèse suivante : selon lui, les marchands de l'eau, qui fondèrent la municipalité parisienne, se réunissaient en un camp romain situé sur l'emplacement de l'édifice qui nous occupe. Ils durent évacuer ces lieux, expose le même historien, au commencement du treizième siècle et bâtirent alors, en souvenir de leur séjour dans ces parages, l'édifice dont il s'agit qui, toutefois, ne servit jamais d'hôtel de ville (1). Cette thèse ne nous semble pas plus exacte que l'opinion qu'elle combat.

Au nombre des documents intéressant les marchands de l'eau, il

1) M. Alfred des Cilleuls a consacré deux études au Parloir-aux-bourgeois : la première, en 1885, dans son ouvrage intitulé : *le Domaine de la ville de Paris* ; la seconde, en 1895, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, sous le titre : *le Parloir-aux-bourgeois*.

faut citer un acte, en date de 1220, par lequel Philippe-Auguste a concédé à ces derniers, moyennant le paiement d'une certaine redevance annuelle, les criages des vins à Paris, avec la terre et les droits qui y étaient joints, criages et terre que Simon de Poissy avait tenus du roi (1). C'est cet acte qui a véritablement institué la terre des bourgeois de Paris, non pas que l'association des marchands de l'eau, représentant l'ensemble de la classe sociale des bourgeois de Paris, ait été auparavant dépourvue de toute terre, mais ses anciennes possessions ne comptaient pas en regard des nouvelles. La terre cédée avec les criages de vins se trouvait sur la rive gauche, où l'on cultivait particulièrement la vigne. Le censier de la Ville, de 1293 (2), la délimite. Cette cession englobait, notamment, le centre viticole constitué alors par le domaine des Thermes : le « Palais de Termes, où il a celiers et citernes », lit-on dans le *Dit des rues de Paris* de Guillot, contemporain de Philippe le Bel (3). Mais elle s'étendait surtout au midi. Une charte de juillet 1224 mentionne une maison faisant partie de la censive des bourgeois, rue Saint-Benoît (partie de la rue Saint-Jacques, comprise entre la Sorbonne et le Collège de France) (4). Une autre charte, de juin 1231, signale une maison Outre-Petit-Pont, près de Saint-Jacques, en la rue Jean-le-Mire, dans la censive des marchands par eau (5). En mai 1235, il est question de deux maisons situées entre Saint-Benoît et Saint-Jacques, « sur la rue dite vulgairement aux Grez, en un même pourpris mouvant de la censive du roi que tiennent maintenant les marchands de l'eau (6) ». Cette rue tirait son nom de l'église Saint-Étienne-des-Grez (vers les confins de la rue Cujas et de la Faculté de droit), du côté de laquelle s'étendait notre censive. Dans le cartulaire de cette église figure, en effet, une pièce d'avril 1217, portant cession à un chanoine d'une maison sise près de Saint-Étienne-des-Grez, « dans la censive de Si-

(1) *Dissertation* de Le Roy, en tête du tome Ier de l'*Histoire de la ville de Paris* de Félibien et Lobineau, pièce n° XI.

(2) Le Roux de Lincy, *Histoire de l'hôtel de ville de Paris* (Paris, 1846, in-4), Appendices, p. 109.

(3) Édit. Mareuse, p. 8.

(4) Brièle et Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris* (*Collect. de documents inéd. sur l'hist. de France*), p. 84, n° 196.

(5) *Ibid.*, p. 124, n° 274.

(6) « De duabus domibus meis quas edifficavi Parisius, inter Sanctum Benedictum et Sanctum Jacobum, super vicum qui vulgo dici solet ad Gressios, in uno et eodem porprisio quod movet de censiva domini regis, quam nunc tenent mercatores aque. » *Ibid.*, p. 155.

mon de Poissy, chevalier (1) », c'est-à-dire dans la censive qui deviendra, trois ans après, celle des bourgeois.

Près de la porte Gibart, nous retrouvons le domaine des bourgeois. Un acte de mai 1238 mentionne des maisons voisines de cette porte, « dans l'enceinte de Paris » et dépendant de la censive du « prévôt et des marchands par eau (2) ». Cette censive se prolongeait jusque « devant la porte aus moines des chanz (3)», en d'autres termes jusqu'à Notre-Dame-des-Champs. Elle n'était point, certes, d'un seul tenant : elle se composait de maisons et de terres s'égrenant çà et là sur cet espace et frappées de cens ou de rentes au bénéfice de la communauté des bourgeois. Ces maisons et terres « mouvoient de la censive et de la seigneurie » des bourgeois, disent les textes, ou étaient en leur « justice et seigneurie foncière » ou encore faisaient partie de la « censive du Parloir-aux-Bourgeois (4) ». Ces derniers avaient sur ce domaine les droits de basse justice et de lods et ventes ; l'acte de 1220 les leur avait concédés expressément. Un document du treizième siècle nous les montre se considérant sur ce domaine comme des seigneurs : « Nous devons avoir, disent-ils, le tonlieu (droit se rapportant aux ventes, en général), et le forage (droit en argent ou en nature sur le vin vendu) sur la terre de Simon [de Poissy] et ce qu'un *seigneur* doit avoir sur sa terre propre (5). »

Le forage est, à juste titre, signalé, car la culture dominante en ces parages était la vigne. On y remarquait notamment le Clos-le-Roi, « vers Notre-Dame-des-Champs » et non loin de la porte Saint-Michel, près de laquelle aussi s'élevait, au treizième siècle, « l'Ourme qui souloit estre dit l'Ourme du roy (6) ». Cet orme signifiait que le roi possédait en ces lieux la haute justice : on plantait alors un orme « en enseigne de haute joustise (7) ». Le souverain était chez lui en ces lieux auxquels se rattachait la terre royale des criages de vins, et

(1) Félibien et Lobineau, *Hist. de la ville de Paris*, t. III, p. 42.

(2) Arch. nat., S. 4229.

(3) Le Roux de Lincy, *loc. cit.*, p. 115.

(4) Arch. nat., S. 4229 : « In censiva locutorii, gallice *Le Parloour*, burgensium dicte ville Parisiensis » (1365, 5 nov.).

(5) Depping, *Règlemens sur les arts et métiers de Paris* (*Collect. de documents inéd. sur l'hist. de France*), p. 445 : « Nos debemus habere theloneum et foragium in terra domini Symonis, et quid aliquis dominus habere debet in terra propria. »

(6) Quicherat, *Mélanges d'archéologie*, p. 457.

(7) Tanon, *Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris* (Paris, 1883, in-8), p. 451.

lorsque les Chartreux s'établirent de ce côté, ce fut dans un domaine que leur abandonna saint Louis, en mai 1259 : « Notre lieu et maison de Vauvert, près la ville susdite de Paris (vers le Luxembourg) et entourés de murs élevés (1). »

Le clos des Chartreux voisinait avec celui du roi et avec le Clos-aux-Bourgeois, domaine de la Grande Confrérie aux prêtres et aux bourgeois de Paris et qui comprenait, au delà de la porte d'Enfer, tout ce qui forme aujourd'hui la partie orientale du Jardin du Luxembourg ainsi que l'espace s'étendant entre les rues de Médicis, Vaugirard et Monsieur-le-Prince. Le Clos-aux-Bourgeois était également dénommé Châtelet (2) : on y voyait, entourée de vignes, à la porte d'Enfer, une maison où se réunissait la confrérie au temps de son siège, c'est-à-dire lors de sa fête annuelle (3). Les vignes qui constituaient le Clos-aux-Bourgeois étaient cédées à moitié par la confrérie : ceux qui les tenaient des confrères y trouvaient tout ce qu'il fallait pour les exploiter ; ils payaient « vendengeurs, fouleeurs et hoteeurs » et devaient se rendre au pressoir de la confrérie qui prélevait, à cette occasion, la moitié du vin à la cuve et au pot (4).

Un autre « cloz de vigne » est celui des Jacobins « assis entre les portes de Saint-Michel et Saint-Jacques, hors ladite ville, près les fossez d'icelle (5) ». Venus à Paris en 1217, les Dominicains ou Frères prêcheurs se fixèrent d'abord dans la Cité, près de Notre-Dame, mais l'année suivante ils émigrèrent « devant Saint-Étienne-des-Grez » et y formèrent la « maison de Saint-Jacques (6) ». L'Anglais Jean Barastre, médecin de Philippe-Auguste et aussi nommé Jean de Saint-Quentin parce qu'il était doyen de la collégiale de Saint-Quentin, au diocèse de Noyon, fit, à diverses reprises, aux Jacobins

(1) Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, p. 228.

(2) « L'en dit que le cloz de lad. confraerie, oultre et hors la porte d'Enfer, souloit estre appelé Chastelet » (Arch. nat., S. 882[1], fol. CVIII).

(3) « ... une maison à la porte de Gibart, en laquelle siet laditte confrarie, ou temps de son siège. Item environ VIII arpens de vignes à laditte maison appartenans. » Treizième siècle (*Ibid.*, fol. XLIX et IIII[xx]XIX).

(4) « ... Lad. vigne fu bailliée à moitié perpetuelment l'an [M] CCXVII, avecques autres vignes qui sont ou cloz dessusdit [des Bourgeois], par si que ceuls qui les tiennent y tieuvent tout ce qui y faut et meesmement paient vendengeurs, fouleeurs et hoteeurs, et la confraerie prent la moitié du vin au presseeur à la cuve à poz, tout franchement. Et viennent au pressoer de lad. confraerie » (*Ibid.*, fol. CVIII).

(5) Document de 1547, dans S. 4234, aux Arch. nat.

(6) Acte de janvier 1226 dans Denifle et Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 111.

d'importantes libéralités : il leur donna d'abord une maison voisine du rempart avec chapelle dédiée à saint Jacques et un hospice, l'« hôpital de Saint-Quentin », destiné sans doute aux pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle. Par une charte de 1221, le même personnage abandonna aux Jacobins tous les droits qu'il pouvait avoir sur ses terres et édifices situés devant Saint-Étienne-des-Grez et entourés de voies publiques, « à main droite, entre les deux portes les plus proches pour sortir de la ville (1) », c'est-à-dire les portes Saint-Jacques et Saint-Michel. A la date de novembre 1240, un autre membre de la même famille, Robert de Saint-Quentin, fait aux Jacobins abandon de tous ses droits sur « une maison sise, comme on dit, près de la maison de la Tour et qui, autrefois, appartenait au feu doyen de Saint-Quentin, Jean (2) ». La communauté des bourgeois de Paris possédait des droits sur ces lieux, car nous voyons le prévôt des marchands et les échevins, par des chartes de 1266 et de 1282, céder aux Jacobins ces droits, en ce qui concerne notamment « la maison dite la Voûte de Saint-Quentin qui se trouvait vis-à-vis le nouveau réfectoire de ces religieux, sur la rue (3) ».

En ce lieu, entre les portes Saint-Michel et Saint-Jacques, se trouvait alors l'édifice dont on a voulu faire le premier hôtel de ville de Paris. Garni de contreforts et couvert en terrasse, cet édifice avait l'aspect d'un bastion. « Mais — dit Jules Quicherat, le maître, par excellence, en archéologie du moyen âge — on ne bastionnait pas les murs de fortifications au treizième siècle. Le système alors en vigueur ne comportait d'ouvrages avancés qu'aux portes et poternes, et les seuls saillants qu'il y eût sur les fronts étaient ceux des tours. » L'édifice en question détonnait donc dans l'ensemble du rempart de Philippe-Auguste qui, comme saillants aux endroits d'usage, n'offrait que des petites tours ou tournelles. « Si imparfaites que soient les figures qui nous sont parvenues [de cet édifice] — reprend Quicherat — ..., elles sont la représentation très reconnaissable d'un donjon féodal, dans la forme que ce genre d'édifices affectait sous Louis VII, et qui cessa de lui être donnée vers le temps de l'avènement de Philippe-Auguste (4) ». Par conséquent, l'édifice qui nous occupe est antérieur au rempart dans lequel il s'est trouvé englobé.

(1) Arch. nat.. I, S. 4229.
(2) Denifle et Chatelain, *loc. cit.*, p. 168.
(3) Arch. nat., S. 4229.
(4) J. Quicherat, *loc. cit.*, p. 454.

Cet édifice est désigné dans des textes à partir du quatorzième siècle, sous le nom de « Parloir-aux-bourgeois » ou de « Maison de la ville ». Dans un acte du roi Jean, du mois de novembre 1350, l'expression de « parlement ou parloir des bourgeois (1) » sert à le désigner. Un document de 1366 cite les « fossez qui sont derrière la Maison de la ville qui est derrière les Jacobins (2) ». En 1370, nous retrouvons « le Parloir-aux-bourgeois ou la Maison de Ville qui est derrière les Jacobins ». Un terrier de la ville, de 1517, s'exprime ainsi : « Le Parlouer-aux-Bourgeois, scis entre les portes Saint-Jacques et Saint-Michel. »

Mais à côté de cette dénomination, il y en a une autre en usage : « Une grosse tour appellée le *Fief du Parlouer-aux-Bourgois*... c'est le propre héritage de la ville et... les beaulx, droiz et censives de lad. ville sont mouvans à cause dud. fief..; elle [lad. tour] est sur et hors les murailles de lad. ville, dedans les fossez bien neuf toises... (3). » Cette mention est empruntée à un document municipal officiel, en date du 5 avril 1505. Un document de semblable nature, du 17 février précédent, souligne la synonymie des expressions : *Parlouer-aux-Bourgois* et *Fief du Parlouer-aux-Bourgois*, pour désigner notre donjon : « Ung gros ediffice — y est-il énoncé — qui est sur et oultre lesd. murailles [de Paris], dedans les fossez de lad. ville, entre lesd. portes [Saint-Jacques et Saint-Michel], appellé le *Parlouer-aux-Bourgeois* (4). » Et à la date de 1640, dans un acte d'aveu et dénombrement, on lit : « Premièrement est assavoir qu'à lad. ville [de Paris] appartient, de temps immémorial, *un fief appellé le Parlouer-aux-Bourgeois*, à présent enclavé dans le couvent et monastère des Pères Dominiquains de la rue Saint-Jacques, auquel fief appartiennent cens et rentes portant lotz et ventes, saisines et amendes, quand le cas y eschet ; *a esté donné par les roys*, lors de leur établissement, comme appert par lettres patentes données... le 10 septembre 1409..., le 20 janvier 1411... et encore par aultres lettres patentes... données... le 21 avril 1558 (5)... »

La conclusion me semble facile à tirer. Le donjon en question n'a

(1) « Parlamentum seu parlatorium burgensium ». Jaillot, *Quartier Saint-Benoît*, I, p. 127.

(2) *Mém. Société hist. Paris*, 1877, pp. 280-281.

(3) *Registres des délibérations du Bureau de la Ville* (Collection de l'*Histoire générale de Paris*), t. I, p. 105.

(4) *Ibid.*, p. 101.

(5) A. des Cilleuls, *Le Domaine de la ville de Paris*, I, p. 99.

pas été un Hôtel de Ville ; c'était tout simplement la tête ou le centre d'un fief qui appartenait à la communauté des bourgeois, formatrice de la commune de Paris. Et ce fief est celui qui a été concédé avec le criage des vins, par Philippe-Auguste, en 1220, aux marchands de l'eau représentant cette communauté bourgeoise. Au dix-septième siècle, on avait, comme le montre la pièce précédente, l'idée de cette lointaine possession, qu'on traduisait mal en faisant remonter les droits de la ville à l'établissement de la monarchie.

L'expression *Parloir-aux-bourgeois* tout court pour désigner le donjon féodal duquel mouvait la terre des criages de vins n'est pas plus singulière que les mots *Hôtel de Ville* que l'on emploie couramment dans le sens d'administration municipale ou de pouvoir municipal.

Tout ce que l'on peut savoir de précis sur les origines du pouvoir municipal à Paris s'oppose, du reste, formellement à l'établissement d'un hôtel de ville sur la montagne Sainte-Geneviève. Ce pouvoir, en effet, reposait sur l'exploitation commerciale de la Seine par les marchands de l'eau qui avaient, par conséquent, tout intérêt à se réunir sur le bord même du fleuve, en un lieu servant de port. C'est ce qu'ils ont fait. La maison de la corporation ou du syndicat des marchands de l'eau se trouvait au débouché du Grand-Pont ou Pont-au-Change sur la rive droite, en un endroit de particulière animation commerciale. Lorsque, vers le milieu du treizième siècle, le prévôt au Châtelet qui, jusqu'alors, avait représenté, à la fois, la communauté bourgeoise à laquelle il appartenait et le souverain, cessa d'affermer sa charge pour devenir un simple fonctionnaire royal, la municipalité parisienne se constitua avec le prévôt des marchands et les échevins et s'établit à côté de l'ancien siège du syndicat des marchands de l'eau d'où elle était sortie. Le premier hôtel de ville de Paris se trouva ainsi situé entre le Grand Châtelet et l'église Saint-Leufroy ou la Seine. Ce fut là le Parloir-aux-bourgeois depuis le milieu du treizième siècle jusqu'au milieu du quatorzième, époque où Étienne Marcel le transféra à la Maison-aux-Piliers de la place de Grève. Il n'est pas possible qu'il ait existé un Parloir-aux-Bourgeois dans le sens d'Hôtel de Ville avant le milieu du treizième siècle et l'emplacement de ce Parloir, à dater de ce moment, est parfaitement connu. Cet emplacement n'est point la montagne Sainte-Geneviève qui, au surplus, est assez riche de souvenirs historiques pour faire le sacrifice de son prétendu Parloir-aux-Bourgeois.

MARCEL POËTE.

L'Empereur Julien à Paris

I

LES PALAIS DE L'EMPEREUR JULIEN A PARIS

(*Critique d'un texte de Libanius.*)

Les archéologues n'ont pu jusqu'ici résoudre cette question : quel palais l'empereur Julien habitait-il à Paris ? Une tradition, dont les preuves écrites sont relativement modernes, le place aux Thermes. Une opinion, plus rationnelle, l'installe dans la Cité, à l'endroit où s'élève aujourd'hui le Palais de Justice, ancienne demeure des rois de France. Laquelle des deux hypothèses est la vraie ?

Contre la première on peut faire valoir la vraisemblance. Il est peu probable qu'un César, venant à Paris en quartiers d'hiver, ait choisi son domicile à côté des bains publics. (Les navires, — éternel emblême de Paris, — qui reçoivent la retombée des voûtes dans le frigidarium, encore existant, des Thermes, sont un indice que l'établissement appartenait à la municipalité et servait aux habitants.)

Julien surtout, épris d'idéal, n'a pas dû vouloir de ce voisinage. Dans sa lettre contre les cyniques ignorants, il écrit ceci : « Ne faisons pas comme ceux qui visitent, sans avoir le désir d'apprendre quelque chose d'utile, une cité ornée de monuments religieux, pleine de cérémonies mystérieuses et de prêtres purs qui séjournent dans des endroits purs, et qui, pour maintenir cet état, c'est-à-dire la pureté de l'intérieur, en éloignent comme autant d'embarras, d'im-

mondices et de vilenies, *les bains publics*, les lupanars, les cabarets et tous les établissements du même genre. » (Traduction Talbot, p. 162.)

Et cependant, lorsque Zosime raconte la révolution militaire qui fit du César un Empereur, il nous montre les soldats sortant en tumulte de leur caserne, la coupe à la main, et entourant le palais. Cette caserne, d'après Quicherat, occupait l'emplacement des rues Soufflot et Gay-Lussac, et il nous semble difficile d'admettre que les soldats n'eussent pas laissé leurs coupes sur les tables, s'ils eussent voulu courir de la rue Gay-Lussac dans la rue Saint-Jacques, descendre cette rue, arriver au Petit Pont, traverser le forum, et parvenir enfin au palais situé à l'ouest de la Cité.

La question se complique comme à plaisir, en raison du récit que Julien lui-même fait de la révolution :

« Tout à coup, dit-il, les soldats entourent le palais, ils crient tous ensemble pendant que je me demande ce que je dois faire, et que je ne m'arrête à aucun parti. Je prenais quelque repos dans une chambre voisine de celle de ma femme, alors vivante; de là, par une embrasure entr'ouverte, je me prosterne devant Jupiter... Vers la troisième heure environ, je ne sais quel soldat m'offre un collier, je le passe autour de mon cou, et je fais mon entrée dans le palais. » (Traduction Talbot, p. 244. — Edition grecque Hertlein, p. 366.)

Ainsi, Julien entre dans un palais, et cependant il n'avait pas quitté le palais où ses soldats l'avaient surpris. Il y a là, nous le répétons, une difficulté à éclaircir, un mystère dont la clef reste à trouver.

Peut-être estimera-t-on que la critique que nous allons faire d'un texte de Libanius jette sur la question quelque lumière.

*
* *

Il y a dans le dix-huitième discours de Libanius (Epitaphios épi Joulianôi) une phrase que les manuscrits et les éditions imprimées donnent avec une leçon qui me paraît fautive. La faute corrigée, un nouveau sens surgit, d'où l'on peut tirer un renseignement inédit sur les palais habités par Julien dans sa chère Lutèce.

Ce passage se trouve dans l'édition grecque-latine de Morel, t. II, p. 281 ; dans l'édition grecque de Reiske, t. I, pp. 539-540 ; dans

l'édition grecque de Richard Foerster, t. II, pp. 272-273. (Lipsiæ, 1904).

Libanius raconte que le préfet du prétoire, Florentius, acquitta un gouverneur de province accusé de vol par un Gaulois, et que l'opinion publique se révolta contre cette décision. Le Préfet, irrité des murmures qui parvenaient à ses oreilles, voulut prendre Julien pour arbitre. Il espérait que Julien n'oserait le condamner. Mais Julien se récusa. Florentius se fâcha. Et Libanius continue :

.... καὶ ἄνδρα ᾧ μάλιστα ἐχρῆτο, διαβαλὼν γράμμασιν ὡς ἐπαίροντα τὸν νέον, ἐξέβαλε τῶν Βασιλείων, ὃς ἦν ἀντὶ πατρὸς τῷ Βασιλεῖ...

Dans ce texte je propose de changer τὸν νέον en τὸ νέον.

Et voici les motifs de ce changement. Si l'on conserve le texte traditionnel, on est obligé de traduire (comme l'a fait Morel, et comme l'ont indiqué Reiske et Foerster dans leurs notes), de traduire d'une façon qui heurte à la fois la grammaire et l'histoire :

« Florentius éprouva une vive souffrance, et l'homme dont Julien était l'intime ami, il l'accusa faussement dans ses lettres ; et sous prétexte qu'il poussait ce jeune homme (c'est-à-dire Julien) à la révolte, il chassa du palais royal un homme qui était comme un père pour le César. Julien honora la victime de Florentius d'une lettre qui énonce sa tristesse de cette séparation, mais il ne changea pas de sentiments à son égard, et ne crut pas, ayant été outragé si gravement, devoir demander à l'Empereur des Romains vengeance de ce qu'il avait souffert. »

Cette traduction, avons-nous dit, est inadmissible, grammaticalement et historiquement.

1° La grammaire exige que le sujet du verbe *ekhrêto* soit Florentius, et non Julien.

Florentius chassa du palais royal un homme dont il était l'intime ami, et non pas un homme dont Julien était l'intime ami.

2° Il est hors de doute que, si l'homme chassé du palais par Florentius n'est pas Julien, ce rôle de victime revient à Salluste. Et c'est du reste ainsi que l'entendent Morel, Reiske et Foerster, le premier dans sa traduction, et les deux autres dans leurs notes.

Or, l'histoire s'oppose à cette attribution à Salluste de la mesure d'expulsion prise par Florentius.

Lorsque Salluste fut enlevé à Julien par l'empereur Constance, Julien était encore l'ami de Florentius. D'ailleurs, ce ne fut pas Florentius qui fit rappeler Salluste, ce fut Pentadius. De cela, nous

avons pour garant Julien lui-même, dans sa lettre aux Athéniens :

« Quant aux entreprises formées contre moi par Pentadius, il est inutile d'en parler. Je lui résistai de toute ma force, et dès lors il devint mon ennemi. Bientôt, il se fit adjoindre un autre collègue, puis un second et un troisième, et, à l'aide de deux insignes calomniateurs, Paulus et Gaudentius, il fait dépouiller Salluste de ses fonctions parce qu'il était mon ami, et lui fait donner Lucien pour successeur. Peu de temps après, Florentius se déclare mon ennemi à cause de ses rapacités auxquelles je m'étais opposé. Ils persuadent à Constance de me retirer le commandement des armées... Il écrit des lettres pleines d'invectives contre moi et de menaces contre les Celtes qu'il jure d'anéantir. »

3° Salluste ne fut pas chassé avec ignominie du palais royal de Paris; il fut rappelé par l'Empereur avec la mission glorieuse de protéger la Thrace et l'Illyrie contre les Barbares. Le rappel de Salluste n'était pas une disgrâce. L'Empereur voulait seulement l'éloigner de Julien.

Il faut donc renoncer à l'interprétation traditionnelle du passage de Libanius que nous critiquons.

Et, cependant, si le texte était exact, il n'y aurait pas moyen de sortir de l'impasse.

Je propose donc la correction qu'on a vue plus haut et je traduis ainsi :

« Le prince (c'est-à-dire Julien) dont il était l'intime ami, Florentius l'accusa faussement dans une lettre à l'Empereur de préparer une nouveauté (une révolution), et il chassa du palais royal ce César, pour qui il eût dû avoir une affection de père. »

*
* *

Et voici le bref commentaire dont je crois devoir accompagner cette traduction.

1° Florentius avait été l'ami de Julien; et le César, devenu Empereur, ne changea pas de sentiments à son égard. Florentius s'étant dérobé par la fuite aux conséquences de sa conduite passée, Julien refusa d'écouter des espions qui lui offraient de lui livrer le coupable. Il laissa même entrevoir, en cette circonstance, qu'il était prêt à pardonner à Florentius. (Ammien, XXII, VII, 5.)

2° Nous venons de voir que Julien accusait Florentius d'avoir écrit contre lui, à l'Empereur, une lettre pleine de calomnies. Florentius accusait Julien de préparer un soulèvement en Gaule, et conseillait à Constance de priver la Gaule de l'armée qui la protégeait contre les Barbares. Les expressions de Julien concordent avec celles de Libanius.

3° Préparer une *nouveauté* a toujours été, dans la langue romaine, le synonyme de : fomenter une révolte. Ammien est d'accord sur ce point avec Jules César, Salluste et les autres historiens. (Cf. Ammien, XXVI, VI, 7; VIII, 14; X, 15, etc.)

4° Salluste était l'ami, et non le père de Julien. Au contraire, Florentius était, par sa fonction même, le père de l'Empire. Cf. les Novelles de Théodose, tit. VII. Le préfet du prétoire est appelé : « parens Karissime atque amantissime » (1). — Cf. aussi Cassiodore, Variarum, lib. VI. Formula præfecti prætorio : "... et nunc pater appellatur imperii... (2) (Migne, Patr. lat. t. LXIX, col. 682).

5° Les préfets du prétoire étaient chargés de l'annone du palais, et c'est ce qui leur permettait sur un ordre formel ou tacite de l'Empereur, de couper les vivres aux Césars.

C'est ainsi que Gallus, le frère aîné de Julien, avait été traité (Cf. Ammien, XIV, VII, 9) :

« Constantius mandabat Domitiano, ex comite largitionum, præfecto, ut, cum in Syriam venerit, Gallum, quem crebro acciverat, ad Italiam properare blande hortaretur et verecunde. »

« L'Empereur Constance avait, à plusieurs reprises, et toujours inutilement, appelé le César Gallus d'Antioche à Milan. L'ex-comte des largesses, Domitien, actuellement préfet, se rendant en Syrie, il le chargea d'exhorter respectueusement par des caresses le César à se hâter d'aller en Italie. »

Le préfet Domitien devina la véritable intention de Constance, et menaça Gallus de le réduire à la famine, s'il ne quittait le palais royal d'Antioche :

— *Proficiscere, ut præceptum est, Cæsar, sciens quod, si cessaveris, et tuas et palatii tui auferri jubebo propediem annonas.* (Ammien, *ibid.*, 11.) « Va-t'en, César, comme tu en as reçu l'ordre ; et sache que, si tu tardes, je te couperai immédiatement les vivres, à toi et à tout ton palais. »

(1) « Père très cher et très tendre. »
(2) « Maintenant encore on l'appelle le père de l'Empire. »

Gallus, ainsi menacé, perdit la tête et fit massacrer le préfet. Julien était trop avisé pour se comporter avec une pareille sauvagerie : il obéit à Florentius.

6° De ce qui précède, il résulte que la lettre écrite par Julien après l'expulsion dont parle Libanius, ne fut pas adressée à Salluste, mais à Florentius.

Julien a bien écrit à son ami Salluste une épître dans laquelle il déplore le malheur de leur séparation, mais ce n'est pas à cette épître que fait allusion Libanius. Il dit que Julien, gravement offensé par le préfet, lui témoigna la douleur qu'il ressentait de ne plus vivre à côté de lui, et poussa la grandeur d'âme jusqu'à négliger de porter plainte auprès de Constance.

*
* *

Il nous est loisible maintenant de recueillir le fruit de cette discussion et d'écrire une page inédite — trop courte, hélas ! — de l'histoire du Paris gallo-romain.

Julien, à Paris, était sous la surveillance du Préfet du prétoire, chargé d'assurer son entretien, celui de sa femme, de leurs gardes, de leurs employés et domestiques. (On sait combien la bureaucratie tenait de place dans le Bas-Empire.)

Le César Julien était tacitement condamné à mort par Constance, comme l'avaient été son père, ses frères, tous ses parents.

Tant que le préfet Florentius n'eut rien à gagner à servir les intentions secrètes de l'Empereur, il vécut en bonne intelligence avec le César. Mais, le jour où il trouva, en cet honnête administrateur, un censeur de sa rapacité, il se tourna contre lui avec un sans-gêne d'autant plus violent qu'il se croyait sûr (et il l'était en effet) de plaire à l'Empereur en persécutant le César. Le chemin était tout tracé à son mauvais vouloir. Le Préfet Domitianus avait donné, à Antioche, le modèle de la procédure à suivre. On chassait le César du palais royal, on le déconsidérait devant ses sujets, on le mettait dans un embarras matériel des plus pénibles.

Julien fut chassé du palais de la Cité, mais puisque nous le trouvons, au moment de la révolte des soldats, dans un autre palais parisien, il faut en conclure que la municipalité de Paris lui avait spontanément offert un abri momentané aux Thermes.

La révolte achevée, il fallut songer à ramener le nouvel Empereur au palais du Gouvernement. Conduire un nouvel Empereur au Palais Impérial faisait partie intégrante du cérémonial d'une élection. (Cf. Ammien, XXVI, VI, 17-18 : élection de Procope.)

C'est ainsi que Julien, couronné, élevé sur un bouclier aux Thermes, fut conduit — avec quel délire d'enthousiasme ! — au palais de la Cité. Et c'est dans le consistoire de ce second palais qu'il se montra, quelques jours après, à ses soldats, assis sur un trône, et vêtu du paludamentum. (Cf. Ammien, XX, IV, 22.)

C'est du palais de la Cité qu'un officier de l'impératrice Hélène s'élança sur l'agora pour aller déjouer les manœuvres des amis de Florentius. (Cf. Julien, *Lettre aux Athéniens*, Hertlein, p. 367.)

***

Les Parisiens de l'an 360 croyaient sans doute avoir vécu des heures inoubliables, et les décurions de l'époque devaient penser que jamais leurs successeurs ne laisseraient périr la mémoire d'un fait qui couvrait Paris de gloire. Paris avait donné un maître à l'univers ! Et ce maître avait commencé son règne en diminuant des deux tiers les impôts des Gaulois.

Les siècles ont passé, et aujourd'hui le voyageur qui parcourt notre ville géante y rencontre toujours des citoyens amis de la gloire, des administrateurs soucieux du bon renom de l'antique Lutèce, mais ce qu'il ne peut y découvrir, c'est un monument, un souvenir, un mot qui perpétue l'admirable élan de l'année 360. Julien n'a pas donné son nom à une rue, à une place, à un boulevard — lui qui fut le boulevard de l'indépendance gauloise, lui qui reconquit la frontière de l'Est, et releva de leurs ruines des villes sans nombre. Il n'a pas droit de cité dans sa chère Lutèce, lui à qui Paris doit son rang de capitale. Il n'a pas de statue, car on ne peut regarder comme ses images les deux marbres de prêtres stéphanéphores des musées du Louvre et de Cluny. Dans le monde romain, l'artiste chargé de reproduire les traits d'un Empereur n'était pas libre de suivre sa fantaisie ; il devait travailler d'après le cérémonial ; on pourrait dire, d'après le rituel. L'écervelé qui eût osé représenter un Empereur comme un prêtre de Smyrne, eût été condamné à l'amputation de la main droite, ou des deux mains. Ce n'est pas

avec cette attitude, un peu gauche, de fonctionnaire subalterne que Julien dut être présenté à l'admiration, à l'adoration des Parisiens du quatrième siècle. Nos pères durent le voir en marbre ou en bronze doré, sa large poitrine couverte de la cuirasse, la lance au poing, et, en tête, un casque finement ciselé dont le sommet portait le dragon — symbole de la sagesse et de la victoire. Le cou robuste, le visage amaigri par les travaux guerriers, l'Empereur Julien regardait fièrement le ciel, et semblait écouter les ordres de Jupiter ou de Pallas Athénè.

Nous ne demandons pas qu'on songe à restituer cette statue. Le Paris du vingtième siècle est tellement encombré de gloires qu'il ne peut penser à la gloire du quatrième. Mais ne pourrait-on rappeler, sur une table de marbre accrochée aux ruines des Thermes, que, voilà quinze siècles, un lettré, un administrateur, un des hommes sur qui l'Histoire a fixé les yeux, habita Paris, s'y plut, et le combla de bienfaits ? La dépense serait minime, et grand l'honneur qui en rejaillirait sur nos modernes décurions.

II

LÉGALITÉ DE LA RÉVOLUTION DE L'AN 360

(Commentaire d'un texte d'Ammien Marcellin.)

L'injure faite au César Julien par le préfet Florentius aboutit — nous venons de le dire — à une révolution. Quel fut exactement le caractère de ce soulèvement ? Faut-il n'y voir qu'une émeute militaire ? Les soldats, plongés dans une de ces ivresses, dont M. Camille Jullian (Notes gallo-romaines) a fait ressortir le caractère bizarrement mystique, ont-ils été les seuls à acclamer Julien Empereur ? Faut-il ne voir dans la révolution parisienne de l'an 360 que le résultat d'une grossière effervescence de soldats mutinés ?

Cette question a pour nous, Parisiens, une importance plus grande que la précédente. L'archéologie est une belle chose. L'Histoire est une chose plus grande.

Le commentaire que nous allons faire d'un texte d'Ammien Marcellin nous donnera la réponse. Ce texte est connu et nous n'avons ni à le découvrir ni à le corriger, mais il n'a jamais été étudié comme il doit l'être.

*
* *

Au lendemain de la révolution de mai 360, Julien engagea des pourparlers avec Constance : il lui proposa un arrangement amiable. Constance chargea le questeur de son palais, Léonas, de sa réponse : le questeur arriva à Paris, y fut reçu avec respect, et conduit au Champ de Mars (les Champeaux du moyen âge). Il donna au peuple de Paris lecture de l'édit de Constance. L'Empereur sommait Julien de reprendre purement et simplement son titre de César. Le peuple ne laissa pas le questeur achever sa lecture et s'écria, frémissant d'indignation : « Auguste Juliane, *ut provincialis, et miles et reipublicæ decrevit auctoritas, recreatæ quidem, sed adhuc metuentis redivivos barbarorum excursus.* (Ammien, XX, IX, 7.)

Quel est le sens exact de cette phrase ? La traduction que nous allons en donner va nous révéler des faits qui n'ont jamais été soupçonnés et qui constituent une seconde page absolument inédite de l'histoire du Paris gallo-romain.

Le texte en question a toujours été jusqu'ici traduit comme un passage de pure littérature. Écoutons Amédée Thierry : « Julien, tu es Auguste par la volonté des provinces, par celle des soldats, par l'autorité de la république. Sans toi, les Barbares seraient encore chez nous ; sans toi, ils y reviendront. » (*Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, liv. IX, chap. II.)

Thierry, pas plus que ses devanciers ni ses successeurs, ne s'est aperçu qu'en cet endroit Ammien ne fait pas de la littérature, mais rapporte un document officiel, dont tous les mots ont une valeur nettement déterminée par la législation romaine. Ammien ne parle pas de la *volonté* des provinces, des soldats et de la république. Ce serait là une phraséologie vide de sens. Il dit que l'élection de Julien fut sanctionnée par trois *décrets* (decrevit), et que ces décrets furent portés : 1° par les provinciaux ; 2° par les soldats ; 3° par l'autorité de la république.

Étudions séparément chacun de ces décrets pour en saisir la nature.

*
* *

1° Les *provinciaux* ne pouvaient porter de décret que lorsqu'ils étaient réunis en assemblée. Il y eut donc, à Paris, en 360, une

assemblée provinciale qui approuva la nomination de Julien à la dignité d'Empereur. Le texte d'Ammien, traduit comme il doit l'être, est d'une importance capitale. Il nous prouve qu'au quatrième siècle les assemblées de province s'occupaient de politique, ou du moins qu'elles s'en occupèrent cette fois. Et cette donnée nouvelle rectifie la manière de voir des écrivains qui ont tracé le tableau de la vie romaine en Gaule. Il est, en effet, de tradition de regarder les assemblées de nos ancêtres comme étrangères à la politique. Voici ce que dit à ce sujet M. G. Bloch (*La Gaule indépendante et la Gaule romaine*, Paris, 1902) :

« Les assemblées provinciales n'étaient pas des corps politiques au vrai sens du mot. On peut remarquer leur abstention au milieu des événements qui, à diverses reprises, troublèrent la paix de l'Empire. Le Conseil des Gaules n'est pas mentionné une seule fois lors des insurrections du premier siècle... Il n'apparaîtra pas davantage dans les crises du troisième (page 186-187).

« Les conciles se *tinrent en dehors des révolutions du quatrième siècle*, comme ils avaient fait pour celles du troisième. C'est seulement vers le milieu du cinquième siècle, dans le désarroi causé par les invasions, que nous voyons les diètes provinciales élargir leurs attributions et intervenir, à diverses reprises, dans les questions purement politiques. » (P. 306.)

Hé bien, non, il faut corriger cette opinion. La sagacité des historiens a été mise en défaut par l'ignorance des littérateurs. Ammien affirme que les provinciaux avaient porté un décret en faveur de l'élection de Julien; c'est dire implicitement qu'il y avait eu une assemblée provinciale qui s'était occupée d'une question exclusivement politique, au quatrième siècle.

Cette assemblée comprit-elle les députés d'une seule province ou ceux de toute la Gaule? Ammien ne le dit pas, mais, quelle qu'ait été son importance, l'assemblée a été tenue.

*
* *

2° Comment le peuple de Paris, réuni au Champ de Mars autour du questeur Léonas, put-il qualifier de *décret* l'acclamation des *soldats* de Julien ?

Pour le comprendre, reportons-nous aux mœurs du temps. C'était

l'armée qui créait légalement les empereurs. Ne parlons pas des tyrans, que l'Histoire a flétris parce que le succès final leur fit défaut. Passons en revue trois élections d'empereurs légitimes.

Jovien, le successeur de Julien, fut élu par l'armée qui revenait d'Assyrie: « Collecti duces exercitus, advocatisque legionum principiis et turmarum, super creando principe consultabant. » (Ammien, XXV, v, 1) (1).

Valentinien Ier, successeur de Jovien, fut élu de la même manière: « in unum quæsito milite omni, Valentinianus rector pronuntiatur imperii ». (Ammien, XXVI, II, 2) (2).

A la mort de Valentinien Ier, ses principaux officiers craignent que les cohortes gauloises n'élisent un empereur de leur nation, et ils se hâtent de faire acclamer son fils Valentinien II, alors âgé de quatre ans : « Cerealis eumdem puerum lectica impositum duxit in castra; sextoque die post parentis obitum Imperator legitime declaratus, Augustus nuncupatur more sollemni. » (Ammien, XXX, x, 5) (3).

Ce dernier texte est au-dessus de toute discussion. Ammien déclare que le jeune prince, élu par les soldats, était légitimement élu, *dans les formes accoutumées.*

Les Parisiens de l'an 360 restaient donc dans la plus stricte légalité en déclarant valable le *décret* porté par *l'armée gauloise* en faveur de Julien.

*
* *

3° Nous arrivons à la dernière partie de notre texte. Que faut-il entendre par l'*autorité de la république* ?

S'agit-il de l'Empire romain tout entier ? Non, car Julien était loin d'être reconnu de tout l'Empire. S'agit-il au moins de la Gaule entière ? Pas davantage, car la Gaule n'a jamais été désignée, à l'époque romaine, comme formant la République ou une république.

(1) « Les chefs de l'armée s'assemblèrent, et, après avoir convoqué les commandants des légions et de la cavalerie, tinrent conseil sur l'élection d'un Empereur. »

(2) « Toutes les troupes assemblées, Valentinien est proclamé le chef de l'Empire. »

(3) « Cerealis mit cet enfant dans une litière et le conduisit au camp; et, six jours après le décès de son père, on le déclare légitimement Empereur, et on le proclame Auguste dans les formes accoutumées. »

De quoi s'agit-il donc? De la république des Parisiens, c'est-à-dire de la ville de Paris, et de son *autorité*, c'est-à-dire de son Sénat, de ses décurions, — aujourd'hui conseillers municipaux.

Il serait superflu de prouver que les villes romaines portaient le titre de républiques. Citons seulement une inscription de Timgad (*Journal officiel* de la R. F., 31 janvier 1905, p. 858. Rapport sur les travaux de fouilles exécutés en 1904 dans les trois départements algériens). « Ex liberalitate M. Juli Quintiani Flavi Rogati, præter summam testamento suo reipublicæ coloniæ Thamugadensium patriæ suæ legatam... »

« Outre la somme léguée par la libéralité de Marcus Julius Quintianus Flavius Rogatus dans son testament en faveur *de la république* de la colonie des Thamugadins, sa patrie... »

L'*autorité* de la *République*, c'est le conseil municipal de Paris; c'est à la ville de Paris que se rapporte la mention qui suit : « la ville a été restaurée sans doute, mais elle craint encore le retour des Barbares... »

Nous apprenons ainsi que Paris avait été ravagé avant la venue de Julien, et qu'il avait été rebâti par Julien, qui était ainsi devenu son second fondateur.

Le fondateur d'une ville était une personne sacrée. Rien d'étonnant, par conséquent, que l'Ordre municipal se soit associé par un décret à l'enthousiasme de l'armée et de la province.

Sur l'ordre des duumvirs, les hérauts de la municipalité parcoururent la ville, munis de la trompe et de la cloche. Les décurions, convoqués à une séance extraordinaire, se rendirent à la Curie et prirent place, comme de coutume, selon leur ancienneté, et aussi selon le nombre de leurs enfants. Les pères de familles nombreuses avaient le pas sur les autres. Le président, ou prince, leur donna lecture d'un projet de décret, et il ne fut pas besoin de recueillir les bulletins de vote. Tous les sénateurs, les illustres d'abord, les clarissimes ensuite, vinrent se ranger aux côtés de l'orateur et l'approuvèrent par le fait même. Le décret fut ensuite rédigé d'une façon définitive et affiché à la porte de la Curie. La foule des citoyens s'empressa de faire cercle; et lorsque les pères de la République vinrent à passer, drapés dans leurs toges ou leurs lacernes aux larges bandes de pourpre, une chaude ovation leur fut faite, comme à ceux qui venaient de bien mériter de la patrie. Le Sénat de Paris approuvait, comme jadis le Sénat de Rome, l'élection faite par l'armée.

*
* *

Le texte d'Ammien Marcellin doit se traduire ainsi : « Julien Auguste ! (c'est une acclamation équivalente à notre : vive l'Empereur !) Julien Auguste ! ainsi que l'ont décrété les provinciaux, les soldats, les décurions de notre ville relevée de ses ruines sans doute, mais redoutant encore le retour offensif des Barbares. » Le questeur Léonas était reçu, à Paris, par des Parisiens qui parlaient d'eux-mêmes, de leurs actes, de leurs craintes, de leurs intérêts. Julien fut un empereur parisien, un élu de Paris. De là vient que, la nuit qui précéda sa mort, affligé de présages funestes, sa pensée se reporta, nous dit Libanius, vers cette nuit sacrée où Paris l'avait acclamé. Au moment où l'Empire allait lui échapper avec la vie, il se rappelait avec un bonheur mêlé de tristesse les débuts de son règne.

Pourquoi Paris ne s'est-il jamais souvenu de Julien ?

III

LES PARISIENS DE L'AN 360 FURENT-ILS DES NAÏFS ? JULIEN FUT-IL UN FOURBE ?

L'élection de Julien parut légale aux Parisiens de l'an 360. Était-elle nécessaire ? Telle est la question à laquelle nous devons répondre, avant de clore la présente étude, si nous voulons conserver à l'acte de nos ancêtres son caractère de noblesse, de grandeur.

Les Gaulois avaient-ils été réellement sauvés par Julien ? Devaient-ils craindre, s'ils ne lui conféraient le titre d'Empereur, de retomber sous le joug des Barbares ? Furent-ils entraînés dans un complot savamment ourdi par Julien, qui les aurait dupés ?

*
* *

1° *La Gaule était-elle redevable à Julien de son salut ?*

Julien, dans sa lettre aux Athéniens, trace ce tableau de la situation de la Gaule, à son arrivée dans cette province : « Une multi-

tude de Germains campait tranquillement autour des villes Gauloises qu'ils avaient ruinées. Le nombre des villes démantelées par eux pouvait s'élever à quarante-cinq, sans compter les tours et les forteresses. L'étendue du terrain occupé par ces Barbares en deçà du Rhin égalait l'espace compris entre les sources de ce fleuve et les bords de l'Océan. L'ennemi cantonné le plus près de nous était à 300 stades de la rive du Rhin. De plus, ils avaient laissé entre eux et nous un désert trois fois plus grand par des dévastatations telles que les Celtes n'y pouvaient mener paître leurs troupeaux. D'autres villes, quoique plus éloignées des Barbares, n'en étaient pas moins dépeuplées. » (Traduction Talbot.)

Voilà ce que dit Julien, et il semble que son témoignage, qu'il était si facile de contrôler à l'époque où il se produisit, ne puisse être argué de faux.

Cependant, en Allemagne, on en conteste l'exactitude. Hecker le taxe d'exagération. (Alamannenschlacht bei Strazburg. *Neue Iahrbücher für Philologie und Pædagogik*, vol. CXXXIX, p. 67-70.)

« Je ne crois pas qu'il ait réussi sa démonstration, observe le docteur italien Oberziner, en parlant de l'érudit d'Allemagne. Indépendamment de la lettre au Sénat et au peuple d'Athènes, ce qu'Ammien raconte à propos de la marche de Julien, d'Autun à Reims, donne créance au récit de Julien. Du temps de Gallien, les Alamans étaient capables de bien autre chose. Hecker a-t-il pensé à cela ? Du reste, Julien ne dit pas que toute la bande de terre qui touche le Rhin à l'ouest fût tombée au pouvoir de l'ennemi, mais seulement que l'ennemi s'était établi le long de toute la rive gauche du fleuve. Cela n'exclut pas que les Romains n'aient conservé çà et là quelque forteresse ou quelque ville. » (*Le Guerre Germaniche di Fl. Cl. Giuliano*. Roma, 1896, p. 28.)

Complétons cette excellente réponse d'Oberziner en reprenant les choses d'un peu plus haut.

Pendant que l'armée Gauloise, soutien de Magnence, était battue à Mursa par les troupes de Constance, la Gaule était envahie par les Alamans auxquels ce même Constance avait, — crime de lèse humanité, — ouvert les portes de l'Empire. Une des bandes Germaines conduite par Khrok, avait systématiquement détruit les monuments, les plus anciens, les plus beaux, orgueil des villes gauloises. Clermont, Angoulême avaient été ravagés par ces incendiaires. Paris leur avait-il échappé ? Ne peut-on leur attribuer les

désastres dont les fouilles récentes de la Cité et du Collège de France ont permis de retrouver les vestiges ?

« Après la défaite de Magnence, le maître de l'infanterie, Silvanus, débarrassa à peu près la Gaule de ces pillards ; mais à cause même de ces succès, Silvanus déplut à la cour de Constance : on lui tendit un piège grossier dans lequel il tomba. Il se révolta, se fit proclamer Empereur par ses troupes et périt bientôt assassiné.

« Les Germains n'eurent rien de plus pressé que de rentrer en Gaule : quarante villes des provinces voisines du Rhin furent prises et saccagées. L'odieux de tous ces désastres retombait sur Constance. » (Amédée Thierry, *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, liv. VIII, chap. II.)

Ammien Marcellin affime que rien ni personne ne s'opposait plus aux dévastations des Barbares, et que la Gaule était sur le point d'être mise au tombeau (XV, VIII, I). Et c'est alors que Julien fut chargé d'aller recueillir les restes de cette malheureuse province : « colligere provinciæ fragmenta ». (XVI, I, I.)

En juin 356, le César quitte Vienne pour aller débloquer Autun. Il y réussit, et projette de pousser jusqu'à Auxerre, mais il tient conseil pour savoir quel chemin il prendra, tellement l'ennemi occupe la contrée. A Troyes, il trouve les portes fermées : les habitants ne pouvaient protéger que leurs murailles. Sur la route de Dieuze, son arrière-garde est sur le point d'être anéantie par les Barbares. Les Germains lui tiennent tête à Brumath. Il reprend Cologne sur les Francs, et revient passer l'hiver à Sens. L'ennemi l'y tient assiégé pendant un mois ! Ammien assistait à cette campagne, il a vu l'état de la Gaule. On peut le croire sur parole. Trois ans après, la Germanie tremblait dans ses forêts. La Gaule avait le droit de considérer Julien comme son bienfaiteur.

*
* *

2° *Les Gaulois étaient-ils placés dans l'alternative de se révolter, ou de se voir de nouveau ruinés par les Barbares ?*

Ce qui provoqua la révolte, ce fut l'ordre donné par Constance de lui envoyer en Orient les auxiliaires : les Hérules et les Bataves ; deux des légions : les Celtes et les Pétulants ; trois cents hommes de

chacune des autres légions; et enfin presque toute la garde : Scutaires et Gentils.

Julien avait déjà envoyé à Constance « quatre cohortes d'excellents fantassins, trois autres de bons cavaliers, et deux légions superbes ». (*Lettre aux Athéniens*. Traduction Talbot, p. 241.)

Si l'armée gauloise avait obéi à l'Empereur, que restait-il pour protéger la Gaule ? On évalue généralement à douze mille hommes l'armée de Julien. Après le départ du contingent exigé par Constance, il n'en serait resté à peu près rien comme quantité, absolument rien comme qualité.

La plupart des historiens modernes plaident la cause de l'Empereur. Il avait besoin de troupes, dit-on, pour sa guerre contre les Perses. Le fait est que son impéritie et celle de ses généraux infligeaient à son armée des pertes sensibles. Mais les besoins de l'Orient devaient-ils devenir la ruine de l'Occident ? Et d'ailleurs Libanius affirme que l'armée de Constance, même après tant de défaites, était suffisante. Il est vrai qu'on accuse Libanius de partialité. Mais Ammien, que personne n'a osé taxer de mauvaise foi, est de son avis. Ammien attribue à la jalousie de Constance l'ordre de départ donné aux troupes gauloises. « Les vertus de Julien brûlaient Constance comme un fer rouge. L'Empereur craignait que le vainqueur de la Germanie ne voulût s'élever à l'Empire. » (XX, IV, 1-2.)

Mais, que l'on pense ce que l'on voudra des motifs qui firent agir Constance, la question n'est pas là. Les Gaulois pouvaient-ils se résigner à n'avoir plus d'armée ? Non, de trop cruelles, de trop récentes expériences les avaient instruits de la nécessité d'avoir toujours à la frontière des troupes capables d'intimider, de repousser les Barbares. Et nous, qui savons comment périt la Gaule romaine, nous ne pouvons qu'approuver leur manière de voir.

Quarante ans après la révolution qui fit du César Julien un Empereur, Stilicon appela en Italie les troupes qui gardaient les bords du Rhin. Ces troupes allèrent en Rhétie, et ne revinrent plus dans le pays dont la défense leur avait été confiée. Stilicon avait besoin de soldats pour combattre Alaric. Lui aussi, il avait son excuse. Mais le résultat fut atroce. Orose et saint Jérôme l'ont consigné : ils disent que si l'Océan eût débordé sur la Gaule, il n'y eût pas causé autant de dommage. Les Barbares se répandirent dans la première Germanie qui renfermait les territoires de Mayence, Worms, Spire et Strasbourg. Dans la seconde Germanie, Cologne fut prise. De là

le fléau passa dans les deux Belgiques. Trèves fut pillée. Tournai, Térouanne, Arras, Amiens, Saint-Quentin ne purent arrêter le torrent. Besançon, Sion, Bâle furent ruinés. Les deux Aquitaines, la Novempopulanie, les deux Narbonnaises furent converties en cendres. Marseille fut détruite (Toulouse seule résista). Et ce fut le prélude des lamentations qui firent de l'époque suivante la période la plus triste de l'histoire gauloise. La civilisation sembla anéantie.

Voilà quel fut le résultat du désarmement de la Gaule. Les Parisiens de l'an 360 avaient-ils tort d'écarter ce malheur ? La révolte n'était-elle pas pour eux une nécessité ?

*
* *

3° Il semble qu'il ne puisse y avoir qu'une réponse : oui, la révolution de 360 était une œuvre bonne, utile.

Mais le rôle joué dans cet événement par Julien n'est-il pas en contradiction avec ce que nous venons de dire de la bonne foi Gauloise ? *Julien n'a-t-il pas dupé les Gaulois ? N'a-t-il pas manœuvré avec une habileté incomparable pour les tromper sur leurs propres intérêts et sur leur devoir ?*

Cette thèse a été soutenue par le cardinal Gerdil. (*Œuvres complètes*, t. X, p. 58-62. Rome 1808) (1).

Théologien, philosophe, historien, Gerdil a le droit d'être entendu. « La répugnance bien connue de Julien, dit-il, et le délai qu'il apporta au départ des troupes contribuèrent à nourrir le mécontentement et à aigrir de plus en plus les esprits contre l'ordre de l'Empereur. Dans ces entrefaites, une main inconnue, mais amie de Julien, laissa tomber un billet séditieux dans le quartier de deux légions. Les amis de Constance en furent extrêmement alarmés, et firent à Julien de sérieuses représentations sur la nécessité de prévenir les suites de la fermentation ; mais ce n'était pas ce que Julien voulait. »

Telle est la première accusation de Gerdil contre Julien : le César aurait dû exécuter à l'instant l'ordre de Constance qui appelait en Orient l'armée gauloise. Voici notre réponse.

Dans sa lettre aux Athéniens, Julien affirme que Constance avait

(1) Elle a été reprise par Kock, qui, dans son *Kaiser Julian. Seine Jugend und Kriegsthaten*, 1900, soutient que la révolution de Paris fut une simple comédie.

chargé de l'exécution de son ordre le maître des armes Lupicinus et le tribun Sintula. Or, Lupicinus était absent : Julien l'avait envoyé en Bretagne repousser une invasion des Pictes et des Scots. Et l'on ne peut critiquer l'initiative de Julien. « Il fallait, dit miss Alice Gardner, la prompte intervention des troupes romaines, sous les ordres d'un général romain. Et si Julien avait cru prudent de laisser la Gaule en cette conjoncture, il n'est pas impossible que Londres l'eût proclamé empereur. » (*Julian philosopher and Emperor*. New-York. London, 1895.)

Donc, Lupicinus était absent. Sintula était un bien mince personnage pour le remplacer, et d'ailleurs il n'était chargé que des Scutaires et des Gentils.

Quant à Julien, l'Empereur lui avait seulement prescrit de ne pas s'opposer au départ des troupes.

Qui pouvait remplacer Lupicinus ? Un seul homme, Florentius, préfet du prétoire. Mais Florentius, qui avait conseillé à l'Empereur d'appeler à lui l'armée gauloise, et qui craignait la colère des Parisiens, s'était enfui à Vienne et refusait d'en revenir.

Des libelles circulèrent parmi les légions. Gerdil semble en rendre Julien responsable. Cependant est-il une puissance au monde qui soit capable de s'opposer à l'éclosion des lettres anonymes et des pamphlets ?

Les amis de Constance pressèrent Julien de prendre une décision et d'écrire au moins à l'Empereur, sans doute pour le mettre au courant de la situation. Julien s'exécuta. Mais la réponse ne pouvait arriver vite. Les amis de Constance prirent sur eux de hâter l'exode des troupes, mais, se défiant de leur peu d'autorité sur les soldats et voulant engager la responsabilité de Julien, ils s'obstinèrent (malgré les avis de Julien) à faire passer les légions par Lutèce.

Ici, rendons la parole à Gerdil : « Julien, dit-il, avoue dans son Manifeste, qu'il fut averti dès le soir au coucher du soleil du complot qui se tramait en sa faveur, et qui n'éclata que dans la nuit. Quelque court que l'on suppose l'intervalle, un homme fidèle à son devoir en aurait profité pour tâcher de conjurer l'orage, de calmer les esprits, et de les ramener à l'obéissance. Mais le César se retira dans son appartement, pour ne pas se compromettre, ne sachant point encore comment la chose pouvait tourner. »

Gerdil n'a pas lu le Manifeste de Julien, ou ne l'a pas compris.

Voici ce que dit Julien : « Les légions arrivent; je vais au-devant d'elles, et je leur signifie l'ordre du départ. Elles demeurent un jour entier, sans que je sache rien de ce que les soldats ont résolu de faire. Oui, j'en atteste Jupiter, le Soleil, Mars, Minerve et tous les dieux, que, jusque dans la soirée, il ne me vint aucune ombre de soupçon. Le soir seulement, au coucher du soleil, le bruit m'en arriva. Tout à coup, les soldats entourent le palais... »

Il n'y eut aucun intervalle. Julien ignora le complot jusqu'à l'heure où ce complot éclata. Du reste c'est une grande présomption de chercher une naïveté, une contradiction, un aveu dans les œuvres de Julien. Si cet homme avait été coupable, il était assez fin, assez maître de sa pensée et de son style pour ne pas s'accuser lui-même.

De nouveau, écoutons Gerdil : « Le premier soin de Julien fut de se tourner vers Jupiter et de lui demander un signe qui lui fît connaître sa volonté... C'est ainsi qu'il justifie son avènement au trône, qui aurait été une manifeste usurpation si Jupiter et le Génie de l'Empire n'y fussent intervenus pour le rendre légitime. »

Un peu plus loin, Gerdil applique à Julien le mot d'un philosophe du dix-huitième siècle sur Socrate : « Un homme qui se vantait d'avoir un Génie familier était indubitablement un fou, ou un fripon. »

Voilà de bien gros mots. Il nous est difficile, après tant de siècles d'atavisme chrétien, de prendre au sérieux Jupiter, Mars et le Soleil-Roi. Mais, à l'époque où vivait Julien, beaucoup d'hommes de valeur croyaient aux dogmes de la religion hellénique; et cette religion avait un passé au moins aussi long que celui qui honore aujourd'hui le christianisme. De quel droit refuse-t-on à Julien la sincérité dans sa croyance à ses dieux, à leurs révélations, à leurs promesses ? N'y a-t-il pas, dans toutes les religions, des individus dont la conviction va jusqu'au mysticisme, jusqu'à l'extase ?

Gerdil continue : « On a prétendu que Julien n'avait accepté l'Empire que pour se mettre à couvert de la méchanceté de Constance, qui voulait le faire périr comme son frère Gallus. Cette prétention est sans fondement. Zosime dit que Constance ne voulait que diminuer la dignité de Julien en affaiblissant son pouvoir. »

Sans doute, l'éloignement de l'armée gauloise n'était pas un ordre de mort immédiate pour Julien. Et Julien le reconnaît lui-même dans son Manifeste lorsqu'il dit : « L'auteur du libelle (adressé aux légions) déplorait l'*abaissement* où l'on m'avait réduit. » Constance

agissait avec circonspection : il commençait par isoler Julien, comme il avait isolé Gallus. Une fois seul, sans soldats pour le protéger, que serait devenu Julien ? Son frère avait été décapité. Il avait tout lieu d'appréhender le même sort.

Revenons à Gerdil : « La résistance de Germanicus, dans une conjoncture bien plus critique, prouve assez qu'un homme vertueux sait résister aux plus furieux assauts, lorsqu'il se montre fermement résolu de périr plutôt que de se démentir. A Vienne, le préfet du prétoire Nébridius refusa de jurer, malgré les menaces des soldats. Julien, il est vrai, lui sauva la vie... La généreuse fidélité de Nébridius ne reprochait-elle pas à Julien un excès de condescendance à se prêter aux vœux de son armée ? »

Notons d'abord que Gerdil a emprunté à Lebeau (*Histoire du Bas-Empire*, liv. XI) sa comparaison de Julien et de Germanicus : « Quoique Julien ne manquât ni d'éloquence, ni de vigueur, sa résistance ne fut pas aussi efficace que l'avait été celle du généreux Germanicus, dont la fermeté inébranlable dans son devoir avait bien su repousser les efforts d'une armée qui s'obstinait avec fureur à lui faire accepter le titre d'Auguste. »

Voici ce que nous avons à répondre à Gerdil et à Lebeau. Les légions de Germanicus réclamaient des congés et de l'argent, et c'était pour obtenir satisfaction qu'elles voulaient lui conférer le pouvoir impérial. Germanicus transigea : il renvoya dans leurs foyers ceux de ses soldats qui avaient accompli leur temps de service, et sur sa fortune personnelle et celle de ses généraux il paya les arriérés de solde. La mutinerie, n'ayant plus de motif de persévérer, s'apaisa pour un temps. Cependant elle releva la tête, et Germanicus fit partir pour Trèves sa femme et son fils. Les soldats comprirent qu'ils étaient perdus de réputation s'ils laissaient dire que la garnison de Trèves leur était supérieure en bons sentiments. Ils demandèrent grâce et massacrèrent les instigateurs de la révolte.

En quoi la conduite, — très belle d'ailleurs, — de Germanicus pouvait-elle servir d'exemple à Julien ? Les circonstances n'étaient pas les mêmes. Les soldats de Julien ne demandaient ni argent, ni congés. Leur révolte avait une cause plus profonde : les auxiliaires Hérules et Bataves ne servaient dans l'armée romaine qu'à la condition de ne pas franchir les Alpes ; et les légionnaires se refusaient à livrer à l'ennemi leurs femmes, leurs enfants, le pays qu'ils étaient chargés de défendre. Ils ne pouvaient assurer le salut de leur patrie qu'en

nommant Empereur leur général ; et ils l'eussent massacré, s'il eût persévéré dans le refus. Julien devait-il se laisser égorger ? Le sacrifice eût été au moins inutile : les Gaulois révoltés se fussent donné un autre maître.

Gerdil couvre d'éloges Nebridius. Mais Nebridius comptait sur la protection de Julien, et, en effet, Julien lui sauva la vie. De plus, Nebridius pouvait faire le sacrifice de son existence. Julien avait charge d'âmes.

Il y a, me semble-t-il, quelque chose de bas, d'hypocritement cruel dans ce regret, que l'on ose exprimer, que Julien ne se soit pas laissé massacrer par ses troupes.

Voici la dernière remarque de Gerdil : « La conduite de Julien offre un étrange contraste. S'agit-il d'un ordre de l'Empereur de retirer les troupes de la Gaule pour les opposer aux Parthes, Julien trouve qu'il y a de l'injustice à laisser la Gaule sans défense. S'agit-il, peu de mois après, d'employer ces mêmes troupes pour son compte, l'intérêt de la Gaule disparaît, les scrupules s'évanouissent, et Julien trouve qu'il est juste de mener contre l'Empereur des soldats qu'il eût été injuste de lui envoyer pour les faire servir contre les plus redoutables ennemis de l'Empire ! »

Là encore, on surprend une arrière-pensée de méchanceté. Julien semble avoir prévu que l'objection de Gerdil lui serait faite, et il y a répondu d'avance dans son Manifeste : « Si l'amour de la vie ou la crainte du danger m'eût retenu dans les Gaules, il aurait été facile à Constance de me fermer toute issue, en enveloppant mes flancs d'une foule de Barbares, et en m'opposant en tête la masse de ses troupes. »

Julien brisa le cercle avant qu'il ne fût fermé. Il se jeta sur les Barbares, les glaça pour longtemps d'épouvante, captura le plus fourbe et le plus puissant de leurs rois, et put alors en toute sécurité marcher au-devant de Constance. Ses soldats le suivirent avec joie : ils avaient confiance en son génie. Lorsque Julien emmena l'armée gauloise au delà des Alpes, la Gaule n'avait plus rien à craindre des barbares. Loin d'accuser Julien, Ammien le loue au contraire d'avoir donné une preuve splendide de sa force de commandement en conduisant en Perse des soldats habitués au climat du Nord. (Ammien, XXV, IV, 13.)

Discuter toutes les attaques lancées contre Julien serait trop long. Contentons-nous de faire observer que, pour comprendre la pensée

de cet Hellène, il faut avoir présente à l'esprit sa philosophie de l'histoire.

Dans sa lettre à Thémistius (traduction Talbot, p. 222), il dit ceci : « Je ne suis pas le seul qui croie que la Fortune est la souveraine des affaires de ce monde. Je puis te citer ce qu'en dit Platon dans son admirable livre des *Lois* : « Dieu est le maître de tout, et « après Dieu, la fortune et l'occasion gouvernent toutes les choses « humaines. On est moins exclusif cependant en admettant un troi- « sième principe et en ajoutant l'art aux deux autres. »

Ainsi, pour Julien, un événement historique est la résultante de ces trois forces : la volonté divine, l'occasion, et l'habileté de l'homme qui se soumet à la première et profite de la seconde.

Dès lors on comprend sa conduite à Paris, en l'an 360. Jupiter veut faire de lui un Empereur; il en est convaincu, et il est également persuadé que sa conscience lui fait un devoir d'obéir à l'ordre du dieu. Mais il attend une occasion, et cette occasion lui est offerte par la folie criminelle de Florentius et de Constance qui, en rappelant les troupes, exposent la Gaule aux incursions des Barbares et soulèvent l'indignation des Gaulois et des légionnaires. Jusqu'ici, Julien est passif. Mais son rôle actif commence aussitôt après : son art, son habileté tirent le meilleur parti possible de l'ordre divin et des fautes de Constance. En conscience, il se croit inattaquable, et se présente hardiment au tribunal de l'histoire. Sur le point de mourir, il dit : « Je n'ai à me repentir d'aucune de mes actions, je me suis mis et je suis resté au poste que m'avait assigné l'intérêt de l'État. » (Ammien, XXV, III, 17, 18).

Dans le discours que Julien adressa, à Vienne, à ses soldats, au moment de les lancer contre Constance, il leur fit cette prédiction : « La Gaule, témoin des labeurs que nous avons affrontés pour lui rendre la vie, la Gaule racontera nos exploits à la postérité la plus lointaine. » (Ammien, XXI, v, 5.) Hélas ! hélas ! la Gaule ne s'est souvenue de lui que pour le flétrir du surnom d'Apostat ! Ne serait-il pas temps de lui donner sa revanche ?

Luc de Vos.

PREMIERS ÉLÉMENTS

D'UN

INVENTAIRE

des noms et marques de potiers

INSCRITS SUR DES VASES OU FRAGMENTS DE VASES, LAMPES, ETC.
TROUVÉS DANS LES FOUILLES PARISIENNES

(*Époque gallo-romaine*)

L'inventaire que nous avons l'honneur de présenter, sous les auspices du Comité d'études « la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords », a été composé à l'aide des quatre sources ci-après :

1° Notre collection particulière, — dite collection Charles Magne ;
2° La collection Taté ;
3° La Collection du Musée Carnavalet ;
4° Le répertoire du *Corpus Inscriptionum latinarum.*
(Tome XIII, III, *fasciculus prior.*)

1° COLLECTION CHARLES MAGNE.

Marques de potiers recueillies par nous dans les fouilles du sol parisien.

Sur le dessus d'une *lampe* de terre rougeâtre, en forme de croissant et munie de deux becs, trouvée en juin 1884, dans les fouilles

faites boulevard de Port-Royal, n° 125 (Emplacement d'un cimetière gallo-romain du IIe siècle),

1. la marque : M . O.

Sur le bord extérieur *d'une jatte* de 0 m. 40 de diamètre en terre blanchâtre, trouvée en août 1897, dans les fouilles exécutées avenue de Gobelins, n° 11 (emplacement d'un cimetière gallo-romain des IIIe et IVe siècles),

2. l'estampille :

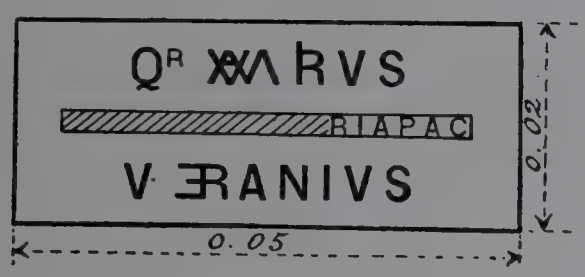

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en mai 1897 dans les fouilles faites avenue de Choisy, n° 145 (en bordure de la voie romaine de Lutèce à Lugdunum),

3. la marque : ANISATVS

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en mai 1901 dans les fouilles faites rue Dante,

4. la marque : ANAILL·F·

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en septembre 1898 dans les fouilles faites rue de Navarre, n° 13 (enclos des Arènes de Lutèce),

5. la marque : ////////AONC

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en février 1884 dans les fouilles rue des Écoles, n° 48 (bordure de la voie romaine de Lutèce à Ivry),

6. la marque : ARDA(

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en août 1894 dans des fouilles faites rue de l'École Polytechnique, n° 13,

7. la marque : OFFCAR

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en 1891 dans les fouilles faites rue Malebranche, n° 17,

8. la marque : OCARO

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en avril 1880 dans les fouilles faites rue Vauquelin, n° 1,

9. la marque : OF CARVI

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en mai 1901 dans les fouilles faites rue Dante,

10. la marque : OF CÆRVI

Sur le fond à l'extérieur est écrit un graffite en X.

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en juin 1901 dans les fouilles faites rue Dante,

11. la marque : ////M CITATI

A l'intérieur du fond de la moitié d'une coupe en terre rouge, trouvée en avril 1899 dans les fouilles faites rue du Faubourg-Saint-

Jacques, n° 28 (jardins de la Maternité, emplacement d'un cimetière gallo-romain du IIe siècle),

12. la marque : C·L·CLIOE

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en juin 1901 dans les fouilles faites rue Dante,

13. la marque : CRISPY

A l'extérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en juillet 1906, rue Clovis, à l'angle de la rue du Cardinal-Lemoine, dans les fouilles faites sur l'emplacement des anciens fossés du mur de Philippe-Auguste,

14. la marque : COSIVS·VRÆP

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en juin 1901 dans les fouilles faites rue Dante,

15. la marque : DIVICI·M

Dans le fond intérieur d'une coupe en terre rouge de 0 m. 165 de diamètre à bords plats, trouvée en mai 1899 dans les fouilles faites rue des Fossés-Saint-Jacques, n° 28 (emplacement des anciens fossés du mur d'enceinte de Philippe-Auguste),

16. la marque : FIR

Dans le fond intérieur d'une coupe en terre rouge de 0 m. 085 de

diamètre à bords élevés, trouvée en février 1901 dans les fouilles faites rue d'Ulm, n° 25,

17. la marque : OF FER

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en août 1885 dans les fouilles faites rue Toullier, n° 47,

18. la marque : HNGI

Dans le fond intérieur d'une coupe en terre rouge de 0 m. 173 de diamètre à bords plats, trouvée en avril 1902 rue Saint-Jacques, n° 348 (fouilles faites sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain du IIe siècle),

19. la marque : I-IA/SECV

Dans le fond intérieur d'un bol en terre rouge, trouvé en juin 1901 dans les fouilles rue Dante,

20. la marque : OF IICN

Dans le fond intérieur d'une coupe en terre rouge de 0 m. 163 de diamètre à bords plats, trouvée en 1895 dans les fouilles faites rue Amyot, n° 8 *bis*,

21. la marque : OIIX/////// ?

Dans le fond intérieur d'une coupe en terre rouge, de 0 m. 10 de diamètre, de forme conique et à bords élevés, trouvée dans les fouilles faites rue des Carmes, n° 11 *bis* en août 1894,

22. la marque : IN XIIXIXIAm

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en mai 1902 dans les fouilles faites rue Laromiguière, n° 7 et 7 *bis*,

23. la marque : IODCI

Dans le fond intérieur d'une coupe en terre rouge de 0 m. 14 de diamètre à bords plats, trouvée en septembre 1895 dans les fouilles faites rue Amyot, 8 *bis*,

24. la marque : ≡IVND

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en avril 1899 rue du Faubourg-Saint-Jacques, n° 28 (fouilles faites dans les jardins de la Maternité, emplacement d'un cimetière gallo-romain du IIe siècle),

25. la marque répétée quatre fois et disposée en croix de Saint-André :

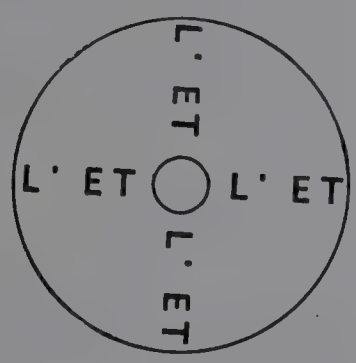

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en 1889 dans les fouilles faites rue Royer-Collard, n° 16,

26. la marque : OF MCCAC

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en juin 1903 dans les fouilles faites rue Cassini, n° 7 (emplacement d'un cimetière gallo-romain du IIe siècle),

7. la marque : MANDVIL MA

Nota : C'est dans ces fouilles que nous avons découvert la stèle gallo-romaine représentant un forgeron ; elle a fait l'objet d'une communication de M. le docteur Capitan à la Commission Municipale du Vieux Paris.

(Ce monument est conservé au musée Carnavalet.)

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en juin 1901 dans les fouilles faites rue Dante,

28. la marque : MAIXIIIVS

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en juin 1898 avenue des Gobelins, n° 12 *bis* dans les fouilles faites sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain du IIIe et du IVe siècle.

29. la marque : M TVRT M·S·

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en mai 1901 dans les fouilles faites rue Dante,

30. la marque : MVXIVLLI

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en juillet 1896 dans les fouilles faites rue Clovis à l'angle de la rue du Cardinal-Lemoine (emplacement des fossés du mur d'enceinte de Ph.-Auguste),

31. la marque : PATº OIVSI

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge trouvé dans les mêmes fouilles que ci-dessus,

32. la marque : PATRICI

(mentionnée dans le Corpus).

Dans le fond intérieur d'une coupe en terre rouge de 0 m. 125 de diamètre à bords élevés, trouvé rue Saint-Jacques, n° 245 dans les

fouilles faites sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain du IIe siècle,

33. la marque :

Dans le fond intérieur d'une coupe en terre rouge de 0 m. 122 de diamètre à bords plats munis de deux anses, trouvée en juillet 1892, ans les fouilles faites rue du Sommerard, n° 21,

34. la marque : OF SEVER

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en mars 1901 dans les fouilles faites rue Dante,

35. la marque : SIICV = DIM

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en septembre 1895 rue des Écoles, n° 2 dans les fouilles faites en bordure de la voie romaine de Lutèce à Ivry,

36. la marque : SILVINI

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en mai 1901 dans les fouilles rue Dante,

37. la marque :

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en juin 1855 dans les fouilles faites rue Cardinal-Lemoine, n° 71,

38. la marque : O·VRI

Sur le fond d'une assiette en terre rouge de 0 m. 13 de diamètre se trouve le graffite grossièrement écrit après cuisson :

39.

Dans le fond intérieur d'une assiette en terre rouge de 0 m. 18 de diamètre, trouvée en avril 1879 dans les fouilles faites rue du Fouarre,

40. la marque : 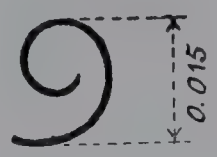

A l'extérieur du fond d'une coupe en terre rouge, trouvée en juin 1901 dans les fouilles faites rue Dante,

41. la marque :

A l'intérieur d'un fond de vase en terre rouge, trouvé en mars 1898 dans les fouilles faites place du Panthéon à l'angle de la rue d'Ulm (emplacement des fossés du mur d'enceinte de Ph.-Auguste),

42. la marque :

Dans les fouilles faites en juin 1894 rue de Lanneau pour la construction d'un égout, j'ai trouvé un vase de terre rougeâtre en forme de tulipe. Autour de la panse sont écrites en blanc les lettres :

• • • • •
A.M.A.S.
• • • • •

entourées en haut et en bas d'une rangée circulaire de gros points peints en blancs.

Je signalerai, en outre, deux inscriptions moulées en relief sur deux balles de *fronde en plomb* que j'ai recueillies dans les fouilles

faites en mars 1898, place du Panthéon et rue des Fossés-Saint-Jacques, sur l'emplacement des fossés du mur d'enceinte de Ph.-Auguste :

1° Sur une balle de fronde de 0 m. 05 de long en forme de glands la marque VIXI;

2° Sur une balle de fronde de 0 m. 04 de long en forme de croissant la lettre G.

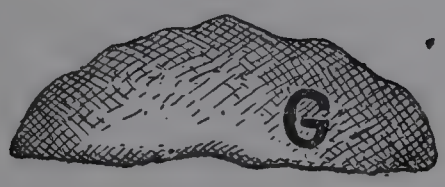

2° Collection Taté.

Quelques-uns des objets qui composent cette collection ont été recueillis par nos soins et nous ont appartenu. De ce fait elle vient s'ajouter et compléter la liste précédente.

Elle comprend 16 noms ou marques; ce sont, dans l'intérieur de fonds de vase en terre rouge :

1. ANDINA

2. E ƧACINA

3. OFIC. BILICATI (portée au Corpus).

4. L. CAESAE

5. OFF CES

6. CINTVGNATI (portée au Corpus).

7. OFIC IVLICCI

8. MAMMI·OF

9. MARCELLI (portée au Corpus).

10. PAVLINI

11. I·RS

12. OFF· SAB (portée au Corpus).

13. SAMILLIM (portée au Corpus).

14. IVNA

15. TORNO (sur un fragment de vase gris).

16. ETIC
TAC
TOC
(sur le fond extérieur d'une lampe en terre jaunâtre).

3° Collection du Musée Carnavalet.

Les noms et marques de potiers relevés par nous au Musée Carnavalet s'élèvent au chiffre de 125 unités dont 95 ont été mentionnés soit dans le Corpus, soit dans la *Revue archéologique* du mois de mai 1878.

Sans établir de distinction entre les noms et marques qui ont fait l'objet d'une publication et ceux restés, croyons-nous, inédits jusqu'ici, nous donnons, ci-dessous, la liste complète de la collection exposée dans ce Musée :

1. OF ABASC (au Corpus).

2. OF· AC —

3.	OF· ALBANI	
4.	ALBVcIAF	(au Corpus).
5.	AVSTERINM	(au Corpus).
6.	AVENTINIM	(Publié par la *Revue Arch.*, mai 1878).
7.	ATEI	(au Corpus).
8.	ATEI XANTI	(au Corpus).
9.	ALBVCIANI	
10.	OF ABANI	(au Corpus).
11.	ALBINVS	
12.	ANDIIII·M·	(*Revue Arch.*, mai 1878).
13.	BIILINICOS	(au Corpus).
14.	BIIQVRo	—
15.	OFI. ARDACI	—
16.	ATILIANO	—
17.	ATILIANI·O	—
18.	OFIC BILICATI	—
19.	ARTIN/////	—
20. (Vase orné, marque à l'extérieur, terre rouge.)	BANVI	
21.	BORILLI·OF	
22.	CN. AEL·SO	(au Corpus).
23.	CN. ATEI·SO	—
24.	CLARI	—

25.		OF CALV	(au Corpus).
26.		CARATI M	—
27.		CARBº F	—
28.		CATIANI	—
29.		CEXERIM	—
30.		CERIALI·MA	—
31.		CINTVSMI M	—
32.		CRESTI	—
33.		CI | V O | Λ	—
34.	(Vase orné, marque à l'extérieur, terre rouge.)	CINNAMI	
35.	(Vase orné, marque à l'extérieur, terre rouge).	CALIITILO	
36.		CNAEI.SO	
37.		COTVLO	
38.		CI++ PH	
39.		OF CEN	
40.		CRA	
41.		CERTAI·M	(*Revue Arch.*, mai 1878).
42.	Graffite	*CUPPA*	
43.		DACCIV	(au Corpus).
44.		DIORATI·M	—

45.		DONATI·M	(au Corpus).
46.		M. DOVS	—
47.		DACCII M	(*Revue Arch.*, mai 1878).
48.	Graffite	*DECMINI*	—
49.		/// /// ENIS M	(au Corpus).
50.		DVOCISIO	—
51.		FIRMO	—
52.		GEMINI·M	
53.		GENITORIS	(*Revue Arch.*, mai 1878).
54.		GENETIIN ?	
55.		HERMA	(au Corpus).
56.		GEMIN M	
57.		OF· IVCVN	(au Corpus).
58.		IMPRITO	(*Revue Arch.*, mai 1878).
59.		LAXTVCIS F	(au Corpus).
60.		LICINVS	—
61.		LICNI	—
62.		OF LICN	—
63.	(Vase orné, marque à l'extérieur, terre rouge.)	IVSTI	
64.		OF MCCAR	(au Corpus).
65.		MACCINIA F	—
66.		MARCELLI·Y	—
67.		MARCELLI·M	—

68.		MARCELLI	(au Corpus).
69.		MAXIMI	—
70.		MAXIMI	—
71.		MEELAVSI	—
72.		OF MONC	—
73.		OF. MTR	—
74.	Graffite	*MACOLV*	
75.		++OCREM-	
76.		MATTI· M·	(*Revue Arch.*, mai 1878).
77.		IIRTIMA	
78.		PASSIEN	(au Corpus).
79.		OF PAE	—
80.		PATERCLI M	(au Corpus).
81.		PATRICIVS F.	—
82.		PRIMANVS	—
83.		PRIMI	—
84.		PRM. M	—
85.		PRIM	—
86.		OF PRM	—
87.		//// RM· SCO	—
88.		PRISCINI·M	—
89.		PROCLIANIN////////	—
90.	(Vase orné, marque à l'extérieur, terre rouge.)	PATERNI FE	

91. PASSIE

92. OF PRIMI

93. PATIIRNI M (*Revue Arch.*, mai 1878)

94. (Vase orné, marque à l'extérieur, terre rouge.) M·ITNƎR

95. RONT

96. SACIRO (au Corpus).

97. SACIRI. OF —

98. SACRAPV·S —

99. SACRATVS —

100. SECVNDVS·F —

101. SENICI·S —

102. OF SEVERI —

103. SILVINI·M —

104. SILVI PA —

105. SINIVRV·A —

106. SOLIN·I·O·F·I —

107. SVOBNE —

108. SOLD —

109. OF SEVER

110. SIIVIIRI·F

111. O SBIMN (au Corpus).

112. C SER / O CEL — 4 fois répétés sur le fond à l'intérieur. (au Corpus).

113.	TITVS·FEC +	(au Corpus).
114.	TILIAIO	
115.	VAGIRV	(au Corpus).
116.	VIINIIRMIIDI M	—
117.	VIIGISO M	—
118.	VINDICIXI	—
119.	OF VITA	—
120.	VOSIICVNNVS	—
121.	YAN	—
122.	CRA	—
123.	REG	—
124.	VIRIODACI	
125.	(Empreinte sur une assiette en terre grise.) VCATI / VOCARI	

4° Répertoire du Corpus.

Le Corpus n'ayant pas encore d'index il nous a fallu, pour établir ce répertoire, dépouiller, nom par nom, toutes les marques données dans cet ouvrage. Ce long et minutieux travail nous a permis de relever 288 empreintes pour Paris.

I. — *Vasa arretina.*

10.009. 22. PATAGATVS · F · ANNI

PATAGNS

C. ANNI

10.009.	42. g.	C·I. A	
10.009.	43 w.	ATEI	(au Musée Carnavalet).
	x.	ATEI	
	y'.	ATEI	
	y².	ATEI	
	z.	ATEI	
10.009.	47 d.	ATEI EVHOD	
10.009.	48 b.	·CNAT EVRiAE	
10.009.	50 f¹.	AI·M-F	
10.009.	52.	NARCISS ATEI	
10.009.	54ⁱ.	ATEI XANTI	(au Musée Carnavalet).
10.009.	55ᵇ.	CN.AEL·SO CN.ATEI·SO	(au Musée Carnavalet). —
10.009.	68ᵃ.	MENA AVILI	
10.009.	90ᵃ.	CL ARI	(au Musée Carnavalet).
10.009.	111ᵃ.	EOPAC ATVS	
10.009.	137ᵇ.	HERMA	(au Musée Carnavalet).
10.009.	138ᶜ.	PERT	

10.009.	169.	L·MESSENIVS MENOPILUS P. MESSE NVS·ME NOPILVS	
10.009.	171[1]	CNF	
10.009.	234[b].	SENTI	
10.009.	236[b].	C· SER OCEL	4 fois répétés, (au Musée Carnavalet).
10.009.	247[b].	L·T·C	
10.009.	257[a].	A TIT FICV	
10.009.	I[1].	XAÑI	
	I[2].	XAÑIIo	
	I[I].	XAÑI	
	I[II].	XAИ	

II. — *Vascula Gallica.*

10.010.	9.	OF ABASC	(au Musée Carnavalet).
10.010.	17.	OF. AC	(au Musée Carnavalet).
10.010.	43. g.	ADVOCISI O	
	h.	DVOCISI O	(au Musée Carnavalet).
10.010.	66. a.	OF· AIDAO	
10.010.	76. c.	OFI· ALB	
10.010.	77[t].	OF·ALBAVI	(au Musée Carnavalet).

10.010.	84. f.	ALBVcIAF	(au Musée Carnavalet).
10.010.	99. c.	AMAI	
10.010.	250b.	AVRA	
10.010.	254.	AVSCI	
10.010.	257b.	AVSTERIN M	(au Musée Carnavalet).
10.010.	259c.	AV·S	
10.010.	272c.	NVILLIM	
10.010.	276. r1.	OF BASSI	
	r2.	BASSI	
10.010.	281. k.	BELINICCI	
	l.	BIILINICOS	(au Musée Carnavalet).
10.010.	292. a.	BIIQVRo	(au Musée Carnavalet).
10.010.	297. k.	OFIC BILICATI	(au Musée Carnavalet).
	l.	OFICBILICATI	
10.010.	341. l1.	BORILLI·OFFIC	
	m.	BORILLI OF	
10.010.	120. d.	ANDIXXI' M	
10.010.	154. d.	A PRONIV	
10.010.	167. t.	·O ARDAE	
	u.	OFI· ARDACI	(au Musée Carnavalet).
	v1.	ARDACI	
	v2.	ARD	
10.010.	185. a.	ATEC NVD	

10.010.	194. o[1].	ATILIANO	(au Musée Carnavalet).
	o[2].	ATILIAVI·O	—
10.010.	219.	NCISSA	
10.010.	225. h.	AVE	
10.010.	227. d.	AVENTINI M	
10.010.	354. g.	BRICCVS·F	
10.010.	376. c[1].	Rien.	
10.010.	381. d[1].	CABIAVS	
10.010.	408. e.	OF CALV	(au Musée Carnavalet).
10.010.	427. d.	CANAI M	
10.010.	254. b.	CARATI M	(au Musée Carnavalet).
10.010.	455. b.	CARBºF	—
10.010.	458.	CARISSO F	
10.010.	485. e.	CATIANI	(au Musée Carnavalet).
10.010.	486. c.	CATILLO	
10.010.	500. g.	CATVS F	
10.010.	513. d.	OF CELADI	
10.010.	515. d.	CEXERI M	(au Musée Carnavalet).
10.010.	523. b.	CELSI OF	
10.010.	537. f.	CESORINVS	
10.010.	544. h. [1 2].	CERIALI· M	(au Musée Carnavalet).
	k.	CERIALI	
10.010.	572. b.	CINTVGNATU	
10.010.	573. g.	CINTVSMIM	(au Musée Carnavalet).

10.010.	577.	CIRO FF	
10.010.	590. b.	CLOVII	
10.010.	697. n^1	OF CRESTIO	
	n^2	CRESTIO	
10.010.	698. r.	CRIIS	
	s.	CRESTI	(au Musée Carnavalet).
10.010.	711. a.	CROBISO	
10.010.	716. b.	CVCAL M	
	c.	CVCALI M////	
10.010.	736. a.	DACCIV	(au Musée Carnavalet).
10.010.	743. y.	DMONI	
10.010.	765. g.	DECMI·MA	
10.010.	782. b.	DIORATI· M	(au Musée Carnavalet).
10.010.	809. f.	DONATI· M	—
10.010.	816.	M. DOVS	—
10.010.	881. m.	FAM· F	
10.010.	889. x.	FELIc	
	y.	OF FEICIS	
10.010.	900. h.	FIRMO	(au Musée Carnavalet).
10.010.	900. m.	OFF CER	
10.010.	963. i.	OF GERM	
10.010.	1002. d.	-IANAARIVS IICI	
10.010.	1027. d.	IMPRITo	
10.010.	1032. t^{11}	OF INGENVI	
	t^4	INGENVI	

10 010.	1061. d d[11]	IVCVND	
	y.	OF·IVCVN	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1113. b[1]	LARTIVS	
	b[2]	LARTI M	
10.010.	1123. c.	LAVR·I:O	
10.010.	1126. g·	LAXTVCIS F	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1128. d.	LEGITM· O	
10.010.	1141. c.	LICIN / ANI	
10.010.	1142. k.	OF LICINIAA	
10.010.	1143. u[1].	LICINVS	(au Musée Carnavalet).
	u[2].	LICINI	
	v[1].	LICINVS	
	v[2].	LICINI	
	v[3].	LICIN	
10.010.	1145. k[1].	LICNI	(au Musée Carnavalet).
	k[2].	OF LICN	—
	l[2].	OF LICNI	
	l[3].	OF LICN	
	l[4].	LICN	
	m,	LICN	
	n[1]	LICNVS	
	n[2]	OF LICN	
10.010.	1176. b.	LVGIITVS	
10.010.	1180. g.	LVPPA F	
10.010.	1196. vv[1].	OF MACCAR	(au Musée Carnavalet).
	vv[1].	OFI· MACCA	
	vv[2].	OF· MACCA	

10.010.	1197.	MACCINIA F	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1266. k[1].	MARCELLI· Y	(au Musée Carnavalet).
	k[2]	MARCELLI· M	—
	k[3]	MARCELLI	—
	l.	MARCELLI·Y	
10.010.	1278. d.	MARIVS	
10.010.	1284. d.	MARTIo	
10.010.	1297. i.	OF·MSCLI	
	n.	MSCLVS· FE	
10.010.	1299. h.	MSCVLVS	
10.010.	1319. n.	MXIMI	
	o[1].	MAXIMI	(au Musée Carnavalet).
	o[2].	MAXIMI	—
	p.	MAXMI· M	
10.010.	1324. g.	MEΘILLVS	
10.010.	1332. a.	MEELAVSI	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1374. p.	MOM	
10.010.	1377. d.	OF MON·C	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1391. c.	MOXI M	
10.010.	1394. o.	OF MVR	
	p.	OF· MVR	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1404. c.	NAMIL.CROESI	
	d.	NAMIL.CRoESI	
10.010.	1425. b.	NIC' E	
10.010.	1428. r.	OF. NIGR	

10.010.	1444. a.	NOVA	
10.010.	1454. b.	OCLATVS	
10.010.	1475. b.	OSBIMN.	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1494. h.	OF PASSENI	
	i.	PASSEIV	
10.010.	1495. d.	PASSIEN	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1499. b.	OF PATE	—
10.010.	1504. g.	PATERCLIM	—
10.010.	1508. n¹	PATERNI	
	n²	PATIIRNI	
10.010.	1511. o¹	PATRICIVS F	(au Musée Carnavalet).
	o².	PATRICI· M	
	o³.	PATRICI et PATRIC'	
10.010.	1520. q¹.	PAVI////VS F	
	q².	PAVLI	
10.010.	1545. d.	PONTI	
10.010.	1551. h.	ÓTITVS	
10.010.	1560. c.	PRIMANVS	(au Musée Carnavalet).
	d.	PRIMANVS	
10.010.	1569. cc¹	OF PRIMI	
	cc².	OF PRIM	
	ff¹.	PRIMI	(au Musée Carnavalet).
	ff.²	PRM̄ · M	—
	ff³.	PRIM	—
	ff⁴.	OF PRM	—
	gg.	PRIMI	

10.010.	1571. c.	//// RM· SCO	(au Musée Carnavalet).
	d.	PRIMISCO	
10.010.	1573. c.	PRISCILI MANV	
10.010.	1574. d.	PRISCINI· M	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1582. a.	PROCLIANIN////	—
10.010.	1606. z.	QVINTI M	
10.010.	1659. g.	OF RVFIN·	
10.010.	1662. s.	RVFVS	
10.010.	1682. p[1].	SABINN	
	p[2].	OFF·SAB	
	t.	OF SABI	
10.010.	1691. h.	SACIRO	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1692. c.	SACIRV	
10.010.	1693. c.	SACIRI· OF	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1695. b.	SACRAPV. S	—
10.010.	1710. c.	SAMILLI·M·	
10.010.	1697. a.	SACRATVS	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1716. c.	SANCTIANI M	
10.010.	1745. i.	SCOTIVS	
10.010.	1746. i[1].	SCOTNVS	
	i[2].	SCOTNVS	
10.010.	1756. a	SECCO F	
10.010.	1763. g.	SECVNDINVS	
10.010.	1764. x[1]	SECVNDVS· F	(au Musée Carnavalet).
	x[2].	SECvI	
	x[3].	OF∴ CVN////	

10.010.	1773. c.	SENEc IONI·	
10.010.	1776. r.	SENICI ⁞·	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1785. b.	SENNI ⁞.	
10.010.	1800. z¹.	OF SEVERI	
	z².	OF SEVERI	
	z³.	OF SEVERI	
	aa¹.	OF SEVERI	(au Musée Carnavalet).
	aa².	OF SEVERI	
	bb.	OF SEVER	
	cc.	Ⓕ SEVERI	
10.010.	1813. s¹.	OF. SICVA	
	s².	OF SICVA	
	t.	SILVANI	
10.010.	1814. m.	SILVINI· M	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1818. c.	SILVI PA	—
10.010.	1821. b.	SINIVRV·A	—
10.010.	1828. f.	SOLINI OFI	
	g.	SOLIN·I·O·F·I	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1830. b.	Rien	
10.010.	1855. d.	SVOBNE	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1916. f.	TITVRONIS	
10.010.	1917. c.	TITVRI M	
10.010.	1918. b.	TITVS FEC †	(au Musée Carnavalet).
.010.	1921. b.	TOCCAF	

10.010.	1957. c.	VAGIRV	(au Musée Carnavalet).
	f.	V. AG·IRV	
10.010.	1999. d.	VIINIIRMIIDI M	(au Musée Carnavalet).
10.010.	1992. b.	VIIGISO M	—
10.010.	2046.	VINDICIXI	—
10.010.	2060. o.	VIRTHVS FEC	
	o¹.	IRTHVS FE	
10.010.	2062. v¹.	OF VITALIS	
	v².	OF. VITA	(au Musée Carnavalet).
	vv.	VITALI	
10.010.	2083. g.	VOLVS· FE	
	h.	////OLVS	
10.010.	2085. a.	VOSIICVNNVS	(au Musée Carnavalet).
10.010.	2108.	⋊ IIAANM	
10.010.	2213. a.	CRA	(au Musée Carnavalet).
10.010.	2373. a.	REG	—
10.010.	2458.	ARTIN	(au Musée Carnavalet).
10.010.	2527.	//// //// ENIS M	—
10.010.	2539.	EST M	
10.010.	2756.	TAN	(au Musée Carnavalet).
10.010.	2929. a.	C· SAI	
	b.	MACRAS	
	c.	IERAF	
	d.	ABVSO	

	e.	VIOINI M	
	f.	ERICAI·IV	
	g.	IIILIVIII	
	h.	I·IX·I	
	i.	CNSSAq	
	k.	SCAÆIN.	
	l.	MASSSA	
	m.	PKIMIC	
	n.	MNB	
	o.	VILV	
	p.	PAPMA	
	q.	IRIIS	
	r.	CFMF	
	s.	ASCII	
	t.	AIOI	
	u.	CCIPRAMIII	
	v.	RANC F	
	w.	OIOITVIA	
	x.	LC//// VS//// ISI	
	y.	APVIFF	
	z.	POIIIIVLI	
10.010.	2930. a.	AMIOCO	
	b.	CAXTOS	
	c.	IENT	
	d.	OPAON	
10.010.	2931. a.	SOLD	(au Musée Carnavalet).
	b	CI | V / O | A	—

c. CIMV

d. HANNA

Si on examine la longue liste de noms et de marques de potiers que nous avons établie, on est amené à constater que la nomenclature donnée par le Corpus contient 86 indications d'empreintes figurant dans la collection du Musée Carnavalet. Cette dernière collection comprenant 125 marques différentes il resterait, ainsi, 39 noms et marques inconnues du Corpus. Sur ce chiffre de 39, il y a lieu de soustraire 9 empreintes publiées dans la *Revue archéologique* de mai 1878. Cette réduction opérée, il reste en définitif 30 noms et marques qui n'ont fait, à notre connaissance, l'objet d'aucune publication.

En voici la liste :

1. OF ALBAI
2. ALBVCIANI
3. ALBINVS
4. BANVI
5. BORILLI·OF
6. CINNAMI
7. CALIITILO
8. CNAEI·SO
9. COTVLO
10. CI++
PH
11. OF· CENN
12. CRA
13. *CUPPA*

14. GEMINI· M·

15. GENETIIN ?

16. GEMIN M

17. IVSTI

18. *MACOLV*

19. MERCO + +

20. IIRTIMA

21. PATERNI FE

22. PASSIE

23. OF PRIMI

24. M. ITNER

25. RONT

26. OF SEVER

27. SIIVIRI· F

28. TILIAVIO

29. VIRIODACI

30. VCATI / VOCARI

Après avoir énuméré un à un tous ces noms et marques, après avoir indiqué pour notre collection particulière les dates et les endroits précis où nous avons recueilli les objets qui la composent, et, après avoir rapproché entre eux tous ces documents, nous nous permettrons de faire remarquer :

1° *Pour notre collection personnelle.* — Que sur les 42 empreintes dont elle se compose un seul nom, celui de **PATRICI**, figure au

Corpus. Cette constatation amène à penser que les marques de notre collection sont inédites pour Paris et que leur publication constitue un élément nouveau pour l'archéologie de la période gallo-romaine.

2° *Pour la collection Taté*, déjà publiée en 1888, que 5 de ses marques seulement sont au *Corpus*.

3° *Que pour la collection du Musée Carnavalet*, 95 noms figurent au *Corpus* et que 30 marques de cette collection n'y ont pu encore été signalées.

4° Que le *Corpus* a publié 187 noms et marques ne figurant pas dans les collections que je viens de citer.

En résumé, notre travail fait ressortir :

1° Comme ne figurant pas au *Corpus* :

Musée Carnavalet.	30 marques
Collection Taté.	11 —
Collection Ch. Magne.	41 —
Soit au total :	82 marques

2° Comme indication d'empreintes inédites pour Paris :

Figurant au musée Carnavalet.	30 marques
Composant la collection Ch. Magne. . .	41 —
Soit au total :	71 marques

L'étude de toutes ces marques nous incite à poser la question suivante :

Y a-t-il eu une poterie sigillée parisienne ?

Pour répondre affirmativement à cette question, il faudrait rencontrer des marques presque exclusivement localisées à la région parisienne ou qui, tout en s'étendant par la Gaule, seraient particulièrement nombreuses à Paris. Or, le dépouillement auquel nous avons procédé permet de supposer qu'il ne se trouvait pas à Lutèce un de ces centres de fabrication comme il en existait à Lezoux, au Châtelet, à Moulins, à Poitiers, à Autun, etc.

Nous ajouterons qu'il ne paraît même pas avoir existé un centre de fabrication à Lutèce, car on n'y trouve aucune marque dont les échantillons soient particulièrement nombreux. Ainsi l'empreinte

recueillie le plus souvent à Paris, celle de **LICNVS**, portée 42 fois au *Corpus*, est indiquée dans cet ouvrage comme ayant été rencontrée 9 fois à Paris et 8 fois à Autun. On ne saurait donc affirmer qu'elle est de fabrication parisienne.

Divers archéologues et historiens, tels que Caylus et Grivaud de la Vincelle ont parlé de quelques fours à potiers découverts dans le quartier du Panthéon. Nous signalerons que nous avons nous-même rencontré un de ces fours dans les fouilles exécutées rue Valette (collège Sainte-Barbe). Mais nous n'avons, -- pas plus que nos devanciers, — exhumé de ces ateliers, des poteries sigillées portant des empreintes de noms de potiers bien qu'il nous ait été donné d'y recueillir un grand nombre de poteries de différentes natures.

En terminant, nous pensons que, dans l'état actuel de la question, non seulement Paris n'aurait pas été un centre de fabrication de poteries sigillées à empreintes, mais qu'il semblerait, au contraire, avoir été envahi par des poteries de ce genre très certainement étrangères, étant donné le peu d'exemples qu'on trouve pour chaque marque. Il paraîtrait plutôt que Lutèce ait été tributaire de la poterie rhénane et quelque peu de la poterie italienne.

Charles Magne,
Associé correspondant de la Société Nationale
des Antiquaires de France.

De la nécessité pour les artistes

de l'étude

de l'archéologie et de l'histoire

CONSEILS AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Par Marie-Madeleine VALET

Critique d'Art

De plus en plus le goût du public cherche à se retremper dans la vie antique, source vivifiante de la Poésie, d'où le Beau surgira. Blasé de la banalité de notre siècle où triomphe la Science aux dépens de l'Art, cherchant à se détourner de la tristesse et de la laideur du présent, il est attiré vers les choses du passé.

Si nous consultons les affiches de théâtre, quels noms y lisons-nous ? Jules César, Messaline, Cléopatre, Salomé, Lysistrata, Théodora, Timon d'Athènes, et tant d'autres pièces dont le sujet est emprunté à l'antiquité. Salammbô, Samson et Dalila retrouvent, à chaque reprise, le succès de la première heure. Qui ne se rappelle l'éclatante manifestation artistique que fut à l'Opéra la représentation d'Astarté et l'enthousiasme qu'elle souleva ? Lorsque, sous la triple projection successive de feux rouges, bleus et verdâtres, se déroulaient les danses hiératiques des prêtresses phéniciennes, il semblait réellement que, reporté à vingt-cinq siècles de distance, l'on assistât aux fêtes et aux mystères de la Grande Déesse de Tyr !

D'où est venue cette aspiration intense vers la Beauté, d'où cet amour de l'Antique? Il sommeillait en nous. La multiplicité des fouilles, la diffusion du résultat des recherches archéologiques, les progrès toujours croissants de la science épigraphique l'ont développé et fait éclore. Que d'inestimables découvertes depuis une cinquantaine d'années! Combien de peuples se sont, pour ainsi dire, dressés dans l'affirmation de leur civilisation déjà avancée, figures singulièrement vivantes que notre ignorance croyait définitivement perdues dans l'obscurité des temps, à jamais ensevelies sous le linceul de l'oubli! Le domaine de l'histoire, restreint autrefois, s'est aujourd'hui considérablement élargi. Chaque nouvel effort porte plus loin la limite que nous nous efforçons d'atteindre, et recule encore le secret des origines. Plus se multiplient nos tentatives dans l'espoir chimérique de trouver enfin le berceau de l'humanité, plus la genèse des âges se fond dans les brumes lointaines de l'inaccessible Inconnu!

Nous avions Pompéi, qui, sur la période de la Renaissance, projeta son ardente lumière. Michel-Ange et Raphaël avaient vu certains documents livrés par cette ville détruite et miraculeusement ressuscitée. Ils avaient pu s'en inspirer. Raphaël y avait puisé l'idée de sa décoration des *Loges* du Vatican. Mais cet art gracieux de Pompéi déjà était un art vieilli, annonçant la décadence, ayant perdu la beauté sévère du siècle de Phidias, oublié la puissance de style de Praxitèle et de Lysippe, bien éloigné des belles manifestations picturales de Polygnote, Zeuxis, Apelles, Parrhasios. Rien ne resterait aujourd'hui de ces artistes, qui auraient sombré dans l'oubli, si nous ne retrouvions le reflet de leurs œuvres dans les statuettes de terre cuite et dans les vases peints. Ces vases sont les documents les plus authentiques de l'histoire de la peinture, de cet art dont nous n'aurions, sans eux, rien conservé, si ce n'est toutefois la fresque de Tirynthe ; la fresque crétoise du Palais de Minos, à Cnossos, découverte par M. Evans; quelques fragments de l'époque hellénistique et les décorations des maisons de Pompéi.

Avant l'acquisition de la collection Tochon, qui remonte à 1818, de la collection Durand, qui date de 1825, et de la splendide collection Campana, exposée pour la première fois en 1863, les artistes étaient excusables d'ignorer les vases peints ; mais aujourd'hui qu'on en voit plus de six mille au Musée du Louvre et près de deux mille

au Cabinet des Médailles, ils n'en n'ont vraiment plus le droit. Leur science doit marcher de pair avec l'érudition du public. Celui ci s'instruit chaque jour davantage; seul, l'artiste s'obstine dans son ignorance.

Alors que les vases peints, les statuettes nous initient à la vie journalière, aux costumes, aux mœurs, aux coutumes des peuples anciens, l'artiste s'en tient encore au péplum uniformément appliqué aux Grecs et aux Romains. Représentera-t-il toujours un Virgile comme un Agamemnon ? Lorsque les fouilles de M. Salzmann à Rhodes, de M. Evans en Crète, de M. Fouqué à Santorin, de M. Defrasse à Epidaure, de MM. de Cesnola, Guillaume Rey et de Vogüé à Chypre, de l'École d'Athènes à Delphes et à Délos, de Renan en Phénicie, de MM. Héron de Villefosse et Villedon dans les colonies phéniciennes d'Afrique, de M. Heuzey, en Babylonie, à Chypre et en Chaldée, de MM. Pottier et Reinach à Myrina, nous ont initiés à la vie intime des Grecs de la péninsule, des îles et des colonies ; lorsque les fouilles de Pergame et de Priène nous restituent les villes ioniennes de l'époque hellénistique, l'artiste ne se rendra-t-il pas compte des différences dans les modes, des transformations dans le costume, de l'évolution dans l'architecture ? Imaginera-t-il un Grec de l'époque mycénienne, comme un Grec du temps d'Alexandre ? Lorsque les fouilles des nécropoles de l'Étrurie, de Campanie, de Cæré, de Cornéto, Vulci, Orviéto, Chiusi, de Villanova, de toute l'Italie, nous indiquent les changements apportés par l'hellénisation progressive du pays, nous donnera-t-il un César vêtu comme un Tarquin ?

Plus d'un artiste, hélas ! commettrait encore cette faute. Malgré tout le soin apporté à l'instruction des élèves de l'École des Beaux-Arts, ne vîmes-nous pas au dernier concours de Rome, l'interprétation fantaisiste des divers concurrents, dont l'un poussa l'originalité, jusqu'à orner Virgile d'une superbe paire de moustaches. C'est peut-être un peu trop moderniser ses personnages. M. Edmond Pottier, le savant professeur du cours d'archéologie et d'histoire, avait cependant, tout récemment, longuement entretenu ses élèves de Virgile ; il leur avait donné tous les renseignements utiles sur son costume, sa physionomie, sa coiffure ; leur avait indiqué la mosaïque découverte en Tunisie par M. Paul Gauckler, faite d'après la tradition, dans le premier siècle de l'ère chrétienne. Alors... ? Ils ont des yeux, et ne voient point, des oreilles et ne veulent pas entendre.

Continueront-ils à représenter un Juif de l'époque chaldéenne,

tel Abraham, comme Moïse, un Juif de l'époque égyptienne ? Le dévouement des archéologues ne profitera-t-il pas aux artistes ? Dévouement ! car ces champs glorieux de batailles archéologiques où l'orgueil national fut en jeu, — toutes les nations étant entrées dans la lice, luttant pour la science, — furent aussi des champs de mort. La Chaldée nous a entr'ouvert le sol où elle gardait le secret de ses origines ; le Louvre possède les belles statues de diorite du palais de Goudéa, mais celui qui les rapporta perdit la vie dans les fouilles dangereuses de Tello : des onze campagnes de Sarzec, la dernière devait lui être funeste ; épuisé par ses longs travaux, il mourut avec le regret de n'avoir pu achever son œuvre, laissant à d'autres le soin de la reprendre et de la continuer. Le littérateur, le peintre, le sculpteur, l'architecte, tous y trouveront encore une ample moisson à glaner, et ce ne sera pas inutilement que de nouvelles victimes s'ajouteront à la liste déjà trop longue des martyrs de la Science.

La Chaldée s'est révélée à Tello ; l'Égypte nous est aujourd'hui mieux connue que la France du moyen âge. Mariette avait commencé la lutte contre les sables envahisseurs. M. de Morgan et M. Maspéro ont courageusement continué ; grâce à eux, il a été possible de reconstituer la vie d'un Égyptien de l'époque la plus reculée (fouilles d'Abydos) et celle des contemporains des antiques dynasties. A Thèbes, l'on a vu sortir de son hypogée le pharaon Ramsès II — le Grand Sésostris — et son fils Ramsès III. Cette fantastique apparition relia le passé au présent, faisant des empires détruits une longue chaîne ininterrompue. Émotion indescriptible, lorsque, le 1er juin 1886, en présence du khédive, de sir Drummond Wolf, de Nubar-Pacha et de M. Maspéro, Sésostris, dépouillé de ses bandelettes, comme un enfant de ses langes, se dressa debout hors de la couche où il sommeillait depuis quarante siècles ! Le Génie a longtemps gardé le Secret de la Tombe, mais l'immutabilité est impossible dans la Nature. O invincible roi, tu t'es cru bien défendu par ces blocs de pierre accumulés sur toi ; tu pensais être assuré contre l'inévitable Destruction, lorsque, orgueilleux de ta puissance, tu fis travailler tout un peuple de captifs à ton gigantesque tombeau. Malgré ta superbe, ta cendre sera dispersée aux quatre vents du ciel et deviendra « ce je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue ». Le peu qui restera de toi ira bientôt se perdre dans l'Éternel Tourbillon. Mais un instant, surgissant de ton hypogée, tu auras revécu !

Voilà de quoi émouvoir le cœur de l'artiste. Devant cette résurrection, se refusant à cette nouvelle documentation prise sur le vif, se contentera-t-il, malgré la valeur de ces ouvrages, de l'*Histoire du costume* de Racinet, des *Paysages égyptiens* de Palmiéri ; de l'*Atlas* de Prisse d'Avesnes ?

Ce n'est pas seulement l'Égypte préhistorique et l'Égypte des Pharaons que nous possédons ; nous avons aussi celle des premiers âges chrétiens. M. Gayet a retrouvé à Antinoé les vestiges d'une civilisation bizarre alliant aux pratiques de la nouvelle religion les anciens rites du paganisme. Il a noté les symboles curieux fusionnant fraternellement sur les momies : le signe chrétien à côté du svastika ; l'emblème du Christ voisinant avec la croix ansée et avec le tat. C'est à cette époque de transition que nous rencontrons Sérapion et Thaïs. Elle est maintenant exposée au Musée Guimet, l'amoureuse convertie, qui consentait sans regret à jeter au bûcher toutes les richesses, témoins de sa vie profane, hormis son dieu familier, le petit Eros d'ivoire qui l'avait accompagnée dans les phases diverses de son aventureuse existence. Nos artistes ont pu contempler Thaïs et Sérapion réunis dans la même vitrine, comme ils le furent jadis dans la Mort, après avoir été séparés durant leur vie. Ils ne nous donneront plus dorénavant une Thaïs conventionnelle, ressemblant davantage à Mlle Sanderson qu'à l'amante mystique de l'anachorète.

L'Inde commence aussi à nous être mieux connue ; les viharas des moines bouddhistes, les grottes de Chaitia, d'Ellora, d'Ajunta, les stupas nous révèlent des richesses jusqu'ici insoupçonnées. La Chine sera plus difficile à pénétrer, l'âme nationale, toute dominée par le culte des ancêtres, se refusant, et l'on ne saurait l'en blâmer, à la violation des tombeaux, violation qui aurait la science pour excuse, mais profanation quand même.

Les voyages plus faciles qu'autrefois permettent d'étudier sur place les vestiges antiques, les mœurs inconsciemment transmises par l'atavisme et par la tradition, et conservées jusque dans la vie moderne. L'Orient nous attire aujourd'hui passionnément. Avant le public, ce sont les artistes qui sont allés vers lui ; leurs ateliers sont meublés de bibelots orientaux, rarement choisis avec discernement, assemblage disparate formé sans méthode par ces admirateurs par trop éclectiques. Il en est même qui poussent l'exagération de leur fanatisme pour les Orientaux jusqu'à adopter leur costume comme

tenue d'atelier. Il est heureusement des collectionneurs plus sensés, des amateurs mieux éclairés. Ce goût pour l'orientalisme est souvent mal dirigé, mais il est pourtant l'indice d'un nouvel état d'esprit.

Delacroix, Decamps, Fromentin nous ont fait connaître l'Algérie et la Tunisie ; Regnault et Gérôme, le Maroc ; Bida, la Palestine ; Marius Perret, Dinet, et, avec eux, toute une école d'orientalistes, nous ont ouverts de splendides horizons sur ces pays de lumière et de soleil. Cette école ne peut manquer d'avoir une heureuse influence sur la palette des coloristes. Déjà son action s'est manifestée, car nos artistes abandonnent les tons de grisaille où ils s'étaient surtout complu au commencement du siècle dernier.

Depuis les recherches de M. et de Mme Dieulafoy, nous pouvons placer Darius, Xercès et Artaxercès dans le cadre grandiose qui était le leur. Les dalles de leur palais, toutes frémissantes encore de leurs pas, les murs de l'Apadana où résonna l'écho de leur gloire, la frise des archers qui les défendirent, nous disent les colosses que furent ces conquérants.

Et Ilion, que l'on désespérait de retrouver, ne sachant plus où situer le théâtre de la guerre de Troie, le voici devant nous ! Puissance d'évocation ! les héros d'Homère semblent nos contemporains. Tirynthe, Mycènes, Ilion, peu à peu s'élèvent du sol où pour toujours on les croyait endormis. Fouillons le sable, creusons la terre, voici une ville ; plus bas, en voici une autre, plus bas encore :

Et voici derechef une cité debout,
Avec ses lois, ses murs, ses palais et ses Dieux,
Et son peuple grouillant ainsi qu'une eau qui bout (1).

O Richepin ! de l'archéologue, ton Bohémien est le symbole. Il lui fallut pourtant plusieurs cycles de cinq mille ans pour assister à l'évolution successive des villes. Il suffit de quelques années à Schliemann pour faire surgir de la terre d'Hissarlik, où elles pensaient dormir à jamais leur dernier et éternel sommeil, les cinq cités préhistoriques et Ilion ressuscité.

Clytemnestre ! Agamemnon ! Sur le bleu intense du ciel de la Grèce, c'est à Mycènes, devant la Porte des Lions, que nous demeurons éblouis du rayonnement de votre gloire. Dans la sépulture

(1) Le Bohémien (*Les Blasphèmes*), J. Richepin.

mycénienne, ce masque d'or a recouvert le visage du roi d'Argos ; ces colliers, ces boucles d'oreilles à longues pendeloques, ces bijoux, témoins de la sanglante tragédie, furent la parure séductrice de l'épouse infidèle, lorsqu'elle décida le perfide Egisthe à accomplir le meurtre de son époux.

Hélène ! C'est au pied du mont Ida, à Hissarlik, antique Troie, devant les plaines du Scamandre et du Simoïs, que, vêtue d'une tunique pourpre chamarrée d'or et de broderies, couverte de riches bijoux, le front ceint de la haute stéphané, un blanc voile de lin flottant autour de ton visage, tu enivras Pâris de ta beauté funeste !

Vieux roi Priam ; et vous Hécube, Polyxène, Cassandre, ô «Troyennes, aux robes à longs plis », c'est ici que vous avez vécu. Achille, Patrocle, Philoctète, et vos coursiers Xanthos, Korax, Podargos, nous vous avions vus déjà sur des vases peints, et vous voici sur le théâtre même de vos glorieux exploits ! C'est à cette place qu'Ajax se tua du désespoir de sa folie. C'est ici, Hector, devant la porte Scée, que tu t'écrias tristement, adressant tes adieux à l'épouse tant aimée : « Ah ! puissé-je être mort, et la terre, amoncelée sur moi, me couvrir tout entier, avant que j'entende tes gémissements et que je voie ton esclavage. » C'est autour de ces murs, sous les yeux d'Andromaque que trois fois fut traîné ton beau corps, lamentablement déchiré.

Les artistes ne doivent plus nous donner des héros de convention, ni les situer dans des palais imaginaires, lorsque tant de documents ont surgi de toutes parts, lorsqu'il s'est produit une telle diffusion de l'art antique apportant l'instruction à la foule qui, aujourd'hui, mieux éclairée, veut la vérité archéologique, exige la restitution exacte des choses du passé. Peu à peu, l'un après l'autre, les mondes anciens sont exhumés. Nous pensions que l'Amérique était un monde neuf ; voici que les teocalli du Mexique nous découvrent une antique civilisation, et que, remontant encore plus haut dans les âges, le docteur Capitan nous y révèle tout un outillage préhistorique.

Notre sol national nous a, lui aussi, fait connaître nos premiers ancêtres. Alors que nous n'ignorons pas les Grecs, les Romains, les Assyriens, la Chaldée, l'Inde, la Chine, le Japon, nous eussions été impardonnables de négliger les origines de notre propre pays. Nous avons exploré notre domaine, depuis l'âge de la pierre jusqu'à l'époque de la domination romaine. Nous avons plus loin encore

poussé nos investigations. Cependant nos artistes persistent à nous montrer un Vercingétorix créé de toutes pièces, alors que nous possédons au Cabinet des Médailles une monnaie authentique nous donnant son effigie !

Les Sociétés d'Archéologie locales ont très largement contribué à la connaissance de nos origines, en province et dans notre capitale. A Paris, malheureusement les fouilles sont difficiles, dans cette ville où il n'y a pas un coin de terre qui n'ait été bouleversé par la pioche du travailleur. Les constructions de nos maisons modernes ensevelissent les secrets du passé mieux que les dédales des Pyramides n'ont défendu la retraite dernière des antiques Pharaons.

Dans ces conquêtes sur le passé, il y a déjà beaucoup d'acquis. L'artiste ne peut se désintéresser de toutes ces merveilleuses découvertes. Lorsque le public s'instruit, fréquente les cours d'art ouverts de tous côtés : au Collège de France, à l'École du Louvre, à l'École des Hautes-Études Sociales ; lorsque, à la Sorbonne, M. Collignon tient sous le charme de sa parole tout un auditoire captivé, attentif aux cours documentés avec tant de savoir et de conscience, où il fait revivre la civilisation grecque ; lorsque les Sociétés d'éducation populaire multiplient leur enseignement, vulgarisent la science ; au milieu de cette efflorescence de savoir, dans cet intense foyer de la civilisation qu'est notre pays, à l'aube du vingtième siècle, le peintre ou le sculpteur serait coupable de commettre des erreurs, des anachronismes que pourrait relever le moindre ouvrier des fabriques, assidu aux cours du soir ou membre de sociétés analogues à l'*Art pour tous*. Alors que l'artisan cherche à s'élever et à s'instruire, il est inadmissible que l'artiste demeure volontairement ignorant.

Lorsque, cherchant à se documenter, le public suit avec tant d'intérêt les conférences du Musée Guimet, fondées il y a une quinzaine d'années, qui, après avoir débuté avec quarante auditeurs à peine, arrivent aujourd'hui à faire salle comble, — quelle joie pour les organisateurs, MM. Guimet, de Milloué et Moret ! — l'artiste ne doit pas volontairement fermer les yeux, se boucher les oreilles, et, nouvel Émile, retourner aux balbutiements de l'histoire de l'art, en face de la Nature toute nue.

Sous prétexte que les anciens ne faisaient pas d'archéologie, les jeunes artistes modernes se refusent à en faire aujourd'hui, donnant pour excuse à leur paresse, — à moins que ce ne soit à leur orgueil,

— leur amour pour la nature. Au sortir de l'Ecole, ils ne veulent plus connaître ni les Grecs, ni les Romains, car, en dépit de leur indifférence systématique, ils ont parfois, bien malgré eux, été obligés par le programme d'en entendre parler ! On cherche cependant à leur inculquer le goût de l'Antiquité bien comprise. M. Heuzey, que l'on pourrait surnommer le meilleur *vestiplice* de notre époque, y enseigne l'art d'habiller véridiquement les personnages historiques. Son érudition a puisé ses documents dans l'étude des draperies des statuettes archaïques de la Babylonie, de la Chaldée, de la Susiane, de Phénicie, de Chypre, des œuvres asiatiques, grecques et italiotes. Il apporte, à la jeunesse de l'École, le résultat de sa longue expérience et de son travail incessant. Le cours d'archéologie, fondé en 1829, sous le nom de cours d'histoire et antiquités, eut pour premier professeur M. Jarry de Mancy à qui succéda M. Heuzey en 1861. En 1863, il fut dédoublé : il y eut un cours d'histoire générale, et la chaire de M. Heuzey prit le nom de cours d'histoire et archéologie. M. Heuzey, dont la santé demandait des ménagements, se réserva toujours les leçons de costume, mais se fit longtemps suppléer dans l'enseignement d'archéologie par M. Pottier, son confrère de l'Institut, qui vient seulement d'être nommé titulaire de ce cours qu'il dirigeait, de fait, depuis bien des années. Les élèves de l'École auront cependant encore la bonne fortune de voir leur ancien professeur revenir parmi eux, exposer pratiquement les principes de la Draperie antique. M. Pottier enseigne l'histoire et l'archéologie d'une manière si intéressante, avec une richesse d'expression si colorée, captivante et poétique, que les peuples semblent revivre devant ses auditeurs. Mais ceux-ci, il faut bien le dire, sont surtout étrangers à l'École. Ici est la lacune et le point qu'il est important de signaler.

Cet enseignement est utile et nécessaire. Or, le professeur n'a aucun recours, et ne jouit d'aucune autorité. Il serait indispensable que ces cours soient obligatoires, et non facultatifs ; que tout élève reçu dans un atelier soit contraint d'y assister, que des sanctions suffisantes fussent la récompense de son assiduité. L'amour-propre est un facteur qu'il est bon de ne pas négliger. A ceux qui veulent bien prendre part aux deux concours d'archéologie, on fait miroiter, comme laurier suprême, une troisième médaille. Cette récompense est trop faible.

Nous disons *deux concours*. C'est un privilège tout spécial dont

jouit le cours d'archéologie, montrant bien l'importance qu'y attache la direction des Beaux-Arts. A ces deux concours, tous les assistants, élèves de l'École et élèves libres, peuvent prendre part. L'un a pour sujet une composition pratique exécutée en loge : un dessin pour les peintres ; un bas-relief pour les sculpteurs ; un motif d'architecture antique pour nos jeunes architectes. L'autre concours, purement théorique, se juge d'après une épreuve écrite, que le professeur *désire* voir illustrée de croquis, et suivie d'un examen oral. Une médaille de 3e classe peut être obtenue à l'un et l'autre de ces concours, c'est vrai. Mais une médaille de 3e classe est insuffisante pour stimuler l'émulation. Aussi qu'arrive-t-il ? La majorité des élèves n'assistent à ces cours que très irrégulièrement, et ne peuvent réellement retirer profit d'un enseignement aussi intermittent. M. Pottier, avec un zèle infatigable et un véritable dévouement, cherche pourtant à les y intéresser, les emmène souvent au Musée du Louvre, leur demandant, nous dirions presque les suppliant, de venir étudier sur place les chefs-d'œuvre de la plastique ancienne. Ils ont eu trop longtemps sous les yeux les peintures d'Ingres et de Delaroche, dont est *décorée* la Salle de l'Hémicycle où ont lieu les cours d'archéologie ; aussi ont-ils pris en haine l'antiquité. David, Ingres et Delaroche n'ont rien d'attrayant pour de jeunes artistes tout épris de vie et de mouvement. Ils sont nombreux, les élèves dont le talent donne pourtant de réelles promesses, qui se refusent à concourir pour le prix de Rome, pour ne pas perdre leur temps, disent-ils, à s'occuper encore des antiques. Qu'en dirais-tu, Poussin, toi qui, sans argent, bravant la misère, par elle deux fois arrêté en chemin, à Florence et à Lyon, poursuivis quand même ton rêve, et fis à pied le voyage de Paris à Rome dans l'ardent désir d'atteindre le foyer d'éternelle lumière ?

C'est au moment où l'Espagne, l'Allemagne, la Russie ont aussi leur Académie de Rome que nos jeunes artistes en nient l'utilité ! Et cependant, que de profit l'on peut retirer d'un séjour dans la ville d'art et de beauté ! Ce ne sont pas seulement les musées, les ruines, la facilité du travail, la vie exempte de tout souci matériel, les splendeurs de la Villa Médicis, qui peuvent inspirer l'artiste ; c'est l'atmosphère intellectuelle créée par le groupement de tous les jeunes enthousiasmes réunis. « A Rome, — disait M. Guillaume, le regretté directeur de l'École, — le grand éducateur, c'est l'air qu'on y respire. »

Il n'est pas indispensable, il est vrai, d'aller à Rome pour étudier l'archéologie ; nos musées sont là, livrant leurs trésors à l'étude de ceux qui veulent s'instruire. Le difficile est de faire un choix judicieux parmi tous les documents et de les adapter intelligemment à son art.

Ce n'est pas faire revivre les peuples antiques que de prendre des modèles de Montmartre ou de Montparnasse dont le minois parisien serait charmant s'il s'agissait de peindre de petites midinettes, de placer entre leurs mains quelque vase grec ou étruco-pompéien, et de les costumer d'étoffes modernes brodées de motifs soi-disant archaïques. Il faut savoir interpréter l'âme antique pour la faire bien comprendre ; il faut d'abord que l'artiste lui-même la conçoive. Ce n'est pas seulement dans l'accessoire, dans le détail, que nous saisirons la physionomie des peuples disparus. Les êtres humains n'ont pas changé, soit ; mais ce qui a changé, ce sont leurs idées, c'est leur conception de la vie, leur esprit, leur âme. Ils ont évolué vers un autre idéal. Il n'est pas possible de comparer la vie moderne, toute dominée par la mécanique, avec la vie harmonieuse de la Grèce antique, ou, à partir des Tarquins, de l'Italie hellénisée. L'esprit des êtres étant différent, il faut pour les représenter employer un style, des moyens, différents.

Ce qui domine dans l'antique Grèce, — c'est vers elle que nous nous tournons toujours, comme vers le foyer intense de l'Art, — ce que l'on voit dans tout ce qui nous vient d'elle, ce qu'il faut savoir exprimer, c'est le bonheur de se sentir vivre, la joie de l'existence. C'est pour en jouir que l'artiste grec a fait tant de merveilles, pour caresser ses yeux et son imagination sensuelle.

La mort elle-même était douce alors et ne se présentait pas (comme elle le fit au moyen âge) avec un cortège d'épouvante. Le passage de la vie à l'éternité était encore, telle la mort de Socrate, prétexte à une harmonie. Tout entier à la vie présente, l'homme n'espérait et n'ambitionnait au delà du tombeau qu'une existence toute semblable à celle qui venait de s'écouler. De là, ces objets familiers destinés à lui donner l'illusion de la même vie, et que nous trouvons pieusement rangés à côté du défunt, entre les statues des Grandes Déesses et des Dieux protecteurs, dans les sépultures de Tanagre, de Myrina, des Iles, de tout le sol de l'ancienne Grèce et de l'Asie Mineure. C'est le christianisme qui imposa le renoncement à la joie, à la vie, à l'amour, à tout ce qui est bon, à tout ce qui est beau.

L'Antiquité a toujours reconnu le bonheur et le droit à la vie normale, douce et heureuse. « *Une chose distingue le Grec de l'homme moderne et chrétien : sa foi s'enferme dans les bornes de la vie terrestre et humaine, telle qu'il l'a connue et pratiquée ; il n'a pas quitté la terre comme une vallée de larmes et la vie comme une prison. Cette terre et cette vie, il les a aimées de toutes les forces de son être ; il s'y est épanoui sous le soleil du plus beau climat du monde et, quand il est venu prier sur le rocher sacré de l'Acropole, en face de l'Athéné d'or et d'ivoire sortie des mains de Phidias, il ne lui a demandé qu'une chose, c'est de le faire vivre longtemps et de lui accorder jusque dans la mort l'ombre et le reflet de cette existence qu'il a chérie.* » (Edmond Pottier, les Statuettes de terre cuite dans l'Antiquité.)

Cette existence est tout entière dépeinte dans le petit peuple des statuettes, images fidèles du monde des vivants ; nous en avons au Louvre une collection unique, merveilleuse, depuis les informes *sannis* et *xoana* archaïques jusqu'à la grande floraison artistique de l'art du quatrième siècle. Ces modestes documents, témoins de la grandeur de conceptions géniales, nous restituent, en même temps que la vie familière des Grecs, les œuvres de la statuaire dont ils furent inspirés. Phidias, Polyclète, Praxitèle, Lysippe nous ont été révélés par ces humbles figurines, bien mieux que par les copies exécutées à la période romaine. Il en était entré déjà un certain nombre au Louvre par l'acquisition de la collection Campana, dont l'intérêt aurait été plus grand si les provenances avaient été mieux indiquées. Il était difficile de se reconnaître dans un ensemble aussi hétérogène, classé avec si peu de méthode, d'attribuer la véritable origine, et d'établir la filiation authentique de tant de figurines, ainsi jetées sans état civil, enfants naturels de l'Archéologie, dans le champ de la curiosité moderne ! Heureusement d'autres découvertes sont venues compléter et expliquer ce premier fonds.

Grâce aux fouilles méthodiques de l'École d'Athènes, de celles de MM. Pottier et Reinach à Myrina ; grâce aux fouilles entreprises à Thèbes et à Tanagre en Béotie, nous avons aujourd'hui une collection dont, à juste titre, nous pouvons nous énorgueillir. Cependant nos artistes négligent trop souvent d'aller la consulter. Ce n'est pas leur indiquer une archéologie grave et austère que de les engager à s'inspirer de la beauté gracieuse de ces statuettes, et le classement opéré par M. Heuzey, puis par M. Pottier, faciliterait si bien leurs

recherches ! Les artistes peuvent trouver là de beaux documents, sans se donner beaucoup de peine.

Les Anciens n'ont pas connu l'archéologie, c'est vrai. Ils ont profité d'une fraîcheur d'imagination, d'une virginité d'impressions qu'il nous est impossible de retrouver. Le voudrions-nous, nous ne pourrions nous affranchir de la hantise du passé. Mais il faut savoir se servir de l'héritage qui nous a été laissé ; le principal est de ne pas copier, mais d'interpréter.

Condenser les qualités éparses dans toutes les civilisations, s'approprier toutes les techniques, adapter à son art tous les procédés d'exécution, combiner le résultat de toutes les recherches, de toutes les inventions, de tous les moyens ; une fois en possession du bagage des Anciens, créer un art personnel, étudier toujours, marcher librement, regarder en soi, autour de soi, voir, *savoir voir !* — Combien de gens et d'artistes l'ignorent ! Le joaillier moderne a peut-être été le seul à comprendre tout le parti qu'il était possible de tirer de l'enseignement du passé. Nous avons dans notre pays d'aussi beaux motifs de décoration que ceux des Égyptiens. Leur flore était très simple ; ils ont su s'en inspirer pour créer des merveilles en architecture, en peinture, en sculpture, en bijouterie. Nous avons également notre flore nationale. Notre terroir français nous donne le blé, le chardon, le muguet. Avec eux, aussi bien qu'avec le lotus et le papyrus, on peut réaliser de belles conceptions personnelles. Baffier, Henri Nocq, Suau de la Croix, Lalique, Ch. Rivaud n'ont pas servilement copié les modèles trouvés dans les musées ; ils ont su les adapter aux conditions de la vie moderne, les interpréter. Nous avons assisté à la fin du dix-neuvième siècle, et nous assistons encore, à une véritable renaissance de l'art de la bijouterie, si perverti au commencement du dernier siècle.

L'essor donné par les grands Maîtres de l'art dit décoratif (1) est

(1) Viollet-le-Duc se refusait à accepter cette dénomination : « Il est une locution moderne qui me paraît fausse de tout point : les arts décoratifs. Qu'entend-on par là ? Où commencent et où finissent les arts décoratifs ? Les métopes du Parthénon, la voûte de la Sixtine appartiennent-elles à l'art décoratif, puisque ces œuvres sont incontestablement des œuvres d'art destinées à décorer des édifices, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur ?

Je comprends et j'admets qu'un artiste comme Michel-Ange, comme la plupart des artistes du Moyen Age et de la Renaissance, soit, à la fois, architecte, peintre et sculpteur, qu'il soit en état de concevoir un palais, de décorer la bâtisse de peintures et de sculptures, de la meubler, et au besoin même de dessiner, pour ses possesseurs, la vaisselle dont ils se serviront et les bijoux

suivi par de jeunes émules. Grâce à ces artistes, le bijou n'est plus seulement un étalage de richesse, il procède d'un principe d'art ; il est la manifestation du goût individuel, de la psychologie artistique de la personne à qui il sert de parure.

Le public aime ces *nouveautés;* il se dirige vers elles, sans songer que la technique de cet *Art nouveau* est renouvelée de l'art égyptien, déjà vieux de six mille ans. La petite-fille s'est parée des vêtements de sa grand'mère, et sa jeunesse en semble plus éclatante. Nous aimons l'antiquité, non par snobisme, comme voudraient nous le faire croire des esprits moroses ; nous sommes attirés par sa lumière, d'instinct nous allons vers elle, et nous assistons, aujourd'hui, dans l'élite éclairée, à une renaissance de l'esprit antique.

Les différences d'interprétation dans l'art ont toujours eu pour causes les modifications profondes survenues dans l'organisation sociale de la vie des peuples. A l'époque de la Révolution, après les miévreries enrubannées et gracieuses du siècle de Louis XV, il y eut changement de mœurs, bouleversement d'idées, retour à l'austérité apparente de l'antiquité romaine. Mouvement incomplet, conversion toute superficielle ; notre cerveau seul fut en jeu, non notre cœur ! L'attirance vers les héros romains, résultat d'un emballement, fut de courte durée. Nous avions pris toutes les étiquettes de l'antiquité, nous avions négligé de nous pénétrer de son âme. On voulut pasticher les César, les Gracchus ; on s'affubla de noms ronflants et ridicules. Les pièces de théâtre furent : *Epicharis et Néron*, de Legouvé, *Mucius Scevola*, de Luce de Lancival; *Caïus Gracchus*, *Tibère*, de Marie-Joseph Chénier. Les tableaux : *la Mort des fils de Brutus*, *les Horaces*, *la Mort de Virginie*, *l'Enlèvement des Sabines*, et toute la suite des œuvres de David. Nos bons vieux mois et nos jours anciens, qui, eux, faisaient pourtant survivre les dieux du paganisme, furent illogiquement changés et revêtus de noms barbares. On ne réussit qu'à créer une littérature emphatique, un art guindé, et il fallut plus d'un demi-siècle pour arriver à se débarrasser de ce style ampoulé, de cet art faux. Ingres, qui le croirait ! fut un rénovateur ; il essaya de réagir contre cette froideur, voulut y

qu'ils porteront. Pour cet artiste, à quelle heure quittera-t-il le domaine de l'art pur pour entrer dans celui de l'art décoratif ? Encore une fois, je voudrais bien qu'on répondît clairement à cette question ; mais on n'y répondra pas plus que les Dieux ne répondent aux mortels quand ceux-ci ont l'indiscrétion de leur adresser des questions. Il leur suffit d'être Dieux et c'est assez. »

introduire un peu de mouvement, de vie, mais il avait subi trop longtemps l'influence de David et ne réussit pas à s'en affranchir. Ses plus belles tentatives d'indépendance ne devaient pas aboutir. Et d'ailleurs, eût-il eu assez de fermeté, assez d'originalité pour suivre une voie nouvelle qu'il n'eût pas été compris par la foule, non encore libérée de la phraséologie et du pathétique outré de la fin du dix-huitième siècle. On apprécia pourtant ses portraits, vigoureux en même temps que finement observés, dont l'interprétation cherche à se rapprocher du réalisme et dont le style est si différent de celui de ses compositions décoratives. C'est un profond étonnement de penser que le *Portrait de M. Bertin* est du même auteur que le *Romulus vainqueur d'Acron*. Mais dans *la Source*, *l'Odalisque*, *la Stratonice*, il retombe dans le goût de l'époque, et ce qu'on admira le plus dans ces œuvres, ce fut précisément ce qu'il y avait de faux, d'outré et de conventionnel.

Géricault et Delacroix préparèrent la réaction ; ils eurent toutefois le tort de chercher la vie dans l'exagération du mouvement. Il faut remonter jusqu'aux environs de 1830 pour assister, avec les premières manifestations de l'école du plein air, à une renaissance du vrai. Corot, Rousseau, Jules Dupré ; puis Courbet, qui devait logiquement conduire à Manet, inaugurèrent la manière nouvelle. Mais ce qui était à craindre se produisit. Il arriva que pour avoir été saturé de l'antiquité, on ne voulut plus voir ni Grecs ni Romains. C'était alors la seule antiquité connue, mal connue. Le champ, restreint autrefois, s'est aujourd'hui considérablement étendu. L'archéologie est une science nouvelle qui nous révélera encore bien des surprises. Déjà, de jour en jour, s'éloignent les limites du passé, elles se font insaisissables, et reculent de quelques siècles à chaque pas tenté dans la conquête sur l'inconnu de l'origine des peuples.

Ce n'est pas aimer les anciens, c'est mal se servir des documents qu'ils nous ont transmis, c'est presque faire preuve d'ingratitude envers eux que de les copier servilement. Œuvre de copiste n'est pas œuvre d'artiste. Voici ce que disait M. Dumont, secrétaire de l'École des Beaux-Arts, à la distribution des Récompenses, le 21 novembre 1850 : « Ici, jamais la voix d'un professeur n'a dit : Copiez ma manière. Loin de là, les leçons recueillies se résumeraient en ces mots : Étudiez les chefs-d'œuvre de l'antiquité et des grands maîtres. Imitez dans ses beautés, la Nature, cet immortel modèle des anciens et des grands Maîtres ! »

Ne pas copier est le point indispensable à observer. Il faut se servir des documents qui nous ont été légués par une tradition séculaire, les adapter à notre moderne façon de voir et de juger, profiter de l'expérience acquise par nos devanciers, mais, en utilisant tous ces matériaux antiques, créer l'œuvre moderne de la jeune vie nouvelle.

Nos artistes sont en possession du précieux héritage de nos prédécesseurs ; ils ne s'en dessaisiront pas, et par négligence, par paresse, par orgueil, ne le laisseront pas dormir sans l'utiliser. Nous sommes solidaires du passé. Celui qui, le premier, sur la blanche surface d'un mur grossier, traça l'informe silhouette de l'être qu'il voulut reproduire, guide encore le pinceau du plus grand maître d'aujourd'hui. Modeste précurseur dont le nom est inconnu (1), il est le Maître invisible, et travaille avec nous. C'est lui qui nous a donné Parrhasios, Zeuxis, Apelles, Léonard, Rembrandt, Rubens, les Primitifs, les artistes de la Renaissance, les Maîtres du grand siècle, ceux d'aujourd'hui.

Tout s'enchaîne dans l'art. C'est aux mastabas égyptiens, combinés avec les pylônes, que nous devons le grandiose *Monument aux Morts* de Bartholomé. Rodin est redevable à l'art grec archaïque de sa conception forte et rude. Antonin Mercié doit à Praxitèle la gracieuse volupté de ses formes féminines, de même que Michel-Ange fut l'héritier direct de Phidias. Tous ont-ils également su profiter de cet héritage de gloire ? N'est-il pas permis, sans être taxé de parti-pris, de reprocher à Rodin la barbarie voulue de sa facture ? Nécessaire pour les Grecs du cinquième siècle qui ne séparaient pas la sculpture de l'architecture, créant l'esthétique spéciale de la statuaire monumentale, c'est-à-dire concourant à la décoration du monument, en épousant ses lignes et faisant corps avec lui, cette barbarie est une faute, un inutile retour en arrière, lorsqu'il s'agit de construire un groupe destiné à être vu isolément. Cette faute, intentionnellement, Rodin n'a pas voulu l'éviter. Nous disons

(1) On a attribué l'origine du dessin, tantôt à la fille de Dibutade, potier de la Corinthe archaïque, dessinant sur un mur le profil, projeté par l'ombre, de l'homme qu'elle aimait, — c'est une jolie légende ; — tantôt à Saurias de Samos, cerclant sur le sable l'ombre d'un cheval placé en plein soleil ; tantôt à Philoclès l'Égyptien (c'est-à-dire, Grec établi dans la colonie égyptienne de Naucratis) ; à Cléanthès de Corinthe, Craton de Sicyone, à tant d'autres. Il est probable que l'invention se produisit simultanément, à une époque beaucoup plus reculée.

intentionnellement à dessein, car le chantre du *Baiser* peut assouplir les plans, quand il lui plaît, arrondir les angles, finir et perfectionner son idée première. Il a préféré créer l'art bâtard de la statuaire impressionniste.

Nous venons de dire que les Grecs ne séparaient pas l'architecture de la décoration sculpturale. D'où, chez eux, la nécessité pour l'architecte d'être sculpteur. Il y joignait souvent l'art pictural, car toutes les statues antiques étaient coloriées. Ce qui, de nos jours, paraît une hérésie, une invention nouvelle, était alors l'habitude rationnelle. Parfois il est vrai, le sculpteur ne coloriait pas son œuvre lui-même, s'adressant pour la dernière toilette à un peintre réputé. Michel-Ange, ce colosse, était également génial dans les trois genres. Il nous aide à comprendre Phidias et Polyclète, dont nous ne connaissons les ouvrages que par la tradition, les copies ou les restitutions, c'est-à-dire fort imparfaitement. Trop longtemps on a cru que la peinture, la sculpture et l'architecture étaient trois arts indépendants, devant vivre isolément. On a reconnu aujourd'hui la nécessité de leur alliance. Il a été institué à l'École des Beaux-Arts, et c'était une création utile, nécessaire, indispensable, qu'on ne saurait trop louer, un cours d'enseignement simultané des Trois Arts. Cette heureuse mesure, dont l'initiative fut prise durant les premières années de la direction de M. Paul Dubois, au début de l'année scolaire 1883-1884, a pour but de donner aux élèves dirigés vers tel ou tel art, sinon une parfaite connaissance, du moins des notions suffisantes dans les deux autres branches moins spécialement étudiées par eux.

Il peut sortir de cet enseignement parallèle d'excellents résultats. L'architecte saura ainsi ménager de meilleures places aux groupes et aux panneaux dont il voudra décorer son monument. Le sculpteur se rendra compte de la perspective, du grossissement ou de la déformation de certains plans ; il ne surmontera plus de minuscules et frêles statues le faîte d'un édifice tel que le Grand Palais. Quant au peintre, il y a nécessité absolue pour lui de ne pas ignorer l'art architectural, de savoir qu'une frise ne se traite pas comme un panneau destiné à être vu de plain-pied ; que la coupole a ses lois, et que, en résumé, la peinture décorative, — et ceci peut être dit aussi pour la sculpture, — doit être subordonnée à l'architecture ; qu'elle doit *décorer* et non enlaidir, envahir, alourdir le bâtiment dont elle revêt les murs.

Le plus grand peintre décorateur de notre époque, Puvis de Chavannes, l'avait bien compris. Ses œuvres, peu appréciées lorsqu'on les voyait au Salon en panneaux volants, s'éclairaient à la mise en place, y acquérant charme, douceur, poésie. Quelle quiétude reposante, quelle tendre harmonie entre ces tons éteints de fresque et le gris de la pierre, rien ne heurtant, rien ne détonnant dans ces pures compositions aux lignes hiératiques, — conventionnelles, c'est certain —, mais combien et uniquement décoratives !

Nous possédons aujourd'hui peu de vrais peintres décorateurs, suivant la formule antique ou celle des Maîtres de la Renaissance, virtuoses de la fresque. Nous avons M. Auburtin, de qui, au dernier Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts, on admira beaucoup la *Forêt et la Mer*, cette belle allégorie dont le charme indéfinissable attire, retient et captive, panneau décoratif du Rêve, laissant flotter la Pensée dans les inaccessibles régions de l'Irréel et la transposant au sommet divin de l'Idéal ! Chez cet artiste, l'influence de Puvis de Chavannes est évidente et incontestable, mais les formes admirablement dessinées se baignent et s'estompent dans une atmosphère lumineusement bleue dont la note est entièrement personnelle. Voilà un bel exemple de la manière dont il faut aujourd'hui s'inspirer de l'Antiquité : en retenir le sentiment, en traduire la pensée, la sereine harmonie. C'est ce que sait si bien exprimer un autre artiste délicat, peintre de la Jeunesse, de l'Amour et du Rêve, qui suit l'antiquité de loin, en y apportant la note juste de modernisme vécu, nous voulons parler de M. Raphaël Collin. Nous avons consacré à cet artiste une longue étude dans laquelle nous avons essayé de dégager la synthèse de son œuvre et l'esprit de son art. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien s'y reporter (1). Nul peintre n'interprète avec plus de charme discret et pénétrant le bonheur tranquille des êtres, dans le cadre éternellement jeune de la nature; nul ne nous fait mieux comprendre toute la beauté et la poésie de l'antiquité grecque.

Les sculpteurs s'en tiennent encore beaucoup à l'Allégorie, elle règne en maîtresse sur leurs œuvres. Nous eûmes pourtant, il y a quelques années, la surprise de voir M. Verlet asseoir au pied du monument élevé à la gloire de Maupassant, non une Jeunesse, une Poésie, une Gloire ou une Muse, mais la vraie Femme des œuvres

(1) *Revue Illustrée*. Raphaël Collin, 5 décembre 1907.

de cet écrivain, robuste et simple. Cette tentative est à encourager et à rapprocher de celle de jeunes artistes qui voudraient, et voilà un effort louable, adapter à nos costumes actuels le même procédé dont se servirent les artisans de Tanagre, de Priène ou de Myrina. Nous avons assisté depuis peu de temps à toute une éclosion de petites statuettes chryséléphantines et de silhouettes de terre cuite. Modernes coroplastes, nos artistes sont inhabiles encore dans cet art, et gênés par l'inesthétique de nos modes disgracieuses. Peut-être arriveront-ils à triompher des difficultés et sauront-ils, un jour, sur de vieilles formules, créer un art nouveau.

La science archéologique a sa raison d'être pour l'architecte, à qui l'étude des proportions justes et harmonieuses des monuments antiques est si nécessaire ; elle est utile aussi au sculpteur, bien que ce dernier y puise moins souvent que le peintre. S'il modèle une Vénus, une Diane, une Léda, c'est toujours une femme nue, quel que soit le nom dont il la baptisera, et le corps humain a peu changé. Qu'il ait étudié l'anatomie, qu'il ait un peu de goût, il pourra toujours s'en tirer avec honneur. Mais le peintre a la peinture d'histoire ; il a une multitude de sujets où intervient la nécessité de la connaissance du passé ; il a l'illustration. Il ne saura comment mener à bien son travail s'il n'a étudié ni l'histoire ni l'archéologie. Il est à craindre qu'il n'ait pas la franchise de dire lorsque lui viendra une commande de décoration, ou qu'un éditeur lui offrira d'illustrer un livre : « Je ne puis pas m'en charger, car mes études ne m'ont pas préparé à ce genre de travail, je n'ai d'ailleurs pas les documents nécessaires ». Il acceptera l'offre tentante, et alors que d'anachronismes ; que d'invraisemblances ! Seul le paysagiste n'a qu'à ouvrir les yeux et regarder la nature ; libre à lui d'être ignorant autant qu'il le voudra.

Nos meilleurs artistes, les plus érudits, les plus consciencieux, n'échappent pas aux anachronismes, même pour des faits rapprochés de nous. C'est ainsi que, trompé par le document dont il s'était servi, M. Jean-Paul Laurens, peignant *la Proclamation de la République* à l'Hôtel de Ville en 1848, nous a montré le monument tel qu'il était en 1830. — 1830 ! 1848 ! deux Révolutions. Mais, dans l'intervalle de ces deux dates, les vieilles maisons qui encombraient les alentours de l'Hôtel de Ville et y étaient adossées, avaient disparu : elles existent encore dans le tableau de M. J.-P. Laurens. Erreur involontaire, mais défaillance regrettable chez un tel maître.

Au dix-septième siècle, le graveur Jean Lepautre commit une faute autrement grande. Comme il avait à représenter *Sénèque s'ouvrant les veines dans son bain*, l'artiste, voulant se documenter sérieusement, crut bien faire en allant chercher son héros parmi les statues du Louvre. Or la statue qu'il trouva sous le nom de *Sénèque s'ouvrant les veines* méritait une attribution beaucoup plus modeste ; c'était un simple *Pêcheur à la ligne*. Mais malheureusement ce marbre antique avait été trouvé en même temps qu'une grande vasque. L'un fut placé dans l'autre, et un archéologue *érudit* de l'époque l'identifia en lui donnant la belle dénomination historique que nous avons dite. Lepautre copia servilement le pêcheur et sa vasque, et fit ainsi un Sénèque prenant un bain de pied d'aspect fort réjouissant. Cette statue aquatique figura longtemps au musée du Louvre sous cette même étiquette ; elle fut débaptisée et séparée de son bain improvisé, il n'y a que quelques années seulement (1).

De très bonne foi, l'artiste peut donc être amené à commettre des invraisemblances par l'interprétation de documents faux ou truqués. C'est à lui d'étudier suffisamment pour être à même de choisir judicieusement ses documents ; il aura ainsi diminué les chances d'erreurs. Ayant négligé l'étude de l'archéologie et de l'histoire, il ne saura jamais comment traiter la peinture historique, la peinture religieuse. Il n'aura ni le sentiment ni le goût de l'art mythologique, s'il n'a la connaissance parfaite de l'antiquité. Il nous donnera une Vénus semblable à celle de M. Gervex ! Lorsque nous nous trouvons en face de cette *Amphitrite* sortant des flots, ou plutôt surgissant d'une écume

(1) Jean Lepautre, né en 1617, dessinateur et graveur, fut reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1677 et mourut en 1682. Il excellait dans les ornements d'architecture, les décorations des maisons de plaisance, les embellissements des jardins, fontaines, grottes et jets d'eau. Il obtint le titre d'architecte et dessinateur des bâtiments du roi. Son frère était Antoine Lepautre, architecte et membre de l'Académie ; son fils fut Pierre Lepautre, sculpteur.

La gravure originale de *Sénèque s'ouvrant les veines dans son bain* est extraite d'une série publiée sous le titre : *Divers sujets d'histoires, saintes et profanes*, sujets antiques traités dans le style Louis XIV : *Caracalla tue son frère Géta ; Coriolan ; Tullie fait passer son chariot sur le corps mort de son Père Servius Tullius ; le Roi Pyrénée et les Muses*. Dans cette dernière gravure le roi est revêtu de la cuirasse et des plumes chères aux Divertissements du Roi Soleil. Debout sur le perron d'un palais d'architecture bizarre, au-devant duquel est dressé un obélisque, « *voyant passer les Muses qui allaient au Parnasse par un temps de pluye, il les pria si honnestement de prendre le couvert chez lui et de laisser passer le mauvais temps qu'elles acceptèrent son offre* ».

Seneque condamné a mourir par Neron dont il estoit precepteur eut le choix de sa mort se fit couper les veines dans un bain du de
vis belles choses en cet estat et mourut avec la constance d'un parfait Philosophe

le Poussin Inventeur [illegible] Edit. [illegible] L'Amour

semblable à la vapeur s'échappant d'une automobile ; dont les chairs sont d'un rose à faire rêver les fabricants de thermomètre ou les confiseurs; les lèvres violemment rouges ; la chevelure admirablement passée au henné ; les yeux en faïence ; nous ne pouvons nous empêcher d'évoquer les ombres de Cabanel et de Bouguereau, et de regretter que l'auteur de *la Femme au masque* ait abandonné son genre habituel de modernisme outrancier, pour suivre les errements et prendre tous les défauts des peintres de la *Naissance de Vénus* et de *Philomèle et Progne*. M. Gervex était né pour retracer les silhouettes contemporaines, les élégances et les toilettes de nos belles mondaines du Pré-Catelan, d'Armenonville ou du Cercle du Bois de Boulogne ; il a trop le sentiment de la modernité pour posséder le goût de l'antiquité. O Aphrodite au triple collier, chaste déesse de Praxitèle, qu'êtes-vous devenue ? Vous reconnaissez-vous dans ce modèle d'atelier, Vénus digne tout au plus de figurer au cinquième acte dans une féerie du Châtelet ?

C'est plutôt dans la *Vénus et Pâris* de M. René Ménard que nous retrouvons la vraie Vénus antique. Cette œuvre, évidemment faite dans une intention décorative, est composée et dessinée avec goût ; elle est d'un beau sentiment. Les collines bleues donnent un lointain agréable et harmonieux ; le troupeau de bœufs est bien éclairé par cette lueur dorée de la fin du jour, jetant de jolis reflets sur le corps et sur la très pâle chevelure blonde de Vénus. Les deux bras relevés font valoir la pureté du torse, le profil est impeccable. Pâris, assis, tenant la pomme, n'a pas été moins heureusement traité. Ces deux personnages de rêve, situés dans une atmosphère conventionnelle, sont beaux de toute la beauté de l'antiquité. On croirait voir deux marbres grecs de Scopas ou de Lysippe que la vie eût subitement animés. La lueur crépusculaire lie les personnages au paysage et jette une ombre de mélancolie sur cette toile délicate, dont il faut louer pleinement le sentiment et l'exécution, tout en regrettant que M. René Ménard se refuse toujours, et systématiquement, à donner des pieds à ses sujets. Au Musée du Luxembourg où l'on peut voir une de ses œuvres, on constate ce défaut ; il se retrouve dans *Vénus Pâris*, dont les pieds sont complètement ensevelis dans l'herbe. L'œuvre eût été parfaite sans cette erreur de goût, détruisant la correction de la ligne, et nuisant à l'élégance sculpturale de la silhouette. Il eût été pourtant si facile de l'éviter !

Chez M. Antonin Mercié, qui peignit aussi plusieurs Vénus, en

1883, 1886 et 1907, nous ne trouvons pas le vrai sentiment antique, mais plutôt la même impression qui se dégage des fraîches et gracieuses fresques de Pompéi. Certes, sa *Vénus* n'est pas la Déesse Amphitrite nue sculptée par Phidias (car déjà avant Praxitèle, avant Scopas, l'auteur du *Jupiter Olympien* avait osé représenter la grande Déesse sans vêtements. Sortant de l'onde, il ne pouvait l'imaginer autrement, et la draper dans son *himation*). — Non, M. Antonin Mercié interprète l'antiquité — nous parlons de M. Antonin Mercié, *peintre* — comme les poètes du dix-septième siècle traduisaient les auteurs grecs, comme les peintres du dix-huitième siècle nous montraient une mythologie factice. C'est une antiquité *enrubannée*, elle n'est pas vraie, mais si adorablement gracieuse et séduisante ! Que le *Sommeil* de sa *Vénus* est agréable à contempler ! Adonis ne rôde-t-il pas derrière ce tertre pour surprendre son amante ? Ne va-t-il pas franchir le ruisseau au bord duquel Cypris s'est endormie ? Comme elle repose mollement, dans une attitude simple et naturelle, sur ce coussin bleu pâle, dont le coloris subtil souligne et avive la transparence de la chair nacrée. Un coussin ? en plein air ! Et pourquoi non ? Serait-ce la peine d'être une Déesse, la plus puissante de l'Olympe, devant laquelle tous s'inclinent, les humains et les Immortels, si quelque Eros invisible ne pouvait faire surgir de terre, à l'heure voulue, un coussin de satin bleu emprunté au garde-meuble des Dieux, lorsque Cypris le désire et veut se reposer ? L'œuvre de notre grand sculpteur, pour qui la peinture est un délassement, et où il est aussi un Maître, est savoureuse, délicate, harmonieuse. La virtuosité de sa main conduit le pinceau de la même touche facile qu'elle dirige le ciseau. Il nous a accoutumé à ces charmantes Vénus, Léda, Diane ou Sapho, l'antiquité n'étant que le prétexte à faire du nu sous la forme la plus idéale, la plus pure qui soit possible d'exister. La souplesse de son exécution, la grâce des lignes, la douceur du coloris, rendent merveilleusement le sentiment raffiné de l'artiste.

Nos lecteurs se souviennent certainement du succès de son *Ève*. Était-ce bien l'Ève préhistorique, l'Ève de l'Écriture ou de la Science ? Il est permis d'en douter. Ce n'était pas l'Ève de Rodin, plus véridique peut-être, mais dont la vue justifierait la théorie humoristique que l'homme n'est qu'un singe *dégénéré*. L'interprétation de M. Antonin Mercié ne rappelait ni les Primitifs, ni les Maîtres de

la Renaissance, ni les peintres du Grand Siècle. Son Ève n'était ni l'Ève de Masaccio, ni l'Ève de Michel-Ange, ni celle de Raphaël, ni celle de Poussin. C'est la Femme, la vraie Femme. Il nous plaît de penser que le genre humain est sorti des flancs robustes de cette belle créature. Son regard mutin, que sa main ne parvient pas à cacher, a conservé toutes les promesses, tous les espoirs, toute la foi en l'avenir. Elle n'est pas abattue, et désespérée de la faute commise. Ce n'est pas l'Ève de la Bible, fuyant devant la colère divine ; c'est l'incorrigible enfant gâtée, qui, sans avoir l'intention de tenir sa parole, promet de ne plus recommencer ; c'est l'Ève de la Nature, invinciblement vaillante, toujours jeune, puisant dans son adorable beauté la force de résister même au Destin. Sentiments éternels que ceux-là ! A l'aube de la création, ou bien au vingtième siècle, la Femme est toujours la Femme. M. Antonin Mercié a su l'exprimer. Sa vision poétique traduit l'Antiquité d'une façon moderne, vraie et vivante.

Un peintre qui a su évoquer toute la beauté de l'Antiquité mythologique est M. Sabatté, un jeune prix de Rome. Il a rapporté de son séjour à la Villa Médicis la compréhension du symbolisme et de la grandeur de la religion païenne. Sa petite toile des *Danaïdes* n'est encore qu'une esquisse ; nous espérons bien la voir, un jour, en grande composition décorative. Dans un morne paysage, se profilant sur un fond de ruines et de montagnes, groupées autour d'une colonne ionique inspirée de l'ex-voto qu'élevèrent à Delphes les habitants de Naxos et que M. Sabatté a surmontée, non d'un sphinx, mais d'un Eros tirant de l'arc ; hiératiques, uniformément vêtues de blanches tuniques, les filles de Danaüs puisent sans trêve, et toujours s'échappe l'eau de leurs amphores qui se brisent, et se vide la gigantesque cuve sans fond que le Destin les a condamnées à remplir, — symbole du décevant mirage de la vie, qui, incessamment se renouvelle et s'éloigne, ne laissant à l'âme désolée que la tristesse d'avoir tout essayé pour atteindre son rêve et de n'avoir pu réussir. Bien qu'elle soit destinée à se briser, et qu'il ne l'ignore pas, l'homme cherche sans cesse à remplir sa coupe d'illusions ! Même lorsque la Raison veut nous convaincre et affirme que tout rêve est faux, toute attente vaine, il est toujours un petit coin du cœur où sommeille l'Espérance, consolation que les dieux ont laissée au fond de la boîte de Pandore pour nous aider à supporter la Vie. — Une lourde désolation plane sur cette scène mélancolique dont le senti-

ment est rendu avec talent, dans ce style conventionnel cher à Puvis de Chavannes.

Parmi les sujets antiques, il en est un très fréquemment traité : c'est celui des Joueurs d'Osselets. Depuis Ranvier qui a représenté une jeune femme penchée, dans une inclinaison du corps souple et charmante, vers un petit enfant ou Eros de Pompéi, partenaire de son jeu favori, combien d'artistes ont été séduits par ce prétexte à lignes gracieuses ! Combien peu cependant ont réussi ! M. Vasarri avait essayé, à grand renfort d'accessoires, de nous reporter aux âges anciens. Hélas ! Sa composition est lamentablement froide et banale. Il a situé ses *Joueuses d'Osselets* devant la célèbre statue, trouvée en Italie, de l'esclave scythe accroupi, aiguisant le couteau destiné à dépecer le satyre Marsyas, par ordre d'Apollon. Le peintre a brodé les tuniques de ses jeunes femmes de motifs ioniens, il les a entourées d'amphores de style grec, telles qu'on en trouve en Étrurie. Et ceci toutefois n'a rien qui doive nous surprendre, car dès une époque très ancienne, l'art et les mœurs de la Grèce, ses statuettes, ses vases, ses costumes, sa religion, ses coutumes s'étaient répandus dans l'Europe occidentale et s'étaient infiltrés jusqu'au cœur même de l'Italie. Au cinquième siècle, cette pénétration est déjà complète et toute l'Italie est soumise à l'art hellénique. Le tempérament de chaque province l'adapte et le modifie. *Græcia capta ferum victorem cepit*, dit le poète Horace. Il était donc permis, pour une scène comme celle dont nous venons de parler, de puiser ses documents dans l'art grec, bien que l'artiste l'ait située en Italie.

A M. Vasarri ; à M. Hippolyte Flandrin qui peignit également des Joueuses d'Osselets, il est regrettable que l'inspiration ait manqué, comme aussi le goût, le sentiment de l'antiquité et la note juste de la scène qu'ils voulaient nous retracer. Ce même sujet fut traité par M. Raphaël Collin dans les illustrations qu'il peignit pour les *Chansons de Bilitis*. Voilà où nous pouvons trouver la vraie reconstitution antique. Comme on les sentait vivre et s'épanouir, telles de belles fleurs au soleil, ces jeunes filles, si gracieusement groupées dans le tranquille paysage servant de cadre à leur jeu naïf. Il est visible que, pour nous faire partager son sentiment, le peintre l'a d'abord éprouvé lui-même Nous devons l'interprétation très pure et très raffinée de cet artiste à sa rare culture intellectuelle.

Il serait à souhaiter, ce qui arrive si rarement, que les artistes fussent tous des lettrés, et qu'ils n'abordassent pas la peinture ou la

sculpture comme un métier manuel. Sans doute, de grands artistes tels que Charles Garnier, Paul Baudry, l'un, fils d'un charron, l'autre, enfant de sabotier, n'étaient pas des lettrés, ce qui ne les a pas empêchés de parvenir au sommet de l'échelle artistique. Ils n'avaient, dans leur enfance, étudié ni le grec, ni le latin, mais avec quelle persévérante opiniâtreté ils cherchèrent à suppléer plus tard par un travail volontairement assidu à l'insuffisance de leur éducation première ! Et puis, n'avaient-ils pas le génie qui remplace tout. Ils savaient d'intuition ce qu'ils n'avaient pas appris dans les livres. Le génie ! il est permis aux artistes d'essayer d'y atteindre ; mais combien nombreux ceux qui restent en route et n'y arrivent jamais.

Si les artistes n'ont pas tous fait des études classiques leur permettant de lire les poètes anciens dans les textes originaux, ils ont du moins la possibilité de se servir des traductions. Il serait certes bien préférable de juger de la beauté des poésies dans la langue où elles furent écrites, — bien que l'anarchie, qui se glisse partout, voulant niveler toutes les classes et n'arrivant qu'à les désagréger lentement, l'une après l'autre, prétende que l'étude des langues mortes est inutile ! Alors inutile l'art ? inutile la poésie ? car l'un et l'autre n'existent plus si l'on raye de l'histoire les siècles de beauté de l'antiquité grecque et de l'antiquité latine !

La plupart des artistes vivent trop enfermés dans leur Tour d'ivoire. Il est bon de se recueillir, mais seulement après s'être retrempé dans le milieu que l'on veut représenter. Le temps passé ainsi à méditer son sujet n'est pas du temps perdu, bien loin de là. Il faut si bien le pénétrer avant d'essayer de le retracer. Que ne vont-ils, nos artistes, se promener plus souvent dans les musées avant d'entreprendre une composition dont le sujet est emprunté à l'antiquité, comme celle des *Joueuses d'osselets !* Ils trouveraient au Louvre, dans les Tanagre, parmi tout un petit peuple de statuettes béotiennes contemporaines de l'époque qu'ils veulent peindre, et qui en portent le reflet dans les plis de leur péplos, une *Joueuse d'osselets*, jeune fille revêtue de la tunique dorienne, accroupie dans un délicieux mouvement du corps, un pur joyau. Ils s'imprégneraient de tout ce passé ressuscité et pourraient alors traduire et essayer de nous faire partager les sensations qu'ils auraient éprouvées.

L'artiste doit étudier l'histoire et l'archéologie ; et par la vision du passé, il affinera son goût, élèvera son esprit, saura tout comprendre,

tout interpréter. Nous ne demandons pas que l'Ecole des Beaux-Arts forme des savants comme MM. Heuzey, E. Pottier, Collignon, Reinach et Maspéro. Ce serait trop vouloir, et d'ailleurs le temps manque à nos jeunes gens pour parvenir à un tel degré d'art et de science. Mais l'époque des *Daphnis et Chloé* en coiffures empanachées de la Régence, ou d'*Énée* en cuirasse Louis XIV, est passée; il nous faut maintenant plus de vraisemblance historique, plus d'exactitude archéologique.

Nous n'entendons pas dire qu'il faille transformer complètement les personnages qui sont arrivés jusqu'à nous entourés d'une tradition, fausse, il est vrai, mais auréolés d'une légende qui les a, pour ainsi dire, créés à nouveau. Il y a intérêt à leur garder la physionomie sous laquelle nous avons coutume de nous les représenter. C'est affaire de goût, de tact, de sentiment artistique, de savoir interpréter ces figures ainsi entrées dans l'histoire. C'est une loi de l'art que de savoir conserver aux personnages leur caractère, lorsqu'ils nous sont parvenus sous une forme devenue classique. Il est des types conventionnels si bien gravés dans notre esprit que ce serait une faute de vouloir leur restituer leur exactitude absolue.

Nous ne concevons pas un Moïse en costume purement égyptien, jambes nues, et coiffé du klaft, sous prétexte qu'il habitait la cour des Pharaons. Il ne serait pas heureux de complètement détruire cette figure poétique en même temps qu'historique, mais il faut la rapprocher de ce qu'elle devait être, lui donner la couleur locale, ne pas dérouter notre esprit par une transformation absolue qui ne serait pas comprise. Le vrai ne serait pas ici vraisemblable.

Nos artistes ont toute facilité pour trouver de beaux et bons documents. A l'École, on leur enseigne le moyen de les découvrir. On leur met en main, s'ils veulent bien les prendre, les matériaux indispensables pour effectuer au moment voulu les recherches nécessaires. Encore faut-il se donner la peine d'étudier un peu pour savoir trouver son document, et feuilleter un livre ou un album avec méthode! Ils ont de riches bibliothèques, de non moins riches musées. C'est à eux de savoir chercher, regarder, et travailler, travailler sans cesse. La vie d'artiste n'est pas une vie d'oisiveté, bien au contraire. « *C'est*, disait Daudet dans le Sacrifice, *le travail eternel, incessant, acharné, mais un travail qui n'en paraît pas un aux yeux de bien des gens, parce que nous le faisons avec amour, et que de tous les labeurs humains, c'est le seul qui n'ait pas l'air d'être une punition.* »

Nous demanderions que nos jeunes artistes aient avant tout le goût du travail et la vénération de leur art. Nous aimerions entendre sortir de leurs lèvres d'autres paroles que celles-ci, échappées, à la Villa Médicis, à un jeune prix de Rome, aujourd'hui disparu : « Moi, je ne vais pas dans les musées parce que la peinture des autres, ça me gêne ».

Ce mot nous peint l'état d'esprit de la jeune génération. Il importe de l'amener à changer de langage.

O jeunes gens, soyez modernes — il le faut — l'évolution des idées le demande, soyez de votre temps, jouissez des améliorations apportées par le progrès, mais soyez reconnaissants envers ceux qui vous ont précédés dans la carrière ; sachez-leur gré du mal qu'ils se sont donné. Ils vous évitent les longs siècles de transformations, vous affranchissent des tâtonnements et du pénible enfantement de la pensée. Vos maîtres, aujourd'hui, vous apprennent à les connaître ; ne négligez pas leur enseignement. Comme vous, ils ont souffert, ils ont lutté, ils se sont déchirés et meurtris aux ronces du chemin, à l'issue duquel ils ont fini par trouver et cueillir l'expérience. Inclinez-vous avec déférence devant leur savoir si chèrement acquis. N'ayez pas le faux amour-propre de craindre de paraître « démodé ». Il est bon parfois d'être « vieux jeu ». Ne vous défendez pas contre votre cœur, n'hésitez pas à suivre son inspiration ; c'est encore lui qui sera votre meilleur guide. Laissez-vous diriger par la science de vos maîtres. Ah ! comme ils vous abandonneraient volontiers leur renommée, s'ils le pouvaient, en échange de votre jeunesse. Vous l'avez tout entière, cette jeunesse ; profitez-en pour travailler et atteindre à la gloire... si elle doit venir un jour.

Vous êtes un anneau de la chaîne indissoluble unissant le passé au présent par le lien de la tradition. L'expérience donnée par vos devanciers, à votre tour vous la transmettrez à d'autres. Joignez-y votre foi, votre amour, la généreuse conviction d'une âme ardente. Alors, ce sera des chefs-d'œuvre que vous pourrez tenter de créer, et non des statues ou des toiles sans âme, ne disant rien parce que vous-mêmes n'aurez rien ressenti.

Travaille, crois, aime, espère. Voilà le *Credo* de l'Artiste !

MARIE-MADELEINE VALET.

QUELQUES NOTES

SUR

L'Abbaye de Sainte-Geneviève

LYCÉE HENRI-IV

Sur le mont Lucotitius, situé entre les voies romaines qui conduisaient de Lutetia à Gennabum (rue Saint-Jacques) et à Lugdunum (rue Descartes), s'élevait primitivement, à l'endroit où se trouve actuellement le Lycée Henri-IV, un autel consacré à Diane ; du moins, c'est ce que nous apprend le P. Bertius, dans un discours prononcé, en 1620, pour la rentrée des classes du Collège de Boncourt (École Polytechnique).

Tour à tour défilèrent au pied du « Mont de Paris » des Gaulois avec Camulogène, des Romains avec Labienus, des Francs avec Clovis, des Vikings ou Normands avec Rollon.

Non loin de là se dressaient les épaisses murailles du palais qu'avait fait construire Constance le Pâle et que, cent quarante ans après Julien l'Apostat, habitait Clovis (Thermes de Cluny). — Se promenant, un jour, sur la colline, en compagnie de Clotilde, et sur le point de partir en guerre contre les Wisigoths, le roi franc, inspiré en cela par Geneviève et par sa femme, fit vœu de construire, s'il revenait victorieux, une basilique au Dieu des Chrétiens. Joignant alors le geste à la parole, il lança, de toute la force de son bras, sa framée, pour marquer la longueur de la future église. La javeline, dit la légende, vint tomber à l'endroit où s'élève. aujour-

d'hui, la « Tour de Clotilde » ou « Tour Clovis ». Les fondations furent immédiatement commencées (507), et la construction se poursuivit activement l'année suivante : Clovis, vainqueur d'Alaric II, revenait alors des plaines de Vouillé.

Le roi fit-il aussi, pour son usage personnel, édifier, dans le voisinage de l'église, un palais nouveau, désigné sur certains plans sous le nom de « Château de Clovis » ? Des détails précis manquent sur ce point ; en tout cas, lesdits bâtiments auraient été bientôt remis aux moines qui desservaient la basilique.

Le 27 novembre 511, Clovis mourait, sans avoir eu la satisfaction de voir son œuvre achevée. Il fut inhumé dans la nouvelle église, où devait le rejoindre, quelques semaines plus tard, Geneviève elle-même. Clotilde, qui survécut à son mari jusqu'en 543, surveilla l'achèvement des travaux ; et, lorsque Clotaire eut fait tuer les enfants de son frère Clodomir, la reine, qui habitait encore le palais de Julien, donna l'ordre, nous dit Grégoire de Tours, de transporter les petits corps, « avec beaucoup de chants pieux », dans l'église des Apôtres saint Pierre et saint Paul, où ils furent enterrés au milieu d'une « immense douleur ».

La basilique s'élevait au-dessus d'une crypte plus ancienne, sorte d'oratoire secret, consacré déjà aux deux apôtres par saint Denis. — Prudentius, huitième évêque de Paris et prédécesseur de saint Marcel, y avait été inhumé.

L'église nouvelle, ornée de peintures, de lambris dorés, de colonnes et de mosaïques, surmontée d'un toit de cuivre, qualifiée désormais de *cathedram regni*, devint comme le palladium de la ville de Lutèce.

La reine y fut enterrée près de Clovis ; et, quelques années plus tard, on y venait vénérer, outre les reliques de Prudentius, de Geneviève et de Clotilde, celles de saint Céraune ou saint Céran, évêque de Paris sous Clotaire II, qui avaient le précieux privilège, ainsi que l'indiquait du reste une inscription latine (1), de guérir les maux de dents. Les reliques de saint Céraune furent conservées jusqu'en 1790, dans une châsse en écaille.

Ce fut dans la basilique, que, devant quarante-cinq évêques, se déroula, en 577, le procès intenté, sur la plainte de Frédégonde, à l'évêque Prétextat.

(1) Ægris fert remedium mœstisque solatium ;
Ingens malum dentium, torquens ora gentium,
Pacificat gratis.

En 845, 856 et 861, l'Abbaye eut à se défendre contre les attaques des Normands, et l'on dut y chanter le *A furore Normanorum libera nos, Domine !*

En 885, elle fut brûlée; et, lors de la reconstruction de 1177, on remarquait encore, sur quelques pans de mur restés debout, des traces d'incendie.

Combien de fois l'Abbaye eut-elle à repousser les assauts des Vikings ? Il serait trop long de le dire ; rappelons seulement que sa reconstitution définitive ne fut achevée qu'au treizième siècle.

***

Depuis 811 environ, par l'usage et la volonté populaires, l'église des Apôtres saint Pierre et saint Paul avait pris le nom de sainte Geneviève, patronne de Paris, autour de laquelle les légendes vont désormais se multiplier, et dont l'une, détail curieux, subsistera, sous une forme sensible, jusqu'à nos jours.

En effet, les pâtissiers du quartier Latin vendent encore, actuellement, à la fête de la Pentecôte, une sorte de gâteau, dit « le Colombier », gâteau entouré d'une bande de garantie du « Syndicat des patrons pâtissiers de Paris, Seine et Seine-et-Oise », et accompagné d'une notice dont voici le texte :

« Des ténèbres du passé surgit victorieusement le souvenir, perpétué par la reconnaissance populaire, de l'humble bergère de Nanterre, qu'honore comme patronne la capitale du monde civilisé.

« C'était au cinquième siècle de notre ère. Dans les Gaules envahies par les légions de pillards venus du Nord, les ruines s'accumulaient, et Lutèce, berceau de la cité glorieuse, était devenue l'objectif d'Attila.

« Partout où se pose le pied du cheval qui porte le « fléau de Dieu », l'herbe ne repousse plus, dit-on ; et les citadins Lutéciens, que terrorise l'attente de l'imminente catastrophe, se lamentent et songent à déserter leurs foyers.

« Alors, sur l'échine du mont, où, plus tard, la Patrie reconnaissante édifia le temple de l'immortalité du souvenir à la mémoire de ceux qui la firent grande et glorieuse, voilà qu'une voix inspirée s'élève, domine les cris de terreur, réveille la confiance, ranime les courages, affirme solennellement que les barbares huniques ne franchiront point les murs de Lutèce.

« Qui parle ainsi à la foule houleuse ? C'est une jeune fille, dont la calme sérénité en impose ; une humble bergère, qui prédit la prochaine défaite d'Attila aux champs catalauniens.

« Et voici que, symbolique présage, emblème d'espérance, tourbillonne un flocon blanc ; que, sur l'épaule de Geneviève, vient se poser une colombe... venue d'où ? guidée par qui ?

« En sa crédulité naïve, le peuple vit, dans cette venue de l'oiseau blanc, la certitude des prophéties de la bergère ; et, quelques jours après, l'apparition de la messagère de paix était consacrée rudimentairement par le talent des pâtissiers de l'époque, sous forme d'oublie, figurant une colombe.

« Gâteau qui devint de tradition aux fêtes de la Pentecôte.

« Et c'est pour rappeler la légende de l'oiseau apparu à la foule, quand la haranguait la bergère de Nanterre, que les pâtissiers parisiens ont fait revivre et modernisé la création gourmande de leurs ancêtres Lutéciens, qu'ils offrent aujourd'hui, en confiance, à leurs contemporains, l'exquis « gâteau Colombier », dont la devise est :

« Qui la Colombe aura,
Dans l'année se mariera. »

— Seulement, ironie des choses, le gâteau n'a plus la forme d'une colombe, mais d'un... bateau !

*
* *

Si, auprès de Sainte-Geneviève, les malades trouvaient la guérison, les criminels ou les accusés trouvaient également un refuge. En effet, le droit d'asile était reconnu à l'Abbaye ; et, longtemps, un anneau de fer, dit « anneau du salut », resta scellé au mur du couvent.

Un jour, cependant, ce droit d'asile ne fut pas respecté. Le père de Guillaume le Conquérant, Robert le Diable, s'étant trouvé gravement indisposé, entre les années 1028 et 1035, fit demander une relique efficace à l'abbé ; celui-ci, ne voulant pas se dessaisir d'un de ses trésors, surtout au profit d'un ennemi, envoya dans un reliquaire un os de chat à Robert... qui guérit ! Mais le farouche Normand, ayant appris la supercherie de l'abbé, le fit incontinent pendre à l' « anneau du salut ».

Au onzième siècle, Pierre Abélard, professant et créant des écoles,

fonda — on peut le dire — l'Université de Paris sur la Montagne sainte ou, comme on l'appelait alors, sur le « Parnasse Sainte-Geneviève » ; ainsi s'explique, du reste, le nom de « Montparnasse », donné à deux des voies du quartier avoisinant.

Sans essayer de reprendre, même en abrégé, l'histoire anecdotique de l'Abbaye, nous rappellerons cependant, en quelques mots, deux ou trois incidents, assez caractéristiques et de nature à mettre un peu de gaieté sur ces vieux murs.

Très jaloux et très fiers de leur indépendance, les chanoines de Sainte-Geneviève tenaient, avant toute chose, à faire respecter leurs immunités. Le légat du pape vint, un jour, dîner à l'Abbaye. L'évêque de Paris l'accompagnait, espérant bien lui tenir compagnie jusqu'à table inclusivement ; mais, dès que le légat fut entré, les religieux poussèrent brusquement la porte sur l'évêque et ne voulurent rien entendre. La coutume du diocèse était, en effet, que l'évêque qui avait dîné une première fois à l'Abbaye, pouvait y revenir dîner toute l'année.

Brice rapporte qu'en 1147 le pape Eugène III, qui avait annoncé son entrée solennelle pour un jeudi fut arrêté par la pluie et dut remettre la cérémonie au lendemain ; mais, pour que son entrée n'eut pas lieu un vendredi, le pape, dans son autorité souveraine, décréta que ce vendredi malencontreux serait un jeudi et que, par conséquent, les Parisiens pourraient ainsi faire gras et se réjouir sans arrière-pensée : d'où la « semaine aux deux jeudis ».

Mézeray, d'autre part, raconte que le même pape, ayant été reçu à l'Abbaye avec le roi Louis VII et venant d'y officier pontificalement, entendit tout à coup, de la sacristie où il déposait ses ornements, un grand tumulte dans la basilique. Ses gens, qui avaient voulu reprendre un tapis brodé dont ils avaient recouvert son prie-Dieu, se trouvaient aux prises avec les gens et les chanoines de l'Abbaye, qui désiraient ardemment conserver la précieuse étoffe. Il y eut, de part et d'autre, des blessés et même des morts ; quant au tapis, objet de la querelle, il fut mis en lambeaux. On ajoute même que le roi, ayant voulu intervenir, reçut sa part de la « folle enchère », c'est-à-dire un « grand coup de poing ». A la suite de ce fâcheux incident et d'autres de même nature, Suger fut chargé par Louis le Jeune de la réformation de l'Abbaye.

Enfin, et sans vouloir insister sur toute la pompe des cérémonies, disons seulement que la procession des reliques était toujours un

des gros événements de la vie parisienne du temps et constituait le recours suprême contre les grandes calamités publiques.

Jacques de Dinant, parlant de ces processions, mentionne ce détail original, que « jamais la bienheureuse sainte Geneviève ne se mettrait en marche, si saint Marcel ne venait la chercher ». C'est ainsi, par exemple, que la châsse ne put quitter le couvent pour le transfèrement de la couronne du Christ par saint Louis, — et cependant la cérémonie était d'importance, — uniquement parce que saint Marcel n'était pas venu au-devant d'elle.

Mme de Sévigné ajoute, dans une de ses *Lettres*, qu'au retour de la procession il fallait bien prendre garde de ne pas trop rapprocher les deux châsses ; car il aurait été, ensuite, absolument impossible de séparer les deux saints. Aussi les porteurs avaient-ils toutes les peines du monde à résister à cette divine attirance et devaient-ils se contenter d'incliner légèrement, en manière de salut, la châsse de saint Marcel devant les reliques de sainte Geneviève.

Comme Mme de Sévigné décrit la procession de 1675, Guy Patin dans une lettre et Mme de Motteville dans ses *Mémoires* parlent de la grande procession de 1652, où l'on vit l'abbé Antoine Sconin, oncle de Racine, porté en chaise à côté de l'évêque de Paris allant à pied, ainsi du reste que nous le représente une gravure du Cabinet des Estampes.

Il n'est pas jusqu'à Voltaire qui n'ait subi et chanté le prestige de sainte Geneviève. En 1709, en effet, François Arouet, étudiant de rhétorique et pensionnaire au Collège Louis-le-Grand, écrivait ces vers :

Oui, c'est vous que Paris révère
Comme le soutien de ses lis,
Geneviève, illustre bergère :
Quel bras les a mieux garantis ?
Vous qui, par d'invisibles armes,
Toujours au fort de nos alarmes
Nous rendîtes victorieux,
Voici le jour où la mémoire
De vos bienfaits, de votre gloire,
Se renouvelle dans ces lieux...

Vous, tombeau sacré que j'honore,
Enrichi des dons de nos rois,
Et vous, bergère que j'implore,
Écoutez ma timide voix !

Pardonnez à mon impuissance,
Si ma faible reconnaissance
Ne peut égaler vos faveurs.
Dieu même, à contenter facile,
Ne croit point l'offrande trop vile
Que nous lui faisons de nos cœurs...

Et, maintenant, passons de la légende ou de l'histoire aux réalités actuelles, et voyons ce qu'elles nous rappellent du passé.

*
* *

L'entrée principale de l'Abbaye, nous dit Brice, était constituée « par un double portique soutenu sur des colonnes doriques, d'une proportion très régulière, avec deux pavillons carrés aux extrémités ». Ce grand vestibule, ou sorte de cour formée par un avant-corps de bâtiments, faisait alors une impasse de ce qui sera plus tard la rue Clotilde. — « Vis-à-vis de cette porte, ajoute Brice, il y a une fontaine, au pied d'une figure de sainte Geneviève, dans une manière de niche ou d'arcade ornée de deux colonnes ioniques. » (1694.) Cette arcade existe encore et fait partie de la façade extérieure du lycée. On la prend généralement, du reste, et à tort, pour une ancienne porte d'entrée. La magnifique vasque en marbre blanc, d'un seul morceau, qui recueillait autrefois l'eau de la fontaine, a été irrespectueusement descendue dans les cuisines universitaires.

Si nous entrons au Lycée Henri-IV par la porte dite des Externes, qui s'ouvre actuellement derrière le Panthéon et dont les délicats ornements sont malheureusement exposés aux injures des passants, nous rencontrons d'abord le Grand Escalier, qui conduisait autrefois à la Bibliothèque. Au pied de cet escalier débouchait un étroit couloir (lavabo), par lequel on accédait à la Procure (lampisterie et classe) et à l'apothicairerie (classe); en face étaient les bureaux de la Procure générale et des Censives (conciergerie du Petit Lycée), au-dessus desquels se trouvait le Petit Chartrier.

Sur l'aile méridionale de la Cour des Abbés (cour des classes), on rencontrait, aussitôt après l'escalier de bois qui conduisait aux appartements de l'abbé, une salle, boisée à hauteur d'appui, dont la cheminée était décorée d'un portrait du cardinal de La Rochefoucauld, et qui était appelée Salle des Abbés (classes). Puis venait un

grand vestibule, fermé, à ses deux extrémités, par des grilles de fer, et qui donnait accès au Jardin. — Le buste d'Ampère marque, aujourd'hui, l'entrée de ce vestibule.

Le vaste Jardin de l'Abbaye, en partie d'agrément, en partie potager, dans lequel on remarquait des buis taillés, de nombreux pommiers, deux serres et des bancs « peints en verd », comprenait non seulement le parc actuel du proviseur, les cours du méridien (cour des Grands) et Feugère (Pré ou cour de la gymnastique), mais aussi le terrain qu'occupent aujourd'hui les réservoirs de la ville. En 1848, il subsistait encore, sur la place du Panthéon, deux grands arbres de l'ancien Jardin des Abbés.

Sur ce vestibule donnait la Salle de la Reine d'Espagne (classes), entièrement boisée et au-dessus des portes de laquelle étaient représentées les trois vertus théologales. De là, on passait dans une petite Salle dite de Compagnie.

Sur l'aile orientale s'étendait la vaste Salle des Papes (classes), complètement boisée et ornée des portraits des différents papes, d'où son nom ; elle était garnie de « bancs à demeure ». — La Salle des Cardinaux (classes), qui lui faisait suite et avait son entrée principale sur le palier de l'Escalier de la Vierge, était également décorée de tableaux, garnie de bancs et boisée, mais à hauteur d'appui seulement.

Tout le long de l'aile septentrionale régnait une galerie, qui existait encore au commencement du siècle dernier et qui avait été construite, en 1672, d'après les plans du P. Claude de Creil (mort en 1715) ; elle figure au bas d'une gravure de Mérimée et Pradier représentant E.-A. de Wailly, le fondateur du lycée. — « Cette galerie, dit Brice, était une espèce de péristyle, soutenu des deux côtés de colonnes doriques ; ce portique était long d'environ trente pas ». Sous cette « Colonnade » s'étendait une galerie voûtée, qui reliait la cave à la cuisine et dont la porte d'entrée s'ouvre à gauche des cuisines actuelles. Au milieu du souterrain est une salle, également voûtée, où se trouve l'ancien puits de l'Abbaye, qui descend jusque dans les profondeurs du Mont. Dans la paroi, une lucarne a été percée au niveau des Catacombes et une échelle de fer, scellée dans la muraille, y aboutit. — C'était alors une inestimable richesse qu'un puits fournissant une eau pure et abondante. Quatre des rues dépendant de l'Abbaye emprunteront leurs noms à des puits : la rue du « Puits qui parle », la rue du « Bon Puits », la rue du « Puits cer-

tain », la rue du « Puits de l'Ermite ». — Sous Louis XIII, l'aqueduc, coupé autrefois par les Normands, sera rétabli ; et l'eau coulera désormais, sans arrêt, de la fontaine Sainte-Geneviève, construite devant le Collège de Navarre (École Polytechnique).

En dehors des caves et des galeries de service, il y avait encore, dans le sous-sol de l'Abbaye, un certain nombre de passages souterrains ; et nous sommes fondés à croire que l'un d'eux conduisait même à la « maison de récréation » de la rue de la Santé, au « Petit Auteuil », comme l'appelaient les moines. — On remarquait, dans cette maison de campagne des Génovéfains, deux ou trois salons, avec des boiseries et des encoignures, et qui étaient décorés des portraits des généraux de la Congrégation.

Avant de quitter la Cour des Abbés, rappelons que, aux vacances de 1867, des ouvriers, qui faisaient des travaux de terrassement, découvrirent là, à peu de profondeur, entre quatre briques, sur une petite dalle, sept cents pièces d'or, dont les plus récentes remontaient à Trajan et à Caracalla.

*
* *

Revenons maintenant à la porte d'entrée, à gauche de laquelle se trouvaient le logement du portier et l'entrée des caves (menuiserie), et prenons l'escalier qui conduit aux étages supérieurs.

Cet escalier monumental, d'abord en pierre, puis en briques et en bois, est bordé d'une magnifique rampe en fer forgé. A chaque palier, on remarque des grilles latérales, qui interdisaient aux personnes étrangères, se rendant à la Bibliothèque, l'accès des locaux réservés aux moines.

A l'entresol, on rencontrait trois chambres (archives), qui étaient occupées par des domestiques, et une quatrième, avec cheminée, qui leur servait d'infirmerie. Au-dessus du corridor bas par lequel on gagnait les Procures, étaient trois petites chambres habitées par un commis (logement du concierge du Petit Lycée).

Au premier étage s'ouvrait, sur le palier de l'escalier, une chambre avec cheminée, destinée au chirurgien. La porte de cette chambre, à laquelle on accède aujourd'hui par le couloir, a été condamnée.

Dans le couloir, à gauche, après avoir gravi quatre marches, on entrait dans une assez vaste pièce, munie d'une cheminée et qu'on

appelait la Salle d'Hôte : c'est, aujourd'hui, la salle de réunion des professeurs; c'était, il y a quelques années, le temple protestant. Cette salle était boisée à hauteur d'appui et ornée des « portraits de tous les généraux de la Congrégation depuis la réforme ».

Dans ce même couloir, à droite, à la suite de trois chambres à cheminée (appartement du surveillant général), subsistait une ancienne chapelle intérieure, boisée à hauteur d'appui et renfermant deux chandeliers de cuivre et cinq tableaux, dont quatre représentaient les « fins de l'homme ». Puis, sur l'aile méridionale, cinq chambres avec cheminée et trois sans cheminée, étaient, en partie, occupées par l'abbé; elles constituent, actuellement, l'appartement du proviseur.

Enfin venait le Grand Corridor, qui allait du logement de l'abbé à la Tour (bibliothèque classique, escalier des dortoirs, chambres des garçons). Ce long couloir donnait, des deux côtés, accès à trente-cinq chambres, petites, modestement meublées et dont deux seulement avaient une cheminée.

Au milieu du couloir était située la Chapelle de l'Oratoire (amphithéâtre et cabinet de physique). On y accède aujourd'hui par le couloir de l'infirmerie ; et les premières marches de l'escalier des dortoirs marquent l'emplacement de l'ancienne porte. Cette chapelle était boisée à hauteur d'appui ; on y remarquait, au-dessus de l'autel, un tableau et, dans les trumeaux, des statues en plomb. Elle renfermait aussi quelques toiles représentant des épisodes de la vie de saint Augustin, et, de plus, « quatre chandeliers, deux bras à trois branches et une croix en cuivre ». Cet Oratoire des Abbés avait été construit sur les plans du P. de Creil.

Derrière la chapelle, dans le corridor actuel de l'infirmerie, se trouvaient encore six chambres, dont deux à cheminée; l'une d'elles, garnie de boiseries, munie d'une chaire et de bancs, servait de classe.

*
* *

Au deuxième étage, la disposition des locaux était la même.

Sur le palier de l'escalier s'ouvrait une chambre semblable à celle du chirurgien et placée exactement au-dessus.

Dans le couloir, à gauche, au-dessus de la cuisine et de la chambre du garçon, était le Garde-Meubles. — De là, on se rendait directement dans les greniers : le premier, qui s'étendait sur le Ré-

fectoire (chapelle), était voûté ; le second, dont on avait pris une partie pour en faire le Cabinet des Manuscrits, était « en mansarde ».

Mais revenons sur le palier. Dans le corridor, à droite, on rencontrait d'abord quatre chambres (logement du commis d'économat), puis trente-six, dont cinq à cheminée, avec seulement six entrées sur le couloir, et qui constituent présentement le logement du censeur et la bibliothèque générale. Dans l'aile orientale, on comptait encore trente-six autres chambres (vestiaire et salle de nettoyage), dont chacune mesurait à peine neuf ou dix pieds en chaque sens ; aucune n'avait de cheminée, car on craignait les dangers d'incendie pour la Bibliothèque — Il y avait, du reste, dans la maison, des « chauffoirs communs ». — Enfin, dans le corridor qui courait au-dessus du couloir actuel de l'infirmerie, étaient sept chambres, dont deux à cheminée, et qui ont été transformées en classe de dessin et en salles de manipulations.

*
* *

Au troisième étage, tout au haut de l'escalier richement sculptée, munie de son heurtoir et de son imposante serrure, s'ouvrait la grande porte de la Bibliothèque.

A droite, une petite chambre à cheminée, puis une grande pièce réservée à la couture (cordonnerie) et communiquant avec la lingerie (salle de consommation du cercle).

A ce même étage s'étendaient, au Midi, les salles du Cabinet; à l'Est, jusqu'à la Tour, et, au Nord, jusqu'à la Manufacture, les galeries de la Bibliothèque (dortoirs).

*
* *

En 1624, le cardinal de La Rochefoucauld, ayant constaté avec regret que les Génovéfains n'avaient pas de bibliothèque, leur fit, immédiatement, un premier don de 600 volumes ; il devait, à sa mort, leur léguer tous ses livres. Ce fonds fut, en 1710, considérablement accru par les 16.000 volumes qu'offrit aux moines l'archevêque de Reims, Le Tellier, frère de Louvois.

Pour installer convenablement la nouvelle Bibliothèque, on avait,

dès 1675, ouvert une galerie, qui ne devait être que la première partie d'une construction plus vaste. Le plan et la décoration en étaient dûs au P. de Creil; elle fut inaugurée par le P. du Molinet. Édifiée au-dessus de la Chapelle du Cloître, cette salle mesurait trente toises de longueur, quatre de largeur et dix-huit pieds de hauteur. Le plafond était orné de moulures, et l'on y avait dessiné « des carrés et des ovales, destinés à recevoir des portraits ». Tout autour de la galerie étaient disposées des armoires de chêne, sculptées, avec des grillages en fil d'archal, et qui alternaient avec les fenêtres, dont chacune était flanquée de pilastres surmontés de coquilles. De distance en distance, des scabellons supportaient des bustes de donateurs ou de personnages illustres. La première galerie en renfermait d'abord 36 ; bientôt, on en comptait dans la Bibliothèque 106, dont une quinzaine de Caffieri, en terre cuite, et d'autres en marbre. Au milieu de Grecs et de Romains, on distinguait des rois, des ministres, des savants, des écrivains et des artistes. — Un auteur fait remarquer, avec raison, que le buste de Racine ne figura jamais dans cette collection ; cependant Antoine, Charles et Jacques Sconin, tous trois oncles maternels du poète, appartenaient à la Congrégation de France.

On dut prolonger la première galerie, qui était devenue rapidement insuffisante, et même en construire une autre qui la coupait à angle droit. On forma ainsi une vaste croix, dont trois bras étaient d'égale longueur et un quatrième, plus court, et qui venait se heurter à la Tour. Pour masquer ce manque de symétrie, un peintre, du nom de Lajoue, représenta sur le mur de fond du petit dortoir actuel « un salon de forme ovale, avec, de chaque côté, nous dit Brice, une console portant une urne de marbre antique, et, au milieu, une grande fenêtre et une sphère ». Tout cela, paraît-il, était parfaitement exécuté, et faisait complètement illusion.

Au point de rencontre des quatre galeries, on avait ménagé une rotonde surmontée d'un dôme vitré, sur la voûte duquel Restout peignit à fresque *Saint Augustin*, patron de la Congrégation, *triomphant de Pélage, Manès et autres hérésiarques*. Cette coupole était soutenue par quatre colonnes richement décorées.

La Bibliothèque était ouverte au public trois jours par semaine, de 2 à 5 heures. En 1764, elle reçut la visite du roi Louis XV (1).

(1) On pourra, sur ce sujet, consulter avec fruit, l'intéressant article de M. Lamouroux, dans le tome II du *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*.

Elle contenait 60.423 livres imprimés et 2.013 manuscrits. Le catalogue comprenait neuf volumes in-folio. On y remarquait encore un modèle de la corvette *l'Aurore* (1768) de cinq pieds de longueur, « exécuté par un maître de marine et enfermé dans une cage en verre de Bohême » ; un plan en relief de Rome, qui mesurait quatorze pieds sur douze, par Germain ; enfin deux globes gravés, l'un terrestre, l'autre céleste, de Coronelly.

En 1790, la Bibliothèque des Génovéfains, administrée encore par le célèbre P. Pingré, devint la Bibliothèque du Panthéon, qui compta, de 1797 à 1804, Daunou au nombre de ses conservateurs.

En 1842, les livres furent transportés dans le vieux Collège de Montaigu, et, en 1850, dans la nouvelle Bibliothèque Sainte-Geneviève.

*
* *

De la Bibliothèque, on passait dans le Cabinet des Médailles et des Curiosités (cercle). Une première salle renfermait six armoires garnies de minéraux, de coraux et de coquilles. A la corniche, on avait disposé les portraits de tous les rois de France, depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV. Au plafond étaient suspendus des reptiles et des armes de sauvage.

Une seconde salle était réservée aux antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines, gauloises, françaises, etc., et aussi à la collection des monnaies et des médailles, contenue dans des meubles de style et notamment dans les « médailliers du duc d'Orléans et du duc de Noailles ». Il y avait encore, dans la même pièce, des tables en marbre blanc et noir et une momie égyptienne. C'était également là qu'on conservait, dans un placard, les coins des « padouans ».

Le P. du Molinet a publié, en 1692, dans un volume in-folio, orné de planches curieuses, le catalogue des curiosités contenues dans ce Cabinet, dont il était le conservateur. Ce volume, assez rare aujourd'hui, est intitulé : *Le Cabinet de la Bibliothèque Sainte-Geneviève divisé en deux parties contenant les antiquités de la religion des Chrétiens, des Égyptiens et des Romains ; des tombeaux, des poids, des monnaies, des médailles, pierres antiques gravées, lampes artistiques, animaux rares et singuliers, des coquilles, des fruits étrangers et quelques plantes par le R. P. Claude du Molinet, chanoine régulier de la Congrégation de France.*

Nous trouvons, dans cet ouvrage, quantité de détails originaux, de descriptions curieuses, et notamment le passage suivant sur les talismans des Égyptiens :

« Quand un enfant vient au monde et prend l'air au sortir du ventre de sa mère, ce premier air agit sur luy pour faire son tempérament et son humeur, selon les influences et les qualités des astres qui dominent en ce premier moment de sa naissance. Saturne rend un homme terrestre et saturnique. Jupiter fait un sanguin et un jovial; et Mars un bilieux et un guerrier; que si alors cette planète se rencontrait, au mois de juillet, dans la maison du lion, ce serait pour former un tempérament tout de feu, qui rendrait un homme hardy, généreux, capable de grandes entreprises... »

Le bon Père semble, du reste, prendre pour lui cette opinion ; et cela ne surprendra personne, après la description qu'il nous donne d'une pierre rare de son Cabinet :

« C'est une pierre apportée des Indes Orientales, dont ceux du païs se servent pour se préserver de la petite vérole, ou pour en être soulagés quand ils en sont attaqués, en la pendant au col, et la faisant tomber sur le cœur ; elle s'appelle pour cet effet la pierre de vérole, et c'est une chose admirable que la nature lui en ait imprimé les marques, pour faire connaître sa vertu... »

Qu'on nous permette de signaler encore une dernière curiosité de cette collection rare, la mandragore : « Racine assez fameuse et assez singulière... On en fait voir des deux sexes, et peu s'en faut qu'on ne leur donne des enfants... Il est vray seulement que les naturalistes... en mettent de deux espèces, de mâles et de femelles ; mais de croire qu'elles ayent la figure d'un homme, qu'elles se forment sous les gibets de l'urine d'un pendu ; que celui qui les y fouille et les tire de terre, en meurt... tout cela est fabuleux. Ce sont des racines fourchues, qui, se séparant en deux, donnent lieu de faire des jambes ; on leur fait ensuite des bras tels quels avec un couteau, ajoutant avec des chevilles des mains, et d'autres pièces qui y peuvent manquer, pour lui faire une chose qui ait quelque figure de l'homme ; et, pour lui faire venir du poil aux endroits où l'on veut, on y met en dedans des grains de millet, et par après on enfouit cette racine en terre, où ces petits grains germent et poussent de grands filaments qui sont comme des cheveux... »

En 1753, pour remplacer l'ancien galetas qui renfermait primitivement le musée de l'Abbaye, on construisit une magnifique

galerie (salle de billard), avec des armoires d'un joli modèle, qui furent réclamées vainement pour les Tuileries et qui contiennent encore quelques pièces de l'ancien Cabinet d'histoire naturelle. Napoléon III voulait, dit-on, s'en servir pour y placer sa collection d'armes ; la ville les lui refusa. — La porte qui sépare cette galerie de la pièce voisine (cabinet de lecture) est d'un style parfait.

On accédait au « Salon des médailles » par un robuste escalier, bordé d'énormes balustres de chêne, qui se trouve au Nord-Ouest de la Cour des Abbés (escalier du proviseur) et qui date de la fin du dix-septième ou du commencement du dix-huitième siècle.

Le Cabinet des Génovéfains était ouvert au public deux jours par semaine, de 2 à 5 heures. — Les médailles qui s'y trouvaient, et dont le catalogue comptait 1.086 pages, ont été transportées au Palais Mazarin.

*
* *

De la Cour des Abbés, la Colonnade conduisait à la cour du méridien (cour des Grands ou du cosmographe). Ce n'était là, autrefois, qu'une partie du Jardin, d'ailleurs séparée du reste par une longue grille en fer forgé, au centre de laquelle s'ouvrait une porte artistique et qui subsiste encore (préau).

Cette cour du méridien, qui doit son nom au cosmographe dont on l'a décorée, il n'y a guère plus de cinquante ans, est bordée, au Midi, par un mur qui la sépare de la Cour Feugère ou Pré (autrefois, le jardin potager).

A l'Ouest, s'étend le corps de bâtiment où se trouvaient les Salles des Papes et des Cardinaux.

A l'Est, les vieux murs de l'enceinte (jardin de l'économe).

Au Nord, enfin, on remarquait, au rez-de-chaussée, d'abord, la grande et belle Salle des Novices (études), dont la porte d'entrée faisait face à l'Escalier de la Vierge et dont le beau plafond a été conservé. Au-dessous de cette salle était la Cave au bois. — Lors des grandes processions, c'était dans ces Salles des Novices, des Papes et des Cardinaux que se réunissaient, avant le départ du cortège, les membres des Chambres du Parlement et des Comptes, de la Cour des Aides, du Châtelet et du Corps de Ville.

Trois salles venaient ensuite, dont la première et la troisième étaient des « chauffoirs », et la deuxième le Chartrier de la Procure générale (études) ; puis, près d'un passage qui conduisait du Jardin

à la Cour des Moines, était un petit cabinet, où l'on serrait les outils de jardinage (bains de pieds, salles de manipulations).

Au centre de la façade septentrionale, au-dessus de l'Oratoire et de la Bibliothèque, avaient été disposés deux cadrans, dont l'un, solaire, marquait les heures, et l'autre indiquait la direction du vent au moyen d'une aiguille commandée par une girouette. Ces cadrans étaient l'œuvre du P. Pingré (1711-1796), bibliothécaire et chancelier de l'Université, membre de l'Académie des Sciences, qui avait du reste procédé déjà à l'installation d'un cadran solaire sur la Colonne de Médicis, à l'ancienne Halle au Blé (Bourse du Commerce). Ce P. Pingré, ainsi d'ailleurs que le P. Lefèbvre, appartenait, depuis le 25 mars 1761, à la franc-maçonnerie, dont il a chanté la gloire en un long poème, dont voici quelques vers :

Qu'est-ce que la maçonnerie ?
C'est l'art de s'aimer tendrement.
Mieux une pierre est équarrie,
Plus elle s'unit fortement.
Sainte union qui nous enflamme
Du feu le plus pur, le plus doux,
Domine toujours nos âmes ;
En l'unité consomme-nous.
Mes frères, je vous jure
La plus constante affection.
Daignez aussi ne me jamais exclure
De votre parfaite union.

*
* *

Sur l'autre façade du bâtiment, qui bordait, au Sud, la Cour des Moines (cour des Moyens), en partie pavée, en partie plantée de tilleuls, on distinguait, adossé aux deux cadrans, un grand écusson de pierre portant cette devise : *Vix orimur et occidimur.*

De cette partie du lycée, on aperçoit encore, de l'autre côté de la rue Clovis, la cure de Saint-Étienne du Mont, habitée autrefois par le duc Louis d'Orléans (1703-1752), fils du Régent, qui, après la mort de sa femme, s'était retiré à l'Abbaye, pour y vivre, pendant de longues années, dans la plus fervente dévotion. Le duc était, d'ailleurs, quelque peu suspect de jansénisme.

A l'angle Nord-Est de la Cour s'élève la tourelle ornée de balcons

ajourés, qui renferme l'escalier de la Tour, escalier qui fut construit sous Charles VIII. — Du haut de cette tourelle, Ampère, Arago et Dulong se sont livrés à de curieuses expériences sur la pression des vapeurs d'eau.

*
* *

De la Cour des Moines, on gagnait la Basse Cour (cour de musique), qui avait une sortie sur la rue Bordet. On y trouvait, à gauche, une boutique, plusieurs remises et une écurie ; au-dessus, un vaste grenier de cent pieds de long. Au milieu de la cour était un grand bassin et, dans un coin, un « pressoir à baguettes avec tous ses accessoires ». A droite, une écurie et le grenier qui la surmontait étaient occupés par la filature de coton. Au Sud-Ouest de la Basse Cour s'ouvrait la Porte Charretière (jardin de l'économe), près de laquelle étaient situés le logement du portier, deux ou trois écuries, la menuiserie, des chambres de domestiques et l'appartement de l'inspecteur de la Manufacture.

Cette partie de l'Abbaye, qui était autrefois entièrement occupée par la Manufacture de coton des moines, comprend aujourd'hui, — outre des études, l'infirmerie et des chambres, — des salles de musique, d'escrime et de manipulations.

*
* *

En revenant de la Cour au Cloître, on rencontre l'Escalier de la Vierge. Placé en face de la porte d'entrée de la Salle des Novices, cet escalier, qui a été construit par le P. de Creil, est décoré des statues des quatre Évangélistes. A l'entresol, à droite, on remarque une Vierge portant l'Enfant Jésus, qui est, dit Brice, « d'une très belle manière ». Le plafond, un peu bas peut-être, ne manque pas de hardiesse ; il est soutenu tout entier, en effet, par deux frêles colonnettes.

Cet escalier, qui aboutissait autrefois à l'Oratoire des Abbés, conduit maintenant à la coupole et aux dortoirs.

*
* *

De la Cour des Moines, on arrive directement au Cloître (cour d'honneur ou Victor-Duruy).

Le cloître primitif, gothique, qui datait du treizième siècle, était, paraît-il, d'une légèreté et d'une élégance rares ; il disparut sous François Ier et fut remplacé, en 1746, par la lourde et massive galerie actuelle.

A l'Est se trouvait la Salle du Chapitre (réfectoires).

Sur l'aile septentrionale, parallèlement à la rue Clovis, c'est-à-dire le long de l'ancienne église, une première pièce servait de parloir, une deuxième de vestibule à la Sacristie, une troisième de loge au concierge ; au-dessus, deux chambres étaient occupées par deux portiers. La Sacristie, nous dit-on, « faisait hache au milieu du Cloître ».

Sur l'aile occidentale s'étendait le Réfectoire qui était précédé d'un vestibule (chapelle et sacristie actuelles) et auquel on accédait par un escalier situé à l'extrémité du bâtiment (réfectoire). A l'entrée du Réfectoire des Moines, on avait disposé, dès le commencement du seizième siècle, un bassin de pierre surmonté d'une image de sainte Geneviève. La salle, élégamment voûtée, éclairée par des fenêtres ogivales reposant sur de minces colonnes, était boisée jusqu'au niveau des croisées, entourée de bancs, et ornée de neuf tableaux, dont un, du peintre Clermont, représentant la Cène (aujourd'hui, dans la sacristie), et un autre, la Multiplication des pains. Dans le mur, derrière une copie de l'Assomption de Murillo, offerte par la reine Marie-Amélie, on remarque encore l'ancienne chaire du lecteur.

A droite se trouve une reproduction en plâtre d'une statue du douzième ou du treizième siècle, qui représente sainte Geneviève portant un livre de prières et un cierge. Sur une des épaules de la sainte, un démon s'efforçait d'éteindre le cierge ; sur l'autre, un ange s'efforçait de le rallumer ; c'était là le souvenir d'une vieille légende. — Geneviève, raconte-t-on, se rendait, une nuit, à la basilique de Saint-Denis pour y prier. Les vierges qui l'accompagnaient, portaient un cierge pour éclairer la marche ; mais le vent vint à souffler, et le cierge s'éteignit. Geneviève alors prit en main le cierge, qui se ralluma aussitôt pour ne plus s'éteindre. — Cette statue, dont l'original décorait autrefois le trumeau de la basilique, fut retrouvée, en 1844, sous le pavé de la rue Clovis, où elle avait été probablement enfouie lors de la démolition de l'église, en 1807 ; elle fut donnée au Louvre, il y a quelques années, en échange du tableau de Philippe de Champagne qui surmonte actuellement l'autel de la cha-

pelle, et qui représente *Saint Paul révélant à saint Ambroise le lieu de sépulture des saints Gervais et Protais.*

On nous dit que, en 1614, une restauration de la châsse de sainte Geneviève étant devenue nécessaire, Marie de Médicis fit don à l'Abbaye d'un « bouquet d'or et de diamants ». « Ce bouquet était monté en or et émail, garni de brillants, de pierres et de roses ; au milieu se trouvait un saphir en pendeloque et autour du pied deux rubis, un saphir et un vermeil cirien. » A l'occasion de ce généreux présent et faisant allusion à la statue incomplète de la sainte, Mlle de Gournay adressa à la Reine Régente les vers suivants :

Reine, dont le nom florira,
Tu maintiens que nul n'offrira
Le petit diable souffle-cierge
De Geneviefve saincte-vierge.

Mais moy certes je l'offriray,
Pourveu qu'un ouvrier admiré
Compose sur ta forme belle
L'ange tuteur de la pucelle.

Car, s'il lui preste tes beaux yeux,
Soudain que ce banny des cieux
Esteindra la mêche enflammée,
Leurs éclairs l'auront rallumée.

A l'extrémité du Réfectoire et dans l'épaisseur du mur était dissimulé un petit escalier (escalier de l'économe), qui conduisait au Grand Chartrier.

Au-dessous du vestibule et du Réfectoire des Moines étaient le Réfectoire des domestiques (« laverie »), puis deux pièces réservées à la viande et à la pâtisserie (garde-manger et réfectoire des garçons), enfin une grande salle pour les fruits (cuisine). Toutes ces salles étaient voûtées.

Un étage plus bas se trouvaient deux caves, dont l'une s'étendait sous les bâtiments de la place Sainte-Geneviève, et l'autre sous la réserve aux fruits.

Une gravure du *Magasin pittoresque* (1857) représente une vue des Catacombes surmontées des caves, des cuisines et de la chapelle du lycée. Avec ses souterrains et son puits, l'Abbaye semblait ainsi atteindre jusqu'au sein du Mont Lucotitius. Cependant la Montagne avait été creusée plus profondément encore par les potiers gallo-

romains, dont notre ami, l'érudit M. Ch. Magne, a su retrouver non seulement les puits et les fours, mais encore les marques de fabrication distinctives : recherches et découvertes qui ont considérablement enrichi le *Corpus inscriptionum latinarum*, et valu à leur auteur, lors du dernier congrès des Sociétés savantes, un très légitime succès.

Mais revenons à la Cour du Cloître. Sur l'aile méridionale, après l'escalier qui conduisait au Réfectoire, un petit office précédait la Cuisine (réfectoire), et, au-dessus, de petites pièces étaient garnies de provisions. De la Cuisine, légèrement en contre-bas, on accédait à la Colonnade par un petit escalier.

Ensuite venait la Chapelle de Notre-Dame de la Miséricorde ou du Cloître (classes et dortoir). Cette chapelle, qui avait été consacrée en 1190, était boisée jusqu'à hauteur des vitraux et ornée de vingt et un tableaux, dont quelques-uns « fort vieux et de prix ». L'autel, décoré de colonnes de cuivre, portait six chandeliers et une croix également de cuivre. C'était en ce lieu que, lors des processions, on déposait provisoirement les châsses qui venaient au-devant des reliques de sainte Geneviève ; c'était aussi là que le chancelier de l'Abbaye, — qui, avant que le pape n'eût institué la charge de recteur, avait seul le droit, qu'il partagea plus tard avec le chancelier de Notre-Dame, de conférer les grades universitaires, — réunissait les candidats pour la « remise du bonnet ». Le chancelier de Sainte-Geneviève délivrait des licences, valables dans le monde entier, pour la théologie, le droit canon, les arts, et, généralement, pour toutes les facultés.

Le cloître actuel, décoré de moulages représentant des frises du Parthénon et des faïences de Della Robbia, devint, en 1795, un *forum* pour les élèves de l'École centrale du Panthéon, qu'on avait installée dans la « ci-devant maison de Geneviève », comme on disait alors. Le 19 janvier 1799, on y planta un arbre de la liberté, avec accompagnement de chants patriotiques, et, le 30 mars suivant, on y donna à la jeunesse une fête, à l'occasion de laquelle le poète Parny écrivit une cantate.

*
* *

Au Cloître, il nous faut rattacher la place Sainte-Geneviève. — En effet, jusqu'en 1335, le Carré Sainte-Geneviève faisait partie du Cloître de l'Abbaye ; il était fermé par trois portes : l'une donnant

sur la rue des Sept-Voies (rue Valette), une autre sur la rue des Amandiers (rue Laplace), la troisième sur la rue des Prêtres-Saint-Étienne. Plus tard, et jusque vers l'an 1690, un poteau, portant les armes des abbés, semblait marquer, sur la place du parvis, les droits de justice des Génovéfains. Il ne s'élève, ou mieux il ne s'élèvera plus, maintenant, sur ladite place ou dans ses environs immédiats, que la statue de notre grand Corneille, qui fut, du reste, si nous en croyons sa correspondance, un des familiers de l'Abbaye.

*
* *

Au Nord-Est du Cloître se dressait le Clocher de l'église (Tour de Clotilde ou Tour Clovis), qui fut construit, entre 970 et 980, sur les plans de Thibaut, chanoine séculier de Sainte-Geneviève.

D'anciennes gravures représentent la Tour surmontée d'une flèche quadrangulaire. Les baies en plein cintre de la base remontent au onzième siècle, et le premier étage date du quatorzième. En 1483, la foudre tomba à deux reprises sur le Clocher, qui fut incendié; les flammes, nous dit-on, enveloppaient toute la partie supérieure, et, de toutes parts, ruisselait le plomb fondu. Le deuxième étage de la Tour et le couronnement furent donc refaits au quinzième siècle. La flèche, détruite de nouveau au dix-huitième siècle, ne fut pas reconstruite.

La Tour renferme une horloge, munie d'un carillon, qui est l'œuvre de Galande et qui fut donnée à l'Abbaye, en 1718, par le duc Louis d'Orléans.

Au même étage que l'horloge s'ouvre un *in-pace*, où les moines descendaient les condamnés. Les abbés avaient, en effet, le droit « de connaître et de juger de toutes les causes tant ecclésiastiques que civiles et profanes entre gens d'Église ». Leurs sentences ressortissaient directement au Saint-Siège, et leurs monitoires étaient, croyait-on, fatalement accompagnés de mort ou de maladie pour ceux qui se refusaient à y obtempérer.

L'Abbaye, du reste, avait à sa disposition huit de ces gibets, « sans lesquels, écrit un auteur, le Moyen Age perdrait une bonne part de son pittoresque ». Mais, sous Louis XIV, les justices seigneuriales et ecclésiastiques furent réunies, pour Paris, au Châtelet, et les abbés n'eurent plus ni cachots, ni exécuteur de basses, moyennes et

hautes œuvres. Les fourches patibulaires disparurent, et les moines cessèrent de faire rompre, pendre et brûler.

Ce fut au pied de la Tour Clovis que, le 25 juin 1667, à leur retour de Stockholm, furent d'abord inhumés les restes de Descartes.

*
* *

L'ancienne Église s'élevait à l'endroit où se trouvent actuellement la rue Clovis et les bureaux de l'administration du lycée. De la place Sainte-Geneviève, on y entrait par un grand portail, sur le trumeau duquel était placée la statue de la sainte, dont nous avons parlé à propos du Réfectoire.

Dans la nef de l'Église, on remarquait quatre grands tableaux, donnés à l'Abbaye en remerciement, à la suite de processions de la châsse, et qu'on appelait pour cela « vœux de ville ». Il y avait six autels : quatre de côté, deux en face de la porte d'entrée et adossés au jubé. Le chœur était entouré d'une boiserie très ancienne. Au fond de l'église se trouvait un autel en pierre, surmonté d'un tabernacle en marbre.

Derrière le maître-autel, au-dessus d'un piédestal formé de quatre colonnes, s'élevait, supportée par quatre vierges de bois, la châsse de sainte Geneviève. Cette châsse était en vermeil et enrichie de nombreuses pierres précieuses, disposées d'ailleurs sans aucun art.

Autour, quatre chapelles, dont l'une (salle de dessin), à droite, renfermait le mausolée en marbre blanc du cardinal de La Rochefoucauld, et une autre, des reliques.

Par l'inventaire de 1790, nous savons que l'Église de Sainte-Geneviève avait de lourdes charges, qui s'élevaient à plus de 12.000 livres par an ; c'est ainsi qu'on y dépensait, par exemple, plus de 2.000 livres de cire ; 1.200 livres de vin et de « pains de Sainte-Geneviève » pour les messes, 500 livres pour l'organiste, 36 livres pour le souffleur, 900 livres pour les deux serpents, 2.400 livres pour les quatre chantres, 800 livres pour les quatre enfants de chœur, 30 livres pour le charpentier du clocher, 100 livres pour l'horloger, 24 livres pour l'ouvrier chargé de remonter l'horloge, 24 livres pour la garde des aigrettes du dais, 1.200 livres pour l'entretien (1) du linge et des dentelles du Trésor, etc., etc.

(1) Cet entretien était confié, dans les dernières années, à une certaine dame La Vigne.

*
* *

Il nous reste, avant de quitter l'Abbaye, à dire quelques mots de la vaste Terrasse (Petit Lycée), plantée de marronniers, qui s'étendait au fond du Jardin et dans le sens de la largeur.

Cette Terrasse, à l'extrémité occidentale de laquelle on avait installé un manège pour faire monter l'eau qui alimentait la maison, borde, aujourd'hui, les rues Thouin et de l'Estrapade ; elle marque l'emplacement des anciens remparts de Philippe-Auguste.

De 1208 à 1220, en effet, Philippe-Auguste avait fait entourer sa capitale d'une enceinte fortifiée, qui comprenait non seulement l'Abbaye, mais aussi de vastes terrains dépendant du couvent et qui devinrent bientôt des quartiers populeux : on comptait, nous dit-on, plus de cinquante rues soumises à la censive abbatiale.

Ce rempart, dont d'importants vestiges subsistent encore dans les jardins actuels du censeur et de l'économe (murs, allées dallées, porte voûtée), se composait, écrit Bonnardot, « de deux murs reliés entre eux par un blocage de moëllons noyés dans un ciment assez tenace. Les faces de ces deux murs de soutien étaient formées de pierres de petit appareil, équarries, mais inégales dans leur dimension. Le plus grand nombre de ces pierres portait environ 27 centimètres au carré, terme moyen ; elles étaient de nature calcaire, mais leur surface est devenue à l'air presque aussi dure que le grès et a contracté une teinte d'un gris foncé (1) ».

Le mur était couronné de créneaux et flanqué de tours, placées environ à 70 mètres les unes des autres, et faisant, à l'extérieur, saillie sur la muraille. Les fossés ne furent creusés qu'en 1386 ; encore restèrent-ils à sec dans la partie haute de la Montagne Sainte-Geneviève. Ce fut, à peu près, à la même époque qu'on couvrit d'un toit les portes et les tours.

On comptait, dans l'enceinte, treize portes ou poternes. La Porte Bordet ou Saint-Marceau s'ouvrait sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le n° 50 de la rue Descartes. Entre la Porte Saint-Marcel et la Porte Saint-Jacques, dans l'axe de la rue des Sept-Voies, c'est-à-dire à l'entrée de la rue d'Ulm actuelle, se trouvait, flanquée de deux tours, la Porte Papale, qui était et resta murée.

(1) Nous renvoyons, pour les détails techniques, aux articles très documentés de MM. Jules Périn et Charles Magne, publiés dans le tome I du *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, pages 82 et 98.

Ce fut contre la partie du rempart qui longeait l'Abbaye, que, dans la nuit du 10 au 11 septembre 1590, Henri IV fit diriger une de ses attaques. Un chroniqueur du temps rapporte l'événement en ces termes :

« Sur les deux heures après minuict, l'alarme redoubla en l'Université, attendu qu'on avait découvert les ennemis cheminants le long de la rivière, approchans de Saint-Victor et Sainct-Marceau, et environ les quatre heures, peu avant le jour, furent aperceuz à la lueur des flambeaux de paille allumez et jettez dedans le fossé, d'entre la porte Saint-Jacques et Sainct-Marceau, au-dessus de la tour appelée Papalle, pour autant qu'antiennement les papes et légats venans à Paris, faisaient leur entrée par icelle, derrière et à costé du grand jardin de l'abbaye Saincte-Geneviefve, nombre d'hommes armez, ayans planté sept ou huict eschelles le long du mur de la ville et deux jà montez sur la courtine prestz à descendre, avec aultre eschelle portée par eux, pour poser dedans la ville, entre la dicte courtine et le mur, dont ils furent empeschez et repoulsez à coups de picques et de halebardes par quatre jésuites et deux ou trois bourgeois de la ville... »

La description minutieuse, que donne des échelles employées le chroniqueur anonyme, nous permet de supposer que le rempart, sur ce point, mesurait environ 9 mètres d'élévation.

Un ancien plan de Vassalieu (1609) nous représente, au pied de la muraille (place de l'Estrapade), le supplice d'un condamné à l'estrapade : on hissait à l'extrémité d'une potence le patient, qu'on laissait ensuite retomber brusquement presque jusqu'à terre ; le plus souvent, mort s'ensuivait. Ce genre de peine était surtout réservé aux soldats. Il s'est perpétué jusqu'en 1848, dans notre armée de mer, sous les noms de « cale sèche » et de « cale humide ».

En 1690, tours et courtine furent détruites. Les moines prirent possession du fossé et des fortifications, se servirent des pierres pour faire construire un mur bordant l'Estrapade. Ce fut là, pour le couvent, une des premières améliorations de la *Lutetia nova* ou *renovata*, chantée par le poète latin de l'Abbaye, le victorin Jean de Santeul ou Santeuil (1630-1697).

Nous disons le poète latin ; car l'Abbaye avait aussi, à la même époque, son poète français, — qu'on nous permette, ici, cette digression, — le P. Sanlecque, qui, du reste, ne manquait pas d'esprit, si l'on en juge par ces vers, que, dans une de ses satires, il prêtait à Juvénal, mais écrivait de sa main :

Les moines, disait-il, ont d'étranges défauts;
Ceux qui ne sont qu'oisifs, sont les bons de Clairvaux.
Dès qu'un Célestin tousse, il lui faut de la viande.
La jambe du Feuillant sent la paste d'amande.
Le Capucin voyage un mois pour un sermon.
Le Fontevrault s'occupe à tripler son menton.
Le Carme est devenu marchand de scapulaire.
Parmi les Jacobins point de foi qu'au rosaire.
La guerre au Recollet donne un air cavalier.
Le Cordelier, enfin, est toujours le Cordelier...

C'est au même P. Sanlecque, qui avait autrefois, en compagnie du duc de Nevers, pris parti pour la *Phèdre* de Pradon contre Racine, mais qui vivait alors à l'écart dans son modeste prieuré de Garnay, près de Dreux, que nous devons cette jolie petite pièce, adressée au P. de La Chaise :

Permettez, Révérend Père,
Qu'un malheureux prieur-curé
Vous dépeigne ici sa misère,
C'est-à-dire son prieuré.

Dans mon église l'on patrouille,
Si l'on ne prend bien garde à soi;
Et le crapaud et la grenouille
Chantent tout l'office avec moi.

Près de là sont, dans des masures,
Cinq cents gueux couverts de haillons;
Point de dévots à confitures,
Point de pénitente à bouillons.

Comme ils n'ont ni terres ni rente,
Et qu'ils sont tous de pauvres gens,
(Dans un curé, chose étonnante),
Je suis triste aux enterrements !

*
* *

Le 16 avril 1790 fut dressé un inventaire, conservé aux Archives Nationales, des biens meubles et immeubles de la Maison abbatiale de Sainte-Geneviève. Cette même année, les bâtiments furent déclarés biens nationaux, et l'Abbaye supprimée.

Nous savons, d'ailleurs, par le relevé que dut présenter le dernier abbé, Claude Rousselet, supérieur général de la Congrégation de France, que les revenus de l'Abbaye étaient encore considérables et l'état des finances assez prospère. En 1746, à la suite d'une procession de la châsse qui avait, croyait-il, amené sa guérison, Louis XV avait décidé que quatre cents livres seraient versées annuellement dans la caisse de l'Église des Génovéfains. Quelques années plus tard, en 1764, le roi avait posé lui-même la première pierre du dôme du Panthéon; et le nouveau monument allait bientôt remplacer la vieille basilique. Cependant, en 1781, à la mort de Soufflot, les travaux étaient encore inachevés; le célèbre architecte, lui-même, fut d'abord inhumé dans la crypte de l'ancienne église.

En 1792, la basilique des Apôtres saint Pierre et saint Paul devint, pour un temps, le Temple de la Raison; et l'on tint, dans différentes salles de l'Abbaye, des réunions populaires.

En 1796, les partisans de Babeuf y ouvrirent un Club dit du Panthéon, qui fut bientôt fermé par ordre du Directoire.

Le 20 mai de la même année, on installait dans le couvent l'École centrale du Panthéon.

Les travaux de démolition de l'ancienne basilique, qui, depuis le dix-huitième siècle, menaçait ruine, commencèrent en 1804 et durèrent jusqu'en 1807. Il ne subsistait du monument du onzième siècle que quelques chapiteaux, qui furent transportés à l'École des Beaux-Arts et dont l'un avait été sculpté dans une pierre provenant de la primitive église du sixième siècle.

Lenoir a pris soin de dresser, dans sa *Statistique monumentale*, toute une série de planches, qui nous donnent une idée exacte des constructions, des ornements et des sépultures.

Quant aux reliques de sainte Geneviève, elles avaient été brûlées, sur la Place de Grève, en 1793.

Depuis 1804, l'Université avait installé, dans les bâtiments du couvent, le Lycée Napoléon, qui, de 1815 à 1848, devait s'appeler le Collège Henri-IV; de 1848 à 1849, le Lycée Corneille; de 1849 à 1870, de nouveau, le Lycée Napoléon; puis, de 1870 à 1872, de nouveau, le Lycée Corneille; et enfin, de 1873 à nos jours, le Lycée Henri-IV.

L'Abbaye de Sainte-Geneviève avait subsisté pendant quatorze cents ans.

N. Filoz.

NOTULES SUR LA BIÈVRE

SON PRÉSENT — SON PASSÉ (1)

La Bièvre, autrement appelée la rivière des Gobelins, prend sa source derrière les plateaux de Versailles, entre le hameau de Bouviers et le village de Guyencourt : « c'est alors, comme le dit Benserade, un beau ruisselet qui court en rossignolant ». Sur ses rives verdoyantes, les fleurs se penchent pour se mirer dans son eau limpide ; les rats d'eau y font des plongeons subits pour attraper à la course quelque petit mulet ou quelque ablette attardée, et troublent un instant ses ondelettes vives et transparentes. Cette rivière si minuscule

> Que le nain vert Obéron jouant au bord des flots
> Sauterait par-dessus sans mouiller ses grelots...

nous apparaît avec tant de fraîcheur, de vraie jeunesse, innocente, si gracieuse qu'il semble que la Destinée lui ait réservé le privilège d'une vie sans heurts, faite de joie facile et de bonheur tranquille.

Mais hélas, son sort heureux est de courte durée, et nous avons grand' peine à reconnaître, huit lieues en aval, notre rivière insou-

(1) Qu'il me soit permis d'adresser ici l'expression de ma vive gratitude à M. Camille Jullian, professeur au Collège de France, qui a bien voulu relire mon étude et faire quelques observations complémentaires; à M. Marcel Poëte, conservateur de la bibliothèque de la Ville de Paris et à M. Lucien Lazard, archiviste à la Préfecture de la Seine, pour la bienveillance avec laquelle ils m'ont aidée, dans la recherche des documents qui m'étaient nécessaires.

ciante devenue la misérable esclave de l'homme, captée, tronquée, roulant des eaux grasses et nauséabondes, d'une couleur tristement indéfinissable qui fait s'écrier Claude Lepetit (1) :

Est-ce de la bouë ou de l'eau ?
Est-ce de la suye ou de l'encre ?
Quoy ! c'est le Seigneur Gobelin ?
Qu'il est sale et qu'il est vilain !
Je croy que le Diable à peau noire
Par régale et par volupté,
Ayant trop chaud en Purgatoire,
Se vient icy baigner l'esté.

Quel Parisien à l'âme d'archéologue et au cœur pitoyable n'a pas été tenté, inspiré par Huysmans, d'apporter à la pauvre Bièvre l'aumône de sa commisération ?.... Quoi de plus curieux, en effet, pour le promeneur, amateur d'impressions vives, que la visite des anciens quartiers d'une ville ? Près de lui, la vie intensive dans toutes ses manifestations : agitation fébrile des passants, roulement ininterrompu des lourds véhicules, la succession des bruits assourdissants des quartiers populeux ; puis, sans transition presque, le voilà dans une rue silencieuse, dans une ruelle sordide, dans un passage sombre, dans une vraie cité dormeuse dont il semble qu'un pouvoir magique pourra seul arrêter le sommeil.

Bien que le quartier Saint-Marcel ait perdu beaucoup de son pittoresque depuis une vingtaine d'années, une excursion autour des Gobelins ne manque pas d'un grand intérêt. Quittant le boulevard Arago, si, après avoir franchi l'espace de quelques mètres qui constitue la rue des Marmousets, fière de ses deux maisons, nous pénétrons dans la ruelle des Gobelins, rien ne peut retenir notre exclamation d'étonnement :

« C'est une allée de guingois, bâtie de maisons qui lézardent, bombent et cahotent; aucun alignement, mais un amas de tuyaux et de gargouilles, de ventres gonflés et de toits fous (2). »

Guidés par Huysmans, nous arrivons à l'impasse Moret qui relie la ruelle des Gobelins à la rue des Cordelières, dans cette île enserrée, comprimée, semble-t-il, par les deux bras noirs de la Bièvre qui s'allongent démesurément, s'étirant de lassitude et qui, séparés

(1) *Paris ridicule et burlesque* (1668).
(2) Huysmans, *la Bièvre*.

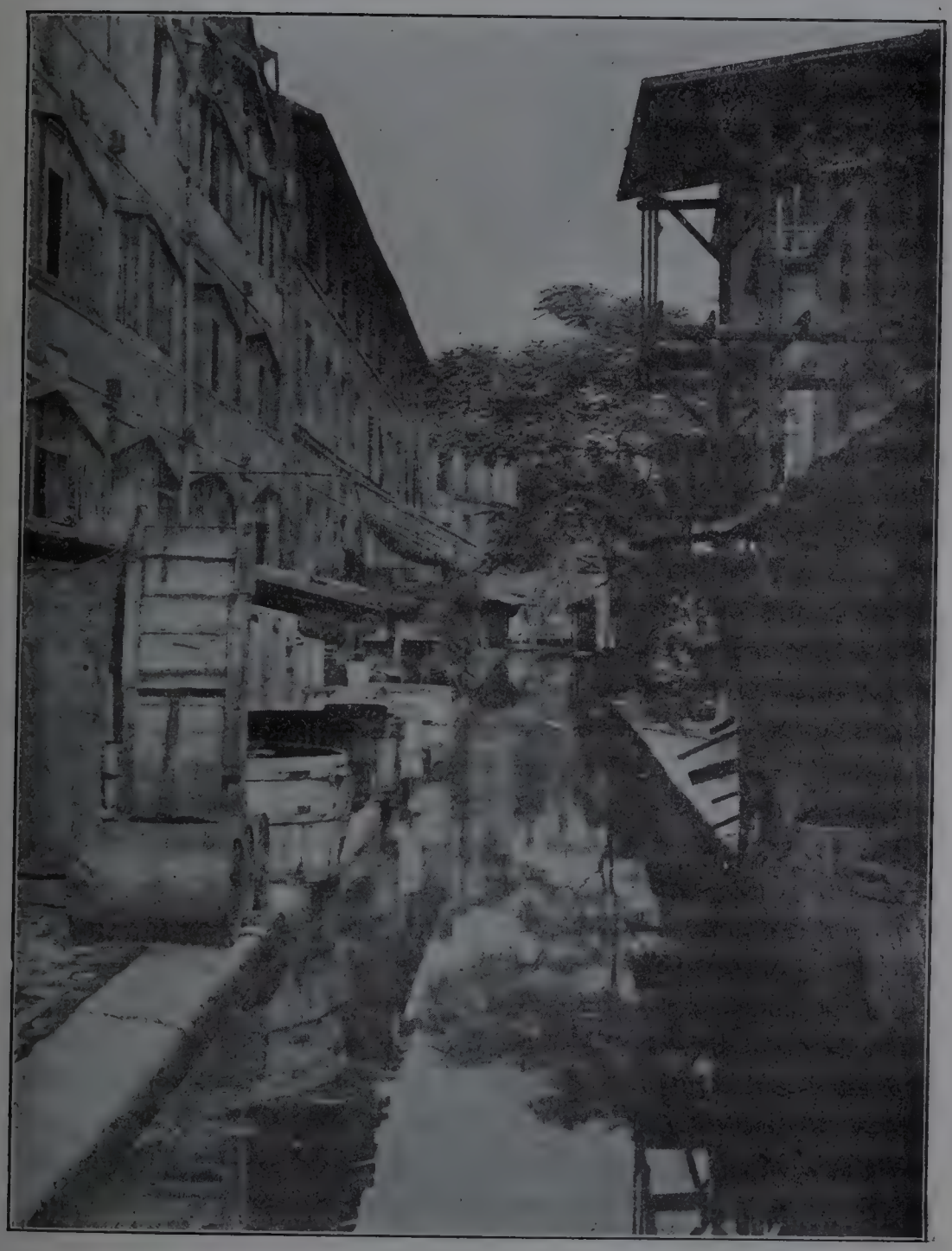

La Bièvre au boulevard Arago (1908), d'après une photographie inédite.

depuis Gentilly, se réunissaient jadis au pont aux Tripes. Cette île portait anciennement l'appellation trop gracieuse d'île des Cygnes, transformée aujourd'hui en celle d'île des Singes. Étonnés, nous interrogeons les indigènes sur l'origine du surnom, et ils nous répondent le plus simplement du monde que l'île est dédiée aux « Patrons ». Leur hardiesse ne les émeut point. Peut-on leur demander aussi une psychologie raffinée à ces malheureux autochtones influencés si directement par l'ambiance qui leur fait une âme semi-barbare ?

En regardant autour de nous, nous sommes frappés par l'aspect misérable de ce quartier spécial. C'est vraiment la Cour des miracles de la Peausserie.

De vieilles demeures grises avec des étages bas auxquels on accède par de sinistres escaliers aux marches gluantes sont d'un abord rébarbatif. Devant sa fenêtre, une femme raccommode des hardes. L'expression triste de son visage s'harmonise avec les choses qui l'entourent. Le bruit monotone des machines parvient jusqu'à elle, mais elle ne semble point y prêter attention, pas plus du reste qu'au frôlement, entre elles, des peaux suspendues dans les immenses greniers à claire-voie. Il y a pourtant quelque chose de lugubre dans ce claquement sec des dépouilles racornies, qui est bien près de ressembler à la danse macabre de l'espèce bovine ou de la gent rongeuse !

Un peu plus loin, à travers les vitres poussiéreuses des usines, nous voyons les ouvriers, guêtrés de cuir, qui lavent les peaux, les grattent, les « mettent en humeur ». Tout à coup, à un détour de la ruelle, un paysage de neige nous apparaît, une neige produite par le raclage envolé des peaux. Tout est blanc devant nous... c'est un éblouissement. « Par le clair de lune, c'est, nous dit Huysmans, l'évocation d'une Floride noyée dans un duvet d'eider et de cygne, d'une cité magique, parée de villas aux silhouettes dessinées sur le noir de la nuit, en des traits d'argent (1). »

Mais en cheminant de jour, le long du passage Moret, la douce poésie lunaire évocatrice du monde des fées ne nous frappe pas au point de nous faire oublier le but de notre visite et anxieusement nous demandons : « Où coule donc la Bièvre ?... »

Une haute palissade aux planches trop bien jointes se dresse im-

(1) Huysmans, *la Bièvre.*

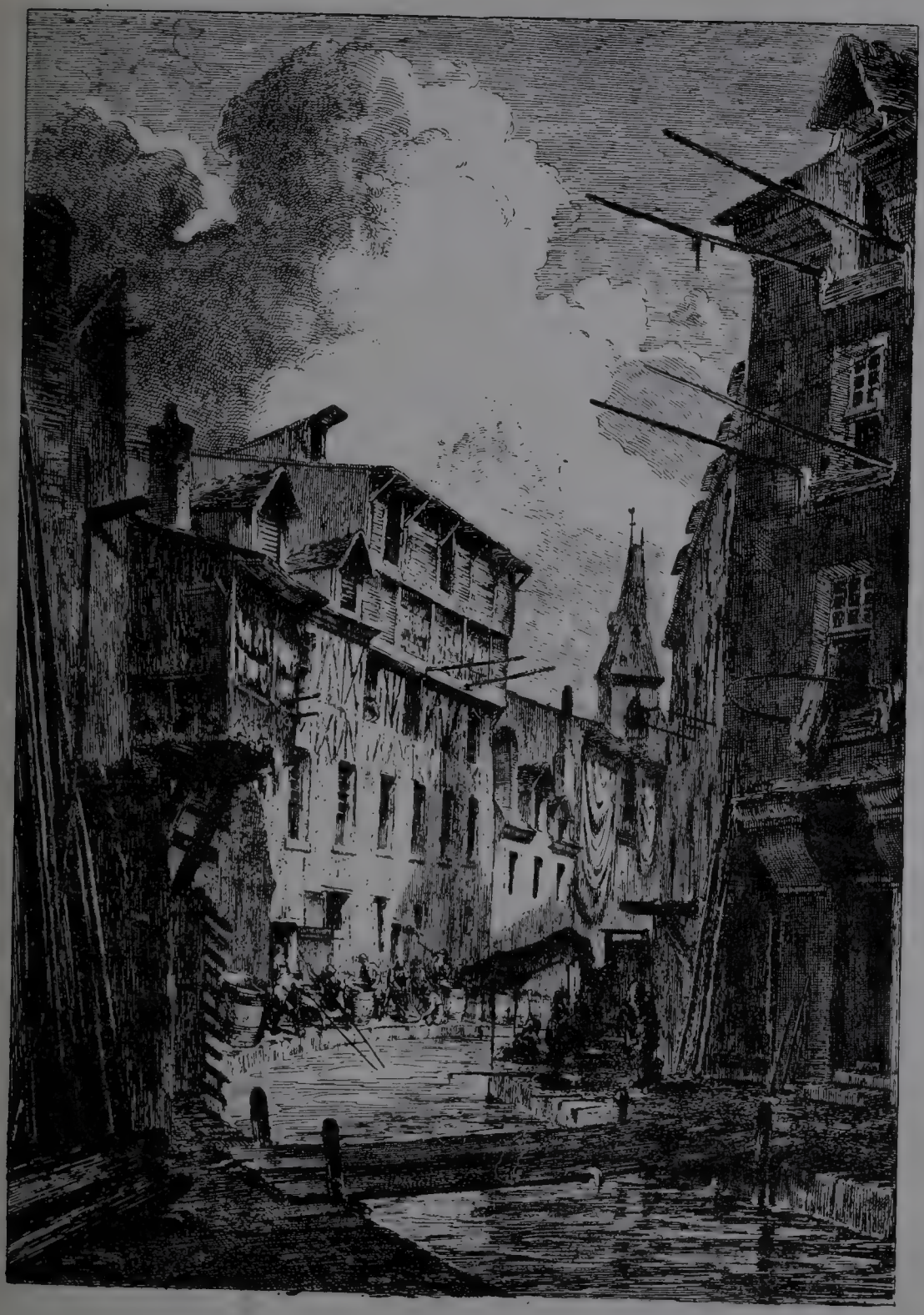

La Bièvre entre les rues Mouffetard et Pascal, d'après Pequignot.

(Collection du Musée Carnavalet.)

périeusement devant nous ; mais avisant une fissure du bois, juchés sur une pierre opportune, nous forçons la consigne et regardons d'un œil... C'est un navrant spectacle que celui qui nous apparaît... « Scarifiée par les acides, globulée de crachats, épaissie de craie, délayée de suie, la Bièvre roule d'indescriptibles résidus qui la glacent, comme un plomb qui bout, de pellicules (1). »

Puis la voilà de nouveau qui s'engloutit dans l'obscurité sinistre d'un tunnel; nous allons l'attendre à une de ses dernières sorties en plein jour. Sous l'arche ténébreuse d'un pont, une petite lumière vacillante attire notre attention ; au même instant, des bruits de voix qui résonnent sous la voûte parviennent jusqu'à nous et du noir cloaque surgit un noir cortège qui semble sortir des enfers. Ce sont des égouttiers aux mines presque sauvages qui poussent devant eux les immondices au relent infect, rencontrées en chemin dans le lit de la Bièvre.

Cette fois, sa décadence est définitive. Et nous en sommes tout émus, car elle avait pris un peu de notre cœur en s'attirant notre pitié, cette petite rivière des Gobelins qui roule « une eau fangeuse, noire, rouge, impossible » (2), comme le disait Alfred Delvau qui ne cachait pourtant pas sa sympathie pour elle. Il allait même jusqu'à lui reconnaître « la poésie et le charme d'un ruisselet à l'onde cristalline se jouant sous le soleil, à travers les roseaux » ! Il l'aimait comme Hégésippe Moreau sa chère Voulzie et comme Mme de Staël son ruisseau de la rue du Bac !...

Pauvre Bièvre qui coulait si paisible dans la plaine de Buc, elle va bientôt déverser son flux abject dans un égout collecteur qui étouffera ses derniers cris d'agonie.

Tristement et tout songeur, nous continuons notre route à l'aventure; nous voici dans la rue des Cordelières qui nous conduit à celle du Champ-de-l'Alouette !... Quelle révélation pour nous que ce nom de Champ-de-l'Alouette ! Nous sommes tout près du vaste clos Payen « où l'on blanchissait, au dire de Piganiol de La Force, une quantité surprenante de toiles, à la faveur de la rivière qui passe auprès (3) ». N'est-ce pas aussi le clos Payen qui a été témoin de l'affreux crime commis par Ulbach ?

(1) Huysmans, *la Bièvre*.
(2) *Au bord de la Bièvre*, 1873.
(3) *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*, 1761 à 1765.

Nous croyons voir la pauvre petite bergère d'Ivry tomber, toute sanglante, dans le fossé qui bordait la route.

Éloignant de nous ce souvenir tragique, nous préférons suivre Marius à travers ses pérégrinations sentimentales qui l'amènent, « un peu avant d'arriver à la petite rivière des Gobelins, à une espèce de champ qui est, dans la longue et monotone ceinture des boulevards de Paris, le seul endroit où Ruisdaël serait tenté de s'asseoir (1) » A l'horizon, dans une buée bleue, le Panthéon, le Val-de-Grâce dressent majestueusement leur lourd édifice de pierre, tout au fond les tours carrées de Notre-Dame lancent dans le ciel clair une note médiévale.

Marius est pensif: accoté boulevard de la Santé, au septième arbre après la rue Croulebarbe, ou bien, installé, les jambes pendantes sur le parapet de la rivière de Bièvre, il écoute les laveuses des Gobelins battre leur linge avec ardeur et gaieté, rythmant ainsi le gazouillis des oiseaux qui jasent dans les peupliers.

La rêverie de Marius est communicative ; nous voilà, comme lui, en plein idéal, poursuivant les vagues chimères qui prennent, à notre insu, des formes humaines..... lorsqu'un coup de sifflet strident nous bouleverse et nous ramène de force à la réalité. Nous levons la tête... C'est le métro aérien Italie-Étoile qui passe !...

*
* *

Il fut un temps où rien ne troublait la solitude du Champ-de-l'Alouette... un temps où la Bièvre, « ruisseau de moire et de soie », courait, rapide dans son lit semé de parcelles d'or où l'on voyait :

Le buisson, l'oiseau de passage,
L'herbe qui tremble et qui reluit,
Le vieil arbre que l'âge ploie,
Le donjon qu'un moulin coudoie (2)

se mirer dans ses flots aux reflets argentés.

Il fut un temps enfin où la Bièvre était une nymphe d'une beauté merveilleuse. Passionnée pour les plaisirs de la chasse, Gentilia, — c'était son nom, — un carquois sur l'épaule, parcourait les vastes fo-

(1) Victor Hugo, *les Misérables.*
(2) Victor Hugo (*La Bièvre*), *les Feuilles d'automne.*

rêts qui l'avaient vue naître et grandir. Sa vie lui semblait tout heureuse et sa liberté lui était chère. Mais un jeune Troyen, Arcolius, qui avait suivi Francus, venu sur les bords de la Seine pour y fonder une nouvelle Ilios, rencontrant un jour la belle Gentilia, fut subjugué par son charme et jura de lui faire accepter son amour... Gentilia, effrayée, s'enfuit... Arcolius la rejoint sans peine, il va l'atteindre... mais, subitement, la forme gracieuse s'évanouit (Diane avait exaucé l'ardente prière de sa nymphe) et l'audacieux Troyen n'a plus devant les yeux qu'une fontaine limpide dont les eaux rivalisent avec l'améthyste et l'émeraude :

« Cruelle, s'écrie-t-il avec rage, je n'ai pu avoir raison de toi lors que tu étais nymphe, mais tu conserveras pourtant, malgré ta nouvelle forme, un souvenir de mon amour ; j'élèverai sur ton passage des arcs majestueux qui porteront mon nom et sous lesquels tu couleras éternellement (1). »

C'est ainsi que, dès le troisième siècle de notre ère, la Bièvre, avant d'arriver à Gentilly, passait déjà sous les voûtes du premier aqueduc construit à Arcueil (Arcolium) par Constance Chlore.

On pourrait s'étonner de ce que le nom de Bièvre n'ait aucun rapport avec la légende de Gentilia. Ce nom, presque certainement, a été emprunté aux castors, appelés anciennement bièvres (2), qui vivaient sur ses bords et qui fournissaient aux élégants du seizième siècle de belles fourrures dont ils aimaient à se parer. De même que les élégants, les gourmets d'alors trouvaient leur compte à chasser les bièvres. Leur morceau de prédilection était la queue dont le pouvoir souverain était d'être considérée comme plat maigre permis pendant le carême!

C'est à cause de toutes ces raisons, sans doute, que le nom de Bièvre fut jugé digne de qualifier la déliquescente Gentilia.

Dans la basse latinité, on l'appelait Bibara, Beveris ou Bevera (3). Les Romains avaient voulu marquer leur empreinte, jusque sur le nom de cette petite rivière : et c'était un de ses griefs contre eux. Elle en avait un autre, plus grave, elle ne leur pardonnait pas de s'être fait les exécuteurs de la prophétie d'Arcolius, c'est pourquoi,

(1) D'après le poème latin *Lutetia*, publié en 1611 par Raoul Boutrays et la traduction de Dupain, 1886.

(2) Dont le radical celtique ou indo-européen était beb ou bib (d'après M. Camille Jullian).

(3) Dupain, *la Bièvre*.

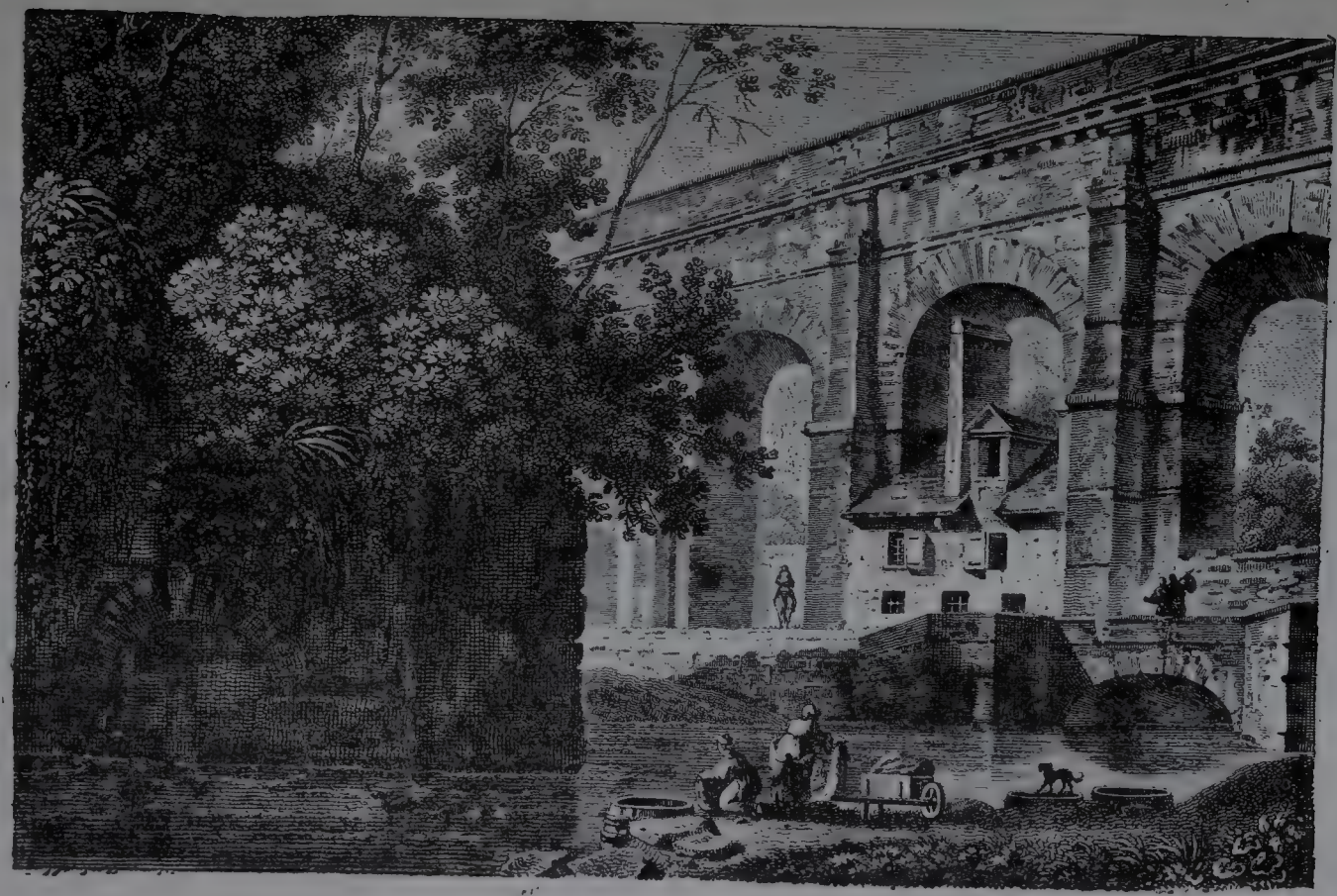

La Bièvre à Arcueil.

sans doute, animée d'un sentiment patriotique naissant, joint à ses pressentiments indiscutables, elle opposa tant de résistance à Labienus quand il vint conquérir Lutèce. S'il faut en croire Henri Houssaye, la Bièvre aurait joué dans le siège de Paris par les Romains un rôle important (1) : « Elle protégeait la première ligne des troupes de Camulogène et formait un vrai rempart jusque du côté de Gentilly, d'Arcueil et de Cachan (2). » Elle fit de son mieux pour aider à la victoire, mais ne put que constater la glorieuse défaite des braves défenseurs de Paris qui se laissèrent tuer jusqu'au dernier, teignant de leur sang, écarlate humain, ses flots oppressés.

Elle bordait alors « la vraie montagne des dévots de ce temps-là, la montagne Sainte-Geneviève, toute préparée par la nature près de la Seine et face à l'Ile de Lutèce pour recevoir des dieux, des temples et des multitudes (3) ! »... Et elle les voyait arriver en masse et de tous pays ces pèlerins qui, en groupes serrés, gravissaient la montagne sainte par l'interminable rue Saint-Jacques, voie gauloise de Genabum (Orléans) à Lutèce.

Son heureux temps était à son déclin ; son esclavage commença dès que les Romains parlèrent en maîtres, il devint incontestable vers la fin du quatrième siècle quand on découvrit l'art d'employer la force hydraulique à faire tourner les meules qui écrasaient le blé.

Les meuniers s'emparèrent de ses eaux, les détournant, les exhaussant pour obtenir des chutes qui simplifiaient le travail (4). Peu à peu le nombre des moulins s'accrut et en 1626 Charles de Lamberville en comptait vingt-quatre établis sur le cours de la Bièvre. Les riverains profitaient eux aussi de son voisinage. Maître Henri Sauval, avocat au Parlement, nous dit, en 1724, « qu'après avoir reçu le ruisseau de Vauhalan, au pont Antoni, la Bièvre formait des goulettes faites par les habitants des environs pour arroser leurs prés et décharger les étangs de Massi (5) », puis, courant bien vite, très affairée, elle joignait aux siennes les eaux de la fontaine de Rungis

(1) D'après M. C. Jullian, il n'y eut pas de siège de Paris par les Romains et les marais qui les arrêtèrent sont ceux de l'Essonnes.

(2) Henri Houssaye, *Premier siège de Paris par les Romains.*

(3) M. Camille Jullian, *la Structure et le Sol de Paris.* Leçon d'ouverture des cours au Collège de France (5 décembre 1906).

(4) On est étonné de constater actuellement encore dans la plaine de Gentilly que le niveau de la Bièvre est supérieur à celui des champs qui la bordent.

(5) *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris*, t. I, p. 209.

La Bièvre près les Gobelins, d'après Péquignot.

Collection du Musée Carnavalet)

avant que Louis XIII les ait fait conduire à Paris en aqueduc. Ce qui tourmentait fort les gens du pays, c'est que les deux ruisseaux, joints ensemble, ne semblaient pas posséder plus d'eau qu'auparavant coulant à part (1). Malgré cela, la petite Bièvre avait le courage de faire moudre énergiquement les moulins d'Arcueil, de la Roche, de Gentilly, de Jantevil, de Croulebarbe (2), puis aux Gobelins celui de Sainct-Marcel, au faubourg Saint-Victor les moulins de Coupeaux et de la Tournelle (3). Elle entrait dans la Seine par deux endroits.

« Autrefois, nous dit encore Sauval, on la fit passer par le collège des Bons-Enfants et du Cardinal-Lemoine, par Saint-Nicolas-du-Chardonnet et par la rue de Bièvre, comme il paraît par le nom qu'elle conserve et par d'autres vestiges. » Ce canal fut creusé en l'an 1148, sur la demande des chanoines de Saint-Victor, désirant avoir, dans leur enclos, un moulin. En 1368, une partie de sa direction fut changée et, au lieu de se jeter dans la Seine aux Grands-Degrés, il vint s'y perdre non loin de la Tournelle et de la rue des Fossés-Saint-Bernard, après avoir rencontré le moulin d'Alais ou de Recouvrance.

(1) D'après Sauval.

(2) L'origine du moulin de Croulebarbe est très ancienne, Jaillot écrit dans les *Recherches critiques sur la ville de Paris* (1772), qu'il a lu « un accord ou transaction du chapitre de S. Marcel du mois de décembre 1214, pour le moulin de Crollebarbe » (Croulebarbe). Il ajoute l'avoir vu nommer dans quelques anciens titres : Moulin de Notre-Dame. Le moulin de Croulebarbe était situé à peu près à l'intersection de la rue Edmond-Gondinet et du boulevard Auguste-Blanqui.

(3) « Ils existoient dès le temps de saint Bernard, désignés sous le nom de moulins de « Cupels » (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIV, p. 270). L'inondation de 1579 les avait détruits. » Ils se trouvaient à la hauteur du Jardin des Plantes actuel que la Bièvre a certainement traversé puisqu'on y a découvert à 20 pieds au-dessous du sol le lit d'une petite rivière sur lequel était un pont en pierre de la plus belle conservation (d'après Parent-Duchatelet). Un moulin à vent portait aussi le nom de Coupeaux. Son emplacement est encore visible dans le jardin des Plantes. Voici ce qu'en disent Hurtaut et Magny dans le *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, tome III (1779) : « Actuellement le Jardin Royal, vaste et agréable, se divise en haut et bas jardin. Le premier étoit une monticule qu'on appeloit le champ ou la butte des Coupeaux où donnoit un moulin à vent. Cette petite montagne est pratiquée aujourd'hui en spirale, que l'on nomme communément labyrinthe. Lorsqu'on est parvenu au haut de cette butte, on jouit d'une vue très étendue et très magnifique. Quelques auteurs prétendent que cette butte servit à placer des canons contre les Espagnols, lors de la prison de François Ier à Madrid, en 1525. »

On commença dans ces nombreux moulins par moudre du blé ; on y établit par la suite, dans l'un, une tréfilerie, dans un autre, une fabrique de vermicelle ; un troisième devint un moulin à papier (1) et toujours la rivière de Bièvre était mise à contribution.

Un travail pourtant qui ne lui déplaisait point à faire était celui qu'exigeait d'elle Jehan Gobelin.

Son eau, moins vive que celle de la Seine, disait-on autrefois, était facile à corriger et très propre à la teinture (2). C'est pourquoi Jehan Gobelin, d'origine flamande, établit sur ses bords ses premières teintureries vers 1440.

« Une charte du milieu du douzième siècle signale, peut-être en ces parages, un teinturier nommé Acelin : *Acelinus tinctor* (3) ; néanmoins Jehan Gobelin peut être considéré comme ayant donné l'impulsion primordiale à ce genre d'industrie par la qualité de ses procédés, qu'on croit avoir été importés de Venise, et par la beauté de ses produits.

« Il fit bâtir près de Saint-Hippolyte, église voisine et paroisse du fauxbourg Saint-Marceau, une grande habitation qui devint le berceau de son illustre famille. Il se rendit si célèbre en son art que sa maison, sa teinture, son écarlate et la rivière dont il se servait ont pris son nom (4). »

Les descendants de cette famille conservèrent les traditions. D'autres teinturiers vinrent aussi s'établir sur les bords de la Bièvre : les sieurs Canaye (5), puis en 1655 un Hollandais, Jean Gluck, qui épousa la sœur d'un autre teinturier, François de Jullienne, dont un des neveux, Jean de Jullienne, fut l'ami intime du peintre Watteau. Ils eurent un certain renom qui n'égala pourtant jamais celui des Gobelin ; et, lorsque dans le commencement du dix-septième siècle Henri IV appela en France une colonie de tapissiers flamands, ce fut dans l'une des maisons des Gobelin que Marc de Comans et François de La Planche, chefs de cette colonie, fondèrent le célèbre établissement qui survit à ces gloires de l'industrie, résumant en lui

(1) D'après Dupain, *la Bièvre*.

(2) On a reconnu, depuis un certain nombre d'années, qu'on a exagéré les qualités particulières des eaux de la Bièvre dans les opérations tinctoriales.

(3) M. Marcel Poëte, *l'Enfance de Paris*.

(4) D'après Sauval.

(5) Qui s'y installèrent peut-être en même temps que les Gobelin (voir l'étude de M. Manneville sur les Canaye, *Bull. de la Montagne Sainte-Geneviève*, Tome V).

ce que les arts de la teinture et du tissage réunis offrent de plus parfait et de plus apprécié.

Jehan Gobelin fut donc le grand inspirateur. Ses contemporains surent reconnaître son mérite. Quel est le poète d'alors qui n'a pas chanté le teinturier novateur et sa rivière complaisante !... « Celui ruisseau qui, de présent, passe à Saint-Victor auquel Guobelin teinct l'escarlatte », comme le dit Rabelais sous une forme si personnelle. Au temps de Ronsard la réputation de cette race des Gobelin n'avait fait que s'accroître. Le poète, s'adressant à Gaspar d'Auvergne parle (1) :

D'une laine qui dément
Sa teinture naturelle
Es poisles du Gobelin
S'yvrant d'un rouge venin
Pour se desguiser plus belle.

Dans un mémoire publié en 1700 par Phélypeaux, l'intendant général de Paris déclare que « les eaux de la Bièvre servent à faire aux Gobelins les belles teintures d'écarlate qui sont en réputation par toute l'Europe. Il ajoute qu'on en porte en Asie, même jusque dans la Chine et que ces belles étoffes sont en admiration partout ».

C'est ainsi que la renommée de la Bièvre fit le tour du monde. Comme elle était ambitieuse, elle savait gré à Jehan Gobelin de l'avoir placée si haut dans l'estime des amateurs d'écarlate et elle se faisait parfois gracieuse et affable en passant devant les fenêtres de son bienfaiteur, de sorte que l'on accourait de partout pour voir la Bièvre aux Gobelins et se bien restaurer dans les cabarets de la Rose-Rouge, du Lion-d'Or, du Mouton-Blanc, du Dauphin, du Juste, où régnaient

. . . . . Les excellents vins
Et les bières délicieuses
Pour les beuveurs et les beuveuses.

Là on trouvait toutes choses :

Les andouilles, les cervelas,
Les poulets et les chapons gras,

(1) Livre II, ode XXII.

LA BIÈVRE D'APRÈS WATTEAU.

Reproduction d'une photographie d'un dessin de l'artiste conservé au Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale.

Les grillades et les saucisses
Dont le palais craint les épices
Car mettant le palais en feu
On ne sçauroit boire pour peu (1).

Colletet oublie de nous dire qu'on devait y déguster aussi, pêchées dans la Bièvre, des écrevisses que Mme de Maintenon, elle-même, aimait à dépecer, les trouvant particulièrement savoureuses.

C'était alors les rares beaux jours de la Bièvre, des jours ensoleillés où elle retrouvait l'espérance de sa jeunesse paisible. Mais... lorsqu'elle voyait sa robe salie, son pauvre lit bourbeux, lorsqu'on l'accusait de rendre la « rivière de Seyne malade à cause des grandes infections provenant de ses eaux grasses d'un goût puant et infecté (2) », elle commençait à devenir sinistre ; elle préparait sa vengeance contre les barbares qui lavaient dans ses flots « leurs bourres et leurs cuirs pleins de chaux, y jetant leurs « escharnures, plains et morplains et tous les immondices de leur mestier (3) ».

Et c'était un spectacle effrayant que celui de ses débordements subits, dévastateurs. A tort on en attribuait la cause à son cours extraordinaire (elle coule d'occident en orient contre la marche du soleil). Elle, si calme et si soumise, semblait alors en proie à une folie sanguinaire que rien ne pouvait apaiser.

En 1526, elle inonda les maisons du faubourg Saint-Marceau jusqu'au deuxième étage.

En 1573, elle détruisit les murs du couvent de Val-Parfond (le Val-de-Grâce) (4).

En 1579, le 8 avril, elle dépava Saint-Médard et l'église des Cordelières, démolit quantité de maisons et de moulins, désola la campagne et noya bien des pauvres gens. La crue dura 30 heures et fut appelée le Déluge Saint-Marcel (5).

En 1626, la nuit de la Pentecôte, elle monta jusqu'au premier étage des logis, abattit quantité de murailles, perdit bien des jardins et ruina quelques maisons (6).

En 1665, la petite rivière des Gobelins fit à nouveau de grands

(1) Colletet, *la Maison du Roi pour les tapisseries et manufactures.*
(2) *Variétés historiques*, 1625.
(3) *Variétés historiques*, 1625.
(4) Félibien, *Preuves*, t. IV, p. 835.
(5) D'après Sauval.
(6) D'après Sauval.

ravages. Elle déborda en une nuit et occasionna de nombreuses morts.

« On comptait hier (ce 24 février 1665) écrit Guy-Patin, 42 corps qui avoient esté repeschez, sans ceux que l'on ne sçait pas. »

Un fait bizarre impressionna profondément les contemporains du Déluge Saint-Marcel :

« O cas estrange ! Il s'y est trouvé une dolente et pitoyable mère, laquelle pensant sauver la vie à son enfant bien jeune et délicat a esté offusquée de la rage et furie de ceste eau sauvage, tenant son tendre enfant embrassé, lequel on a sauvé respirant encor : ce qui doit véritablement estre esmerveillable, la mère y finer plutôt que l'enfant (1). »

Ne nous est-il pas permis de croire qu'il y a eu dans la circonstance, de la part de la Bièvre, regret rétrospectif. Elle n'a pas voulu se venger lâchement sur une innocente victime et lui faire payer de sa vie, à la place des siens, un trop lourd tribut de réparation !

. . . . . .

Personne ne remarqua alors la clémence de la petite rivière dont l'âme aimante et dévouée fut incomprise. Les générations perpétuées dans le quartier des Gobelins n'eurent qu'un même but : la dompter à tout jamais. Non content de l'avoir souillée, flétrie, l'homme, son ennemi, voulut l'enfermer dans une prison étroite. Conduite par son geôlier, elle allait s'y laisser ensevelir lorsque. dans un élan de détresse, elle brisa ses digues, courant affolée, renversant tout sur son passage, triste des maux qu'elle causait et lasse d'avoir vécu : ce fut son dernier accès de révolte (2).

La Bièvre d'aujourd'hui est enchaînée par son maître. Brisée de fatigue, elle ne songe même plus à assouvir ses désirs de liberté. Réduite à l'impuissance, passive, elle sanglote dans les ténèbres. A bout de soufle, ses derniers spasmes se perdent dans la nuit...

C'est la vaincue, captive, qui renonce à l'espoir et attend, murée dans son cachot, la fin de son interminable supplice.

JEANNE CAPITAN.

(1) Déluge et innundation advenus... à Paris (1579), publié par FOURNIER. *Variétés historiques et littéraires*, t. IX.

(2) Inondation du 29 mai 1901. — Plusieurs immeubles situés à proximité des rues de la Glacière, Boutin, Daviel, Vergniaud, subirent d'importantes dégradations.

LES CANAYE

TEINTURIERS EN ÉCARLATE

à SAINT-MARCEL-LEZ-PARIS

Si l'installation des tapissiers sur les bords de la Bièvre dans les anciens ateliers de teinturerie n'avait pas immortalisé le nom des Gobelin, ceux-ci seraient certainement tombés dans un profond oubli, et personne ne connaîtrait aujourd'hui cette vieille famille de bourgeoisie parisienne. C'est précisément ce qui est advenu des Canaye, aussi célèbres jadis que leurs voisins, aujourd'hui completement oubliés. (JULES GUIFFREY, *les Gobelins teinturiers en écarlate.*)

Au commencement du quinzième siècle, à la même époque que le premier des Gobelin, un italien du nom de Canaye ou Canée, venu du Milanais, installa sur les bords de la Bièvre, à Saint-Marcel-lez-Paris, un atelier de teinturerie en écarlate.

Les eaux de la Bièvre jouissaient alors d'une renommée européenne pour leur qualité propre à la teinture. Avant les Gobelin et les Canaye, dans la première moitié du quatorzième siècle, des étrangers exerçaient déjà l'industrie de la teinture sur les bords de la petite rivière. Ces étrangers étaient des Italiens venus de Florence; ils se nommaient Berthelin Quercitani ; Jacquin Quercitani, son frère ; Jacques Fava et Colin Usimbardi. Leur existence nous est affirmée par une lettre de Philippe IV de Valois, datée de La Neuville-en-Hez,

avril 1331. Par cette lettre le roi confirme en faveur de Jacques Fava seulement des lettres de naturalités accordées par Philippe V, au mois de janvier 1317, et Charles IV, au mois de mai 1322, en sa faveur et en celle d'autres Italiens établis comme fabricants de draps à Saint-Marcel près Paris (1).

Quel était le nom du nouveau venu ? Le plus ancien acte que l'on possède sur la famille qu'il fonda concerne un personnage désigné sous le nom français de Canaye ou Canée. Cette appellation a été très vraisemblablement la traduction française du nom primitif italien. Ce nom n'est-il pas *Canaglia*, qui signifie troupe de chiens, de *Cane*, chien, dont nous avons fait Canaille (Ka-nay) qui a remplacé l'ancien mot français Chiennaille, de formation analogue. Les deux orthographes Canaye (Ka-nay, canaille, de l'italien *Canaglia*) et Canée, de *Cane* (chien), concordent bien avec les deux noms portés sur le document que nous signalons et paraissent donner quelque vraisemblance à notre supposition.

Quoi qu'il en soit, le premier des Canaye sur lequel on possède des documents certains est un nommé Séverin. Celui-ci est-il le fondateur de la dynastie ? Il est permis d'en douter ; et, pour notre part, nous inclinons à penser que ce personnage est le deuxième du nom, c'est-à-dire le fils de celui qui vint d'Italie s'établir à Saint-Marcel.

Deux raisons militent en faveur de notre opinion.

Séverin Canaye épousa Marie, *alias* Mathurine, Gobelin, fille de Jean Gobelin premier du nom. Les Gobelin avaient, à cette époque, une certaine situation commerciale et il est peu probable que Jean ait donné sa fille en mariage à un inconnu, arrivé de la veille, et cherchant à établir, à ses côtés, une industrie concurrente. Pour qu'il ait consenti à cette union il fallut que des relations amicales, nées d'une similitude de situations d'une part et, très probablement aussi, de services commerciaux rendus réciproquement, existassent entre les deux familles. Si donc Séverin a épousé Mathurine Gobelin, c'est que les situations respectives des deux conjoints étaient sensiblement équivalentes, et cela suppose pour les Canaye un passé industriel aussi ancien que celui des Gobelin, — passé que n'aurait pas possédé Séverin s'il avait été le premier de la famille établi à Saint-Marcel.

(1) J. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe de Valois* (Société de l'Histoire de Paris).

D'un autre côté, on relève dans l'obituaire établi au seizième siècle « des deniers et du vivant de Me Eustache Savari, curé de l'église de monsieur Sainct-Hippolyte et Sainct-Marcel-lez-Paris (1) », l'indication d'une messe basse à célébrer chaque mois à la mémoire d'un nommé Thibault Canaye, sur lequel on ne possède aucun renseignement. Or, dans toute la descendance de Séverin on ne relève, comme nous le verrons, aucun Thibault. Il faut donc que celui mentionné dans l'obituaire de la paroisse de Saint-Hippolyte ait été le père de Séverin et le véritable fondateur de la famille. Ceci expliquerait l'importante situation commerciale de ce dernier, qui avait continué l'industrie de son père, et son mariage avec Mathurine Gobelin.

Jaillot, toujours si exact et si bien informé, dit en parlant de l'Hôtel du Patriarche, que cette maison fut adjugée à Thibauld Carrache, bourgeois de Paris, par sentence du Châtelet du 14 juillet 1443, et qu'elle passa par succession à Étienne Canaye, conseiller au Parlement. Jean Canaye, ajoute-t-il, la possédait en 1561 et l'avait louée à Ange de Caule, etc. (2).

Le nom de Carrache, donné par Jaillot, n'est-il pas le résultat d'une erreur typographique ou de la lecture d'un texte incorrect ou rendu à peu près illisible par le temps ? Et ne faut-il pas lire Canaye ? La date de la sentence du Châtelet de Paris le laisserait supposer. Jaillot ne parle pas pour cette époque d'une nouvelle vente, et cependant il dit que l'immeuble du Patriarche passa par succession à Étienne Canaye et qu'en 1561 il appartenait à Jean Canaye. Nous verrons plus loin qu'en 1542 il appartenait à François Canaye, fils aîné de Séverin et très probablement petit-fils de Thibault. Cependant, en nous en tenant au texte de Jaillot, il convient de remarquer que si l'hôtel du Patriarche passa, par succession, à Étienne Canaye, c'est qu'il appartenait déjà à la famille et, par la date de la sentence du Châtelet de Paris, il n'est pas invraisemblable d'admettre que le premier des Canaye qui s'en soit rendu acquéreur ait été Thibault, véritable fondateur de la dynastie.

De ce qui précède, il semble que la filiation des Canaye puisse, au début, s'établir ainsi qu'il suit :

(1) Bibliothèque Nationale. Fonds français, nº 11754.

(2) Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la Ville de Paris. Quartier de la place Maubert*, p. 98.

THIBAULT
|
SÉVERIN
ép. Marie, *alias* Mathurine, Gobelin,
fille de
Jean Gobelin premier du nom,
et de Perrette Vigucoot.

François
ép. Marguerite Langlois.

Jean
ép. Marguerite Gobelin.

Séverin Canaye ou Canée, premier du nom, teinturier à Saint-Marcel, paroisse de Saint-Hippolyte. C'est comme teinturier qu'il fit condamner, le 19 mars 1480, Jehan Niquet, bonnetier, à lui payer la somme de iiij xx ij écus (82 francs) pour teinture de bonnets (Registre des audiences du Châtelet de Paris). Sa qualité industrielle et commerciale est encore établie par plusieurs autres actes tirés des mêmes registres, en date des 17 décembre 1482, 20 août 1491, 22 novembre 1492. Toujours comme teinturier, il est taxé, le 5 mars 1495, à 20 écus pour sa part contributive à l'emprunt fait sur Paris pour couvrir les frais de la guerre de Naples. Enfin dans un acte du 16 septembre 1520 on le voit qualifié de marchand bourgeois de Paris.

Il épousa Marie, *alias* Mathurine, Gobelin, fille de Jehan Gobelin, premier du nom, et de Perrette Vigucoot.

Séverin posséda une fortune assez importante. En dehors de ses ateliers à Saint-Marcel, il était propriétaire d'un immeuble à Gentilly. Dans un acte des 23 et 24 janvier 1543, relatif à une vente consentie par Jehan Le Sueur, laboureur à Saint-Marcel, à Michel Faisandat, marchand et imprimeur de livres, bourgeois de Paris, d'un quartier de vigne sis à Gentilly, lieu dit la Malmaison, il est dit que ce quartier de vigne est contigu d'un côté à Séverin Canaye.

En dehors de sa propriété de Gentilly, il n'est pas impossible qu'il ait possédé aussi l'hôtel du Patriarche qu'il aurait tenu de son père Thibault. Nous avons vu plus haut que la date à laquelle on voit pour la première fois cet immeuble possédé par les Canaye rend cette conjecture fort vraisemblable.

Par l'importance de son industrie, Séverin occupa à Saint-Marcel une situation en vue. A la date du 4 décembre 1497, on voit qu'il venait d'être reçu marguillier de l'église de Saint-Hippolyte, sa

paroisse. Au quinzième siècle, à cette époque de foi profonde, être nommé marguillier était un titre d'honneur envié par tous et réservé aux seuls notables de la paroisse. La nomination de Séverin à ces fonctions montre donc la situation élevée à laquelle il était parvenu.

Séverin décéda à un âge très avancé. Par un acte du 22 juin 1540, c'est-à-dire postérieur de soixante années à la condamnation qu'il avait obtenue contre Jehan Niquet, on le voit, en effet, déclarer fausse une prétendue reconnaissance, en date du 24 octobre 1539, sur laquelle il était porté comme s'engageant à payer, à Pâques 1540, une somme de 304 livres 15 sols tournois à François Bénézic, marchand de Toulouse, « à cause de pastel à moy vendu ».

L'année suivante, 18 août 1541, il achète à Jehan La Grippe, voyer de l'église de Paris et de l'église de Saint-Marcel, domicilié rue Galande, une rente de 21 sols 4 deniers parisis, à prendre sur une maison sise rue Saint-Hippolyte à Saint-Marcel, appartenant à la veuve et aux héritiers de Nicolas Rougnon, laboureur à Saint-Marcel.

A partir de cette dernière date, on perd la trace de Séverin. Étant donné son grand âge, il dut mourir peu après ; son obit était célébré le 4 de chaque mois.

De son mariage avec Mathurine Gobelin naquirent :

1° François, marchand bourgeois de Paris, qui épousa Marguerite Langlois ;

2° Jehan, qualifié de teinturier à Saint-Marcel dans un contrat de rente sur l'hôtel de ville de Paris, passé à son profit le 21 octobre 1536. Il épousa Marguerite Gobelin.

Descendance de François, premier du nom.
(Branche aînée).

Des deux branches issues de Séverin, celle dont François fut le chef est de beaucoup la moins importante. Elle comprend :

François, premier du nom, marchand bourgeois de Paris, teinturier à Saint-Marcel, domicilié rue des Bouliers, dite d'Orléans, paroisse de Saint-Médard.

Si faute de documents on ne peut affirmer que Thibault et Séve-

rin aient possédé l'hôtel du Patriarche, François en a été certainement propriétaire. Le 21 décembre 1542, il vend à Jacques Lécuyer, marchand à Saint-Marcel, grande rue Mouffetard, moyennant une rente de 20 livres tournois, rachetable au plus en quatre versements égaux pour 400 livres tournois et l'obligation pour l'acquéreur de clôturer sur trois côtés et à ses frais et sur la mitoyenneté avec le vendeur à frais communs, « une place de terre ou jardin faisant partie, portion et l'ung des coings du jardin du Patriarche ».

En dehors de l'hôtel du Patriarche, François posséda encore rue « neufve Sainct-Médard » une maison à l'enseigne de l'Espée. Un acte du 29 janvier 1544 portant arrangement entre Henri Ruette, bonnetier à Saint-Marcel, grande rue Mouffetard et Pierre Lequien, boulanger audit lieu, au sujet de cave et « caveaulx » dépendant de la maison de l'Espée rue neufve Sainct-Médard, mentionne : « laquelle cave et caveaulx ledict Lequien a acquis du sire François Canaye, auquel ladicte maison de l'Espée apartenoit ».

Le 11 décembre 1505 et le 3 novembre 1513, il est signalé dans diverses pièces comme marguillier de sa paroisse, l'église de Saint-Hippolyte.

François épousa Marguerite Langlois, sœur de Gilette Langlois, femme de Nicolas Cocquerel, bourgeois de Paris. Il en eut cinq enfants :

I. Philbert, marchand bourgeois de Paris. Avec ses frères, il est porté dans un certificat en date du 28 novembre 1540 concernant « Robin Mon Ami », son serviteur. Dans ce document Philbert est qualifié de « Sire ».

En janvier 1571, sur les ordres du prévot des marchands et du Bureau de la ville, l'échevin Boucquet, accompagné de Gabriel Vassi, sergent de l'hôtel de ville, de Jean Perrier et de Pierre Rousseau, jurés mouleurs, et aidé de plusieurs archers, confisqua une assez grande quantité de bois chez Philibert. Défense lui fut faite d'alimenter ses fourneaux jusqu'à nouvel ordre. Devant cette défense il dut fermer ses ateliers et cesser tout travail jusqu'à ce que la municipalité ait levé son interdiction. Le 5 mai 1571, il fit partie de l'assemblée qui se tint à l'hôtel de ville pour régulariser l'approvisionnement et la distribution du bois de chauffage dans la ville, et rechercher les moyens d'éviter pour l'avenir la disette de l'hiver qui venait de se terminer. Baptiste Machault fut chargé de rédiger un rapport sur cette question, et, le 29 septembre 1571, Philibert

assista à l'assemblée tenue à l'hôtel de ville pour entendre la lecture de ce rapport et en discuter les termes (1).

II. Jehan, avocat au Parlement de Paris. Il épousa Catherine de Vignoles, fille de Jehan de Vignoles, l'un des quatre secrétaires de la Cour de Parlement, et d'Anne Guyart. Dans un acte du 22 décembre 1560, il est indiqué comme exécuteur testamentaire du fameux Eustache Savari, curé de Saint-Hippolyte. Il était décédé, ainsi que sa femme, en 1568, année où ses deux fils André et Estienne étaient placés sous la tutelle de leur grand'mère maternelle Anne Guyart.

III. Pierre, marchand bourgeois de Paris.

IV. Séverin, deuxième du nom, marchand teinturier en draps à Saint-Marcel.

V. François, deuxième du nom, marchand teinturier en draps, bourgeois de Paris, demeurant faubourg Saint-Marcel-lez-Paris, comme il est dit dans le contrat de mariage de sa fille, Marguerite;

(1) En janvier 1571, les arrivages de bois, vin, foin, avoine ne purent se faire par la Seine complètement gelée. Une grande disette s'en suivit. L'hiver étant exceptionnellement rigoureux, le manque de bois prit les proportions d'un véritable désastre. Les pouvoirs publiques s'émurent. Le 30 janvier, le prévôt des marchands et les échevins de la ville ordonnèrent, en exécution d'un arrêt du Parlement du même jour, aux quarteniers, de s'enquérir, de concert avec les cinquanteniers et dixiniers, des quantités de bois qui se trouvaient dans les maisons « où il peult avoir du boys gros et menu, pour ayder à secourir les ordinaires du Roy et de la Reyne, de Messeigneurs les Princes et aultres seigneurs et gentilzhommes estans à la suitte de Leurs Majestez » et de demander une portion de ce combustible pour l'approvisionnement de la Cour « lequel boys sera payé de gré à gré et avant que de lever du logis ».

Les marchands de bois de la ville ayant fait connaître qu'ils avaient vendu quantité de bois « aux Gobelins de Sainct-Marcel — c'est-à-dire au quartier des Gobelins — qui en peuvent avoir de reste... », le prévôt des marchands et les échevins déléguèrent le sieur Boucquet, échevin, pour aller, aidé d'archers, au bourg Saint-Marcel, « fouiller ès maisons dénommées aud. rolle, et faire mectre lesd. boys en arrest de garde, pour estre pourveu à ceulx qui en auraient le plus besoing ».

D'après le procès-verbal de la visite faite par l'échevin Boucquet, procès-verbal daté des 30 et 31 janvier 1571 et rédigé par Gabrielle Vassé, sergent de l'hôtel de ville, qui accompagna l'échevin avec Jehan Perrier et Pierre Rousseau, jurés-mouleurs de bois et plusieurs archers, il fut confisqué une assez grande quantité de bois chez les teinturiers du faubourg Saint-Marcel, Jean Gobelin, Claude Jallon, Jean Maret, Philibert Canaye, Jean de Miraumont, Nicolas Boulle, Pierre Gaultier, auxquels il fut défendu d'alimenter leurs fourneaux. Ils durent, par suite, fermer leurs ateliers et cesser tout travail jusqu'à ce que « Messieurs du Bureau » en aient ordonné autrement. Une partie de ce bois fut distribué immédiatement *au commun* moyennant *deux ou trois sols la buche*, et le reste mis en réserve pour des distributions ultérieures (Arch. Nationales, H. 2065[2]).

l'an 1597. Le 13 avril 1546 il fit donation à Philibert Canaye, marchand teinturier en draps, son frère, de ses droits sur la succession de Séverin Canaye, marchand teinturier à Saint-Marcel, leur frère, dont il est héritier pour un quart, à charge de payer diverses sommes dues principalement à plusieurs marchands drapiers de Paris. Cette donation semble établir que la situation commerciale de François n'était pas des plus florissantes.

Il épousa Marie Menant, fille de Jehan Menant l'aîné et de Claude de Moussy. De ce mariage naquit Marguerite qui fut mariée le 21 décembre 1597 à Philippes Le Lièvre, conseiller au Châtelet de Paris. Devenue veuve, elle était remariée, le 12 janvier 1621, à Israël des Nœuds, grénetier au Grenier à sel de Paris. François dut mourir assez jeune, car sa fille Marguerite mineure fut placée sous la tutelle d'André Canaye, fils de Jean, son cousin germain.

Des cinq enfants de François, premier du nom, les trois premiers seuls, c'est-à-dire Philibert, Jehan et Pierre, se partagèrent, le 4 novembre 1563, la succession de Gilette Langlois, leur tante, citée plus haut. On ignore pour quelles raisons François, deuxième du nom, n'est pas mentionné dans l'acte de partage. Peut-être était-il déjà décédé à cette époque.

Des enfants de François et de Marguerite Langlois, le second, Jean, laissa seul une descendance masculine. De son mariage avec Catherine de Vignoles, il eut, en effet, deux enfants : André et Estienne; ce dernier décédé avant 1575 sans laisser de postérité.

André, sieur des Bouleaux, avocat au Parlement, qualifié de licencié es-loix par le compte de François de Vigny, receveur de la Ville de Paris pour l'année 1570. Par le compte du même pour l'année 1575, il est dit receveur du Taillon à Paris et seul héritier d'Estienne, son frère. Il épousa, le 25 juillet 1575, Denise Baudichon, fille d'Ambroise Baudichon et de Marie Guyart. Cette dernière semble avoir été parente avec Anne Guyart, grand'mère de l'époux.

André joua un rôle important dans l'histoire de Paris. En 1582, il devint quartenier et conserva sa charge jusqu'à son élection comme échevin en 1596. Il fut aussi, en 1585, enseigne de la compagnie de M. Gobelin.

Comme quartenier du quartier Saint-Honoré, au temps troublé de la Ligue, André prit une part des plus actives à l'administration municipale. Nous ne voulons pas citer toutes les assemblées com-

munales auxquelles il prit part, tel qu'il est indiqué dans le Registre des délibérations du Bureau de la Ville. Nous nous contenterons de mentionner ici les principaux actes de sa vie publique.

Dans un règlement du 3 avril 1585, déterminant l'organisation des compagnies, le service du guet, les factions, la garde des portes et les mesures à prendre en cas d'alarme, il lui est enjoint de se trouver avec ses hommes à la Croix du Tirouer.

A la date du 23 avril 1585, dans un « département » des quarteniers pour la garde des portes de la ville, il est désigné pour garder la porte Saint-Honoré, mission qu'il remplit avec une vigilance toute particulière, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le 19 juin 1585, il est avisé que le quartier placé sous son commandement doit fournir 60 pionniers sur les 1.200 à lever dans Paris de l'ordre du roi.

Au mois de septembre suivant il lui est envoyé avis que son quartier était taxé à 3.250 écus sur les 60.000 que la ville offrait au roi à titre de don gratuit. André ne semble pas avoir apporté une bien grande hâte à lever cette taxation. Deux mois plus tard (20 novembre), il lui est demandé de fournir au prévôt des marchands la copie signée de lui du rôle des cotisations de son quartier touchant cette contribution. N'ayant rien envoyé malgré cette impérative invitation, il est mis en demeure, sept jours plus tard, « a faulte d'avoir par vous faict, esleu et nommé en vostre quartier un bon et solvable bourgeois, pour faire le recept de la somme à laquel vostred. quartier a esté cottisé », de faire lui-même la recette de cette imposition « sur peine de privation de vostre estat et de respondre par vous des dictz deniers, en vostre propre et privé nom ». Devant cette menace, André dut s'exécuter. Sans perdre de temps, il fit connaître qu'il avait désigné comme receveur Me Jehan Fortin. Aussitôt avisé, le prévôt des marchands ordonna à André Canaye d'inviter « Me Jehan Fortin esleu receveur aud. quartier » de faire la recette d'urgence et de l'envoyer à Me François de Vigny, receveur de ladicte ville (29 novembre 1585).

En 1586, 2 juillet, André est désigné pour inviter les habitants de son quartier à porter ou à envoyer chaque jour à midi, à la marmite placée à la Croix du Tirouer, le reste des potages et autres viandes qui leur resteront pour être porté ou distribué aux pauvres de la ville.

Le 4 décembre 1587, au sujet du retard à remettre les rôles de la

taxe des fortifications, une ordonnance du prévôt lui enjoint « d'apporter au Bureau de l'Hostel de ladicte Ville ou es mains du Sr Gedoyn, dans le lendemain pour tous délais, à peine s'en prendre à lui de la retardation qui en pourroict advenir, les roolles de ladicte description qu'il n'a encore fourni ».

Le 23 août 1589, André assiste à l'assemblée tenue à l'hôtel de ville pour aviser « sur les meilleurs et plus prompts moiens de trouver de l'argent pour faire partir l'armée de Paris et des environs de ladicte ville ». Cette assemblée décida de lever sur les maisons et locataires la somme de « cinquante mil (LXm) escuz soleil par les quartiers de ceste ville de Paris ». La levée de cette nouvelle imposition ne fut pas des plus faciles, car on voit André assister, sept jours plus tard, à l'assemblée tenue à l'hôtel de ville « pour délibérer sur les moiens les plus propres pour lever la somme de cinquante mil escus pour le paiement des Suisses ».

Le 28 octobre 1589, il prend part aux travaux de l'assemblée tenue à l'hôtel de ville pour aviser sur les affaires importantes qui se présentent pour « la conservation et seureté de la ville ».

Possesseur d'une importante fortune, André Canaye fut taxé arbitrairement : une première fois à 800 écus et une seconde fois à 1.200 pour sa contribution à la défense de la ville, « pour estre employés aux fraiz de la guerre de Saintte Union ». André paya, mais il le fit sans enthousiasme. Deux actes nous le montrent opposant une sorte d'inertie à toutes les mises en demeure d'acquitter ces deux contributions. Pour la première de ces deux taxes, celle de 800 écus, il offrit de s'acquitter par les rentes qui lui étaient dues sur l'hôtel de ville. Encore que sa proposition ait été acceptée, il ne se hâta point de se désaisir des quittances de ces rentes. On dut l'y contraindre par la force. Le 23 février 1589, injonction est faite à « Me Cannaie advocat de bailler à la Ville des quittances pour huit cent escus qui luy sont deues et escheues sur l'Hostel de Ville par luy offertes pour estre employez aux affaires de la Ville, et à son reffuz il est mandé au Cappitaine du quartier dudit Cannaie ou aultres quartier, contraindre y celluy Cannaie à se faire par toutes voyes accoustumées ».

Pour la seconde taxte, celle qui s'élevait à 1.200 écus, André opposa la même résistance passive. Refuser de payer eût été dangereux. Aussi ne le fit-il pas. Mais à toutes les injonctions qui lui étaient adressées il se contentait de promettre le paiement réclamé.

Ne pouvant rien obtenir, le prévot, à la date du 6 juillet 1589, le décréta de prise de corps : « De part les Prévost des Marchans et Eschevins de la Ville de Paris. Il est ordonné au Cappitaine Joysel de se saisir de la personne de l'advocat Canaye, et icelluy constituer prisonnier au chasteau de la Bastille, jusques à ce qu'il ayt fourny la somme de douze cens escuz qu'il a promise pour employer aux fraiz de la guerre de la Saintte Union. Et enjoint au Cappitaine Bussy (Bussy Le Clerc) de le représenter. »

Grâce aux mesures de défenses qu'il avait su prendre dans la garde de la porte Sainte-Honoré, confiée à ses soins, André fit échouer le coup de main tenté par Henri IV le 20 janvier 1591 pour s'emparer de Paris (Journée des Farines).A la suite de cette affaire il reçut l'ordre, avec trois autres quarteniers, Nicolas Bourgeoys, Guillaume Le Roux et Jehan Durantel, de rechercher les étrangers logés dans les hôtelleries et chambres garnies de la ville et d'en dresser la liste; ce qui fut fait sans retard.

Le 14 juin 1591, il assista à l'assemblée tenue à l'hôtel de ville pour la lecture des articles et cahiers dressés pour être présentés aux États.

Après l'entrée de Henri IV dans Paris, André se rallia au nouveau gouvernement. De part ses fonctions de quartenier,il assista, le 23 mars 1594, à la réception du Corps de Ville par le roi, entre les mains duquel il prêta serment cinq jours plus tard.

Le 16 août suivant,il est élu,par 35 voix, échevin de la ville. Mais Henri IV, qui n'avait pas oublié que c'était au zèle et à la vigilance qu'il avait déployés qu'était dû l'échec de son entreprise du 20 janvier 1591 sur la porte Saint-Honoré, refusa de ratifier l'élection. Ce ne fut que deux années plus tard qu'élu à nouveau échevin par 49 voix sur 67 votants, André vit son élection ratifiée par le roi auquel il prêta serment à Fontainebleau, le 23 du même mois. Il quitta sa charge le 17 août 1598.

Cette courte énumération d'actes officiels émanés de l'autorité municipale montre la part active que prit André Canaye aux événements de son époque et le rôle important qu'il joua au temps de la ligue.

André Canaye décéda en 1613. Sa femme lui survécut jusqu'au 21 août 1630 et fut inhumée dans la chapelle de Saint-Joseph aux Quinze-Vingts, où se voyaient son épitaphe et les armes de son mari qui étaient d'azur à trois canes d'argent, celle de la pointe

nageante dans une mer de même. Son épitaphe était ainsi conçue :

« AUSSY GIST ET Y EST INHUMÉ LE CORPS DE DAME DENISE BAUDICHON,
VIVANTE VEUVE DE FEU Me ANDRÉ CANAYE,
LAQUELLE EST DÉCÉDÉE LE 21e JOUR D'AOUST 1630. »

De cette union naquirent :

Marie, mariée en 1613 à François Fontenu, contrôleur de la maison du roi et de la reine, frère du sieur Fontenu, auditeur des Comptes.

Catherine, mariée le 10 février 1613 à Guillaume de Bordeaux, sieur de Génitoy, secrétaire du Conseil et intendant des Finances.

Descendance de Jehan, premier du nom.
(Branche cadette).

La descendance de Jehan Canaye ne s'éteignit que dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Elle se subdivise en deux grandes branches dont Jacques et Pierre furent les chefs. Nous étudierons séparément ces différentes ramifications.

Jehan, premier du nom, deuxième fils de Séverin, teinturier à Saint-Marcel, ainsi qu'il se trouve désigné dans un contrat de rente sur l'hôtel de ville de Paris, passé à son profit le 21 octobre 1536. On le trouve également cité dans un acte du 26 juillet 1526, concernant le bail passé pour un an par Chrétien de Bordeaux, bonnetier au boulevard de la porte Saint-Jacques (peut-être l'ancêtre de ce Guillaume de Bordeaux qui épousa, le 10 février 1613, Catherine Canaye de la branche aînée), à Chrétien Cheby, marchand à la porte Bordelles, de « la chaussée des portes Bordelles et Sainct-Victor de la Ville de Paris, pour en joyr en la manière acoustumée, fors et excepté Jehan Gobelin, Francoys Gobelin, *Jehan Canaye*, Adrien Laurens, la vefve Jehan Le Peultre, Jehan Chevreuze, Guillaume Barbier, Anthoine Oudran et Julien Fessin, que led. bailleur a retenu et réservé à luy et sur les quelz lesd. preneurs ne prandront aucune chose... » ; prix 92 livres parisis.

Il possédait une maison rue Saint-Martin, où pendait une heuse.

Il mourut en 1539 ; ses exécuteurs testamentaires furent ses deux fils aînés, Jacques et Jean.

Bien qu'il ait été, comme son frère, marguillier de Saint-Hippolyte, sa paroisse, son nom ne figure pas dans l'obituaire de cette église. Très probablement qu'il avait embrassé la religion protestante, culte dans lequel tous ses enfants furent élevés.

Jean avait épousé Marguerite Gobelin, fille de François Gobelin, marchand teinturier à Saint-Marcel, et de Geneviève Le Bossu. De ce mariage sortirent huit enfants, dont six étaient encore mineurs à la mort de leur père. De ces huit enfants nous n'avons pu relever que les noms de six d'entre eux ; ce sont :

I. Jacques, fils aîné, né en 1513, sieur de Fresne, près du pont d'Antony, terre qu'il avait acquise de son frère Jean, le 14 juin 1572, à charge de substitution.

Élevé dans la religion réformée, ainsi que ses frères, il se trouva compromis dans l'affaire dite des Placards (nuit du 17 au 18 octobre 1534) et se cacha à Bourges. Cet accident ne nuisit en rien à sa carrière. En mai 1550, si on en croit les *Mémoires domestiques* de la famille, il fut chargé par Henri II, avec l'ambassadeur auprès des lignes grises, de ménager un arrangement avec les Suisses.

Il est qualifié d'avocat au Parlement par les comptes de François de Vigny, receveur de la Ville de Paris, pour les années 1556, 1559, 1561 et 1566.

Le 18 août 1562, il défendit son frère Jean, accusé devant le Parlement au sujet du « Tumulte » du 27 décembre 1561 à l'église de Saint-Médard. En 1564, quand l'Université parisienne chercha à faire enlever aux jésuites le droit d'enseigner, Jacques fut au nombre des « six avocats du Parlement » qui signèrent, « au nom de deux ou trois raisons pertinentes », la fameuse consultation demandant que « quelques protestations que fissent lesdits jésuites, il les faut non seulement non incorporer au corps de l'université, mais bien chasser et exterminer totalement de cette france (1) ».

Le 27 mars 1573, il était tuteur des huit enfants de son frère Pierre, décédé en prison. En 1580 il comparut, à cause de sa terre de Fresne, au procès-verbal de rédaction de la Coutume de Paris.

Bien que possédant une fortune considérable, Jacques paraît ne pas avoir été d'un grand désintéressement. Le 10 février 1582, on le voit transiger avec son neveu Philippe, fils de son frère Pierre. Sa nièce Denise, femme de François Gaudard, le poursuivit en reddi-

(1) Radouant, *Guillaume Du Vair.*

tion de comptes. D'après la requête produite par la demanderesse, il aurait avantagé Suzanne Canaye, femme de Tournebus, conseiller du roi en la cour de Parlement. Dans ce procès Jacques, apparaît sous un assez vilain jour (1). Enfin, la succession de son père Jean et celle de son frère Philibert lui amena un autre procès avec son neveu Nicaise Herman, fils de sa sœur Marie (2).

Conseiller de personnages illustres, ami de Guillaume Du Vair, Jacques fut un des plus grands avocats de son temps, bien que son éloquence n'eut pas une bien grande envolée. Il plaidait avec plus de force que d'éclat. Lent et pesant, marchant « quasi comme à pas de bœuf », il parlait comme il marchait, « imprimant plus avant ce qu'il disait au cœur des escoutans (3) ». Très épris de sa profession, il refusa toute charge publique, tout emploi officiel. Considérant « que ce qu'il y avait de meilleur dans l'administration de la justice était son œuvre », il borna son ambition « à remplir, comme avocat consultant, une sorte de magistrature perpétuelle (4) ».

Jacques décéda le mardi 2 février 1593, « ce jour mourut à Paris, en sa maison, le bon homme Canaie, advocat à la Cour de Parlement, un des premiers du Palais et des plus gens de bien, aagé de 80 ans. » (Lestoile). A sa mort Nicolas Le Fèvre, dans une pièce latine rédigée à sa louange, parla de ses richesses et de ses milliers de clients.

Il avait épousé, le 11 mai 1548, Marie de Flexelles, fille de Philippe de Flexelles, seigneur de la Haute-Fontaine et du Plessis, docteur régent en la Faculté de médecine de l'Université de Paris, médecin ordinaire des rois François Ier, Henri II, François II et Charles IX. Après la mort de son mari, survenue le 20 mars 1561 « avant Pasques », Guillaumette de Machault (5), seconde femme de Philippe

(1) *Recueil en bref d'ancûs des moyês du proces d'entre Denise Canaye demoiselle, femme authorisée par iustise au refus de Maistre François Gaudart, conseiller du Roy en sa court de Parlement, son mary.*

(2) *Factum pour Maistre Jacques Canaye advocat en la Court de Parlement et consorts inthimes d'une part contre M. Nicaise Herman aussi advocat en la dite Court et consorts.*

(3) Radouant, *ouvrage cité.*

(4) Radouant, *ouvrage cité.*

(5) Quelques mois plus tard, Guillaumette de Machault reçut donation de Jean Bodin de ses droits en la succession de Pierre Bureau, avocat en la Cour de Parlement. « Jean Bodin, conseiller du Roi aux Eaux et Forêts, au siège de la Table de marbre de Paris : donation à Philippe de Flesselles, docteur régent en la Faculté de médecine de l'Université de Paris et à Guillaumette de Ma-

de Flexelles fit donation à Marie de Flexelles, sa belle-fille, d'immeubles considérables, sous la réserve de disposer sur tous ces biens d'une somme de 500 livres tournois (3 juillet 1561). Cette donation comprenait :

1° Une maison, habitée par Philippe de Flexelles, vieille rue du Temple, aboutissant par derrière à l'hôtel du Mouton ;

2° Une maison, sise même rue et adjacente à la précédente ;

3° Une maison, sise à Champigny-sur-Marne, rue Bruneaulx ;

4° Des vignes et terres, sises au terroir de Champigny-sur-Marne ;

5° Une maison avec jardin, sise à Crespières (Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Poissy) ;

6° Des terres et vignes, sises au terroir de Crespières ;

7° Une maison et un moulin à eau, sis à Wideville ;

8° Des prés et terres, sis au même terroir ;

9° Une maison avec jardin, verger à arbres, clos de murs avec des terres, vignes et prés au terroir de Beynes, près de Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise) ;

10° Une maison avec jardin et moulin à foulon de draps, sis à Montainville, près Maule-sur-Mandre, avec droit de pêche et la moitié d'une île ;

11° Des vignes aux terroirs de Noisy-le-Sec et de Chennevières-sur-Marne ;

12° Des terres et vignes au terroir de Villiers-sur-Marne ;

13° Des prés, jardin et bois taillis au terroir de Santour, près les Mureaux (1).

De son mariage avec Marie de Flexelles naquirent cinq enfants (voir p. 283).

chault sa femme, de ses droits en la succession de Pierre Bureau, avocat à la Cour de Parlement, 30 octobre 1561. » (*Registre des Insinuations du Châtelet de Paris*, n° 632.)

Ce Jean Bodin tenait cette succession de Baptiste de Machault, conseiller en la Cour de Parlement à Paris, son oncle ; il était donc cousin germain de Guillaumette de Machault.

Guillaumette de Machault décéda le 5 novembre 1586 et fut inhumée dans l'église de Saint-Gervais, chapelle de la Madeleine, à côté de son mari.

(1) Antérieurement à cette donation, Marie de Flesselles avait hérité d'une nommée Marguerite Bonnot. « Marguerite Bonnot, veuve de Léon Boullauld, procureur en la Cour de Parlement de Paris : donation à ses neveux et nièces et à Marie de Flesselles, fille de Philippe de Flesselles, docteur de médecine à Paris, ou à leur défaut aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris, de tous ses biens meubles et immeubles, — 24 décembre 1560. » (*Registre des Insinuations du Châtelet de Paris*, n° 5991.)

Marie de Flexelles mourut le 22 janvier 1578 et fut inhumée dans l'église de Saint-Séverin, chapelle du Grand Dieu, où se voyait son épitaphe surmontée de deux écussons exposant les armes de sa famille et celles de son mari : les premières, d'azur au lion d'argent au chef d'or chargé de 3 besans de gueule ; les secondes, de gueule au chevron d'argent accompagné de 3 étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

Son épitaphe se lisait :

CY GIST NOBLE DEMOISELLE MARIE DE FLECELLES EN SON
VIVANT FEMME DE NOBLE HOMME Me JACQUES CANAYE,
ADVOCAT AU PARLEMENT SEIGNEUR DE FRESNE QUI TRESPASSA
LE 22e JOUR DE JANVIER L'AN 1578.
PRIEZ DIEU POUR ELLE.

II. Jehan, deuxième du nom, marchand bourgeois de Paris. Est qualifié de teinturier par le compte de Philippe Macé, receveur de la Ville, pour l'année 1552. En relations avec les principaux calvinistes de son temps, ami de Perrot et élève de Le Fèvre d'Etaples et de Farel, au collège du Cardinal Le Moine, il se dévoua corps et âme à la défense de la Réforme. Dès 1523, il exprime le regret de ne pouvoir assister aux prédications évangéliques de Farel. Le 13 juillet 1524, il écrit à ce dernier en lui rappelant le temps de sa jeunesse « où ils vivaient dans ce collège occupés des mêmes études, l'un précepteur, l'autre élève », de « ces jours nombreux où Le Fèvre, cet homme si saint, si savant, leur distribuait le pain et l'eau vive, la charité chrétienne », et il ajoutait : « Pourrais-je, sans être coupable, oublier un maître que ses leçons, une longue intimité et surtout le lien d'une foi commune, nourrie par nos entretiens journaliers avec Le Fèvre, m'ont rendu si chère ? »

Comme on le voit, il fut un calviniste militant. Aussi est-il, malgré sa prudence, fortement compromis dans le « Tumulte » du 27 décembre 1561. Accusé devant le Parlement, il y est défendu par son frère aîné Jacques et n'évite une condamnation qu'avec beaucoup de difficultés. Très probablement que sa parenté avec André Canaye, de la branche aînée, son cousin, ardent ligueur, fut loin de lui nuire (1).

(1) Voir sur cette affaire notre monographie de l'église de Saint-Médard.

Il s'était associé avec ses deux frères Philippe et Pierre pour le commerce des teintures à Saint-Marcel et la fabrication des tapisseries à Saint-Nicolas. Pendant qu'il dirigeait les ateliers de Saint-Marcel, Pierre assurait la fabrique de Saint-Nicolas. Quant à Philippe, il voyageait une grande partie de l'année dans le midi de la France pour l'achat des pastels de Lauragais nécessaires à leurs teintures. Ces pastels avaient une renommée universelle.

Le commerce des trois frères était des plus florissants. Les luttes religieuses de l'époque lui firent un tort considérable. Le 16 février 1566, Jehan écrivait de Paris à son frère Philippe, alors en voyage : « Toutes foires et marchandises cessent de ce temps... Toutes nos debtes sont retardées plus de quatre mois. Les arrérages des rentes sur la ville ne sont point payés. Nous avons esté contraincts bailler notre vaisselle d'argent au Roy... Il nous fault seulement disposer en patience, attendant de la main de Dieu l'issue qu'il plaira nous donner de tant de misères et de calamités. Il me semblerait augmenter le mal de seulement en parler et escrire ces larmes... ».

Le 24 mai 1568, il acquit une rente de moitié avec son frère Pierre. Il fut reçu secrétaire du roi le 12 mai 1572. Le 10 octobre de la même année, son frère Pierre arrêté pour cause de religion étant mort en prison, on le voit tuteur des huit enfants que ce dernier avait laissés. Il est encore qualifié de notaire et secrétaire du roi, bourgeois de Paris dans l'acte de donation qu'il fit de la terre et seigneurie de Venans, au baillage d'Étampes, et de plusieurs maisons assises à Saint-Marcel-lez-Paris à ses trois neveux Jean, Pierre et Jacques dont il était le tuteur.

Le séjour en France étant devenu pour lui assez dangereux, il prit la détermination de s'expatrier. A cette fin, il vendit ses ateliers de teinture de draps à Michel Charpentier, bourgeois de Paris (1), et distribua à ses parents tous les biens qu'il possédait. Par acte passé à Rambouillet, le vendredi 17 octobre de l'an 1572, devant Mes Le Noir et Lusson, notaires au Châtelet de Paris, « cetuy pour du Lac et sa fée », il donna à Jean, Pierre et Jacques la moitié d'une grande

(1) « Du lundy 1er mars MVc LXXIV. La Cour a ordonné l'enregistrement du brevêt octroyé par le roi à Me Michel Charpentier, bourgeois de Paris, le VIIIe février MDLXXIV, par lequel ledit seigneur, en considération du trafic de la teinture des draps, qu'il fait au lieu des Canayes, qu'il a acquis au faubourg Sainct-Marcel, luy a permis de prendre jusqu'à douze cens livres de rente et au dessoulz, de telles personnes que bon luy semblera. » (Archives Nationales, décembre 1642, fol. 156, *Registres du Parlement.*)

HÔTEL DE JEAN CANAYE (SECONDE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE).

Actuellement 17, rue des Gobelins.

(Reproduction réduite du cliché de la Commission Municipale du Vieux Paris).

maison à Saint-Marcel, ci-devant baillée à vente à Jean Canaye, son cousin, et deux autres maisons et héritages audit Saint-Marcel, « spécifiées par le partage entre ledit Me Jehan Canaye et ledit défunt Pierre Canaye son frère, sans y comprendre un prés et une pièce de terre qu'il a aujourd'hui donné audit Me Jacques Canaye son frère ».

Jean, Pierre et Jacques étaient tenus de donner : à Marie, leur sœur, femme de « noble homme Me Pierre Du Lac avocat au parlement », 5.000 livres ;

à Geneviève, leur seconde sœur, « à présent accordée avec François Gobelin », 5.000 livres ;

et à Catherine, leur dernière sœur, « à présent fiancée à Me Geofroy Lhuillier », 3.000 livres ;

« et que si ledit Jehan Cavaye veut exercer l'estat de teinture et non autrement pourra avoir le quart de la grande maison faisant moitié de ladite moitié pour 12 livres. Et pourra également audit cas iceluy François Gobelin, si le mariage par lui commencé avec ladite Geneviève Canaye se consomme, avoir l'autre quart de ladite grande maison pour pareille somme de 12 livres, moyennant aussi qu'il exerce ledit estat de teinture en compagnie dudit Jehan Canaye. Seront obligés de tenir les partages faits par le donataire tant des biens de défunt Pierre Canaye, demoiselle Rouillier jadis sa femme et de feu Jehan Rouillyer leur ayeul, que des biens de la succession de feu Philippe Canaye. »

(Acte insinué au Châtelet de Paris, le jeudi 5 février 1573, au 28e volume des insinuations.)

Les biens partagés, Jehan se retira avec son neveu par alliance, Charles de Haffrangues, gendre de sa sœur Marie, d'abord à Genève, puis à Cologne où il dut mourir peu après, car son frère Jacques lui succéda, le 27 mars 1573, dans la tutelle des enfants de Pierre.

Ajoutons que le très bel hôtel actuellement situé aux nos 17 et 19 de la rue des Gobelins est l'ancienne habitation de Jean Canaye. Cet immeuble est désigné aujourd'hui sous le nom inexact de maison de la reine Blanche (1).

III. Philippe, marchand demeurant à Saint-Marcel. Le 30 avril 1549, il transporta, en cette qualité, à son beau-frère Jacques Herment, époux de sa sœur Marie, les droits qu'il possédait sur certaines rentes.

(1) Voir *les Gobelin*, par M. J. Guiffrey.

Calviniste aussi militant que son frère Jehan, Philippe fut arrêté à Toulouse le 28 juillet 1568 par Jehan Du Four, « licencié en droits et capitoul de Tholose ». Accusé du crime de lèse-majesté et de favoriser les ennemis du roi, il fut condamné à mort par arrêt du 12 octobre 1568, et, malgré l'annonce de lettres évoquant son affaire à Paris, pendu sur la place du Salin (1).

Il laissa en mourant une fortune considérable évaluée à 150.000 livres, soit près de 3 millions de notre monnaie actuelle. Cette

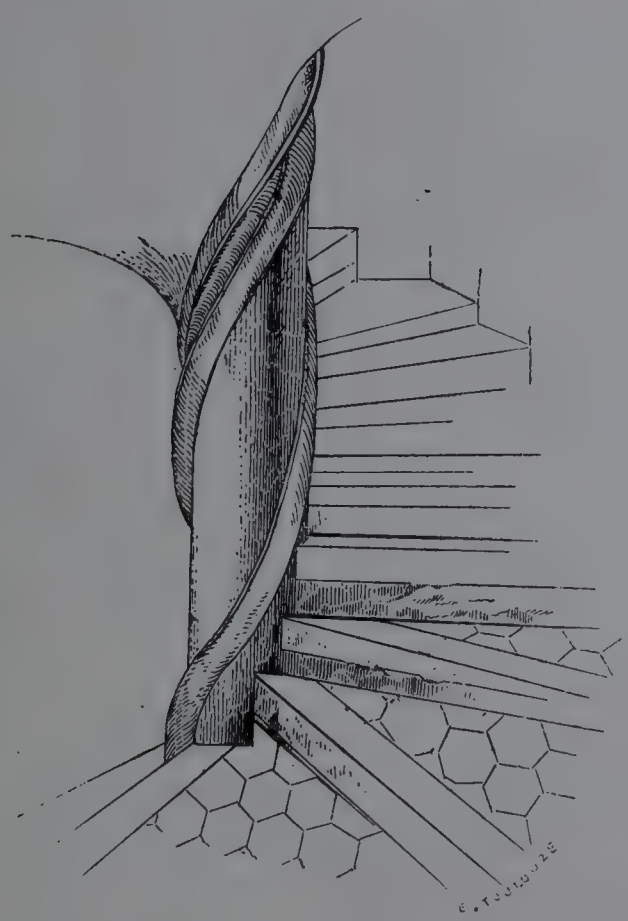

Escalier de l'Hôtel de Jean Canaye (17, rue des Gobelins).

fortune consistait en rentes sur l'hôtel de ville de Paris et sur l'hôtel de ville de Toulouse, et surtout en argent prêté par cédules. Naturellement elle fut confisquée. Cependant, Jean et Jacques en obtinrent plus tard la restitution, grâce à l'appui « de leur familier amy » Jean de Morviller, évêque d'Orléans, qui avait succédé à Michel de l'Hôpital comme garde des sceaux.

IV. Pierre, sieur de Pontcourt. Il est qualifié de teinturier par le

(1) Annales de la ville de Toulouse, t. II (en latin).

compte de Philippe Macé, receveur de la ville pour l'année 1552, et par les comptes de François de Vigny, receveur de la ville pour les années 1552 et 1557. Dans le dernier de ces comptes on voit qu'il était alors veuf et tuteur de ses enfants. La qualité de bourgeois de Paris lui est donnée par un contrat de constitution de rente sur la ville passé à son profit et à celui de son frère Jehan le 24 mai 1568. Arrêté pour cause de religion, il mourut en prison en 1572.

Le 22 mars 1547, il avait été marié « par ses père et mère » à Denise Rouillé, fille de Jehan Rouillé, marchand bourgeois de Paris, et de Charlotte Lescorché. De cette union sont issus dix enfants (voir p. 287).

C'est au service de Jehan Rouillé qu'appartenait le Lecomte qu'on trouve intimement mêlé aux événements qui amenèrent la mort de Philippe pendu à Toulouse. Les descendants des Rouillé par les mâles devinrent marquis de Boissy.

V. Marie, femme de Jacques Herment, marchand bourgeois de Paris. Certains documents disent que Marie épousa Pierre-Jacques Helmann. D'un autre côté on voit que Charles de Haffrangues, leur gendre, appelait son beau-père Harmen ; on trouve aussi Helmann et quelquefois Hermann. Ces différentes appellations ne nous semblent pas se contredire. Nous inclinons à penser que Herment est, par corruption, la prononciation française de Harmen et de Hermann.

Marie décéda en 1566 et son mari 1568. Ils étaient tous deux calvinistes.

De leur mariage naquirent cinq enfants, dont les noms de deux d'entre eux seulement nous ont été conservés :

Nicaise, qui abjura le protestantisme et fut, de ce fait, déshérité par son père.

Marguerite, mariée à Charles de Haffrangues. Ce dernier aida dans leur commerce ses trois oncles par alliance Jehan, Philippe et Pierre. Il voyagea pour eux dans le Nord et principalement dans les Flandres, son pays d'origine.

En 1572, Charles de Haffrangues accompagna Jehan, son oncle, d'abord à Genève et ensuite à Cologne. Après la mort de ce dernier, il revint en France, et en 1584 il habitait rue de La Pelletière (Pelleterie), paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie. Il se disait alors « marchand teinturier de Paris ».

En 1698 on voit un descendant de cette famille, Philippe de Haf-

frangues, enfermé pour cause de protestantisme au château de Boulogne-sur-Mer, alors prison d'État.

VI. Geneviève.

VII. N. :

VIII. N. :

Postérité de Jacques Canaye et de Marie de Flexelles.

I. Philippe, sieur de Fresnes, né à Paris en 1551. Son père lui fit donner une instruction des plus compètes et le fit voyager en Allemagne, en Italie et à Constantinople, dernier voyage dont il publia la relation sous le nom d'*Éphémérides*. Avocat au Parlement, conseiller au Grand Conseil, président au Parlement de Toulouse, il fut, en 1586, nommé conseiller d'État par le roi Henri III. Calviniste, il servit la cause du roi de Navarre, auquel il prêta à différentes reprises d'assez fortes sommes, ainsi qu'en témoigne l'arrêt du Conseil d'État en date du 31 décembre 1597, ordonnant le remboursement de 4.255 écus 16 sols dus par le roi avant son avènement au sieur de Fresnes-Canaye, conseiller au Conseil d'État privé (1).

Après son avènement au trône, Henri IV l'envoya comme ambassadeur en Angleterre et en Allemagne. Cette dernière ambassade eut un épilogue curieux. Aux prises avec des difficultés budgétaires qui rendirent si précaires les premières années de son règne, Henri IV se vit souvent dans l'impossibilité de rétribuer ceux qui représentaient son gouvernement à l'étranger, ou qu'il envoyait en mission dans les provinces. Ce fut le cas de Philippe Canaye. Rappelé d'Allemagne, il dut emprunter à l'électeur de Brandebourg 115 florins pour subvenir aux frais de son voyage (1593). Treize ans plus tard, Philippe n'ayant pas éteint la dette qu'il avait contractée, le Conseil d'État rendit, le 28 janvier 1606, un arrêt autorisant l'électeur de Brandebourg à poursuivre « le sieur de Fresnes-Canaye, attandu que, dès l'année IIII^{xx}XIII le sieur prince Georges-Frédéric de Brandembourg, duquel il est hériter, feit prest au sieur de Fresne-Canaye, estant en Allemagne pour le service de Sa Magesté, de la somme de XV^{c} florins pour s'en retourner en France (2) ».

(1) Saint-Germain-en-Laye. — B. N., ms. fr. 18161, f° 158 r°.

(2) Archives Nationales E 10^{a}, f° 37 r°. — B. N., ms fr. 18170, f° 17 r°.

En 1594, Philippe fut fait par ce prince président-réformé de la Chambre mi-partie de Castres, charge qu'il exerça avec beaucoup de sagesse, d'intégrité et de désintéressement. Il y prononça des *Remontrances* qu'il publia par la suite sous le titre : *Remonstrances et discours faits et prononcez en la Cour et Chambre de l'Edit establie à Castres d'Albigeois. Paris*, 1598, *in*-8°. Ses appointements comme président et ses frais de voyage dans le Languedoc, s'élevant à la somme de 4.000 écus, lui furent payés par arrêt du Conseil d'État en date du 8 janvier 1598 (1).

Du 15 juin 1597 à la fin du mois de juin 1598 il assista pour le Haut-Languedoc à l'assemblée qui siégea à Châtellerault pour la rédaction de l'Édit de Nantes. En 1600 il fut un des juges de la célèbre conférence qui se fit à Fontainebleau entre le cardinal Du Perron et Du Plessis-Mornai. Ce fut à la suite de cette « dispute » qu'il abjura la religion « prétendue réformée ».Le pape Clément VIII lui écrivit, à cette occasion, une lettre dans laquelle il lui marqua sa joie de le voir revenir au catholicisme. On doit dire qu'après son abjuration il ne persécuta jamais ses anciens coreligionnaires et sut demeurer tolérant.

En 1601, il fut envoyé comme ambassadeur à Venise. Dans ses nouvelles fonctions il contribua à terminer les différends de cette république avec le pape Paul V, qui lui en témoigna sa reconnaissance.

Philippe décéda à Paris, le 29 février 1610, et fut inhumé dans l'église de Fresnes. Sa tombe se voyait au milieu du chœur recouverte d'une grande dalle portant l'épitaphe latine du défunt composée par le savant Isaac Casaubon. Un écusson, dont on ne voit plus aujourd'hui qu'un heaume à lambrequins, la surmontait. Il fut un orateur de grand talent et laissa plusieurs ouvrages, parmi lesquels ses *Remonstrances* et l'*Histoire de ses ambassades* ont été seules imprimées. L'*Histoire de ses ambassades* a été publiée en une édition en trois volumes ; en tête de cet ouvrage se trouve sa vie.

Philippe avait épousé, par contrat du 8 février 1581, Renée de Courcillon, fille de Louis de Courcillon, seigneur de Dangeau de la Motte, et de Jacqueline de Cintré, dame de Bréviande.

De ce mariage naquirent six enfants :

(1) B. N. ms. fr. 18162, f° 3 V°.

a) Casimir, sieur de Fresnes, décédé au cours d'un voyage à Tours sans laisser de postérité.

b) Frédéric, premier du nom, sieur de Fresnes, de Montereau et de Vaugien. Il épousa, le 5 septembre 1608, Anne de Honville, veuve de Henri de Refuge, sieur de Bullon et fille de Pierre de Honville, écuyer, sieur de la Jallefière et de Mainvilliers, et de Marie de Tilliers. Frédéric était mort le 7 août 1627, date où l'on voit sa veuve tutrice des deux enfants qu'il avait laissés : Frédéric et Renée.

*) Frédéric, deuxième du nom, fils du précédent, chevalier, seigneur de Fresnes et de Montereau, page du duc d'Orléans. Il épousa Madeleine de Silhans, fille d'Antoine de Silhans, seigneur de Creuilly, et de Anne de Fabry. De ce mariage sont issus :

Frédéric, troisième du nom, seigneur de Fresnes, de Montereau et de la Chaize, né le 14 octobre 1672, décédé sans postérité le 25 juillet 1727.

Antoinette-Henriette, femme de Charles le Normand, seigneur de Tournehem, fermier général, décédé sans enfant en 1714. Elle mourut en janvier 1716.

Catherine et Madeleine, sans descendance, vivantes encore le 25 juillet 1727.

**) Renée, fille de Frédéric premier du nom, fut mariée à Charles de Jussac, sieur de Beaufort. On ne lui connaît aucune postérité.

c) Philippe, sieur de Montereau dans le pays chartrain, tué en 1676 au siège de Maëstricht sans avoir été marié.

d) Marie, femme du sieur de la Guèpie, en Languedoc.

e) Madeleine, mariée le 3 août 1597 à Pierre de Bayard, baron de Ferrière, en Languedoc.

f) Renée, mariée par contrat du 11 février 1609 à Thomas de Rupierre, écuyer, sieur de Survie et de Pillette, en Normandie ; veuve en 1629.

La descendance de Philippe étant épuisée, reprenons la généalogie des autres enfants de Jacques Canaye.

II. Madeleine, que l'on voit mariée, le 23 avril 1601, avec Paul Parent, sieur de Villemon et de Servon en Brie, qui devint intendant général des vivres et munitions des camps, armées et magasins de France, puis trésorier de la marine et conseiller d'État.

Quand Madeleine perdit son père, Guillaume Du Vair, qui était depuis de longues années en relations avec elle, lui adressa, sous les

initiales D. M. C. (Demoiselle Magdeleine Canaye) (1), une *Consolation* toute pleine de sentiments les plus nobles. On voit, dans cet écrit, en quelle estime elle était tenue par Du Vair qui ne craint pas de lui dire « que l'âme et l'esprit du défunt semblent revivre dans son corps plein de vigueur et de beauté et qu'elle est un des plus beaux ornements de ceste belle et célèbre cité ».

Bonne sans faiblesse, pieuse sans mysticisme, franche et généreuse, douée d'un esprit de décision qui lui permit de diriger seule la maison de son père et de surveiller les intérêts considérables qu'il avait laissés en souffrance, Madeleine nous apparaît comme ayant été une femme supérieure. Possédant une instruction peu commune, versée dans ce que l'antiquité a produit de meilleur et capable de s'élever aux plus hautes considérations de la philosophie, son caractère était digne de son intelligence (2).

Guillaume Du Vair la rechercha longtemps en mariage. Pour quelles raisons Madeleine le refusa-t-elle ? Peut-être l'âge de Du Vair explique-t-il ce refus. Ajoutons que c'est en sortant de chez elle que ce dernier faillit être assassiné le 13 juillet 1593.

De son mariage avec Paul Parent, Madeleine eut deux filles qui devinrent Mmes Dolu et Saint-Jouyn.

III. Suzanne, femme d'Alexandre Le Grand, sieur de Troux, conseiller au Parlement. Le Grand, capitaine de sa dizaine, « mal venu des mutins et de tous ceux de la Ligue à cause du nom de Me Jacques Canaye, son beau-père, tenu pour huguenot de la Commune de Paris » (Lestoile), fut révoqué de ses fonctions le 5 juillet 1588. Suzanne était veuve en 1624.

IV. Marie, mariée, le 20 février 1583, à Louis de Gouy, écuyer, seigneur de Ponceau et de Campremy. Devenue veuve elle se remaria, le 10 décembre 1589, avec Antoine d'Estournel, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Plainville, duquel elle était veuve le 11 février 1609.

V. Anne, mariée, après 1624, à Jehan Le Peultre, marchand tein-

(1) « Pour ce qui regarde la plus belle branche de l'arbre qui appartient à Monsr de Fresnes Canaye, vous avez la Consolation que Monsr Du Vair, garde des sceaux, écrivit à M. M. C., il la rechercha en mariage longtemps, qui est Mademoiselle Magdelaine Canaye, mère de Mesdames Dolu et Saint-Jouyn... » (Lette adressée par Jean Canaye, jésuite au généalogiste d'Hozier à la date du 22 août 1633. — Bibliothèque Nationale, *cabinet d'Hozier*, 76, *fol.* 77.)

(2) Radouant, *ouvrage cité.*

turier au faubourg Saint-Marcel de Paris. De cette union naquirent six enfants, dont nous n'avons pas à nous occuper.

Postérité de Pierre Canaye et de Denise Rouillé.

I. Jehan, sieur de Pontcourt, que l'on voit, le 10 octobre 1572, placé avec ses frères et sœurs sous la tutelle de ses deux oncles Jacques et Jehan. Élevé dans la religion réformée, il fit, ainsi que ses frères Pierre, Philippe et Jacques, ses études à l'Université d'Heidelberg (1570). Il fut seigneur de Venans par la donation que lui en fit, ainsi qu'à ses frères, son oncle Jehan quand il quitta la France. Il devint, par lettre du 6 juin 1589, l'un des quatre maîtres des Comptes créés par l'édit de mars 1589 et fut reçu dans son emploi le 30 juin 1589, pour prendre rang du 1er juillet suivant. Au mois de mars 1608, il résigna ses fonctions en faveur de son beau-frère Pierre du Lac, époux de sa sœur Marie. Ses armes étaient d'azur, au chevron d'argent surmonté de trois étoiles d'or, un en chef, deux à côté de la pointe du chevron et en pointe une rose d'or.

Non moins militant dans sa religion que tous les membres de sa famille, lui et ses frères soulagèrent Bernard Palissy, emprisonné à la Bastille pour protestantisme, en lui faisant parvenir des vivres.

Jehan épousa d'abord Marguerite Gobelin, fille de François Gobelin, sieur de la Marche, et de Marie de Moucy, puis Marie Rouillé de Mesle et enfin Élisabeth Bourneau, fille de François Bourneau, lieutenant général à Saumur, et de Marthe Foulon. De ce dernier mariage sont issus :

a) Jehan, né en 1600. Reçu conseiller au Parlement le 27 février 1627, décédé en 1633, magistrat à la Grand'Chambre ; sans alliance.

b) Jacques, sieur des Roches et de Grandfond. Reçu au Parlement le 30 décembre 1630, conseiller aux Enquêtes le 30 décembre 1633, décédé sous-doyen du Parlement le 23 septembre 1686. En 1650, il avait été un des magistrats que le Parlement avait député vers le roi à Coutras, lors du voyage de Louis XIV à Bordeaux. Le 23 août 1651, il fut nommé à l'assemblée de la Ville de Paris pour recevoir les plaintes du peuple et dresser leurs cahiers destinés aux États Généraux de Tours.

Jacques épousa Espérance Faultrier, dame de Malval ou Malleval, fille de Jehan Faultrier, sieur de Malleval et de Saint-Héand, près de

Montbrison-en-Forez, secrétaire du roi, et d'Anne Papon. Il mourut en 1686.

En 1666, lors du mariage de sa fille Anne, il demeurait dans l'île Notre-Dame, sur le quai regardant Saint-Paul, paroisse Saint-Louis. Il portait d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de trois étoiles d'or mal ordonnées et en pointe d'une rose feuillée et tigée de même.

De son mariage il eut six enfants qui furent :

1) Jacques-Estienne, seigneur des Roches, de Grandfond, etc. Reçu conseiller au Parlement, en la première chambre des enquêtes, le 19 janvier 1685. Le 20 avril 1689, il épousa Marie-Anne Garnier, fille de Mathieu Garnier, sieur de Montereau, président à mortier au Parlement de Metz, et de Marie de Fouau, dame de Chaumontel. Le 30 juillet 1705, il acquit par adjudication la chatellenie de Saint-Héand. Il décéda à Paris le 19 janvier 1744, à l'âge de quatre-vingt-seize ans, doyen du Parlement de Paris.

De son mariage avec Marie-Anne Garnier naquirent trois enfants :

*) Estienne, né en 1692.

**) Jacques-Estienne, seigneur de Montereau, né le 21 juillet 1693. Substitut du procureur général en 1713, il fut nommé conseiller au Parlement en la Cour des Aides et reçu le 1er avril 1718. Il devint ensuite maître des requêtes et mourut sans enfant, le 2 juillet 1732, à l'âge de trente-neuf ans.

Il avait épousé Marie-Anne Sallabury. Devenu veuf, il se remaria, le 19 décembre 1726, à Claude-Françoise Petit de Passy. Après la mort de son mari, celle-ci se remaria le 3 novembre 1734 à Charles de Marnais ; elle décéda le 27 avril 1739, âgée de vingt-neuf ans.

***) Estienne le jeune, seigneur de Montereau, des Roches, de Grandfond, de Malleval, de Saint-Héand, etc., né à Paris, le 7 décembre 1694. Il fut pendant un certain temps prêtre de l'Oratoire et était appelé, de ce fait, l'abbé de Canaye. Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, c'est à lui que d'Alembert dédia son *Essai sur les gens de lettres*. On a de lui dans le Recueil des Inscriptions et Belles lettres trois mémoires ayant pour titres : *Recherches sur l'Aréopage* (tome VII, 1733) ; *Recherches sur le philosophe Thalès* et *Recherches sur Anaximandre* (tome X, 1736). Estienne mourut le 12 mars 1782 ; il était le dernier de son nom.

2) Charles, prêtre, né le 24 juin 1650.

3) Anne, mariée par contrat du 11 décembre 1666 à Guillaume de Montigny, seigneur de Montigny et de Sours, baron de la Coudray et de Longpré-les-Corps-Saints. Elle mourut en 1686.

4) Claire, religieuse à Sainte-Marie de Montbrison, en Forez.

5) Marie, religieuse au même lieu.

6) Marie-Anne, mariée à Pierre Carel de Merecy, seigneur de Vaux près Évreux, de Boncour, de Cailloit, de Villarville, de Saint-Arnoul, etc.

c) Pierre, sieur de Grandfond, avocat au Parlement, maître d'hôtel ordinaire du roi. Il épousa, le 22 novembre 1628, Marie de Faron, fille d'Isaac de Faron, sieur de Saint-Marcel en Lodunois, et d'Élisabeth Martin.

De ce mariage sont nés :

1) Isabelle, mariée à Loudun.

2) Marie, morte fille.

3) N...

4) N...

II. Pierre, conseiller au Parlement de Toulouse, Chambre de justice, établie à Lisle-d'Albigeois. Il avait épousé Françoise Baron, dont il n'eut pas d'enfants.

III. Philippe, seigneur de Poncourt, mineur le 10 octobre 1572. Il fut pourvu d'un office de secrétaire du roi le 10 août 1582, fonctions qu'il résigna le 1er novembre 1595. On le voit, en 1620, tuteur des enfants de son frère Jacques. Il mourut à Beaumont-en-Gâtinois le 25 septembre 1624.

Il avait épousé, à Tours, Claude de Chaulnes, fille d'Estienne de Chaulnes, sieur de Bures, trésorier général de l'Extraordinaire des guerres, et de Françoise-Armande de Chezelles.

De cette union :

a) Jehan, né à Tours, en 1594. Il entra, en 1611, chez les jésuites et y prononça dans la suite ses quatre vœux. Missionnaire aux armées, prédicateur, il professa les humanités et devint recteur du collège de Moulins et ensuite de celui de Blois. Il mourut à Rouen le 26 février 1670.

On a de lui : 1° un Recueil de lettres des plus beaux et meilleurs esprits touchant la vanité du monde (1629) ; 2° un Éloge de Louis XIII dans l'ouvrage intitulé : *Ludovicus XIII triumphus de Rupella capta ab alumnis Claromontani Collegii F. J. celebratus*, Paris 1629 ; 3° diverses poésies sur la prise de la Rochelle.

b) Claude, religieuse aux Carmes, morte en 1620.

c) Anne, religieuse à la Visitation de Sainte-Marie de Moulins sous le nom de Anne-Françoise.

d) Marthe, qui épousa Nicolas Hardy, sieur d'Oquinet, homme d'arme de la Compagnie du roi, et demeura veuve sans enfant. Elle se remaria à Pierre du Bois, chevalier, seigneur de Mennetou-sur-Naon, en Berry, et de Montjai, en Touraine. Il fit faire, le 30 septembre 1624, l'inventaire des biens laissés par son beau-père.

IV. Jacques, écuyer de la petite écurie du roi, seigneur de Brannay près Sens, où il demeurait, par l'acquisition qu'il en fit de Louis de Bourbon, prince de Condé, le 24 avril 1585, pour le prix de 5.700 écus. Le 28 juin suivant il fit hommage de sa seigneurie au roi comme mouvante de la grosse tour de Sens. Est qualifié de gentilhomme ordinaire du prince de Condé par actes du 14 juillet 1585 et du 12 février 1586. Ses armes étaient d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même et en pointe d'une rose aussi d'argent.

Par contrat du 30 avril 1602, dans lequel il est qualifié Jacques *de* Canaye, il épousa Madeleine Le Vallois, veuve de Nicolas du Bois, écuyer, sieur de Flancourt et fille de Louis Le Vallois, écuyer, sieur de Fontaines, de Villette et d'Estrepefon, secrétaire du roi, et de Catherine Bourdin, laquelle étant veuve obtint des lettres de committimus le 24 mars 1618.

De ce mariage naquirent :

a) Philippe, chevalier, seigneur des Barres et sieur de Brannay, qui, par contrat du 2 décembre 1623, épousa, le dimanche 21 avril 1624, en la « Sainte Eglise de Corbigny », Claudine de Bosset, fille de Louis de Bosset, écuyer, sieur de Villiers et de Coulon, et de Marie de Loron.

Il servit à l'arrière-ban en Lorraine en 1635 et, pour cause de maladie, obtint son congé du maréchal de Chastillon. Le 13 septembre 1636, il sert comme aide de camp sous le maréchal Gassion, suivant un certificat du 31 août 1644. Sa femme mourut de la petite vérole le 2 octobre 1646, âgée de quarante ans, et fut enterrée dans le cimetière du jardin de Brannay.

Philippe eut de son mariage avec Claudine Bosset :

*) Louis, écuyer, seigneur de Brannay, successivement enseigne pendant six ans puis lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Son Alt. Sér. Mgr le Prince. Est qualifié de gen-

tilhomme ordinaire de sa maison dans son contrat de mariage du 7 octobre 1665 avec Françoise Le Sueur, fille de défunt Jehan Le Sueur, seigneur châtelain de Bavon en basse Normandie, et d'Adrienne de Valois. Il fut qualifié en ladite qualité d'une pension de 1.000 francs par M. le Prince, le 18 août 1665. Il demeurait paroisse de Brannay et de Sens et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt contradictoire du Conseil d'État du roi, à Paris, le 15 octobre 1667.

De son mariage il eut :

Philippe, écuyer, seigneur de Brannay, mort sans enfant après le 29 juin 1727. Il avait épousé Françoise de Meuves, fille d'Étienne de Meuves, secrétaire du roi, et de Marie Mariette.

**) Isaac, volontaire dans le régiment du duc d'Anjou-Cavalerie avant le 15 mars 1654 ; mort au siège de Givonne (Espagne).

***) Benjamin, enseigne dans le régiment du vicomte de Turenne le 11 avril 1667 ; décédé sans alliance.

****) Philippe, étudiant au collège de Chtâillon en 1654 ; mort sans alliance.

*****) Suzanne, née le 21 janvier 1628, « dans la religion prétendue réformée ». Acquit avec Anne et Marthe, ses deux sœurs, la terre de Brannay vendue par décret sur son père le 1er juin 1688, en donna aveu au roi le 18 mai 1696 et lui en fit hommage le 20 décembre suivant ; depuis demeurant audit lieu. Elle fut assignée pour sa noblesse devant Me Phelipeaux, intendant de la Généralité de Paris 24 septembre 1701 et déclara, en produisant ses titres, porter d'azur, à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même posées deux en chef et une en pointe. Elle fut avec ses sœurs déchargée de l'assignation sans être maintenue ni condamnée par jugement dudit intendant Phelipeaux le 30 février 1705.

******) Anne, née le 16 août 1629, demoiselle de Brannay, non mariée en 1701 et 1705.

*******) Marthe, née le 12 mars 1618, non mariée en 1701 et 1705.

********) Madeleine, sur laquelle on n'a aucun renseignement.

En 1701, une demoiselle Canaye fut enfermée pour cause de protestantisme au château de Saumur. Celle dont il est question ici ne peut être qu'une des trois sœurs, Anne, Marthe ou Madeleine.

b) Suzanne, dame de la terre de Brannay, qui épousa, par contrat du 2 décembre 1623, Louis Blosset, chevalier seigneur de Coulon, de Precy, de Mouron et de la Grenouillère, duquel elle était

veuve le 13 avril 1663. Ses armes étaient d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe.

5° Marguerite, femme de Charles Payot, trésorier de la maison du roi en 1594.

6° Denise, femme de François Gaudart, conseiller au Parlement en 1594. Doyen de la quatrième chambre des Enquêtes.

7° Suzanne, femme d'Estienne Tournebus, conseiller au Parlement en 1594.

8° Marie, femme, le 27 mai 1573, de Pierre Du Lac, sieur de la Villacoublay, avocat au Parlement de Toulouse et secrétaire du roi. Le 11 mars 1608, Pierre Du Lac succéda à son beau-frère Jean Canaye dans les fonctions de maître des Comptes. Il occupa ces fonctions jusqu'en décembre 1620.

9° Catherine, fiancée le 10 octobre 1572 à Georges, *alias* Jérôme, Luillier, contrôleur de la maison du roi. Elle était mariée le 27 mai 1573 et morte sans enfant avant 1596.

10° Geneviève, fiancée le 10 octobre 1572 à François Gobelin, sieur de la Marche, marchand bourgeois de Paris, demeurant à Saint-Marcel. Elle était mariée le 27 mai 1573 et veuve le 12 juillet 1594.

*
* *

La famille des Canaye s'est éteinte en 1782 par la mort du dernier du nom, Jacques-Étienne dit l'abbé de Canaye. Par leur intelligence, leur travail et leurs capacités, ses membres s'étaient élevés aux situations les plus hautes. Alliés aux plus grandes familles, amis et conseillers de personnages illustres, plusieurs d'entre eux avaient rempli des charges importantes et joué un rôle qui ne fut pas sans grandeur : tel cet André Canaye, de la branche aînée, qui, zélé catholique et ardent ligueur, fit échouer par sa vigilance le coup de main tenté par Henri IV, le 20 janvier 1591, pour s'emparer de Paris (Journée des Farines) et que l'on voit devenir échevin de la ville de 1596 à 1598 ; tels encore Jacques Canaye, de la branche cadette, que ses contemporains regardaient comme un des six plus grands avocats du Parlement et qui fut ami de Guillaume Du Vair et de Jean de Morviller, évêque d'Orléans et garde des sceaux ; Philippe, son fils, ambassadeur en Angleterre, en Allemagne et à Venise, ami de Henri IV auquel il prêta à plusieurs reprises d'assez fortes sommes et dont la tombe se voit encore dans la petite église

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE CANAYE

TABLEAU I. — **BRANCHE AINÉE**

THIBAULT (?)

SÉVERIN
ép. Marie, *alias* Mathurine, Gobelin,
fille de Jean Gobelin, 1er du nom,
et de Perrette Vigucoot.

- PHILBERT
  † sans postérité.
- JEAN
  ép. Catherine de Vignoles.
  - ANDRÉ, † en 1612,
    marié le 25 juillet 1575
    à Denise Baudichon,
    † le 21 août 1630.
    - MARIE
      mariée en 1613
      à François Fontenu.
    - CATHERINE
      mariée le 16 février 1613
      à Guillaume de Bordeaux.
  - ÉTIENNE
    † avant 1575.
- FRANÇOIS
  ép. Marguerite Langlois.
  - PIERRE
    † sans postérité.
  - SÉVERIN
    † sans postérité.
  - FRANÇOIS
    ép. Marie Menant.
    - MARGUERITE
      mariée :
      1° le 21 décembre 1597 à Philippe Le Lièvre ;
      2° le 12 janvier 1621 à Israël des Nœuds.
- JEAN
  ép. Marguerite Gobelin.
  (Voir tableaux II et III.)

TABLEAU II. — **BRANCHE CADETTE**

JEAN, † 1539,
ép. Marguerite Gobelin.

- JACQUES, † 2 février 1593.
  épouse le 11 mai 1548
  Marie de Flexelles, † 22 janvier 1578.
  - PHILIPPE
    (1551-27 février 1610),
    marié le 8 février 1581
    à Renée de Courcillon.
    - CASIMIR
      sans postérité.
    - FRÉDÉRIC
      épouse le 5 septembre 1608
      Anne de Honville.
      - FRÉDÉRIC
        ép. Madeleine de Silhans.
        - FRÉDÉRIC
          (14 octobre 1672-25 juillet 1727),
          sans postérité.
        - ANTOINETTE-HENRIETTE
          † 1674,
          mariée à Charles Le Normand,
          sans postérité.
      - RENÉE
        ép. Charles de Jussac.
        - CATHERINE
        - MADELEINE
- JEAN, † 1573,
  sans postérité.
- PHILIPPE, † 12 octobre 1568,
  sans postérité.
- PIERRE, † 1572,
  épouse le 22 mars 1547
  Denise Rouillé.
  (Voir tableau III.)
  - MADELEINE
    mariée le 23 avril 1601
    à Paul Parent.
    - Laisse deux filles.
  - SUZANNE
    mariée à Alexandre Le Grand,
    veuve en 1624.
  - MARIE
    mariée le 20 février 1583
    à Louis de Gouy,
    et le 10 décembre 1589
    à Antoine d'Estournel.
  - ANNE
    ép. Jean Le Peultre.
  - PHILIPPE, † 1676
    tué au siège de Maëstricht.
  - MARIE
    ép. le sieur de la Guépie.
  - MADELEINE
    mariée le 3 août 1597
    à Pierre de Bayard.
  - RENÉE
    mariée le 11 février 1609
    à Thomas de Rupierre.
    veuve en 1629.
- MARIE, † 1566,
  mariée à
  Jacques Herment, † 1568.
  - NICAISE
  - MARGUERITE
    ép. Charles de Haffrangues.
- GENEVIÈVE
- N.
- N.

TABLEAU III. — **POSTÉRITÉ DE PIERRE CANAYE ET DE DENISE ROUILLÉ**

PIERRE, † 1572
épouse le 22 mars 1547
Denise Rouillé.

- JEAN
  épouse
  1° Marguerite Gobelin ;
  2° Marie Rouillé ;
  3° Elisabeth Bourneau ;
  de ce dernier mariage
  - JEAN
    1600-1633
    sans postérité.
  - JACQUES
    épouse
    Espérance Faultrier.
    - JACQUES-ÉTIENNE
      marié le 20 avril 1689
      à Marie-Anne Garnier.
      - ÉTIENNE
        né en 1696.
      - JACQUES-ÉTIENNE
        21 juillet 1693-2 juillet 1732
        marié à
        1° Marie-Anne Sallabury ;
        2° Claude-Françoise Petit de Passy.
- PIERRE
  ép. Françoise Baron,
  sans postérité.
- PHILIPPE
  ép. Claude de Chaulnes.
  - JEAN
    né en 1594,
    jésuite.
  - CLAUDE
    † 1620,
    religieuse.
- JACQUES
  ép. Madeleine Le Vallois.
  (1)
  - PIERRE
    épouse le 22 novembre 1628
    Marie de Faron.
    - ISABELLE
    - MARIE
      - CHARLES
        né le 24 juin 1650,
        prêtre.
      - ANNE
        mariée le 11 décembre 1666
        à Guillaume de Montigny,
        morte en 1686.
        - ÉTIENNE le Jeune,
          † 12 mars 1782.
          dernier du nom.
  - N.
  - ANNE
    religieuse.
  - N.
  - CLAIRE
    religieuse.
  - MARIE
    religieuse.
  - MARIE-ANNE
    ép. Pierre Carel
    de Merecy.
- MARGUERITE
  ép. Charles Payot.
  - MARTHE
    épouse
    1° Nicolas Hardy ;
    2° Pierre du Bois.
- DENISE
  ép. François Gaudart.
- SUZANNE
  ép. Étienne Tournebus.
- MARIE
  ép. Pierre du Lac.
- CATHERINE
  ép. Jérôme Luillier.
- GENEVIÈVE
  ép. François Gobelin.

(1)
JACQUES
ép. Madeleine Le Vallois.

- PHILIPPE
  épouse le 21 avril 1624
  Claudine de Bosset.
  - LOUIS
    ép. Françoise Le Sueur.
    - PHILIPPE
      ép. Françoise de Meuves.
  - ISAAC
    sans postérité.
  - BENJAMIN
    sans postérité.
  - PHILIPPE
    sans postérité.
- SUZANNE
  ép. Louis Blosset
  veuve en 1663.
  - SUZANNE
    née le 21 janvier 1628,
    morte fille.
  - ANNE
    née le 16 août 1629,
    morte fille.
  - MARTHE
    née le 12 mars 1638,
    non mariée en 1705.
  - MADELEINE

de Fresnes-les-Rungis, et Madeleine, sa fille, que le célèbre Guillaume Du Vair rechercha en mariage ; tel enfin l'abbé de Canaye dernier du nom, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ainsi, sans un fléchissement, sans un recul, d'un mouvement continu cette famille s'éleva, échelon par échelon, jusqu'au sommet de la hiérarchie sociale.

Que de chemin parcouru depuis l'arrivée à Saint-Marcel du premier de la dynastie venu en France pour chercher fortune !

On aurait pu croire que ce passé, non sans gloire, eût dû sauver les Canaye du profond oubli dans lequel ils sont tombés. Il n'en a rien été. Alors que le nom des Gobelin, leurs voisins et amis, a été donné à tout un quartier de la capitale, nul ne se souvient du leur. Cependant, dans le quartier où cette famille a pris naissance à la vie parisienne on trouve trace de leur existence. Nous voulons parler du très bel hôtel que fit élever au seizième siècle ce Jean Canaye, qui a laissé une trace si profonde dans l'histoire du protestantisme français. Cet hôtel, situé au n° 17 de la rue des Gobelins, est connu sous le nom d'Hôtel de la Reine Blanche, et cette appellation erronée montre bien dans quel oubli est tombée la famille à laquelle appartenait son propriétaire.

M. Guiffrey a très justement donné la raison de cet effacement. Elle réside tout entière dans le fait de l'installation de la manufacture royale de tapisseries dans les anciens ateliers des Gobelin. De cette installation, purement accidentelle, est sortie la renommée qui, depuis lors, a fait vivre le nom des Gobelin dans toutes les mémoires.

A notre époque de reconstitution du passé, n'est-il pas possible de réparer cette injustice ? Dans le quartier Saint-Marcel existent une avenue et une rue portant le nom des Gobelin. La rue aboutit à l'avenue. Ne pourrait-on pas donner à la rue des Gobelins le nom des Canaye. Dans cette rue existe, comme nous l'avons dit, l'hôtel de Jean Canaye. Cette mesure serait une satisfaction donnée à la vérité historique. Souhaitons que les autorités compétentes la réalisent.

Ch. Manneville
Associé-Correspondant
de la Société Nationale des Antiquaires de France.

UN PROPRIÉTAIRE

DANS LE QUARTIER SAINT-VICTOR

SOUS LOUIS XIV

Tous les guides signalent au n° 49, rue du Cardinal-Lemoine, ancienne rue des Fossés-Saint-Victor :

« l'Hôtel de Charles Le Brun,
Premier Peintre du Roy et Directeur des Gobelins,
né en 1619, mort en 1690. »

Comme les guides, nous avons souvent envoyé des visiteurs contempler cette vieille demeure, et personne n'avait émis de doutes sur l'authenticité de l'habitation du Premier Peintre.

A l'occasion d'études faites sur l'œuvre du peintre Boffrand, je découvris, qu'entre autres travaux, Boffrand était l'auteur de l'hôtel de Charles Le Brun.

Boffrand, né en 1667, aurait dû, par conséquent, construire cette importante demeure vers sa vingtième année, si elle lui avait été commandée par le peintre Charles Le Brun, puisque celui-ci mourut en 1690. Comment le vieux maître aurait-il songé à choisir un si jeune architecte, lui qui était entouré de si éminents artistes et qui, lui-même, était un grand architecte. Boffrand n'était pas connu à cette époque et ce n'est que bien plus tard qu'il devait concevoir

et faire exécuter le merveilleux hôtel de Soubise (les Archives) et le palais du roi Stanislas à Nancy.

L'hôtel construit pour un Charles Le Brun ne l'était pas pour le peintre, mais pour l'auditeur des Comptes, son neveu, qui portait même prénom. C'est ce que nous confirment Hurtaut, Magny, Piganiol et Germain Brice. Cette demeure ne fut édifiée que dix ans après la mort du grand Charles Le Brun, le premier peintre du Roy et le directeur des Gobelins.

Ne faut-il pas louer ce beau culte, qu'à dix ans de distance, un neveu rend à la mémoire de son oncle? Car je ne vois d'autre motif à la remarquable décoration, à la belle œuvre du statuaire Enselme Flamen, à la figure allégorique de l'Immortalité qui, sur la façade, côté jardin, tient un médaillon représentant le fin profil du grand peintre.

Il est juste d'ajouter que Le Brun, n'ayant pas eu d'enfants, avait fait de ce neveu son légataire universel et que sa fortune devait être belle.

L'effigie de pierre n'aurait jamais été commandée par Le Brun ; il se serait opposé à ce qu'on la commandât de son vivant. Sa simplicité n'aurait pas voulu de cette réclame et sa grande modestie se serait effarouchée de voir son médaillon porté par l'Immortalité. Seul son neveu pouvait le faire exécuter, et il ne le pouvait qu'après la mort de son oncle ; il le fit dix ans après. Il le fit peut-être sur l'emplacement d'une propriété ayant appartenu au Premier Peintre, car Le Brun fut un gros propriétaire de nos quartiers. Ce quartier Saint-Victor commençait à être recherché vers cette époque, à cause, sans doute, de son bon air, de ses jardins, de la jolie rivière de Bièvre. C'était presque la campagne et la campagne charmante; Louis XIV mettait en nourrice, tout à côté, à l'emplacement du n° 34 de la rue des Boulangers, les enfants qu'il avait de Mme de Montespan et décidait alors la création du Jardin des Plantes.

Le 19 janvier 1651, par contrat passé devant Me d'Orléans et son confrère, notaires à Paris : « Léonard Philippes, marchand de bois, bourgeois de Paris, et Catherine Guéret, sa femme, vendent à noble homme Charles Le Brun, peintre et vallet de chambre du Roy, demeurant à Paris, rue Neufve et paroisse de Saint-Paul, le fonds et propriété d'une maison scize au faulxbourg Saint-Victor, sur le fossé d'entre les portes de Saint-Marcel et de Saint-Victor, consistant en cave, salle, cuisine, chambre, antichambre, grenier au-dessus, le

tout couvert d'ardoize, appenty, puys moytoien, jardin, aysances et appartenances d'icelle maison... tenant d'une part à Guillaume Sallé, d'autre part audit Philippes, par derrière audit Sallé et par devant sur le dit fossé. »

La vente avait lieu à la charge de 50 sols tournois de cens et rente envers l'abbaye de Saint-Victor et, en outre, moyennant le prix principal de 7.000 livres.

Le 3 février 1657, deuxième acquisition dans la même rue. Le contrat, passé comme le précédent, devant Me d'Orléans, nous apprend que Le Brun est domicilié « es faubourg Saint-Victor, sur le fossé, en la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet ». Les vendeurs sont les héritiers de Guillaume Sallé et la vente est consentie moyennant l'abandon de « deux cents livres de rente » dues à Le Brun et à sa femme « par Robert Bustaye, peintre ordinaire du Roy et Marguerite Legrain, sa femme, en vertu d'un contrat passé devant Mes Béchet et Lévesque, notaires, le 28 juillet 1647. Le Brun et sa femme payèrent, en outre, une soulte de 2.500 livres.

Le 5 février 1664, troisième acquisition, rue des Fossés-Saint-Victor, « d'un corps de logis sur le fossé, où pend pour enseigne la Fleur de Lys. L'acte est passé devant Me d'Orléans; le vendeur est Simon Drouyn, écuyer, sieur d'Aubigny, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy et Catherine Richer, sa femme ». Le contrat est consenti moyennant 12.000 livres tournois. Le Brun ne demeure plus dans la petite maison acquise par lui en 1651, mais bien « es-faulxbourg Saint-Marcel, Grande-Rue, paroisse Saint-Hippolyte »... Il se rapprochait des Gobelins.

En 1686, quatrième acquisition dans la rue des Fossés-Saint-Victor. Le registre des adjudications au Châtelet de Paris mentionne, sous la date du 22 mai 1686, le décret relatif à cette acquisition faite par Le Brun et sa femme, moyennant une somme de 27.000 livres. Sur l'emplacement de ce dernier immeuble se serait élevée, en 1700, la demeure de l'auditeur des Comptes Charles Le Brun.

En 1664, une requête au Conseil Privé, adressée par Le Brun, nous révèle qu'il possédait encore, place Maubert, une propriété donnée à bail moyennant 1.200 livres de loyer à Raymond de Sain.

Ce Raymond de Sain était un faux monnayeur. La Cour des Monnaies le fit emprisonner et fit vendre son mobilier. Le Brun, qui n'avait sans doute pas touché son loyer et dont, par surcroît, on avait saisi, dans sa maison, des meubles lui appartenant, vit que le

métier de propriétaire n'est pas toujours drôle. Heureusement qu'il s'appelait Le Brun, car ses revendications furent couronnées de succès. Il put rapidement relouer son immeuble.

Le Brun posséda aussi une maison rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur.

Son château de Montmorency, et probablement une maison à Versailles pour laquelle Louis XIV lui donna 20.000 livres, complètent la liste des biens immobiliers du Premier Peintre de Louis XIV.

Louis Périn.

LE CIMETIÈRE

DE SAINTE-CATHERINE

I. — Création du Cimetière.

Depuis de longues années la population parisienne se plaignait de l'insalubrité des nombreux cimetières existant à l'intérieur de la capitale, et en particulier de celui des Innocents. Déjà, en 1737, les réclamations avaient été si vives au sujet de cette dernière nécropole que le Parlement avait, par arrêt du 9 juillet de la même année, commis deux médecins et un apothicaire pour lui faire un rapport sur la réalité des doléances dont il était saisi. Toutefois, l'affaire s'assoupit, et pendant plusieurs années on vécut dans le *statu quo*.

Cependant, voyant que rien ne se faisait pour remédier à cette situation, la population recommença ses réclamations. A partir de l'année 1760, celles-ci devinrent de plus en plus nombreuses. Avec véhémence les Parisiens protestèrent contre un pareil état de choses et demandèrent à grands cris la suppression immédiate de tous les cimetières alors en usage dans l'enceinte de la ville.

La protestation fut si unanime que lui résister eut peut-être été dangereux. Les pouvoirs publics s'attachèrent donc à lui donner pleine et entière satisfaction. Dans ce but, le Parlement rendit, à la date du 12 mars 1763, un arrêt ordonnant une enquête sur l'état « de chaque cimetière existant dans l'enceinte des limites de Paris ». Cette enquête devait être faite par les commissaires de chaque

quartier et être terminée dans les deux mois. Il était, en même temps, prescrit aux fabriques des paroisses, aux corps et communautés propriétaires des dits cimetières de fournir des mémoires sur les points relevés par les commissaires et d'indiquer, dans leurs explications, les moyens pouvant, selon eux, remédier aux inconvénients reconnus « si aucuns y a ».

L'enquête eut lieu dans les formes qui avaient été fixées ; des commissaires se rendirent dans chaque nécropole et adressèrent au Parlement de longs rapports dans lesquels ils consignèrent leurs remarques. Les propriétaires des cimetières fournirent également leurs observations en réponse. En un mot, on ne négligea rien pour rendre l'enquête aussi complète que possible.

En possession de tous les éléments d'appréciation, le Parlement décida la suppression de tous les cimetières de Paris et prit à cet effet les mesures nécessaires. Par un arrêt en date du 21 mai 1765, il interdit les inhumations dans les cimetières *intra muros* à partir du 1er janvier 1766, et ordonna l'achat de sept ou huit terrains hors la ville pour servir de nécropoles. En outre, pour assurer l'exécution de son arrêt et empêcher la continuation des anciennes coutumes, il ordonna la création dans certaines églises, nommément désignées, de dépôts mortuaires dans lesquels les propriétaires des cimetières supprimés devaient porter leurs décédés. De plus, pour chaque dépôt on établit la liste, ou arrondissements, de ceux qui devaient y déposer leurs morts.

Pourtant, devant la difficulté de créer de nouveaux cimetières (les pouvoirs publics voulant que les terrains fussent achetés par les paroisses et celles-ci s'y refusant comme n'ayant pas les moyens de supporter une dépense aussi considérable), les choses restèrent en l'état, et, tant que dura l'ancien régime, on continua à inhumer dans les nécropoles que le Parlement avait voulu supprimer.

Une décision définitive intervint néanmoins pour le cimetière des Innocents. Après de nombreux atermoiements, un arrêt du 4 septembre 1780, signifié trois jours plus tard aux intéressés, c'est-à-dire au chapitre de Notre-Dame, à celui de Saint-Germain-l'Auxerrois et à l'Hôpital de Sainte-Catherine, fit « défences de faire aucunes inhumations dans le cimetière de la paroisse des Saints-Innocents de Paris après le 1er novembre de la présente année 1780 ».

La fermeture du cimetière des Innocents était, cette fois, irrévocable.

Cette décision toucha tout particulièrement l'Hôpital de Sainte-Catherine. Cet hôpital existait rue Saint-Denis, au coin de la rue des Lombards, et était desservi par des religieuses de l'Ordre de Saint-Augustin. Ces religieuses, connues sous le nom de Dames de Sainte-Catherine, avaient une double mission ; elles devaient : 1° « retirer toutes femmes et filles qui n'ont aucune retraite et qui cherchent condition », et 2° assurer la sépulture des personnes noyées ou trouvées mortes sur la voie publique dans Paris.

Pour les femmes et filles qui frappaient à leur porte, elles devaient les recevoir « par chacune nuict », les loger et les nourrir gratuitement « par trois jours consécutifs ». Pour celles qui, soit pour cause de grossesse, soit par suite de maladie ou par faute de places, ne pouvaient être logées dans l'hôpital même, les religieuses leur assuraient un abri au dehors et les nourrissaient pendant le même laps de temps.

Quant aux cadavres qu'on leur apportait, les religieuses étaient « tenues de recueillir en leur dite maison tous les corps morts ès prisons, en la rivière et par la ville, et aussi ceux qui ont été tués par la dite ville. Lesquels le plus souvent on apporte tout nuds, et néantmoins, elles les ensevelissent et fournissent de linge et suaires à leurs dépens, payent le fossoyeur, et les font enterrer au cimetière des saincts Innocents. »

Afin de leur permettre de faire face aux dépenses considérables qu'exigeait leur double mission, les religieuses de Sainte-Catherine avaient été reconnues propriétaires par indivis avec le chapitre de Notre-Dame et celui de Saint-Germain-l'Auxerrois du tiers du terrain composant le cimetière des Innocents, et autorisées à percevoir un droit de sépulture sur toutes les inhumations qui se faisaient dans l'enclos leur appartenant. Cette perception composait toutes leurs ressources.

La fermeture du cimetière et sa désaffectation leur enlevait donc les moyens pécuniaires, sans lesquels il leur était impossible de remplir le service d'utilité publique dont elles étaient chargées.

Dès le jour où, sous la pression de l'opinion publique, on parla de la possibilité de fermer le cimetière des Innocents, les religieuses de Sainte-Catherine s'efforcèrent de faire retarder cette échéance et cherchèrent à faire servir les décisions du parlement à la défense de leurs droits.

L'enquête sur le cimetière de leur hôpital fut faite le 23 avril 1763,

par le commissaire Dudoigt. Étant donné les conditions particulières dans lesquelles l'hôpital faisait ses inhumations, cette enquête ne pouvait rien produire. Aussi le sieur Dudoigt se contenta-t-il de mentionner que « les dames religieuses de Sainte-Catherine ont un droit au cimetière des Saints-Innocents, qu'elles perçoivent pour tout ce qui s'y enterre, et une cave où elles font inhumer les domestiques de leur maison ». Réduit à ces renseignements succincts, ce rapport ne répondait que très imparfaitement aux prescriptions de l'arrêt du Parlement; il n'était en réalité qu'un simple procès-verbal de constat.

En infirmer les termes était difficile. Les religieuses ne l'esayèrent point. Tenues par l'arrêt du 12 mars 1763 à produire un mémoire en réponse, elles firent servir cette obligation à l'affirmation des droits qu'elles possédaient sur le cimetière des Innocents.

Dans les *Observations présentées par les administrateur, supérieure, religieuses discrète et dépositaire de l'Hôpital de Sainte-Catherine*, elles rappelèrent que, par sentence rendue en 1371, « le mardy avant Noël, 18 décembre », par le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, ledit hôpital avait été maintenu dans la propriété et saisine de moitié du cimetière des Saints-Innocents, dont il jouissait de temps immémorial par indivis avec le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois ; que cette propriété lui avait été reconnue, trois siècles plus tard, par sentence des Requêtes du Palais du 28 mai 1655 ; que par un arrêt du 21 mars 1659, la même propriété avait été dite appartenir en tiers au doyen du chapitre de Notre-Dame, un tiers au chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois et un tiers audit Hôpital, le tout par indivis ; enfin que de nombreux arrêts du Conseil confirmaient ce droit. En terminant, elles suppliaient la Cour de Parlement, dans la décision qu'elle jugerait à propos de prendre touchant la suppression ou la continuation de l'usage du cimetière des Innocents, de bien vouloir maintenir leur hôpital dans les seigneurie et propriété du tiers par indivis du terrain dudit cimetière.

L'arrêt du 21 mai 1765, qui interdisait toutes inhumations nouvelles dans les cimetières *intra muros* de la capitale, n'avait pas compris les hôpitaux au nombre des établissements et églises visés par ses dispositions. Par suite, l'hôpital de Sainte-Catherine ne se trouva pas compris dans aucune des listes établies par l'arrêt du Parlement. Cette exception fut une cause de difficultés pour les religieuses. Le cimetière des Innocents étant le seul dont elles eussent la propriété et sa fermeture étant ordonnée, elles ne surent où

porter les corps des noyés et des personnes trouvées mortes dans Paris que l'on déposait dans les basses geôles du Châtelet et qu'elles devaient inhumer par ordre du lieutenant criminel. Ces inhumations s'élevaient au chiffre de 150 à 200 par an, en moyenne.

Pour sortir d'embarras, les dames de Sainte-Catherine adressèrent au Parlement, le 5 mai 1765, un mémoire dans lequel, après avoir exposé la situation étrange qui leur était faite, elles sollicitaient qu'on voulût bien leur indiquer comme dépôt celui établi dans l'église des Innocents, comme étant le plus proche.

Le Parlement fit droit à cette demande. Par un arrêt du 3 septembre 1765, réparant « les omissions qui s'étaient glissées dans celui du 21 mai précédent », il fut assigné à l'hôpital de Sainte-Catherine le cimetière qui devait être établi rue des Marais-Saint-Martin, vis-à-vis la rue des Vinaigriers (1).

Cette nécropole étant restée à l'état de projet, les religieuses continuèrent à se servir du cimetière des Innocents, et cette situation dura jusqu'au 1er novembre de l'année 1780. Après la promulgation de l'arrêt du 4 septembre 1780, désaffectant le cimetière, elles durent chercher les moyens d'assurer l'inhumation des corps qu'elles avaient mission d'ensevelir. Une seule solution s'imposait à elles : la création d'une nouvelle nécropole en remplacement de celle qui venait de leur être enlevée.

Cependant, le délai accordé à cette fin aux religieuses était manifestement trop court pour leur permettre de mener à bien l'achat d'un terrain et son aménagement en cimetière. Dans l'espoir d'obtenir une prolongation de temps, le maître et administrateur de l'hôpital, l'abbé Rossignol, chanoine honoraire de l'église collégiale du Saint-Sépulcre, s'adressa à l'archevêque de Paris et au lieutenant de police. Ses démarches furent vaines. Partout il se heurta à une décision irrévocable que rien ne put faire fléchir.

Devant l'impossibilité d'obtenir un plus long délai, l'abbé Rossignol se vit dans la nécessité de recourir à un compromis. Le 2 octobre 1780, il se présenta devant les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris auxquels il exposa l'embarras où il se trouvait depuis la notification de l'arrêt du Parlement portant fermeture du cimetière des Saints-Innocents. C'est dans ce cimetière, dit-il, que sont portés, par les soins des dames religieuses de Sainte-Catherine, les cadavres

(1) Ce cimetière devait avoir une superficie minimum de 1.125 toises.

des personnes noyées ou trouvées mortes sur la voie publique, on ne sait où continuer les inhumations. Le temps matériel manque pour se pourvoir ailleurs. Dans cette situation il priait le Bureau de l'Hôtel-Dieu de bien vouloir permettre aux religieuses de Sainte-Catherine de porter leurs morts au cimetière de Clamart, en attendant qu'elles puissent disposer d'une nouvelle nécropole.

La démarche de l'abbé Rossignol eut un plein succès. Après en avoir délibéré, le Bureau arrêta que, par provision et jusqu'à la rentrée des bureaux « d'après la Saint-Martin prochain seulement », les religieuses seraient autorisées à transporter et à inhumer au cimetière de Clamart, « dans la même fosse que celle qui sert à inhumer les cadavres de ceux décédés audit Hôtel-Dieu », les corps qu'elle faisait inhumer au cimetière des Innocents, « à charge de payer ce qui pourra être dû au concierge fossoyeur dudit cimetière de Clamart pour raison de ladite inhumation ».

Encore qu'elle ne fût accordée que pour quelques jours, cette tolérance dura, en réalité, jusqu'à l'ouverture du cimetière de Sainte-Catherine, c'est-à-dire jusqu'au 2 octobre 1783.

La sépulture de leurs morts étant momentanément assurée, les religieuses de Sainte-Catherine s'occupèrent à chercher un emplacement convenable pour le cimetière qu'elles devaient créer. Mais où établir cette nouvelle nécropole ? Leur embarras était grand. En réalité elles possédaient bien un terrain, en nature de marais, d'une superficie d'un demi-arpent, situé entre le faubourg Saint-Martin et le faubourg Saint-Denis. Son aménagement en cimetière eut levé toutes les difficultés. Les dames de Sainte-Catherine y pensèrent tout d'abord, et, dès que l'arrêt du Parlement portant fermeture du cimetière des Saints-Innocents leur avait été signifié, elles en avaient fait dresser le plan, en même temps qu'elles demandaient et obtenaient de l'archevêque de Paris l'autorisation nécessaire pour sa transformation (30 octobre 1780).

Toutefois ce terrain n'était pas disponible. Le 7 octobre 1769, l'hôpital l'avait loué pour une période de neuf années, commençant au 1er juillet 1776, à une dame Louise-Élisabeth Périllot, qui, elle-même, l'avait sous-loué à un sieur Antoine-François Dégrebet, jardinier. Cette situation n'inquiéta pas tout d'abord les religieuses. Elles espéraient qu'il serait possible d'obtenir, de leur locataire, moyennant indemnité, la résiliation du bail souscrit le 7 octobre 1769. Une déception les attendait. Malgré toutes les raisons qui lui

furent données, la dame Périllot refusa énergiquement d'accéder à la demande qui lui était faite. Pour l'y contraindre, il fallut un arrêt du Conseil d'État du roi, en date du 2 décembre 1780, l'expropriant pour cause d'utilité publique, sous réserve d'indemnité « si aucune est due ».

Cette procédure, cependant, ne servit de rien. Quand on voulut, en effet, procéder à l'aménagement du terrain, on dut faire exécuter des sondages afin de connaître la nature du sol. Cette opération donna lieu de constater l'existence d'une nappe d'eau à moins de 1 m. 50 de profondeur rendant le terrain impropre à l'objet auquel on le destinait. Tout ce qu'on avait fait devenait inutile.

Les religieuses se virent dans la nécessité d'abandonner leur projet et de chercher ailleurs un autre emplacement. Non sans peine (les recherches durèrent deux années pleines), elles le trouvèrent au faubourg Saint-Marceau, qui était alors un des quartiers les moins peuplés de Paris.

Après une enquête de *commodo* et *incommodo*, qui dura du mois de décembre 1782 aux premiers jours du mois de janvier 1783, et avoir obtenu de l'archevêque de Paris le décret d'autorisation nécessaire (19 avril 1783), elles achetèrent d'un sieur Descemet, maître jardinier, rue de Scipion, pour la somme de 8.000 livres plus 300 livres de pot-de-vin, trois jardins, d'une superficie totale de 592 toises 4 pieds 9 pouces (environ 1.200 mètres carrés), situés entre le cimetière de « Clamard » et la rue des Francs-Bourgeois. L'acte de vente fut passé le 31 mai 1783 par devant Me Girard, notaire au Châtelet, et le prix en fut payé le 31 août 1784, ainsi qu'en témoigne la quittance du vendeur.

En dehors de ce prix d'achat, les religieuses durent acquitter tous les cens, rentes, droits royaux et seigneuriaux dont ces terrains pouvaient être chargés. C'est ainsi qu'elles versèrent au chapitre de Saint-Marcel une indemnité de 1.400 livres qu'elles acquittèrent par le paiement d'une somme de 140 livres versée comptant et la constitution de 63 livres de rente perpétuelle, en remplacement des 1.260 livres restant dues (1), et à Me Jean-Gilbert Segaud, curé de Saint-Martin, une redevance annuelle de 12 livres, non compris un cierge d'une demi-livre qu'elles s'engagèrent à offrir chaque année à la paroisse, à l'offrande du jour de la Purification « présenté par une

(1) Contrat passé le 4 juin 1784, par-devant Me Girard, notaire au Châtelet.

personne d'état et condition honnêtes ». (Contrat passé par devant Me Girard, notaire au Châtelet, le 2 août 1784 et homologué par arrêt du Parlement du 13 du même mois.)

En possession de leur terrain, les religieuses firent procéder immédiatement à son aménagement. Un mur de 3 mètres de haut, avec entrée rue des Francs-Bourgeois, l'entoura de toutes parts et on y édifia une chapelle mortuaire. Ces divers travaux furent exécutés avec diligence et le 2 octobre 1783, le curé de Saint-Gervais procéda à la bénédiction de la nouvelle nécropole.

Trois années plus tard, en 1786, à la suite d'une ordonnance rendue le 13 juillet de la même année par l'abbé Asseline, vicaire général et promoteur de l'archevêque de Paris, Leclercq de Juigné, et commissaire délégué pour la translation du cimetière des Innocents, on transporta au cimetière de Sainte-Catherine la croix de pierre en forme d'obélisque qui se trouvait du côté de la chapelle de Villeroy, au cimetière des Innocents.

Le cimetière n'était pas, à cette époque, contigu à celui de Clamart, comme on le dit généralement ; il en était séparé par une bande de terrain, cultivé en jardin, ainsi que l'indique très nettement le plan Verniquet. Ce n'est que plus tard, sous la Révolution, quand le cimetière servit aux inhumations de cinq arrondissements de Paris, que ce terrain lui fut ajouté. Et encore resta-t-il à l'état d'annexe, séparé de la partie principale par le mur primitif.

II. — Inhumations.

La nouvelle nécropole des dames de Sainte-Catherine reçut l'affectation qu'avait eue la partie du cimetière des Innocents que ces religieuses avaient possédée. En dehors des personnes trouvées mortes dans Paris, dont les corps étaient déposés en fosse commune, des inhumations particulières y furent faites. Elles avaient lieu moyennant une redevance de 45 sols par inhumation, chiffre fixé par l'archevêque de Paris.

Si nous en croyons la *Déclaration des biens et charges de l'hôpital de Sainte-Catherine*, faite aux Domaines, le 27 février 1790, par le maître et administrateur de la maison, l'abbé Rossignol, il semble que pour ces inhumations individuelles les religieuses aient affermé leur cimetière. On lit, en effet, dans ce document, à l'article

des revenus provenant de la location des immeubles possédés à Paris par l'hôpital :

Un terrain servant de cimetière rue des Francs-Bourgeois, faubourg Saint-Marcel, loué 1.100 livres.

Cette indication de location rend notre hypothèse vraisemblable. Il est très plausible que les religieuses, absorbées par les multiples détails de leur mission, se soient déchargées sur une tierce personne, moyennant une location forfaitaire, du souci et des embarras de l'entreprise.

Sous la Révolution, à partir du jour où les dames de Sainte-Catherine durent abandonner leur hôpital, jusqu'à sa désaffectation en 1820, le cimetière reçut les corps des suppliciés, en même temps qu'il servit aux inhumations d'une partie de la capitale.

Suppliciés.

Parmi les suppliciés dont les restes furent déposés au cimetière de Sainte-Catherine, nous citerons les auteurs de l'attentat du 3 nivôse an IX (machine infernale), les sieurs Pierre Robinault-Saint-Réjant et François Jean, dit Corbon ; le général Pichegru, décédé à la prison du Temple dans la nuit du 8 au 9 ventôse an XII ; les onze complices de Georges Cadoudal, les nommés Louis Du Corps, Louis Picot, Michel Roger, J.-B. Coster de Saint-Victor, Victor Deville, Alexis Joyaut, Louis Burban, Guillaume Lemercier, P.-J. Cadudal, Jean Le Lan et Jean Merille, exécutés avec leur chef en place de Grève, le 25 juin 1804 (1) ; et enfin les acteurs de la folle équipée du 23 octobre 1812 : les généraux Malet, Lahorie et Gui-

(1) Georges Cadoudal ne fut pas inhumé avec ses compagnons. Pendant que ceux-ci étaient portés au cimetière de Sainte-Catherine, son corps fut envoyé à l'amphithéâtre et son squelette, monté sur fil de fer, servit de pièces d'enseignement. En 1814, après l'abdication de Napoléon, le baron Larrey, possesseur de ce squelette, le rendit à sa famille avec le certificat ci-dessous :

« Je sousigné inspecteur général du service de santé des armées, premier chirurgien de la cy-devant garde impériale, commandant de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de fer, etc., etc., déclare être possesseur du squelette (monté en fil de fer) ayant appartenu à la personne de Georges Cadoudal, lieutenant général des armées du Roi, cordon rouge. En attestant l'ident té du squelette de Georges par la déclaration sincère que la personne qui l'a préparé en a faite et les caractères distinctifs de ce squelette auxquels le connaisseur peut facilement trouver l'homme vivant, je certifie l'avoir remis à MM. Jo-

dal, le colonel Soulier, le capitaine adjudant-major Antoine Piquerel, les capitaines Josué Steenhower et Pierre Borderieux, les lieutenants Hilaire Beaumont, Louis-Charles Fessart et Marie Reynier, le sous-lieutenant Joseph Lefèvre et le Corse Louis Rochéiampe, fusillés à la barrière de Grenelle le jeudi 29 octobre 1812, ainsi que la dernière victime de ce drame, le jeune Alexandre-André Boutreux, fusillé, lui aussi, à la barrière de Grenelle, le 30 janvier 1813.

Tous les écrivains qui ont parlé de la conspiration du général Malet s'accordent à dire que les conjurés furent inhumés au cimetière de Clamart. Le dernier historien de cette étonnante aventure, M. le docteur Max Billard, dans son ouvrage ayant pour titre : *Un interrègne de quelques heures. — La nuit du 23 octobre 1812. — La conspiration de Malet*, affirme le même fait. Cette affirmation est inexacte. Malet et ses compagnons n'ont jamais été inhumés à Clamart. L'erreur provient, croyons-nous, de la substitution de nom qui s'était effectuée dans le langage courant au sujet des deux cimetières, contigus l'un à l'autre, du faubourg Saint-Marcel. Clamart, de sinistre mémoire, appartenant à l'Hôtel-Dieu, fut fermé à la fin de l'année 1793, et le cimetière de Sainte-Catherine resta seul ouvert aux inhumations. La population du quartier, habituée de longue date au nom de Clamart, prit l'habitude de désigner sous ce titre le petit cimetière de la rue des Francs-Bourgeois. Ne semblait-il pas une continuation, une annexe de celui qui venait d'être désaffecté ? Cette appellation, restreinte au début aux habitants du faubourg Saint-Marcel, se généralisa et bientôt le cimetière de Sainte-Catherine devint, pour tous, le cimetière de Clamart.

D'un autre côté, pour quelles raisons aurait-on été porter les corps de Malet et de ses compagnons d'infortune dans Clamart fermé depuis près de vingt années, alors que la nécropole de Sainte-Catherine, cimetière des suppliciés, ne l'oublions pas, était encore en usage ? C'était dans cet enclos que reposaient Pichegru et les coaccusés de

seph Cadoudal, frère de Georges, Desol de Grisols et Charles d'Hozier ses amis, lesquels me l'ont demandé avec insistance.

« C'est pourquoi et pour rendre justice à la vérité j'ai donné la présente déclaration (cependant en confidence) à l'effet de constater l'identité du sujet.

« Fait à Paris, le 21 juin 1814.

« Le baron Larrey. »

Les restes de Georges Cadoudal reposent actuellement à Kerléano, paroisse de Brech, département du Morbihan.

Georges Cadoudal. Aucun motif ne voulait qu'il en fût autrement pour Malet et ses complices, et l'on comprendrait difficilement qu'une exception eût été faite pour les acteurs de la sombre tragédie du 29 octobre 1812 (1).

Inhumations particulières.

Sous la première République, lorsque la suppression de tous les ordres religieux obligea les dames de Sainte-Catherine à quitter leur hôpital de la rue Saint-Denis et à se disperser, le cimetière servit aux inhumations d'une partie de la population parisienne. Ces inhumations semblent avoir été faites au début avec un grand désordre et une inconcevable incurie. Les corps amenés en tas y étaient ensevelis sans contrôle. Le concierge-fossoyeur, un nommé Pierre Allard, voyait souvent ses services refusés par les porteurs de corps qui, pour n'avoir pas à le rémunérer, procédaient eux-mêmes aux inhumations. Un rapport adressé, à la date du 22 pluviôse an III (10 février 1795) à la Commission des travaux publics

(1) M. Max Billard nous apporte, du reste, la preuve que l'inhumation de Malet et de ses cocondamnés a bien été faite au cimetière de Sainte-Catherine. Dans son ouvrage nous trouvons (p. 175) *une vue de l'ancien cimetière de Clamart*, où ont été inhumés Malet et ses cocondamnés. Or, au premier plan de cette reproduction, se voit le mausolée de Pichegru. L'inhumation de ce dernier à Sainte-Catherine est un fait certain, prouvé par de nombreux documents et qui ne fait l'objet d'aucune contestation. Si donc le cimetière où reposait Pichegru est appelé le cimetière de Clamart, ce n'a pu être que par la substitution dont nous avons parlé, substitution non officielle et dont l'histoire n'a pas à tenir compte.

Mais il y a plus. Dans la note explicative qui accompagne la *vue* dont il s'agit, M. Max Billard dit que le mur qui séparait le cimetière de Sainte-Catherine de celui de Clamart fut abattu au commencement du dix-neuvième siècle, et que les deux cimetières n'en formèrent plus qu'un. Il nous est difficile d'admettre cette explication. Le mur, en effet, qui séparait ces deux nécropoles, était encore debout en 1817 (cinq années après l'inhumation de Malet et de ses victimes), puisque, à cette date, plusieurs tombes s'y trouvaient adossées. A cette époque donc, les deux cimetières étaient encore distincts l'un de l'autre.

De tout ceci, il ressort que Malet et ses compagnons ont été inhumés dans le même cimetière que Pichegru, c'est-à-dire au cimetière de Sainte-Catherine et non dans celui de Clamart.

Ajoutons que M. Charles Nodier désigne, dans son *Paris historique, Promenade dans les rues de Paris*, le cimetière de Sainte-Catherine sous son nom populaire, en ayant soin de l'appeler le *Nouveau Clamart*, afin qu'aucune confusion ne puisse être faite entre les deux nécropoles. Il serait à souhaiter que cet exemple fût suivi.

par le citoyen Rivaud, commissaire de police de la section du Finistère, fait connaître dans quelles conditions lamentables les corps étaient portés et ensevelis à Sainte-Catherine.

An III. — 22 pluviôse.

Le commissaire de police de la section du Finistère à la Commission des travaux publics (cimetière Catherine).

Les commissaires civils n'accompagnent pas les corps... Ils sont apportés par des porteurs, souvent ivres, qui en réunissent plusieurs dans une voiture, et les traînent. Quelques-uns décédés depuis plusieurs jours répandent une odeur dangereuse... jointe au spectacle scandaleux. Souvent on apporte des corps de nuit. Quelle facilité pour ensevelir le crime !

La République ne donne aucun traitement au fossoyeur ou concierge du cimetière Catherine... Il emploie des manœuvres... On doit donc lui payer un salaire... Les porteurs ne lui donnent rien... De là des menaces, des rixes... On me les amène quelque fois. Ils répondent qu'on ne leur a rien donné pour le concierge. Le nom du corps ils n'en savent rien. Si je me plains au fossoyeur de l'odeur de sa fosse, sa réponse est que des porteurs ivres ont voulu faire l'inhumation eux-mêmes pour ne pas le payer et qu'ils ont dégradé la fosse.

Le fossoyeur se plaint amèrement.

Il convient d'autoriser ce fossoyeur à se faire payer par les porteurs 30 sols pour chaque corps, à tenir registre des inhumations. Les sections feraient payer un peu plus aux riches qu'aux pauvres...

Cet arrangement ne flattera pas les anciens bedeaux qui font encore des mémoires de convois... mais l'égalité et la décence pour tous.

Rivaud (1).

Ce ne fut qu'en l'an IV (1796) que l'on commença à apporter un peu d'ordre et de respect dans ces inhumations. Le 22 thermidor (9 août 1796), l'Administration du département de la Seine signifia à l'Administration du XIIe arrondissement d'avoir à donner les instructions nécessaires et à veiller à ce qu'à l'avenir toutes les inhumations de sa circonscription soient faites sans exception à Sainte-Catherine. Les administrateurs de l'arrondissement s'empressèrent d'exécuter l'ordre qui leur était donné, et, trois jours plus tard, le 25 thermidor (12 août), ils invitèrent l'inspecteur des convois à s'y conformer exactement. En même temps, ils écrivaient à la Com-

(1) Manuscrits Parent de Rosan, vol. XXV.

mission des travaux publics pour qu'elle fît combler les fosses des cimetières qui se trouvaient supprimés de ce fait. Ces cimetières étaient ceux de l'église « Médard, rue d'Orléans », — de la collégiale « Marcel, cloître Saint-Marcel », — de l'abbaye de « Victor », — du Panthéon, carré « Geneviève » et de l'église « Jacques » (Saint-Jacques du Haut-Pas).

Quelques mois plus tard, en l'an VI, l'Administration générale du département de la Seine désigna les arrondissements et quartiers — on disait alors les municipalités et divisions — dont les morts devaient être portés à Sainte-Catherine. Ce furent :

VIe	municipalité :	Divisions des Lombards et des Amis-de-la-Patrie.
VIIe	—	Divisions de l'Homme armé, de la Réunion, des Droits-de-l'Homme et des Arcis.
IXe	—	Divisions de la Cité, de la Fraternité, de l'Arsenal et de la Fidélité.
XIe	—	Divisions du Théâtre-Français, des Thermes et du Pont-Neuf.
XIIe	—	Divisions du Finistère, des Plantes, de l'Observatoire et du Panthéon.

Le concierge du cimetière au temps des religieuses, le sieur Pierre Allard, conserva ses fonctions pendant toute la période révolutionnaire. Comme on le verra plus loin, ce fait est d'une certaine importance pour résoudre la question de l'inhumation de Mirabeau à Sainte-Catherine. A la fin de l'an IV on pensa un moment à pourvoir à son remplacement. Il réclama vivement contre la mesure dont il était menacé, et l'on possède une lettre du ministre de l'Intérieur, Bénézech, appuyant sa protestation; grâce à cette intervention, l'Administration centrale du département ne donna aucune suite à son idée première (1).

(1) « An IV. — 24 fructidor.

« Le ministre de l'Intérieur à l'Administration centrale du département.

« Je vous envoie une pétition du citoyen Allard, concierge du cimetière Catherine, demandant à conserver son emploi... Il mérite d'autant plus d'intérêt qu'il a failli, ainsi que sa femme, être victime de la négligence du gardien de la Morgue, qui lui avait envoyé des cadavres en pleine putréfaction.

« Il me paraît également juste de conserver les concierges des autres cimetières.

« Bénézech. »

(Manuscrits Parent de Rosan, vol. XXV.)

Jusqu'en l'an VII, le concierge Allard ne reçut aucun traitement ni indemnité pour le travail qui lui incombait (1) et qui parfois n'était pas sans péril (2). Ce ne fut qu'au 25 vendémiaire de cette année (16 octobre 1798) que les administrateurs des cinq arrondissements dont Sainte-Catherine était le champ de repos, convinrent de lui allouer, en commun, un traitement annuel de 1.200 francs, plus une somme, également annuelle, de 1.029 francs pour l'ouverture et l'entretien des fosses avec faculté de se servir des matériaux existants, ce qu'il accepta à ses risques et périls.

La plupart des inhumations se faisaient en fosse commune. Par suite, les tombes particulières étaient peu nombreuses. Elles s'alignaient à droite et à gauche de la porte d'entrée, le long du mur d'enceinte. Une croix de bois le plus souvent, parfois une pierre scellée au mur était, généralement, tout ce qui rappelait le souvenir de ceux qui y dormaient leur dernier sommeil.

Quelques tombeaux, cependant, tranchaient sur l'ensemble. Voici, d'après des documents de l'époque, ceux que l'on pouvait remarquer vers 1820, c'est-à-dire à la veille de la fermeture du cimetière et de sa désaffectation.

A gauche, en entrant, adossé au mur en bordure sur la rue des Francs-Bourgeois, se voyait le tombeau du baron *Crouzet*. Le monument était en pierre, surmonté d'une table de marbre noir sur laquelle se lisait l'épitaphe ci-dessous, gravée en lettres d'or. Au-dessus s'exposait un médaillon portant les armoiries du défunt :

ICI REPOSE
MR PIERRE CROUZET,
CHEVALIER DE L'EMPIRE,
MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR,

(1) « An III. — Brumaire.
« Le fossoyeur du cimetière Catherine, nommé Allard, Pierre, se plaint de de ne rien recevoir depuis longtemps, ni des familles, ni de la commune. On lui payait autrefois 45 sols par inhumation ».
(Manuscrits Parent de Rosan, vol. XXV).

(2) « An V. — 19 pluviôse.
« Les citoyens Blin et Lucotte, inspecteurs pour les inhumations du XIIe arrondissement, représentent aux administrateurs de cet arrondissement que la fosse Sainte-Catherine étant couverte d'un toit concentre des exhalaisons qui ont failli tuer le fossoyeur. Il faut supprimer cette couverture (d'urgence).
« D'ailleurs les assistants ne peuvent voir descendre les corps. »
(Manuscrits Parent de Rosan, vol. XXV). Voir aussi la note de la page précédente.

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
ET DES ARTS DE CALAIS
DE CELLE DU MANS, OFFICIER DE
L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.
PROVISEUR DU LYCÉE CHARLEMAGNE.
NÉ A ST-VAST DÉPT DE LOISE
LE 19 DÉCEMBRE 1753.
DÉCÉDÉ LE 1ER JANVIER 1811.
DÉPROFUNDIS (*sic*).

OPTIMUS ILLE FUIT FRATER, CONJUX
QUE PATER QUE ANT STUDIA, ANT MO-
RES MODERONTEM GRATA JUVENTUS,
MIRATA EST PROPRIA ANTIQUIS EXEMPLA
NEC IMPUR SŒPIUS, IMMIS CENS, FELICIA
CARMINA FUDIT : AT POTIER VIRTUS
CŒLESTI MENTE INTEBAT.

POSUERA MŒTISSIMA CONJUX NATI (1).

Dans la même direction, à l'angle du côté gauche, s'élevait la tombe d'une dame *Allard*, née Lelièvre, femme du concierge et en même temps fossoyeur du cimetière, décédée le 4 mai 1809. La tombe avait été creusée au pied de la maison que la défunte habitait. Un berceau de verdure de 6 pieds carrés l'entourait. Au fond de ce berceau avait été élevée une table perpendiculaire de 6 pieds et demi de hauteur sur 2 de largeur ; on y lisait la longue épitaphe suivante :

HOMMAGE A LA VERTU.
MULIEREM FORTEM QUIS INVENIET ?
ICI
SOUS L'AUGUSTE ET INVIOLABLE PROTECTION
DE DIEU QU'ELLE ADORAIT,
AU PIED DE LA MAISON QU'ELLE HABITAIT,
ET QU'ELLE RENDIT

(1) Il fut excellent frère, excellent époux, excellent père. La jeunesse, dont il dirigea les études et la conduite, eut pour lui une admiration égale à sa reconnaissance. Rival des anciens, il les égala quelquefois dans d'heureux vers qu'il se plaisait à composer dans ses moments de loisir. C'était son moindre mérite, et la vertu brillait avec éclat dans son âme céleste.
Son épouse et ses enfants inconsolables lui ont érigé ce monument.

L'ASYLE DU MALHEUR ET DE LA VERTU
REPOSE
JEANNE-CHARLOTTE LELIÈVRE,

ÉPOUSE CHÉRIE DE Mr PIERRE ALLARD
BOURGEOIS DE PARIS.
ÉPOUSE INCOMPARABLE, EXCELLENTE MÈRE
ELLE RÉUNISSAIT
LES TALENS ET LES VERTUS DE SON SEXE
DONT ELLE ÉTAIT L'ORNEMENT.

SON ÉPOUX INCONSOLABLE,
SES TRISTES ENFANS, SON FRÈRE, SA TENDRE SŒUR,
TOUS SES PARENS, SES AMIS.
LES PAUVRES, LES PAUVRES! DONT ELLE ÉTAIT LA MÈRE
LA PLEURENT ET LA PLEUREROND TOUJOURS.

VICTIME DE SON EXTRÊME SENSIBILITÉ,
ELLE A TERMINÉ SA TROP COURTE CARRIÈRE,
A L'AGE DE TRENTE-SEPT ANS
LE 4 MAI 1809.

DIX MILLE PERSONNES
ONT SPONTANÉMENT ASSISTÉ A SES FUNÉRAILLES,
ET EN L'HONORANT DE LEURS REGRETS SINCÈRES
ONT RENDU A SA VERTU
UN HOMMAGE ÉGAL A CELUI QUI EST RÉSERVÉ
A L'OPULENCE.

Du même côté, près le cimetière de Clamart, se dressait la tombe d'une demoiselle *Julie Duvaldoire* décédée à vingt-deux ans. Ce monument était construit en pierre sur plan incliné et orné, à ses encoignures, de triglyphes à canelures circulaires bronzées.

CI-GIT JULIE DUVALDOIRE
MORTE A 22 ANS.

Toujours dans la même direction se voyait la tombe d'un sieur *Brunet et de sa fille*. Le tombeau était formé d'une pierre inclinée portant, incrustée dans son épaisseur, une dalle de marbre noir sur laquelle étaient gravées les deux épitaphes des défunts.

Il nous a été impossible de retrouver ces épitaphes.

Non loin de là était la tombe d'une dame *Gruguelu*, consistant en une simple dalle de pierre scellée au mur et contenant l'épitaphe :

CI-GIT LOUISE † ÉLISABETH GRUGUELU
QUI DANS LE COURS D'UNE TROP COURTE VIE
ET COMME FILLE, ET COMME ÉPOUSE, MÈRE ET AMIE,
FUT LE MODEL (*sic*) DE TOUTES LES VERTUS.

Ô VOUS QUI PLEUREZ, CROYANT QU'ELLE N'EST PLUS
PRENEZ COURAGE, ELLE N'EST QU'ENDORMIE.
OBIIT 1er Xbre 1796, CETATIS 37
UXOR M. P. MORICEAU, ET MATER
2 PUELLARUM
DÉPROFUNDIS (*sic*).

A gauche, aussi, en entrant, se voyait le plus beau tombeau peut-être du cimetière. Il était voisin de celui de Mme Allard et recouvrait les restes d'une dame *Jacques Étienne* inhumée le 30 décembre 1809. Il se composait d'une dalle de pierre de liais sur laquelle était gravée l'épitaphe que deux torches funéraires bronzées, sculptées en pleine pierre, accompagnaient de chaque côté. Un fronton, à orillon en marbre noir et aux ornements gravés et dorés, décorait la pierre tumulaire. Une petite pyramide en pierre de Château-Landon surmontait le fronton. A cette pyramide était adossée une urne en relief prise dans la masse même :

DE L'INEXORABLE MORT
LA VERTU N'EST POINT EXEMPTE
PUISQUE CELLE-CI GISANTE
ÉPROUVA CE TRISTE SORT.

MONUMENT ÉRIGÉ
A
Delle FÉLICITÉ BRUET
NATIVE DE PARIS
DÉCÉDÉE LE XXX DÉCEMBRE
MDCCCIX
A L'AGE DE XXXIX ANS
ÉPOUSE
DE JACQUES ÉTIENNE

ELLE FUT ÉPOUSE FIDÈLE
TENDRE MÈRE ET SINCÈRE AMIE

L'AMOUR CONJUGALE (*sic*) ET LA PIÉTÉ FILIALE
CONSACRENT CE FAIBLE MONUMENT
AU SOUVENIR DE SES VERTUS.

Dans les mêmes parages existaient encore la tombe d'une demoiselle *Hortense Neveux*, décédée le 7 juin 1813. Le mausolée se composait de deux dalles de pierres de liais dont une, ornée de chèvrefeuille serpentant de chaque côté et formant guirlande, était adossée au mur de clôture, près de l'angle du fond du cimetière. L'autre pierre, portant l'épitaphe, était placée au pied de la première.

ICI REPOSE
DEMOISELLE MARIE MADELAINE (*sic*) HORTENCE (*sic*)
NEVEUX
NÉE A PARIS LE 15 AOUT 1784
DÉCÉDÉE LE 7 JUIN 1813
PRÉSENTÉE A L'ÉGLISE SAINT-LEU, LE LENDEMAIN,
ET DE SUITE INHUMÉE EN CE LIEU
A HUIT HEURES DU SOIR.

ELLE PARTAGEA CONSTAMMENT ET AVEC
RÉSIGNATION LES CHAGRINS DONT EST ACCA-
BLÉ DEPUIS LONGTEMPS L'AMI QUI PRIT SOIN
DE SA PLUS TENDRE ENFANCE PENDANT PLUS
DE VINGT ANNÉES ET JUSQUE DANS
SES DERNIERS MOMENTS, ELLE LUI
DONNA DES TÉMOIGNAGES D'AMOUR ET
DE RECONNAISSANCE.

CETTE SÉPARATION DOULEUREUSE QUE
LA MORT SEULE POUVAIT DÉCIDER, LAIS-
SE CE MALHEUREUX AMI DANS UNE PRO-
FONDE AFFLICTION, AFIN DE PERPÉTUER
LE SOUVENIR DES PRÉCIEUSES QUALITÉS
DE SA CHÈRE HORTENCE, GÉNÉRALEMENT
REGRETTÉE IL LUI A FAIT ÉRIGER CE MONU-
MENT POUR ATTESTER A LA POSTÉRITÉ
QU'ELLE FUT TOUJOURS UN MODÈLE DE BONTÉ
ET DE VERTU.

PRIÉZ DIEU POUR ELLE.

Un deuxième monument fut élevé à la mémoire de cette personne. C'était une dalle de pierre de liais ayant 4 pieds de hauteur sur

1 pied de longueur. Elle était arrondie par le haut et surmontée d'une croix d'ébène. Posée verticalement elle était ombragée par un thuya et un cyprès. Une longue inscription, larmoyante et ridicule dans ses termes, la recouvrait entièrement; nous croyons inutile de la reproduire ici.

Venait ensuite le tombeau d'un jeune homme nommé *Bertaux*. Ce monument, ombragé de saules pleureurs, se composait d'un socle en pierre surmonté d'un second socle en marbre blanc veiné, sur lequel était gravé l'épitaphe :

sur la face :

ICI REPOSE
DOMINIQUE ALEXANDRE BERTAUX
FILS DE JACQUES BERTAUX
ET DE CÉCILE FRANÇOISE ZIMMERMANN.
SON FRÈRE LOUIS JEAN JACQUES BERTAUX
ET SA SŒUR LUCIE ÉMILIE TOULONGEON
ONT CONSACRÉ CE MARBRE
A SA MÉMOIRE
ET A LEURS REGRETS.

à l'opposite :

NÉ LE 10 AOUT 1777,
DÉCÉDÉ LE 13 VENTÔSE
AN XI DE LA RÉPUBLIQUE.
COMME UNE FLEUR TOMBÉE AVANT L'ÉTÉ
IL VÉCUT PEU D'INSTANTS ET MOURUT REGRETTÉ.

Sur le côté droit était gravé le portrait du décédé, de profil et au trait.

Sur le côté gauche se voyaient des attributs de peinture et de musique.

Ce monument a été retrouvé en 1883 et déposé au musée Carnavalet.

Le tombeau de la famille *Guillemot*. Ce monument funéraire se composait de quatre pierres, d'égale hauteur et de mêmes dimensions, reliées les unes aux autres et surmontées d'une croix noire. On y lisait :

I. ICI REPOSE
JEAN-AUGUSTIN RENARD
MEMBRE DE L'ACADÉMIE

D'ARCHITECTURE, NÉ A PARIS,
LE 28 AOUT 1744. DÉCÉDÉ
LE 24 JANVIER 1807.

II. ICI REPOSE
ALEXANDRINE-SÉRAPHINE-
CATHERINE RENARD, FILLE
DE JEAN-AUGUSTIN-RENARD,
ET DE MARIE-FRANÇOISE
GUILLOMOT, SON ÉPOUSE,
NÉE A PARIS, LE 15 JUIN 1782,
DÉCÉDÉE LE 22 JANVIER 1798.

III. ICI REPOSE
CHLES ALEXDRE GUILLOMOT
MEMBRE DE L'ACADÉMIE
D'ARCHITECTURE
ADMINISTEUR DE LA MANUFACTURE
IMPÉRIALE DES GOBELIN
INSPECTEUR GÉNÉRAL
DES CARRIÈRES SOUS PARIS
MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR
NÉ A STOCKHOLM LE 6 FÉVRIER
1730
DÉCÉDÉ LE 7 OCT.
1807.

IV. ICI REPOSE
CATHERINE LE BLANC,
VEUVE DE CHARLES-ALEX.
GUILLOMOT, NÉE A
VALENCE EN DAUPHINÉ, LE
17 MARS 1741, DÉCÉDÉE LE
14 FÉVRIER 1808.

La tombe d'une dame *Le Gai :*

CI-GIT
LA PLUS BELLE,
LA MEILLEURE,
LA PLUS AIMABLE
DES FEMMES,
AUGUSTINE-EUGÉNIE-

GENEVIÈVE LE GAI
DE LAUDREIX,
DÉCÉDÉE A PARIS,
LE 7 FÉVRIER 1808
AGÉE DE 26 ANS.

Sur la droite en entrant, on rencontrait le tombeau d'un nommé *Dagnet et de sa femme*. Ce tombeau affectait la forme d'un pilastre.

A côté était la tombe d'une dame *Bacot* recouverte d'une simple pierre, sur laquelle on lisait :

CI-GIT LA MOITIÉ DE MOI-MÊME :
POURSUIS TA ROUTE, Ô VOYAGEUR,
ET DEMANDE AU CIEL QUE TON CŒUR
NE PERDE JAMAIS CE QU'IL AIME.

A. F. J. GOUZAY
DAME BACOT
DÉCÉDÉE LE 10 DÉCEMBRE 1810.

Du même côté, en descendant, était une tombe en marbre blanc, portant comme épitaphe :

NEVEU
PROFESSEUR DE DESSIN
A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
MORT, LE 7 AOUT 1800.

IL FUT A NOUS ;
IL EST A DIEU.

SA FEMME ET SES ENFANS.

Non loin de là, on remarquait la tombe de l'abbé *Laschy*, curé de l'église de Saint-Médard. Elle consistait en un carré de pierre portant :

M. LASCHY
CURÉ DE SAINT-MÉDARD
DÉCÉDÉ
LE 4 MARS 1813
AGÉ DE 66 ANS.

CHÉRI DE DIEU
ET DES HOMMES,

SES PAROISSIENS,
LUI ONT DÉCERNÉ
CE MONUMENT.

A droite du tombeau de Pichegru était la tombe d'un magistrat nommé *Ducis*. Elle se composait d'une simple pierre portant :

CI-GIT
GEORGES DUCIS,
DOYEN DES JUGES
DE LA COUR D'APPEL
DE PARIS.

IL FUT DISTINGUÉ
PAR SON INTÉGRITÉ
ET SES LUMIÈRES.

IL MOURUT, LE 24 NOVEMBRE
1811.

REQUIESCAT IN PACE.

Presque en face du monument de Pichegru, était le tombeau d'un peintre nommé *Belle*, professeur-recteur des écoles de peinture et de sculpture, garde archiviste, inspecteur de la manufacture impériale des Gobelins et professeur de dessin à ladite manufacture (1), décédé le 29 septembre 1806,—*et de sa femme*, morte aux Gobelins le 15 avril 1801. Le monument, construit en pierre, présentait la forme d'un piédestal carré à oreillons. Sur la face regardant l'est étaient sculptées dans un renfoncement rond deux têtes en profil, accompagnées d'un pinceau, et autour desquelles on lisait :

CLÉMENT-LOUIS-M.-A. BELLE
G. M. G. DE ROSSI.

au bas du médaillon :

VIVANS,
DE TOUS HONORÉS, CHÉRIS;
MORTS,
DE TOUS REGRETTÉS,

(1) Ce fut lui qui, comme administrateur des Gobelins, fit brûler, en 1794, les tapisseries parsemées de fleurs de lys, de chiffres et d'armes « ci-devant de France ».

sur la face principale :

CI-GIT
CLÉMENT-LOUIS-M.-A. BELLE
PEINTRE, PROFESSEUR,
RECTEUR
DES ÉCOLES SPÉCIALES DE PEINTURE,
SCULPTURE ET ARCHITECTURE ;
INSPECTEUR DE LA MANUFACTURE
IMPÉRIALE ET ROYALE
DES GOBELINS,
PROFESSEUR DE DESSIN
A LA DITE MANUFACTURE.

NÉ, A PARIS,
LE 16 NOVEMBRE 1722,
ET DÉCÉDÉ, AUX GOBELINS,
LE 22 SEPTEMBRE 1806.

PRÈS DE LUI REPOSE
G.-M.-G DE ROSSI
NÉE, A ROME,
LE 19 NOVEMBRE 1736,
ET DÉCÉDÉE, AUX GOBELINS,
LE 26 GERMINAL AN II,
15 AVRIL 1801

Sur la face regardant l'ouest était exposé un médaillon, sculpté en creux, représentant un pélican se perçant le ventre avec son bec pour nourrir ses petits qui l'entourent. Au-dessous était gravé :

POUR CONSERVER LES JOURS
DE LEURS ENFANS,
ILS AURAIENT SACRIFIÉ
LES LEURS.

et au-dessous :

A.-M.-I.-S. BELLE,
LEUR FILS AINÉ,
MORT A QUINZE ANS.

enfin sur la face du nord :

CE SIMPLE MONUMENT
DE LA RECONNAISSANCE
ET DE LA PIÉTIÉ FILIALE

LEUR FUT ÉRIGÉ,
EN 1809,
PAR
A.-G.-L. BELLE, PEINTRE,
M.-A.-N. BELLE, VEUVE CHAMBRY,
A.-M.-J. CHAMBRY,
P.-L. CHAMBRY,
A.-G. CHAMBRY
LEURS ENFANS
ET PETITS-ENFANS.

Adossée au mur de clôture et près de la chapelle se voyait une tombe portant pour toute inscription : *Le Fils bien aimé*. Le monument se composait d'une dalle de pierre de six pouces d'épaisseur formant estrade et supportant une urne.

A côté se trouvait la sépulture d'une demoiselle *Charlotte, Joséphine Etevé*, décédée à l'âge de 19 ans, le 19 avril 1810. Ce tombeau se composait d'une dalle de pierre scellée au mur, ombragée par deux thuyas :

ICI REPOSE
DLLE CHARLOTTE, JOSÉPHINE
ETEVE
AGÉE DE 19 ANS
DÉCÉDÉE LE 19 AVRIL 1810.

ORPHELINE A L'AGE DE 5 ANS.
ELLE FUT CHRÉTIENNEMENT
ÉLEVÉE PAR SA FAMILLE
DONT ELLE EMPORTE
LES JUSTES REGRETS
PRIEZ DIEU POUR LE
REPOS DE SON AME.

Auprès de la tombe du Fils bien aimé était la sépulture élévée par un sieur *Luce de Lancival*, professeur de réthorique à la mémoire de ses parents. Elle était adossée au mur du fond et occupait la seizième place de la rangée. Elle portait l'épitaphe suivante :

HOC
OPTIMIS PARENTIBUS
HIC,
SIMUL CONSEPULTIS,

EXIGUUM MAGNÆ
PIETATIS
MONUMENTUM
EREXIT.
J. C. J. LUCE DE LANCIVAL,
RHETORICÆ PROFESSOR
IN
LYCEO PARISIENSI.
ANNO 1803.
REQUIESCANT IN PACE (1).

Au fond du cimetière, à gauche en entrant dans la seconde enceinte, était la tombe d'une enfant *Marie, Pauline Chimaller*. Une pierre, adossée contre le mur de clôture, surmontée d'une urne également en pierre, rappelait le souvenir de la disparue; on y lisait :

MARIE-PAULINE CHIMALLER,
AGÉE DE CINQ ANS.
A PEINE CINQ PRINTEMPS VÉCUT NOTRE PAULINE;
C'ÉTAIT LE GAGE HEUREUX DE L'HYMEN LE PLUS DOUX.
CHACUN AIMAIT SON AIR ET SA GRACE ENFANTINE.
AH ! DE NOTRE BONHEUR, LE DESTIN FUT JALOUX.

Enfin répandus dans l'enceinte on remarquait plusieurs monuments parmi lesquels nous citerons :

La tombe d'un nommé *Richomme*, dont tout le titre de gloire fut d'avoir été le père de seize enfants, ce qu'on ne manqua pas de graver sur son tombeau :

ICI REPOSE
LA DÉPOUILLE MORTELLE
DE M. LOUIS-ADRIEN RICHOMME,
DÉCÉDÉ LE 2 MARS 1807
AGÉ DE 73 ANS ;

VERTUEUX ÉPOUX,
AMI FIDÈLE, BON MAÎTRE,
RESPECTABLE PATRIARCHE,

(1) Par sa grande piété pour ses excellents parents qui ont été enterrés ensemble dans cet endroit, J. C. J. Luce de Lancival, professeur de rhétorique dans un lycée de Paris, a élevé ce petit monument. Année 1803.

AYANT DONNÉ JOUR A SEIZE ENFANTS
DONT HUIT QUI LUI SURVIVENT,
LE PLEUREROND AVEC LEUR MÈRE
TOUTE LA VIE.

Le tombeau de *Marie-François-Xavier Bichat*, décédé à l'âge de 31 ans, le jeudi 3 thermidor an X, en sa maison Cloître Notre-Dame n° 18. Le monument se composait d'une simple pierre, ombragée par un saule ; on y lisait :

A
XAVIER BICHAT
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
D'INSTRUCTION MÉDICALE.

On sait que les restes du célèbre anatomiste, médecin de l'Hôtel-Dieu, furent exhumés le 16 novembre 1845 et portés au Père-Lachaise, sous le n° 84478.

Le tombeau de *Charles Devilliers*, chirurgien, décédé le 30 juillet 1812. Cette tombe était située à gauche en entrant au milieu d'un groupe de sépultures. Elle se composait d'une colonne de marbre noir supportant une urne de marbre blanc. Sur la colonne on lisait :

CI-GIT
CHARLES DEVILLIERS
MAÎTRE EN CHIRURGIE
DÉCÉDÉ, LE 30 JUILLET 1812.
CAROLUS INFELIX FILIUS CREAVIT.

DU FOND DE SON CERCUEIL, VOUS QUE CHARLES CONTEMPLE,
GENS OPULENS QUI N'ÊTES BONS A RIEN
PROSTERNEZ-VOUS ET SUIVEZ SON EXEMPLE
IL NE FUT JAMAIS RICHE ET FIT TOUJOURS DU BIEN

La tombe d'un sieur *Lamouche*, portant :

ICI REPOSE
SYLVAIN LAMOUCHE
NÉ A BOUSSIÈRE,
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE
LE 20 9BRE 1733,
DÉCÉDÉ LE 22 DÉCEM. 1807.

IL FUT BON ÉPOUX
BON PÈRE, BON PARENT,
ET BON AMI,
IL ÉLEVA DEUX
ORPHELINS.

CE MONUMENT LUI EST ÉRIGÉ
PAR SA VEUVE, SON GENDRE,
SA FILLE, SES NEVEUX ET
NIÈCES.

A l'angle du mur en entrant, à gauche, se voyait la tombe du célèbre astronome, membre de l'Académie des sciences, *Joseph-Jérôme Le Français de Lalande*, décédé à l'âge de 75 ans, le 4 avril 1807. Il nous a été impossible de trouver son épitaphe.

En 1883, le préfet de la Seine institua une Commission (1) chargée de rechercher parmi les monuments provenant de l'ancien cimetière de Sainte-Catherine, ceux qui mériteraient de figurer dans les collections historiques de la Ville de Paris. Parmi les nombreux débris de tombes qu'elle rencontra, et dont un certain nombre était encore en place, elle recueillit 15 pierres tombales « qui lui parurent offrir un intérêt historique, ou dont les inscriptions lui ont semblé devoir donner des indications sérieuses relativement aux coutumes de l'époque à laquelle elles se rapportent (2) ».

Dans ces quinze pierres se trouvaient les monuments du jeune Bertaux et de l'abbé Laschy, curé de Saint-Médard, dont nous avons parlé, et celui du général Pichegru que nous étudions plus loin. Sur les douze autres se lisaient les inscriptions suivantes :

CY GIT
JEAN GASPARD GALLION, ANCIEN SCULPTEUR DU ROI DE SUÈDE, ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE ST-PÉTERSBOURG, NÉ A PARIS, LE 22 JANVIER 1713 ET DÉCÉDÉ LE 16 DÉCEMBRE 1810.

(1) Cette Commission se composait de MM. de Champeaux, inspecteur des Beaux-Arts ; Cousin, conservateur de la bibliothèque et des collections historiques de la Ville de Paris ; Hochereau, conservateur du plan de Paris ; de Metz, contrôleur du service des cimetières de la ville de Paris ; Maillard, contrôleur du matériel des Beaux-Arts ; Adancourt, économe de l'amphithéâtre d'anatomie de l'Assistance publique. La commision fut aidée dans ses recherches, par M. de Liesville, conservateur adjoint du musée Carnavalet.

(2) Rapport de M. de Metz, dans les procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris, séance du 7 juin 1904.

ICI REPOSE

MADAME LOUISE MARIE PÉTRONILLE BÉVIÈRE, NÉE A PARIS LE 25 JUILLET 1735, ÉPOUSE DE MONSIEUR BAPTISTE PIERRE BÉVIÈRE, DOYEN HONORAIRE DES NOTAIRES DE PARIS, ANCIEN MAIRE DU 4e ARRONDISSEMENT, MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DU SÉNAT CONSERVATEUR, DÉCÉDÉE EN CETTE VILLE LE 17 OCTOBRE 1805.

ICI REPOSE

LA MÈRE DE CINQUANTE ET UN ENFANTS ET DE TOUS LES PAUVRES. MADELEINE, CHARLOTTE LECOUTEUX, VEUVE DE CHARLES JEAN BAPTISTE BROCHANT, ANCIEN CONSEILLER DU ROI, CORRECTEUR ORDINAIRE EN LA CHAMBRE DES COMPTES DE PARIS, AGÉE DE 80 ANS, LE 6 AVRIL 1807.

MANUM SUAM APERUIT INOPI...
SUREXERRUNT FILII EJUS ET BÉATISSIMAM
PRÆDICAVERUNT.
Prov. ch. 31. Vers. 20 et 28.

I. M. B.

AUX MÂNES DE CLAUDE BOLAND

MARCHAND BOULANGER A PARIS, DÉCÉDÉ LE 28 MARS 1801, ET DE SON FILS JEAN MARIE BOLAND DONT LE CORPS REPOSE SOUS CETTE PIERRE, NÉ LE 1er DÉCEMBRE 1791, DÉCÉDÉ LE 15 AVRIL 1813. PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE LEURS AMES.

ICI REPOSE LE CORPS DE

JULIE CICÉRON, AGÉE DE 18 ANS, FILLE DE M. J. B. CICÉRON, AVOCAT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS ET ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE.

SA PIÉTÉ, SA SAGESSE ET SES VERTUS LUI AVAIENT MÉRITÉ LE CIEL.
DIEU L'A APPELÉE A LUI LE 23 AOUT 1809.

CY GIST

JEAN PIERRE PÉPIN, SALPÉTRIER IMPÉRIAL NÉ A PARIS, LE 8 FÉVRIER 1775, MORT DANS LA MÊME VILLE LE 1er OCTOBRE 1811, EMPORTANT AVEC LUI LES REGRETS DE SA TENDRE ÉPOUSE ET L'ESTIME GÉNÉRALE.

DE PROFUNDIS.

ICI REPOSE

JOSEPH DE SAINT-LAURENT, ANCIEN GRAND-MAÎTRE DES EAUX ET FORÊTS DE FRANCE, DÉCÉDÉ A PARIS LE 3 VENTÔSE AN XI, AGÉ DE 48 ANS.

HIC JACET LUDOVICUS GÉRARD, BELSIŒ NATUS, CHIRURGUS PARISIENSIS, NEC NON IN ACADEMIA CHIRURGORUM NUMERATUS VIR DEXTERITATE INSIGNIS CONSILIO PRŒSTAM, BENIFICENTIA EXIMIUS, SUIS IMMATURA MORTE RAPTUS, ANNO ŒTATIS

SEXAGESIMO OCTAVO, DUM INTER SUOS LŒTITIA PERFUSUS PROSPERAS COGITABAT DIES.

V^A IUNII ANNO MDCCCIX (1).

CRAPELET, IMPRIMEUR, DÉCÉDÉ LE 19 OCTOBRE 1809, DANS LA 47me ANNÉE DE SON ÂGE.

SA BONTÉ, SES TALENTS MÉRITENT UN HOMMAGE A SES TRAVAUX DE RAPIDES PROGRETS.

IL LAISSE DANS LES CŒURS LES PLUS PROFONDS REGRETS.

SON ÉPOUSE ET SON FILS EN ONT DONNÉ CE GAGE.

POMMYER DE ROUGEMONT, ANCIEN DIRECTEUR DES FERMES GÉNÉRAL DU ROI, DÉCÉDÉ LE 17 JUILLET 1808, A L'AGE DE 75 ANS.

REQUIESCAT IN PACE.

ICI REPOSE LE CORPS DE M. JEAN CHARLES MARIE SEGOND FILS AGÉ DE 35 ANS, DÉCÉDÉ LE 21 AVRIL 1806, MARCHAND DE BOIS EN SON CHANTIER DE LA BOULE BLANCHE, QUAI SAINT-BERNARD. IL EST MORT DANS LES BRAS DE SA RESPECTABLE FAMILLE, A LA FLEUR DE SON ÂGE, AVEC LES SENTIMENTS D'UN PÈRE ET D'UN MARI LE PLUS TENDRE ET LE PLUS VERTUEUX. ÉPOUX D'UNE JEUNE PERSONNE MAD^LLE LENORMAND, DOUÉE DES PLUS RARES QUALITÉS.

IL A VÉCU EN BON NÉGOCIANT, HOMME PROBE, SAGE ET INTELLIGENT; IL A LAISSÉ A SA VEUVE ET A SES ENFANTS LE SOUVENIR D'UN TRAVAIL LABORIEUX ET A SES CONCITOYENS ET AMIS LES REGRETS LES PLUS GRANDS D'UNE MORT AUSSI PRÉMATURÉE ET AUSSI PRÉJUDICIABLE A LA SOCIÉTÉ.

VENEZ TOUS, Ô VOUS, CŒURS SENSIBLES, PÈRES, MÈRES ET ENFANS VERSER DES PLEURS SUR SA TOMBE, ET PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON ÂME.

A LA MÉMOIRE DE CATHERINE SENSSE, VEUVE DE FRANÇOIS BRISSON, DE SON VIVANT PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE PARIS, FEMME FORTE ET VRAIMENT CHRÉTIENNE, MÈRE TENDRE ET CHÉRIE. CE MONUMENT DE LA PIÉTÉ FILIALE LUI A ÉTÉ ÉRIGÉ PAR LES SOINS DE CHARLES NICOLAS FRANÇOIS BRISSON, SON FILS, D'ELISABETH CATHERINE BRISSON, VEUVE DE GASPARD LE COMPASSEUR, MÉNÉPAIRE SA FILLE, D'ADRIEN SIMON FRANÇOIS BRISSON ET DE LOUISE ELISABETH BRISSON, SES PETITS ENFANTS.

ELLE EST DÉCÉDÉE A PARIS LE 7 PLUVIÔSE AN XI, LE 27 JANVIER 1803, AGÉE DE 68 ANS.

REQUIESCAT IN PACE.

(1) Ci-git Louis Gérard, né à..., chirurgien parisien, et non pas le moins habile des chirurgiens de l'académie, enlevé aux siens par une mort prématurée à l'âge de 68 ans pendant qu'il coulait des jours prospères et dans la joie au milieu des siens, 5 juin 1809.

III. — Le Tombeau de Pichegru.

Perdu dans un des quartiers les moins peuplés de la capitale, resserré dans un bas-fond, dissimulé aux regards par les constructions voisines, ne possédant que quelques monuments sans grand intérêt, le cimetière de Sainte-Catherine retiendrait peu l'attention rétrospective des chercheurs, s'il n'avait reçu la tombe d'un des plus grands généraux de la Révolution, Pichegru, et s'il n'était généralement admis que le corps de Mirabeau y ait été porté après sa sortie du Panthéon.

* * *

Comme on le sait, le brillant commandant en chef de l'armée du Rhin en 1793, le vainqueur de la Hollande en 1794-1795, l'ancien Président du Conseil des Cinq-Cents en 1797, celui que le Directoire avait déporté à Sinnamari à la suite du 18 Fructidor, le général Pichegru, devenu l'un des affidés de Georges Cadoudal et de Moreau dans leur conjuration contre le Premier Consul, fut arrêté pour complot contre la sûreté d'État dans la nuit du 8 au 9 ventôse an XII (28-29 février 1804) et enfermé à la Tour du Temple. Cinq semaines plus tard, pendant qu'on instruisait son procès, le 16 germinal (7 avril), on le trouva étranglé dans son cachot.

Ce décès — suicide d'après les uns, assassinat selon les autres — se produisit dans des conditions étranges, bien faites pour donner naissance et accréditer toutes les suppositions.

Le 16 germinal an XII, le porte-clés Papon, gardien de Pichegru, entra, comme il en avait la consigne, à 7 heures du matin dans la chambre occupée par le général pour y allumer le feu. Cette chambre était située au rez-de-chaussée, non loin de la loge du concierge. Surpris de ne pas entendre remuer le prisonnier et dans la crainte d'un accident dont il ne prit pas la peine de s'assurer, Papon s'empressa de donner l'éveil au sieur Fauconnier, concierge. Celui-ci, sans penser à vérifier ce qu'on lui rapportait, alla trouver le chef de la force armée, le colonel de gendarmerie Ponsard, préposé à la garde du Temple. Tous deux, le colonel et le concierge, se rendirent auprès du commissaire chargé de l'instruction et le mirent au courant de l'événement. Ce dernier ordonna d'envoyer chercher un officier de santé et d'en aviser les autorités, — en l'occurrence le com-

missaire de police. Il était huit heures quand ce magistrat, nommé Dussert, assisté de deux chirurgiens, constata le décès du général.

Deux heures plus tard une délégation du tribunal criminel, officieusement prévenu, se présenta au Temple. Elle se composait des magistrats Desmaisons, Rigault de Rochefort, Bourguignon, Thuriet membres, André Gérard, commissaire du gouvernement, Delafeutrie, substitut, et Boré, commis-greffier. Ces magistrats étaient assistés des chirurgiens François Soupé, Mathieu Didier, Bernard Bousquet, Jean Brunet, Guillaume Fleury, du médecin Augustin Lesvignes, et de huit officiers, ayant servi sous les ordres de Pichegru à différentes époques, dont le témoignage devait aider à établir l'identité du décédé. En réalité celle-ci ne faisait aucun doute. Le but réel de la Commission était de constater officiellement le décès du prisonnier et le genre de mort auquel il avait succombé.

De l'enquête à laquelle elle procéda il ressort que la clé de la pièce occupée par le général avait été emportée par mégarde la veille à dix heures du soir par Papon, au lieu d'être déposée chez le concierge comme le prescrivait le règlement de la prison et comme cela avait lieu chaque soir. Cependant, Papon affirma que cette clé n'était pas sortie de sa poche. Le factionnaire de garde toute la nuit sous la fenêtre de la pièce occupée par Pichegru, déclara que vers trois heures du matin il avait entendu le général, qui paraissait affecté d'oppression, tousser et cracher à diverses reprises et qu'il n'y avait pas attaché d'importance. Ces deux dépositions et celle du commissaire de police qui avait constaté officiellement le décès, furent les seules entendues par la commission.

Avant de se retirer les membres de la Cour criminelle constatèrent que le corps du suicidé n'avait reçu aucune contusion, que les muscles n'étaient pas contractés et qu'il n'y avait dans les traits de la figure aucune altération digne de remarque. Dans la cheminée de la pièce se trouvaient des débris de bois brûlé pareils à celui qui avait servi au suicide. Sur l'appui de cette cheminée étaient les Épîtres de Sénèque.

Dans leur procès-verbal le médecin et les cinq chirurgiens déclarèrent, sans toutefois indiquer l'heure du suicide, que Pichegru « s'était étranglé lui-même », que les extrémités du corps étaient froides, les muscles des mains et les doigts fortement contractés.

Le décès du général fut annoncé officiellement à la Cour crimi-

nelle au début de sa séance du même jour. Le procureur général commissaire du gouvernement, André Gérard, fit connaître que Pichegru, détenu à la Tour du Temple, s'était suicidé dans la nuit du 15 au 16 et que six médecins et chirurgiens avaient affirmé « qu'il y avait eu strangulation opérée à l'aide d'une cravate de soie noire serrée autour du cou avec un bâton pris dans des fagots de bois ».

Les circonstances dans lesquelles s'était produit le décès de Pichegru étaient si extraordinaires que la Commission ne voulut point prendre sur elle la responsabilité du résultat de son enquête. Pour mettre leur responsabilité à couvert, les commissaires décidèrent que l'inhumation du général ne serait faite qu'après un nouvel examen du cadavre et une nouvelle information si la Cour criminelle l'ordonnait. A cette fin, le procureur général fit transporter le corps devant la Cour. Les témoins durent confirmer leurs dépositions. Enfin, pour apporter le plus de lumière possible sur cet événement et lever tous les doutes, la Cour ordonna, qu'en présence de deux de ses membres, il serait fait l'ouverture du cadavre par le médecin et les chirurgiens déjà désignés afin de connaître l'état des parties internes. Cette autopsie eut lieu dans la salle de tirage au sort des jurés. Elle fit constater, qu'en dehors des observations déjà faites sur les effets de la strangulation, il n'y avait lieu à aucune remarque particulière. Les magistrats se contentèrent de ces conclusions et l'enquête ne fut pas poussée plus loin.

Cependant deux médecins, étrangers à la délégation qui s'était rendue au Temple, avaient obtenu l'autorisation d'assister à l'autopsie ordonnée par la Cour criminelle. L'un d'eux déclara, après la chute de Napoléon, qu'ayant examiné avec soin le corps de Pichegru il pouvait affirmer qu'il n'y avait au cou aucune trace de strangulation ; qu'aucun épanchement sanguin n'existait dans le cerveau ; que le général avait été empoisonné ; qu'au moment de l'ouverture du cadavre le poison avait été extrait et déposé dans un gobelet couvert et cacheté, lequel avait été enlevé dans l'intervalle d'aller prévenir les deux commissaires de la Cour retirés dans une pièce voisine pour « s'éviter le spectable presqu'inhumain, mais inséparable, de l'ouverture et de la visite de l'intérieur d'un cadavre ». Dans cette conjecture, le mouchoir passé autour du cou et le bâton pour servir de tourniquet n'avaient été qu'une « singerie ». Les deux médecins spectateurs avaient voulu entrer en controverse avec leurs

six confrères, mais l'un de ces derniers avait arrêté la discussion en déclarant qu'elle était fermée par ordre.

Sans nous arrêter à cette protestation et aux affirmations qu'elle contient, principalement en ce qui touche la disparition du gobelet contenant le poison qui aurait été extrait du corps de Pichegru, on peut, en toute impartialité, se ranger à l'avis exprimé par les médecins et chirurgiens et admettre que la mort du général a été due au suicide.

Cependant dès le premier jour l'hypothèse du suicide fut loin d'être adoptée par l'opinion. On ne manqua pas d'insinuer que cette mort était un crime de Bonaparte. Oubliant que pendant sept années leur héros n'avait cessé de conspirer, les royalistes s'employèrent à répandre cette croyance dans le public. « J'avais, répondit le Premier Consul, un tribunal pour le juger et des soldats pour le fusiller. Je n'ai jamais rien fait d'inutile dans ma vie. Quel intérêt pouvais-je avoir à acheter par un crime ce que la justice m'eût infaïblement donné ? »

Le corps du général Pichegru fut transporté du Temple au cimetière de Sainte-Catherine et inhumé sans cercueil, enveloppé seulement d'une serpillière de grosse toile Aucun signe extérieur ne marqua la tombe du malheureux qui bientôt, sous les herbes parasites qui l'envahirent, échappa à tous les yeux.

En 1815, après la chute définitive de Napoléon, la famille de Pichegru fit rechercher la tombe de son illustre parent. La chose ne fut pas des plus faciles. Cependant, après de nombreux tâtonnements on parvint à repérer exactement l'endroit où reposait l'infortuné général. Par les soins de sa sœur, Mlle Élisabeth Pichegru, un monument fut élevé à sa mémoire. Ce mausolée se voyait en bordure de l'allée à droite, en alignement, entre la porte du cimetière donnant sur la rue des Francs-Bourgeois et les stalles de l'amphithéâtre actuel d'anatomie de l'Assistance publique. Construit en pierre de roche, il recouvrait une superficie de deux mètres carrés et affectait la forme d'un sépulcre antique, dont le couvercle formait, à la partie supérieure, un amortissement sur lequel était posé un sphéroïde, ou ovale de ronde bosse, gravé de deux petits sabres en sautoir et surmonté d'un casque. Une couronne de laurier ornait le devant du tombeau qu'un saule pleureur d'un côté et un laurier de l'autre ombrageaient.

Sur le fronton supérieur se lisait l'inscription suivante :

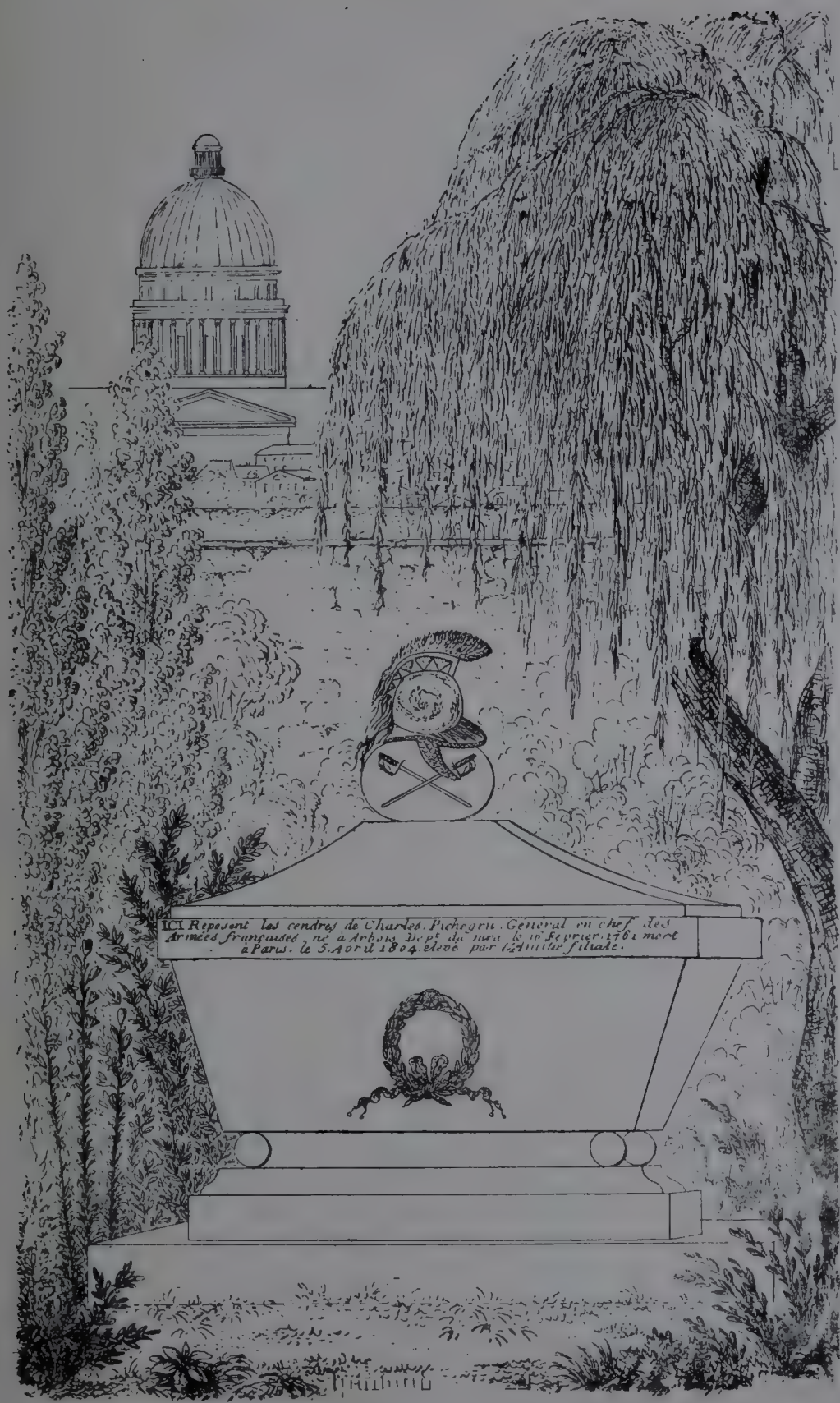

Le tombeau de Pichegru au cimetière de Sainte-Catherine.

ICI REPOSENT

LES CENDRES DE CHARLES PICHEGRU, GÉNÉRAL EN CHEF DES ARMÉES FRANÇAISES, NÉ A ARBOIS, DÉPARTEMENT DU JURA, LE 16 FÉVRIER 1761. MORT A PARIS LE 5 AVRIL 1804, ÉLEVÉ PAR L'AMITIÉ FILIALE.

Et sur le soubassement :

LA PREMIÈRE PIERRE DE CE MONUMENT A ÉTÉ POSÉE PAR MADEMOISELLE ÉLISABETH PICHEGRU, LE 31 OCTOBRE 1815.

Quelques jours plus tard, un sieur Joyaut, frère de l'aide de camp de Georges Cadoudal, et Mlle Pichegru adressèrent au Gouvernement de Louis XVIII une requête tendant à obtenir de la Ville de Paris la donation de tout le cimetière de Sainte-Catherine pour y élever un monument à la mémoire de ceux qui avaient laissé leur vie dans l'entreprise de Georges Cadoudal. Cette pétition était ainsi conçue :

AU ROI

SIRE

Élisabeth Pichegru, fille (*sic*) du général de ce nom, et François-Marie Joyaut, aide de camp du général comte de Sol de Grisolle et frère de l'aide de camp du général Georges Cadoudal, ont l'honneur d'exposer à votre majesté que le corps du général Pichegru et ceux des onzes (*sic*) victimes qui ont suivi le général Georges Cadoudal à la mort ont été déposés au cimetière de Sainte-Catherine, faubourg Saint-Marceau à Paris. Les exposants osent supplier votre majesté de daigner faire à eux et à tous les parents de ces malheureuses victimes donation de ce cimetière qui ne reçoit plus de corps depuis longtemps, qui est d'environ trois quarts d'arpent, clos de mur, sur le point d'être vendu et dans l'enceinte duquel se trouvent les restes d'une ancienne chapelle pour y faire élever un monument à la fidélité et au dévouement. Déjà la piété filiale vient d'y en élever un à la mémoire du général Pichegru, les exposants s'engagent à respecter les tombeaux que la piété des parents à fait élever dans ce cimetière.

Nous sommes avec un profond respect.

Sire,

De votre majesté,

les très humbles, les très obéissants et très fidèles sujets.

Paris ce 22 novembre 1815.

JOYAUT jeune,

E. PICHEGRU.

Mlle Pichegru, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 56.

M. Joyaut, hôtel d'Arbois, rue Traversière-Saint-Honoré.

Cette requête fut transmise au comte de Vaublanc, ministre de l'Intérieur, le 7 décembre 1815, par le duc de Gramont, capitaine des gardes, de service. Appelé à donner son avis, le conseiller d'État, préfet de la Seine, Chabrol, fit connaître au Ministre de l'Intérieur, qu'il aurait « concouru avec beaucoup d'intérêt au succès de cette demande si l'emplacement dont il s'agit s'était trouvé être une propriété de la Ville de Paris », mais étant « du nombre des propriétés des hospices civils, cette circonstance rendra peut-être moins facile la concession sollicitée par les parents des généraux Pichegru et Georges Cadoudal »... « Toutefois — ajoutait-il — la réussite ne me paraît pas absolument impossible, et je pense qu'ils peuvent entrer en négociation à ce sujet avec l'administration des hospices ». En terminant le comte de Chabrol s'engageait, dans le cas où ces négociations éprouveraient des difficultés, à s'employer à les aplanir dans la mesure de ses moyens.

Soit que l'administration des hospices ait refusé de céder gratuitement le terrain qu'on lui demandait, soit que le Gouvernement ait pensé qu'à cette époque de demi-soldes le moment était mal choisi pour la glorification du régicide, aucune suite ne fut donnée à la requête du sieur Joyaut et d'Élisabeth Pichegru. Le cimetière resta la propriété des hospices et aucun monument expiatoire ne fut élevé à la mémoire des compagnons de Georges Cadoudal.

Près d'un demi-siècle plus tard, le 18 août 1862, M. Charles Pichegru, négociant en vins à Dôle (Jura), fit exhumer, en présence de M. Cazeaux, commissaire de police du quartier, les restes de son parent. Les ossements furent retrouvés à la place où le corps avait été déposé, sans cercueil et seulement recouvert d'un suaire de grosse toile, dont quelques lambeaux s'étaient conservés. Tous les cheveux adhéraient encore à la tête du célèbre homme de guerre. Ils étaient très longs, d'une couleur châtain foncé et grisonnants. Le cervelet se trouvait intact. Trois cadenettes, parfaitement tressées et tombant sur les épaules, rappelaient la coiffure du temps.

Ces restes, pieusement recueillis, furent transportés au cimetière d'Arbois où ils reçurent une sépulture qu'on a tout lieu de croire définitive.

IV. — Sépulture de Mirabeau.

Mirabeau a-t-il été inhumé au cimetière de Sainte-Catherine après son expulsion du Panthéon ? Jusqu'en ces derniers temps le fait n'était mis en doute par personne et aujourd'hui encore nombreux sont ceux qui demeurent convaincus de la réalité de cette inhumation. Cependant, grâce à des documents nouveaux, il est permis d'affirmer qu'à aucun moment le corps du grand orateur n'a reposé dans le petit cimetière créé au faubourg Saint-Marcel par les Catherinettes de la rue Saint-Denis.

Après la découverte des papiers enfermés dans l'armoire de fer et dans lesquels on trouva la preuve indéniable des rapports de Mirabeau avec la Cour, la Convention « considérant qu'il n'y a pas de grand homme sans vertu » décréta, après avoir entendu le rapport du citoyen Marie-Joseph Chénier (1), que les restes de l'immortel tribun seraient exclus du Panthéon (5 frimaire an II). Ce décret est ainsi conçu :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'Instruction publique, considérant qu'il n'y a pas de grand homme sans vertu, DÉCRÈTE que le corps d'Honoré-Gabriel Riqueti Mirabeau sera retiré du Panthéon Français, celui de Marat y sera transféré.

La Convention ne se hâta pas de faire exécuter son décret. Ce ne fut que dix mois plus tard, le 26 fructidor an II (12 septembre 1794) que, sur un second rapport présenté par le dantoniste Léonard

(1) Marie-Joseph Chénier que nous voyons demander l'expulsion de Mirabeau du Panthéon, fut un des hommes les plus versatiles de la période révolutionnaire. En 1794 il demande l'expulsion de Mirabeau et il écrit en l'honneur de Marat une cantate que Chérubini devait mettre en musique. Or deux années auparavant il avait écrit à la mémoire de Mirabeau les vers suivants, que nous reproduisons d'après l'*Almanach des Muses* pour l'année 1792.

Toi que la France désolée
Appelle en vain dans ses regrets,
Mirabeau, de ton mausolée
J'ornerai du moins les cyprès.
Lorsque ta fatale journée,
Par chaque printemps ramenée,
Renouvellera nos douleurs,
Je chanterai tes nobles veilles,
Et sous le marbre où tu sommeilles
Tu sentiras couler mes pleurs.

Bourdon et sous la pression des clubs Jacobins, elle fixa la date de cette expulsion. Elle choisit le dernier jour sanculotide de l'année, anniversaire de l'abolition de la royauté (21 septembre 1794).

Le programme de la fête célébrée ce jour-là fixa ainsi qu'il suit le cérémonial de la sortie du corps de Mirabeau du Panthéon :

Un huissier de la Convention s'avancera vers la porte d'entrée. Il y sera fait lecture du décret qui exclut du Panthéon les restes d'Honoré Riquetti-Mirabeau.

Aussitôt le corps de Mirabeau sera porté hors de l'enceinte du temple, et remis au commissaire de police de la section.

Les choses se passèrent ainsi qu'il avait été arrêté. Et pendant que le corps de Marat entrait au Panthéon « au son d'une musique mélodieuse, dont le caractère doux et tranquille devait peindre l'immortalité », celui de Mirabeau en sortait et était porté dans un dépôt mortuaire.

On trouve dans les *Mémoires biographiques de Mirabeau*, publiés en 1835 par M. Lucas Montigny, son fils adoptif, le texte des deux procès-verbaux qui relatent l'exécution de cette opération :

L'an second de la République française, une et indivisible, le cinquième jour sanculotide (21 septembre 1794), trois heures après-midi, en exécution du décret du 24 fructidor rendu sur la fête de ce jour, nous Silvain, Barnabé Lardy, commissaire de police de la section du Panthéon français, accompagné des deux citoyens commissaires de ladite section et du citoyen secrétaire greffier de police avec nous soussigné, nous nous sommes rendu au temple du Panthéon français où étant le corthège de la fête arrivant et s'étant arrêté sur la place dudit Panthéon, un des citoyens huissier de la Convention s'est avancé vers la porte d'entrée dudit Panthéon, y a fait lecture du décret qui exclus d'iceluy les restes d'Honoré Riqueti Mirabeau qui aussitôt ont été portés dans un cercueil de bois hors de l'enceinte dudit temple et nous ayant été remis, nous avons fait conduire et de déposer ledit cerceuil dans le lieu ordinaire des sépultures pour y demeurer à titre de dépôt jusqu'à nouvel ordre, ce qui sera exécuté, et avons signé.

Morichon, commissaire, Sagault, commissaire, Lardy, Desgranges, secrétaire greffier.

Et le trois desdits mois et an, conformément à ce qu'il nous a été prescrit par les citoyens membres du Comité d'instruction public, les citoyens Garnier et Parot, tous deux commissaires civils de cette section se sont rendu au lieu du dépôt dudit cercueil et ont fait disparaître celuy de bois

que nous avons fait déposer aux magasins dudit Panthéon ainsy qu'il résulte du reçu qu'en a donné le sieur Soufflot, ci-annexé, dans lequel s'est trouvé un morceau de papier contenant le nom d'Emberville, menuisier qui a fait ledit cercueil de bois et un morceau de parchemin conçu en ces termes :

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, dans les jours de septembre, Jacques-Brice-François de Comps, premier secrétaire, ami intime de Mirabeau, Jean-François Vitry, qui aima ce grand homme comme son frère, et Jean-Hippolyte Dudouit-Lavillette, qui lui a rendu les derniers devoirs, sont venus en pèlerinage à son tombeau ; ils ont trouvé le cercueil endommagé et du consentement de M. de Lamarck, son exécuteur testamentaire et son généreux ami, ils ont ordonné ce nouveau cercueil et l'on fait placer sous leurs yeux.

A Paris le 8 octobre, mil sept cent quatre-vingt-onze.

Signé : J.-B.-F. de Comps, J.-F. Vitry,
J.-H. Dudouit-Lavillette.

Lesquelles pièces seront annexé au présent, pour le tout être envoyé au Comité d'Instruction public avec expédition du Présent.

Et à l'égard du cercueil de plomb, nous y avons fait plusieurs trous pour l'évaporation d'après laquelle il sera avisé ce que de raison et avons signé :

Lardy, Desgranges, secrétaire greffier.

Suit la teneur de l'épitaphe en cuivre rouge étant sur ladite tombe : *Cigit* Gabriel-Honoré-Riqueti Mirabeau, député à l'Assemblée nationale, décédé le 2 avril 1791, âgé de quarante-deux ans et un mois.

Requiescant in pace.

Ultérieurement le paragraphe suivant fut ajouté à ce procès-verbal, immédiatement avant la signature du commissaire de police et celle de son greffier :

Et à l'égard dudit cercueil, il est resté susdit cimetière, à la charge et garde du citoyen Turtin qui a promis le représenter à toute requisition, et expédition du présent envoyé au Comité de législation, et écrit à la Commission des Travaux publics, deuxième division, pour qu'il soit donné des ordres pour l'enlèvement et disposition du cerceuil de plomb.

Cette mention ne portant ni date ni signature, il est impossible de fixer l'époque où elle fut transcrite. Nous croyons cependant que cette date ne doit pas être très éloignée de celle du procès-verbal même.

Comme on le voit, rien dans ces deux documents n'indique que le cercueil ait été porté au cimetière de Sainte-Catherine. Il y est dit seulement qu'il fut déposé dans le lieu ordinaire des sépultures *pour y demeurer à titre de dépôt*. Ce dernier membre de phrase semble indiquer qu'on ne procéda à ce moment à aucune inhumation nouvelle.

Mais M. Lucas Montigny ajoute pour, dit-il, consigner un éclaircissement que personne, à sa connaissance, n'avait jamais recherché :

« Le lieu ordinaire des sépultures dont parle le premier procès-verbal est le cimetière Sainte-Catherine, contigu à l'ancien cimetière de Clamart. *C'est là que le corps de Mirabeau fut porté pendant la nuit et inhumé vers le milieu de l'enceinte, sans aucune décoration ou indice tumulaire.* »

Malgré l'affirmation qu'il contient, cet éclaircissement eut, peut-être, été insuffisant pour établir péremptoirement l'exactitude de l'inhumation, si le témoignage du concierge du cimetière, soi-disant en fonctions au moment de l'événement, n'était invoqué par M. Lucas Montigny, qui complète son renseignement en disant :

Ce fait du dépôt mortuaire nous a été attesté par le concierge qui était en fonctions lors de l'événement.

Non seulement ce concierge, un nommé Lelièvre (1), avait renseigné M. Lucas Montigny en 1835, mais onze années plus tard, en 1846, il avait fait la même confidence au prosecteur de l'amphithéâtre d'anatomie, M. Alphonse Guérin, et à l'économe du même établissement, M. Imart. D'après le dire de ce gardien le cercueil aurait été enseveli à 4 mètres de profondeur et à environ 20 mètres du mur du dépôt de l'amphithéâtre, à une place qui correspondrait aujourd'hui au milieu de la cour de l'école actuellement située au 66 du boulevard Saint-Marcel.

Lelièvre fut, dit-on, gardien du cimetière pendant un demi-siècle (2) (ce qui nous paraît bien invraisemblable). Du fait de ses fonctions il semblait être le seul témoin connu de l'inhumation. Aussi, à défaut de documents officiels, son affirmation avait-elle une

(1) *Rapport de M. de Metz sur l'ancien cimetière des Dames de Sainte-Catherine* (Commission municipale du Vieux Paris, séance du 7 avril 1904).
(2) Rapport de M. de Metz, *loc. cit.*

valeur de tout premier ordre. On comprend, dès lors, que chacun, à commencer par M. Lucas Montigny, y ait accordé une créance absolue. Et comme Lelièvre ne parla jamais d'une exhumation postérieure, on demeura convaincu que le corps de Mirabeau se trouvait encore à l'endroit où l'on croyait qu'il avait été inhumé après sa sortie du Panthéon.

Malheureusement pour la légende, l'éclaircissement de M. Lucas Montigny repose sur un témoignage suspect rendu par une personne qui ne se trouvait pas en état de connaître la vérité, et les renseignements qu'il contient sont entièrement erronés. En 1794, en effet, le concierge du cimetière de Sainte-Catherine n'était pas le personnage qu'a connu M. Lucas Montigny, mais bien un nommé Pierre Allard, qui cumulait alors les fonctions de concierge avec celles de fossoyeur. Ce modeste serviteur occupait encore son emploi au 4 mai 1809, date de l'inhumation de sa femme, dont nous avons décrit plus haut la tombe. A lui seul incombaient la garde du cimetière et le soin des inhumations S'il se faisait aider de manœuvres, comme l'établit un rapport du commissaire de police de la section du Finistère, en date du 22 pluviôse an III (10 février 1795), la mission de ceux-ci se bornait à aller chercher les corps dans les dépôts où ils étaient en attente et à les amener à Sainte-Catherine.

Bien qu'il semble avoir été parent avec la femme du concierge, née Lelièvre, comme on l'a vu par son épitaphe (peut-être était-il son frère), les renseignements inexacts fournis par le sieur Lelièvre en la circonstance tendent à prouver qu'il est demeuré étranger au cimetière tant que le concierge Allard est resté en fonctions. De plus, il n'a pu succéder à ce dernier que postérieurement au 4 mai 1809. Comment, dans ces conditions, a-t-il été à même de connaître l'inhumation de Mirabeau dans l'enclos de Sainte-Catherine — inhumation qui, si elle avait eu lieu, n'aurait pu avoir été faite qu'entre les années 1794 et 1798, — et préciser l'endroit où reposaient ses restes ? Pour se donner de l'importance peut-être, il a affirmé un fait qu'il ignorait et toutes les précisions, tous les détails donnés par lui à ce sujet sont de pure fantaisie.

Cependant, sur la foi de ce témoignage des recherches furent entreprises à différentes époques au cours du dix-neuvième siècle, et notamment en 1840, 1881, 1890 et 1900. Bien que ces recherches aient été conduites avec une rigueur toute scientifique, elles ne donnèrent aucun résultat.

Il eût été difficile qu'il en fût autrement.

Retiré de son tombeau le 21 septembre 1794, le corps de Mirabeau fut remis au commissaire de police de la section où se trouvait le lieu d'expulsion — en l'espèce celle du Panthéon français — et déposé dans le lieu ordinaire des sépultures. Cette indication imprécise ne fait pas connaître quel était ce lieu et l'endroit où il était situé. Cependant du fait même que le cercueil se trouvait placé sous la garde du commissaire de police de la section du Panthéon français, il ne pouvait être porté au cimetière de Sainte-Catherine, situé dans la section du Finistère. En 1794, les pouvoirs des commissaires de police, nettement définis, ne leur permettaient pas de faire inhumer les corps de leurs circonscriptions dans un cimetière appartenant à une autre section que la leur. A défaut d'ordres formels, le citoyen Lardy, commissaire de police de la section du Panthéon français, n'avait aucune autorité pour faire transporter les restes qui lui avaient été remis dans un cimetière appartenant à une autre circonscription que la sienne et échappant par suite à sa surveillance. De plus, les restes de Mirabeau étaient placés sous sa garde, et sa responsabilité était trop grande pour qu'il se déchargeât ainsi d'un dépôt qui lui avait été officiellement confié et dont il répondait auprès des pouvoirs publics.

Dans ces conditions, le lieu ordinaire des sépultures qui reçut la dépouille de Mirabeau ne pouvait être situé que dans la circonscription du Panthéon français. Or dans cette section le dépôt mortuaire se trouvait placé dans le cimetière de Saint-Étienne-du-Mont. Ce cimetière touchait le Panthéon. Le commissaire de police, en possession des restes que l'on venait de lui remettre, les fit tout naturellement porter dans le dépositoire de sa section, c'est à-dire dans le cimetière de Saint-Étienne-du-Mont. Ainsi s'explique, sans qu'il soit venu à l'esprit du citoyen Lardy de le mentionner autrement, l'attestation contenue dans le premier procès-verbal : *Nous avons fait conduire et déposer ledit cercueil dans le lieu ordinaire des sépultures.*

Combien de temps les restes de Mirabeau restèrent-ils dans ce dépôt ? On l'ignore. S'il nous était permis de formuler sur ce point, non pas une hypothèse — car aucun document ne viendrait l'appuyer, — mais une simple supposition, nous pencherions à penser que le corps de Mirabeau fut l'objet d'une seconde inhumation le jour où celui de Marat, chassé du Panthéon sous la poussée de l'opi-

nion publique, fut enterré dans le cimetière de Saint-Etienne-du-Mont, c'est-à-dire vers le 20 pluviôse an III (8 février 1795).

Marat avait remplacé Mirabeau au Panthéon. Est-il téméraire de penser que le jour où l'Ami du peuple fut, à son tour, retiré du temple de gloire où il avait été placé, on pensa à inhumer en même temps le corps de Mirabeau qui devait se trouver, très probablement encore, en attente dans le dépositoire du cimetière. Le fait ne nous paraît pas impossible.

Cependant, nous le répétons, ce n'est là qu'une simple présomption de notre part, qui ne repose, comme nous l'avons dit plus haut, sur aucun document.

Que notre supposition soit exacte ou non, il est certain qu'au 7 germinal an III (27 mars 1798), le corps avait été l'objet d'une seconde inhumation, car on voit, à cette date, que le cercueil de plomb, vide des ossements qu'il contenait, fut déposé dans une pièce du rez-de-chaussée d'une maison, sise Carré Saint-Étienne-du-Mont, n° 1. Ce cercueil était en très mauvais état, « mutilé et presque mis en pièces », ainsi que nous le fait connaître le rapport de l'architecte Radel (Petit-Radel), en date du 12 messidor an VI (30 juin 1798)

« Lettre du
24 ventôse, n° 32.

« Liberté, Égalité.
« Paris, 12 messidor an six de la République française.
« RADEL, architecte
« au citoyen Directeur des Domaines.

« Les cercueils de Mirabeau et Marat étant tout à fait mutilés et presque mis en pièce, je pense qu'on pourrait les joindre à ceux qui sont aux Ursulines et qui ont été mis à la disposition de l'Administration du Jardin des Plantes.

« RADEL. »

L'état de vétusté du cercueil semble indiquer que depuis longtemps le corps qu'il renfermait en avait été enlevé et nous inclinons à penser que, peu de temps après leur sortie du Panthéon, les restes de Mirabeau avaient été l'objet d'une seconde inhumation. Cette opération expliquerait l'état du cercueil de plomb mis en réserve pour une utilisation ultérieure du métal.

Mais où avait eu lieu cette seconde inhumation ?

Sur ce point deux documents nous renseignent pleinement.

Quatre années après l'expulsion de Mirabeau du Panthéon, en 1798, la sœur du tribun, Mme la marquise de Lasteyrie du Saillant, sollicita de l'Administration départementale de la Seine, l'autorisation de faire exhumer les restes de son frère, ainsi que la remise du cercueil de plomb dans lequel il avait été placé après son embaumement.

Le 27 vendémiaire an VII (18 octobre 1798), les administrateurs accordèrent, par la lettre suivante, l'autorisation qui leur était demandée.

« 27 vendémiaire an VII.

« L'Administration du département de la Seine à la citoyenne Lasteyrie du Saillant, rue de Seine, maison Mirabeau.

« Pour satisfaire à votre désir de recueillir les restes funéraires du citoyen Riquetti Mirabeau, nous vous autorisons à les faire exhumer du cimetière Étienne-du-Mont, où il a été déposé lors de sa sortie du Panthéon, à la charge par vous de nous faire connaître le lieu où vous l'aurez fait transporter... Un des membres de l'Administration municipale du XIe arrondissement en fera dresser procès-verbal.

« Quant à la remise du cercueil de plomb qui recélait le corps de votre frère, nous vous observons que c'est au ministre des finances à l'ordonner...

« Salut et fraternité,
« A. Sauzay. »

Les termes de cette lettre sont formels et ne laissent place à aucun doute. Si on les rapproche du procès-verbal d'expulsion du 21 septembre 1794, il demeure établi, sans contestation possible, qu'après leur sortie du Panthéon les restes de Mirabeau furent déposés dans le lieu ordinaire des sépultures, — en l'espèce celui de la circonscription, c'est-à-dire le cimetière de Saint-Étienne-du-Mont, — où ils demeurèrent en dépôt pendant un laps de temps que l'on ne peut déterminer. A une date que, faute de documents, il est impossible de préciser, mais qui ne doit pas être très éloignée du 21 septembre 1794, ces restes furent retirés de leur cercueil de plomb et inhumés dans ledit cimetière, où ils s'y trouvaient encore au 18 octobre 1798.

Bien que concernant plus particulièrement le cercueil de plomb de Mirabeau, le second document qui nous reste à citer apporte une affirmation tout aussi catégorique que le premier sur le lieu où furent inhumés les restes du grand orateur.

Nous avons vu que, par leur lettre du 27 vendémiaire an VII, les administrateurs du département de la Seine avaient fait connaître à Mme la marquise de Lasteyrie du Saillant que le Ministre des Finances seul pouvait ordonner la remise du cercueil demandé. Saisis de la requête de Mme de Lasteyrie les membres du Directoire s'empressèrent d'y donner une suite favorable, et le 11 frimaire an VII, ils décidèrent que le cercueil serait rendu à la famille.

Cependant, soit indifférence, soit oubli, Mme de Lasteyrie négligea d'user de l'autorisation qui lui avait été accordée. A ce moment, sans doute, l'exhumation des restes de Mirabeau était un fait accompli, et le cercueil de plomb, dans lequel elle avait désiré replacer les cendres de son frère, devenu par suite inutile, ne présentait plus pour elle aucun intérêt.

Que ce soit pour cette raison ou pour toute autre, toujours est-il qu'une lettre de l'architecte Bourla constate qu'à la date du 14 fructidor an IX (1er septembre 1801), c'est-à-dire près de trois années après la décision du Directoire, le cercueil se trouvait encore dans la maison où il avait été remisé :

« N° 8062.

Liberté, Égalité.
« Paris 14 fructidor
« an 9 de la république. »

Bourla, architecte
au Citoyen huguier
Receveur des Domaines
des 11e et 12e arrondissements.

Citoyen Receveur,

. . . . . .

. . . . . .

Je vous l'ai déjà fait connaître citoyen Receveur par ma lettre en date du 8 nivôse an 8, n° 2508 jointe au rapport fait sur la réclamation du citoyen Baude, locataire alors de la maison acquise en germinal an 6, par le citoyen Rech, qu'il était nécessaire de faire *enlever les deux cercueils en plomb de Mirabeau et de Marat dont les corps ont été enterrés dans le petit cimetière Saint-Étienne-du-Mont*, aujourd'hui vendu avec la maison au citoyen Rech.

. . . . . .

. . . . . .

B. Bourla.

Les partisans de l'inhumation de Mirabeau à Sainte-Catherine ont émis, en ces derniers temps, une nouvelle hypothèse que l'on trouve exposée dans le récent ouvrage de M. Dauphin Meunier sur la comtesse de Mirabeau. D'après cet historien, Mirabeau fut « enterré définitivement et presque furtivement, de nuit, au cimetière de Sainte-Catherine sans aucune marque apparente ». En 1800, sa femme aurait été inhumée sur lui (1), et celle-ci « aurait empêché des profanations ultérieures en testant de manière que leurs restes ainsi confondus ne fussent signalés qu'à la piété de la famille du tribun par un monument modeste et par une inscription qui portât seulement — et tout au plus — son nom à elle ; et qu'enfin ce nom — ou Marignane ou la Rocca, — ne rappelant personne de connu au fonctionnaire et aux amis du Vieux Paris qui naguère, lors de la désaffectation du cimetière Sainte-Catherine, furent chargés de relever les pierres tombales dignes de mention ou de conservation, ils passèrent avec indifférence devant la tombe, commune à Mirabeau et à sa femme, que cependant ils se proposaient de retrouver. »

Cette hypothèse, extrêmement ingénieuse, nous paraît difficile à être acceptée.

Si cette inhumation est réelle, comment se fait-il que M. Lucas Montigny, fils adoptif de Mirabeau, vivant dans l'intimité de sa veuve, s'asseyant chaque jour à sa table, habitant sous son toit, l'ait toujours ignorée et qu'il ait été obligé de faire reposer son affirmation de l'inhumation à Sainte-Catherine sur le témoignage d'une personne étrangère. De plus, à la mort de la comtesse de Mirabeau, M. Lucas Montigny, né en 1784, avait seize ans. Ce n'était plus un enfant. Il dut, très certainement, assister aux obsèques de celle qui avait pris soin de son adolescence, et il ne dit pas un mot de l'inhumation de la comtesse à Sainte-Catherine au-dessus du corps de son mari. Enfin, si véritablement la veuve de Mirabeau testa de manière que la tombe de son mari ne fût signalée qu'à la piété de la famille par un monument modeste, il est singulier que M. Lucas Montigny n'en ait rien su et que, dans sa biographie de Mirabeau, il n'en ait pas signalé l'existence. Cette ignorance — ou ce mutisme — est déconcertant.

(1) Émilie Covet-Marignane, comtesse de Mirabeau, et en secondes noces comtesse della Rocca, mourut le 15 ventôse an VIII (6 mars 1800) à 5 heures du matin, dans son hôtel de la rue de Seine, n° 1403, faubourg Saint-Germain, X° arrondissement.

Et qu'on ne suppose pas qu'en agissant ainsi M. Lucas Montigny ait obéi à une décision, peut-être maintes fois formulée devant lui, de cacher la tombe de Mirabeau pour le soustraire à des profanations nouvelles, car, dans ce cas, qui l'obligeait à parler du cimetière de Sainte-Catherine ? En laissant ce point dans l'ombre, il eut mieux servi les intentions de sa famille d'adoption. S'il a parlé de la petite nécropole du faubourg Saint-Marcel, c'est qu'il ignorait complètement ce qu'étaient devenus les restes de Mirabeau. Et il est bien étrange, pour ne pas dire invraisemblable, qu'on ne lui eût jamais parlé de l'inhumation ordonnée par la comtesse, si véritablement celle-ci avait eu lieu.

Faut-il signaler combien l'inhumation de Mirabeau à Sainte-Catherine par les soins de sa femme serait singulière ?

La comtesse de Mirabeau, en faisant exhumer son mari, voulait, dit-on, lui donner une sépulture à l'abri des injures de ses ennemis politiques et où elle irait le rejoindre. De même qu'elle avait voulu finir ses jours dans la chambre et « dans le lit de son Mirabeau », la comtesse aurait fait « le vœu de n'avoir qu'une tombe avec lui et de renouveler ainsi, dans l'éternité des morts, un mariage éphémère qu'elle ne se pardonnait pas d'avoir si légèrement dissous ».

Comment admettre que pour réaliser cette pensée, en tous points respectable, elle ait choisi la nécropole de Sainte-Catherine ; l'enclos qui recevait les détritus des hôpitaux, les corps de tous ceux qui échouaient sur les dalles de la morgue ; le lieu où les cadavres étaient apportés en tas et versés par charretées dans les tranchées ouvertes pour les recevoir et sans qu'on prît la peine de relever leurs noms ; le cimetière maudit entre tous, dont on s'écartait et que la population désignait sous le nom sinistre de Clamart ; dépotoir qui demain allait être le champ de repos des suppliciés. Véritablement elle eût pu mieux choisir.

Elle voulait être inhumée avec son mari, nous dit M. Dauphin Meunier. Mais alors ce n'est pas à Sainte-Catherine qu'elle aurait fait porter le corps de celui-ci, mais bien au cimetière de Vaugirard dont relevait l'arrondissement qu'elle habitait. L'autorisation accordée, le 27 vendémiaire an VII, à sa belle-sœur, Mme de Lasteyrie, laissait à la famille toute liberté de faire transporter le corps dans le lieu qui lui conviendrait le mieux. Pourquoi, dans ces conditions, la veuve de Mirabeau aurait-elle fait porter les restes de son mari dans un cimetière qui, selon toute probabilité, ne devait pas la recevoir un jour ?

Comme on le voit, l'hypothèse de M. Dauphin Meunier, vérifiée par aucun document, ne résiste pas à l'examen et nous paraît devoir être écartée complètement.

Ainsi donc, il ressort, des trop longues explications qui précèdent, qu'après son expulsion du Panthéon, le corps de Mirabeau fut inhumé dans le cimetière de Saint-Étienne-du-Mont et qu'il y demeura, à l'abri des orages du temps, jusqu'au jour où des mains fraternelles lui donnèrent une autre sépulture. Le fait de son transfert dans l'enclos de Sainte-Catherine a été une histoire forgée de toutes pièces par le sieur Lelièvre qui, par ses affirmations réitérées, a sciemment abusé de la bonne foi de ses contemporains et créé une légende regardée pendant près d'un siècle comme l'expression de la vérité, et non encore complètement détruite aujourd'hui.

V. — Désaffectation du Cimetière.

Quand, en l'an VI (1797-1798), l'Administration générale du département de la Seine affecta le petit cimetière de Sainte-Catherine à l'inhumation des morts de cinq arrondissements parisiens, il devint manifeste que cette nécropole ne pourrait longtemps répondre aux besoins nouveaux qu'on lui imposait. Ne recouvrant qu'une superficie d'environ 1.800 mètres carrés, il était à prévoir que peu d'années suffiraient pour qu'il fût encombré et son sol complètement saturé. Aussi, voit-on se poser bientôt la question de sa désaffectation.

Dès le 1er thermidor an XIII (20 juillet 1805), dans un *État des lieux consacrés aux inhumations dans le département de la Seine*, le conseiller d'État, préfet de la Seine, Frochot fournissait sur le cimetière de Sainte-Catherine les renseignements suivants :

CIMETIÈRE DE SAINTE-CATHERINE

Étendue.	18 ares.
Exposition.	sud-est.
Élévation des murs.	3 mètres.
Inhumations	en fosse commune.

Ce cimetière, situé près du Jardin des Plantes, est désigné sous le nom de Sainte-Catherine ; il est absolument saturé et non seulement par cette

raison, mais encore à cause de sa situation intérieure, il doit être supprimé. L'Administration s'occupe des formalités nécessaires à son transfèrement (1).

Le jour où elle eut connaissance de ce projet de désaffectation, la Commission administrative des hospices civils revendiqua la propriété complète du cimetière. Elle fit ressortir qu'il était de toute équité qu'elle reprît possession effective du terrain puisque le cimetière ne devait plus servir à un besoin public. Qu'au surplus ce terrain n'ayant jamais cessé de lui appartenir, la Ville de Paris était tenue de lui en payer la location.

La prétention de la Commission des hospices était étrange et en tous points inacceptable. Le Préfet de la Seine y répondit à la date du 30 avril 1807. Il fit valoir : 1° que le cimetière de Sainte-Catherine ne pouvait être considéré comme propriété des hospices, puisqu'il était affecté à un service public ; 2° que si l'Administration s'occupait d'établir un nouveau cimetière pour le remplacer, ce ne serait qu'après un délai de cinq ans suivant la réalisation de cette mesure que les hospices pourraient en disposer, et que, même après ce terme, aucune fouille ne pourrait y être effectuée ; 3° que la Ville de Paris ne devait aucun loyer aux hospices pour l'utilisation de ce cimetière.

Quelques mois plus tard, le 12 novembre 1807, la Ville de Paris, reprenant un vieux projet datant de près de quarante ans, demanda l'autorisation d'acquérir 15 hectares de terrain situés au-dessus de l'Hôpital Général (la Salpêtrière), entre la barrière d'Ivry et celle de Fontainebleau, pour y établir un quatrième cimetière en remplacement de celui de Sainte-Catherine (2).

Bien que l'autorisation lui ait été accordée par le décret impérial du 22 janvier 1808, l'Administration municipale ne donna aucune suite à son projet et les arrondissements qui portaient leurs morts à Sainte-Catherine continuèrent comme par le passé.

Cependant la nécessité de prendre une détermination s'imposait chaque jour davantage. Près de quatre mille corps y étaient inhumés annuellement. Les tombes particulières y étaient si nombreuses que l'on avait dû creuser la fosse commune dans le terrain du cimetière de Clamart. Vers la fin du premier Empire, le cimetière

(1) *Archives nationales*, F[8], carton 92.
(2) *Archives nationales*, série T[3] II, Seine, carton n° 18.

était devenu complètement inutilisable; s'en servir encore pouvait devenir dangereux pour la salubrité publique. La préfecture de la Seine se rendit à l'évidence et fit défense d'y faire de nouvelles inhumations. Néanmoins, ce ne fut qu'en 1820 qu'il fut officiellement désaffecté et remplacé par le cimetière de Vaugirard. Les hospices reprirent, à cette date, possession du terrain qui, aujourd'hui encore, appartient à l'administration de l'Assistance publique.

En 1840, cette administration y fit élever une construction. Elle donnait impasse des Sœurs et rue des Francs-Bourgeois. Ce bâtiment, à l'usage d'école, recouvrait une superficie de 416 mètres carrés, et était loué à la Ville de Paris 2.900 francs par an.

La construction de ce bâtiment indique qu'une partie notable du cimetière avait été bouleversée et un grand nombre de tombes dispersées. Toutefois, en 1844, il en subsistait encore 304. Quelques années plus tard, en 1851, leur nombre était bien diminué. C'est à peine si on en rencontrait quelques-unes dans la partie située entre les bâtiments de l'amphithéâtre d'anatomie et la rue des Fossés-Saint-Marcel et aussi du côté de la place Scipion.

Le percement du boulevard Saint-Marcel a fait disparaître une partie du terrain composant le cimetière. L'autre partie est aujourd'hui entièrement recouverte par les bâtiments où est installée l'école communale des garçons, dont l'entrée est au n° 66 du boulevard Saint-Marcel. Cet immeuble est loué à la Ville de Paris par l'administration de l'Assistance publique moyennant un loyer annuel de 20.758 fr. 51.

Rien ne subsiste plus de la nécropole créée par les religieuses de l'Hôpital de Sainte-Catherine. La plupart des monuments funéraires qui y existaient ont été détruits ; quinze pierres tombales seulement, échappées à l'action du temps et au vandalisme des hommes, ont été déposées au musée Carnavalet ; ce sont celles qui recouvraient les tombes de *Louis Gérard*, chirurgien ; *Crapelet*, imprimeur ; *Pommier de Rougemont*, ancien directeur des Fermes générales du roi ; *Joseph de Saint-Laurent*, ancien grand maître des eaux et forêts de France ; *Ch.-R. Laschy*, curé de la paroisse de Saint-Médard ; *Dominique-Alexandre Bertaux* ; *Julie Cicéron ; Louise-Marie-Pétronille Bévière ; Jean-Gaspard Gallion*, ancien sculpteur du roi de Suède ; *Claude Boland*, marchand boulanger ; *Madeleine-Charlotte Lecouteux* ; le général *Charles Pichegru ; Jean-Pierre Pépin*,

salpètrier impérial; *Jean-Charles-Marie Segond*, marchand de bois; *Catherine Sensse*, veuve de François Brisson, président au Parlement de Paris.

Ch. Manneville,
Associé-Correspondant
de la Société nationale des Antiquaires de France.

Le jubé de Saint-Étienne-du-Mont

et l'École Polytechnique

Tout le monde connaît le jubé de Saint-Etienne-du-Mont, le seul qui existe à Paris. Ce passage aérien jeté en travers de la nef sur un unique arceau fortement surbaissé, qui réunit les tournées du chœur et qui se prolonge jusqu'aux bas côtés de l'église, lui donne son cachet unique d'originalité. Du haut de la galerie centrale, à laquelle on accède par deux escaliers en spirale enroulés autour des colonnes de l'abside, on chantait autrefois l'Épître et l'Évangile ; les jeunes hommes de pierre gracieusement assis sur les frontons des portes latérales l'écoutent et leurs figures rayonnent de joie et de bonheur. Sur cette galerie toute brodée d'anges, de palmes, de guirlandes, d'entrelacs, de cassolettes allumées, Pierre Biard avait sculpté un grand crucifix, qui disparut vers le milieu du dix-huitième siècle.

On sait qu'à ce moment le jubé lui-même faillit disparaître sous le marteau des démolisseurs. Un pieux paroissien qui demeurait à l'hôtel de Cluny, dont la piété s'offusquait de ne pouvoir apercevoir le chœur que par-dessous « cette espèce de pont », proposa de le découper en blocs suivant des traits de scie qu'il marqua et d'employer les pierres à la construction de deux autels devant chaque pilier comme à Notre-Dame. Il voulait qu'on transportât le crucifix vis-à-vis la chaire et qu'on ne conservât qu'environ un pied de la galerie en saillie des escaliers afin qu'on pût y chanter l'Epître comme auparavant.

Heureusement les marguilliers de la paroisse ne furent pas de son avis. Une estampe du *Tableau de Paris*, de Saint-Victor, nous montre qu'au commencement du siècle dernier il y avait trois statues sur la balustrade de la galerie : un « Christ aux liens » entre deux archanges agenouillés. On y voit aujourd'hui un grand Christ cloué sur la croix qui se dresse juste au-dessus du monogramme de Jésus sculpté au centre des arabesques entrelacées. Ce Christ provient de l'École polytechnique. Il a été apporté à Saint-Étienne-du-Mont en 1830, voici à la suite de quelles circonstances :

En 1844, l'École polytechnique avait été réorganisée par le gouvernement de la Restauration, qui, espérant ramener par la religion ses élèves à la cause du trône et de l'autel, y avait introduit les exercices religieux journaliers et imposé l'obligation d'assister à la messe et aux vêpres tous les dimanches et les jours de fête.

On avait alors transformé en chapelle le rez-de-chaussée du vieux bâtiment que le recteur Jean Raulin avait construit au quinzième siècle pour la bibliothèque du collège de Navarre. C'était une haute et vaste salle voûtée en ogives, aux fenêtres étroites, dans laquelle, au moyen âge, les écoliers venaient argumenter les *jours aristotéliques* et subir les épreuves de la *déterminance*. Bossuet y avait passé en 1646 sa première thèse de théologie, celle qu'on appelait la *Tentative*. Un autel, une chaire, un confessionnal, des stalles, avaient pris la place qu'occupaient auparavant les bureaux de l'administration impériale. La chapelle avait été richement ornée grâce au duc d'Angoulême, le protecteur de l'École, qui avait pris le soin d'appeler Choron, un polytechnicien de la première promotion, avec ses chœurs de l'Opéra, pour y diriger les exécutions musicales.

En 1830, les événements ayant montré ce qu'il fallait attendre de jeunes gens élevés aux souvenirs de la Révolution, aux bruits d'armes et de victoires de l'Empire, cette chapelle fut désaffectée. L'antique salle gothique fut coupée en deux par un plancher, partagée en salle d'examens et rendue ainsi en quelque sorte à sa destination primitive. Tous les objets qui avaient servi au culte, les vases sacrés, les ornements, le mobilier, furent portés à l'église Saint-Étienne-du-Mont à la suite d'une convention intervenue entre le conseil d'administration de l'École et le conseil de fabrique de la paroisse. La convention fut signée le 30 décembre 1830 et définitivement ratifiée le 4 mars 1831. Elle portait que ces objets, sans cesser d'appartenir à l'État, seraient laissés à l'église pour l'usage du

culte sous la condition qu'une messe basse serait dite tous les dimanches au grand autel pour les élèves de l'École polytechnique sans aucun frais, et, en outre, que tous les enterrements d'élèves et de fonctionnaires attachés à l'établissement seraient faits gratuitement.

Sur l'inventaire annexé figuraient des calices en argent, un ostensoir en argent doré, un bénitier en cuivre argenté, un lutrin, un priedieu, des croix, des encensoirs, des chandeliers, un ciboire, des rochets, des surplis, des aubes garnies en linon et en batiste; des étoles pastorales, les unes en velours, les autres en drap d'or, brodées d'argent; des chasubles noires, violettes, en damas cramoisi, en soie gris cendre, parmi lesquelles s'en trouvait une magnifiquement brodée de soie et or qui avait été donnée par la duchesse d'Angoulême. Il y avait, en outre, six grands tableaux d'une certaine valeur artistique. Deux sont encore aujourd'hui dans les chapelles latérales de la nef de Saint-Étienne-du-Mont : l'un, la *Mort de saint Louis*, est d'Alexandre Fragonard, le fils du divin Frago; l'autre, un *Christ en croix* au pied duquel est représenté Louis XIII en manteau fleurdelisé, est de l'école française du dix-septième siècle. Deux autres, la *Bénédiction de Jacob* et *Saint Paul prêchant devant l'Aréopage*, ont été rendus, dans le cours de l'année 1851, à l'École qui en a fait don à l'évêque d'Alger. Les deux autres, qui représentaient saint Louis en prières et une scène de martyr, ont disparu (1). Enfin il était fait mention sur l'inventaire du mobilier de la Chapelle d'un Christ en bois dont on indiquait simplement la hauteur : 1 m. 60. C'était le Christ de l'autel; on le transporta sur le jubé de Saint-Étienne-du-Mont.

Ce Christ, d'un beau travail, est l'œuvre du sculpteur autrichien Uhlric de Grienewald, né dans le Tyrol et mort à Paris en 1845, qui avait été signalé pour sa piété à la faveur du duc d'Angoulême. Il appartient aujourd'hui à l'église en toute propriété. La convention passée en 1830 entre elle et l'École polytechnique a été, en effet, dénoncée au commencement de l'année 1907; le Chapitre s'est libéré ainsi de toutes les charges qu'elle lui imposait; depuis quelques semaines, il n'est plus tenu de faire dire une messe le dimanche

(1) Est disparue aussi sans doute une admirable tapisserie des Gobelins représentant le *Martyre de saint Étienne*, ayant appartenu autrefois au surintendant Fouquet, qui avait été donnée à l'École polytechnique par le roi Charles X et qui fut cédée en 1860 à l'église Saint-Étienne-du-Mont.

pour les polytechniciens, il n'aura plus à faire d'enterrement gratuit : mais il est devenu propriétaire de tous les objets mobiliers qu'il avait en dépôt, car l'administration des domaines, avec l'amabilité charmante dont elle se plaît à donner fréquemment la preuve, s'est empressée de les lui abandonner comme étant sans valeur.

Commandant G. PINET,

Bibliothécaire de l'École Polytechnique.

LES PIERRES TOMBALES

De Racine et de Pascal

A SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT

L'église de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, possède, depuis l'année 1818, les pierres tombales de Jean Racine et de Blaise Pascal. Actuellement on les peut voir apposées à l'entrée de la première chapelle du collatéral du chœur à main droite, — chapelle placée sous le vocable du Sacré-Cœur.

On ignore à peu près complètement dans quelles conditions ces pierres tumulaires ont été, à cette époque, remises à l'église, et l'on connaît peu de chose de la cérémonie mi-littéraire et mi-religieuse qui fut célébrée le jour de leur apposition sur les murs de ce sanctuaire. Le *Moniteur Universel* et le *Journal du Commerce, de politique et de littérature* furent les seuls journaux de l'époque qui parlèrent de cette solennité (1) ; et encore fournirent-ils sur elle des renseignements des plus sommaires.

On lit, en effet, dans le *Moniteur Universel* du mercredi 22 avril 1818 :

Paris, le 21 avril 1818.

Une intéressante cérémonie a eu lieu aujourd'hui à l'église Saint-Étienne-du-Mont, où l'on a célébré par un service funèbre le placement de

(1) Il convient de signaler, cependant, que dans un entrefilet, présentant tous les caractères d'un communiqué administratif, le *Journal des Débats*, du vendredi 17 avril 1818, annonça cette cérémonie et donna sur l'épitaphe de Racine des renseignements circonstanciés.

la pierre tumulaire de Racine et de celle de Blaise Pascal dans la chapelle de la Vierge au-dessus du caveau où les dépouilles mortelles de ces deux grands hommes ont été déposées.

Sans être bien complets, les détails donnés par le *Journal du commerce, de politique et de littérature*, dans son numéro du mercredi 22 avril 1818, sont pourtant moins succincts que ceux fournis par le *Moniteur*.

Aujourd'hui, à onze heures, on a placé dans la chapelle de la Vierge, à Saint-Etienne-du-Mont, les pierres tumulaires de Blaise Pascal et Jean Racine. Cette cérémonie a été suivie d'un service funèbre. La messe a été célébrée par M. l'abbé Sicard. MM. le maire et les adjoints du XIIe arrondissement, des parents de Pascal et de Racine, des membres de l'Académie française, de l'École normale, etc., y assistaient. Le cortège s'est rendu ensuite sur le tombeau des deux grands hommes, où M. Bizet, curé de la paroisse, a béni les deux pierres tumulaires; l'église était remplie de fidèles.

Dans une étude ayant pour titre : *Racine et Port-Royal*, M. A. Gazier a, de son côté, donné des renseignements très précieux sur ce que devint la pierre tombale de Jean Racine depuis le jour où, au cours du vandalisme sacrilège qui détruisit la pieuse nécropole de Port-Royal, elle fut arrachée de la muraille sur laquelle elle avait été scellée, jusqu'au moment de sa remise à l'église de Saint-Étienne-du-Mont.

Quant à la pierre tombale de B. Pascal, autrefois dans cette église et disparue pendant la tourmente révolutionnaire, aucun renseignement n'a été fourni.

Ayant eu l'occasion de compulser le registre des Actes de la Municipalité du XIIe arrondissement (aujourd'hui le Ve), pour la période commençant en 1814 et se terminant en 1851, nous avons eu la bonne fortune d'y trouver, en original : 1° le texte de la délibération municipale qui fixa le jour de la pose des pierres dont il s'agit à Saint-Étienne-du-Mont ; 2° le procès-verbal de cette cérémonie rédigé par le maire du XIIe arrondissement, M. Jacques-Denis Cochin (1).

(1) Jacques-Denis Cochin, avocat, fut maire du XIIe arrondissement du 21 septembre 1815 au 16 février 1825. Louis XVIII le créa baron, mais ni lui n son

Ces deux documents sont inédits. Nous les reproduisons *in extenso*, en les faisant suivre de renseignements qui nous ont paru de nature à les expliquer et à les compléter.

Fixation du jour de la pose des pierres tumulaires de Racine et de Pascal dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont (1).

Du dix mars mil huit cent dix-huit.

Nous, Jacques-Denis Cochin, Nicolas Roger et Louis-Jacques-Félicité Bacq, maire et adjoints du douzième arrondissement de Paris.

Vu : 1° La lettre de M. le comte Chabrol, préfet du département de la Seine, en date du vingt-trois février dernier, par laquelle ce magistrat nous invite à nous occuper du placement dans l'église paroissiale de Saint-Étienne-du-Mont, des pierres sépulcrales de Jean Racine et de Blaise Pascal, et à fixer les jour et heure de cette cérémonie, à laquelle seront appelés les parents existants de ces deux hommes illustres, et les personnes préposées par M. le Préfet pour y assister.

2° Les mémoires et documents historiques établissant que Jean Racine est décédé le vingt et un avril mil six cent quatre-vingt-dix-neuf.

Arrêtons que la pose des pierres tumulaires de Jean Racine et de Blaise Pascal dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont, et la cérémonie religieuse qui doit avoir lieu à la suite sont fixées au vingt et un avril prochain, jour anniversaire de la mort de Jean Racine.

Arrêtons en outre que les parents connus de ces deux grands

fils ne portèrent ce titre, estimant qu'il valait mieux être l'un des plus anciens parmi les bourgeois que l'un des plus récents parmi les nobles.

Il eut pour successeur à la mairie son fils, Jean-Denis-Marie, né à Paris le 14 juillet 1789, décédé en 1841. Avocat aux Conseils du Roi (Cour de cassation), Jean-Denis-Marie Cochin fut un philanthrope éclairé. Il fit de longs et louables efforts pour propager l'instruction dans la classe ouvrière.

Fondateur de salles d'asile dans l'arrondissement, il créa une maison de refuge et de travail que l'administration préfectorale ferma en 1832. En 1835 le XIIe arrondissement le nomma député, mandat qu'il remplit jusqu'à sa mort.

(1) Actes de la Municipalité du XIIe arrondissement, 1814-1851 (Archives de la Seine, V. D.2).

hommes, qui résident à Paris, et que les personnes déléguées par M. le Préfet, seront invités par nous pour assister à cette cérémonie.

Fait et délibéré en séance de mairie les jour, mois et an susdits,

BACQ,

ROGER,

COCHIN.

Placement des pierres tumulaires de Racine et de Pascal dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont (1).

L'an mil huit cent dix-huit, le mardi vingt et un avril, onze heures du matin, Nous, Jacques-Denis Cochin, maire, Nicolas Roger et Louis-Jacques-Félicité Bacq, adjoints du douzième arrondissement municipal de Paris.

En exécution des arrêtés et instructions à nous adressés par M. le Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine, en date des dix-neuf août, quatre septembre et vingt-trois février derniers, par lesquels ce magistrat nous charge de présider à la cérémonie du placement des pierres sépulcrales de Jean Racine et de Blaise Pascal au jour qui sera par nous indiqué, de constater cette opération et de convoquer pour y assister les parents connus de ces deux hommes illustres ; ayant arrêté par notre délibération du dix du mois dernier, que la cérémonie dont il s'agit aurait lieu ce jour vingt et un avril, qui est anniversaire de la mort de Racine, nous nous sommes transportés dans l'église paroissiale de Saint-Étienne-du-Mont où nous avons trouvé MM. les curé et administrateurs de la fabrique, les membres des familles de Racine et de Pascal, et autres personnes notables, que nous avions invitées par billets à domicile, et dont les désignations plus particulières seront énoncées ci-après.

Nous avons également trouvé réunis dans ladite église :

MM. Hippolyte Godde, architecte de la préfecture, inspecteur en chef pour les églises et les temples ; Georges-Pierre Larribe, chef de bureau adjoint de la préfecture et conservateur des monuments de

(1) Actes de la Municipalité du XIIe arrondissement, 1814-1851 (Archives de la Seine).

Une copie incomplète et très incorrecte de ce document figure dans la collection Parent de Rosan, volume 25 (Hôtel de Ville, n° 1574).

la Ville de Paris et Pierre-François Capron, économe de la même ville.

Lesquels ont été spécialement chargés par M. le Préfet du transport et du placement desdites pierres, objet de la cérémonie de ce jour.

Lesdites deux pierres sépulcrales, incrustées chacune dans un encadrement de pierre dure de pareille dimension pour être mises en regard, ont été, par les soins et sous la direction de MM. les délégués spéciaux du Préfet, ci-dessus dénommés, placées en notre présence dans la chapelle de la Vierge et appliquées perpendiculairement contre le mur intérieur de ladite chapelle et dans des enfoncements préalablement pratiqués pour les recevoir, savoir : celle de Jean Racine à la partie droite de ladite chapelle et celle de Blaise Pascal à la partie gauche et en face de la première. Nous avons ainsi reconnu que ces monuments placés dans ladite chapelle de la Vierge se trouvent au-dessus du caveau où furent posées les dépouilles mortelles, 1° de Blaise Pascal immédiatement après sa mort, arrivée le vingt-deux août mil six cent soixante-deux ; 2° de Racine, le deux décembre mil sept cent douze, après que sa famille, à l'occasion de la destruction de l'abbaye de Port-Royal des Champs, eut obtenu que son corps, inhumé dans le cimetière de cette abbaye immédiatement après sa mort arrivée le vingt et un avril mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, fut transporté à Saint-Étienne du Mont, et placé auprès de la tombe de Pascal.

Nous avons ensuite recueilli de MM. les agents de la Préfecture divers détails circonstanciés sur la découverte inespérée de la pierre sépulcrale de Racine, et sur le déplacement de celle de Pascal, et après avoir examiné et comparé ces renseignements, et les avoir reconnus entièrement conformes aux communications officielles qui nous ont été transmises à ce sujet par M. le Préfet, nous avons jugé utile d'en consigner les principaux résultats dans le présent procès-verbal.

I. — Pierre sépulcrale de Racine.

Cette pierre qui contient l'épitaphe latine rédigée par Boileau à la gloire de son ami, fut probablement confondue dans les démolitions de l'abbaye de Port-Royal. L'opinion générale supposait cette pierre

perdue ou anéantie, et Racine le fils, dans ses mémoires sur la vie de son père, déclare lui-même que « cette pierre ne subsiste plus ». Ce ne fut qu'en mil huit cent huit qu'elle fut retrouvée dans l'église de Magny-Lessart, ou les Hameaux. On doit cette intéressante découverte à feu M. Masson, ancien syndic de la Chambre des huissiers de Paris. En mars mil huit cent dix-sept, M. Lavoine, employé supérieur dans l'administration de l'enregistrement, qui, de concert avec M. Masson, avait reconnu cette découverte, sollicita l'attention de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur sur l'avantage et la convenance du transport de cette pierre à Saint-Étienne-du-Mont.

Une enquête sur les lieux ayant été ordonnée par Son Excellence, M. Perrin-Dulac, sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet, remplit cette mission avec zèle, et mit l'autorité à même d'ordonner en connaissance de cause, l'extradition et la restauration de ce document.

Il résulte du rapport de cet administrateur que la pierre, sur laquelle avait été gravée l'épitaphe latine de Jean Racine, était placée dans l'église de Magny-les-Hameaux, où elle servait de dallage au devant du maître-autel ; que cette pierre avait été brisée en plusieurs morceaux ; qu'une partie de ces morceaux n'existait plus et avait été remplacée par du plâtre ; que beaucoup de lettres avaient été usées par le frottement des pieds, et que les mots *Joannes Racine* avaient été enlevés à l'aide d'un ciseau dont on apercevait encore la trace.

Par suite de ce rapport, M. le Préfet de la Seine ayant été chargé par Son Excellence du placement à Saint-Étienne-du-Mont de cette pierre tumulaire, M. Capron, ci-dessus qualifié, fut nommé Commissaire de la Préfecture pour l'enlèvement, le transport et la réparation de ladite pierre. Les six morceaux retrouvés furent transportés à l'Hôtel de Ville de Paris où l'on exécuta les réparations nécessaires. Ces morceaux furent rapprochés et placés au milieu d'un encadrement en pierre dure incrusté, et le morceau manquant fut remplacé au moyen du dédoublement d'une portion restant. Après ce travail préparatoire, toutes les anciennes lettres laissées dans l'état où on les découvrit furent teintes en noir ; quant aux lettres usées, ou qui manquaient, on en fit de nouvelles, et afin de les distinguer des anciennes on les teignit en rouge,

Ces corrections et remplacement de mots ou de lettres ont été faits sous la direction de M. Walckenaer, membre de l'Académie des

Inscriptions et Belles-Lettres et secrétaire général de la préfecture, après un examen critique des différents textes de l'épitaphe en question qu'on trouve dans plusieurs ouvrages et qui tous présentent des variantes avec l'inscription trouvée.

Nous insérons ici la copie de cette épitaphe transcrite sur la pierre restaurée, et nous indiquons les caractères rétablis et teints en rouge sur le monument par des caractères italiques ou soulignés.

D. O. M·

jACET jOANNES RACINE
HIC ═══ NOBILIS VIR ═══ FRANCIÆ
THESAURIS PRÆFECTUS REGI À SECRETIS ATQUE
À CUBICULO, NEC NON VNUS È QUADRAGINTA
GALLICANÆ ACADEMIÆ VIRIS, QUI POST QUÀM PROFANA
TRAGEDIARUM ARGUMENTA DIU CUM INGENTI
HOMINUM ADMIRATIONE TRACTASSET, MUSAS TANDEM
SUAS UNI DEO CONSECRAVIT, OMNEMQUE INGENII VIM
IN EO LAUDANDO CONTULIT, QUI SOLUS LAUDE
DIGNUS. CÙM EUM VITÆ NEGOTIORUMQUE RATIONES
MULTIS NOMINIBUS AULÆ TENERENT ADDICTUM, TAMEN
IN FREQUENTI HOMINUM CONSORTIO OMNIA PIETATIS
AC RELIGIONIS OFFICIA COLUIT. A CRISTIANISSIMO REGE
LUDOVICO MAGNO SELECTVS, UNA CUM FAMILIARI
IPSIUS AMICO FUERAT, QUI RES, EO REGNANTE, PRÆCLARE
AC MIRABILITER GESTAS PERSCRIBERET, HUIC INTENTUS
OPERI REPENTE IN GRAVEM ÆQUE ET DIUTURNUM
MORBUM IMPLICITUS EST : TANDEMQUE AB HAC SEDE
MISERIARUM, IN MELIUSS (1) DOMICILIUM TRANSLATUS,
ANNO ÆTATIS SUÆ LIX QUI MORTEM LONGIORI ADHUC
INTERVALLO REMOTAM VALDÈ HORRUERAT, EIUSDEM
PRÆSENTIS ASPECTUM PLACIDÂ FRONTE SUSTINUIT,
OBIITQUE, SPE MULTÒ MAGIS ET PIÀ IN DEUM FIDUCIA
ERECTUS, QUÀM FRACTUS METU : EA IACTURA OMNES
ILLIUS AMICOS, E QUIBUS NONNULLI INTER REGNI
PRIMORES EMINEBANT, ACERBISSIMO DOLORE PERCULIT.
MANAVIT ETIAM AD IPSUM REGEM TANTI VIRI
DESIDERIUM. FECIT MODESTIA EIUS SINGULARIS, ET
PRÆCIPUA IN HANC PORTÛS REGII DOMUM BENEVOLENTIA,
UT IN ISTO CÆMETERIO PIE MAGIS QUÀM MAGNIFICE

(1) *Sic.*

SEPELIRI VELLET, ADEO QUE TESTAMENTO CAVIT, UT
CORPUS SUUM IUXTÀ PIORUM HOMINUM, QUI HIC
JACENT, CORPORA HUMARETUR.
TUVERÒ QUICUMQUE ES, QUEM IN HUNC (1) DOMUM PIETAS
ADDUCIT, TUÆ IPSE MORTALITATIS, AD HUNC ASPECTUM,
RECORDARE, ET CLARISSIMAM TANTI VIRI MEMORIAM
PRECIBUS POTIÙS QUAM ELOGIIS PROSEQUERE (2).

La restauration de cette épitaphe étant achevée, M. le préfet jugea convenable d'y ajouter une nouvelle inscription pour perpétuer la mémoire du rétablissement de ce monument funéraire; cette inscription, composée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fut gravée sur un marbre noir, qui est aujourd'hui incrusté dans le socle de la partie neuve du monument. Elle est conçue en ces termes :

EPITAPHIUM QUOD NICOLAUS BOILEAU, AD
AMICI MEMORIAM RECOLENDAM, MONUMENTO EJUS
IN PORTÛS REGII ECCLESIÂ INSCRIPSERAT EX
ILLARUM ÆDIUM RUDERIBUS, ANNO M. DCCC. VIII.
EFFOSSUM (3), G. J. G. COMES CHABROL DE VOLVIC
RRÆFECTUS URBI, HEIC UBI SUMMI VIRI RELIQUIÆ
DENUO DEPOSITÆ SUNT, INSTAURATUM TRANSFERRI
ET LOCARI CURAVIT. A. R. S. M. DCCC. XVIII.

II. — Pierre sépulcrale de B. Pascal.

L'épitaphe sur marbre de Blaise Pascal fut mise au-dessus de sa tombe, à Saint-Étienne-du-Mont par les soins de sa famille, après la mort de ce philosophe chrétien arrivée le vingt-deux août mil six cent soixante-deux. Cette épitaphe a été conservée dans cette église jusqu'à la Révolution, époque à laquelle elle fut enlevée et déposée au Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins. La réintégration et le rétablissement de cette inscription funéraire ayant été sollicitée auprès de M. le Préfet par nous composant l'administration municipale de l'arrondissement, à l'occasion de la découverte de l'épitaphe de Racine, ce magistrat, déférant à nos réclamations, a pris des mesures pour faire retirer cette épitaphe du

(1) *Sic.*
(2) Pierre de 1 m. 30 de hauteur sur 0 m. 67 de largeur.
(3) Peu exact.

dépôt indiqué, et a ordonné qu'elle fût incrustée dans un encadrement de pierre dure de même dimension que celui de l'épitaphe de Racine, afin que ces deux documents rétablis fussent, dans une même cérémonie, placés en regard dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont.

Suit la copie de l'inscription de B. Pascal.

PRO COLUMNA SUPERIORI,
SUB TUMULO MARMOREO,

JACET BLASIUS PASCAL CLAROMONTA —
NUS STEPHANI PASCAL IN SUPREMA APUD
ARVERNOS SUBSIDIORUM (1) CURIA PRÆSI-
DIS FILIUS, POST ALIQUOT ANNOS IN SEVE-
RIORI SECESSU ET DIVINÆ LEGIS MEDI-
TATIONE TRANSACTOS, FÆLICITER ET
RELIGIOSE IN PACE CHRISTI VITA FUNC-
TUS, ANNO 1662. ÆCTATIS 39°. DIE 19A.
AUGUSTI. OPTASSET ILLE QUIDEM
PRÆ PAUPERTATIS ET HUMILITATIS
STUDIO ETIAM HIS SEPULCHRI HONO-
RIBUS CARERE, MORTUUSQUE ETIAM-
NUM LATERE QUI VIVUS SEMPER LATERE
VOLUERAT. VERUM EJUS IN HAC PARTE
VOTIS CUM CEDERE NON POSSET
FLORINUS PERIER IN EADEM SUBSIDIO-
RUM CURIA CONSILIARIUS, GILBERTÆ
PASCAL BLASII PASCAL SORORIS CONJUX
AMANTISSIMUS, HANC TABULAM POSUIT
QUA ET SUAM IN ILLUM PIETATEM
SIGNIFICARET, ET CHISTIANOS AD
CHRISTIANA PRECUM OFFICIA SIBI AC
DEFUNCTO PROFUTURA COHORTARETUR (2).

Immédiatement après la pose des deux monuments, il a été procédé à une pompe funèbre et religieuse qui a eu lieu spécialement dans le chœur; la messe haute d'anniversaire pour les morts a été célébrée par M. l'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets, et membre de l'Académie française. Après cette messe, un nombreux clergé, ayant à sa tête M. l'abbé Bizet, curé de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, s'est porté, processionnellement et en chantant, à

(1) *Subsidiorom* sur le marbre.
(2) Marbre blanc de 1 mètre de hauteur sur 0 m. 68 de largeur.

la chapelle de la Vierge, où, étant arrivé, M. le curé a successivement béni les pierres tumulaires de B. Pascal et de Racine. Le même cortège est retourné dans le même ordre au chœur où le célébrant a achevé les prières et cérémonies d'usage pour les anniversaires.

A cette pompe funèbre, à la fois civile et religieuse ont assisté avec nous :

1° Messieurs le curé et officiant ci-dessus désignés et dénommés.

2° Messieurs les membres de la fabrique de Saint-Étienne-du-Mont, savoir :

Messieurs :

Daire, Président du Conseil.
Delaunoy, Secrétaire.
Estienne, Trésorier.
Regnier.
Ponsard, membre du bureau.
Bruzard.
Chrétien de Poly.
Delvincourt, Président du bureau.
et Devillers.

3° Messieurs les délégués de la Préfecture ci-dessus désignés et dénommés.

4° Les membres de la famille de Blaise Pascal, savoir :

Messieurs :

Ange-François-Faron-Mathurin Guerrier de Ramagniat, capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur;

Louis-Étienne-Hector Lepelletier, comte Hector Daunay, maire du VIIe arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;

Louis-Étienne Lecocq, commissaire en chef des poudres et salpêtres à Paris, chevalier de la Légion d'honneur.

Tous trois arrière-petits-neveux.

5° Les membres de la famille de Jean Racine, savoir :

M. Claude-Louis-Jacobé de Naurois, chevalier de Légion d'honneur, directeur de la manufacture des glaces, arrière-petit-fils de Jean Racine;

Demoiselle Emilie Hariague, épouse de M. Étienne-Marie Hariague, arrière-petite-fille, et M. Pierre-Léon-Chéramène Hariague,

employé au ministère des Affaires étrangères, et demoiselle Marie, Aricie Hariague, leurs enfants;

Demoiselle Antonia de Gontaut d'Arros, épouse de M. Anne-Marie de Trémault, officier et chevalier de Saint-Louis, petit-arrière-petit-fils;

M. Louis-Claude Rigollot, contrôleur ambulant des Contributions indirectes du département de la Seine, époux de Simonne-Bernarde Fourrel de Fraites, elle petite-arrière-petite-fille;

M. André Dumez, employé à la Préfecture du département de la Seine, arrière-petit-neveu;

M. Marie-Étienne Grignard, ingénieur et vérificateur du cadastre du département de la Haute-Loire, arrière-petit-neveu;

M. Pierre-Nicolas Perron, sous-chef au Ministère des Finances, et demoiselle Marie-Victoire Aubry, son épouse, elle petite-arrière-petite-nièce;

M. Jean-Louis Delagroue, propriétaire, arrière-petit-neveu;

M. André-Michel Denevers, plumassier; Pierre-François Rouyer, plumassier fleuriste; Claude-Antoine Enard, propriétaire, tous trois gendres de M. Delagroue et leurs épouses petites-arrière-petites-nièces;

M. Louis-Antoine comte Pille, lieutenant général des armées du Roi, arrière-petit-cousin.

6° Des membres de l'Académie française, en costume, savoir :

Messieurs Raynouard, Daru, Auger, Laya et Lacretelle jeune.

7° Des élèves de l'école normale.

8° Des hommes de lettres et des personnes notables connues par leur vénération pour les grands hommes dont cette réunion honorait la mémoire, et notamment M. Boullard père, chevalier de la Légion d'honneur et ancien maire du onzième arrondissement, M. Hardy, avocat aux conseils du Roi et ancien maire adjoint du douzième arrondissement et M. Lavoine qualifié ci-dessus.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison, à qui de droit, et en être délivré les expéditions nécessaires.

A Paris, les jour, mois et an que dessus.

Et avons nous, Maire et adjoints du douzième arrondissement municipal, signé le présent.

Bacq,

Roger,

Cochin.

*
* *

M. Denis Cochin commence son procès-verbal en indiquant les arrêtés et instructions qui lui ont été adressés à cette occasion par le préfet de la Seine. De ces instructions, il semble ressortir que l'administration préfectorale se désintéressât à peu près complètement de cette cérémonie. Elle invite, en effet, le maire du douzième arrondissement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la pose des pierres dont il s'agit et le charge de présider cette solennité.

En même temps qu'il avisait la municipalité du douzième arrondissement, le préfet de la Seine écrivait au Conseil de fabrique de Saint-Étienne-du-Mont pour lui demander que le service, qui devait avoir lieu à la paroisse, fût fait avec toute la pompe et la décence dues à la mémoire des deux illustres morts. Il ajoutait que son administration ne disposant que d'un budget très limité pour les dépenses du culte, il ne pouvait consacrer à cette cérémonie qu'une somme de soixante-dix francs. La fabrique, dans le but de répondre au désir qui lui était exprimé et de seconder les intentions du préfet, accepta cette légère rémunération (1).

PIERRE SÉPULCRALE DE RACINE

Racine mourut à Paris le 21 mai 1699, et fut inhumé deux jours plus tard dans le petit cimetière de Port-Royal-des-Champs. Il y reposa jusqu'au jour où Louis XIV signa l'ordre de destruction de Port-Royal et de son cimetière, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1711. Les restes du poète furent alors transportés à Paris pour être déposés à Saint-Étienne-du-Mont.

En permettant cette translation, l'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles, avait mis pour condition que la cérémonie funéraire serait exécutée de nuit et sans aucune pompe. On obéit, et le 2 décembre 1711, les restes de Racine furent inhumés à Saint-Étienne-du-Mont, derrière le chœur, dans la cave de Saint-Jean-Baptiste (2), sous les sépultures d'un M. de Boisroger et d'un M. Thomas du

(1) Archives de la paroisse.
(2) L'abbé Irailh, *Querelles littéraires*, tome II, p. 314 et 315.

Fossé, à gauche de la tombe de Pascal, en regardant l'autel de la Vierge (1).

Voici l'acte de cette inhumation (2) :

Le mercredi deuxième du présent mois de décembre (1711) ont été transportés de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs pour ensuite être enterrés dans cette église, aussi avec la permission de Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, en date du sixième du mois de novembre dernier mil sept cent onze, signée par Son Éminence, puis Chevalier, les corps de défunts Isaac-Louis le Maître, prêtre, mort le quatrième janvier mil six cent quatre-vingt-quatre, le corps de Maître Antoine le Maître, avocat au Parlement, conseiller du Roi en ses conseils, mort le quatre novembre mil six cent cinquante-huit, le corps de Messire Jean Racine, secrétaire du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, un des quarante de l'Académie françoise, mort le vingt-deux avril mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, lesquels nous ont été présentés par Me Nicolas Vion, diacre de l'église de Rouen, qui a assisté au tranport et inhumation des dits corps en présence des soussignés.

Racine	Racine	Catherine de Romanet.
J. Issaly	Issaly	Françoise-Marguerite de Soncoux.
Racine	Garbe	J. C. Garbe.
Racine	Targe	H. Vion, *ind. diacre.*
Demonmorel	Desalleurs	F. Sabri.

Brulard, prêtre.

Cette pierre qui contient l'épitaphe latine rédigée par Boileau...

Cette affirmation n'est pas rigoureusement exacte. Boileau ne rédigea pas en latin, mais en français, l'épitaphe de son illustre ami, et ce fut le célèbre latiniste Dodart qui la traduisit (3).

Ajoutons qu'une autre épitaphe, rédigée elle en latin, fut composée à la mémoire de Racine par M. Tronchai. En voici la traduction :

Ci-gît messire Jean Racine, trésorier de France, secrétaire du Roi, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté et l'un des quarante académiciens de l'Académie françoise. Ayant reçu une éducation toute sainte, il se relâcha

(1) Testament de la veuve de Racine, dans les *Lettres inédites de Jean Racine*, par l'abbé de la Roque, p. 185.

(2) Registres de la paroisse.

(3) A. Gazier, *Racine et Port-Royal.*

trop tôt, hélas ! de sa première charité. L'ensorcellement des niaiseries du monde obscurcit le bien qui se trouvoit en ce jeune homme ; les passions volages de la concupiscence lui renversèrent l'esprit. Bientôt devenu sans peine, mais malheureusement pour lui, le prince des poètes tragiques, il fit longtemps retentir les théâtres des applaudissements que l'on y donnoit à ses pièces. Mais enfin se ressouvenant de l'état d'où il était déchu, il en fit pénitence, et rentra dans la pratique de ses premières œuvres. Il frémit d'horreur au souvenir de tant d'années qu'il ne devoit employer que pour Dieu, et qu'il avoit perdues en suivant le monde et ses plaisirs. Détestant dans l'amertume de son cœur les applaudissements profanes qu'il ne s'étoit attirés qu'en offensant Dieu, il en aurait fait une pénitence publique s'il lui eût été permis. N'étant plus retenu à la cour que par l'engagement de ses charges, et non par aucune passion, il s'appliqua aux devoirs de la religion avec d'autant plus de soin qu'il avoit plus de douleur de n'y avoir pas été toujours fidèle. Comme il travailloit à l'histoire du règne de Louis le Grand, qui l'avoit choisi pour l'écrire, il mourut le 21 avril 1699, âgé de 59 ans, et fut extrêmement regretté de ses amis, de quelques seigneurs du royaume et du Roi même. Sa modestie et son affection particulière envers cette maison de Port-Royal, lui firent souhaiter d'être inhumé dans ce cimetière plutôt avec les marques d'une humble piété qu'avec pompe.

Passant, joignez vos prières aux larmes de sa pénitence (1).

Ce ne fut qu'en 1808 qu'elle fut retrouvée...

Il y a là une erreur de date. L'existence de la pierre tombale de Racine fut constatée dès 1805 par Eutache Degola, prêtre génois, qui fit à cette époque le relevé des pierres qui garnissaient le sol de l'église de Magny-les-Hameaux (2).

On doit cette intéressante découverte a m. Masson, ancien syndic... etc.

L'épitaphe de Racine fut signalée au public en 1810, dans une brochure ayant pour titre : *Monument retrouvé. — Épitaphe de Jean Racine, placée depuis un siècle dans le chœur, au-devant du maître-autel, près le premier pilier, à Magny-Lessart, paroisse dans l'étendue de laquelle sont situées l'abbaye de Port-Royal détruite en* 1709, *et la ferme des Ganges* (3). D'après l'auteur de cet opuscule, l'honneur de cette découverte doit revenir à un certain M. M... Ce personnage ne peut être que le sieur Masson men-

(1) *Nécrologe de Port-Royal*, p. 168 et 169.
(2) A. Gazier, *Ouvrage cité.*
(3) Brochure de 4 pages, in-4.

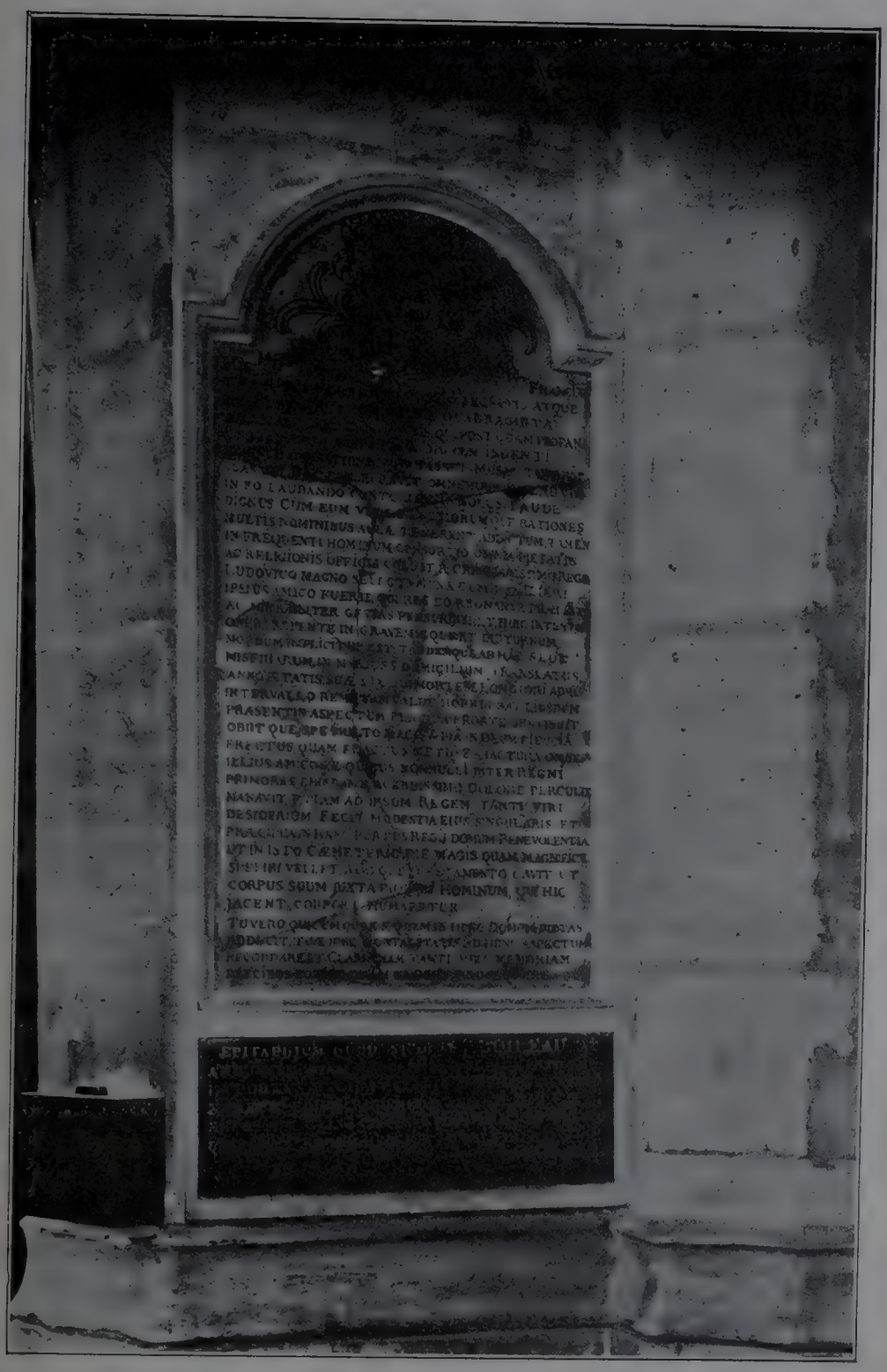

Pierre tombale de Racine.

tionné dans le procès-verbal de M. Denis Cochin, et il ne serait pas impossible que l'auteur de la brochure fût un nommé Lavoine, qui, en 1808, avait accompagné M. Masson dans ses recherches, et que l'on voit, neuf années plus tard, demander le transport de cette épitaphe à Saint-Étienne-du-Mont.

M. Masson, du reste, dans une lettre adressée à Grégoire, à la date du 24 juillet 1810, explique, très simplement, dans quelles conditions il reconnut l'épitaphe de Racine. Voici cette lettre publiée pour la première fois par M. A. Gazier (1):

24 juillet 1810.

Monsieur le Comte,

Après dix voyages à Port-Royal, le 17 juin dernier, j'ai visité de nouveau ses ruines célèbres, votre ouvrage à la main. Que de souvenirs !

Dès 1808, j'avais reconnu à la lecture l'épitaphe de Racine, que je savais par cœur dès l'enfance ; je n'ai pu retourner à Magny que le mois dernier, et j'y ai copié l'épitaphe avec deux amis plus instruits que moi ; c'était une véritable fête pour nous et nos enfants.

Vous avez pu remarquer à la dernière page des Mémoires de Louis Racine qu'il assure que le monument *ne subsiste plus*.

Je ne dois pas vous inviter, Monsieur le Comte, à engager MM. les membres de l'Institut, vos confrères, à demander que la tombe de Racine soit réunie à son corps, parce que vous savez mieux que moi ce que vous avez à faire. Je n'ai que du zèle, mais je donnerais l'idée de laisser à Magny l'épitaphe, après l'avoir enceinte et restaurée : dans ces lieux champêtres un pareil monument parle au cœur : c'est un reste de Port-Royal, dans la commune de Port-Royal même. Toutefois Racine ne peut rester plus longtemps confondu avec la foule des morts. Qu'on se rappelle les honneurs rendus à Virgile sous Auguste, et on ne doutera pas que sous le grand Napoléon, le prince des poètes français n'obtienne une pierre sépulchrale.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Comte, votre très humble et obéissant serviteur.

E. Masson,
Huissier impérial, membre du Collège électoral,
élève de l'ancienne Université de Paris.

Rue de l'Échiquier, n° 32, faubourg Poissonnière.

J'adresse un exemplaire à chacun de MM. de la classe de langue et littérature françaises, et à MM. de la classe d'histoire et de littérature anciennes.

(1) A. Gazier, *ouvrage cité*.

Et M. Gazier ajoute que les recherches faites tant dans les archives de l'Institut que dans les anciens registres de l'Académie française n'ont pu faire retrouver cette lettre.

En 1811, sous le titre « Découverte d'une pierre tombale », l'annuaire du département de Seine-et-Oise publia le texte complet de l'épitaphe de Racine avec la traduction française en regard. Ce texte était accompagné d'une explication signalant que la découverte de cette inscription avait été faite par M. Masson « parmi les nombreuses pierres de ce genre qui couvrent aujourd'hui toute la surface de l'église de Magny-Lessart, plus connue sous le nom de Magny-les-Hameaux », et exprimant l'espoir que ce monument « ne soit bientôt mis dans un plus grand jour ».

En mars mil huit cent dix-sept, M. Lavoine, employé supérieur dans l'administration de l'Enregistrement qui, de concert avec M. Masson, avait reconnu cette découverte, sollicita l'attention de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur sur l'avantage et la convenance du transport de cette pierre a Saint-Étienne-du-Mont.

Cette partie du procès-verbal apporte un renseignement nouveau très intéressant. Jusqu'ici on pensait que le gouvernement de la Restauration, d'accord avec le desservant de la paroisse de Magny, l'abbé Hüe, frère du valet de chambre de Louis XVI, avait fait enlever cette épitaphe par surprise et sans consulter la fabrique et la municipalité. Cet enlèvement était expliqué par l'admiration que le roi professait pour l'illustre poète qu'elle concernait (1).

Cette conjecture très ingénieuse, et nous dirons même très vraisemblable, est erronée. Le procès-verbal de M. Denis Cochin ne permet aucun doute sur ce point : celui qui provoqua le transport de l'épitaphe fut un simple particulier, M. Lavoine, qui, dix années plus tôt, l'avait reconnue en compagnie de M. Masson.

Mais est-il le seul promoteur de cette tardive réparation ? Il est permis d'en douter. Nous inclinons à penser que M. Lavoine, modeste fonctionnaire, n'aurait pas eu, seul, l'influence nécessaire pour la réalisation de cette mesure si une autorité, supérieure à la sienne, n'était intervenue à cette fin.

Cette intervention n'est-elle pas celle de M. Denis Cochin ?

On trouve dans le « Registre des actes de la Municipalité du

(1) A. Gazier, *Ouvrage cité.*

XIIe arrondissement », à la date du 28 juin 1817, et sous la signature de M. Denis Cochin, le texte d'un arrêté (1), invitant l'Administration préfectorale à rétablir, dans les églises de l'arrondissement, un certain nombre de mausolées et monuments détruits au cours de la période révolutionnaire. Les monuments dont on demandait alors la réédification étaient :

A Saint-Nicolas-du-Chardonnet.	Ch. Lebrun et sa mère, provenant de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Bignon, provenant de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Paulmy d'Argenson, provenant de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Bouchon, provenant de Saint-Victor. Santeuil, provenant de Saint-Victor. Guillaume Dauvergne, provenant de Saint-Victor. Guillaume Du Vair, provenant des Bernardins.
A Saint-Jacques-du-Haut-Pas.	Le cardinal de Bérulle, provenant de l'Oratoire (Enfants-Trouvés). Dormans, provenant des Chartreux. Pierre de Navarre, provenant des Chartreux.
A Saint-Médard.	Daligre, provenant de Sainte-Pélagie. Séguier, provenant de l'hôpital des Cent-Filles. Neubourg, provenant de Saint-Hippolyte.
A Saint-Étienne-du-Mont.	Descartes, provenant de Sainte-Geneviève. Le Cardinal de La Rochefoucault, provenant de Sainte-Geneviève. Boullenois, provenant des Carmes (place Maubert). Gobinet, provenant de Saint-Jean-de-Latran. Jacques II, roi d'Angleterre, provenant du Séminaire des Écossais.

Au sujet de cette dernière paroisse, l'arrêté ajoutait :

Dans cette église et son petit cimetière ont été inhumés Racine, Pascal, Tournefort, Perrault et Lesueur, et plusieurs de ces grands hommes y avaient des épitaphes qu'il importerait beaucoup de rétablir.

Et l'arrêté se terminait par un article 4, portant ;

M. le Préfet sera spécialement sollicité à l'égard des pierres tumulaires de Jean Racine et de Blaise Pascal, son illustre ami, dont les restes reposent encore dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont, d'ordonner toutes les dispositions convenables à leur prompt rétablissement pour que l'étranger et le régnicole en visitant cette église reconnaissent les soins que le gouvernement donne à la mémoire du

(1) En original.

grand poète et du philosophe chrétien, son illustre ami, qui l'un et l'autre ont honoré leur siècle, leur patrie et la religion.

Signé : Cochin.

Ainsi, six semaines avant la première instruction préfectorale relative à la pose des pierres tumulaires de Jean Racine, à Saint-Étienne-du Mont, le rétablissement de ces deux épitaphes avait été demandé par Denis Cochin. Il n'est donc pas téméraire de supposer que l'intervention du maire du XIIe arrondissement ait pesé d'un grand poids dans la décision que prit l'Administration.

Il résulte du rapport de cet administrateur que la pierre, sur laquelle avait été gravée l'épitaphe latine de Jean Racine, était placée dans l'église de Magny-les-Hameaux, ou elle servait de dallage au-devant du maître autel...

D'après ce texte, la pierre tumulaire de Racine servait encore de dallage devant le maître-autel de la petite église de Magny-les-Hameaux, quand on la déplaça pour la porter à Saint-Étienne-du-Mont.

Cependant, dans son étude : *Racine et Port Royal* (1), M. A. Gazier rappelle que, d'après les traditions locales, la dalle aurait été, en 1810, placée le long du mur de gauche de l'église, à la place où se trouve aujourd'hui celle de Robert Arnauld d'Andilly.

Laquelle des deux informations est exacte ?

Celle rapportée par M. A. Gazier est si précise dans ses détails qu'il semble que l'on doive y accorder une créance absolue. Mais l'on sait combien les traditions locales sont, la plupart du temps, sujettes à caution et qu'il est prudent de ne les accepter qu'avec une extrême réserve. Cette circonspection s'impose surtout quand on les consulte longtemps après les événements dont elles perpétuent le souvenir. C'est, du reste, ce qu'a fait M. A. Gazier, qui s'est contenté de mentionner l'opinion généralement répandue dans la contrée, sans se porter garant de son exactitude. Aucun document sur ce point de fait n'étant connu au moment où écrivait l'éminent professeur, la tradition locale puisait, de ce manque de renseignements, une certaine force, et il était, par suite, utile de la mentionner, ne fût-ce qu'à titre d'indication.

(1) *Ouvrage cité.*

Aujourd'hui, grâce au procès-verbal de M. Denis Cochin, il n'en est plus de même, et ce petit point de détail demeure définitivement fixé.

Remarquons que l'Annuaire du département de Seine-et-Oise indiquait formellement, en 1811, que la pierre servait encore, à cette date, de dallage à l'église; elle n'avait donc pas été placée contre un mur en 1810.

D'un autre côté, il ressort de l'enquête faite, en 1817, par le sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet, que la pierre tumulaire de Racine servait encore de dallage à cette époque. Les termes du procès-verbal rédigé par M. Denis Cochin, qui résume le rapport de ce fonctionnaire, sont formels, et il n'y a aucune raison de penser que le maire du XIIe arrondissement n'ait pas analysé fidèlement la déclaration du sous-préfet de Rambouillet, déclaration qu'il eut certainement entre les mains.

... Que cette pierre avait été brisée en plusieurs morceaux; qu'une partie de ces morceaux n'existait plus et avait été remplacée par du platre; que beaucoup de lettres avaient été usées par le frottement des pieds, et que les mots JOANNES RACINE avaient été enlevés a l'aide d'un ciseau dont on apercevait encore la trace.

Non seulement les mots Johannes Racine avaient été enlevés à l'aide d'un ciseau, mais encore le mot Jacet, de Hic Jacet, avait été effacé de la même façon, ainsi qu'on le peut voir encore actuellement.

Sans le transfert de 1818, et les réparations qui y furent apportées, il est plus que probable que cette épitaphe serait aujourd'hui complètement perdue.

... Après ce travail réparatoire, toutes les anciennes lettres laissées dans l'état ou on les découvrit furent teintes en noir; quant aux lettres usées, ou qui manquaient, on en fit de nouvelles, et afin de les distinguer des anciennes, on les teignit en rouge.

Il n'en est plus ainsi. Les lettres de l'épitaphe sont aujourd'hui uniformément peintes en rouge. On ne peut que regretter qu'on n'ait pas cru devoir maintenir la distinction faite, en 1818, entre les caractères primitifs et ceux qui avaient été rétablis.

PIERRE SÉPULCRALE DE PASCAL (1)

L'épitaphe que l'on voit aujourd'hui n'est pas la seule qui ait été placée à Saint-Étienne-du-Mont à la mémoire de Pascal.

Après l'inhumation du grand philosophe dans l'enceinte de l'église, au pied du pilier d'ouverture de la chapelle de la Vierge, à main

(1) Deux tentatives furent faites pour la translation des restes de Pascal au Panthéon.

En 1796, un nommé Le Sieur, employé aux transports militaires, écrivit à Lenoir pour lui signaler combien il serait heureux de profiter de la fête de Descartes pour porter les cendres de Pascal au Panthéon. A cette fin, il sollicitait du Conservateur des Monuments des Arts l'autorisation de faire procéder à l'inhumation qu'il proposait, que rien, d'après lui, ne devait empêcher (pluviôse an IV ; janvier-février 1796).

Lenoir répondit immédiatement, sous la date du 15 pluviôse (4 février), que « l'idée était merveilleuse » et « qu'il y avait songé lorsqu'il avait fait faire la recherche du corps de Descartes », mais que les circonstances ne lui avaient pas permis de réaliser ce projet. Au sujet de l'autorisation qu'on voulait bien lui demander, il faisait remarquer à son correspondant qu'il ne pouvait l'autoriser à rien, « n'ayant aucune mission *ad hoc* ». Saint-Étienne-du-Mont étant rendu au culte, il fallait, « pour ne point scandaliser les bourgeois de ce pays-là », avoir un ordre du gouvernement. Cet ordre, le ministre de l'Intérieur pouvait seul le donner. Puisque Le Sieur connaissait Chénier, il lui était facile d'obtenir l'autorisation nécessaire, non seulement pour Pascal, mais encore pour Racine « qui peut marcher de compagnie ». Si cette autorisation était obtenue, ajoutait Lenoir, il accepterait l'offre obligeante qui lui était faite et il ordonnerait un tombeau à ce grand homme.

Malgré cette fin de non-recevoir, Le Sieur insista. Dans une seconde lettre à Lenoir, il fit remarquer que les difficultés que celui-ci entrevoyait n'étaient pas insurmontables. Bien que le lieu dans lequel reposait Pascal ait été rendu au culte catholique, il était possible de l'en retirer sans avoir besoin d'un ordre du gouvernement. La tombe se trouvant placée dans le lieu le plus dévasté de l'église, elle était, de ce fait, éloignée de l'enceinte où s'exerçait le culte. Quant aux catholiques, ils ne pouvaient apporter aucun empêchement aux travaux qui pouvaient être ordonnés dans les édifices qui leur avaient été cédés ou plutôt prêtés (21 pluviôse, an IV, 10 février 1796).

La proposition de Le Sieur n'eut aucune suite, et il nous faut arriver en l'an VIII (1800), pour voir Lenoir lui-même solliciter l'exhumation des restes de Pascal et de Racine. Dans une lettre, en date du 24 pluviôse an VIII (13 février 1800), Lenoir écrivit aux citoyens administrateurs municipaux du XIIe arrondissement, pour leur demander l'autorisation de « faire lever promptement de terre » les restes de Blaise Pascal et de Jean Racine, reposant au temple décadaire de l'arrondissement, afin de « les faire porter au Jardin-Élysée des Monuments français, où un monument leur serait élévé ». (*Archives du Musée des Monuments français*, t. II.)

Cette seconde tentative échoua complètement ; les restes des deux illustres morts restèrent à Saint-Étienne-du-Mont, où ils sont encore aujourd'hui.

droite, on ferma sa tombe par une dalle sur laquelle Florin Périer, conseiller à la Cour des aides de Clermont, son beau-frère, fit graver l'inscription suivante :

Hic jacet Blazius Paschalis, claromontanus, Stephani Paschalis in summa Arverniæ subsidiorum curia præsidis filius, post aliquot annos in severiore secessu et divinæ legis meditatione transactos, feliciter et religiose in pace Christi vita functus, anno 1662, die 19 augusti, ætatis 39, supra annum mense secundo. Optasset ille quidem præ paupertatis et humilitatis studio etiam his sepulchri honoribus carere, mortuusque etiamnunc latere, qui vivus semper latere voluerat. Verum hac in parte ejus votis cedere non potuit Florinus Perier, in eadem subsidiorum curia consiliarius, et sorori Gilbertæ Paschali matrimonio junctus, qui hanc ipsi tabulam posuit, indicem sepulchri et suæ in eum pietatis. Parce tamen laudibus, quas ipse semper summopere aversatus est, et Christianos ad christiana precum officia et sibi et defuncto profutura cohortari satis habebit (1).

Cette inscription, gravée hâtivement et dans une pierre probablement trop tendre, ne tarda pas à s'effacer sous les pas des fidèles. Pour remédier à cet inconvénient, la famille fit composer une seconde épitaphe que l'on apposa sur un des piliers de la chapelle de la Vierge, exactement au-dessus de la tombe. Cette seconde inscription, tracée sur une table de marbre, est celle que l'on voit de nos jours. Son texte est sensiblement le même que celui que l'on lisait sur la pierre tombale. Il n'en diffère que par deux légères variantes dans la rédaction du commencement et dans celui des dernières lignes :

Pro columna superiori, sub tumulo marmoreo, jacet.... Florinus Perier, Gilbertæ Pascal, Blasii Pascal sororis conjux amantissimus, hanc tabulam posuit qua et suam in illum pietatem significaret et christianos ad christiana precum officia, sibi ac defuncto profutura cohortaretur.

Cependant, l'épitaphe de la tombe continuait à disparaître et bientôt elle devint complètement illisible. Vingt-cinq années environ après la mort de Pascal (2), et afin que sa tombe ne devint pas anonyme, la famille remplaça la dalle primitive par une nouvelle pierre sur laquelle fut gravée l'inscription ci-après :

(1) Emile Raunier, *Épitaphier du vieux Paris*, t. III.
(2) Emile Raunier, *ouvrage cité.*

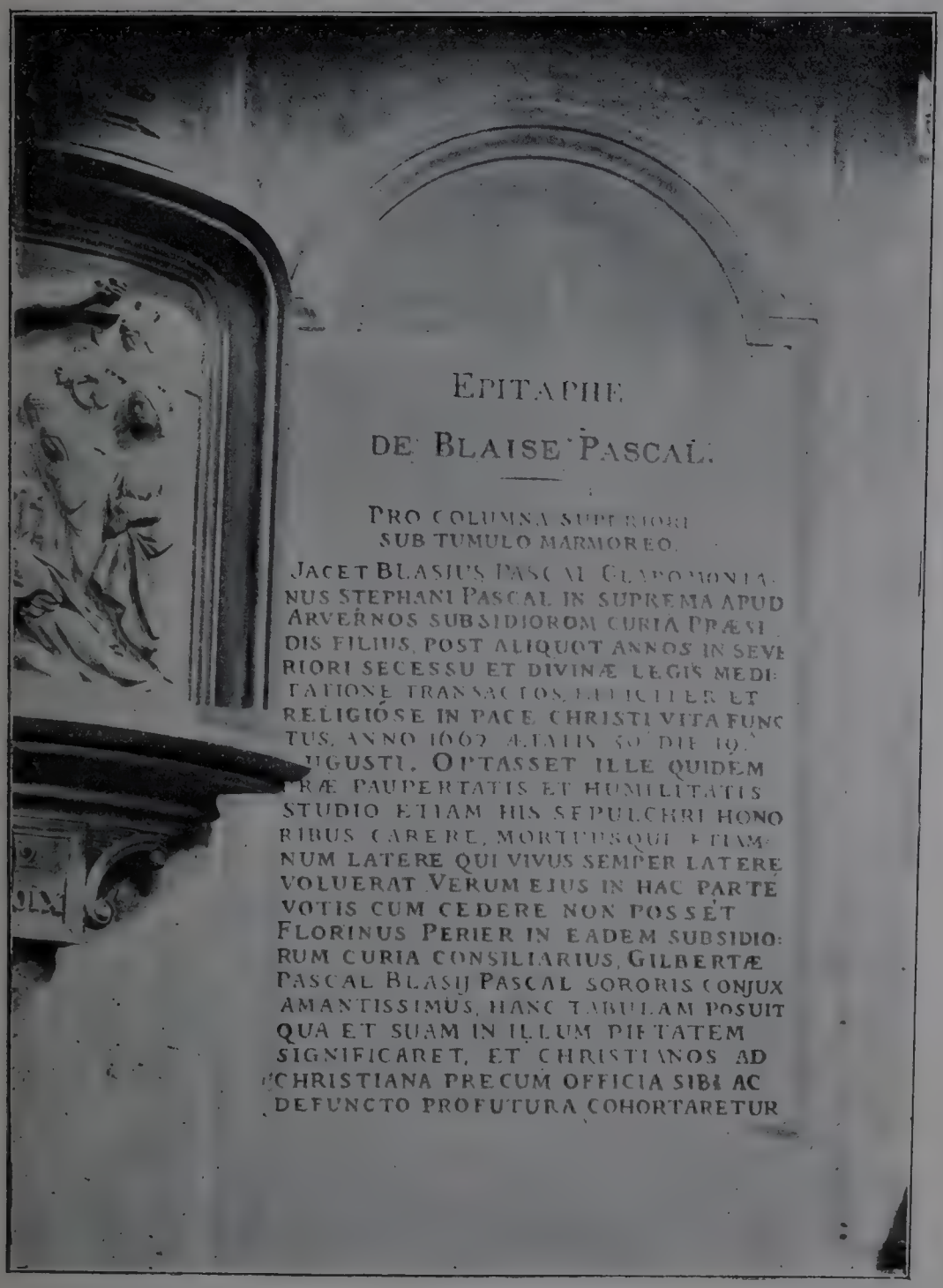

Pierre tombale de B. Pascal.

HIC JACET BLASIUS PASCAL,
CLAROMONTANUS, E VIVIS EREP
TUS ANNO DOMINI MDCLXII,
ÆTATIS XXIX, DIE XIX AUGUSTI.
ADJACET BLASIUS PERIER SUB
DIACONUS, BLASII PASCAL NEPOS
EX MATRE, PIETATE ET INGENIO
AVUNCULUM REFERENS, MORTUUS
ANNO CHRISTI MDCLXXXIV,
ÆTATIS XXXI, DIE XV MARTII.
FRATRI ET FILIO APPOSITA EST
GILBERTA PASCAL, BLASII
PASCAL SOROR DIGNISSIMA
ET FLORINI PERIER CONJUX
CARISSIMA. OBIIT DIE XXV
APRILIS, ANNO SALUTIS
MDCLXXXVI, ÆTATIS LXVI
PAX ILLIS.

Ce texte était surmonté d'un écusson timbré d'un casque à lambrequins et décoré dans le bas de deux autres écussons accolés et entourés d'une cordelière (1). Vraisemblablement les deux écussons portaient l'un, les armes de familles. *De gueules à l'agneau pascal, la banderolle chargée d'une croix de gueules ;* l'autre, celles particulières du défunt, *un œil dans une couronne d'épines* (en souvenir d'un mal d'œil dont Pascal avait été guéri par l'attouchement de la sainte Épine du Port-Royal de Paris) (2).

Cette pierre tombale a disparu dans les dévastations que subit l'église pendant la période révolutionnaire ; on sait que cette partie du monument a été tout particulièrement éprouvée à cette époque.

... CETTE ÉPITAPHE A ÉTÉ CONSERVÉE DANS CETTE ÉGLISE JUSQU'A LA RÉVOLUTION, ÉPOQUE A LAQUELLE ELLE FUT ENLEVÉE ET DÉPOSÉE AUX MONUMENTS FRANÇAIS, RUE DES PETITS-AUGUSTINS.

L'épitaphe actuelle, qui, comme nous le savons, était celle que l'on voyait fixée sur un des piliers de la chapelle absidiale, fut enlevée de Saint-Étienne-du-Mont, en vendémiaire an III (octobre

(1) EMILE RAUNIER, *ouvrage cité.*
(2) EMILE RAUNIER, *ouvrage cité.*

1794). On trouve, en effet, dans le relevé, dressé par Lenoir, conservateur des Monuments des Arts, des objets entrés dans le dépôt des Petits-Augustins, du 15 au 30 vendémiaire an III (6-21 octobre 1794), l'indication suivante :

J'ai reçu du citoyen la Salle, qui m'a dit être employé par la Commission des travaux publics, quantité de petits morceaux de marbre..., le tout pris à Saint-Étienne-du-Mont.

Et en note :

Parmi ces marbres, j'ai découvert l'épitaphe de Pascal ; celle de Racine ne s'est pas trouvée (1).

LA RÉINTÉGRATION ET LE RÉTABLISSEMENT DE CETTE INSCRIPTION SÉPULCRALE AYANT ÉTÉ SOLLICITÉE AUPRÈS DE M. LE PRÉFET PAR NOUS COMPOSANT L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE L'ARRONDISSEMENT, A L'OCCASION DE LA DÉCOUVERTE DE L'ÉPITAPHE DE RACINE, CE MAGISTRAT DÉFÉRANT A NOS RÉCLAMATIONS,... etc.

Nous avons vu qu'à la date du 28 juin 1817, M. Denis Cochin avait pris un arrêté sollicitant du Préfet de la Seine le rétablissement de l'épitaphe de Pascal, en même temps que celle de Racine, dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont. Dans son procès-verbal, M. Denis Cochin mentionne que le Préfet déféra *aux réclamations* de l'Administration municipale du XIIe arrondissement. Ce pluriel semble indiquer que M. Denis Cochin insista à plusieurs reprises auprès des autorités compétentes pour cette restitution, et l'on peut en inférer que l'arrêté pris par le maire du XIIe arrondissement et ses adjoints, le 28 juin 1817, n'a été, dans la circonstance, que le complément de pressantes interventions antérieures.

Cet arrêté a-t-il provoqué la décision ministérielle, qui fut prise alors, tendant à rendre aux églises les monuments funéraires leur ayant appartenu avant la Révolution ? Peut-être. Cependant, on ne peut rien affirmer sur ce point. Constatons, néanmoins, que le gouvernement invita, deux mois plus tard (août 1817), les Fabriques à faire connaître les monuments existant autrefois dans leurs églises et dont elles désiraient voir la réédification. Le rapprochement de ces deux dates est significatif.

Dans un état, daté du 11 avril 1818, et signé du Préfet de la Seine, Chabrol, des monuments réclamés par les Fabriques des églises de

(1) *Archives du Musée des Monuments français*, t. III.

la Ville de Paris, en exécution de la décision ministérielle du mois d'août 1817, Saint-Étienne-du-Mont est portée comme ayant demandé, le 14 octobre 1817, la restitution de l'épitaphe de Pascal.

*
* *

Les épitaphes de Jean Racine et de Blaise Pascal furent appliquées perpendiculairement contre le mur intérieur de la chapelle de la Vierge : celle de Racine à droite et celle de Pascal à gauche, quand on regarde du côté de l'entrée principale. Le visiteur les y chercherait vainement aujourd'hui. On les déplaça, en 1840, pour le marouflage de deux très belles peintures de Caminade : *la Visitation de la Vierge* et *l'Annonciation*. Depuis cette époque, comme si leur destinée voulut qu'elles ne trouvassent jamais le repos, on les vit au collatéral du chevet ; sur le mur occidental de la nef, auprès d'une des portes de l'église ; et enfin dans le petit cloître où personne ne les remarquait. Sur une intervention de M. de Guilhermy (1), elles sont aujourd'hui à l'entrée de la première chapelle du chœur, du côté sud.

Dans ces dernières années, on a rappelé leur ancienne présence dans la chapelle de la Vierge par deux inscriptions portant :

Celle de droite :

†

LES RESTES DE
JEAN RACINE
MORT LE 21 AVRIL 1699
ONT ÉTÉ RAPPORTÉS DE
PORT-ROYAL DES CHAMPS
ET INHUMÉS
PRÈS DE CE PILIER
LE 2 DÉCEMBRE 1711
R. I. P.

Celle de gauche :

†

LE CORPS DE
BLAISE PASCAL
MORT LE 19 AOUT 1662

(1) F. DE GUILHERMY, *Inscriptions de la France*, t. I.

SUR CETTE PAROISSE DE
SAINT-ÉTIENNE DU MONT
A ÉTÉ INHUMÉ
PRÈS DE CE PILIER
R. I. P.

On ne pouvait plus mal choisir l'endroit où sont aujourd'hui les pierres tombales de Racine et de Pascal. Placées dans un coin sombre, derrière une des portes du jubé, elles échappent aux regards. Ne pourrait-on pas les mettre plus en vue ? Comme l'a fait très justement remarquer M. A. Gazier, « un nouveau déplacement est indispensable, et puisque Racine et Pascal ont aujourd'hui leurs bustes dans deux chapelles latérales (1) de Saint-Étienne-du-Mont, il est à désirer que leurs épitaphes soient transportées dans ces chapelles, en pleine lumière et à proximité des deux bustes » (2).

Espérons que ce déplacement indispensable ne se fera pas trop attendre.

Ch. Manneville
Associé-Correspondant
de la Société nationale des Antiquaires de France.

(1) Le buste de Racine dans la chapelle dite de *l'Ange gardien* et celui de Pascal dans la chapelle dite de *Saint-Louis*.
Ces deux chapelles sont situées dans le collatéral gauche de la nef.
(2) A. Gazier, *ouvrage cité*.

GÉNIE FUNÈBRE

STATUETTE DE BRONZE RECUEILLIE DANS LES FOUILLES DU SOUS-SOL PARISIEN DE LA RIVE GAUCHE

Au carrefour formé par le boulevard Saint-Marcel et l'avenue des Gobelins (XIIIe arrondissement), c'est-à-dire en bordure de l'ancienne voie romaine de Lutèce à Lugdunum, des tranchées de 4 à 5 mètres de profondeur furent pratiquées, aux mois d'août et de septembre 1907, pour la construction et la déviation de plusieurs égouts.

Au cours de ces travaux, effectués sur l'emplacement d'anciens cimetières gallo-romains et mérovingiens, nous avons eu la bonne fortune de recueillir une statuette de bronze représentant un *Génie funèbre*. D'un très beau travail, cette pièce nous paraît appartenir à l'époque gallo-romaine, de la période trajane appelée, comme l'on sait, l'âge d'argent des arts romains. Elle mesure exactement 13 centimètres de hauteur et accuse un poids de 355 grammes environ.

Ce *Génie* est représenté debout dans une attitude assez dolente. Ses jambes sont croisées. Le bras droit est posé sur la poitrine et la main retient à l'épaule gauche la chlamide, presque entièrement relevée et laissant toute une partie du corps à découvert. La main gauche, dont le bras s'appuie sur une torche renversée, tient une couronne. La chevelure est bouclée et nouée au-dessus du front par le crobyle, sorte de coiffure caractérisant les *Génies*. Les épaules étaient autrefois munies d'ailes malheureusement, une d'entre

GÉNIE FUNÈBRE

Statuette en bronze trouvée dans les fouilles du quartier Saint-Marcel

VUE DE FACE

(Grandeur nature)

elles, celle de l'épaule gauche, a disparu et la cassure en est ancienne.

Notre statuette a énormément souffert. Sa surface est recouverte de boursouflures et de taches rougeâtres, résultant très certainement de l'action du feu.

Le *Génie* que nous avons exhumé est, à n'en pas douter, un *Génie funèbre*. Les deux emblèmes qui l'accompagnent, la torche renversée et la couronne, fixent d'une manière certaine son caractère. Remarquons que le *Génie du repos éternel*, possédé par le Musée du Louvre, a comme celui que nous présentons les jambes croisées De plus, un *Génie funèbre* trouvé à Samos donne le même mouvement du buste et du bras droit.

Comme l'on sait, un culte tout particulier était réservé dans la religion romaine au *Genius* (*Génie*), dieu de la nature. Le *Génie* était regardé comme présidant à la naissance de l'homme, le suivant dans son existence et mourant avec lui. Il était la force créatrice d'où sortait la race humaine. Protégeant tout particulièrement le lit nuptial, sa première manifestation se produisait à l'union des sexes. Et non seulement il engendrait l'individu, mais encore tous les êtres que ce dernier pouvait forger à sa propre image.

Ayant présidé à l'acte dont sortait la génération, le *Génie* manifestait son action, le jour de la naissance. C'était lui qui fixait le caractère personnel de celui qui venait de naître. Il était l'idée directrice de tous les actes de sa vie, le gardien de son existence, la raison de tout ce qui pouvait lui arriver d'heureux ou de fatal.

Restreinte d'abord à l'individu, l'action du *Génie* ne tarda pas à s'étendre aux collectivités humaines. De là, par une progression toute naturelle, le *Genius* arriva à personnifier tout ce qui existait, le monde imaginaire comme le monde réel, et alla jusqu'à englober le domaine des dieux. Des *Génies*, on en trouvait partout. On les rencontrait dans le monde matériel comme dans celui de la pensée, où il personnifiait les facilités de l'esprit à concevoir et à réaliser les œuvres les plus belles, les créations les plus grandioses. Son nom s'appliquait aux dieux, à Bacchus, à Cérès, à Saturne, aux saisons ; il signifiait abondance, joie, prospérité. Il était regardé comme l'auteur des sensations agréables et voluptueuses. Chacun avait le sien ; chaque groupement, chaque chose était placé sous sa protection : l'empire, les provinces, les colonies, les villes, les lieux particuliers, l'individu et les peuples, les collectivités d'hommes, les groupements

politiques, les associations, les castes, etc. En un mot, ses applications étaient innombrables.

Le *Genius* était le médiateur naturel entre l'homme et les dieux. La croyance voulait qu'il résidât dans les sphères éthérées qui séparent le ciel de la terre. Rarement il se montrait au mortel auquel il était attaché; pour ce faire, il fallait que l'individu possédât des vertus extraordinaires et presque surhumaines.

On arriva à concevoir pour chaque homme l'existence de deux génies : l'un bon, de qui venait tout le bien ; l'autre malfaisant, de qui découlait tout le mal. Cependant, nous devons dire que cette donnée, dont la paternité appartient à Lucilius, fut loin d'être universellement adoptée. Pour la grande majorité des anciens, l'individu n'avait qu'un Génie, bon ou mauvais, lequel se réjouissait, selon le cas, soit du bien, soit du mal qui arrivait à celui dont il dirigeait l'existence.

Dans la vie courante, on jurait par son *Génie*, par celui de ses parents ou de ses amis. Le serment se faisait en se touchant le front, regardé comme le siège de la force intelligente, directrice de la vie.

Les *Génies* étaient regardés par les Romains comme des dieux tutélaires. De ce fait, un culte leur était consacré. Sur un autel, élevé la plupart du temps au milieu d'une pelouse verte, au bord d'un clair ruisseau, on portait des fleurs, de l'encens, des fruits, des charbons éteints et on leur offrait une sorte de gâteau appelé *Libum*. Le platane leur était consacré et les feuilles de cet arbre servaient à leur tresser des couronnes.

Le jour de sa naissance, chacun était tenu de sacrifier à son *Génie*. Les offrandes qu'on lui dédiait à cette occasion consistaient en fleurs — images de la passagère beauté, vins — symbole de la force et de la vie, et encens. Il était défendu de sacrifier des victimes vivantes. Des danses terminaient la cérémonie.

Par suite de l'extension du *Genius* à toutes les manifestations de la vie privée et de la vie publique, le culte rendu à ce dieu fut extrêmement populaire dans le monde romain. Ne vit-on pas le César Auguste placer l'image de son propre génie entre les deux figures représentant ceux de la ville et de l'empire.

Les *Génies* furent représentés de différentes façons. Tantôt sous la forme du serpent, comme chez les Grecs le Bon Démon. Cette figuration était la plus répandue. Aussi le culte domestique du rep-

GÉNIE FUNÈBRE

Statuette en bronze trouvée dans les fouilles du quartier Saint-Marcel

VUE DE DOS

(*Grandeur nature*)

tile fut-il à Rome l'objet d'une faveur toute spéciale. Cette dévotion fut telle que, si nous en croyons Pline, les serpents auraient envahi la ville, si les incendies coutumiers qui dévastaient la cité n'en avaient débarrassé les habitants.

Tantôt aussi soit sous l'aspect d'un vieillard à la barbe longue, aux cheveux courts et portant un hibou sur la main ; soit sous les traits d'un adolescent entièrement nu, la tête couronnée de fleurs et tenant une corne d'abondance.

On les voyait encore sous les traits d'un jeune homme revêtu de la toge, relevée parfois sur la tête, dans l'attitude du sacrificateur se livrant à une libation avec la patère dans la main droite et une corne d'abondance dans la main gauche.

Souvent, les *Génies* étaient réunis, accouplés à d'autres divinités. Le plus généralement, ils étaient représentés entre les Lares domestiques (*ar familiaris*), gardiens du foyer. Dans le Laraire d'une maison de Pompéi, la *Junon* de la femme est représentée en compagnie du *Genius* de l'homme. Parfois, ils étaient confondus avec les Mânes et les Lares. On rencontre des inscriptions funéraires où ils sont associés dans une même idée : *Manibus et Genio.*

JUNON

Statuette en bronze trouvée boulevard du Port-Royal dans une sépulture païenne du IIe siècle.

L'action, le pouvoir du *Génie* ne s'exerçaient que pour l'existence de l'homme et les manifestations de son intelligence. Là s'affirme, peut-on dire, le principe de génération que les Romains attachaient à ce dieu.

Les femmes étaient, elles, placées sous la dépendance de *Juno* (*Junon*), fille de Saturne et sœur de Jupiter, de Neptune, de Pluton et de Vesta. Comme nous l'avons dit, à propos d'une statuette en bronze de cette divinité exhumée par nos soins en 1884 dans les fouilles effectuées boulevard du Port-Royal à l'angle de la rue Denfert-Rochereau (1), c'était elle qui assistait aux mariages, aux noces et aux accouchements. Objet d'un culte passionné de la part des femmes, elle accordait une protection toute particulière à ses adoratrices restées vertueuses, mais punissait, au

1) *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, t. III, p. 164 et suivantes.

contraire, sans pitié celles assez téméraires pour oublier leurs devoirs.

Au temple qui lui était dédié à Rome, les jeunes filles à la veille de se marier lui offraient leurs ceintures. A la naissance et à la mort, l'usage voulait qu'on lui portât une pièce de monnaie ; enfin, les femmes lui consacraient leurs sourcils.

Dans les maisons, il n'était pas rare de voir, auprès du lit conjugal, deux serpents, l'un mâle, l'autre femelle, représentant le *Genius* et la *Juno*. Ce double symbole marque bien l'action distincte de ces deux divinités.

Charles Magne
Associé-correspondant
de la Société nationale des Antiquaires de France.

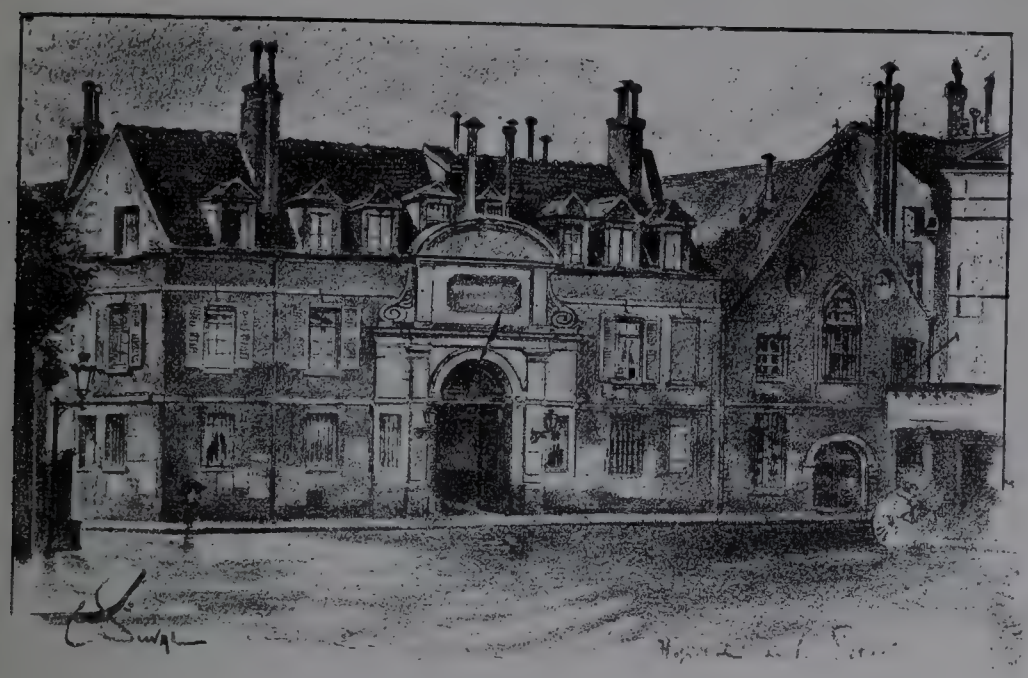

L'HOPITAL DE LA PITIÉ

Dans les premières années du dix-septième siècle la misère était grande à Paris. Les mendiants encombraient la capitale et leur nombre, qui ne cessait d'augmenter, devint rapidement si considérable que le pouvoir royal se vit dans la nécessité de rechercher les moyens propres à remédier à cette inquiétante situation.

C'est à Marie de Médicis, alors régente du royaume, que revient l'honneur d'avoir essayé de faire cesser ce désastreux état de choses. A cette fin, elle rendit, en 1612, un arrêt aux termes duquel les mendiants de Paris devaient être enfermés dans les hôpitaux, « nourris le plus austèrement possible et astreints aux travaux les plus pénibles », — travaux qui devaient être exécutés sous peine de châtiments corporels laissés à l'entière discrétion des Maîtres.

Les obligations imposées par cette ordonnance peuvent nous sembler inhumaines. Elles avaient pourtant leur raison d'être. Il était à craindre, en effet, que les hôpitaux, déjà encombrés de nombreux vieillards sans ressources, ne pussent abriter tous les mendiants

dont on voulait débarrasser les rues de la capitale. S'il était louable d'hospitaliser les malheureux incapables, par leur âge ou leurs infirmités, de gagner leur pauvre existence, on ne pouvait, cependant, accepter bénévolement tous les mendiants qui se présenteraient et leur donner les places appartenant aux malades. Aussi espérait-on, par cette sévère réglementation, éloigner tous ceux que la paresse seule incitait à mendier.

On fit mieux encore. Afin de ne pas porter préjudice à la clientèle ordinaire des hôpitaux, on décida, de créer un établissement nouveau exclusivement affecté aux individus que visait la nouvelle ordonnance. Dans ce but, il fut acheté au faubourg Saint-Victor, non loin de la célèbre abbaye de ce nom et près de la butte des Copeaulx (aujourd'hui le labyrinthe du Jardin des Plantes), un établissement de jeu de paume, appartenant à un certain Pierre Gaillant, président aux Enquêtes, et quatre maisons environnantes.

Cet îlot, relativement vaste, avait une superficie d'environ 7.200 mètres carrés. Il était limité : au nord, par la rue Copeau (rue Lacépède actuelle) ; à l'est, par la rue de Coipeaux « qui va de Sainct-Victor à Coippeaulx » (dénommée plus tard rue du Jardin-du-Roy, et aujourd'hui rue Geoffroy-Saint-Hilaire) ; à l'ouest, par la rue du Battoit, (précédemment rue Villeneuve-Saint-René et appelée quelque temps après rue du Battoir, de l'enseigne qui pendait à la maison d'un bourgeois de Paris, Barthélemy du Breul, aujourd'hui rue Quatrefages) ; enfin au midi par la ruelle Sainte-Anne, devenue plus tard rue Françoise, voie non pavée et peu passante, dans laquelle aucune maison n'avait d'entrée ni d'issue et qui allait, à cette époque, de la rue du Battoir à la rue Geoffroy-Saint-Hilaire actuelle. Cette ruelle n'était que la continuation de la rue du Puits-de-l'Hermite, qui s'arrêtait, alors, à l'endroit où s'élevait la chapelle Saint-René, et le puits qui lui était contigu, c'est-à-dire à la petite place qui la termine aujourd'hui.

Après l'aménagement des bâtiments en vue de leur nouvelle destination et la construction d'une chapelle, à laquelle on donna le rang d'église et que l'on plaça sous le titre de la *Compassion de la Vierge* ou *Notre-Dame de Pitié*, la nouvelle maison de *Renfermement des Pauvres*, comme on l'appela, reçut des vieillards indigents et les pauvres que l'on pût arrêter.

L'édit de 1612, cependant, fut loin de produire les effets que l'on en attendait. Les mendiants s'appliquèrent à éviter une hospitalité

qui leur était imposée dans de si dures conditions et, moins de six années plus tard, la maison était vide de pensionnaires.

Ayant perdu sa population de mendiants, la *Maison de Renfermement* servit alors à recueillir les enfants pauvres. Les conditions exigées pour l'admission de ces nouveaux pensionnaires étaient des plus simples. Deux pièces suffisaient : un extrait baptistaire et un certificat de pauvreté. Ces deux pièces étaient délivrées par le curé, ou, à son défaut, par le vicaire de la paroisse à laquelle appartenait l'enfant que l'on désirait faire hospitaliser. Sur la présentation de ces certificats un billet de réception était signé par deux des directeurs de la *Maison de Renfermement* et le postulant était admis.

Les enfants ainsi recueillis ne furent jamais assez nombreux pour occuper toutes les dépendances de l'hôpital. La plus grande partie des bâtiments restait inoccupée. C'est alors qu'on pensa les utiliser à retenir les filles et femmes de mauvaise vie, les incorrigibles comme celles susceptibles de s'amender. Naturellement les bâtiments affectés à ces nouvelles recrues furent séparés de ceux occupés par les enfants. En 1620, l'hôpital se composait donc de deux parties absolument distinctes et n'ayant aucun point de contact : le quartier des enfants pauvres qui fut appelé *le Bon Secours* et le quartier des femmes débauchées qu'on dénomma *le Refuge*.

Cette organisation dura près de quarante ans, c'est-à-dire jusqu'en 1656. Cette dernière année marque une date dans l'histoire de notre hôpital. A cette époque, Paris regorgeait de gens sans aveu, toujours prêts à obtenir par la violence ce qu'on leur refusait de plein gré. Si nous en croyons les écrivains du dix-septième et du dix-huitième siècle, qui se sont occupés spécialement de l'histoire de Paris, leur nombre s'élevait au chiffre effrayant de quarante mille, soit le cinquième de la population totale de la capitale.

Tous ces mendiants, redoutables par leur nombre, circulaient en pleine liberté par la ville. Divisée en corporations, ayant chacune un nom spécial répondant à la spécialité à laquelle se livraient ses membres, cette grande armée de la mendicité avait ses lois et ses grades. Son chef suprême s'appelait *Coësre* ; au-dessous de lui venaient :

Les *Cagoux* ou *archi-suppôts*, comprenant les anciens. Ils avaient pour spécialité d'enseigner aux nouveaux venus toutes les ruses à employer pour attendrir les âmes charitables ;

Les *Courtauds de boutange*, qu'on ne voyait à Paris que l'hiver,

et qui, cette saison terminée, se répandaient dans les environs de la ville pour y exercer leurs rapines ;

Les *Capons*, mendiant dans les tavernes, cabarets ou autres endroits publics ;

Les *Franc-Mitoux*, la tête couverte d'un mouchoir sale, contrefaisant les malades et simulant les attaques de nerfs ;

Les *Mercandiers*, « grands pendards qui allaient par les rues deux par deux, vêtus d'un bon pourpoint et méchantes chausses, criant qu'ils étaient de bons marchands ruinés par les guerres, le feu ou autres accidents », comme le rapporte Sauval ;

Les *Malingreux*, sollicitant sous le porche des églises la charité publique en contrefaisant les malades et en se disant hydropiques ou atteints d'ulcères aux bras ou aux jambes ;

Les *Narquois* ou *Drilles*, anciens militaires demandant l'aumône le sabre au côté ;

Les *Orphelins*, jeunes gens mendiant presque nus en hiver afin de mieux apitoyer les passants ;

Les *Piêtres*, marchant avec des béquilles et contrefaisant les estropiés ;

Les *Polissons*, qu'on voyait par bandes de quatre, vêtus d'un pourpoint en loques, sans chemise, un chapeau sans fond sur la tête, une bouteille au côté et une sébille de bois à la main ;

Les *Coquillards*, habillés en pèlerins et, comme leur nom l'indique, couverts de coquilles. Ils se disaient venus de Saint-Jacques ou de Saint-Michel et demandaient l'aumône sous prétexte de continuer leurs voyages ;

Les *Caillots*, qui sollicitaient la charité pour aller à Flavigny, en Bourgogne, se faire guérir, par l'intercession de sainte Reine, de la teigne dont ils étaient soi-disant atteints ;

Les *Sabouleux*, qu'on voyait, en proie à de fausses attaques d'épilepsie, tomber sur le pavé avec des contorsions affreuses, jetant des lèvres de l'écume qu'ils produisaient avec un peu de savon dans la bouche ;

Les *Rifodés*, mendiant en produisant aux passants un certificat établissant qu'ils avaient perdu tous leurs biens à la suite d'incendie ;

Les *Hubains*, en possession de certificats attestant qu'ils avaient été mordus par un chien enragé et que saint Hubert les avait guéris ;

Les *Marpauts*, dont les femmes s'appelaient *marquises*, on ne sait pourquoi ;

Les *Milliards*, etc., etc.

Cette armée de malandrins était un véritable danger public. Tous ces individus, vivant en marge de la société, étaient une cause de désordre permanent. On les avait vus occasionner huit émeutes en une seule année. Il était urgent, indispensable, de réagir vigoureusement si l'on voulait rendre à Paris un peu de sécurité. C'est alors que l'on décida la création d'un *Hôpital Général* destiné à recueillir d'autorité tous les mendiants de la capitale.

En réalité cet hôpital existait déjà. Il avait été créé dès 1632 (arrêt du Parlement de Paris du 16 juillet de la même année), mais, par suite de nombreuses circonstances, la plûpart politiques, l'institution n'avait reçu qu'un commencement d'exécution, notoirement insuffisant pour atteindre le but qu'on se proposait.

De 1640 à 1649 de nombreuses assemblées furent tenues pour arriver à soulager les pauvres et à diminuer le nombre des déshérités. Grâce au zèle de personnes dévouées et à l'établissement de *Magasins charitables*, installés en 1651 dans les bâtiments mêmes de la Pitié, on arriva à nourrir et à habiller un grand nombre de mendiants, sans, cependant, parvenir à diminuer, d'une manière sensible, le chiffre de ceux qui vivaient de la charité publique.

Cette situation inquiétante attira l'attention du premier président du Parlement de Paris, Pomponne de Bellièvre. Ce magistrat « supérieur à sa dignité par ses lumières et par ses vertus et qui ne connaissait point d'obstacles quand il s'agissait de la sécurité et de l'avantage de ses concitoyens », si nous en croyons Jaillot, poursuivit avec ténacité l'établissement effectif de l'Hôpital Général, ordonné par le Parlement dès 1632.

Grâce à ses instances et à sa ténacité, il put obtenir du gouvernement royal l'édit du 27 avril 1656, qui ordonna la fondation immédiate d'un Hôpital Général et fixa les règles qu'on devait y observer. Par cet édit, composé de quatre-vingt-trois articles, la plus complète organisation charitable que l'ancienne France ait connue était créée.

Comme corollaire à cette fondation, défense fut faite de mendier dans Paris, soit en secret, soit en public, sous peine du fouet pour la première fois et des galères en cas de récidive (28 avril 1656).

L'année suivante (7 mai 1657), il fut publié aux prônes de toutes les églises de la capitale que les *maisons* de l'Hôpital Général étaient

ouvertes aux pauvres de la ville et que ceux qui refuseraient de se laisser enfermer administrativement devraient quitter Paris sans délai. Six jours plus tard (13 mai), une messe solennelle fut célébrée dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié et le lendemain, lundi, 4 à 5.000 pauvres entrèrent dans les maisons qui leur étaient destinées; les autres quittèrent la ville et se répandirent dans les provinces. Paris n'avait plus un seul mendiant.

C'est à ce moment que l'on donna à l'ancienne *Maison de Renfermement des pauvres* le nom de *Notre-Dame-de-Pitié*, qui était, comme nous l'avons dit plus haut, le vocable sous lequel était placée sa chapelle.

L'Hôpital Général comprenait alors cinq maisons :

1° La maison de *Notre-Dame-de-Pitié*, située au faubourg Saint-Victor, première et principale maison à laquelle les autres étaient unies, chef-lieu de l'Hôpital Général. Il était interdit à tous notaires, huissiers ou sergents de porter aucuns exploits à l'Hôpital Général, ailleurs qu'au bureau de la Pitié (arrêt du Parlement du 18 avril 1657) ;

2° Celle de la *Savonnerie*, à laquelle on donna le nom de *Saint-Nicolas*, sise près de Chaillot (au quai Debilly actuel), assez bonne par sa situation et unie à la Pitié lors de son établissement;

3° L'hôtel *Scipion-Sardini*, dit de *Sainte-Marthe*, situé au faubourg Saint-Marcel, d'ancienne acquisition et uni à la Pitié. C'est dans cet hôtel, construit par Scipion-Sardini, gentilhomme italien, fameux et riche traitant de la seconde moitié du seizième siècle, que furent établies la boulangerie et la boucherie dont on tirait chaque jour la quantité de pain, de viande et de chandelle nécessaire aux pauvres;

4° Le château de *Bicêtre*, nommé de *Saint-Jean-Baptiste* ;

5° La *Salpêtrière*, dénommée de *Saint-Denis*, et tenant vers la rivière.

« L'un et l'autre donnés par le Roi pour le dessein de l'enferme-
« ment des pauvres et toutes unies ensemble, sur la déclaration
« vérifiée, pour composer le foyer de l'Hôpital Général. »

Grâce à une application rigoureuse, l'édit de 1656 reçut son plein effet et l'œuvre tant de fois entreprise put enfin être menée à bonne fin.

L'établissement de l'Hôpital Général amena une modification complète dans l'organisation de la maison de Pitié. On nomma, pour administrer cette dernière, six directeurs auxquels on conféra

les pouvoirs les plus étendus, tant sur les pensionnaires soumis à leur garde, sur lesquels ils avaient le droit de correction et de châtiment, que vis-à-vis de l'autorité publique. Deux de ces directeurs eurent pour département la « Grande-Pitié », deux autres « la Nouvelle-Pitié », les deux derniers enfin les écoles et infirmeries. Sous leurs ordres était un important personnel composé de :

Une supérieure, directrice des mœurs ;

Une première assistante (soit sous-directrice) ;

Une concierge ;

Quatre maîtresses d'école ;

Quinze maîtresses des ouvrages (une pour la passementerie, trois pour la lingerie, deux pour le tricot, une pour la tapisserie, deux pour la couture, trois pour les gants, deux pour le filage et une sans désignation) ;

Une infirmière ;

Une servante ;

Une maîtresse-cuisinière ;

Trois sous-cusinières ;

Trois portiers ;

Six lavandières ;

Soit en tout trente-sept personnes.

Les directeurs étaient tenus de s'assembler au moins deux fois par mois en la chambre Sainte-Anne, située au-dessus de la cuisine de la Nouvelle-Pitié.

D'après un document de l'époque, voici quel était, en octobre 1657, c'est-à-dire au lendemain de sa transformation, la description de la Pitié.

La maison comprenait trois grands corps de bâtiments faisant face sur les trois rues de Copeaux, du Battoir et du Jardin du Roi. Les deux bâtiments sur les rues de Copeaux et du Battoir avaient, chacun, une longueur de cent mètres ; le troisième donnant sur la rue du Jardin-du-Roi soixante-quatre mètres seulement. Un jardin occupait l'emplacement laissé libre par ces constructions.

La Pitié comprenait six parties distinctes, appelées respectivement :

La Cour du Bureau ;

La Cour des ecclésiastiques ;

La Pitié des garçons (autrement dite la Petite-Pitié) ;

La Grande et la Nouvelle-Pitié, pour les filles ;

La Pitié des femmes ;

L'Infirmerie.

Examinons chacune de ces divisions et voyons à quelles nécessités elles répondaient.

COUR DU BUREAU

Dans cette partie de la Pitié se trouvaient réunis :

Le *Bureau central de la Direction de l'Hôpital Général.* — C'était dans ce Bureau que se centralisaient toutes les questions intéressant les cinq maisons qui composaient le « foyer » de cette grande œuvre d'assistance;

Le *Bureau des Commissaires particuliers*, — où se traitaient les affaires particulières de la Pitié ;

Le *Bureau d'admission*, — devant lequel comparaissaient ceux qui sollicitaient leur admission dans une des cinq maisons de l'Hôpital Général ;

La *Chapelle*;

Le *Magasin*;

Le *Logement* de la concierge, des portiers et des autres officiers ;

Et enfin les *Cuisines.*

COUR DES ECCLÉSIASTIQUES

Appelée autrefois le « Bon Secours », cette cour était occupée par le recteur de l'Hôpital Général et les ecclésiastiques attachés à la Pitié et à la maison de Scipion.

PETITE-PITIÉ

Affectée aux enfants du sexe masculin, la Petite Pité se composait d'écoles-dortoirs pouvant contenir de cent à cent vingt lits, et de logements pour les maîtres d'école et autres officiers.

NOUVELLE-PITIÉ

Réservée aux filles, la Nouvelle-Pitié comprenait seize grands dortoirs de vingt-cinq à trente lits chacun, ce qui donnait de quatre

à cinq cents lits disponibles. Ces dortoirs étaient affectés comme suit :

Deux pour les enfants encore trop jeunes pour apprendre un métier ;

Douze pour les jeunes filles en apprentissage ;

Un pour les filles qui, par leur âge, étaient prêtes à entrer en condition ;

Un pour les lavandières et autres filles de service, et aussi pour quelques pauvres femmes hospitalisées dans la maison.

Dans la Nouvelle-Pitié se trouvaient encore les écoles, les logements des maîtresses d'ouvrages et des maîtresses d'écoles, les réfectoires, les salles communes, les cuisines, etc. Six cent treize personnes étaient logées dans ces bâtiments; ce chiffre se décomposait en :

Cinq cent soixante-deux filles;

Trente-trois maîtresses et autres officières ;

Dix-huit servantes.

PITIÉ DES FEMMES

La Pitié des femmes comprenait des dortoirs pouvant contenir soixante lits pour cent vingt femmes, veuves ou mendiantes, qu'on ne pouvait, faute de place, recueillir à la Salpêtrière.

INFIRMERIE

L'Infirmerie se composait de vingt lits pour les petites filles et d'une infirmerie spéciale pour les officières des maisons de l'Hôpital Général.

*
* *

Dans la pensée des fondateurs de l'Hôpital Général, la Pitié-devait être exclusivement réservée aux enfants du sexe féminin. En réalité, malgré une décision du Parlement de 1663, qui regardait comme contraire aux bonnes mœurs l'hospitalisation dans une même maison des enfants des deux sexes, notre hôpital reçut des garçons et des filles. Ils étaient, il est vrai, logés dans des bâtiments spéciaux complètement isolés les uns des autres, comme nous venons

de le voir. Les filles étaient admises à partir de quatre ans. Jusqu'à six ans elles apprenaient à s'habiller et à faire leurs prières. De six à neuf ans, les plus intelligentes recevaient quelques rudiments d'instruction (lecture et écriture). Toutes apprenaient un métier ; on leur enseignait la passementerie, la lingerie, le tricot de Saint-Marceau et le tricot fin, la tapisserie, le point de France, la couture, la ganterie, la filature, etc.

Les garçons, eux, n'étaient reçus qu'à partir de l'âge de douze ans et leur nombre s'élevait à quatre-vingts environ ; le surplus étant hospitalisé à Bicêtre. Ils apprenaient la lecture, l'écriture, le service de domestique, à faire les courses et à servir à l'église ; ils étaient, en outre, formés au chant et allaient aux convois. Pour cette dernière fonction, l'Hôpital Général recevait dix sols par chaque enfant pour la première douzaine, et un sol au delà de ce nombre.

Au sortir de l'Hôpital, tous ces enfants étaient placés, soit comme domestiques chez les particuliers, soit comme ouvriers chez les artisans de la capitale. Ils convient d'ajouter qu'ils ne sortaient de la Pitié pour entrer en condition qu'à la suite d'une enquête minutieuse sur les personnes qui les demandaient et après fixation du montant de leurs gages. Quelques jeunes filles étaient mariées à des artisans et pendant plusieurs années on en embarqua pour nos colonies d'Amérique où on les mariait.

A peine organisé, l'Hôpital Général put à peine suffire aux demandes d'admission qu'il recevait chaque jour et, moins d'une année après sa nouvelle affectation, c'est-à-dire en 1658, la Pitié était devenue insuffisante pour abriter les nouveaux pensionnaires qu'elle devait recueillir. C'est qu'en dehors des enfants pauvres, l'hôpital continuait à recevoir des femmes de mauvaise vie. Confinées dans deux bâtiments auxquels on avait conservé leur ancienne dénomination de *Bon Secours* et de *Refuge*, ces hospitalisées occupaient une grande partie des lits réservés aux enfants indigents. Cette situation anormale, si contraire aux dispositions de l'édit du 27 avril 1656, ne pouvait se prolonger indéfiniment. Pour y remédier, les administrateurs de l'Hôpital Général recherchèrent, dès l'année 1658, les moyens d'éloigner le Refuge de la Pitié et de le transférer en un autre endroit.

Une seconde raison poussait les directeurs de la Pitié à se débarrasser du Refuge. A cette époque, cette maison était placée sous la haute direction d'une femme de grand mérite, Mme Marie Bon-

neau, restée veuve, à l'âge de seize ans, de Jean-Jacques de Beauharnais de Miramion. Malgré l'autorité que cette directrice exerçait sur les pensionnaires confiées à sa garde, ces dernières étaient des plus turbulentes et ne cessaient d'être une cause permanente de désordre. Aussi, autant pour rendre à l'hôpital sa pleine affectation que pour lui donner un peu plus d'ordre et de calme, décida-t-on d'installer le Refuge en dehors des bâtiments de la Pitié.

En face de la Pitié, de l'autre côté de la ruelle Sainte-Anne existait un jeu de paume appelé le Tripot. Les directeurs de l'Hôpital Général, d'accord avec Mme de Miramion, pensèrent à acquérir cet immeuble et une maison qui lui était mitoyenne pour y installer les femmes de mauvaise vie. De nombreuses libéralités furent faites à cette intention, notamment par Mme Marie du Sita, veuve de Jacques Viole, conseiller au Châtelet. On donna, entre autres, une tapisserie de haute laine, toute rehaussée de soie, représentant l'histoire de Didon et estimée 12.000 livres, ainsi qu'une corbeille d'argent pesant 32 marcs 6 onces, — vendue ultérieurement à un sieur Lescot pour la somme de 937 livres. Grâce à ces libéralités, le Tripot put être acheté dans les premiers jours de l'année 1659, moyennant 8.000 livres.

L'idée de l'établissement de la maison du Refuge dans les nouveaux bâtiments que l'on venait d'acquérir ressort clairement d'une note du 25 juillet 1658. On voit, par ce document, qu'on avait été obligé de prendre, pour loger les pauvres, les maisons du Bon Secours et du Refuge enclavées dans la Pitié et servant primitivement à la retraite des femmes et filles débauchées ou de mœurs suspectes. De ce fait, il n'y avait plus à Paris de lieu propre où l'on pût recueillir les femmes qui voulaient se retirer de la débauche, celles condamnées par la justice à être enfermées et les filles dont les parents demandaient la séquestration pour mettre un terme à leurs débordements et en empêcher le retour. Le désir de purger Paris de l'impureté et de la corruption des mœurs, ajoute notre document, suggéra à un certain nombre de personnes charitables la pensée de fonder un Refuge général pour les femmes débauchées et de confier à l'Hôpital Général qui, par son organisation, était seul à même de poursuivre la réalisation de ce dessein, le soin de pourvoir à cette création. Cette idée, répandue dans tous les milieux charitables des paroisses, fut unanimement approuvée et l'on décida d'acquérir le jeu de paume nommé le Tripot, lieu estimé propre à l'établissement

projeté. C'est dans ce but que furent données la tapisserie et la corbeille d'argent et l'on promit que, dans l'avenir, les fonds ne manqueraient pas pour assurer l'existence de cet établissement.

Ainsi donc, acheté pour abriter les femmes et filles de mauvaise vie, on pourrait supposer que le Tripot servit immédiatement à cette destination. Il n'en fut rien, et, pendant six années, la maison resta vide de pensionnaires. Ce n'est qu'en 1665 que le Refuge y fut établi, et encore fallut-il, pour cela, que des lettres patentes d'avril 1665 vinssent enjoindre aux directeurs de l'Hôpital Général le rétablissement de la maison du Refuge. La nouvelle maison comprit alors soixante cellules pour les *Forcées*, c'est-à-dire pour les femmes et filles enfermées d'autorité, et soixante lits pour les femmes et filles pénitentes, recluses de leur plein gré, et qu'on appelait les *Volontaires*.

La réunion du Tripot à la Pitié était plus fictive que réelle. La rue Françoise, en séparant les deux immeubles, contribuait à faire du Refuge un établissement complètement autonome. Cette situation n'était pas sans créer de nombreuses difficultés à l'administration de l'Hôpital Général et rendait, de sa part, toute surveillance illusoire. Pour y remédier on décida de réunir complètement les deux établissements en supprimant la rue qui les séparait. Après de longs pourparlers, cette mesure fut pleinement réalisée en 1674.

Par suite de nécessités toujours grandissantes, l'action de l'Hôpital Général ne cessait d'augmenter et, bientôt, on dut chercher de nouveaux locaux pour abriter ceux qui venaient frapper à la porte de la Pitié. Déjà, en 1673, les administrateurs s'étaient rendus acquéreurs du couvent de la Mère-Dieu situé rue d'Orléans (rue Daubenton actuelle) et contigu aux bâtiments du Refuge, — adjudication du 15 novembre. Malgré son importance, cette nouvelle acquisition était encore insuffisante pour que la Pitié pût accueillir toutes les demandes d'admission qu'elle recevait. C'est alors qu'on jeta les yeux sur l'ancien Tripot. Complètement aménagés, les locaux occupés par le Refuge se prêtaient à merveille à une utilisation immédiate. De plus, enclavés entre les anciens bâtiments et ceux nouvellement acquis du couvent de la Mère-Dieu, ils permettaient d'installer plus grandement les divers services et de leur donner une répartition mieux en harmonie avec les besoins auxquels ils répondaient.

Il faut dire aussi que, pour tenir complètement leurs turbulentes pensionnaires, dont l'indiscipline était pour elles un constant souci,

les directrices du Refuge cherchaient à les isoler complètement. Dans ce but, Mme de Miramion et Mme de Traversé, aidées de la duchesse d'Aiguillon, s'étaient rendues acquéreurs, pour la somme de 30.000 livres, de plusieurs maisons situées entre la rue Coppeau, la rue du Battoir et la rue Françoise, du côté de la rue de la Clef, et y avaient installé quelques-unes des femmes confiées à leur garde — très probablement les plus turbulentes. Rien donc ne s'opposait à un nouveau transfert de la maison du Refuge. Dans ces conditions, un accord ne tarda pas à se conclure entre le Bureau de l'Hôpital Général et les dames charitables, et il fut décidé que toutes les femmes débauchées seraient hospitalisées dans les immeubles récemment acquis par Mmes de Miramion et de Traversé. Une somme de 40.000 livres fut affectée à la construction de nouveaux bâtiments et, le 27 juin 1679, le transfert de la maison du Refuge était un fait accompli. Nous avons tous connus ces bâtiments qui, sous le nom de Sainte-Pélagie, servirent de prison politique durant le dix-neuvième siècle ; comme on le sait, ils n'ont disparu que de nos jours.

Par suite de cette séparation, la Pitié comprit tout l'îlot limité aujourd'hui par les rues Lacépède, de Quatrefages, Daubenton et Geoffroy-Saint-Hilaire. Les anciens bâtiments furent affectés aux enfants et ceux du Tripot et du couvent de la Mère-Dieu aux mendiants des deux sexes.

Malgré ses agrandissements successifs, la Pitié, cependant, étouffait dans son enceinte trop étroite. Le manque de places était si complet que les administrateurs de l'Hôpital Général se virent obligés d'installer l'infirmerie et la buanderie de l'hospice dans une de leurs maisons située rue du Battoir, maison dite de Saint-François-de-Salles parce qu'elle avait appartenu primitivement aux religieux de cette communauté. Par cette adjonction, quelques parties des bâtiments avaient été rendues disponibles. Mais la rue du Battoir qui séparait la Pitié de son annexe rendait le service impraticable. Pour y remédier, les administrateurs demandèrent à réunir cette maison aux bâtiments de l'hospice, en supprimant la partie de le rue du Battoir comprise entre la rue du Puits-de-l'Hermite et la rue Daubenton. Ils firent valoir qu'il n'y avait aucun inconvénient à accueillir favorablement leur requête, car la portion de rue dont ils sollicitaient la suppression ne possédait aucune habitation particulière. De plus, elle n'était d'aucune utilité, trois autres voies publiques, séparées les unes des autres d'environ 66 mètres, con-

duisant dans la même direction. Ces trois rues étaient : celle du Jardin-du-Roi (rue Geoffroy-Saint-Hilaire), de la Fontaine (rue de la Pitié actuelle) et de la Clef.

Après de nombreuses enquêtes, il fut donné satisfaction à la demande des administrateurs de l'Hôpital Général. Par lettre patente du 22 août 1782, enregistrée au Parlement le 3 septembre suivant, les directeurs et administrateurs de l'Hôpital Général furent autorisés à réunir à la maison de la Pitié celle dite de Saint-François-de-Salles, en enclavant dans l'enceinte de l'hospice la partie de la rue du Battoir qui séparait les deux immeubles. De ce fait la Pitié avait l'étendue qu'elle a aujourd'hui.

*
* *

Après avoir décrit les agrandissements successifs de la Pitié, il nous faut examiner maintenant quel était le régime alimentaire auquel étaient soumis les pensionnaires qu'elle abritait. Ce régime était des plus frugal. Les hospitalisés recevaient, chaque jour, du pain bis, du potage, environ 180 grammes de bœuf cru, quantité qui se trouvait réduite à 90 grammes de viande sans os après la cuisson, et pour boisson de l'eau ; seules les personnes âgées ou très affaiblies par leurs infirmités recevaient un demi-septier de vin, soit un huitième de litre.

Les jours maigres, les repas comprenaient le pain, du potage, deux ou trois œufs, du beurre et du fromage. Durant le carême, l'ordinaire se composait de fèves, pois, harengs, fromage et beurre.

Comme on le voit, la nourriture était réduite au plus strict nécessaire. C'est que la situation budgétaire de l'Hôpital Général semble n'avoir jamais été bien brillante. En 1662, notamment, la misère fut si grande à Paris que l'Hôpital Général eut de neuf à dix mille pauvres à hospitaliser, en dehors des enfants des deux sexes et des vieillards qu'il abritait déjà. A soulager de telles misères, ses modiques ressources furent bientôt épuisées et les administrateurs se virent dans la nécessité de faire connaître qu'ils seraient obligés de renvoyer tous les pauvres qu'ils secouraient si on ne venait à leur aide (déclarations des 21 et 24 avril 1662). Cet appel fut entendu et le Parlement ordonna, par deux arrêts en dates des 26 avril et 15 juin de la même année, que les communautés religieuses de la capitale

contribueraient à la nourriture et à l'entretien des pauvres jusqu'à concurrence de 100.000 livres.

Près de quatre-vingts ans plus tard la situation ne s'était pas améliorée. Voici comment s'établissait alors le budget de l'Hôpital Général, d'après un compte financier afférent aux six années comprises entre 1739 et 1744 :

Recettes. — 9.972.472 liv. 9 s. 6 d., soit par année : 1.662.071 liv. 4 s. 11 d.

Dépenses. — 10.930.702 liv. 7 s. » d., soit annuellement 1.821.783 l. 14 s. 6 d., accusant ainsi un déficit de 159.712 liv. 9 s., 7 d., soit par an, 26.618 liv. 8 s. 3 d., de débet.

Ces chiffres sont globaux et intéressent les neuf maisons dont se composait alors l'Hôpital Général. Ces maisons étaient :

1° Quatre maisons principales :

La Pitié,
La Salpêtrière,
Bicêtre,
Scipion.

2° Cinq maisons unies :

Sainte-Pélagie, c'est-à-dire le Refuge,
Le Saint-Esprit,
Deux maisons d'Enfants trouvés,
Les Enfants-Rouges.

On comprend qu'avec un déficit annuel de 26.618 livres, il était difficile aux administrateurs de nourrir plus copieusement les hospitalisés — enfants et adultes — dont ils avaient la garde.

Un rapport non signé, mais portant la date du samedi 29 novembre 1760, nous donne des renseignements excessivement précieux sur le fonctionnement de notre hôpital. L'auteur, ou les auteurs, de ce document commencent par nous indiquer les trois catégories de personnes que recevait la Pitié. C'étaient :

1° Les enfants trouvés, « mâles et femelles », que l'on retire de nourrice à l'âge de cinq ou six ans ;

2° Tous les pauvres petits enfants, orphelins ou non orphelins, de Paris ou des provinces du royaume ;

3° Tous les mendiants et mendiantes de la ville arrêtés dans la capitale.

Le nombre des enfants ainsi recueillis s'élevait au chiffre de 1.600

environ ; 400 personnes (officiers, officières, prêtres, commis, gouvernantes, domestiques, etc.) composaient le personnel de l'administration.

La grande majorité des enfants couchaient seuls ; exception était

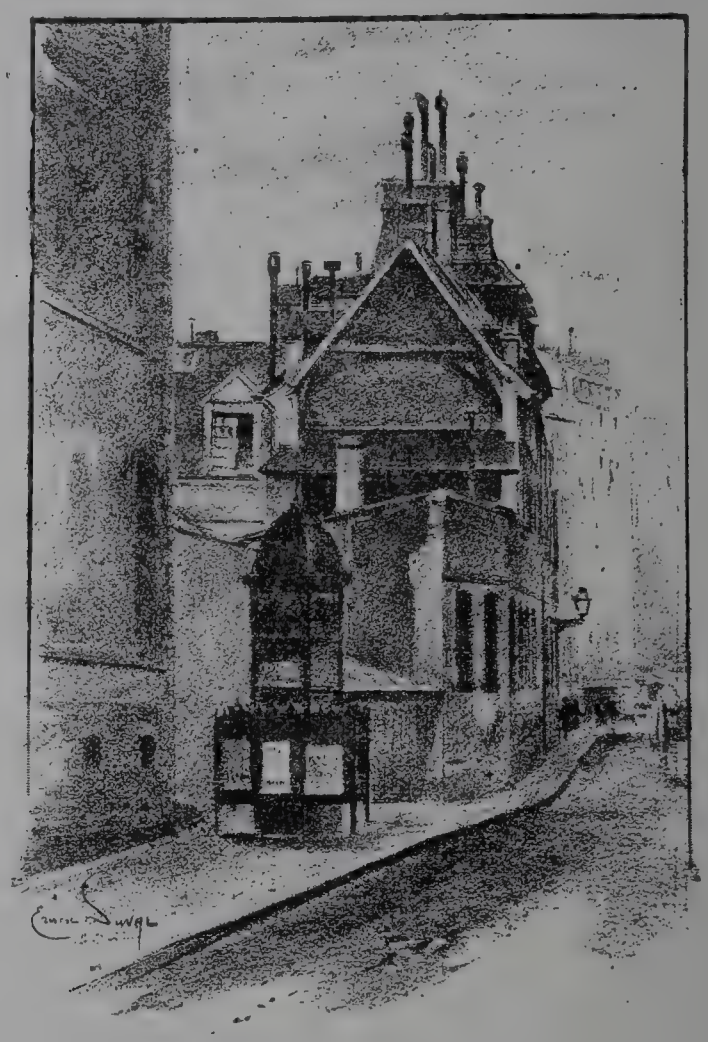

LA PITIÉ

Rue Geoffroy-Saint-Hilaire.

faite, cependant, pour les plus jeunes, qui n'avaient qu'un lit pour deux.

La nourriture qu'on leur donnait consistait en une livre un quart de pain par jour, de la viande trois fois par semaine, des légumes, du beurre ou du fromage les autres jours ; jamais de vin.

L'habillement qu'ils recevaient se composait d'une petite jaquette de bure grise, d'un bonnet de laine, de bas d'étoffe pour l'hiver et de toile pour l'été, aux pieds des sabots. On ne leur donnait

des culottes que lorsqu'ils avaient atteint quatorze ou quinze ans.

Les mendiants, hommes et femmes, reçus à la Pitié étaient ceux que les archers de l'Hôpital Général arrêtaient dans Paris. Car, détail des plus curieux, l'Hôpital Général avait sa petite armée. Ces archers, — appelés vulgairement « archers de l'écuelle », parce que dans les premiers temps de leur création ils avaient la faculté d'aller chercher chaque jour de la soupe à la Pitié, — étaient au nombre de quarante, sous le commandement d'un chef ou capitaine général qui leur donnait l'ordre chaque jour et les répartissait dans les différentes rues et églises de Paris. Ces archers étaient divisés en brigades de chacune sept hommes. Le guet était obligé de leur prêter main forte dans le cas où on essayait de les empêcher de faire leur service. Ils portaient une bandoulière jaune, avec un écusson au milieu duquel était une fleur de lys, et pour devise : Hôpital Général. Le capitaine recevait un traitement annuel de 1.200 livres, comprenant 800 livres versées par l'Hôpital Général et 400 livres données par différentes églises de Paris. Les gardes touchaient 1 fr. 25 par jour et étaient payés chaque semaine.

L'administration de la Pitié était confiée à vingt-six habitants notables de Paris ; ceux-ci avaient sous leurs ordres un personnel de cent quatre-vingt-seize agents ou domestiques, comprenant :

8 Commissaires,
2 Chirurgiens,
1 Greffier économe,
1 Sous-économe,
4 Commis,
1 Archiviste,
7 Officiers,
160 filles de salles,
6 Prêtres,
6 Maîtres d'école.

Dans l'hôpital existaient également des magasins de grains, légumes, huiles, épiceries, sabots, pelles et tous autres ustensiles dont on avait besoin dans les différentes maisons composant l'Hôpital Général. La distribution en était faite toutes les semaines.

Jusqu'à la Révolution aucun changement ne fut apporté à l'organisation de la Pitié. D'après le rapport sur les hôpitaux de Paris pré-

senté par Tenon en 1786, la maison qui nous intéresse était occupée par. . . . . 1.300 pensionnaires.

Les autres abritaient :

La Salpêtrière	6.720	—
Bicêtre.	3.124	—
Scipion	72	—
L'hospice du Saint-Esprit, joignant l'Hôtel de Ville.	100	—
La maison des Enfants trouvés de la Couche, sise rue Notre-Dame, près la Cathédrale et vis-à-vis de l'Hôtel-Dieu.	160	—
La maison des Enfants trouvés du faubourg Saint-Antoine	396	—
L'hospice de Vaugirard, faisant depuis peu partie de l'Hôpital général	2.128	—

Ce qui donne pour total le chiffre considérable de . . . . . 12.000 hospitalisés, non compris les femmes et filles pensionnaires du Refuge.

***

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la Pitié devait, lors de la création de l'Hôpital Général, être exclusivement réservée aux enfants du sexe féminin. Nous avons vu, également, que, par tolérance, on avait continué à admettre les garçons conjointement avec les filles. A la fin du dix-huitième siècle, ce qui avait été l'exception était devenu la règle absolue, et la Pitié ne recevait plus que des enfants du sexe masculin. Voici, d'après Aubry-Duménil, greffier de l'Hôpital Général, siégeant à la Pitié même, et par conséquent bien placé pour nous renseigner, les conditions d'admissibilité imposées à ces enfants et la vie qu'ils menaient à l'hôpital :

« Cette maison ne contient, dit-il, que des garçons dont le nombre, année commune, s'élève à celui de douze ou treize cents. L'on y est admis depuis l'âge de six ans jusqu'à douze, et il suffit pour y entrer d'apporter l'extrait baptistaire de l'enfant et un certificat de M. le curé de la paroisse des père et mère, constatant qu'ils sont hors d'état de nourrir l'enfant qu'ils présentent.

« Il faut, en outre, que les parents dont la pauvreté se trouve cer-

tifiée, soient domiciliés dans Paris au moins depuis deux ans, ou dans le ressort du Châtelet.

« Une fois admis à la Pitié, les enfants y restent jusqu'à leur première communion et n'en sortent que pour être mis en métier, à moins que les parents dans l'intervalle ne les retirent en justifiant qu'ils sont en état d'en prendre soin.

« Pendant leur séjour dans cette maison, les enfants sont divisés par classes, qui sont présidées par des maîtres et où ils apprennent leur religion, à lire, à écrire et à compter. »

Et Aubry-Duménil ajoute que les enfants n'étaient soumis à aucun travail manuel; ce qui est regrettable, conclut-il.

Le fait est rigoureusement exact. Ce n'était que lorsque l'enfant avait fait sa première communion qu'on se préoccupait de lui mettre en main le métier qui devait le faire vivre. On le plaçait alors à l'essai chez un artisan de la ville et le contrat d'apprentissage n'était passé que lorsque l'enfant avait accepté en pleine connaissance de cause le métier qu'on lui proposait.

Dans un rapport établi par les administrateurs de l'Hôpital Général à la date du 17 mai 1790 et intitulé : *Observations sur l'hôpital de la Pitié*, nous voyons pourquoi les enfants n'apprenaient aucun métier durant leur séjour à l'hospice. On lit, dans ce document, que l'Administration de l'Hôpital Général avait essayé à plusieurs reprises de former les enfants au travail manuel, mais qu'aucune de ses tentatives n'avait pu réussir, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, beaucoup de parents n'amenaient leurs enfants que par indifférence pour eux ou par mécontentement et pour les corriger. Ensuite, de ce que ces enfants, amenés par ces motifs, ne restaient à la Pitié que fort peu de temps ; les uns n'y séjournant que quinze jours, trois semaines, d'autres quelques mois seulement. On en voyait même qui, dans le cours de leur jeunesse, y étaient venus à cinq et six reprises différentes.

Une troisième raison était que les villes et paroisses composant la vicomté de Paris n'adressaient à la Pitié que les enfants attaqués de maladies ou infirmités qui les empêchaient de se livrer à aucun travail.

Et les administrateurs ajoutaient que la Pitié était alors comme « l'égout des hospices particuliers ».

Reconnaissons que dans ces conditions il était difficile, si non impossible, de faire apprendre un métier quelconque à tous ces pauvres déshérités.

Une fois hors de l'hôpital, les enfants étaient loin d'être abandonnés à eux-mêmes. Jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'âge d'homme les administrateurs de la Pitié ne cessaient de s'occuper d'eux. Des inspecteurs, spécialement nommés à cette intention, les visitaient dans leurs ateliers et rendaient compte, chaque jour, des conditions dans lesquelles ils les avaient trouvés, tant au point de vue du travail qu'à celui de l'hygiène à laquelle ils étaient soumis. Les inspecteurs du travail ne datent point de nos jours.

Jusqu'en 1788, l'Hôpital Général ne soigna personnellement aucun de ses malades. Ceux de ses pensionnaires que la maladie venait à frapper étaient tous dirigés sur l'Hôtel-Dieu, qui était, à cette époque, le grand hôpital de la capitale. C'est que, malgré son titre, l'Hôpital Général n'était pas une institution de charité au sens médical du mot, mais bien un établissement d'hospitalisation pure et simple, un hospice. Aussi, limité aux œuvres d'assistance, son organisation n'avait-elle rien prévu pour le soulagement et la guérison des malades. Ce ne fut qu'en 1788 que les administrateurs créèrent dans leurs maisons trois hôpitaux pour soigner leurs pensionnaires. La Pitié fut au nombre des maisons qui reçurent un hôpital. On y soigna tout particulièrement les enfants atteints de la teigne, de la gale et des humeurs froides. Le nombre des malades qu'elle pouvait recevoir ne pouvait dépasser le chiffre de deux cents.

Dans l'histoire de la Pitié sous l'ancien régime peu de faits anecdotiques sont à glaner. M. Tesson, dans son remarquable rapport sur cet hôpital, en a cité quelques-uns ; les voici, dans leur ordre chronologique :

10 *novembre* 1677. — Le Bureau est informé que les grandes filles de la Pitié auxquelles on apprend à écrire, font parvenir des lettres au dehors ; qu'une autre est surprise copiant un sermon, ce qui lui prenait le temps qu'elle devait donner aux travaux de l'hôpital,

Décide que pas une fille ne sera instruite ni élevée à l'écriture sans la permission du Bureau et le rapport de Mme Ozon, supérieure, qui est invitée à veiller à ce que les filles n'écrivent ni ne fassent porter aucune lettre, sans, qu'au préalable, elle les ait lues.

18 *mai* 1678. — Le Bureau décide que pour honorer la mémoire des chefs de la direction qui sont morts et marquer le respect du Bureau envers les chefs vivants on ornerait et ferait placer leurs portraits dans le grand bureau de la Pitié.

20 *mai* 1715. — La Compagnie décide qu'il sera fait défense au sieur Amadée, prêtre ecclésiastique attaché à la Pitié, de découcher dorénavant ; lui enjoint de manger comme les autres au réfectoire ; renvoie son neveu qui couchait dans sa chambre, ainsi que le concierge qui le laissait sortir pour découcher sans en prévenir.

18 *juin* 1725. — Les enfants de la Pitié et ceux de la Trinité se sont battus au convoi de M. Desmaretz le 16 juin; ceux de la Trinité ont insulté les enfants de la Pitié en les frappant et en leur cassant leurs flambeaux. (Nous avons dit plus haut que la Pitié fournissait, moyennant salaire fixé par tarif, des enfants pour suivre les convois de personnes de condition.)

17 *mars* 1732. — Incendie dans un grenier. (Cet accident amena l'achat de pompes à incendie que nous voyons indiqué à la date du 5 avril 1732.)

5 *avril* 1732. — Le Bureau décide l'achat de trois pompes, l'une pour la Pitié, l'autre pour la Salpêtrière, la troisième pour Bicêtre.

31 *mars* 1732. — Un enfant trouvé, élevé à la Pitié, est né avec deux langues dans la bouche. Le chirurgien, ayant voulu couper le corps étranger, a coupé la langue principale ; l'enfant est mort.

20 *mars* 1732. — Les mendiants arrêtés dans la Ville sont dépouillés par les archers qui les conduisent au Grand Châtelet. Il est décidé que les mendiants arrêtés seront tout d'abord amenés à la Pitié.

11 *août* 1732. — Le mélange des garçons de service avec les filles des dortoirs occasionne de la débauche et du scandale. A l'avenir le service sera fait par des personnes d'un même sexe.

23 *novembre* 1733. — Il y a à la Pitié 296 personnes de services pour 650 enfants, tandis qu'à l'hôpital des Enfants-Trouvés, il n'y en a que 20 pour 700 enfants, ce qui occasionne une dépense pour près de 250 bouches inutiles.

Il faut faire choix de personnes fidèles, non laronnesses, ni dans le désordre des mœurs, qui ont une multitude de connaissances étrangères dans un faubourg pleins de soldats...

12 *janvier* 1733. — Le Bureau décide que l'entrée de l'hôpital sera refusée aux deux jésuites qui viennent enseigner dans les classes de la Pitié sans mission de qui que ce soit et à l'insu du Bureau.

*
* *

Nous voici arrivé à la Révolution. Avant d'aborder l'histoire de la Pitié pendant cette période, il convient de dire un mot de la chapelle qui la desservait et qui servait de paroisse à tous les pensionnaires de l'hôpital.

On ignore complètement, — du moins nous n'avons trouvé sur ce point aucun renseignement, — la date exacte à laquelle a été construite la chapelle de la Pitié. Ce que l'on sait, c'est que durant les premières années de son existence l'hospice releva de la paroisse de Saint-Médard et que ce ne fut qu'en 1641, par une sentence du 30 septembre de cette même année, que Saint-Médard fut déchargée, moyennant le paiement, à son profit, d'une redevance annuelle de 25 sous, du gouvernement spirituel de la Pitié.

La chapelle était-elle déjà construite à cette date? La chose n'est point impossible, et, pour notre part, nous inclinons fortement à le penser. Elle fait partie, en effet, de l'ensemble des constructions qui furent élevées en bordure de la rue Lacépède avec retour sur la rue Geoffroy-Saint-Hilaire au commencement du dix-septième siècle, lors de la création par Marie de Médicis de la maison de *Renfermement des Pauvres*, origine, comme nous l'avons vu, de la Pitié. Enclavée dans ces bâtiments, il est à présumer que sa construction date de la même époque et rien ne permet de supposer qu'elle ait été édifiée à une date postérieure.

Par les soins des administrateurs de l'Hôpital Général, la chapelle — l'église comme on l'appelait — fut l'objet d'embellissements considérables. Tout d'abord, afin de permettre aux pensionnaires de la Pitié d'entendre la messe de l'intérieur au lieu de rester dans la cour, comme la plupart d'entre eux y étaient obligés faute de place, on commença par agrandir la tribune qui surmontait la porte d'entrée. On recouvrit les murs de très jolies boiseries, dont une partie subsiste encore aujourd'hui. L'autel subit malheureusement une mutilation des plus regrettables. En vertu d'une délibération du Conseil d'administration de la Pitié en date du 15 septembre 1658, le retable de ce maître-autel fut transporté dans la chapelle de la Salpêtrière et à sa place on en éleva un autre surmonté d'une *descente de croix*, tableau dû à la générosité du duc de Richelieu. Cette toile, attribuée à Daniel de Valterre fut enlevée le 14 juin 1793 et déposée au dépôt des Petits-Augustins ; on ignore ce qu'elle est devenue.

Ce maître-autel transformé n'existe plus aujourd'hui. Celui que l'on voit actuellement date du dix-huitième siècle et M. Tesson, dans son rapport sur la Pitié, fait très justement remarquer qu'on n'en trouverait peut-être pas facilement à Paris d'autre exemple aussi bien compris et aussi complet. Il se compose de quatre colonnes

ioniques surmontées d'un fronton triangulaire, abritant un groupe représentant la Vierge fondant en pleurs sur le corps mort de son fils, dont la tête est soutenue par un ange ; un second ange à ses pieds tient la couronne d'épines. Le devant de l'autel est orné d'un médaillon sculpté en marbre blanc ; il représente une Mère de douleur tenant le corps de son fils sur ses genoux.

En 1683 la chapelle tombait en ruine (ce qui semble bien indiquer qu'à cette date sa construction était déjà ancienne) et l'on dut se préoccuper de sa réfection. Faute de ressources suffisantes, ce ne fut qu'en 1687 que les travaux purent être entrepris, et cela grâce à divers legs faits à cette intention. Le roi accorda 4.000 livres ; un sieur Pinette et une dame Baudouin donnèrent ensemble 4.000 livres également ; le Procureur Général du Parlement de Paris 600 livres ; une demoiselle, qui voulut garder l'anonymat, 2.000 livres « à charge de célébrer cinq messes basses par an ». Le montant de ces divers dons faisait un total de 10.600 livres. Malheureusement le devis des travaux projetés s'élevait à 14.000 livres, d'où une insuffisance de crédits de près de 4.000 livres, sans compter les imprévus. Il ne fallait pas songer, dans ces conditions, à entreprendre la reconstruction totale de la chapelle. On se contenta d'en consolider les parties les plus abîmées et à édifier une chapelle latérale ayant 18 mètres de long sur 8 mètres de large ; cette dernière chapelle correspondait avec la chapelle principale par de larges baies cintrées et son sol était surélevé de deux marches. Elle sert aujourd'hui de magasin.

Cette même année de 1687, Mme d'Aligre du Bois Landry offrit de donner 4.650 livres pour la « construction d'un logement de rez-de-chaussée avec grenier au-dessus attenant le mur de l'église pour que ladite dame puisse voir le grand autel et entendre la messe ». Cette offre fut acceptée.

La porte qui faisait communiquer ce logement avec la chapelle était ornée d'un médaillon en marbre sculpté en bas-relief. Ce médaillon est celui que l'on voit présentement sur le devant de l'autel et dont nous avons parlé.

A gauche, dans un encadrement qui existe encore, se voyait un tableau du peintre Louis de Boullogne, représentant de petits enfants à genoux devant une sainte.

Sur le devant de la tribune existait, et existe encore, un tableau représentant « la Conversion de saint Paul ». Cette toile est aujourd'hui assez abîmée.

Tous les autres tableaux appendus aux murs sont modernes et n'ont aucune valeur.

Enfin, le 27 février 1730 eut lieu le baptême des cloches de la chapelle. Les parrains furent : le Premier Président et le Procureur général du Parlement ; les marraines : Mme la maréchale duchesse d'Estrées et la duchesse de Brancas.

*
* *

La Révolution ne modifia en rien l'affectation et l'organisation de la Pitié. Elle se contenta de la débaptiser et de lui donner une dénomination qu'on estima plus en rapport avec les services qu'elle rendait ; on l'appela *Hôpital des orphelins du faubourg Saint-Victor*. A cette époque, 1.396 enfants y étaient hospitalisés.

Voici, d'après le rapport des administrateurs de l'Hôpital Général que nous avons déjà cité, quel était le fonctionnement de la Pitié au mois de mai 1790.

L'hospice était entretenu aux dépens de l'Hôpital Général et n'avait point de revenus particuliers. Les legs qui lui étaient consentis nommément et sans fondation déterminée entraient dans la caisse de l'Hôpital Général et appartenaient à la mense commune des établissements compris sous la même dénomination.

Dans l'enceinte de la Pitié se trouvaient réunis les magasins nécessaires à l'ameublement des hôpitaux et à l'habillement de leurs pensionnaires. Il y avait, également, les magasins de sel, beurre, fromages et épiceries dont la distribution se faisait dans toutes les maisons.

Presque tous les enfants couchaient seuls, à l'exception, toutefois, des plus jeunes pour lesquels le coucher en commun présentait moins de dangers tant pour le physique que pour le moral. On comptait alors 1.100 lits pour enfants seuls dans l'hôpital.

Plus de 1.500 enfants étaient abrités à la Pitié ; 150 d'entre eux environ étaient placés, chaque année, en apprentissage.

La nourriture de ces enfants consistait :

les dimanches, mardis et jeudis :

en un quarteron de viande, c'est-à-dire environ 125 grammes, et de la soupe grasse ;

les lundis et vendredis :

en un quart de litron de pois, fèves ou lentilles, accommodés

avec du beurre salé, à raison d'une livre par boisseau ; de la soupe faite avec du beurre et des pois, savoir : du beurre à raison de 2 livres par 100 rations et un boisseau de pois pour 600 enfants ;

les mercredis :

en la même soupe que les lundis et vendredis. Pour les portions il était donné environ une once et demie de riz à chacun. Ce riz était accommodé avec du beurre salé à raison de 2 onces à peu près par livre, soit 65 grammes;

les samedis :

la même soupe que les lundis, mercredis et vendredis. Les portions consistaient en 5 onces environ de pruneaux.

Chaque jour il était distribué trois quarts de livre de pain par enfant ; comme toujours l'eau servait de boisson.

Le personnel attaché à l'Administration comprenait :

1°. — 7 ecclésiastiques dont un à 500 L., un à 400, quatre à 350 et un vétéran à 200, soit par année. . . 2.600 L.

2°. — 16 premiers officiers et commis des bureaux, 3 chirurgiens et un apothicaire, soit ensemble . . . . . 8.620 L.

Les officiers et commis dont il est parlé ici n'étaient pas spécialement affectés au service de la Pitié. Ayant dans leurs attributions le contentieux, les opérations de caisse, le greffe, les affaires d'administration et la gestion des magasins, ils étaient, en réalité, chargés de l'entière administration de l'Hôpital Général et leur action s'étendait à toutes les maisons qui composaient cet établissement charitable. Il convient donc de remarquer que la somme de 8.620 livres portés ci-dessus n'intéresse pas seulement la Pitié mais aussi toutes les maisons composant l'Hôpital Général.

3°. — 51 employés depuis 300 L. jusqu'à 72 L., ci. . . 4.812 L.

On comptait dans ces articles toutes les personnes ayant droit au réfectoire. Parmi elles on comprenait la classe entière des Saints-Anges, qui se trouvait exceptée du traitement des autres classes comme composée de sujets d'élite destinés à former des maîtres pour les maisons de l'Hôpital Général.

4°. — 20 maîtres et sous-maîtres, dont un maître à 600 L., un à 300, un à 250, huit à 200 et un à 120, un sous-

maître à 170 L, deux à 150, quatre à 120 et un à 60,
soit. . . . . 3.880 L.
32 ouvriers, depuis 72 L. jusqu'à 40 et 24 L. . . . . 390 L.
5 apprentis ne recevant aucune rétribution . . . . . » L.
5°. — 43 officières et sous-officières comprenant :
Une supérieure à 600 L. ;
Huit officières à 200 L. ;
Cinq sous-officières à 120 L. ;
Une gouvernante à 96 L. ;
Vingt-cinq gouvernantes et filles de cuisine à 72 L. ;
Une gouvernante reposante à 45 L. ;
Soit une dépense totale de. . . . . 4.901 L.
6°. — 77 filles de service, depuis 48 L. jusqu'à 40 L. . 3.856 L.
22 garçons de service depuis 84 L. jusqu'à 48 L. . 1.452 L.

Ce qui donne un total de 273 personnes coûtant ensemble. 30.511 L.
Somme à laquelle il convient d'ajouter pour frais divers. 5.686 L.

Ce qui porte à . . . . 36.197 L.
le budget des dépenses de la Pitié pour l'année 1790.

Sous la Convention, l'Hôpital des Orphelins du faubourg Saint-Victor devint la *Maison des élèves de la Patrie*. On reconnaît bien dans ce titre le style pompeux du temps. Un écrivain de l'époque, l'officier de santé, Audin-Rouvière, dans son *Essai sur la topographie physique médicale de Paris*, décrit ainsi ce qu'était l'établissement :

« Il est destiné, dit-il, aux enfants pauvres de Paris ou des environs ; ceux qui veulent y être admis se présentent au bureau général des hospices, *Parvis de la Raison*, et deux jours par décade leur réception a lieu. Ils y sont au nombre de 1.400 à 1.500.

« Ces enfants sont reçus depuis l'âge de quatre ans jusqu'à douze ans ; à cette époque de leur âge, ils sont placés en apprentissage chez des ouvriers de Paris.

« Ils sont répartis dans la maison en sept divisions qu'on appelle emplois, et y reçoivent l'instruction de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique. Chaque emploi a un maître et un sous-maître. Ces divisions ne sont pas graduelles.

« La gale et la teigne étaient, autrefois, les seules maladies que l'on traitait dans la maison, et les enfants qui tombaient malades

étaient envoyés à l'Hospice national — c'était l'Hôtel-Dieu. Le scorbut y est très commun. Les fièvres rouges y sont aussi des maladies presque habituelles.

« Quant à la nourriture, elle est uniforme dans la maison, mais les aliments sont mal préparés, ce qui est la source de maladies qui font périr beaucoup d'enfants dans les hospices de cette classe.

« Les carottes, les bettes, les navets et les autres racines succulentes données de temps à autre, quelques légumes verts, des fruits rouges en été, un peu de vin aux plus débiles, des vêtements suffisants à tous, le travail et l'exercice proportionnés à l'âge et à la saison seraient le moyen de prévenir la cachexie des enfants dans ces asiles.

« Ces moyens que l'on commence déjà à mettre en usage dans quelques-unes de ces maisons, sont faits pour faire aimer leur institution et pour assurer à la République une population nombreuse et robuste.

« L'instruction générale ne consistait, sous l'ancienne administration, qu'à lire, écrire et apprendre la religion, à laquelle il consacrait cinq heures par jour, sans aucun travail dans la maison. Aujourd'hui on a formé des ateliers, des filatures, des cardures et quelques-uns sont occupés à faire de la charpie pour les défenseurs de la patrie.

« Les principes qui régissent aujourd'hui cette maison sont fondés sur ceux de la République, et ces jeunes enfants jouissent sous plusieurs rapports intéressants de plus de bonheur et de santé.

« On voit avec satisfaction, sur le fronton des portes des différentes salles, les noms des grands hommes : Régulus, Anaxagoras, Solon, Brutus, J.-J. Rousseau, etc. La Patrie et la Vertu, sont toujours à l'ordre du jour dans cette maison. Les enfants adressent tous les matins leurs vœux à l'Être suprême et consacrent leur journée au travail et à l'instruction. Ils ne perdent plus comme autrefois le temps précieux de l'enfance à assister à des convois funèbres dans Paris.

« La fraternité, la bonne morale, les vertus républicaines, sont sans cesse retracées à leurs yeux et constituent la base de leur éducation. »

En 1806, nouvelle appellation, et notre hôpital devient l'*Hôpital des Orphelins*. D'après les comptes financiers de l'Assistance pu-

blique pour l'an XI, c'est-à-dire pour 1803, son personnel se composait alors de :

4 employés d'administration ;
6 instituteurs ;
10 maîtres de quartier ;
6 surveillants ;
3 gens de service ;
1 chapelain.

De plus, le service de santé était assuré par un chirurgien de l'Hôtel-Dieu, le citoyen Lafond, qui se rendait tous les deux jours à l'hospice.

Cette organisation dura jusqu'en 1809, date à laquelle la Pitié perdit son caractère d'hospice pour devenir un hôpital et servir d'annexe à l'Hôtel-Dieu.

Ainsi que nous l'avons remarqué, la Pitié avait déjà, depuis sa création, changé deux fois d'affectation : établie pour abriter des mendiants, elle avait par la suite servi à hospitaliser les enfants pauvres de la capitale. Nous la voyons maintenant subir une troisième transformation ; celle-ci devait être la dernière.

Depuis longtemps les bâtiments qui composaient l'Hôtel-Dieu menaçaient ruine et il était urgent de les évacuer si l'on voulait éviter un désastre, chaque jour plus certain. On s'était donc décidé à en démolir une partie et, naturellement, de nombreux malades allaient, de ce fait, se trouver sans asile. Pour obvier à cette situation, le Conseil général des hospices décida d'ouvrir un hôpital supplémentaire et affecta à cet usage l'Hospice des orphelins du faubourg Saint-Victor, c'est-à-dire la Pitié. Les jeunes garçons qui y étaient hospitalisés furent transférés dans la maison des Enfants-Trouvés de la rue Saint-Antoine, occupée exclusivement par des filles. Une fois encore les enfants des deux sexes se trouvaient réunis dans un même local.

Une somme de 30.000 francs fut affectée aux travaux d'aménagements nécessaires pour mettre la Pitié en mesure de répondre à ses nouveaux besoins et l'on décida d'y installer 400 lits de l'Hôtel-Dieu ; toutefois, l'hôpital ne reçut que 200 malades.

En 1814, au cours de l'invasion étrangère, la Pitié reçut 209 soldats étrangers, parmi lesquels on compta 95 russes, 3 prussiens, 1 autrichien, 1 bavarois, etc.

Dans les années qui suivirent, on entreprit de nombreux travaux

de réfection et de salubrité. Une pharmacie fut installée à l'hôpital ; son premier titulaire fut M. Harving. On établit aussi une pompe pour la distribution de l'eau dans les salles de bains et autres. En 1816, l'aspect de la Pitié était sensiblement le même que de nos jours. L'entrée principale était celle que nous voyons aujourd'hui. Au-dessus du portail de cette entrée se voyait une sculpture, aujourd'hui disparue, représentant plusieurs enfants groupés remerciant la Providence, représentée dans la partie supérieure du fronton sous l'allégorie du Père Éternel. De cette entrée on pénétrait dans une première cour entourée de bâtiments occupés par l'administration. Cette cour se trouvait séparée de la suivante par une grille de fer qui existe encore.

Les bâtiments de la seconde cour contenait au rez-de-chaussée la pharmacie, la lingerie et les magasins. Aux premier et deuxième étages se trouvaient quatre salles pour les malades.

De cette cour on pénétrait dans une troisième fermée par un bâtiment à trois étages entièrement occupé par des femmes.

La Pitié contenait alors 23 salles abritant 600 lits, dont 357 étaient destinés aux hommes et 243 aux femmes.

Le service médical était assuré par les médecins de l'Hôtel-Dieu. Quant au personnel d'infirmerie, il se trouvait confié à des religieuses appartenant à l'ordre de celles qui soignaient les maladies de l'Hôtel Dieu ; ces religieuses étaient aidées pour les gros ouvrages par des filles de salle laïques. La première mère hospitalière de l'hôpital fut Mme Marie-Thérèse Machet, en religion sœur Saint-Athanase ; elle entra à la Pitié le 10 janvier 1809 et en sortit le 15 octobre 1819.

Malgré les nombreux travaux d'assainissement exécutés à la Pitié, les bâtiments étaient loin de répondre aux règles d'hygiène les plus élémentaires. Les salles ne possédaient ni éviers ni conduits pour l'écoulement des eaux. Celles-ci se répandaient dans les escaliers et corridors, quand elles n'étaient pas jetées dans le ruisseau fangeux qui, à cette époque, traversait l'hôpital dans toute sa longueur. Ce ruisseau, véritable réceptacle de toutes les immondices, répandait partout les germes putrides qu'il contenait.

Dans les années qui suivirent, de nouvelles transformations, ayant la salubrité pour but, furent encore apportées à l'hôpital. C'est ainsi qu'en 1828 on suréleva d'un étage le bâtiment dit de Saint-Augustin et que l'on fit l'acquisition de trois nouvelles maisons pour

agrandir la Pitié. En 1834 on installa dans les ailes du bâtiment de Saint-Louis un amphithéâtre, une salle d'autopsie et une salle des morts. L'année suivante on démolit une partie du bâtiment Notre-Dame qui séparait la deuxième cour de la troisième et l'on construisit sur l'emplacement ainsi obtenu un pavillon divisé en petites salles. Ces salles sont aujourd'hui affectées en partie au service d'accouchement.

En 1862, la Pitié contenait 620 lits se répartissant comme suit :

Médecine	403
Chirurgie	168
Accouchements	31
Berceaux	18

Quatre années plus tard, en 1866, l'hôpital fut l'objet de grands travaux. Le bâtiment de Notre-Dame, qu'on avait démoli en partie en 1835, fut entièrement rasé et remplacé par un pavillon appelé Sainte-Eugénie, et dénommé aujourd'hui pavillon Trousseau. Il contenait environ 100 lits, ce qui portait à 720 le nombre des places de la Pitié ; ces 720 lits étaient répartis en 16 salles.

Au commencement de l'année 1880, le service d'infirmerie était assuré par 22 religieuses secondées par 54 infirmiers et 38 infirmières laïques ; soit en tout 114 personnes.

Le 1er octobre 1880 la Pitié fut laïcisée et les salles qui portaient alors des noms de saints reçurent les noms de médecins célèbres ayant, pour la plus part, exercé à la Pitié. Le service d'infirmerie resta sensiblement le même qu'à l'époque où il était assuré par des religieuses. Il se composa de 118 personnes se répartissant comme suit :

31 surveillants, surveillantes, sous-surveillantes et suppléantes ;
51 garçons de salles ;
36 filles de service.

L'hôpital de la Pitié comprend actuellement quatre bâtiments, non compris celui réservé à l'Administration. Ces bâtiments sont divisés en 19 salles comprenant 693 lits. Ces salles sont, avec le nombre de lits qu'elles contiennent :

Médecine.

Salle Jenner	53 lits.	
— Laënnec	31 —	
— Serres	49 —	
— Valleix	36 —	
— Rayer	36 —	
— Trousseau	44 —	et 5 berceaux.
— Monneret	38 —	
— Gruveilher	16 —	
— Piorry	50 —	
— Lorain	37 —	
— Rostan	33 —	
— Grisolle	43 —	

Chirurgie.

Salle Michon	59 lits.	
— Lisfranc	30 —	
Pavillon Lisfranc	7 —	
Salle Broca	42 —	
— Gerdy	21 —	
Pavillon Gerdy	6 —	
Service d'accouchement	27 —	et 30 berceaux.
	658 lits.	35 berceaux.
	693	

Le personnel du service médical et du service chirurgical se compose de :

6 médecins.
2 chirurgiens.
1 accoucheur.
1 pharmacien.
1 dentiste.
13 internes en médecine.
8 internes en pharmacie.
2 sages-femmes.

En tout 34 personnes, auxquelles il convient d'ajouter plus de 60 externes.

Le personnel de service (infirmiers, infirmières et autres) s'élève au chiffre de 183 agents, comprenant :

9 surveillants et surveillantes;
15 sous-surveillants et sous-surveillantes;
1 garçon d'amphithéâtre ;
3 infirmiers panseurs;
13 suppléants et suppléantes;
13 premiers infirmiers et premières infirmières ;
102 infirmiers, infirmières, garçons et filles de service ;
2 nourrices ;
1 garçon de laboratoire ;
1 palefrenier ;
1 barbier ;
1 plombier ;
1 menuisier ;
1 fumiste ;
1 mécanicien ;
1 chauffeur ;
1 aide-chauffeur ;
1 cuisinier ;
1 jardinier ;
1 garçon de buanderie ;
9 lingères ;
1 repasseuse ;
2 éplucheuses ;
1 femme de journée.

*
* *

L'hôpital de la Pitié doit être transféré dans les dépendances de la Salpêtrière. Déjà sont en partie édifiés les pavillons qui abriteront désormais ses divers services. Les bâtiments que nous venons de décrire sont appelés à être démolis dans un délai que nous craignons devoir être très rapproché. Sur leur emplacement s'élèveront, peut-être, des maisons de rapport. C'est encore un morceau du vieux Paris qui ne sera plus, demain, qu'un souvenir.

Nous avons pensé qu'il convenait de ne pas laisser disparaître ces

vieux bâtiments sans fixer encore une fois les souvenirs historiques qui s'y rattachent. C'est dans cet esprit que nous avons esquissé, à très larges traits, l'histoire de cette maison qui fut témoin de tant de misères et de tant de souffrances.

CHARLES MANNEVILLE
Associé-Correspondant
de la Société Nationale des Antiquaires de France.

Les Jurés crieurs de corps et de vins

DE LA VILLE DE PARIS

Si l'étude des faits de notre Histoire est d'un intérêt puissant ne ce qu'elle nous fait connaître les évolutions politiques et les grands événements survenus, les recherches entreprises pour reconstituer la vie domestique d'autrefois n'ont pas moins d'attraits. Les révélations qu'elles nous apportent composent un enseignement plein de fruits, et que nous sommes surpris de trouver parfois rempli de détails curieux, ignorés ou tout au moins bien oubliés.

La vie de la rue, en particulier, est fort peu connue. Elle eut pourtant jadis une importance considérable, car, pendant bien longtemps, les habitations manquèrent de confortable, et l'esprit curieux de nos aïeux les portait à vivre plutôt sur le pas des portes qu'à rester enfermés dans des pièces sombres et nues. Tout le commerce était dehors et, à Paris surtout, la rue bruissait d'une agitation continuelle provoquée par les mille cris des marchands, et par les annonces et les nouvelles de toutes sortes proclamées dans les carrefours, où la foule s'assemblait à l'appel de la trompette ou d'autres instruments bruyants. Maintenant, cette manière de vivre est disparue pour toujours, tout nous arrive chez nous, et on n'entend plus que les gagne-petit, marchands de quatre saisons et petits indus-

triels, dont les cris troublent de temps à autre le calme de certaines de nos rues.

A l'époque éloignée des organisations communales où l'imprimerie, l'affiche et le journal n'étaient même pas soupçonnés, où les droits et les prérogatives de chacun étaient si délimités, le commerçant était contraint, pour faire connaître ses produits, de passer par l'intermédiaire de crieurs qui formaient eux-mêmes des corporations. Celle des Crieurs de vins était une des plus importantes.

Quand remonte sa création ? Il n'y a rien de positif à cet égard, mais cet office se trouve intimement lié à la *Hanse des Marchands de l'eau*, qui avait le monopole des transports sur la Seine. Lorsque des bateaux de vin abordaient en grève, les crieurs, précédés de leur chef, parcouraient les rues en cortège pour en donner avis aux habitants et leur fixer le prix, cérémonie qui ne s'éteignit que sous Louis XIII. Les débitants faisaient aussi crier leur vin et munissaient le crieur d'un hanap et d'un broc pour amorcer le consommateur en lui offrant à goûter. Les crieurs annonçaient aussi le vin du roi qui se vendait avant tout autre, contrôlaient les mesures des marchands et faisaient la police des tavernes.

Les statuts des crieurs de vins furent enregistrés par le prévôt des marchands Étienne Boileau, en 1268, dans les Ordonnances de saint Louis pour l'établissement en communauté des corps d'arts et métiers de Paris.

En 1415, Charles VI ajouta à leurs fonctions l'annonce des décès, des jours de confréries, des animaux, des objets et des enfants perdus, réduisit leur nombre à 24, et ils furent dénommés désormais Jurés Crieurs de Corps et de vins.

Nous ne nous occuperons ici que de leurs fonctions funéraires.

A la tombée du jour, ils revêtaient une dalmatique blanche semée d'ornements funèbres, et s'en allaient, armés d'une clochette, annoncer aux carrefours les décès, le jour et l'heure de l'enterrement, et les services commémoratifs. Puis, au milieu de la nuit, munis d'une lanterne, ils parcouraient les rues du quartier qui leur était dévolu, agitant leur clochette et criant d'une voix lugubre :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés.

verset qu'ils faisaient suivre de recommandations de prières pour l'âme de défunts, à la demande des particuliers.

Cette promenade nocturne, dans le silence de la rue, impressionnait fort nos aïeux, et nous en trouvons trace dès le treizième siècle dans les Crieries de Paris de Guillaume de Villeneuve :

Quand mort i a homme ne femme
Criez orrez : Proiez por s'ame
A la sonete par les rues.

L'usage s'en est pourtant conservé dans maint endroit presque jusqu'à nos jours.

S'ils faisaient part du décès des nobles et des bourgeois, les Jurés Crieurs étaient tenus d'annoncer aussi celui du souverain et des membres de la famille royale, suivant un cérémonial consacré.

Nous citerons comme exemple leur rôle lors du décès de Charles IX, en 1574, d'après un document conservé à la Bibliothèque de la ville de Paris.

« *Du mercredy septisme juillet les* 24 *crieurs de Corps et vin de cette ville, vestus de robes et capperons de deuil, ayant au devant et derrière les armoiries du Roy avec le grand ordre ; estans au parquet des huissiers, et la grand chambre et Tournelle assemblées, ont fait retirer en la grande chambre au long de la muraille du costé de la grande salle ; l'un d'eux adict ces mots après que tous ont sonné par deux fois leurs clochettes :* NOBLES ET DÉVOTES PERSONNES, PRIEZ DIEU POUR L'AME DE TRÈS HAULT, TRÈS PUISSANT, TRÈS VERTUEUX ET MAGNANIME PRINCE CHARLES PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE TRÈS CHRÉTIEN IX DE CE NOM *et a répété ces mots et après adjoute* — EN SON VIVANT BELLIQUEUX, VICTORIEUX ET ZÉLATEUR DE PIÉTÉ ET DE JUSTICE ; DUQUEL LE CORPS SERA TRANSPORTÉ SAMEDY PROCHAIN DU BOIS DE VINCENNES EN L'ÉGLISE DE PARIS ET DIMANCHE LENDEMAYN A SAINT-DENIS POUR Y ÊTRE INHUMÉ LUNDY ENSUIVANT. PRIEZ DIEU QU'IL EN AIT L'AME. — *Et après sont partis et fait semblable en la grande salle sur le degré de la table de marbre.* »

Pareilles annonces étaient faites à tous les grands corps de l'État et aux ambassadeurs, ainsi que dans les rues de Paris.

Les Jurés Crieurs avaient une place importante dans le cortège de la pompe funèbre, et ils convoyaient le corps en sonnant leurs cloches.

Au seizième siècle, ils ont tout à fait abandonné leurs fonctions de crier les vins et ils ne s'occupent plus que des décès et des enterrements. Ils règlent les funérailles, louent les tentures et les habits

Juré crieur de vins

Époque Louis XIII.

de deuil, et précèdent les convois en agitant de temps en temps leur sonnette.

Un édit de 1633 élève leur nombre à trente ; le Bureau de la Ville, dont ils relevaient, arrête, le 5 janvier 1671, le tarif des droits qu'ils peuvent percevoir ; puis enfin Louis XIV, par l'édit de janvier 1690, supprime toutes les fonctions de crieurs de nuit et de crieurs des

morts, et érige en titre d'Offices deux Jurés Crieurs d'enterrement dans les grosses villes du Royaume, un dans les autres villes et bourgs, et crée pour Paris vingt nouveaux offices ne formant qu'un seul corps, même communauté et bourse commune avec les trente anciens.

Cette transformation n'était en réalité qu'un moyen de percevoir de grosses finances, car les charges devaient être achetées au profit du Trésor royal. Dans nombre de villes, où les crieurs étaient souvent de petits employés de la ville, il y eut des protestations, et il fallut racheter fort cher des emplois infimes : à Lyon, par exemple, il en coûta 8.000 livres; et, à Bordeaux, la Municipalité dut payer 72.000 livres pour conserver le privilège. Mais à Paris où les bénéfices étaient considérables, les Jurés Crieurs payèrent sans protester, et il leur en coûta 110.000 livres.

Le monopole leur donnait le droit de fournir tout ce qui était nécessaire aux enterrements ; mais, malgré les tarifs arrêtés par les intendants, il y eut souvent des démêlés soit avec les fabriques pour la pose des tentures dans les églises, soit avec des commerçants pour les fournitures de drap, soit avec des particuliers, soit enfin avec d'autres offices, comme les huissiers qui provoquèrent des conflits à cause des cris de ventes publiques. Nous ne nous étendrons pas sur ces points et nous nous contenterons de dire quelques mots d'un procès intenté à un habitant de la Montagne Sainte-Geneviève, et dont le résultat eut pour les Jurés Crieurs des conséquences importantes.

Le tarif de 1671 mentionnait, parmi les fournitures qu'ils avaient le droit de faire, celle des billets d'enterrement, qui était ainsi fixée :

Pour la vaccation de l'homme qui portera les billets, par chacun jour. . . . . XXX sols
Pour chacun cent desdits billets qui auront servy à la semonce des obsèques et convois :
Pour ceux qui seront en petit papier . . . . XL sols
Pour ceux qui seront en moyen papier. . . . L —
Et pour les autres billets qui auront été faits en grand papier . . . . . III liv.

De là à prétendre qu'ils avaient le monopole de l'impression et du

EDIT
DV ROY.

PORTANT CREATION EN TITRE D'OFFICE hereditaire des Iurez Crieurs d'Enterrement.

LOVIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY de France & de Navarre, à tous presens & à venir, Salut. L'établissement des Iurez Crieurs d'Enterrement dans nôtre bonne Ville de Paris est si necessaire au public, que Nous avons cru qu'il seroit avantageux d'en establir dans les autres Villes de nôtre Royaume, & meme d'augmenter le nombre de ceux de Paris, qui n'est pas suffisant pour fournir dans toutes les occasions où leurs fonctions sont requises. A CES CAVSES, de l'avis de nôtre Conseil, & nôtre certaine science, pleine puissance & autôrité Royalle, Nous avons par le present Edit perpetuel & irrevocable, Créé & Erigé, Creons & Erigeons en Titre d'Office forme hereditaire, deux Iurez Crieurs d'Enterremens

Première page de l'Edit de 1690.

port des billets, il n'y a pas loin : les Jurés Crieurs le soutinrent, et ils poursuivirent tous ceux qui se permettaient de ne pas passer par eux. En 1690, 1724, 1726 et 1731, leurs doléances sont admises, et ils obtiennent gain de cause au Bureau de la Ville contre de petites gens qui avaient distribué des billets.

En 1749, enfin, ils attaquèrent un imprimeur libraire juré, Jean-Baptiste Gonichon, habitant rue de la Huchette, à l'enseigne du Sacrifice d'Abraham, qui distribuait des cartes imprimées où il annonçait au public qu'il « imprime et fait porter les billets d'enterrement plus beaux et meilleur marché que les Jurés Crieurs », et le firent condamner par le Bureau de la Ville, le 7 août 1749, à 200 livres d'amende à leur profit. Mais la communauté des Imprimeurs, excédée sans doute des prétentions des Jurés Crieurs, prit fait et cause pour Gonichon, et en appela au lieutenant général de police Berryer qui rendit un jugement, le 2 décembre 1750, cassant l'arrêt du Bureau, et laissant à Gonichon et à tous autres imprimeurs le droit et la faculté d'imprimer et de faire porter les invitations aux cérémonies funèbres ; il le conserve cependant aux Jurés Crieurs s'ils se conformaient au tarif de 1671, et les condamne en outre aux dépens. Les Jurés Crieurs poursuivirent leurs revendications devant le Conseil d'État : celui-ci, par un arrêt du 17 janvier 1752, longuement motivé, confirma la sentence du lieutenant de police, et permit à tous particuliers de se servir de qui bon leur semblerait.

Ainsi cessa un véritable abus que les Jurés Crieurs commettaient à l'égard du public, car le tarif de 1671, qu'ils appliquaient strictement, était vraiment trop rémunérateur pour eux, comme Gonichon nous le révèle dans un Mémoire qu'il introduisit pour sa défense.

Les Jurés Crieurs tiraient un bénéfice de 100 à 150 p. 100 sur l'impression des billets qu'ils donnaient à un imprimeur exclusif. Pour le port des billets, ils avaient évalué la journée d'un homme à la remise de cinquante billets, en sorte que, pour faire distribuer cinq cents billets qu'un homme pouvait porter en une journée, il fallait payer 15 livres, ce qui laissait un bénéfice net de 13 livres 10 sols produisant bon an mal an 60.000 livres. Il semble, de plus, que la distribution fût très mal faite, Gonichon lui-même ayant eu à s'en plaindre à la mort de sa femme, où ses confrères ne reçurent les billets d'invitation qu'après le service.

On sait ce qu'étaient alors les billets d'enterrement dont les dimensions nous étonnent aujourd'hui. Leur usage ne remonte qu'au

ESTAT arresté par Nous Jean Phelypeaux, Chevalier Conseiller du Roy en ses Conseils, Maistre des Requestes ordinaire de son Hôtel, Commissaire départi par Sa Majesté pour l'éxecution de ses Ordres en la Generalité de Paris; en éxecution des Arrests du Conseil du 12. Septembre 1690. 13. Janvier, & 23. Avril derniers; des Droits qui seront perçeus par les Jurez Crieurs, créez par Edit du mois de Ianvier 1690. & établis dans la Generalité de Paris.

ARTICLE PREMIER.

POUR faire les Convois dans la Parroisse d'un Decedé, & chez les Parens & Amis du Decedé y faire les Ceremonies requises & necessaires; pour ce Trois livres, cy 3 l.

II.

EN cas de Tentures & autres Ceremonies funeraires, auront comme il est porté par les Edit & Arrests du Conseil, & le Tarif arresté à Paris.

III.

POUR les Crys des Vins, Cidres, Eau de Vie, & autres Boissons; Quinze sols, cy 15 s.

IV.

POUR Cry de Chevaux, Mulets, Bestes Asines & autres choses perduës; Dix sols, cy 10 s.

V.

POUR les Crys, Journées & Vacations de Vente de Meubles, Marchandises, & autres, faites en consequence

Première page du Tarif établi à la suite de l'Edit de 1690.

début du dix-septième siècle, et le plus ancien connu (1625) nous a été révélé tout récemment par l'Exposition de la Bibliothèque de la ville de Paris (1). Ce sont d'abord de petites feuilles qui reproduisent le texte de l'annonce que les Crieurs faisaient antérieurement, ce que l'on appelait « faire la semonce ».

M(essieurs) et D(ames)

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service
et Enterrement de M.....
qui se feront.....
en l'Église..... où il sera inhumé.

formule qui s'est conservée intégralement dans le texte de nos billets (2).

Puis la vanité et l'ostentation s'en mêlant, on agrandit de plus en plus le format, et le billet devint une véritable affiche que l'on collait à la maison mortuaire, aux carrefours du quartier, à la porte de l'église, et dont on envoyait le reste aux amis pour les inviter à la cérémonie, comme cela se pratique encore en Hollande. D'ailleurs l'emploi du billet imprimé amena de lui-même la suppression du cri public, qui ne subsista plus que dans les villes où il n'y avait pas d'ateliers d'imprimerie.

A la fin de l'ancien régime, les Jurés Crieurs sont installés rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, près de la rue Sainte-Avoye, à côté du couvent : c'est ce que l'on appellait le Bureau du Noir. Ils ont un jeton qui est fort joli (3) et les billets dont l'impression leur est confiée sont marqués de leurs initiales : J. C. dans un cercle, à partir de 1752. Leur costume de service se borne à une sorte de robe d'avocat à rabat, une culotte, des bas noirs et des souliers à boucle; ils sont coiffés d'un tricorne et tiennent en mains une canne et leur clochette d'argent. Aux obsèques des grands personnages ils portent sur la poitrine et dans le dos les armes du défunt peintes sur carton, et assistent toujours en corps aux funérailles des souverains en sonnant autour du corbillard.

(1) Voir *Bull. de la Soc. arch. Le Vieux Papier*, 1er novembre 1907, p. 435.

(2) Sauf en ce qui concerne l'inhumation. La formule ancienne était d'ailleurs fausse à cet égard, attendu que l'inhumation avait lieu très rarement à l'église, mais bien aux charniers ou cimetières.

(3) Voir *Bulletin de La Cité*, n° 12, déc. 1904, article de M. Hartmann.

ARREST
DU CONSEIL D'ETAT
DU ROY.

RENDU en faveur de la Communauté des Imprimeurs-Libraires de Paris, & de tous Particuliers, Bourgeois & Habitans de ladite Ville,

CONTRE LES JURE'S-CRIEURS.

QUI confirme le Jugement rendu par Monsieur Berryer, Lieutenant Général de Police, Commissaire du Conseil en cette partie, du deux Décembre 1750, contre les Syndic, Corps & Communauté des Jurez Crieurs de Paris; casse & annulle la Sentence du Bureau de la Ville du 7 Août 1749, rendue contre le Sieur GONICHON *Imprimeur-Libraire a Paris; maintient tous les Imprimeurs-Libraires dans le droit d'imprimer & faire porter les Billets d'Enterrement Services, Bouts-de-l'an & autres Invitations aux Pompes funebres; permet à tous Particuliers de se servir de qui bon leur semblera, tant pour faire imprimer que pour faire porter lesdits billets.*

VEU AU CONSEIL D'ETAT PRIVE' DU ROY, l'Acte contenant l'Appel interjetté par les Sindic, Doyen, Corps & Communauté des Jurés-Crieurs de Paris, du Jugement rendu par le sieur Lieutenant Général de Police de Paris, le deux Décembre 1750, entre lesdits Doyen, Sindic, Corps & Communauté des Jurés-Crieurs, Jean-Baptiste Gonichon, Imprimeur-Libraire à Paris, & les Sindic & Adjoints de la Communauté des

Première page de l'Arrêt rendu en faveur de Gonichon (1752).

Les Jurés Crieurs d'enterrements disparurent avec la Révolution conme toutes les corporations, maîtrises et jurandes, et leur mode de liquidation fut réglé par la loi du 29 juillet 1791. Ils furent remplacés par les Administrations des Pompes Funèbres, administrées par les Municipalités ou confiées en régie à des particuliers.

Nous aurions beaucoup à dire sur toutes les coutumes mortuaires, sur les billets de services funèbres si développés avant la Révolution, et aussi sur les fonctions dévolues aux crieurs. Arrêtons là ce court aperçu, destiné à montrer combien parfois sont curieuses les recherches sur la vie domestique et populaire d'autrefois.

Il y a lieu enfin, pour terminer, de remarquer que certains détails des cérémonies funèbres se sont conservés presque intacts jusqu'à nos jours à Paris, et qu'ils offrent à l'observateur un spectacle presque unique des mœurs d'autrefois.

Ainsi l'appariteur qui précède le convoi est le successeur direct du juré crieur : il n'a plus le costume ni la cloche, mais il a gardé la canne, et ses fonctions sont demeurées identiques. Il les a seulement partagées avec le maître des cérémonies marchant derrière le corbillard, qui remplace le pleureur ou plutôt les pleureurs, car on en mettait en nombre suivant la richesse du service. Le maître des cérémonies a conservé intact le plus pur costume Louis XVI : on ne lui a supprimé que le grand voile de crêpe qu'il ramenait devant lui. Le char funèbre, les carrosses de deuil et les cochers sont tels qu'ils existaient au dix-huitième siècle. Enfin, en parcourant les villes de province, on rencontre souvent encore dans les enterrements maints détails inaltérés, comme les crêpes et les gants portés par ceux qui conduisent le deuil.

Ce sont les derniers vestiges d'une institution qui ne manquait ni de grandeur ni de solennité. Il est à craindre de les voir bientôt disparaître, car le progrès vient à grands pas modifier les mœurs, et l'on trouvera bon quelque jour de supprimer la pompe des funérailles pour en arriver, comme en Amérique, à expédier les défunts au grand trot des chevaux pour gagner du temps. *Time is money*. En France pourtant, où le culte des morts est si vivace et si profond, la révolution sera plus longue à s'opérer, et nous souhaitons, nous amoureux du passé et qui cherchons à retrouver ce qui n'est plus, de voir longtemps encore ces bribes de costumes si curieux, et ces carrosses si majestueux conduire solennellement à leur dernière demeure ceux qui ne sont plus.

Paul Flobert.

Découvertes Archéologiques

DANS LES FOUILLES DE LA RUE DANTE

(Avril, Mai, Juin et Juillet 1901)

Nécropole dite des juifs. — Emplacement et surface des fouilles explorées. — Position et nombre des sarcophages mis au jour. — Cimetières avec sépultures à même le sol. — Substructions gallo-romaines rencontrées. — Objets antiques et du moyen âge recueillis dans les fouilles. — Découverte d'un Camillus.

Les fouilles pratiquées rue Dante, pour l'édification de maisons de rapport, durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 1901, ont donné lieu à des découvertes archéologiques du plus grand intérêt pour l'histoire de Paris.

L'exploration fut conduite au milieu du clos de Garlande, limité par la rue Saint-Jacques (ancienne voie romaine de Lutèce à Genabum), par la rue Galande (ancienne voie romaine de Lutèce à Ludgdunum) et par la rue Domat portant au moyen âge le nom de rue du Plastre.

Ces parages sont pleins de souvenirs et de titres documentaires.

NÉCROPOLE DITE DES JUIFS

L'existence d'une nécropole, dite Cimetière aux Juifs, sur le clos de Garlande, est attestée, de siècle en siècle, par de nombreuses découvertes tumulaires.

L'excellent historien Sauval, — qu'il faut toujours citer quand il s'agit des antiquités parisiennes, — rapporte que les Juifs avaient à Paris deux nécropoles : l'une rue Garlande, chargée, en 1355, d'une redevance de 4 livres parisis, de cens et de rente aux deux chanoines Saint-Aignan du chapitre de Notre-Dame ; l'autre rue de la Harpe et sur laquelle il s'étend assez longuement.

De son côté, Félibien nous fournit les détails suivants : « Les Juifs, dit-il, avaient un cimetière placé entre la rue Galande et la rue du Plastre dans la terre de Henri et de Nicolas de Sens; celui-ci chanoine de Notre Dame et l'autre sous-chantre. Il était chargé de livres parisis de cens. »

Enfin l'érudit abbé Lebeuf complète ainsi les renseignements de ses prédécesseurs : « J'ai cru, dit-il, devoir faire observer que sur la paroisse Saint-Séverin, entre la rue Galande et la rue du Plastre, on a trouvé plusieurs fois dans ce siècle et même encore en 1752, en rebâtissant le devant du collège de Cornouailles, une grande quantité de corps morts sans cercueils à 18 pieds en terre. L'un de ces squelettes avait une bague d'or au doigt; il faut qu'il y ait eu d'autres que des Juifs inhumés en ce canton du bourg Saint-Julien. »

L'opinion de l'abbé Lebeuf était d'autant mieux fondée que les découvertes, faites depuis quelques années, dans cette partie du Ve arrondissement, en ont apporté la confirmation absolue.

Déjà en 1884, Th. Vacquer, sous-conservateur du musée Carnavalet, signalait, au milieu de substructions romaines, la présence de nombreux tombeaux gallo-romains et mérovingiens ; c'était à la suite de fouilles exécutées rue Galande pour la construction d'un égout.

Dix-sept années plus tard, notre tour arriva d'explorer aussi cette mine féconde.

Avant de relater les dernières sépultures rencontrées successivement, durant les travaux d'infrastructure de la rue Dante, il est nécessaire d'établir le plan d'ensemble du sol exploré; ce plan nous fera connaître :

1° L'emplacement de la nécropole dite des Juifs, dont nous venons de parler;

2° La topographie des fouilles explorées;

3° La position et le nombre des sarcophages mis au jour;

4° Les cimetières avec sépultures à même le sol;

5° Les substructions gallo-romaines;

6° L'endroit où a été exhumée la statuette en bronze d'un Camillus.

EMPLACEMENT ET SURFACE DES FOUILLES EXPLORÉES. — POSITION ET NOMBRE DES SARCOPHAGES MIS AU JOUR. — CIMETIÈRES AVEC SÉPULTURES A MÊME LE SOL.

Les fouilles pratiquées rue Dante furent au nombre de huit; nous allons les étudier séparément.

Fouille A.

Les profondeurs (1) de cette fouille sont :

de 5 m. 43 sur	182 m. 00
et de 3 m. 53 sur	100 m. 00
Ce qui donne une surface explorée de.	282 m. 00

Vingt puits de 1 m. 20 de diamètre, pour consolider les basses fondations, ont été forés sur 11 m. 50 de hauteur moyenne.

Sépultures mises au jour.

Deux sarcophages gallo-romains (n°s 15 et 16) du troisième ou quatrième siècle, en pierre dure, ont été rencontrés à 3 mètres de profondeur.

Le n° 15 mesurait extérieurement 1 m. 97 de longueur, 0 m. 40 de large, 0 m. 50 de hauteur, et 0 m. 05 d'épaisseur.

Le n° 16 avait pour dimensions 1 m. 92 de longueur, 0 m. 40 de largueur, 0 m. 50 de hauteur et 0 m. 09 d'épaisseur.

Tous les deux étaient recouverts d'une dalle monolithe de 0 m. 08 d'épaisseur.

Dans le sarcophage n° 15 nous avons recueilli une amphore en terre blanchâtre de 0 m. 15 de hauteur, une fibule en bronze et 2 monnaies petit bronze à l'effigie de Posthume et de Constantin.

Le n° 16 contenait un vase en terre rougeâtre de 0 m. 11 de hauteur; un ornement en bronze, sorte de phalère.

(1) Toutes les cotes de profondeur partent du niveau du trottoir sur un point rattaché à l'altitude de la mer dans l'axe respectif de chaque fouille (voir plan d'ensemble).

Entre les nos 15 et 16 gisaient à même le sol les ossements d'un squelette; quelques clous en fer de 0 m. 12 à 0 m. 15 de long se trouvaient près de lui; ces clous avaient dû très probablement servir à joindre les planches d'un cercueil de bois.

RUE DANTE

Fouille A

Sépulture N°13.

Sarcophage Merovingien en platre

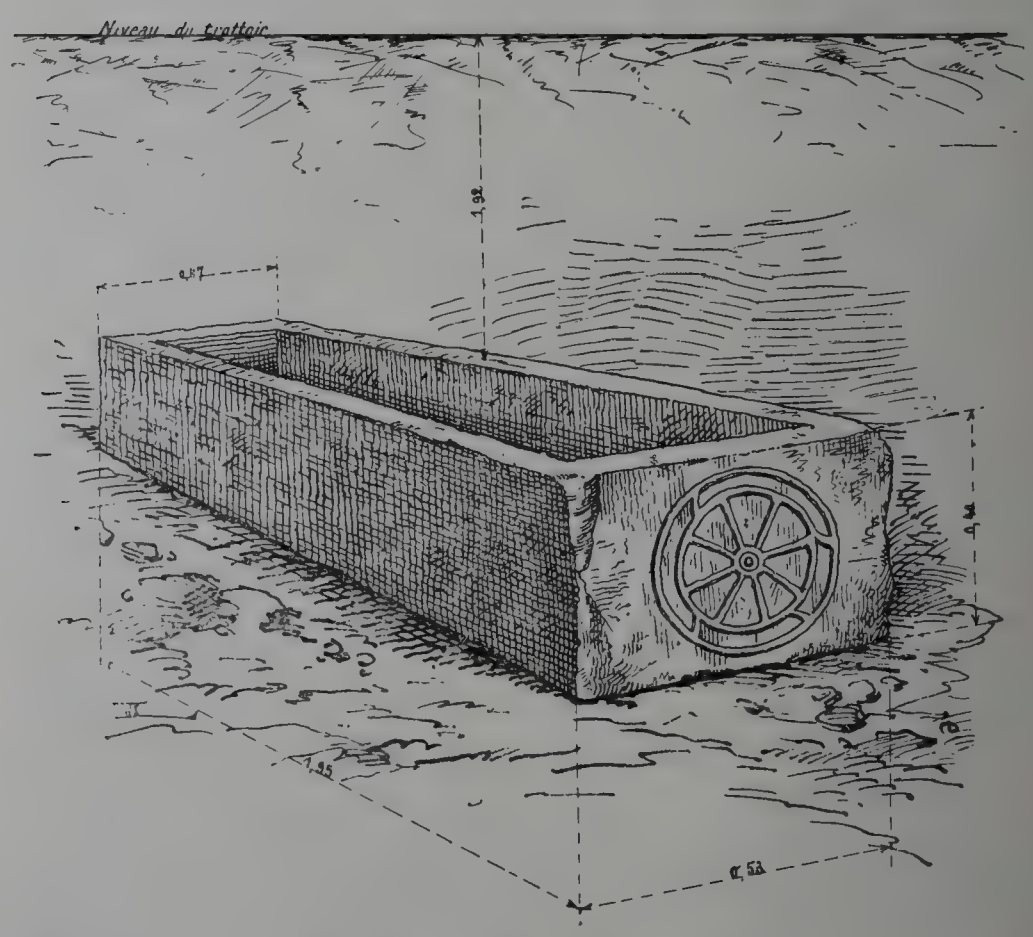

Quatre sarcophages mérovingiens en plâtre, nos 13, 14, 17 et 15 de dimensions égales et ayant la forme d'une auge, découverts à 1 m. 90 de profondeur.

Le panneau de la tête du sarcophage n° 13 portait moulé en relief un ornement figurant une rouelle inscrite dans un double cercle.

Fouille B.

Cette fouille de 298 mètres carrés de surface a été descendue à 2 m. 60 de profondeur.

Vingt-neuf puits de 1 m. 20 de diamètre ont été forés à 9 m. 60 de hauteur moyenne.

Sépultures mises au jour.

Cinq sarcophages mérovingiens (nos 8, 9, 10, 11 et 12) ont été découverts à une profondeur de 1 m. 80.

Les nos 8 et 9 étaient en pierre dure. Ces sépultures avaient été violées, et les deux sarcophages furent trouvés ouverts et remplis de terre; leurs dalles tumulaires, cassées en plusieurs morceaux, se trouvaient répandues tout auprès et les ossements dispersés. Leurs dimensions prises à l'extérieur accusaient: 2 mètres de longueur; 0 m. 48 en tête; 0 m. 30 aux pieds, et 0 m. 40 de hauteur.

Près du sarcophage n° 8 on rencontra à même le sol deux squelettes ayant à leurs côtés un couteau, une lance en fer et une poterie grise de forme évasée avec guillochis sur la périphérie.

Une des têtes était percée, à sa partie supérieure, d'un trou à peu près circulaire de 0 m. 6 de diamètre. Une trépanation pouvant être supposée, nous l'avons donnée à la Société d'Anthropologie où elle fera l'objet d'une étude spéciale.

Près du sarcophage n° 12 gisait un squelette dont la tête reposait sur une tuile (*imbrices*); elle présentait un caractère très dolichocéphale.

Nous avons recueilli près de cette sépulture plusieurs monnaies romaines petit bronze, du Bas-Empire, tellement oxydées qu'elles se sont brisées au premier frottement.

Fouille C.

Les profondeurs de cette fouille sont :

de 5 m. 05 sur	165 m. 00
et de 2 m. 85 sur	124 m. 00
Ce qui nous donne une surface explorée de	289 m. 00

Vingt-neuf puits de 1 m. 20 de diamètre ont été forés sur 8 m. 95 de hauteur moyenne.

Sépultures mises au jour.

Le sarcophage n° 1 de l'époque gallo-romaine était en pierre. Sa forme dessinait un parallélogramme égal en hauteur et en largeur à la tête comme aux pieds. Une dalle monolithe le recouvrait.

Les dimensions prises extérieurement accusaient : 2 m. 14 de longueur, 0 m. 48 de largeur et 0 m. 10 d'épaisseur.

Le squelette qu'il contenait était bien conservé.

Nous avons recueilli dans cette sépulture :

Une assiette en terre rouge de 0 m. 175 de diamètre ; une fiole en verre blanc irisé de 0 m. 10 de hauteur.

Trois impériales romaines, moyen bronze à l'effigie de Posthume, de Tetricus et de Valens.

C'est près de ce sarcophage que nous avons rencontré une petite statuette en bronze représentant un Camillus. Nous avons étudié cette statuette dans le précédent tome du Bulletin.

N° 4. — Sarcophage mérovingien en pierre rencontré à 1 m. 75 de hauteur.

Les ossements de cette sépulture ont été montrés à M. le docteur Croisier, qui a reconnu qu'ils étaient ceux d'un enfant de cinq à six ans.

Nous avons recueilli dans ce tombeau une clef en bronze, des moules, des coquilles d'œufs et deux petits vases en terre blanchâtre (jouets ?).

De forme rectangulaire, il était creusé dans deux blocs de pierre de 0 m. 40 de longueur chacun, assemblés à section verticale. Sa hauteur mesurait 0 m. 45.

N° 2. — Sarcophage mérovingien en pierre, rencontré à 1 m. 80 de hauteur.

Cette sépulture avait été violée et était remplie de terre. Plusieurs fragments de la dalle tumulaire gisaient à ses côtés.

Sa forme presque rectangulaire accusait extérieurement 1 m. 85 de long, 0 m. 45 de large et 0 m. 40 de hauteur ; l'épaisseur des parois était de 0 m. 09.

N° 5. — Sarcophage mérovingien en pierre rencontré à 1 m. 85 de profondeur. De forme et de dimensions semblables au précédent, cette sépulture était intacte. Le squelette bien conservé avait à son côté un petit flacon en verre irisé de 0 m. 45 de hauteur.

Nos 6 et 7. — Sarcophages mérovingiens en plâtre rencontrés à 1 m. 85 de hauteur.

RUE DANTE.

Fouille C

Sépulture № 3.

SARCOPHAGE EN PIERRE DU XII OU XIII SIECLE

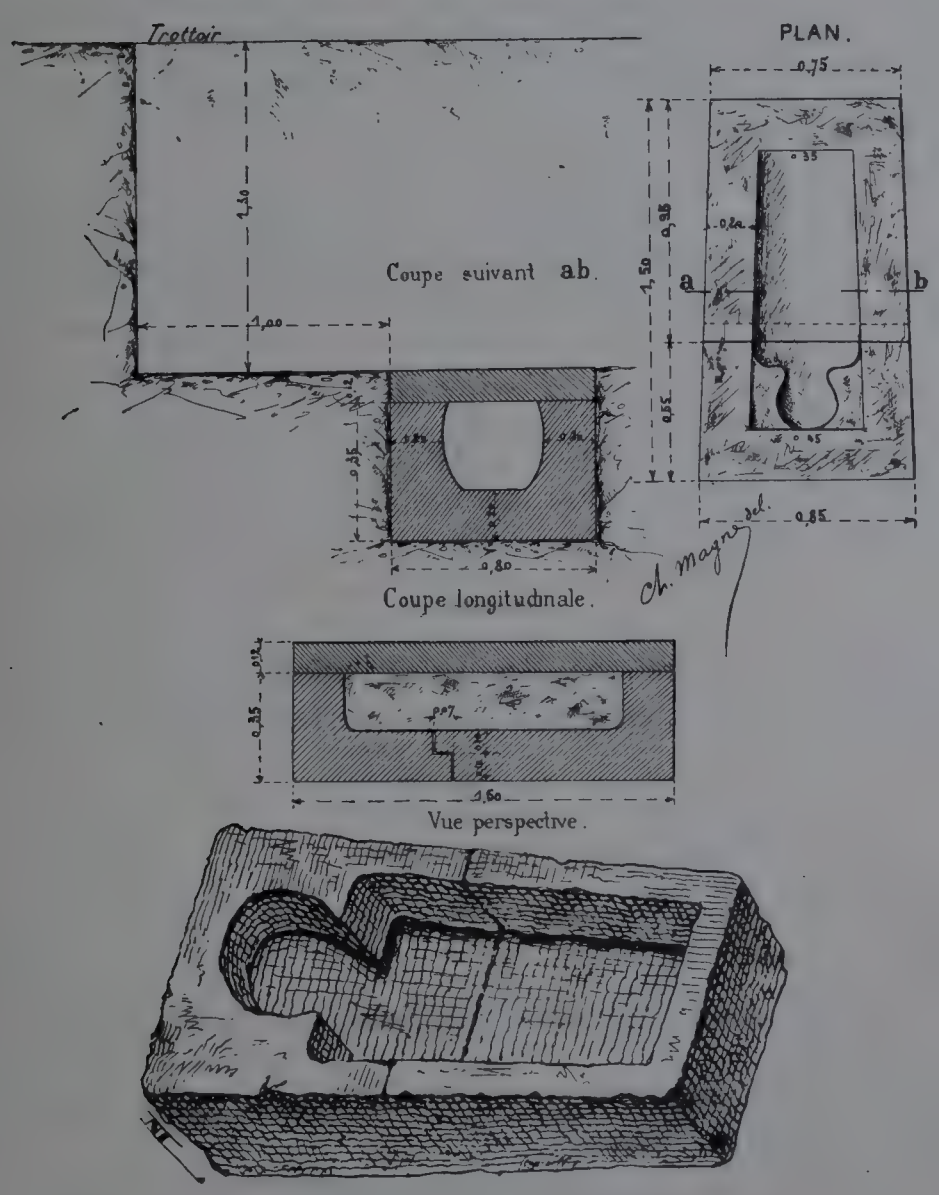

Ils avaient la forme si commune d'une auge à parois verticales rétrécie à l'une de ses extrémités, et étaient fermés par une dalle en plâtre d'un seul morceau. Aucun ornement ne décorait leurs côtés.

Les squelettes qu'ils renfermaient étaient d'une parfaite conservation.

Leurs dimensions étaient les mêmes que celles du sarcophage n° 13 découvert dans la fouille A.

N° 3. — Sarcophage du douzième ou treizième siècle rencontré à 1 m. 30 de profondeur ; il avait la forme d'une auge creusée dans deux blocs de roche dure de Bagneux assemblés en dessous par une feuillure de 0 m. 05 de saillie. Il est très intéressant de constater un pareil assemblage dans les tombeaux de cette époque, car, à notre connaissance, la section de soudure a été toujours verticalement pratiquée. Le bloc du côté de la tête offrait intérieurement une excavation circulaire mesurant 0 m. 55 de longueur, et celui des pieds 0 m. 95. Ce qui donnait une longueur totale de 1 m. 50. Comme on le voit par cette dimension, le corps inhumé était de petite taille.

Deux poteries, l'une en terre grisâtre et l'autre en terre jaune flammulée, composaient le bagage funéraire.

Fouille D.

Poursuivie sur une surface de 140 m., la fouille n'a mis à jour que des substructions gallo-romaines, dont nous parlons plus loin à la fouille G.

Fouille E.

Il n'a été rencontré que des substructions du moyen âge au cours de cette fouille, effectuée sur une surface de 182 mètres.

Fouille F.

Les profondeurs de cette fouille sont :

de 4 m. 35 sur	110 m. 00
et de 2 m. 55 sur	204 m. 00
Ce qui nous donne une surface explorée de	314 m. 00

Quarante-quatre puits de 1 m. 20 de diamètre ont été forés sur 9 m. 50 de hauteur moyenne.

Sépultures mises au jour.

Nous n'avons pas rencontré de sarcophages dans cette fouille.

Sur une surface de 80 mètres environ, nous avons mis à jour, à 1 m. 65 de profondeur, un champ de sépultures à même le sol.

Au milieu des 31 inhumations que nous avons relevées, nous avons rencontré une grande quantité de clous auxquels étaient fixés par l'oxyde de fer des petits fragments de bois. Le caractère et la forme des vases funéraires que nous avons recueillis nous permettent de conjecturer que nous sommes en présence d'un cimetière de l'époque mérovingienne.

Fouille G.

Cette fouille de 233 mètres de surface a été descendue à 2 m. 60 de profondeur.

Vingt-quatre puits de 1 m. 20 de diamètre ont été forés sur 9 m. 25 de hauteur.

Sépultures mises au jour.

Nous n'avons pas découvert de sarcophages en cet endroit.

Sur une superficie de 90 mètres environ (voir plan d'ensemble) nous avons rencontré, à 1 m. 35 de profondeur, un champ de sépultures, remontant aux douzième et treizième siècles, bien caractérisées par les poteries flammulées qui les accompagnaient.

Nous avons compté vingt-cinq inhumations à même le sol. Mais la quantité considérable d'ossements épars sur ce point nous permettent de supposer qu'un plus grand nombre de sépultures y avaient été pratiquées.

En résumé, les inhumations rencontrées dans les fouilles dont nous venons de parler se subdivisent ainsi :

3 sarcophages gallo-romains en pierre;
5 — mérovingiens en pierre;
9 — — en plâtre;
1 — du douzième ou treizième siècle, en pierre;
4 sépultures isolées à même le sol;
31 — dans le cimetière mérovingien;
25 — — du XIIe ou XIIIe siècles.

Ensemble 78 inhumations.

Substructions romaines.

Ces substructions ont été rencontrées dans les fouilles B, C et D sur une longueur développée de 77 mètres et sur une hauteur de 4 m. 15.

Elles se composaient de deux murs parallèles de 0 m. 95 et de

0 m. 80 de largeur avec retour à leur extrémité (voir coupe suivant KL sur le plan d'ensemble).

Cette maçonnerie reposait sur le limon jaune. Bien construite, elle était faite en moellons de roches très réguliers, noyés dans un mortier tellement tenace que les pierres se brisaient sous l'effort plutôt que de se détacher. Cette pénible démolition a été entièrement exécutée à la masse et au coin.

Objets antiques et du moyen âge recueillis dans les fouilles.

Ces objets, dont la sommaire description est faite ci-après, ont été trouvés dans les remblais de l'époque à laquelle ils appartiennent, sauf ceux qui ont été recueillis dans les sarcophages.

Les coupes géologiques et archéologiques que je joins à ces quelques notes donnent exactement la hauteur et la nature du sol de ces remblais; elles ont été relevées et repérées avec le concours de M. le docteur Capitan.

Époques néolithiques et du bronze.

Quatre silex taillés ;
Trois haches polies ;
Une hache en bronze ;
Deux fragments de hache en bronze.

Fouille H.

Comme dans la fouille E, il n'a été rencontré que des substructions du moyen âge. La surface explorée fut de 202 mètres.

OBJETS DE L'ÉPOQUE ROMAINE

CÉRAMIQUE

Vase en terre grisâtre, avec goulot évasé.
Hauteur 0 m. 10, diamètre à la panse 0 m. 12 ;
Vase en terre blanchâtre ayant la forme d'une tulipe; hauteur 0 m. 11 ;
2/3 de coupe en terre rouge; diamètre 0 m. 14, hauteur 0 m. 04 ;
2/3 d'une coupe semblable ; diamètre 0 m. 09, hauteur 0 m. 05 ;
Coupe en terre grise ; diamètre 0 m. 12, hauteur 0 m. 05 (fig. 1);

Coupe en terre rouge ayant la forme d'un tronc de cône ; diamètre 0 m. 12, hauteur 0 m. 06 ;

Moitié d'un vase en terre grise ; diamètre à la panse 0 m. 10, hauteur 0 m. 09;

Lampe en terre rouge (faux Samien); diamètre 0 m. 10, hauteur 0 m. 04;

Petite coupe en terre rougeâtre; diamètre 0 m. 07, hauteur 0 m. 03 ;

Fragment rectangulaire d'un moule de vase en terre blanchâtre portant l'empreinte d'ornements variés ; longueur 0 m. 09, hauteur 0 m. 08;

Fragment triangulaire d'un moule semblable ; base 0 m. 07, hauteur 0 m. 10 ;

Palet en terre grise; diamètre 0 m. 05 ;

Palet en terre rougeâtre de même diamètre;

Vase en terre rouge, en forme de tronc de cône, avec cinq ner-

Fig. 1.

vures concentriques sur la périphérie ; diamètre 0 m. 045, hauteur 0 m. 025;

Bol (patina) en terre rouge (faux Samien) avec stries sur la panse; diamètre 0 m. 18, hauteur 0 m. 10 ;

Moitié d'un bol semblable au précédent:

Deux briques en terre rouge de 0 m. 21 sur 0 m. 22 et 0 m. 04 d'épaisseur ;

Trois tuiles à rebords en terre rougeâtre;

Deux tuiles à rebords en terre blanchâtre ;

Quatre tuiles faîtières (imbrices) en terre rougeâtre ;

Creuset à fondre les métaux, en terre blanchâtre, en forme de tronc de cône; diamètre supérieur 0 m. 05, diamètre inférieur 0 m. 03, hauteur 0 m. 05 ;

Lampe en terre grisâtre de forme circulaire, le bec est cassé; diamètre 0 m. 05, hauteur 0 m. 03;

Deux vases en terre blanchâtre de forme très allongée, avec goulot rétréci ; hauteur o m. 09 ;

Pot en terre rougeâtre, de forme conique avec l'ouverture évasée ; diamètre supérieur o m. 06, diamètre inférieur o m. 04, hauteur o m. 05.

Un poids en terre rouge brique, percé d'un trou à la partie supérieure ; hauteur o m. 09 ;

Un poids en terre grisâtre de forme triangulaire percé horizontalement de deux trous à sa partie supérieure (probablement il avait dû servir, comme le précédent, à tendre la chaîne de fil sur le métier du tisserand) ; hauteur o m. 13, épaisseur o m. 065 ;

Pot en terre grise très allongé à sa partie inférieure ; hauteur o m. 05 ;

Amphore en terre jaunâtre à panse très arrondie, l'anse manque ; hauteur o m. 14 ;

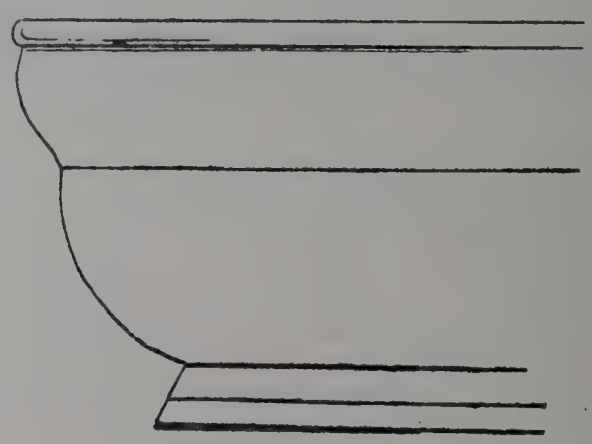

Fig. 2.

Moitié de coupe en terre grise avec rebords droits ; diamètre o m. 15, hauteur o m. 04 ;

Urne en terre blanchâtre en forme de tulipe allongée ; hauteur o m. 14 ;

Plat en terre rougeâtre à bords plats ; diamètre o m. 18, hauteur o m. 13 ;

Moitié de coupe à boire en terre rouge (Arrezzo) avec feuilles en relief sur les bords ; diamètre o m. 10 ;

Urne en terre grise à légère base et à col très ouvert ; hauteur o m. 08 ;

Pot en terre rougeâtre en forme de tulipe ; hauteur o m. 10 ;

Moitié de bol en terre rouge, dite de Samos ; diamètre o m. 15 (fig. 2) ;

Amphore en terre blanche, le goulot et l'anse manquent ; hauteur o m. 19 ;

Coupe en terre rougeâtre ; diamètre o m. 08 ;

Coupe en terre rouge foncé avec rebord évidé pour l'écoulement du liquide; diamètre o m. 09 ;

Pot en terre rougeâtre micacée, à col ouvert, à base rétrécie, avec filets concentriques sur la panse ;

Amphore en terre blanchâtre. Cassée au milieu de la panse ; la partie supérieure manque ; hauteur o m. 19 ;

Amphore en terre rougeâtre de forme allongée, l'anse et le goulot manquent ; hauteur o m. 21 ;

Moitié de coupe en terre rouge (faux Samien), sa forme est celle d'un cône renversé ; diamètre o m. 08 ;

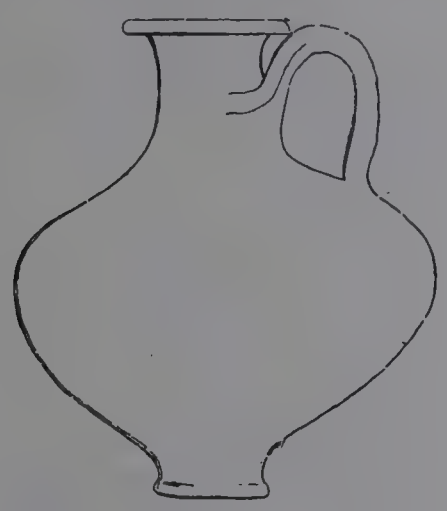

Fig. 3.

Vase en terre rougeâtre ayant la forme d'un flacon à petit goulot; hauteur o m. 11 (fouille A, sarcophage n° 16) ;

Vase semblable en terre blanchâtre; hauteur o m. 09 ;

Amphore en terre blanchâtre avec anse et panse sphérique unie de o m. 18 de hauteur (fouille A, sarcophage n° 15) (fig. 3) ;

Perle en terre grise vernissée portant sur la surface de profondes rainures verticales ; diamètre o m. 02 ;

Vase gris perle à col évasé et de base étroite: hauteur o m. 15 (cimetière de la fouille F) ;

Fragment de vase en terre rouge dite de Samos. En relief un lion lancé ;

Fragment de vase en terre semblable. En relief deux ours ;

Petite urne en terre rouge tre à col ouvert; le fond se termine en pointe (jouet d'enfant) ; hauteur o m. 05 ;

Coupe en terre grise montée sur 3 petits pieds ; diamètre 0 m. 18.

Amphore en terre blanchâtre avec panse renflée (l'anse est cassée) ; hauteur 0 m. 16 ;

Moitié de coupe en terre rouge (faux Samien) ; diamètre 0 m. 12 ;

Urne en terre rougeâtre avec panse renflée ; hauteur 0 m. 10 ;

Vase en terre grise à large ouverture ; hauteur 0 m. 10 ;

Bouteille en terre blanchâtre à col très étroit ; hauteur 0 m. 14 ;

Fig. 4.

Fig. 5.

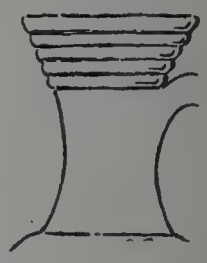

Fig. 6.

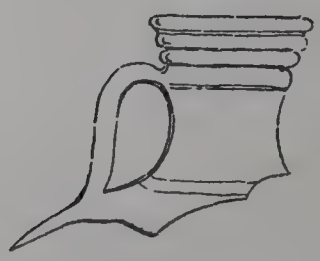

Fig. 7.

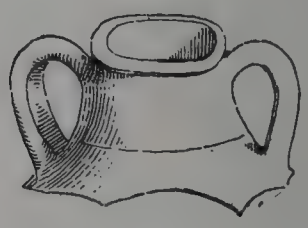

Fig. 8.

Amphore en terre jaunâtre à panse renflée. Le goulot et l'anse cassés ; hauteur 0 m. 14 ;

Urne en terre rouge brique avec reflets micacés sur la panse ; hauteur 0 m. 06 ;

Vase en terre grise à large ouverture et à base étroite. La panse est sillonnée par trois filets concentriques ;

Trois fusaïolles en terre rouge brique ;

Vingt-cinq fragments de vases en terre rouge revêtue d'une couverte très brillante : les uns sont décorés de rinceaux, de feuillages et d'ornements variés ; les autres, de sujets divers : divinités, gladiateurs, animaux, chasses, scènes diverses ;

Un bol (patina) en terre rouge semblable à celle des fragments précédents. Tout autour de la panse, entre une guirlande de rais de cœur et un triple cordon de guillochis, sont figurés, en relief et sur 5 centimètres de hauteur, des groupes de danseurs alternant avec des amours ailés et des oiseaux; diamètre 0 m. 22, hauteur 0 m. 10;

Quatre-vingt-trois goulots d'amphores et d'onochoé en terre de différentes couleurs, de dimensions et de formes diverses (fig. 4, 5, 6, 7, 8).

NOMS DES POTIERS INSCRITS SUR DES VASES OU FRAGMENTS DE VASES

Coupe rouge de 0 m. 175 de diamètre trouvée dans le sarcophage n° 1 de la fouille C ; dans le fond l'empreinte [I. IA/SECV]

Moitié de coupe en terre rouge de 0 m. 13 de diamètre ; dans le fond l'empreinte [OFIICN]

Fond de vase en terre rouge avec l'empreinte [M'VXIVLLI]

Fond de vase en terre rouge avec l'empreinte [ANAILL.F.]

Fond de coupe en terre rouge avec l'empreinte [IVMI]

Fond de coupe en terre rouge avec l'empreinte [OF. CARVI]

Fond de coupe en terre rouge avec l'empreinte [MAXIMI]

Fond de vase en terre rouge avec l'empreinte [CRISPI]

Fond de coupe en terre rouge avec l'empreinte [M. CITATI]

Fond de vase en terre rouge avec l'empreinte [DIVICI M]

Fond de vase en terre rouge avec l'empreinte [SIICV-DI M]

au-dessous le graffite X est gravé à la main après la cuisson;

Demi-coupe en terre rougeâtre de 0 m. 105 de diamètre. Dans le

fond est moulée en creux une rosace ornementée de 0 m. 01 de diamètre.

VERRERIE

Une fiole en verre blanc irisé, dont la panse en forme de tronc de cône est surmontée d'un col allongé ; hauteur 0 m. 10 (fouille C, sarcophage n° 1).

OBJETS EN BRONZE

Un dé à coudre de forme conique ouvert à sa partie supérieure ; hauteur 0 m. 02 ;

Une fibule contournée de 0 m. 07 de longueur (fouille A, sarcophage n° 15);

Une fibule de 0 m. 10 de longueur ;

Une cuiller de 0 m. 10 de longueur ;

Une chaînette de 0 m. 20 de longueur ;

Un bracelet ouvert à tige torse aux extrémités aplaties; diamètre 0 m. 06 ;

Une épingle à cheveux ; longueur 0 m. 13 ;

Un ornement (phalère ?) (fouille A, sarcophage n° 16) ;

Deux petits anneaux ;

Une clef à panneton (fouille C, sarcophage n° 4).

Un cure-oreilles en bronze, la tige est terminée par une olive. Longueur 0 m. 12 ;

Deux boucles de harnais avec leur ardillon.

OBJETS EN OS TRAVAILLÉ

Un sifflet ? en os évidé avec filets aux extrémités ; longueur 0 m. 10 ;

Un sifflet ? en os évidé à un trou ;

Un — — à deux trous avec trois filets aux extrémités ;

Cuiller en os avec manche ;

Deux épingles à cheveux en os ; longueur 0 m. 11 ;

Une épingle semblable, la tête est cassée ; longueur 0 m. 09 ;

Une épingle à cheveux en os. Sur la tête très allongée est gravé au trait un ornement quadrillé et sur une face est grossièrement représentée une figure humaine portant de la barbe sur le menton ; longueur 0 m. 08 ;

Un poinçon en corne de cerf.

OBJETS DIVERS

Une moitié de meule (*mola manuaria*) en pierre meulière ; diamètre 0 m. 50 ;

Trente-cinq dents de sanglier non travaillées et de dimensions différentes ;

Cinq cornes de cerf non travaillées ;

Coquilles d'huîtres ;

— de moules ;

— d'œufs ;

Ossements de lapins, de porcs, de poulet, de mouton.

NUMISMATIQUE

2	monnaies	moyen bronze	à l'effigie	d'Auguste ;
1	—	—	—	de Néron ;
1	—	—	—	d'Adrien ;
1	—	—	—	de Trajan ;
2	—	—	—	d'Antonin ;
1	—	grand bronze	à l'effigie	de Faustine ;
1	—	petit bronze	à l'effigie	de Gallien ;
2	—	—	—	de Postume ;
1	—	moyen bronze	—	de Postume ;
1	—	petit bronze	—	de Claude II ;
3	—	—	—	de Tétricus ;
1	—	moyen bronze	—	de Dioclétien ;
1	—	—	—	de Maximilien Hercule ;
1	—	petit bronze	—	de Licinius ;
5	—	—	—	de Constantin ;
1	—	—	—	de Constans ;
1	—	—	—	de Valens ;
1	—	—	—	de Gratien.

Ensemble 27 monnaies.

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

CÉRAMIQUE

Un vase en terre grise à large ouverture avec quatre rangées concentriques de pointillés sur la panse ; diamètre 0 m. 11 ; hauteur 0 m. 12 (fouille B) (fig. 9) ;

Sept petits vases en terre blanche ou grise à large ouverture et

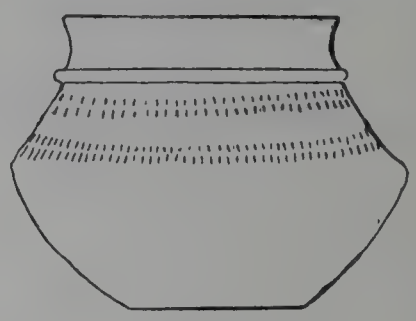

Fig. 9.

base rétrécie avec renflement très accusé sur la périphérie, diamètre

Fig. 10. — Ampoule de Saint-Mennas.

0 m. 04, hauteur 0 m. 03 (provenant du cimetière de la fouille F);

Un vase en terre cuite de couleur blanchâtre, dit *Ampoule de Saint-Mennas* (1), de forme circulaire et aplatie avec goulot muni de deux anses. La panse accuse un diamètre de 0 m. 07 et le goulot 0 m. 06 de hauteur. Sur les deux faces se voit saint Mennas debout, vêtu d'une courte tunique (*succinta*), la tête nimbée et radiée, et accosté à droite et à gauche d'une croix grecque. Sous les bras étendus en croix se distinguent très clairement deux chameaux agenouillés. Cette figure est entourée de deux filets circulaires, au milieu desquels est figurée en relief une rangée de perles. (Cimetière de la fouille F) (fig. 10).

VERRERIE

Un flacon en verre blanc irisé de forme quadrangulaire avec les angles arrondis. Une dépression existe sur chaque face (fouille C, sarcophage n° 5); hauteur 0 m. 045 ;

Une bague en verre avec chaton; diamètre intérieur 0 m. 014 (provenant du cimetière de la fouille F).

OBJETS DIVERS

Un couteau en fer de 0 m. 31 de long (fouille B) ;
Une lame en fer de 0 m. 29 de long (fouille B) ;
Une clef en fer de 0 m. 15 de longueur ;
Deux boucles de ceinturon en bronze;
Un large bouton en bronze ;
Une agrafe ornementée ;
Une pince épilatoire ;
Une tête de squelette de chien lévrier, longueur 0 m. 25;

OBJETS DU MOYEN AGE

XIIIe et XIVe siècles

CÉRAMIQUE

Poteries funéraires.

Cinq vases funéraires en terre jaunâtre décorés de flammules peintes en rouge ferrugineux. Disposées de haut en bas, ces flam-

(1) Voir notre étude sur les *Ampoules de Saint-Mennas*, dans le *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, tome IV.

mules sont tracées irrégulièrement par groupes de cinq et de six raies.

Ces pots sont percés de petits trous sur la panse afin que le charbon enflammé, destiné à brûler l'encens, eût de l'air et que la combustion, ainsi activée, pût durer jusqu'à la fin des funérailles.

Fig. 11.

Trois de ces pots sont munis d'une anse ; les deux autres n'en possèdent pas. Ils ont été recueillis dans le cimetière de la fouille G où la pioche des terrassiers en avait malheureusement brisé un grand nombre.

Un vase semblable au précédent, trouvé dans le sarcophe n° 3 de la fouille C (fig. 11).

Poteries à l'usage domestique.

Quatre vases dont la forme ne diffère pas sensiblement de celle des vases sacrés, abstraction faite des petits trous destinés à activer la

Fig. 12.

combustion du charbon. Leur fond noirci ou brûlé sous l'action de la chaleur est une preuve incontestable de leur emploi pour les besoins du ménage (fig. 12) ;

Trois pichets de différentes dimensions ; sur leur panse légèrement renflée sont peints en rouge des traits verticaux ils sont munis d'une anse et le col assez court est terminé par un déversoir en forme de trèfle (fig. 13) ;

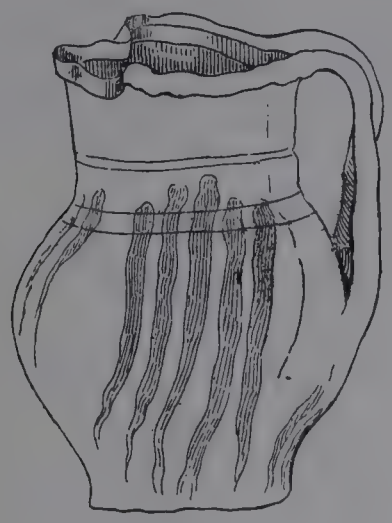

Fig. 13.

Trois vases en terre cuite, sorte de grès sans couverte avec large ouverture à rebord et panse arrondie ;

Deux pots en terre blanche à large ouverture ; la panse munie

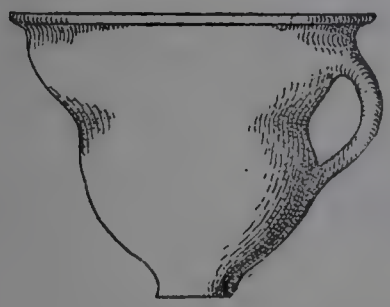

Fig. 14.

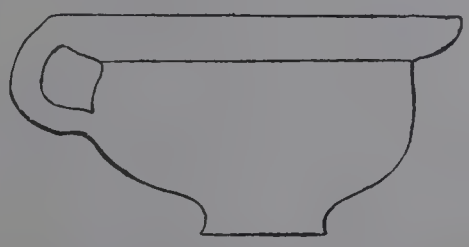

Fig. 15.

d'une anse est arrondie et se termine par une étroite base. Ouverture 0 m. 09 de diamètre, hauteur 0 m. 06 (fig. 14 et 15).

OBJETS DIVERS

Un petit chapiteau en pierre dure orné de feuilles de chêne ; hauteur 0 m. 30 ;

Une tête d'ange en pierre dure provenant d'un chapiteau. Les joues sont peintes en rouge; hauteur 0 m. 20.

XVe et XVIe siècles.

CÉRAMIQUE

Deux gourdes en grès avec anse, hauteur 0 m. 12 ;

Une bouteille en grès à long col, hauteur 0 m. 25 ;

Trois pichets en grès de différentes dimensions munis d'une anse ;

Trois vases ovoïdes en grès ;

Deux coupes munies d'une queue, diamètre 0 m. 20 ;

Vingt-sept soucoupes en terre grise ;

Fig. 16. Fig. 17. Fig. 18.

Cinq pots pharmaceutiques de forme cylindrique et de dimensions variées ;

Trois pots pharmaceutiques de forme sphérique avec un goulot étroit;

Une bouteille en grès avec cordon en relief sur le goulot, hauteur 0 m. 11 ;

Une aiguière émaillée d'un vernis plombifère jaune ;

Trois pichets en terre recouverts d'un vernis jaune, décorés d'appliques en terre cuite de couleur rouge foncé, à la partie supérieure et placées parallèlement dans la diagonale par groupe de trois et quatre. Sur la surface de ces poteries on remarque des cônes à poin-

tes aiguës formant comme une défense assez semblable à celle des épines sur le rosier. Ce genre de décoration se rencontre rarement sur les poteries du moyen âge ; diamètre 0 m. 26 (fig. 16, 17, 18) ;

Un pot semblable, le goulot est cassé et l'anse manque ;

Un plat en faïence dite de Beauvais recouverte d'un émail jaunâ-

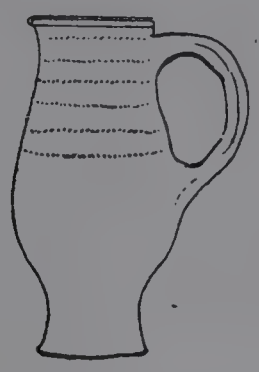

Fig. 19.

tre, vert et rouge. Des ornements incrustés d'émaux sont figurés sur le Mariy. Dans le fond, un perroquet, émaillé rouge brun, est représenté au trait ;

Un pichet recouvert d'un émail jaune verdâtre. Sur son col muni d'une anse sont tracés en creux six filets concentriques (fig. 19) ;

Quatre carreaux en terre rouge brique recouverts d'un émail vert jaunâtre (0,10 × 0,10) ;

Fig. 20.

Une lampe à bords ondulés en terre blanchâtre recouverte d'un émail jaune ;

Deux lampes à queue avec leur cuvette en terre émaillée jaune ;

Une lampe sans queue de forme circulaire avec bec pour la pose de la mèche ; l'intérieur est recouvert d'un émail jaune ;

Un sifflet d'enfant (jouet) avec tête de cheval (fig. 20);
Un — — — avec tête humaine;
Un grand plat de forme elliptique muni de deux oreilles et recouvert intérieurement d'un émail jaune;
Une antéfixe en terre recouverte d'un émail vert clair. Sur la face sont représentées entre deux colonnes les armes des Enfants de France; largeur 0 m. 10, hauteur 0 m. 15.

OBJETS DIVERS

Une bague en os. Sur le chaton rectangulaire se trouve gravés en creux trois petits trous rangés diagonalement;
Six beaux fragments ornementés de verre à boire de différentes teintes;
Deux bobèches de chandelier en bronze avec une partie de leur fût; à ces deux bobèches sont pratiquées deux ouvertures pour faciliter le nettoyage;
Une tête d'ange en pierre; des cheveux ondulés encadrent le front et une partie du visage; hauteur 0 m. 17.

XVIIe et XVIIIe siècles.

CÉRAMIQUE

Deux lampes à queue avec cuvette et anse de suspension;
Deux sifflets (jouets d'enfants);
Deux pichets avec anses;

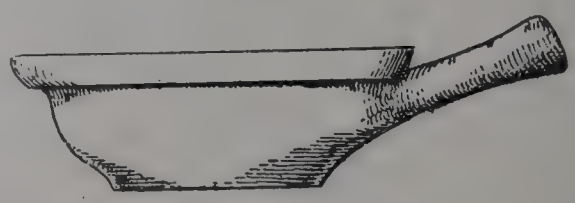

Fig. 21.

Deux poêlons à trois pieds; ils sont munis d'une anse sur laquelle la place du pouce est bien accentuée;
Six lampions;
Cinq plats creux ou assiettes;
Une écuelle (fig. 21);

Six pots avec une large ouverture à bords arrondis. Leur panse sphérique est munie d'une anse.

Tous ces objets sont recouverts d'un émail vert foncé.

Deux pipes en terre blanche avec la base du fourneau ornementée;

Un pichet avec anse, recouvert d'un émail brun foncé ; l'intérieur est enduit d'un émail blanc. Il est surmonté d'un goulot court en forme de trèfle ;

Une soupière munie de 2 oreillettes avec son couvercle. Elle est recouverte d'un émail brun foncé; l'intérieur est enduit d'un émail jaune.

MONNAIES, JETONS ET POIDS

1 Henri II (douzain avec croissants);
1 Charles IX (double sol parisis) ;
1 — (liard) ;
1 Henri III (douzain) ;
2 — (liards) ;
1 — (double tournois) ;
1 Henri IV (douzain) ;
3 — (doubles tournois) ;
1 — (denier) ;
1 Louis XIII (quart d'écu) ;
2 — (douzains) ;
3 — (doubles tournois);
1 Louis XIV (1/4 d'écu aux 3 couronnes) ;
2 — (doubles tournois);
5 — (liards) ;
1 Louis XV (dixième d'écu) ;
2 — (liards) ;

Ensemble 29 monnaies.

1 jeton en cuivre de Louis XIII ,
4 — de Louis XIV ;
2 — de Louis XV ;

Ensemble 7 jetons.

Trois poids fleurdelysés en cuivre avec les marques du poinçon de contrôle.

Tous ces objets sont venus grossir notre collection particulière

qui comprend plus de quatre mille pièces recueillies dans les fouilles du sol parisien.

Un millier de ces pièces ont été exposées en 1900 au Pavillon de la ville de Paris, par les soins de la Commission municipale du vieux Paris.

CAMILLUS

Statuette en bronze de 0 m. 12 de hauteur recueillie dans la fouille C

(Voir le plan d'ensemble).

Ce long inventaire terminé, il nous reste à parler de la pièce la plus importante que nous avons recueillie dans les fouilles de la rue Dante. Nous voulons parler d'une petite statuette en bronze de 0 m. 12 de hauteur représentant un Camillus.

Cette pièce, la seule de ce genre trouvée à Paris, a déjà été, de notre part, l'objet d'une étude spéciale, que nous avons publiée dans le précédent volume du Bulletin (1). Pour ne pas nous répéter nous nous contenterons de rappeler ici que chez les Romains on désignait sous le nom de *Camilli-Camillae* l'éphèbe, garçon ou fille de famille noble ayant pour mission d'assister le grand-prêtre à l'autel dans les cérémonies matrimoniales, de lui tendre le coffret à parfums, la patère et le gâteau sacré. On a remarqué, d'après les monuments, que le Camillus gardait la tête couverte lorsque le prêtre l'avait nue et inversement, comme si la pompe de l'ornement et l'humilité, également dues aux dieux, eussent pu ainsi être représentées dans toute la durée du sacrifice.

Camille, nom gracieux, s'appliquant indifféremment à l'un et à l'autre sexe et où revit la jeunesse fleurie de ces servants de noces antiques !... C'est bien un *Camille* que nous avons sous les yeux dans cette statuette au geste animé et comme dansante. C'est un enfant en tunique courte mais flottante sur les cuisses et retenue à la ceinture par un lien que recouvre l'étoffe lâche dont est cachée la poitrine.

Est-ce le vent, n'est-ce point plutôt la cadence d'une marche

(1) Voir *Bulletin de la Montagne-Sainte-Geneviève*, tome IV.

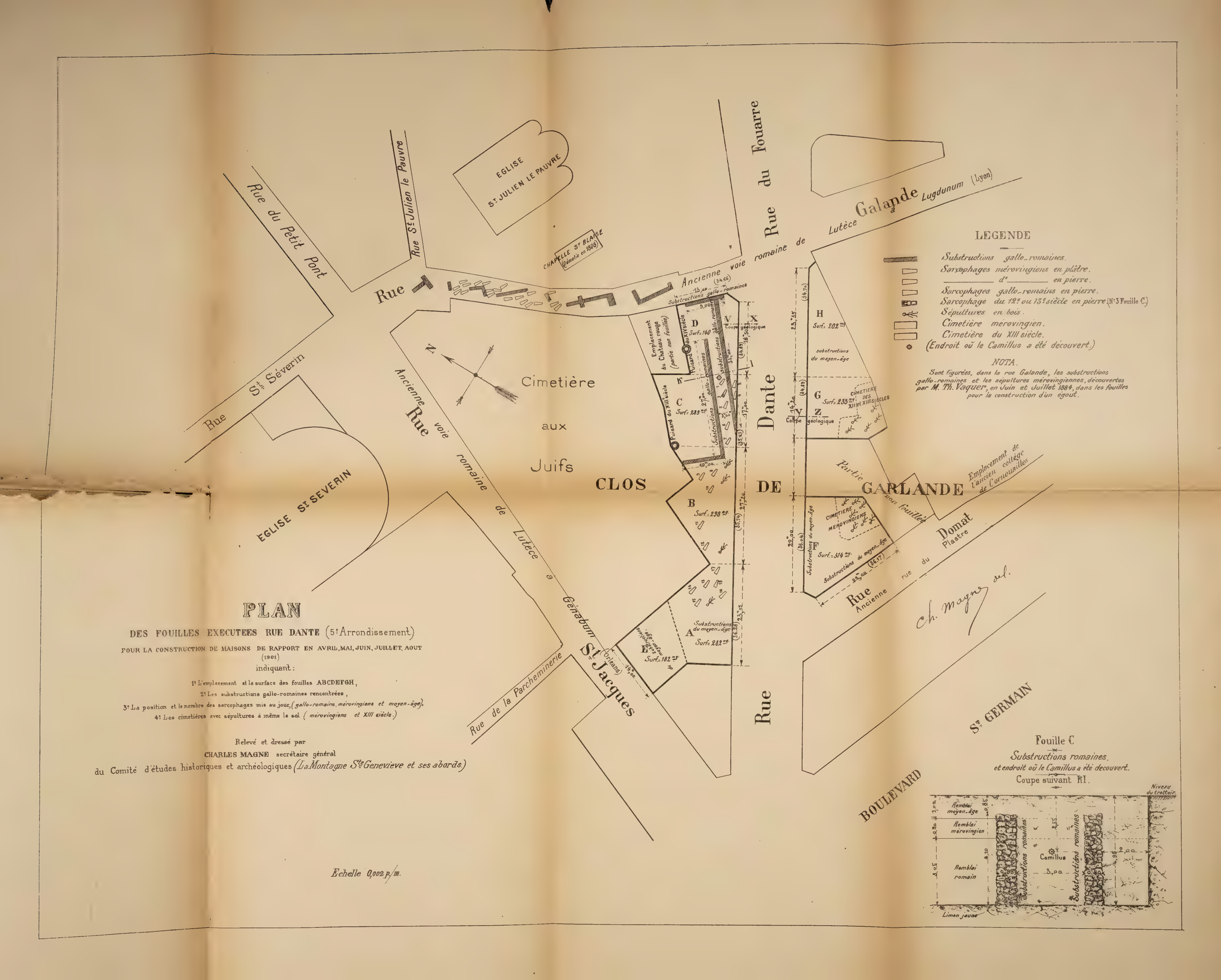
PLAN
DES FOUILLES EXECUTEES RUE DANTE (5e Arrondissement)
POUR LA CONSTRUCTION DE MAISONS DE RAPPORT EN AVRIL, MAI, JUIN, JUILLET, AOUT (1901)
indiquant :
1° L'emplacement et la surface des fouilles ABCDEFGH,
2° Les substructions gallo-romaines rencontrées,
3° La position et le nombre des sarcophages mis au jour, (gallo-romains, mérovingiens et moyen-âge),
4° Les cimetières avec sépultures à même le sol (mérovingiens et XIII siècle.)
Relevé et dressé par
CHARLES MAGNE secrétaire général
du Comité d'études historiques et archéologiques (La Montagne Ste Genevieve et ses abords)
Echelle 0,002 p/m.
LEGENDE
Substructions gallo-romaines.
Sarcophages mérovingiens en plâtre.
——— d° ——— en pierre.
Sarcophages gallo-romains en pierre.
Sarcophage du 12e ou 13e siècle en pierre (N° 3 Fouille C.)
Sépultures en bois.
Cimetière mérovingien.
Cimetière du XIII siècle.
(Endroit où le Camillus a été découvert.)
NOTA.
Sont figurées, dans la rue Galande, les substructions gallo-romaines et les sépultures mérovingiennes, découvertes par M. Th. Vaquer, en Juin et Juillet 1884, dans les fouilles pour la construction d'un egout.
Fouille C
Substructions romaines,
et endroit où le Camillus a été decouvert.
Coupe suivant KI.
Niveau du trottoir.
Remblai moyen-âge
Remblai mérovingien
Remblai romain
Substructions romaines
Camillus
Limon jaune
Rue du Petit Pont
Rue St Julien le Pauvre
EGLISE St JULIEN LE PAUVRE
CHAPELLE St BLAISE (démolie en 1808)
Rue du Fouarre
Ancienne voie romaine de Lutèce à Galande
Lugdunum (Lyon)
Rue St Séverin
EGLISE St SEVERIN
Cimetière aux Juifs
Ancienne voie romaine de Lutèce à Genabum (Orléans)
Rue de la Parcheminerie
CLOS DE GARLANDE
Rue Dante
Rue St Jacques
Rue Ancienne du Domat
Partie non fouillée
Emplacement de l'ancien collège de Cornouailles
Emplacement du Château rouge (partie non fouillée)
Puisard du XIVe siècle
Puisard du XIIe siècle
Substructions gallo-romaines
Substructions du moyen-âge
CIMETIERE MEROVINGIENS
CIMETIERE DES XII et XIIIe SIECLES
Coupe géologique
Surf. 140
Surf. 289
Surf. 298
Surf. 282
Surf. 182
Surf. 202
Surf. 235
Surf. 314
Ch. Magne del.
St GERMAIN
BOULEVARD

FOUILLES EXECUTEES RUE DANTE

en Avril, Mai, Juin, Juillet et Aout 1901.

(Côté droit) (Côté gauche)

COUPES GEOLOGIQUES ET ARCHEOLOGIQUES

relevée dans la fouille D, suivant VX.

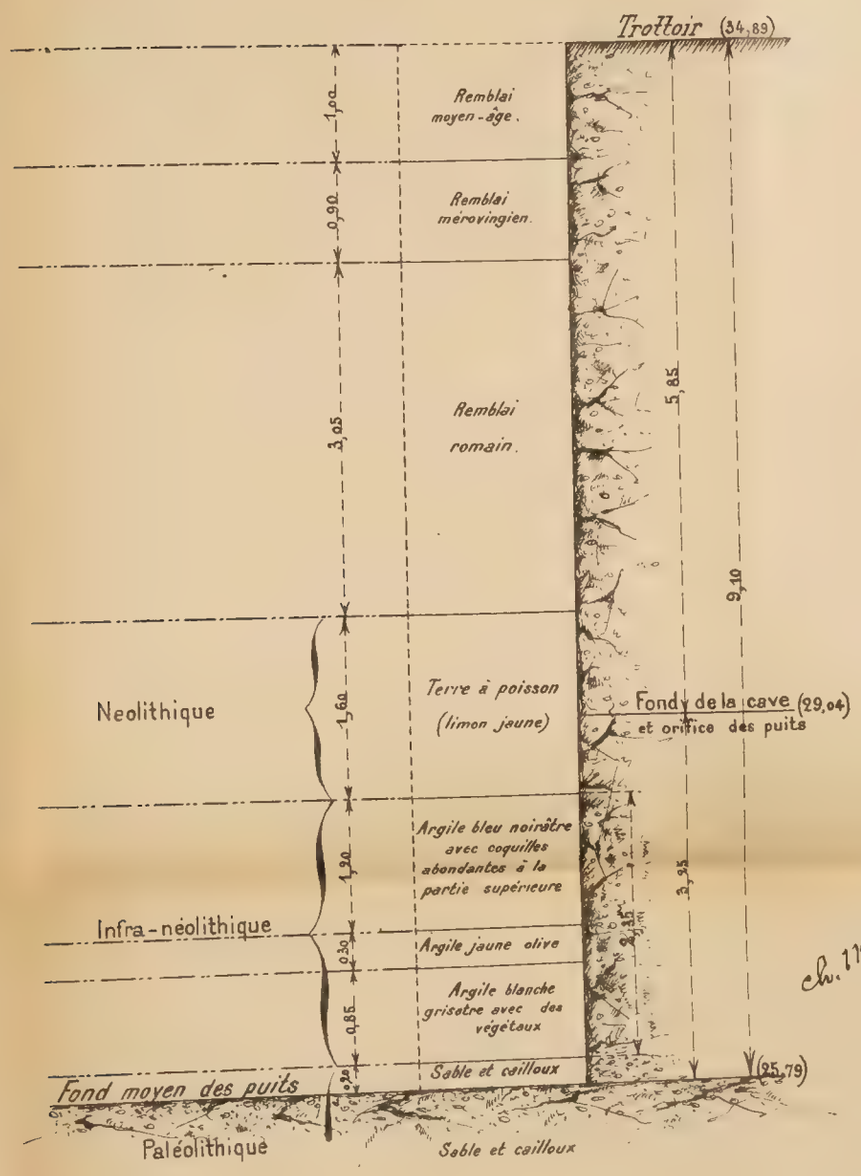

relevée dans la fouille G suivant YZ.

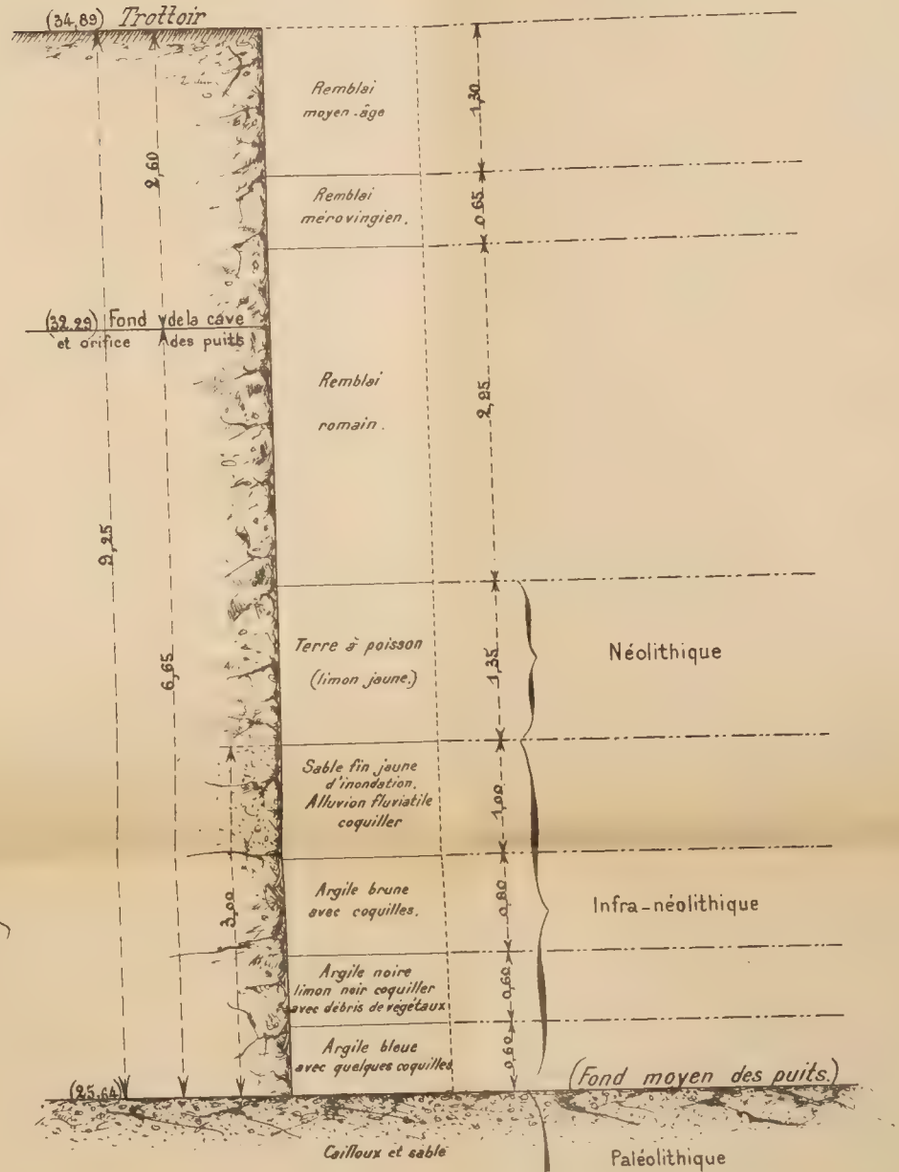

Ch. Magne

sacrée, le rythme d'une danse qui soulève les plis de ce vêtement ? La tête est droite, mais les jambes se meuvent dans un pas que l'absence d'un pied brisé ne nous empêche pas pourtant de préciser et qui devait porter le corps avec vivacité tantôt à droite tantôt à gauche, dans un mouvement de marche réglée.

Camillus (vu de face).

De la main droite le jeune homme tient une sorte de galette assez semblable à une tarte et étoilée de lignes : était-ce un gâteau ? un instrument de musique ? Ou encore une boîte à encens ? Le bras gauche où manque la main est levé comme s'il agitait des crotales ou tenait une coupe. Mais ce qui frappe, c'est le calme hiératique de ce rond visage d'adolescent, régulièrement encadré de cheveux abondants et bouclés que presse un bonnet surmonté lui-même par devant d'ornements tels qu'ils doublent presque la hauteur de la

tête dont ils augmentent la majesté, comme un bouquet de plumes. Les orbites gardent en creux la marque d'un morceau de faïence, d'émail, de verre ou d'argent qui figurait les yeux, et le regard reste obscur comme la signification même, à l'endroit où il a été trouvé, de ce bronze énigmatique.

Camillus (vu de dos).

Le travail de ce morceau est scrupuleux avec rudesse. Le corps est sensiblement aplati à la manière des figurines archaïques, et la tunique dessine, de plis assez naïfs, les lignes du corps.

*
* *

Qu'il nous soit permis, en terminant, de tirer, du nombre et du

caractère des objets que nous venons d'énumérer, les brèves conclusions suivantes :

1° Les objets enfouis dans ce quartier du vieux Paris y ont été ensevelis, soit pour leur destination funéraire, soit par l'effet des ruines accumulées, des incendies, des reconstructions hâtives et des exhaussements progressifs du sol.

2° La diversité de provenance de ces objets nous montre que les transactions du commerce les y firent venir non seulement des autres provinces de la Gaule mais encore des plus lointains pays.

3° Enfin qu'à l'aide de leur étude patiente, on peut fortifier ou renouveler certaines connaissances pleines d'intérêt sur les mœurs et les coutumes des habitants de Lutèce et de Paris à travers les siècles écoulés.

J'ajouterai, autorisé par vingt années de recherches souvent heureuses, qu'on peut toujours, avec chance de succès, demander au sol parisien les secrets et les trésors de son passé, et que sa fécondité inépuisable nous réserve bien des surprises pour l'étude géologique, archéologique et anthropologique.

Nous nous sommes efforcé dans cette étude de faire ressortir ce qui, dans ces fouilles, constitue une conquête nouvelle, non seulement pour l'art, mais aussi pour l'archéologie souterraine de ce coin archaïque de notre Capitale, et nous nous regarderons comme suffisamment récompensé si les résultats, obtenus par nous, ont été de nature à jeter plus de lumière et plus de précision dans la topographie et dans l'histoire de notre cher vieux Paris.

CHARLES MAGNE,
Associé-correspondant
de la Société nationale des antiquaires de France.

BIBLIOGRAPHIE

L'Enfance de Paris, *par* M. Marcel Poëte, *inspecteur des travaux histotoriques, conservateur de la bibliothèque de la Ville de Paris*, 1 vol. in-12, Armand Colin, éditeur.

Le très distingué conservateur de la bibliothèque de la Ville de Paris, M. Marcel Poëte, membre de notre Comité d'études, vient de publier, à la librairie Armand Colin, le cours qu'il a professé à la bibliothèque de la Ville pendant l'année 1906-1907. Cet ouvrage a pour titre : *l'Enfance de Paris*, et pour sous-titre : *Formation et croissance de la Ville, des origines jusqu'au temps de Philippe-Auguste*, c'est-à-dire jusqu'au douzième siècle.

L'enfance de Paris ! Fixer les conditions dans lesquelles Paris a pris naissance, suivre pas à pas, étape par étape, son développement territorial, marquer les fléchissements que cette croissance a subis, — reculs qui ont parfois fait douter de l'avenir grandiose auquel était destinée la cité dont François Ier devait dire un jour qu'elle n'était pas une ville mais un monde, quel attachant et passionnant sujet pour l'historien. Ce sujet est celui qu'a traité notre éminent confrère, avec une science profonde, une rare érudition, une logique impeccable de déductions et une nouveauté de vues toute particulière qui font de son livre une contribution capitale à l'histoire de Paris.

M. Marcel Poëte nous donne d'abord un tableau d'ensemble de la période qu'il va décrire. La Seine « dont le destin fut si intimement lié à celui de Paris qu'il est impossible de concevoir l'une sans l'autre », n'était pas, au début, le cours d'eau au ruban d'argent que

nous voyons aujourd'hui. C'était un fleuve important qui épendait ses eaux du pied de la Montagne Sainte-Geneviève, au midi, aux hauteurs de Montmartre, au nord, de celles de Belleville, à l'est, aux hauteurs de Chaillot, à l'ouest. Son lit principal était alors, en partie du moins, à peu près où sont nos grands boulevards actuels.

M. Poëte décrit, ensuite, la *Lutèce de la haute époque romaine.* Après avoir rendu un souvenir ému à la mémoire de Théodore Vaquer, il nous dépeint à larges traits le Paris d'alors. De la ville romaine qui s'étageait sur les flancs de la Montagne Sainte-Geneviève, notre confrère donne les plus intéressants détails. Sillonnée de larges voies dallées que bordaient de riches demeures aux façades à portique et aux murs ornés de fresques, cette ville avait une certaine importance. Son édifice Cluny (les thermes actuels), son théâtre, ses arènes, l'édifice Soufflot attestent sa richesse et sa prospérité.

A cette époque de grandeur succède une période de misère. C'est un des fléchissements, un des reculs que nous avons signalés en commençant. Le *Paris à la basse époque gallo-romaine* connaît tous les malheurs, toutes les calamités. Sous les invasions des barbares il semble bien que Lutèce doive disparaître. Mais Paris ne peut être anéanti ; détruit il renaît de ses ruines et continue sa route vers les grandioses destinées qui lui sont réservées.

Dans ce chapitre, M. Poëte parle de l'introduction du christianisme à Lutèce. Les renseignements qu'il donne sur ce grand évènement historique touchent la partie de la ville dont s'occupe plus particulièrement le Comité de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords, et sont, de ce fait, de nature à nous intéresser plus particulièrement.

« Les premières églises chrétiennes ne furent à l'origine que des collèges d'humbles et de pauvres réunis pour prier ensemble et s'assurer, dans les catacombes, une sépulture commune. Il s'ensuit que, pour déterminer le siège de la première communauté chrétienne d'une ville, il faut se demander où l'on a découvert, dans cette ville, les sépultures chrétiennes les plus anciennes. Or, à Paris, c'est du côté de la manufacture actuelle des Gobelins que cette découverte a été faite. C'est donc, semble-t-il, plutôt en ce lieu qu'à Montmartre qu'il convient de situer la première communauté chrétienne de Paris, partant la première église élevée dans Paris. »

Cette première communauté chrétienne « a dû occuper un endroit ou village voisin de la ville... Autour de Paris il y a des villages : c'est Grégoire qui nous l'apprend : *Vicos... qui circa Parisius erant*. Et l'un de ces villages est précisément Saint-Marcel, où les carrières calcaires offraient ces cachettes que notre auteur montre liées à l'exercice du nouveau culte et où nous avons relevé le plus vieux cimetière de Paris ». C'est à Saint-Marcel que s'élevait l'église regardée, déjà du temps de Grégoire de Tours, comme la plus ancienne de la ville et de ses environs, et dans laquelle fut inhumé saint Marcel. Cependant on a trouvé des souvenirs chrétiens bien antérieurs à cet évêque. C'est donc dans ce village qu'a dû exister la première communauté chrétienne de Paris.

En résumé, le *Paris de la basse époque gallo-romaine* présente une double caractéristique : celle d'une ville de défense militaire contre les invasions d'au delà du Rhin, et aussi une cité qui naît au christianisme. Cet élément chrétien va se développer de plus en plus, et dès le début de l'époque mérovingienne, sous les Francs convertis, il commencera à jouer son rôle de cellule organique dans la formation territoriale de Paris.

M. Poëte parle ensuite du *Paris au* VIe *siècle*, quand il devint la capitale des Francs ; de la *ville aux âges mérovingiens et carolingiens* ; des *sièges soutenus par la cité au temps des invasions normandes* ; de la *Formation féodale de Paris par les établissements religieux* ; de *Saint-Germain-des-Prés, élément formateur de Paris*. Pendant ces siècles, Paris a continué de grandir et d'affirmer sa vitalité. Confusément « Paris se meut dans un brouillard, d'où, petit à petit, non sans les longs et douloureux efforts inséparables de tout progrès, se dégagera la ville de lumière et d'action civilisatrice qui compte au nombre des capitales de l'humanité. »

Nous sommes arrivés au onzième siècle. Paris possède sa formation définitive. Il se divise en trois parties distinctes formant un ensemble parfait. Au centre, dans cette île semblable à un navire échoué, est la *Cité*, berceau de Paris. Au nord, sur la rive droite est la *Ville*. Au midi, sur la rive gauche, le *Quartier de l'Université*, le *Pays latin*, « la haute partie de la ville où les écoles sont », comme devait le dire, quelques siècles plus tard, un historien de Paris qui écrivait dans les premières années du quiinzième siècle, Guillebert de Metz.

M. Poëte étudie séparément ces trois parties de Paris si différentes

entre elles, la *Cité*, domaine de l'élément religieux, la *Ville*, siège du commerce, l'*Université* où se groupent les écoles.

Arrêtons-nous un instant sur ce dernier quartier et voyons l'aspect qu'il présentait aux onzième et douzième siècles.

De la Cité, on accédait à la rive gauche par un seul pont, le *Petit Pont*, qui vers le milieu du douzième siècle était construit en pierre. Des moulins y étaient accrochés et des maisons le garnissaient. Au débouché de ce pont, sur la rive gauche, se trouvait un Châtelet ou petit château fort, faisant pendant au grand châtelet situé sur la rive droite. Autour du Châtelet du Petit Pont se forma, vers 1176, un groupement d'habitations ou bourg. Le châtelet et le bourg étaient alors tenus en fief, de Saint-Germain-des-Prés, par un nommé Hugues de Chaumont. A l'ouest se succédaient, toujours sous la dépendance de l'abbaye, des prés, les vignes du lieu dit *Laas*, le centre d'habitation de Saint-André-des-Arcs, de nouveau des prairies, puis enfin l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Du Petit-Pont montait sur le plateau l'ancienne voie gauloise, puis romaine, marquée aujourd'hui par le parcours de la rue Saint-Jacques, le faubourg de ce nom et la rue de la Tombe-Issoire. C'est le grand chemin royal, ruban de route tout droit qui se déroule dans la direction d'Orléans.

Au pied de la Montagne Sainte-Geneviève se rencontraient des vignes appartenant à la puissante famille des Garlande ; c'est le clos dit du *Petit Pont*. Le clos Garlande a laissé son nom à la rue Galande. Tout près s'élevaient deux églises : *Saint-Séverin*, où passait la rue de ce nom, et *Saint-Julien-le-Pauvre*.

Les vignes qui commençaient au bas de la Montagne Sainte-Geneviève s'élevaient sur ses flancs, — on en rencontrait à Cluny, — et s'étendaient jusqu'à Notre-Dame-des-Champs à l'ouest et Saint-Marcel à l'est.

Non loin de là, dans les parages de la Sorbonne et du Collège de France actuels, était *Saint-Benoît*, dit plus tard *le Bétourné*, sur la rue Saint-Benoît ; cette église était desservie par des chanoines. A côté d'elle, les *Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* avaient leur couvent.

Plus haut, en suivant la voie Saint-Jacques, était *Saint-Étienne-des-Grez*, et plus à l'est *Saint-Hilaire-du-Mont*, dépendant du doyen et des chanoines de Saint-Marcel.

Du côté du Panthéon, on rencontrait l'*abbaye de Sainte-Gene-*

vièvе occupée par des chanoines ayant à leur tête un doyen. Exonérés de la juridiction royale, les Génovéfains, possesseurs de nombreux biens, occupaient une place importante et ont joué un rôle considérable dans l'histoire de la formation et de la croissance de Paris. Ils ont constitué l'un des éléments formateurs de la rive gauche. A côté et presque contiguë à l'abbaye se dressait l'église de *Saint-Étienne-du-Mont.*

Le bourg de Sainte-Geneviève, formé autour de l'abbaye, s'étendait d'une part jusqu'à la voie Saint-Jacques près Saint-Étienne-des-Grez, et, d'autre part, jusqu'au pont sur la Bièvre appelé *Pont aux Tripiers* ou *Pont aux Tripes* et aussi *Pont Saint-Médard.* Dans ce lieu était un bourg portant le nom de la paroisse qui le desservait : *Saint-Médard.*

Ce bourg était situé sur la rive gauche de la Bièvre. De l'autre côté de la rivière, s'étalait le bourg de Saint-Marcel, placé sous la juridiction de l'abbaye de Saint-Marcel. Cette abbaye était desservie par des chanoines, et un cloître y était annexé. Deux églises : *Saint-Martin* et *Saint-Hippolyte* relevaient de son chapitre. Touchant Saint-Marcel, mais de l'autre côté de la Bièvre (c'est-à-dire sur la rive gauche) était le village de Lourcines : *apud Laorcines*, *juxta Sanctum Marcellum*, dont le souvenir nous est conservé aujourd'hui par une rue de ce nom.

Au nord de Saint-Marcel, vers la Halle aux vins et le Jardin des Plantes d'aujourd'hui, existait, au début du douzième siècle, une sorte d'ermitage où se retira le célèbre philosophe et écolâtre du cloître Notre-Dame, Guillaume de Champeaux. C'est là que Louis VI créa l'*abbaye de Saint-Victor*, appelée à une si grande renommée ; elle était située au milieu des vignes dites du Chardonnet.

Telle qu'elle vient de défiler devant nous, la rive gauche apparaît peuplée diversement. Ce qui caractérise l'aspect de son sol c'est un long plateau qui s'avance presque jusqu'au bord même de la Seine « laissant, nous dit M. Poëte, à l'est et à l'ouest, les étendues ouvertes de la vallée de la Bièvre et de la plaine de Grenelle. Ce plateau, situé en face de l'île de la Cité, est donc tout marqué pour le premier habitat de la rive gauche. Les habitations, on les trouve, d'abord, dans le voisinage du Petit-Pont, puisque là est la grande ligne de communication, ensuite, au long ainsi qu'à l'est et à l'ouest de cette ligne, jusqu'en haut du plateau, où la véritable ville vient s'arrêter à Saint-Étienne-des-Grez. C'est sensible-

ment la ville romaine de haute époque. Au delà, s'élèvent comme des groupes différents : Saint-Germain-des-Prés, Sainte-Geneviève, qui atteint, par son village de Saint-Médard, la Bièvre, en un endroit où un gué, une route, des carrières en exploitation et des souvenirs chrétiens ont amené la création du bourg Saint-Marcel. Ainsi la tâche humaine peut être figurée par une ligne partant de Saint-Marcel et gagnant la Seine, en une courbe sud-ouest-nord, par Saint-Médard, Sainte-Geneviève, la rue Saint-Jacques, le Petit Pont. Directement à l'ouest de Saint-Marcel, Lourcines, très peu habité, permet de gagner Notre-Dame-des-Champs qui n'est guère qu'un monastère, tandis que Saint-Victor, simple abbaye, se projette isolé, vers le nord. Partout, de place en place, des vignes, sur un plus ou moins long espace. Cette culture est alors tellement adaptée au sol et au climat de Paris qu'elle s'épanouit de tous côtés et aussi bien en basses terres que sur les pentes et hauteurs : au bord de la Seine comme sur la Montagne Sainte-Geneviève. »

L'ouvrage de M. Poëte se termine par deux chapitres dans lesquels sont étudiés *la collectivité parisienne* et *Paris centre intellectuel et artistique au douzième siècle*. Si nous en croyons les auteurs du temps, Paris était alors un paradis de délices, possédant l'abondance de toutes choses « et comme une joie de vivre ». O Paris, écrit Pierre de Celle, abbé de Saint-Rémy de Reims, comme tu es propre à capter et à décevoir les âmes ! Chez toi se trouvent les filets des vices, les pièges des maux et la flèche de l'enfer transperce le cœur des insensés ! — Le Paris du douzième siècle apparaît comme une ville de vie facile, comme un de ces centres où l'état de civilisation favorise le relâchement des mœurs. On y constate un luxe effréné ; « on y voit les femmes se vêtir avec art et passer avec de longues traînes ».

L'art architectural était arrivé à une perfection complète ; Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs, Notre-Dame sont encore là pour en temoigner.

L'enseignement était donné avec éclat dans les cloîtres de Notre-Dame, de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Victor. Les écoles les plus réputées étaient celles de Notre-Dame. Les maîtres parisiens étaient célèbres. De tous côtés venaient à Paris des écoliers avides de s'instruire. La renommée des écoles était telle qu'on appelait Paris *la Cité des Lettres* et les écoliers jouissaient d'une intense célébrité.

Tel est, trop brièvement résumé, l'important ouvrage de M. Marcel Poëte. Nous aurions voulu en donner un compte rendu plus complet, mais l'espace nous est limité. Au surplus, le livre de notre éminent confrère est de ceux qu'il faut lire en entier pour en avoir une connaissance exacte. Une analyse ne suffit pas, car un compte rendu est fatalement un abrégé, et, quand il s'agit d'un ouvrage aussi considérable, un abrégé est parfois une déformation.

Ch. M.

***

L'abbé Jean Gaston. — *Une paroisse parisienne avant la Révolution.* — *Saint-Hippolyte*, un volume grand in-8, illustré de 12 portraits, dessins ou plans. — Paris, librairie des Saints-Pères.

M. l'abbé Jean Gaston, membre de notre Comité d'études, vient de publier sous le titre : *Une paroisse parisienne avant la Révolution.* — *Saint-Hippolyte,* une savante monographie d'une vieille église de Paris, aujourd'hui disparue. Écrit avec des éléments empruntés presque exclusivement à des sources inédites, le travail de notre confrère est pour nous doublement intéressant : en ce qu'il fait revivre une paroisse qui était située dans la partie de Paris que notre Comité s'est assigné comme champ d'études et aussi en ce que cette église fut la paroisse de la manufacture royale des Gobelins.

M. l'abbé Gaston commence par donner une description de la ville de Saint-Marcel. Nous venons de dire que la monographie de Saint-Hippolyte était faite en grande partie à l'aide de sources inédites, et dès la première page, l'auteur nous donne un document qui apporte des renseignements complètement ignorés sur ce quartier de Paris.

« Ce qu'on appelle le faubourg Saint-Marcel ou par corruption Saint-Marceaux n'a pas toujours été nommé Saint-Marcel. C'était autrefois une petite ville nommée *Chamboy*, érigée en baronnie-pairie pour servir d'apanage à quelques-uns des enfants de France, dans la fin de la première race et au commencement de la seconde. Cette ville était tellement séparée de Paris que, depuis le pont aux Tripes sur la rivière de Bièvre, actuellement des Gobelins, il n'y avait aucune maison jusqu'au petit Châtelet. C'est pour cela que Fortunat, évêque de Paris dans le sixième siècle, félicitait les Parisiens de ce qu'on bâtissait l'église de Saint-Denis-du-Pas dans leur cité et qu'ainsy ils n'auraient plus à traverser les ronses et les épines et à faire

un chemin fâcheux pour assister aux saints mistères dans l'église de Clément qui est la chapelle basse de Saint-Marcel où les premiers chrétiens ont été baptisez dès l'année 250 ou 260. C'est ainsi que parle Fortunat dans son Epigramme.

« On sait que, depuis, le nom de Chamboy a été changé en celui de la ville de Saint-Marcel, qui est du temps de Charlemagne qui fit bâtir la grande église et qui confirma le chapitre dans la possession de la ville et autres biens, ainsy que Charles dit le Glorieux, par une chartre authentique dont l'original est dans la bibliothèque du Roy...

«... La ville de Chamboy autrefois, à présent de Saint-Marcel, avait quatre portes : l'une au pont aux Tripes sur la rivière de Bièvre en venant de Paris; l'autre qui subsiste encore dans les vestiges et où est à présent la barrière dite des Gobelins sur le chemin qui va à Lyon, l'autre en venant de Paris par le faubourg de Saint-Victor au lieu dit la Croix-Clamard et enfin la quatrième au petit pont de Saint-Hipolite sur la rivière des Goblins et au bout de la rue qui conduit à la rue de Lourcine. Il y a aussi la rue qui conduit de la Croix-Clamard aux Goblins qui est nommée des Fossés-Saint-Marcel, parce que ces fossez formaient l'enceinte de la ville de ce côté, qui était fermée de l'autre par la rivière de Bièvre... »

La première mention de Saint-Hippolyte se trouve dans une bulle du pape Adrien IV, portant la date du 26 juin 1158. Dans ce document, Saint-Hippolyte est désignée comme étant une simple chapelle ; elle ne fut érigée en paroisse que dans les premières années du treizième siècle, et relevait, comme sa voisine l'église Saint Martin, du chapitre de Saint-Marcel.

A cette époque, la paroisse prend une certaine importance du fait des résidences royales et seigneuriales établies à Saint-Marcel et sur les bords de la Bièvre. Le roi Louis IX, sa veuve Marguerite, sa fille Blanche, la visitent.

Les bords de la Bièvre à Saint-Marcel, après avoir servi de nécropole à la rive gauche de Paris, commençaient d'ailleurs à être un faubourg de plaisance pour les princes de la cour et les hauts dignitaires ecclésiastiques. Devant l'orme voisin du Saint-Hippolyte et qui fait penser à l'orme fameux de Saint-Gervais, on pouvait voir défiler les équipages d'illustres paroissiens, le comte de Saint-Paul par exemple qui avait une maison rue de Bièvre (aujourd'hui rue des Gobelins) ou l'évêque d'Amiens qui possédait une propriété même rue. Et peut-être lisait-on aussi d'illustres noms sur les « tombes taillées à la manière du douzième et du treizième siècles », que l'abbé Lebeuf a vues encore de son temps « entre le chœur et le sanctuaire » de l'église Saint-Hippolyte.

Au quatorzième siècle on voit apparaître à Saint-Marcel un élément de prospérité nouveau : l'industrie du drap. Les drapiers établis alors sur les bords de la Bièvre venaient d'Italie et leur paroisse était Saint-Hippolyte.

Aux quatorzième et quinzième siècles, le bourg de Saint-Marcel était loin de présenter une grande sécurité pour ses habitants.

Cette insécurité était telle en 1356 et 1357 que les Mineures de Saint-Marcel furent contraintes de chercher un abri à Paris, fuyant devant les compagnies dont les tristes exploits, au dire du continuateur de Nangis, rappelaient ceux qui avaient rendu si redoutables les Brabançons du siècle précédent.

Ce fut bien pis en 1360, quand, pour affamer les Anglais, le duc de Normandie brûla les faubourgs Saint-Marcel, Saint-Germain et Notre-Dame-des-Champs. L'église Saint-Hippolyte échappa sans doute à l'incendie, restreint apparemment aux cultures et aux approvisionnements : mais quelle ruine pour les paroissiens !

En 1433 les Armagnacs saccagèrent Saint-Marcel et « on ne peut douter que Saint-Hippolyte ait eu à souffrir de leur passage, quand on lit ces lignes du journal d'un bourgeois de Paris :... Le septième jour de may 1433 vindrent les Arminalx à mynuit en la ville de Sainct-Marcel-lez-Paris et firent moult de maulx, car ils prindrent hommes, femmes et enfants, dont ils orent moult grand finance et ainsi eulx en allèrent, tuant, occiant, boutans feus en mostiers et à cette fois cuillirent moult grand proye qui moult greva Paris ; car pour celle prinse enchery tout plus que devant. »

Le plus ancien curé de Saint-Hippolyte dont le nom nous soit parvenu est un certain Geoffroy Bernard qui exerçait ses fonctions le 1er novembre 1351. C'est sous un de ses successeurs, nommé Cancien Triboular, curé de l'église dès 1434, que vinrent s'établir à Saint-Marcel, sur les bords de la Bièvre, deux étrangers, teinturiers en écarlate : Jean Gobelin, très vraisemblablement originaire des Flandres et Thibault Canaye, venu du Milanais. Notre confrère a été assez heureux pour retrouver plusieurs textes inédits, relatifs à diverses fondations faites au seizième siècle par des membres de la famille Gobelin.

Un prêtre qui a laissé une trace profonde dans l'histoire de Saint-Hippolyte est le curé Eustache Savari (1511-1560). Sous son ministère, l'église fut reconstruite et agrandie. Ce fut lui qui fit dresser

l'obituaire de sa paroisse, livre en parchemin comprenant 85 feuillets et ayant pour titre : « Ce présent livre a esté faict des deniers et du vivant de Me Eustache Savari curé de l'église monsieur Sainct-Hippolite et Sainct-Marcel-lez-Paris pour estre baillé et mis entre les mains des curés qui seront après luy, afin qu'ils soient instruictz des fondations qu'il y a faictes à ladicte église que aussi des biens, immeubles, deniers et meubles qu'ilz a donnés et assignez à la fabrique de lacdite église, pour satisfaire aux curez et prebstres qui feront les dictz services et fondations. »

En 1561, l'église fut garnie de vitraux. Parmi ceux-ci se voyaient les quatre vitraux du bas côté droit de l'église « que Le Brun et Mignard ne pouvaient se lasser d'admirer pour la correction du dessin et la beauté du coloris ».

Cependant Saint-Hippolyte était devenue insuffisante pour la population toujours croissante de sa circonscription paroissiale. La chapelle de la Commanderie de Saint-Jacques-du-Haut-Pas lui servit quelque temps de succursale, et en 1633, l'église actuelle de Saint-Jacques fut érigée en paroisse par arrêt du Parlement du 9 avril.

Les registres de l'état civil, conservés à Saint-Hippolyte jusqu'en 1791, commençaient pour les baptêmes en 1604, pour les mariages en 1626 et pour les décès en 1653.

Dès les premières années du dix-septième siècle une colonie de tapissiers flamands, sous la direction des sieurs de Comans et de la Planche, vinrent s'établir dans une maison de la famille des Gobelins, à peu de distance de la teinturerie. Des prédications en leur langue furent faites pour eux à Saint-Hippolyte d'abord et dans la chapelle des Gobelins ensuite.

Le 19 novembre 1663, le curé de Saint-Hippolyte, Jean Blondel, passa un marché avec un orfèvre du nom de Milton, pour une image d'argent de Saint-Hippolyte « conforme au modèle que le sieur Milton reconnaît lui avoir été fourni par le sieur Lebrun, intendant des manufactures royales ». — C'est du célèbre peintre Charles Lebrun dont il est question ici.

Au dix-hutième siècle Saint-Hippolyte fut richement ornée et pourvue d'une très belle décoration artistique. Parmi les donateurs il y a lieu de citer l'abbé de Lowendal, frère du maréchal de France, et principalement M. de Julienne, administrateur des Gobelins, ami et protecteur de Watteau. M. l'abbé Gaston décrit toutes ces richesses d'art, aujourd'hui malheureusement disparues.

Nous sommes arrivés à la Révolution. Saint-Hippolyte va disparaître. En voici la description telle que la donne notre confrère :

L'église de Saint-Hippolyte était située exactement à l'angle oriental formé par la rue des Marmousets et la rue Saint-Hippolyte : elle se trouvait dégagée de tout côté, — même du côté méridional, où une bande de terrain, appelée le *Petit Cimetière* ou encore la *ruelle de la Procession*, la séparait du jardin du grand presbytère.

L'entrée principale de l'église était rue des Marmousets.

Trois autres portes y donnaient accès :

La première, rue Saint-Hippolyte, ouvrant sur le bas côté gauche.

La seconde, au chevet du chœur, vers la rue des Trois-Couronnes.

La troisième dans la ruelle, servant surtout à M. le curé.

. . . . . .

L'église se compose « d'une nef, deux bas côtés, quatre chapelles, une sacristie, une autre grande chapelle et une rotonde ».

La grande chapelle — dite de la Communion — se trouve derrière le chœur.

Les autres chapelles, dont nous ne pouvons préciser la distribution, sont dédiées à la Sainte Vierge, à Saint Roch, à Sainte Geneviève et à Saint Michel.

Si l'édifice présentait un médiocre intérêt architectural, il abritait du moins de nombreuses œuvres d'art, qui formaient tout le long de la nef comme une *grandiose avenue*, ainsi que le dit très justement M. l'abbé Gaston, au tableau de l'*Apothéose de Saint Hippolyte*, de Lebrun, placé au-dessus du maître-autel.

En 1791, le clergé de Saint-Hippolyte ayant refusé de prêter le serment prescrit à tous les ecclésiastiques par le décret du 27 novembre 1790, il fut remplacé dans ses fonctions par des prêtres ayant prêté le serment constitutionnel. Peu de jours plus tard, un décret de l'Assemblée nationale, en date du 4 février 1791, ferma dix-neuf paroisses parisiennes et Saint-Hippolyte fut au nombre des églises supprimées. Le dimanche, 3 avril suivant, les scellés furent apposés sur le monument ; la fermeture du sanctuaire était définitive.

Quinze mois durant, l'église Saint-Hippolyte désaffectée resta inutilisée et déserte.

Au mois d'août 1792, la Régie des biens nationaux songea à la mettre en location. Une première mise aux enchères le 17 de ce mois n'amena qu'une offre de loyer de 500 livres. . . . . .

Cette offre ayant été jugée insuffisante, il fut sursis à l'adjudication définitive jusqu'au 11 septembre. A cette date un sieur Louis-Antoine Salmon, officier de paix, demeurant à Paris, rue des Carmes, place Maubert, n° 26, offrit de payer 510 livres de loyer et la location lui fut adjugée par 3, 6 ou 9 ans à compter du 1er octobre . . . . . .

Moins d'un an plus tard, le 3 août 1793, l'église était mise en vente et adjugée moyennant 37.200 livres au citoyen Ratadou, marchand carrier, rue du faubourg Saint-Jacques, agissant pour le compte de Jean-Étienne Bellenoux, entrepreneur de bâtiments, demeurant place de Fourcy, n° 979, section de l'Observatoire.

La propriété vendue était ainsi décrite dans l'acte d'adjudication :

« Cette église contient une nef et bas côtés, avec des chapelles à droite, sacristie et cour, bâtie avec pilliers de pierre et voûtée en moellon ; à droite et près le maître-autel, au-dessus de l'église, est un corps de bâtiment formant deux étages distribués de chambres ainsi que le dessus des chapelles. »

Enfin, avant de pouvoir disposer en aucune manière de la propriété par lui achetée, l'adjudicataire était tenu de « remplir à ses frais toutes les formalités nécessaires et d'usage pour l'exhumation des corps enterrés dans lad. église, chapelle et autres lieux en dépendant, et de faire transporter ces corps aussi à ses frais dans tel cimetière qui lui serait indiqué par la municipalité ».

Dès 1798 on commença la démolition de l'église. Dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle le percement du boulevard Arago fit disparaître les derniers vestiges qui subsistaient encore de cet intéressant monument. Aujourd'hui rien ne rappelle le souvenir de l'antique paroisse de la manufacture des Gobelins, si ce n'est le nom de la rue Saint-Hippolyte dont un tronçon a été conservé.

Cette savante monographie se termine par un répertoire alphabétique de plus de six cents baptêmes, mariages ou enterrements célébrés à Saint-Hippolyte de 1604 à 1791. C'est une contribution importante pour la reconstitution de l'état civil des artistes français du dix-septième et du dix-huitième siècles, et ce répertoire n'est pas la partie la moins intéressante de l'étude de M. l'abbé Gaston.

Parmi les illustrations strictement documentaires dont cette étude est enrichie, nous signalerons : une curieuse gravure de confrérie, — le magnifique portrait de M. de Julienne, gravé par Baléchou, d'après de Troy — et un précieux dessin de Bonnardot donnant l'état des ruines de Saint-Hippolyte en 1840.

*
* *

Au moment de clore ce compte rendu, nous avons reçu de M. l'abbé Jean Gaston communication des notes qui suivent. Elles sont extraites textuellement d'un Mémoire qui ne figure pas au Catalogue imprimé des *Factums* et dont il ne semble pas exister d'exemplaire dans les bibliothèques publiques de Paris.

L'existence de cette pièce a été relevée récemment sur un catalogue de libraire par notre confrère, qui s'en est rendu acquéreur dans l'espoir d'y trouver de nouveaux détails sur l'église de Saint-Hippolyte.

De fait, ce *Factum* fournit de curieuses indications sur la construction de cette église, sur la cérémonie de sa bénédiction et sur ses plus anciens bienfaiteurs, au premier rang desquels se place la famille Gobelin.

Voici le titre exact de cette pièce :

Mémoire *signifié Pour les Curé et Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique et les Paroissiens de l'Église Paroissiale de S. Hippolyte; Contre les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Église Collégiale de Saint-Marcel.*

Ce Mémoire est signé « Me Lemoine D'Herly, Avocat » et a été imprimé en juillet 1775 à Paris, chez Morin, rue Saint-Jacques, *à la Vérité.* Il compte 116 pages in-4, plus un feuillet de 8 pages (dont 4 seulement numérotées) pour le titre et les *errata* et XVII pages de pièces justificatives.

Il a été produit au cours d'un interminable procès qui mit aux prises le curé Jean-Joseph-Guillaume Bruté et le chapitre de Saint-Marcel au sujet des prérogatives revendiquées par ce chapitre sur l'église de Saint-Hippolyte. L'argumentation du curé Bruté se réduit à cette proposition : le chapitre n'a contribué en rien à la construction et à la décoration de l'église de Saint-Hippolyte, — il n'a donc aucun titre pour prétendre à un droit de patronage sur elle.

Cela amène l'auteur du Mémoire à raconter l'histoire de l'église de Saint-Hippolyte et à citer d'anciens comptes paroissiaux du seizième siècle, aujourd'hui disparus.

Page 86, *en note.* — Quelques auteurs attribuent à Robert Premier la première construction de l'église de Saint-Hippolyte. Les maisons qui l'entourent ont été, selon les historiens, une des habitations de la Cour

pendant plusieurs règnes, jusqu'après celui de saint Louis. Un coup d'œil jeté sur l'édifice annonce que la partie dont les paroissiens ont fait leur nef principale, qu'ils ont close de murs et entourée de chapelles, ne devait être qu'un bas-côté d'une grande église dont le bâtiment a été interrompu, mais dont le plan ne pouvait être jeté par un particulier ou même par une communauté. On présume, avec raison, que le voisinage de la Cour, aux dixième, onzième et douzième siècles, a donné lieu à cet édifice, qui aura ensuite été abandonné.

Page 87. — La liberté originelle de la paroisse de Saint-Hippolyte est absolument indépendante de quiconque prétendrait aucun droit de patronage sur elle. Nul autre qu'elle n'a élevé ou édifié son église, au moins depuis 1497.

Page 87, *en note*. — Au compte rendu depuis le 26 octobre de cette année 1497 se trouve écrit ce qui suit :

Marché fut fait et écrit entre Severin Canaye, Pierre Vincent, Colin Picard et Jean Pelletier, Marguilliers de l'Église Parochiale de Monsieur S. Hippolyte; et Noël Pichet et Giles Grain, tailleur de pierres et maçon, pour faire la chappelle de Notre Dame, en ladite Église; en présence de Jean de la Royne, Jean Hersan et Pierre Cordier.

Nota. — Tous les dénommés en l'article ci-dessus n'étaient, sans y comprendre les ouvriers, que des notables, habitans et bienfaicteurs de S. Hippolyte. Les noms des trois derniers sont même compris dans un nécrologe, écrit en parchemin, vers l'année 1550 (1). On ne dira pas que c'étaient des chanoines députés pour présider à l'assemblée de la Paroisse; car au même nécrologe se lisent les noms de Marie Perreau, veuve de Jean de la Royne; Marie Bonicaut, femme de Jean Hersan; et Jeanne Vanière, femme de Pierre Cordier.

Pages 87-89. — [Les comptes] de 1497 à 1519 constatent que les murs d'enceinte, même ceux des fondations de la Paroisse S. Hippolyte, ont été faits dans cet espace de temps. On y trouve le détail des paiements faits aux Charpentiers, aux Couvreurs, aux Plombiers, des matériaux de toute espèce et de la main d'œuvre, tant pour ces murs que pour la construction de trois Chapelles derrière le Chœur, et de celle des bas-côtés de l'Église le long du cimetière; c'est-à-dire que toutes ces constructions paraissent avoir été faites depuis 1497 jusqu'à cette année 1519. On lit même depuis 1514 jusqu'à 1519, une suite continuelle de ces paiemens

(1) C'est l'obituaire, dressé par les ordres du curé Eustache Savary et qui est conservé aujourd'hui au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale (*Fonds Français n° 11.754*). Le texte de cet obituaire a été publié en résumé par M. Aug. Molinier dans le recueil bien connu : *Obituaires de la province de Sens* (p. 855).

pour fourniture de pierres de Saint-Leu; de plâtre, de sable, de sablon et de chaux, pour laquelle il y avait des fours en la maison de Jean Gobelin, et pareil paiement pour le pain des manœuvres; tous paiemens et tous travaux qui attestent que l'Église de S. Hippolyte est devenue dans l'espace de ces vingt-un années ce qu'elle est aujourd'hui. Il est inutile d'ennuyer la Cour du détail de ces différens articles. Le simple exposé de quelques-uns, extraits de ces registres, pourra suffire pour convaincre de la vérité de leur existence et de ce qu'ils contiennent.

Page 88, *en note.* — *Item* reçu le jour de Pâques-Fleuri, de sieur Guillaume Duchesne, qui a quêté la maçonnerie à Notre-Dame-des-Champs (1)... (on n'a pas mis la somme parce qu'on n'a pas pu la déchiffrer).

Item ledit jour celui de Pâques a valu la quête de la maçonnerie, quarante sols parisis.

Item ledit jour, trois honorables personnes ont donné quarante-deux francs.

Item reçu de Jean Gobelin cinq écus d'or au soleil.

Item, Nicolas Laloyer a donné demi-millier de tuiles.

Nicolas Lacour a donné demi-millier de tuiles.

La femme Jean Boisot a donné, pour aider à payer une journée de couvreur, deux sols parisis.

Item a valu la quête de la maçonnerie le jour de Pâques, trente-huit sols parisis.

Item a été donné ledit jour pour ladite Église en pièces d'or, trente-trois francs quatre sols tournois.

Item a été donné en pièces d'or ledit jour de Pâques, trente-quatre francs treize sols tournois.

Item a valu la quête de la maçonnerie le jour de Pâques trente-huit sols parisis.

Item a été donné le jour de Pâques, en pièces d'or, vingt-neuf francs.

A valu la quête de la maçonnerie, ledit jour de Pâques, quarante-huit sols neuf deniers.

Item donné à l'Œuvre et Fabrique de ladite Église en pièces d'or et en deux gros de Milan, la somme de vingt-neuf livres.

Nota. — Il y a encore un grand nombre d'articles semblables.

Page 89. — On voit dans les mêmes comptes que vers la fin de ces longs et dispendieux travaux, soutenus avec les fonds seuls que la noble émulation et la générosité des Paroissiens fournissaient, l'Église de S. Hip-

(1) Il s'agit d'une chapelle dédiée à Notre Dame, que fréquentaient les paroissiens de Saint-Hippolyte, de Saint-Benoit et de Saint-Médard dans le quartier qui constituera plus tard la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas, érigée en 1633.

polyte se trouva en état d'être bénite. Cette cérémonie se fait encore, ainsi que le couronnement de l'œuvre aux frais des Marguilliers seuls.

Même page, en note. — Autres mises faites par lesdits Marguilliers le 18 juin 1517 pour avoir fait bénir l'Église.

Et premièrement pour le droit de Monseigneur de Paris, huit francs.

Pour Monseigneur de Sainte Catherine, Évêque suffragant de Monseigneur de Paris, qui l'a bénite, quatre francs.

Item pour deux journées d'hommes qui ont nettoyé ladite Église et pour avoir porté et rapporté les bancs et coffres et les avoir désassemblés et rassemblés par le Menuisier, douze sols parisis.

Item pour six sallières, esquelles sont les reliques dedans chacun Autel et pour les coupeauz d'artillier qui ont servi à brûler sur les Autels, sept sols tournois.

On peut assurer que tous les registres de la Paroisse de S. Hippolyte fournissent la preuve la plus complette que ce sont les Paroissiens seuls qui l'ont élevée et même dotée ; que le nom des Gobelin figure sans cesse dans les anciens comptes comme celui des Julienne dans les derniers depuis 1755; et que dans tous on trouve des libéralités de toute espèce faites uniquement par les Paroissiens depuis la fin du quinzième siècle jusqu'à ce jour.

Page 90. — Les comptes postérieurs à 1660 contiennent pareillement des paiemens d'ouvrages de maçonnerie faits à l'Église, ouvrages très-urgens et très-coûteux que les Paroissiens ont payés seuls. Le Clocher fut notamment rebâti en 1672. On fut forcé en 1681 d'abattre un vieux porche de bois qui était à la principale entrée de l'Église et de refaire la façade telle qu'elle est aujourd'hui. Il fallut en 1768 renouveller la charpente et la couverture au-dessus du Sanctuaire et d'une partie du Chœur ; ces ouvrages avaient été faits de même en 1634.

Nous remercions bien vivement M. l'abbé Gaston de son intéressante communication. Les notes qui précèdent complètent heureusement son importante monographie.

En terminant, qu'il nous soit cependant permis d'exprimer ici un regret : celui que l'important travail de notre très distingué confrère, — travail qui n'avait jamais été entrepris et qui ne sera très probablement jamais repris, — n'ait pas paru dans un volume du Bulletin de notre Comité d'études ; sa place y était tout indiquée.

Ch. M.

LISTE DES MEMBRES

DE

« LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS »

(Ve et XIIIe arrondissements) (1).

MM. Augé de Lassus (I. ✿), Membre de la Commission municipale du Vieux Paris (M. H.),
rue de Passy, n° 78.

Baader,
rue Guy-de-la-Brosse, n° 15.

Benoit (Pierre-Émile), Docteur en médecine,
avenue des Gobelins, n° 4.

Bibliothèque de l'École Polytechnique (La),
M. le Commandant Pinet, bibliothécaire.

Bibliothèque de la Ville de Paris (La),
rue de Sévigné, n° 23.

Blanchet (I. ✿), Bibliothécaire honoraire à la bibliothèque Nationale, Membre du Comité des Travaux Historiques (M. H.),
avenue Bosquet, n° 40.

Boistel (✻, I. ✿), Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris,
rue Gay-Lussac, n° 28.

(1) M. H. — Membre honoraire.

MM. Boulanger, Licencié ès sciences, pharmacien de 1re classe,
rue des Imbergères, n° 20, à Sceaux (Seine).

Bournon (Fernand) (I. ❦), Archiviste-Paléographe,
rue Antoine-Roucher, n° 12.

Boutillier (Gaston), Rentier,
boulevard Saint-Germain, n° 18.

Cagnat (O. ✻), Membre de l'Institut (M. H.),
rue Stanislas, n° 10

Camberlin (Paul), Publiciste,
boulevard du Port-Royal, n° 94.

Mlle Capitan (Jeanne),
rue des Ursulines, n° 5.

MM. Capitan (Louis) (I. ❦), Docteur en médecine, ancien président de la Société d'anthropologie, professeur au Collège de France et à l'École d'anthropologie, membre de la Commission des monuments mégalithiques et de la Commission municipale du Vieux Paris, VICE-PRÉSIDENT,
rue des Ursulines, n° 5.

Chaffotte (Jules) (✻), Avoué de première instance,
rue de Rennes, n° 76.

Champion (Honoré), Libraire-éditeur,
quai Malaquais, n° 9.

Charbonnier (Louis), Inspecteur de la Société Générale,
rue Jean-de Beauvais, n° 2.

Charlier-Thibur, Rédacteur au *Temps*,
rue du Sommerard, n° 35.

Chevalier-Marescq (Henri), Juge de paix du canton d'Ivry-sur-Seine,
rue Jacob, n° 12.

Clapier (Casimir), Professeur au Collège libre des Sciences sociales,
avenue de l'Observatoire, n° 18.

Coene (Louis de), Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel,
place Saint-Sulpice, n° 3.

Collignon (V.) (✻), Directeur de l'Institution des Sourds et Muets,
rue Saint-Jacques, n° 254.

Courcel (Valentin de), Maire d'Athis-Mons,
rue de Vaugirard, n° 20

MM. Damico, (Félix) (I. ❦), chef de Bureau honoraire à la Préfecture de Police,
rue Sainte-Beuve, n° 7.

Daubourg, Architecte S. C.,
rue Bourbon, n° 43.

Dauchez (Georges), Notaire,
rue Galilée, n° 30.

D'Ault-du-Mesnil (I. ❦), Président de la Commission des Monuments mégalithiques (M. H.),
rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 228.

Dauvert (Paul), Secrétaire-Greffier du Conseil de Préfecture de la Seine,
rue Lagrange, n° 9.

Delagrave (Charles) (O. ✠), Libraire-Éditeur,
rue Soufflot, n° 15.

Mme Deschiens,
boulevard Saint-Michel, n° 147.

MM. Desgrez (le Docteur), Agrégé de la Faculté de Médecine de Paris (M. H.),
rue Saint-Jacques, n° 240.

Deslandres (Paul), Archiviste-Paléographe,
rue des Saints-Pères, n° 81.

Desplas (Georges), Député, Avocat à la Cour d'Appel (M. H.),
rue de l'Arbalète, n° 34.

Desvaux (Georges), Avocat à la Cour d'Appel,
rue de la Clé, n° 27.

Devis (Ludovic), Docteur en Médecine,
boulevard Saint-Germain, n° 3.

Devoucoux (Lucien),
place de la Bourse, n° 6.

Dorizon (Louis) (O. ✠, I. ❦), Directeur de la Société Générale,
rue Ampère, n° 48.

Doucet (J.),
rue Spontini, n° 19.

Dramard (Léon), Rentier,
rue Saint-Vincent, n° 8, à Fontenay-sous-Bois (Seine).

Ducostal (Robert) (I. ❦), Chef des bureaux de la Mairie du XIIIe arrondissement,
place d'Italie, n° 1.

Ducrocq (Georges), Professeur,
boulevard Raspail, n° 99.

MM. Dufour (Adolphe) (I. ❦), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil,
rue du 14-Juillet, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dupré (Paul), Ancien Industriel,
boulevard Arago, n° 7.

Éguilles (le Marquis D'),
rue d'Alençon, n° 7.

Épine (de L'),
rue de Fontenay, n° 14, à Châtillon-sous-Bagneux (Seine).

Expert-Besançon (O. ✻), Sénateur, Maire du XIIIe arrondissement (M. H.),
rue Château-des-Rentiers, n° 187.

Faguet (Émile) (✻), Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres (M. H.),
rue Monge, n° 59.

Filoz (N.) (I. ❦), Surveillant général au Lycée Henri-IV, Directeur de la *Revue des Cours et Conférences*,
rue Clovis, n° 23.

Mme Flobert (Gustave) (A. ❦), Ex-Vice-Présidente du Comité des Dames de l'Alliance Française du XVIe arrondissement,
rue de l'Assomption, n° 5.

MM. Flobert (Paul) (A. ❦), secrétaire général de la Société archéologique, historique et artistique *Le Vieux Papier*,
boulevard Saint-Germain, n° 124.

Fortier (Gustave) (I. ❦), Avocat à la Cour d'Appel, suppléant du Juge de paix du Ve arrondissement,
rue Gay-Lussac, n° 22.

Fromageot (Paul), Avocat à la Cour d'Appel, Membre de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
rue de l'Université, n° 11.

Gaston (l'Abbé), Vicaire à l'église Saint-François-de-Sales,
rue Demours, n° 110.

Gazier (Augustin) (✻, I. ❦), Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris,
rue Denfert-Rochereau, n° 22.

Gazier (Louis), Licencié ès lettres,
rue Denfert-Rochereau, n° 22.

Giard (✻, I ❦), Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris, Président de la Société de Biologie (M. H.),
rue Stanislas, n° 14.

MM. Godefroy, Artiste peintre, photographe du Ministère de l'Instruction Publique et de la Commission municipale du Vieux Paris,
rue Linné.

Gouaux (Paul),
quai de Béthune, n° 16.

Grousset (Institution Chevallier),
rue du Cardinal-Lemoine, n° 65.

Gruffy (Paul), Avocat à la Cour d'Appel,
boulevard Saint-Germain, n° 20.

Guiffrey (✻), Membre de l'Institut (M. H.),
avenue des Gobelins, n° 42.

Haraucourt (Edmond) (O. ✻, I. ❦), Directeur du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny (M. H.),
rue du Sommerard, n° 24.

Herbet (Félix) (✻, I. ❦), Avocat à la Cour d'Appel, Archiviste-Paléographe, Maire du VIe arrondissement,
boulevard Saint-Germain, n° 127.

Héron de Villefosse (C. ✻), Membre de l'Institut, Conservateur du Musée du Louvre, Président de la section d'Archéologie du Comité historique (M. H.),
rue Washington, n° 16.

Hoffbauer (F.) (I. ❦), Artiste Peintre, VICE-PRÉSIDENT,
boulevard du Montparnasse, n° 40.

Huré (Henri),
rue du Connétable, n° 61, à Chantilly (Oise).

Institution Chevallier (L'). (Voir M. Grousset.)

Jarry (Paul),
rue Blanche, n° 62.

Joanne (Edmond), Distillateur,
quai de la Tournelle, nos 55 et 57.

Jullian (Camille) (O. ✻), Professeur au Collège de France, Correspondant de l'Institut (M. H.),

Kriéger ((le Docteur) (A. ❦),
avenue de Neuilly, 195, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Lafaye (Georges) (✻), Professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris (M. H.),
boulevard Saint-Michel, n° 105.

Lagarde,
rue Gay-Lussac, n° 30.

MM. Lacombe (Paul),
rue de Moscou, n° 5.

Lallemand (François-Étienne), Bibliothécaire, Membre du Conseil héraldique de France, CONSERVATEUR-BIBLIOTHÉCAIRE,
rue du Commandeur, n° 17.

Laporte, Architecte,
rue Jacques-Cœur, n° 11 *bis*.

Laugier (André) (✻), Membre de la Commission municipale du Vieux Paris,
boulevard de Clichy, n° 23.

Launay (l'Abbé de),
Curé d'Asnières (Seine).

Le Chevallier (Émile) (A. ❦), Libraire-Éditeur,
rue de Savoie, n° 16.

Lefèvre-Pontalis (Eugène) (✻), Membre du Comité des travaux historiques, Directeur de la Société française d'Archéologie (M. H.),
rue de Phalsbourg, n° 13.

Leleu (Louis-Auguste),
avenue de la Grande-Armée, n° 29.

Le Nert (l'Abbé), Curé de Saint-Nicolas du Chardonnet,
boulevard Saint-Germain, n° 39.

Lesenne (Eugène), Bibliophile,
boulevard Haussmann, n° 73.

Lesêtre (l'Abbé Henri), Curé de Saint-Étienne-du-Mont,
rue Descartes, n° 30.

Liard (Louis) (G. O. ✻), Membre de l'Institut, Vice-Recteur de l'Académie de Paris (M. H.),
à la Sorbonne.

Loliée (Frédéric) (I. ❦), Homme de lettres, Lauréat de l'Institut,
rue Copernic, n° 48.

Mabille (François) (I. ❦), Architecte,
rue Abbé-de-l'Épée, n° 5.

Magne (Charles) (I. ❦, ☙), Archéologue, Associé-correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
avenue des Gobelins, n° 47.

MM. Maheu (I. ✿), Docteur ès sciences, Pharmacien de 1re classe, Préparateur à l'École supérieure de Pharmacie (M. H.),
rue Mouton-Duvernet, n° 60.

Maillard, Huissier près la Cour d'Appel de Paris,
boulevard Saint-Michel, n° 9.

Maire (Albert) (I. ✿), Bibliothécaire à la Sorbonne,
rue de Jussieu, n° 15.

Malassez (Louis) (✻), Docteur en Médecine, Membre de l'Académie de Médecine,
boulevard Saint-Germain, n° 168.

Manneville (Charles-Henri) (I. ✿), Associé-Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT,
avenue des Gobelins, n° 9.

Marcou (François, dit Léopold) (✻), Professeur honoraire du Lycée Louis-le-Grand,
rue du Four, n° 8.

Mme Marestaing de Mauran (Hippolyte),
boulevard Flandrin, n° 17.

MM. Mareuse (E.) (I. ✿), Secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, Membre de la Commission municipale du Vieux Paris,
boulevard Haussmann, n° 81.

Marin (Louis), Député, Professeur au collège libre des Sciences sociales,
avenue de l'Observatoire, n° 13.

Martin, Docteur en Médecine,
avenue des Gobelins, n° 28.

Mme Mathé (M. H.),
boulevard Voltaire, n° 71.

MM. Maussang, Métreur-Vérificateur,
Impasse Cœur-de-Vey, n° 11 (avenue d'Orléans).

Méheux (Félix) (I, ✿), Dessinateur-artiste,
rue Lhomond, n° 35.

Melcot,
rue Le Goff, n° 35.

Mercié (Antonin) (G. O. ✻), Statuaire, Membre de l'Institut,
avenue de l'Observatoire, n° 15.

Merson (Luc-Olivier) (O. ✻), Membre de l'Institut, Peintre-artiste (M. H.),
rue Denfert-Rochereau, n° 18 *bis*.

MM. Miguet,
boulevard Henri-IV, n° 1.

Millet (Paul) (✻), Ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine, ancien Président de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de couverture, plomberie, assainissement et hygiène.
rue de Rennes, n° 108.

Morgan (de) (O. ✻), Délégué général à la Direction des fouilles archéologiques françaises en Perse (M. H.).

Nénot (C. ✻, I. ❦), Membre de l'Institut, Architecte de la Sorbonne D. G., Président de la Société centrale des Architectes français (M. H.),
rue du Luxembourg, n° 26.

Nicolle (Pierre),
rue Bizet, n° 15 *bis*.

Pendariès (Jules), Statuaire,
rue des Écoles, n° 2.

Mme Périn (Jules) (*Membre perpétuel*),
rue des Écoles, n° 8.

MM. Périn (Louis-Jules) (I. ❦), Architecte diplômé par le Gouvernement, Expert près la Justice de Paix du canton d'Ivry-sur-Seine, TRÉSORIER,
rue des Écoles, n° 8.

Perrault-Dabot (I. ❦), Inspecteur général des monuments historiques (M. H.),
boulevard Saint-Michel, n° 87.

Perrier (Edmond) (G. O. ✻), Membre de l'Institut, Directeur du Muséum d'Histoire naturelle (M. H.),
au Muséum.

Perrot (Georges) (G. O. ✻), Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Directeur honoraire de l'École normale supérieure de Paris (M. H.),
rue Cassini, n° 1.

Petit (Maurice), Propriétaire,
boulevard Saint-Marcel, n° 22.

Petit (Maurice),
rue Michel-Chasles, n° 3.

Peyrot (Joseph) (C. ✻), Membre de l'Académie de médecine, Chirurgien des hôpitaux, Agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, Sénateur (M. H.),
rue Lafayette, n° 33.

MM. Philippon (Gustave) (✻, I. ❦), Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique (M. H.),
rue des Fossés Saint-Jacques, n° 18.

Pierrotet (Paul) (✻, I. ❦), Directeur du collège Sainte-Barbe, Maire du Ve arrondissement, PRÉSIDENT,
à la Mairie, Place du Panthéon.
et rue Cujas, n° 2.

Pinvert (Lucien) (A. ❦), Docteur en Droit, Docteur ès lettres, Avocat à la Cour d'Apppel,
boulevard Saint-Michel, n° 16.

Poëte (Marcel) (I. ❦), Inspecteur des Travaux historiques, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, Membre de la Commission municipale du Vieux Paris,
rue Honoré-Chevalier, n° 4.

Poirée (Élie), Bibliothécaire à la Bibliothèque Ste-Geneviève,
Place du Panthéon, n° 6.

Potier (Édouard), Architecte,
boulevard Saint-Germain, n° 9.

Potier (Léon),
rue de Montreuil, n° 46.
à Vincennes (Seine).

Rébouis, Maire-adjoint du XIIIe arrondissement,
rue Pascal, nos 75-77.

Rhoné (Arthur), Membre de la Société des amis des Monuments parisiens,
rue du Pré-aux-Clercs, n° 10.

Rivals (A. ❦), Rédacteur principal au Conseil de préfecture de la Seine, ARCHIVISTE-SECRÉTAIRE DES SÉANCES,
boulevard de Port-Royal, n° 92.

Roche (Jules), Député, Ancien Ministre (M. H.),
boulevard des Batignolles, n° 82.

Roussel, Ingénieur, Entrepreneur de Travaux publics,
rue de la Glacière, n° 12.

Ruelle (Charles-Emile), (✻, I. ❦), Administrateur honoraire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève,
rue Soufflot, n° 5.

Saint-Arroman (Raoul de) (O. ✻), Chef de bureau au Ministère de l'Instruction Publique (M. H.),
rue de Verneuil, n° 11.

MM. Sardou (Victorien) (O. ✻), Membre de l'Académie Française, Membre de la Commission municipale du Vieux Paris,
boulevard de Courcelles, n° 64.

Schurr (Alexandre) (A. ❦), Homme de Lettres, SECRÉTAIRE pour le XIIIe arrondissement,
rue de Sèvres, n° 45.

Sébillot (Paul) (✻), Membre de la Commission des Monuments mégalithiques, Directeur de la *Revue des Traditions Populaires*,
boulevard Saint-Marcel, n° 80.

Segond (Paul) (O. ✻), Professeur à la Faculté de Médecine,
quai de Billy, n° 4.

Sémichon (Jules), Rentier,
rue Jeanne-Hachette, n° 13.

Simon,
Place de l'Estrapade, n° 1.

Tarbouriech (Ernest), Docteur en Droit, Professeur au Collège libre des Sciences sociales,
rue du Sommerard, n° 19.

Thédenat (L'abbé), Membre de l'Institut, Membre du Comité des travaux historiques (M. H.),
rue de Bourgogne, n° 54.

Théry (José), Avocat à la Cour d'Appel,
rue Gay-Lussac, n° 5.

Thierry (Louis), Architecte S. C., SECRÉTAIRE pour le Ve arrondissement,
rue Faidherbe, n° 42.

Mme Thoyer-Rozat (née Millet, Thérèse),
rue Marbeuf, n° 19.

MM. Tinelle (Gaston), Reviseur-Sténographe à la Chambre des Députés,
rue de l'Université, n° 128.

Tumbeuf (Alexis), Attaché à la Préfecture de la Seine, Trésorier de la Société historique : *Le Vieux Papier*,
Avenue des Bruyères, n° 10,
à Bécon-les-Bruyères (Seine).

Mlle Valet (Marie-Madeleine) (A. ❦), Critique d'Art,
rue du Cherche-Midi, n° 133.

MM. Valet (Paul) (I. ✿, ✿), Directeur à la Société Générale, VICE-PRÉSIDENT,
boulevard Saint-Michel, n° 30,

Vavasseur (Jacques), Avocat à la Cour d'Appel,
rue Soufflot, n° 17.

Verneau (I. ✿), Docteur en médecine, Ancien Président de la Société d'anthropologie (M. H.),
rue Broca, n° 148.

Villemereuil (Adrien de),
rue de Bellechasse, n° 31.

Viollet (Paul) (✿), Membre de l'Institut, Bibliothécaire de l'École de Droit,
rue Cujas, n° 5.

Viviani (René), Député, Ministre du Travail, Avocat à la Cour d'Appel,
rue de Rennes, n° 106 *bis*.

Yves Guyot, Ancien Ministre des Travaux Publics (M. H.),
rue de Seine, n° 95.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Bureau de *La Montagne Sainte-Geneviève* 1
Conseil d'administration. 3

1re PARTIE

Actes du Comité d'études de la Montagne Sainte-Geneviève.

Assemblée générale du 5 *juillet* 1905 7
Exposé des travaux de l'exercice 1904, par Charles Magne, Secrétaire général (extrait). 7
Compte rendu financier de l'exercice 1904, par M. Louis Périn, Trésorier 9
Assemblée générale du 21 *juin* 1906. 10
Exposé des travaux de l'exercice 1905, par M. Charles Magne, Secrétaire général (extrait). 10
Compte rendu financier de l'exercice 1905, par M. Louis Périn, Trésorier 11
Assemblée générale du 6 *juillet* 1907 12
Exposé des travaux de l'exercice 1906, par M. Charles Magne, Secrétaire général (extrait). 12
Compte rendu financier de l'exercice 1906, par M. Louis Périn, Trésorier 14
Assemblée générale du 29 *juin* 1908 15

Pages

Exposé des travaux de l'exercice 1907, par M. Charles Magne, Secrétaire général (extrait). 15
Compte rendu financier de l'exercice 1907, par M. Louis Périn, Trésorier 17

IIe PARTIE

DOCUMENTS

Notices, notes, mémoires, inventaires, etc.

L'École militaire de Paris, par M. Paul Valet 19
Notice sur Paris, Duvernay et ses frères, par M. Paul Valet. 54
Gabriel et Brongniart, architectes de l'Ecole royale militaire, par M. Louis Périn. 58
La Formation territoriale des Ve et XIIIe arrondissements, par M. Marcel Poëte 62
La Vie universitaire a Paris pendant le Moyen Age, par M. Albert Maire 79
Les Repas de Paris au Moyen Age, par Ch. Manneville . . 109
Le Prétendu Parloir-aux-Bourgeois de la Montagne Sainte-Geneviève, par M. Marcel Poëte. 129
L'Empereur Julien a Paris, par M. Luc de Vos 136
Premiers éléments d'un inventaire des noms et marques de potiers (région parisienne), par M. Charles Magne . . 158
De la nécessité pour les artistes de l'étude de l'archéologie et de l'histoire, par Mlle Marie-Madeleine Valet . . . 191
Quelques notes sur l'Abbaye de Sainte-Geneviève (lycée Henri-IV), par M. N. Filoz 219
Notules sur la Bièvre; son présent — son passé, par Mlle Jeanne Capitan 245
Les Canaye, teinturiers en écarlate a Saint-Marcel-lez-Paris, par M. Ch. Manneville 262
Un propriétaire dans le quartier Saint-Victor sous Louis XIV, par M. Louis Périn. 294

Pages.

Le Cimetière de Sainte-Catherine, par M. Ch. Manneville . 298
Le Jubé de Saint-Etienne-du-Mont et l'Ecole Polytechnique, par M. le commandant G. Pinet 349
Les Pierres tombales de Racine et de Pascal a Saint-Etienne, du-Mont, par M. Ch. Manneville 353
Génie Funèbre, recueilli dans le sous-sol parisien de la rive gauche, par M. Charles Magne 380
L'Hôpital de la Pitié, par M. Ch. Manneville. 389
Les jurés crieurs de corps et de vins de la ville de Paris, par M. Paul Flobert. 422
Découvertes archéologiques dans les fouilles de la rue Dante, par M. Charles Magne 433
Bibliographie, par M. Ch. Manneville 462
1° L'*Enfance de Paris*, par M. Marcel Poëte. 462
2° *Une paroisse parisienne avant la Révolution — Saint-Hippolyte*, par M. l'abbé Jean Gaston 468
Liste des membres 478
Table des matières. 489

L'éditeur-gérant : Paul VALET.

2136. — Tours, imp. E. Arrault et Cie.

Puits artésien de la Butte aux Cailles.

AVIS

La Montagne Sainte-Geneviève publie un *Bulletin* périodique (Statuts, art. 18).

Chaque tome du *Bulletin* comprend :

Le tome Ier les exercices des années 1895-1896.
Le tome II ceux des années 1897-1898.
Le tome III ceux des années 1899-1902.
Le tome IV ceux des années 1903-1904.
Le tome V ceux des années 1905-1908.

Le prix de la cotisation annuelle est de 6 fr.

N. B. — *Le* Bulletin *n'est tiré qu'à un nombre égal à celui des Membres adhérents du* Comité d'Études (*Il n'est pas mis dans le commerce*).

Toutes les communications doivent être adressées directement à M. Paul Valét, Vice-Président de *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, boulevard Saint-Michel, n° 30, ou à M. Ch. Magne, Secrétaire général, avenue des Gobelins, n° 47, à Paris.

2136. — Tours, imp. E. Arrault et Cie.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00712 6879